This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

KF 803

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

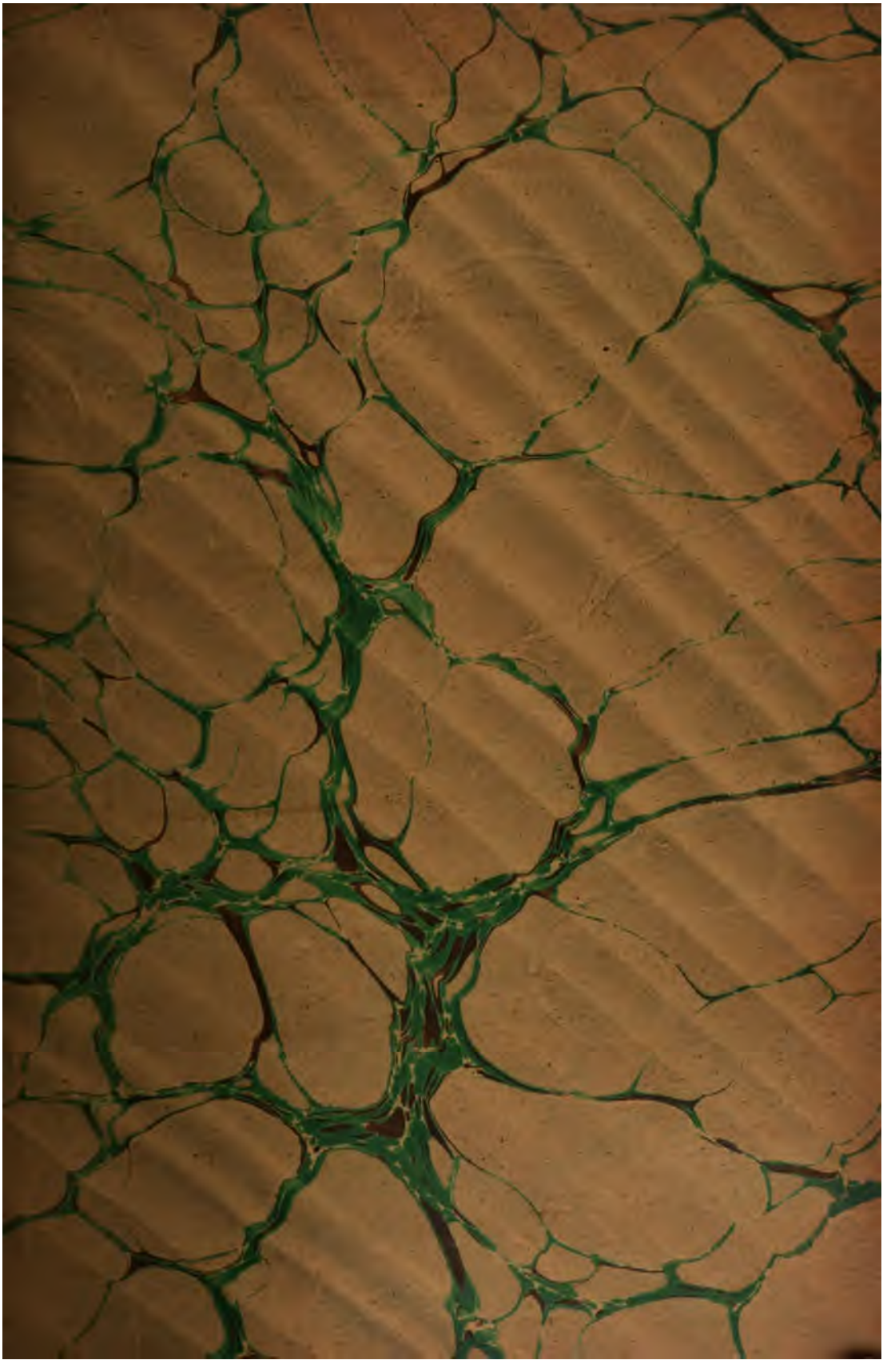

ANNALES DE LA

Fédération Archéologique & Historique de Belgique

—

XIIe CONGRÈS - MALINES 1897

Fédération Archéologique & Historique

de Belgique

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

ANNALES DU XIIe

Congrès Archéologique

& HISTORIQUE

Malines - 1897

PUBLIÉES PAR

Louis STROOBANT, Secrétaire général

MALINES

L. & A. GODENNE, Imprimeurs - Editeurs

28, Grand' Place, 28

1898

Arc 273.6

HARVARD COLLEGE
AUG 11 1920
LIBRARY

F. C. Lowell fund

Fédération Archéologique et Historique de Belgique

STATUTS

1° La Fédération est fondée en vue de créer des relations étroites et permanentes entre les Sociétés qui s'occupent, à un point de vue quelconque, de notre histoire nationale.

Son but est de rechercher les meilleures méthodes à suivre dans les études archéologiques et historiques, d'imprimer plus d'unité à ces études, d'intéresser la généralité aux recherches locales, et de vulgariser les résultats acquis.

2° La Fédération comprend les Sociétés adhérentes appartenant à la Belgique actuelle et aux localités ayant fait partie du territoire des dix-sept provinces des Pays-Bas et du pays de Liège.

3° La Fédération affirme chaque année son existence par un Congrès tenu dans une ville belge, sous la direction d'une ou de plusieurs Sociétés locales adhérentes, désignées dans la dernière Assemblée générale de la session précédente.

Si la Société désignée se trouvait dans l'impossibilité de remplir sa mission, elle en aviserait, le plus tôt possible, le Comité du Congrès précédent, qui s'entendrait avec les Sociétés adhérentes, pour fixer un autre lieu de réunion.

4° Font partie du Congrès :

Sans cotisation, un délégué de chacune des Sociétés adhérentes et les membres du Comité d'organisation.

Au prix d'une cotisation de cinq francs, les membres de toutes les Sociétés adhérentes qui souscrivent par l'intermédiaire du bureau de leur Société.

Au prix d'une cotisation de dix francs, tous les autres souscripteurs.

5° Le Congrès a sa session chaque année, à une époque à déterminer par la Société organisatrice. Sa durée est de deux à quatre jours.

6° Les comptes-rendus des séances sont rédigés par le Secrétaire du Congrès, assisté du Comité d'organisation; ils peuvent se confondre avec les publications de la Société qui organise le Congrès; mais des tirés à part, destinés aux archives des cercles adhérents, aux membres du Comité, aux délégués et aux souscripteurs, sont publiés dans un format uniforme in-8°, sous le titre de : *Annales de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique.*

7° Les présents statuts ne pourront être revisés que sur la proposition de vingt membres au moins, et dans la session qui suivra celle dans laquelle la proposition de revision aura été déposée.

Règlement des Congrès

1° La Société, chargée de la direction du Congrès, nomme son Comité général d'organisation, composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, d'un Secrétaire-général et d'un Trésorier.

2° Le Comité fait les convocations, sollicite les subsides, assure au Congrès des locaux convenables, élabore le programme et prend les mesures nécessaires à la rédaction du compte-rendu.

3° Le compte rendu est publié au moins un mois avant l'ouverture de la session suivante, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance et que les réclamations auxquelles il peut donner lieu soient présentées à la première séance de cette session.

4° Après que les réclamations ont été présentées, le Comité de la session précédente remet ses pouvoirs au Comité local qui lui succède.

5° La séance d'ouverture est consacrée à la nomination des Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires des sections, après entente préalable du Comité d'organisation avec les délégués des Sociétés adhérentes.

6° Les sections peuvent être au nombre de trois, savoir :

1re Section : Etude des époques préhistoriques.

2e Section : Histoire, Géographie historique, Sciences populaires, Institutions civiles, religieuses et militaires, Glossaires, Traditions, Légendes et Superstitions locales, Sagas, Chansons populaires, Costumes, etc.

3e Section : Histoire de l'art, Archéologie, Diplomatique, Epigraphie, Numismatique, Arts industriels.

Les sections peuvent être réunies ou subdivisées.

7° Le Congrès se réunit en séances générales et en sections.

Les séances générales sont consacrées aux questions d'intérêt général, à la lecture des rapports sur les discussions qui ont eu lieu dans les sections, et au vote sur les propositions et vœux émis par elles.

Ainsi arrêté et adopté en séance générale du Congrès.

Anvers, les 28-29 septembre 1885.

Le Secrétaire de l'Académie,
P. HENRARD.

Le Président,
EDM. REUSENS.

Le Secrétaire-général du Congrès,
P. GÉNARD.

RÈGLEMENT SPÉCIAL

DU

CONGRÈS DE MALINES

8-11 Août 1897

Art. Ier. — Les présidents des différentes sections régleront l'ordre du jour de chaque séance. La priorité est donnée aux questions figurant au programme arrêté par le bureau.

Il est tenu, dans chaque section, une liste de présence, que les membres sont instamment priés de signer. Cette liste est transmise au secrétaire-général, avec le procès-verbal de la séance.

Le rapporteur et le secrétaire s'entendent pour se partager la tenue des notes assez complètes et détaillées, pour que les *procès-verbaux,* rédigés par eux, aussitôt que possible, puissent être imprimés dans le volume des *Actes du Congrès,* sans nouveau remaniement. Ces procès-verbaux sont transmis au secrétaire-général du Congrès, sans retard.

Le rapport, présenté en assemblée générale, pour le vote des vœux, peut être repris par le rapporteur, à fin de révision, s'il le désire; mais il doit aussi être rentré avant la fin du mois.

Art. II. — Les orateurs qui font une communication en section, ne peuvent occuper la tribune pendant plus de vingt minutes; et ceux qui interviennent dans une discussion, pendant plus de dix minutes, à moins d'une décision contraire de l'Assemblée. La même personne ne peut parler plus de deux fois sur le même sujet, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement.

Les membres du Congrès qui prennent la parole dans une discussion, doivent remettre aussitôt, au secrétaire de l'Assemblée, un résumé sommaire des observations qu'ils ont présentées. Des feuilles imprimées spéciales sont mises à leur disposition à cette fin, dans toutes les salles de réunion. A défaut de ce résumé, le procès-verbal du secrétaire en tient lieu, ou bien la mention de la communication figure seule au procès-verbal.

Art. III. — Aucune proposition, vœu ou amendement ne peut être soumis au vote en section, s'il n'est remis par écrit au président. Toute proposition adoptée est signée par le président et le secrétaire de la section et remise aussitôt au secrétaire, pour être jointe à son procès-verbal, ou au rapporteur, pour être lue en Assemblée générale, si la section l'a ainsi décidé.

Art. IV. — Tout membre désireux de traiter une question qui ne figure pas au programme du Congrès, doit la faire connaître avant la séance, au président de sa Section, afin qu'il puisse régler l'ordre des discussions.

Art. V. — Aucune proposition ni communication ne pourra être présentée en séance générale, sans avoir été préalablement admise par le bureau du Congrès, ou examinée et appuyée par une Section.

Tout vœu soumis à la ratification de l'Assemblée géné-

rale ou toute proposition destinée à lui être faite, n'est proposé au vote que sur un texte libellé par écrit.

Art. VI. — Les rapports et mémoires qui n'ont pu être présentés en séance, à défaut de temps, sont remis par les rapporteurs au bureau du Congrès. Celui-ci examine s'il y a lieu de les publier dans le compte-rendu.

Le bureau se réserve le droit de demander des réductions aux auteurs de mémoires ou de communications, et de décider même, le cas échéant, que le titre seul en figure dans les publications du Congrès. Il décide également s'il y a lieu de publier les planches jointes aux mémoires.

Art. VII. — Aux termes du contrat conclu avec l'imprimeur, les frais des corrections modificatives et des remaniements sont à charge de la Commission. Les auteurs sont donc invités à revoir avec soin leur manuscrits, afin qu'il n'y ait plus à faire, dans les épreuves, que la correction typographique et orthographique. Si les auteurs jugent d'autres corrections indispensables, ils tâcheront de se borner à remplacer les mots supprimés par des modifications égales en longueur, afin d'éviter des remaniements dispendieux dont ils devraient d'ailleurs supporter les frais.

Art. VIII. — Les membres du Congrès reçoivent une carte d'identité, à leur nom. Cette carte doit être portée d'une manière apparente, pour donner accès aux séances et à toutes les réunions, conférences, excursions, fêtes, etc., auxquelles les membres du Congrès sont conviés. Cette carte, qui est personnelle, ne peut être prêtée, sous peine d'annulation immédiate.

Art. IX. — Tous les frais de voyage, excursions et banquet, sont à charge des membres du Congrès qui veulent y souscrire.

Les membres qui ne feront pas connaître leur adhésion en temps opportun, sont exposés à ne plus pouvoir être

admis aux excursions, banquet, etc., ou du moins à ne les suivre qu'à leurs risques et périls, sans que le Comité leur garantisse, en aucune façon, les moyens de transport, repas, etc.

Art. X. — Tous les cas non prévus dans le présent règlement, seront décidés par le bureau du Congrès.

Ainsi arrêté en séance du Comité organisateur, du 10 juin 1897.

Le Président,
Chan. G. VAN CASTER.

Le Secrétaire-général,
L. STROOBANT

HORAIRE DU CONGRÈS

Dimanche 8 août

10 heures. — Réunion du Comité organisateur et des délégués des académies, cercles et sociétés adhérentes, au Palais de Justice (Ancien Palais de Marguerite d'Autriche). — Entrée par la rue de l'Empereur.

Présentation des Candidatures aux fonctions de Présidents, Vice-Présidents et Secrétaire des sections.

10 1/2 heures. — Réunion de tous les adhérents du Congrès, au Palais de Justice, d'où ils se rendront en corps à l'hôtel de ville.

Réception par l'Administration communale.

11 heures. — Séance solennelle d'ouverture au théâtre. — Remise des pouvoirs du Comité exécutif de 1896.

Discours inaugural par M. le Chanoine VAN CASTER, Président du Congrès.

Désignation des bureaux des Sections.

3 heures (15 h.). — Visite des monuments :

Ancienne Maison Echevinale (Vieux Palais), Dépôt des Archives, Halles, Musée communal, Palais du

Grand Conseil, Maisons anciennes de la Grand' place et du Marché-aux-Souliers (1).

6 heures (18 h.). — Banquet.

Les Congressistes désireux d'y assister, sont instamment priés d'envoyer la formule d'adhésion ci-jointe à M. Magnus, rue de la Station, 42, à Malines, *avant le 31 juillet*. Passé ce délai, le Comité ne pourra plus garantir de place aux retardataires.

9 heures (21 h.). — Concert à la Grand' place, donné par le Cercle Mozart. — Illumination.

Lundi 9 août

9 heures. — Réunion des Sections au Palais de Justice.

11 heures. — Visite des monuments :

Eglise Métropolitaine et Tour de Saint-Rombaut, Chapelle de la Table du Saint-Esprit (Bureau de Bienfaisance), Maison Concordia.

2 heures (14 h.). — Réunion des Sections au Palais de Justice.

4 1/2 heures (16 1/2 h.). — Visite des monuments : Bailles de fer, Ancienne Maison des Archers, Grand-Pont, Quai-au-Sel, Quai-aux-Avoines, Maison de la Grande Arbalète, Haute Porte, Eglises Notre-Dame au-delà de la Dyle et Notre-Dame d'Hanswyck.

8 heures (20 h.). — Audition de musique ancienne, au théâtre.

Le programme sera publié ultérieurement. Il comprendra l'exécution d'œuvres du XVIme et XVIIme siècle, interprétées par des chœurs mixtes et chœurs d'hommes, avec le concours de M. Van Waefelghem, de Paris,

---

(1) Un Guide de Malines, comprenant 60 pages de texte, 40 phototypies et un plan de la ville, sera offert à tous les membres qui se rendront au Congrès.

et de M. Kefer, de Bruxelles, qui joueront de la viole d'amour et du clavecin.

L'entrée du concert sera *exclusivement* réservée aux adhérents du Congrès.

Mardi 10 août

9 heures. — Réunion des Sections.

11 heures. — Visite des monuments :

Ancien Palais de Marguerite d'Autriche (Tribunal), Eglise des Saints Pierre et Paul, Ancienne Maison Prant (Collège Saint-Rombaut).

1.17 heure (13.17 h.). — Excursion à Lierre. Réunion à la gare du chemin de fer, à **1 h.**, départ à **1.17 h.** (changement de train à Contich); arrivée à Lierre, à **2.1 h.** 14.1 h.).

Réception à l'hôtel de ville.

Visite des monuments de Lierre : Maison Colibrant, Collégiale St-Gommaire, Chapelle St-Pierre, Eglise de l'Hermitage, Hôtel de ville et Beffroi, Musée communal, etc., etc., sous la conduite de M. Mast, échevin.

Retour à Malines, à **5.18 h.** [17.18 h.] (changement de train à Contich), arrivée à Malines, à **6.18 h.** (18.18 h.) Une notice sur les monuments de Lierre sera distribuée aux excursionnistes. Les membres qui désirent prendre part à l'excursion, sont priés de renvoyer le bulletin de souscription ci-joint, *avant le 31 juillet,* à M. Magnus, rue de la Station, 42, à Malines. Prix de l'excursion (2me classe en chemin de fer) : 2 fr.

7.30 heures (19.30 h.) — Concert à la Grand' place, offert aux Congressistes, par la musique du 2e Régiment d'Artillerie.

8.30 heures (20.30 h.). — Concert de carillon, avec intermèdes de chœurs et sonneries de trompettes et de cors, exécutés au haut de la tour.

Après le concert, illumination au feu de bengale, embrasement de la tour.

Le jardin de M. Wittmann, rue A B, est mis à la disposition de MM. les Congressistes étrangers, pour l'audition du concert de carillon. Le programme en paraîtra ultérieurement.

Mercredi 11 août

9 heures. — Réunion des Sections au Palais de Justice.

11 heures. — Visite des monuments :

Hôtel Busleyden, Eglise des Saints Jean-Baptiste et Evangéliste, Ancien Refuge de Saint-Trond (Cercle Militaire), Ancien Refuge de Tongerloo (Gendarmerie), Eglise Sainte-Catherine et Eglise du Béguinage (Saint-Alexis).

3 heures (15 h.). — Assemblée générale de clôture.

LE COMITÉ ORGANISATEUR :

Président,
CHANOINE G. VAN CASTER.

Secrétaire général,
LOUIS STROOBANT.

Vice-Présidents :
COLONEL BRUYLANT,
Dr H. LE BLUS.

Trésorier,
L. VAN DEN BERGH.

Membres :

H. CONINCKX,
H. CORDEMANS,
E. DE MARNEFFE,
CHEVALIER J. DU TRIEU DE TERDONCK,
E MAGNUS,
J. ROSIER,
V. VAN DE WALLE,
Dr G. VAN DOORSLAER,
J. WILLEMS.

DÉVELOPPEMENT & CONCLUSIONS

DES

Questions soumises au Congrès

1re Section : Etudes préhistoriques

I. — Quelles sont les races qui ont concouru à former la population de l'ancien Belgium, et surtout des parties qui constituent la Belgique actuelle?

Les premières races humaines qui ont paru dans l'Europe occidentale, ne paraissent pas avoir pu figurer parmi les ancêtres des Belges modernes. Les hommes des alluvions, antérieurs à la dernière expansion des glaces, ont été chassés par le renouvellement de ce phénomène. Leurs successeurs, habitants des cavernes, ont dû fuir devant un autre phénomène, également exclusif de la présence de l'homme, le développement des forêts, qui, pour de longs siècles, ont envahi

l'Europe centrale et occidentale, refoulant les habitants le long des côtes. Ils ont pu y végéter en France, mais le littoral belge traversait alors une phase de transformations qui le rendait inhabitable et inaccessible du côté de la mer.

Les *Néolithiques,* représentés par la petite race brachycéphale brune (Ligures de M. d'Arbois de Jubainville), sont arrivés, en remontant le Rhône, la Saône et la Meuse, sur un sol vierge d'habitants, et n'ont pu se fixer que sur les points où l'aridité du terrain avait maintenu des clairières. Leur isolement leur a fait conserver l'industrie de la pierre pendant une grande partie de l'âge du bronze de France et d'Angleterre. Ils n'ont progressé réellement qu'après avoir reçu des habitants du Jura, l'industrie sidérurgique, due à des populations ouralo-caspiennes (Période d'Hallstatt).

Les mouvements ethniques qui, à partir du VIIIme siècle, ont eu leur point de départ vers le Caucase et peut-être plus loin encore, ont amené jusque sur les côtes de Gaule, des populations germaniques. Elles ont suivi deux routes, l'une méditerranéenne, l'autre baltique, qui côtoyaient la zône forestière.

Les nouveaux venus semblent avoir expulsé ou submergé les premiers occupants du pays, et depuis lors il y a eu, le long du Rhin, une infiltration constante de tribus germaines; les Romains l'ont suspendue pour un temps, mais elle a repris au IVme siècle, avec les Francs.

Ceux-ci sont du reste les derniers établis en Belgique, et les populations étrangères qui ont eu après eux des rapports politiques avec les Flandres, ont plus influé sur les mœurs que sur la race.

(Voir, pour le surplus, le mémoire inséré dans les annales du Congrès de Gand).

F. DE VILLENOISY.

II. — Documents concernant la présence de l'homme préhistorique, le long du littoral Belge.

Après avoir passé successivement en revue les différentes découvertes de silex faites le long du littoral belge et signalées dans les annales de plusieurs associations scientifiques, l'auteur décrit à son tour deux trouvailles faites dans les mêmes parages. L'une d'elles a pu se faire dans des circonstances particulièrement heureuses. Ayant mis à profit l'exploration d'une coupe profonde, nécessitée pour la construction d'un mur d'écluse, en 1888, à Ostende, il a pu recueillir « in situ », un beau grattoir au sein de la tourbe.

Le niveau de ces intéressants objets est donc établi d'une façon certaine.

Etudiant ensuite les travaux publiés par différents géologues français, et relatifs aux trouvailles d'objets préhistoriques dans les tourbières du nord de la France, M. le Dr Raeymackers les compare à celles faites dans les mêmes couches et sur notre sol. On sait, en effet, que Belpaire fut un des premiers à signaler l'extension de cette masse tourbeuse, depuis la France jusqu'aux côtes du Danemark. Il en arrive donc à formuler certaines conclusions, qu'il compte développer dans un mémoire qui sera présenté au Congrès.

Dr Raeymackers.

III. — Quelles sont, en Belgique, les découvertes relatives aux périodes, dites de Hallstatt, marnienne, de la Tène? — Sépultures à inhumation, à incinération. — Armes, vases, parures, mobiliers divers?

Ed. Fourdrignier.

IV. — Connaît-on, en dehors des œnochoés, dites étrusques, des trouvailles de vases de bronze au type

historié de ceux de la Haute-Italie? des ceintures estampées d'Haguenan? des torqués creux de la Marne?

ED. FOURDRIGNIER.

V. — Comment sont ornementés les vases de terre? Y a-t-on remarqué une forme typique? des traces de peintures?

ED. FOURDRIGNIER.

VI. — Y aurait-il à faire un rapprochement entre les noms de *Skaldes,* des musiciens qui se faisaient entendre à la cour du roi de Suède olaf Skötkonung, et le nom *Scaldis* de l'Escaut?

L'influence orientale, admise comme classique autrefois, est maintenant assez contestée. Ses adversaires s'appuyent sur de rigoristes observations, c'est pourquoi la classification méthodique des découvertes s'impose, pour établir l'équité de leurs revendications.

Il faut plus que des faits isolés. Leur nombre, leur localisation, puis les matériaux employés, les procédés de fabrication comparés à ceux d'autres civilisations nettement connues, peuvent seuls offrir des témoignages, soit d'importation, soit d'influence ou de spontanéité.

Dans toute la région occidentale de l'Europe, si peu connue de l'antiquité classique, dès l'apparition des métaux et surtout celle du fer, les différences flagrantes qui existent entre l'industrie du nord et celle du littoral méditerranéen, certains synchronismes, la linguistique et bien d'autres considérations, laissent craindre que la chronologie admise pour les époques d'Hallstatt, de la Marne, de la Tène n'aient bientôt à subir de profondes modifications.

C'est plus particulièrement sur cette période que nous désirons attirer l'attention.

Si les sépultures variées à inhumation, à combustion offrent déjà une première indication, de bien plus précieuses sont fournies par l'étude de leurs mobiliers.

Depuis longtemps, nous avons été frappés de l'habileté technique qu'au commencement du deuxième millenaire avant notre ère pratiquaient les Scandinaves dans leurs œuvres de bronze, où l'art de la fonte domine presqu'exclusivement avec une si remarquable perfection. Fait à retenir, la soudure y est tout à fait inconnue.

Cette perfection si surprenante n'a pu arriver à ce point qu'après de longs essais, de bien avant l'âge de la pierre : quand le bronze n'était encore qu'un métal fort recherché. Il faudrait donc remonter de plusieurs siècles pour atteindre l'aurore de cette industrie.

Après la fonte, l'art du martelage ne se manifeste que bien longtemps plus loin, tout au plus vers le VIIme siècle. Et c'est sans doute de ce moyen industriel qu'est advenue l'utilisation du fer, que nous voyons apparaître, en effet, peu après, se substituant dans les objets usuels à ceux de bronze, comme lui-même avait été substitué à la pierre.

Cet art du martelage du bronze, suivi de près par l'estampage, nous le retrouvons dans tout son éclat imagant les situles historiées des vallées du Haut Danube, à l'époque Hallstattienne; dans les cistes à cordons de l'Italie, de l'Austro-Hongrie, de la Bourgogne et des bords du Rhin. En Alsace, à Haguenau, cette industrie se constate sur des plaques, où la zoomorphie fait place au dessin rectiligne, puis aussi sur d'autres exemplaires de la Franche-Comté.

Dans la Champagne, l'estampage se révèle sur les cocardes du casque et les esses du char de la Gorge-Meillet, sur l'écusson à trois têtes humaines de Marson, et surtout sur les torquès creux à dessins rectilignes, imitant des tissus. Mais dans la Marne, nous consta-

tons, en même temps que ces œuvres estampées, des bronzes coulés très abondants, qui sont représentés par les nombreux bracelets et les torquès à boutons, où l'ornement en S et à méandres particuliers domine.

Or, ces sépultures à inhumation au type marnien, dont l'aire géographique est circonscrite entre la Seine et la Marne, remontent les vallées de la Somme et de la Meuse, se retrouvent dans le Hainaut, les Ardennes et jusqu'à la rive gauche du Rhin, s'étendant donc bien au-delà vers le nord.

Nous nous sommes demandé si ces deux moyens d'ouvrer le bronze, le coulage, puis le martelage, ne s'étaient pas propagés successivement en descendant des régions septentrionales, pour recevoir le choc de la culture méditerranéenne, où alors cette industrie prit tout son essor au contact des populations plus élevées de la Haute-Italie et de la Thrace.

Sans vouloir insister sur les considérations qu'il y aurait à retenir sur cet exposé, qui demanderait un tout autre développement, rappelons qu'un mouvement similaire s'est produit à l'époque mérovingienne, où nous voyons des civilisations du nord venir en contact avec Byzance, s'y caractériser, pour devenir ce que nous les retrouvons au moyen âge et presque jusqu'aux temps modernes.

Pour l'art de la terre, dont le transport des œuvres est plus difficile, la matière utilisée, la cuisson plus ou moins parfaite, sont à voir : car bien que la terre employée par les potiers se trouve presque semblable partout, au feu elle se teint différemment, puis l'analyse microscopique de la surface donne bien des indices sur une importation ou une production locale.

Les vases de terre sont plus nombreux que les produits métalliques; la conservation de la terre cuite est considérable et la facilité du travail permet de reproduire bien plus certains types. Certaines formes,

certains ornements localisés sont encore de précieux révélateurs.

Ainsi, les vases carénés de la Marne ne se rencontrent ni à Hallstatt, ni à la Tène : ce qui déjà, dans une certaine mesure, peut déterminer ces gisements. Nous les retrouvons cependant dans la Somme, les Ardennes, certainement dans le Hainaut et jusque près de Bruxelles.

Voilà donc une forme caractérisée qui nous renseigne jusqu'où s'étend le type marnien proprement dit, que l'on veut, malgré cette première différence, identifier avec la Tène.

Mais en plus de cette absence de vases carénés, un examen sérieux révèle d'autres observations, qui nous amènent à donner aux sépultures de la Marne, une antériorité différente, car la Tène est presque contemporaine de l'occupation des Gaules.

Dans un exposé aussi restreint, bien des questions de détail, ayant toutefois leur importance, doivent être délaissées à regret : telles que celle de l'ambre, du corail, de la pâte de verre des perles, de la coloration artificielle des poteries, où persistent parfois les traces intentionnelles de dessins. Enfin, pour la métallurgie, la question du fer et tout ce qui peut nous en révéler l'analyse chimique.

Les mensurations anthropologiques ont une place toute marquée, dont l'importance dans ce débat est trop évidente, pour avoir à insister sur leur valeur.

Tous ces problèmes, sans espérer qu'ils soient de suite complètement résolus, peuvent être singulièrement élucidés par la liste méthodique des découvertes, leur pointage sur les cartes et surtout la reproduction photographique des objets, ou tout au moins leur figuration, bien plus puissante pour en faire ressortir l'intérêt que toute description.

Le résultat d'une telle enquête, rigoureusement

menée, peut nous témoigner ce qu'il y a à retenir sur l' « influence orientale », que revendique avec une autorité menaçante l' « influence septentrionale », question si considérable pour l'histoire de nos origines.

EDOUARD FOURDRIGNIER.

VII. — Il a été trouvé récemment, au cimetière romain, à l'est de Tongres, une importante sépulture franque, et à proximité de celle-ci, plusieurs autres. La grande sépulture contenait des vases remarquables, les débris d'une lance et un beau bâton de commandement.

A propos de cette trouvaille, on demande quels ont été les chefs ou rois francs de la Thuringie ou Tungrie, ayant résidé à Tongres, et quels sont les principaux caractères de sépultures franques de la Thuringie.

Les Francs se sont installés timidement au IIIme siècle, le long du Démer.

Sous la conduite de leur chef, ils ont occupé définitivement à Tongres, après l'invasion des Vandales, c'est-à-dire après 406, les fortifications abandonnées des Romains, et le chef franc et ses successeurs ont occupé, pendant une partie du Vme siècle, à Tongres, un Stein, villa ou forteresse qui porte encore leur nom.

HUYBRIGTS.

2me Section : Histoire

I. — Quelles sont les cours féodales ou censales qui ont existé dans la ville de Malines et dans son territoire extra-muros?

Leurs propriétaires primitifs étaient-ils de la race des Berthout?

Les cours féodales et censales de Malines qui ont laissé le plus de traces, sont :

La *Cour de Duffel*. Le siège en était situé à l'endroit où se trouve actuellement la rue d'Egmont. Elle était tenue, en 1519, de Guillaume II de Merode, seigneur de Duffel.

La *Cour de Cortenbach,* Marché aux Grains. Un acte par lequel fut vendu, en 1648, l'hôtel appelé actuellement l'auberge Frankfort, dit que cet immeuble était tenu en fief du seigneur de Cortenbach.

Il est certain que ces deux cours provenaient des Berthout, dont les familles de Merode et de Cortenbach étaient issues.

La *Cour de Milsen,* dont la dénomination existe encore. Il conste du livre censal de 1438, qu'elle appartenait alors à Jean d'Oyenbrugge. Ce livre renseigne comme mouvant de cette cour, des cens hypothéqués sur plusieurs maisons des rues Haute, Notre-Dame, Hanswyck et de Bruxelles.

La *Cour d'Aa.* On n'en connaît l'existence que par la vente de l'hôtel de Gottignies, en 1647 (actuellement propriété de M. Jules Wittmann, fils), qui la renseigne censive du seigneur van der Aa.

Cette famille très ancienne à Malines possédait un hôtel rue du Bruel (les n°s 55-57 actuels), probablement siège de cette cour féodale.

La *Cour de Bautershem,* au sud de la ville, et *la Cour de Hooybergen* au nord.

Son registre de 1564 à 1719, mentionne des cens sur différentes maisons des rues des Béguines, des Draps, de Beffer, etc., et sur des terres dans la partie extra-muros.

Les châteaux *de Bautershem* et *de Hooybergen,* ou *Blauwensteen,* ont été démolis au commencement de ce siècle.

Le bien de Bautershem est actuellement possédé par la D^re^ Gillès de s'Gravenwezel, née de Broeckhoven de Bergeyck, et celui de Hooybergen, par le vicomte Helman de Grimberghe, baron de Willebroeck.

La *Cour de Beffer,* qui finit par être établie à l'intérieur de la ville, n'y exerçait aucune juridiction.

Elle était chef-banc du Pays de Malines, mais absolument étrangère à la ville et à la seigneurie de ce nom.

AD. REYDAMS.

II. — Quelles sont les plus anciennes monnaies frappées à Malines?

L. Van den Bergh.

III. — Faire connaître les médecins Malinois et leurs écrits, et établir par leur biographie et une bibliographie raisonnée, la part qu'ils ont prise dans le progrès des sciences médicales.

L'histoire générale de la médecine belge reste encore à faire. Elle comprend deux parties : l'une est l'histoire matérielle, qui s'occupe des hommes, des dates, de la chronologie médicale; l'autre est l'histoire philosophique, qui s'attache aux systèmes et apprécie leur influence.

L'on n'y parviendra qu'en rassemblant les diverses histoires médicales locales.

Afin d'atteindre ce but, il serait désirable que chaque ville trouvât son historien. Déjà les docteurs Broeckx, De Meyer, De Mersseman, Burggraeve, Van Meerbeeck, D'Avoine et autres, ont apporté leur pierre à l'édifice.

Tout archéologue peut collaborer à la partie matérielle de ce travail, en adressant aux sociétés archéologiques locales, les notes médicales éparses, recueillies pendant ses recherches.

Il serait également utile de publier, comme cela s'est fait pour l'université de Cologne, les registres d'inscriptions de l'ancienne université de Louvain.

Dr G. Van Doorslaer.

IV. — Bibliographie Malinoise. — Origine de l'imprimerie à Malines.

H. Cordemans.

V. — Le peintre Frans Hals est-il originaire de Malines?

Aucun document officiel n'établit le lieu de naissance de Frans Hals.

Différents actes de naissance de ses enfants, à Haarlem, disent que F. Hals était d'Anvers, sans spécifier qu'il y était né.

D'autre part, les biographes anciens disent que F. Hals est un *geboren maanblusscher,* sobriquet donné aux Malinois.

La destruction d'une grande partie des registres paroissiaux de Malines n'a pas permis de rechercher si réellement Hals est originaire de Malines.

Nous avons, à l'aide des actes scabinaux, dressé une généalogie des Hals de Malines, et nous l'avons rapprochée de la généalogie du peintre Frans Hals.

Il résulte de l'étude comparative de ces deux documents :

1° Que le premier fragment généalogique s'arrête là où le second commence;

2° Que le nom de Hals disparait des registres scabinaux de Malines, vers l'époque de la naissance de Frans;

3° Que la similitude des prénoms et d'autres détails permettent d'établir que le second fragment est bien la continuation du premier;

4° Que Frans Hals est peut-être né accidentellement dans une autre ville (comme Rubens est né à Cologne), mais que l'affirmation des anciens biographes lui donnant une origine malinoise, doit être admise comme exacte.

D'ailleurs, la tradition veut que la famille Hals, ainsi que beaucoup d'autres familles malinoises, a émigré dans la seconde moitié du XVIme siècle, à cause des troubles.

L. STROOBANT.

VI. — Quelle est l'origine des Grimberghe et des Berthout, qui en sont issus, et quelle était leur condition sociale et politique?

J.-TH. DE RAADT et E. DE MARNEFFE.

VII. — La situation des peuples qui habitaient la Belgique, à l'arrivée de César, correspond beaucoup plus exactement qu'on ne le suppose généralement aujourd'hui, avec les divisions ecclésiastiques de notre pays au moyen âge.

La situation des peuples qui habitaient la Belgique, à l'arrivée de César, correspond beaucoup plus exactement qu'on ne le suppose généralement, aux divisions ecclésiastiques de notre pays au moyen âge.

A l'époque de la création de nos évêchés, les Morins habitaient le territoire de l'évêché de Thérouanne, les Atrébates celui d'Arras, les Ménapiens celui de Tournai, les Nerviens celui de Cambrai, les Taxandres et Tongrois celui de Maestricht-Tongres-Liège, les Trévires celui de Trèves, les Bataves et Frisons celui d'Utrecht, les Gugernes, Ubiens et Sicambres celui de Cologne, etc.

A l'arrivée de César, ce tableau de répartition était sensiblement le même, sauf que :

1° Le territoire des Taxandres et Tongrois était

occupé par les Aduatiques et les Eburons, ceux-ci s'étendant jusqu'au Rhin;

2° Que les Ménapiens habitaient, outre le territoire du diocèse postérieur de Tournai, la Flandre Zélandaise et les îles de la Zélande, jusqu'au-delà du Rhin.

N. B. On est prié de ne pas confondre les évêchés du moyen âge avec ceux créés depuis 1560, et de bien se pénétrer de leur étendue et de leurs limites.

JULES FREDERICHS.

VIII. — La question des avoueries en Belgique, mise au concours par l'Académie Royale, en 1834, à laquelle répondit M. le baron de Saint-Génois, par un mémoire couronné, publié après remaniement, en 1837, a-t-elle fait quelque progrès depuis cette époque? On cite bien un discours de M. De Mol, à Saint-Trond, en 1856; peut-être existe-t-il d'autres travaux. Ne serait-il pas utile de reprendre cette question?

A. DELVIGNE.

IX. — Peut-on formuler certaines règles en vue de l'explication étymologique des noms de lieux?

E. DE MARNEFFE.

X. — Comment faut-il publier les textes anciens?

E. DE MARNEFFE.

XI. — Quels sont les plus anciens sceaux armoriés en Europe?

J.-TH. DE RAADT.

XII. — Rectification des armoiries communales inexactes.

J.-TH. DE RAADT.

XIII. — Il est désirable que dans tous les établissements d'enseignement moyen, les cours d'histoire et de géographie soient confiés à des spécialistes possédant le diplôme de docteur en philosophie et lettres.

A. Cauchie.

XIV. — Quel rôle les chapitres ecclésiastiques ont-ils exercé dans les Pays-Bas sur l'organisation de l'enseignement?

Un capitulaire adressé en 787, par l'empereur Charlemagne à Baugulf, abbé de Fulde, à tous les évêques et à tous les monastères, ordonne l'institution d'écolâtres capables près des cathédrales et des monastères. Des chapitres, composés de prêtres, avaient été fondés en bon nombre dans les provinces belges. La plupart organisèrent des écoles publiques, sous la direction de l'écolâtre.

L'action de ces chapitres sur l'organisation de l'enseignement ne se limita pas à la localité où ils siégeaient. On demande de signaler les documents qui déterminent la mesure dans laquelle les chapitres travaillèrent en Belgique à étendre l'instruction en dehors du siège de leur établissement.

Ernest Matthieu.

XV. — Sur les emprunts faits par les villes de la province de Flandre, de 1550 à 1665, pour subvenir aux frais de la guerre.

Cte G. de Hauteclocque.

XVI. — Quelle est l'origine du conseil des finances des anciens Pays-Bas?

Eug. Lameere.

XVII. — De la publication sur fiches de la Bibliographie courante de l'histoire de Belgique.

EUG. LAMEERE.

XVIII. — De l'institution de cours populaires et locaux d'histoire et d'archéologie de Belgique.

EUG. LAMEERE.

3me Section : Archéologie

I. — De la publication par fiches des inventaires archéologiques.

Il est superflu de rappeler combien de fois on a réclamé la publication d'inventaires des œuvres d'art contenues dans nos collections publiques et particulières. L'utilité du but n'échappe à personne, mais tout le monde aussi se rend compte des difficultés nombreuses inhérentes à la rédaction et à la publication d'un catalogue général et détaillé, de toutes les richesses que le passé nous a léguées dans les différentes branches de l'art.

Difficultés de la rédaction. — Personne ne possède des connaissances assez encyclopédiques pour assumer la responsabilité d'un pareil travail. Il faut donc évidemment recourir à la coopération des spécialistes, et c'est ici qu'apparaît nettement l'utilité des sociétés d'archéologie.

Difficulté de la publication. — Cet obstacle est peut-être plus important encore. A raison de l'étendue du sujet, des mois, des années s'écouleront avant que toutes les notices soient rédigées et classées dans un ordre méthodique. Un tel inventaire exige, en effet, que toutes

ses parties soient non seulement à pied d'œuvre, mais complètement achevées, avant d'être livrées à l'imprimeur. Au bout de peu de temps, l'activité des collaborateurs se ralentit; les notices dorment dans un carton, sans utilité pour personne. Pour y remédier, je propose de publier les catalogues sous forme de *fiches* libres, indépendantes. Chaque fiche est consacrée à un objet, dont elle donne un croquis, accompagné d'un texte rédigé par un homme compétent en la matière spéciale dont il s'agit; les fiches sont signées et datées, ce qui leur confère une valeur propre et déterminée. La *fiche,* dont l'utilité n'est contestée par aucun travailleur, a des avantages immenses. Grâce à elle, on peut commencer tout de suite à imprimer. Le classement se fait au gré de chacun et non plus suivant un plan uniforme, qui peut être excellent, mais qui ne répond jamais aux exigences de tous les spécialistes.

Si de nouvelles découvertes viennent infirmer les assertions d'une description, inutile de le mentionner dans des *errata* que personne ne lit. On réimprime la fiche et on supprime l'ancienne. Le texte doit être concis et clair, et indiquer avec soin la bibliographie du sujet.

Voir, comme *spécimen,* les deux premières livraisons de l'*Inventaire archéologique,* publié sur le plan proposé par M. A. Heins et moi, par la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Paul Bergmans.

II. — A quelle époque la flèche à renflements apparaît-elle dans les mouvements de l'architecture des Pays-Bas?

Quel a été le rôle des architectes malinois dans sa propagation?

La flèche à renflements ou flèche bulbeuse date des

derniers temps de l'art ogival et a été adoptée ensuite par les constructeurs de la Renaissance. Les Keldermans en ont été les plus grands propagateurs; on en trouve dans beaucoup d'édifices bâtis par eux. Examen détaillé de chaque exemple.

PAUL SAINTENOY.

III. — Le fac-similé du plan, publié en 1843, par R. Chalon, comme étant celui de Sainte-Waudru à Mons, n'est-il pas plutôt celui de la tour de Saint-Rombaut à Malines?

Pourrait-on achever notre tour d'après ce plan?

Dans la réponse à la première question, nous procédons par comparaison. Le plan visé reproduit presque fidèlement tout ce qui existe de la tour malinoise. La tour Ste-Waudru, au contraire, a avec lui une dissemblance indéniable et notez qu'elle devait s'accentuer à mesure que la tour montoise serait arrivée à une plus grande élévation : le contre-fort du milieu faisant défaut.

Nous nous appuyons d'autre part sur des extraits des registres de la fabrique d'église de Ste-Waudru, qui donnent clairement les démarches faites à Malines pour obtenir le plan de la tour malinoise.

Nous finissons par dire qu'il est parti de chez nous et que plusieurs siècles après, une erreur d'archéologue l'a affublé d'un nom erronné.

Pourrait-on achever la tour? Nous répondons affirmativement. Nous examinons le sol et les fondations, nous calculons la pesanteur actuelle, le poids de la flèche absente, et nous disons que, compte fait de tout ce qui pourrait infirmer la stabilité du monument, le sol travaillerait avec un coefficient de sécurité suffisant. Nous appuyons nos données sur des exemples.

PH. VAN BOXMEER.

IV. — Examiner la gravure de la tour de Saint-Rombaut à Malines, faite par Wenceslas Hollar, en 1649, et reproduite dans l'ouvrage *Brabantia,* et la publication de Renier Chalon, sous le titre de fac-similé du plan original de la tour de Sainte-Waudru à Mons; comparer ces dessins aux deux tours et celles-ci entre elles.

J. HUBERT.

V. — Quelles considérations devraient présider à la restauration des Halles et du Palais du Grand Conseil, à Malines?

Dans la restauration des antiques monuments en question, il est de nécessité primordiale de conserver l'intégrité de la conception première à chacun d'eux : le Palais du Grand Conseil et les Halles. On ne pourrait faire disparaître l'un pour compléter l'autre, ni faire subir à l'un ou à l'autre une transformation afin d'obtenir une note harmonique quelconque, étrangère à cet accouplement essentiellement hétérogène.

Plusieurs projets mis en avant jadis, péchaient par là.

Une seconde considération, d'un ordre non seulement archéologique mais encore économique, doit nous guider dans la restauration. Il faut que le monument reçoive une destination, et celle-ci doit bien s'accommoder de l'ordonnance des bâtiments; les façades restaurées doivent servir de physionomie à des salles dont ils reflètent plus ou moins l'usage. C'est ainsi que derrière les lourds barreaux de fenêtres opaques, on ne pourrait trouver, par des stratagèmes quelconques, des appartements inondés d'un soleil détourné. Il ne s'agit évidemment pas de ressusciter le Grand Conseil et ses membres éminents, ni nos vieux marchands de drap; mais le même esprit de gravité ou de supréma-

tie, de négoce ou de civisme, devrait respectivement occuper ces lieux.

Le monument restauré devrait avoir une enseigne vraie, sinon, contentons-nous de le préserver des outrages du temps. Ces murs rongés, dans leur saveur antique, au moins ne mentiront pas : ils diront loyalement à la postérité dans quel but et par quels génies ils virent le jour.

PH. VAN BOXMEER.

VI. — Quel est l'auteur des fresques qui décorent une des salles de l'hôtel Busleyden, à Malines?

Les fresques de l'hôtel Busleyden furent exécutées pour Jérôme, seigneur de ce nom, entre les années 1505 et 1517. Leur auteur est inconnu. Certains indices permettent de les attribuer à *Mabuse*. Le docteur Gurlitt, en décrivant les fresques de l'ancien cloître du « Paulinum kloster », à Leipzig, signale qu'une partie de celles-ci fut peinte par un certain *Hans*, alors au service du prince électeur Frédéric. Ce prince voyaga dans les Pays-Bas, en compagnie de son peintre, et *il passa par Malines, où il laissa quelques tableaux de la main de Hans*. Le docteur Gurlitt présume que ce peintre n'est autre que *Jean de Mabuse*.

N'y a-t-il pas une corrélation entre ce voyage et l'exécution des fresques de Busleyden?

HYAC. CONINCKX.

VII. — Que connaît-on de l'ancienne industrie Malinoise si renommée, de la fonderie des cloches, clochettes, carillons, sonnettes, mortiers et pièces d'artillerie?

Cte DE MARSY.

VIII. — Mesures à conseiller pour la conservation des dentelles.

Les dentelles anciennes méritent d'être bien entretenues, puisque leur valeur augmente en raison de leur conservation, non seulement pour leur beauté, leur rareté, mais aussi parce qu'elles sont travaillées en fil de lin, tandis que les modernes se travaillent en fil de coton.

Il faut donc observer toutes les conditions nécessaires à cet entretien, soit :

les tenir en lieu sec;

en ôter tout apprêt;

éviter le blanchissage; mais lorsqu'il est indispensable, le faire à l'eau de pluie et au savon blanc; pas amidonner, ni apprêter avec n'importe quel ingrédient;

ne jamais repasser au fer, mais épingler les dentelles sur un tambour, en relever et en glacer les fleurs, au moyen de petits outils en os ou en ivoire;

dans les écoles et dans les communautés religieuses, donner un cours relatif à la connaissance et à l'entretien des dentelles; jadis c'était un bon métier, et les femmes faisaient artistement le blanchissage et la réparation des dentelles.

Dans les villes principales, il y a encore des ateliers; mais le travail dégénère au contact de toutes les dentelles de pacotille dont on fait usage aujourd'hui.

Utiliser les vieux débris de dentelles précieuses hors d'usage, pour en reconstituer des spécimens.

Dans les inventaires des trésors d'églises, de musées, etc., etc., marquer en coton rouge les n^os^ sur les dentelles, afin d'éviter les erreurs, renseigner au n° correspondant la provenance, la valeur, etc., afin d'aider les gardiens à reconnaitre le beau, le vrai, du faux!

Mme DAIMERIES.

IX. — Quelles sont les règles à suivre dans la polychromie des églises, surtout au point de vue esthétique?

La polychromie des églises a déjà fait l'objet de bien des débats. Elle a notamment été discutée pendant plusieurs années dans les divers congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique; et dès 1889, le congrès d'Anvers-Middelbourg adopta les deux vœux suivants :

« 1° La polychromie est l'achèvement désirable des édifices; néanmoins, la sage application de la polychromie aux monuments anciens qui ne conservent plus de traces suffisantes d'une polychromie antérieure, étant d'une très grande difficulté, il n'y a lieu de la décider qu'avec une très grande circonspection.

» 2° Le congrès émet le vœu que le gouvernement veille non seulement à la conservation des restes des peintures murales découvertes dans les anciennes églises, mais qu'il prenne la généreuse initiative de restaurer celles qui offrent pour l'art un véritable intérêt. »

Cette même question de la polychromie a fait aussi l'objet d'un remarquable rapport de M. Jules Helbig, de Liège, à la section d'art de l'assemblée générale des catholiques, tenue à Malines, le 8 septembre 1891.

Tout en maintenant les vœux précédemment adoptés par la Fédération, ne pourrait-on y ajouter certaines prescriptions générales dont il y aurait lieu de tenir compte, surtout dans la restauration des monuments anciens? En fait de règles matérielles, M. Joseph Nève, dans sa brochure intitulée : « Quelques remarques à propos de la restauration des monuments d'art ancien », propose les suivantes : *que toute restauration de peinture primitive doit d'abord être précédée d'un levé exact et complet des parties anciennes* et ensuite *de la production d'une esquisse détaillée de tout le projet de restitution.*

Au point de vue esthétique, n'y aurait-il pas lieu de

prescrire des conseils semblables et d'émettre les conclusions suivantes :

1° *Dans les édifices où une coloration naturelle peut être tirée de l'effet produit par les matériaux eux-mêmes, par les pierres, les marbres, les briques, il est désirable qu'aucun autre travail de décoration picturale n'intervienne.*

2° *Tout travail de peinture ou de décoration polychrome doit être en harmonie parfaite avec l'œuvre architecturale, tant au point de vue du système de coloration que du style du monument.*

G. Zech-Du Biez.

X. — Dans une église gothique ou romane, ayant un mobilier renaissance, faut-il, en cas de restauration, remplacer ce mobilier par un autre, conforme au style de l'édifice, ou bien faut-il restaurer l'ancien?

Cette question, comme la précédente, faisait partie du programme soumis aux délibérations du congrès de Gand. Le temps fit défaut pour en aborder la discussion.

Dans l'intervalle des deux congrès de Gand et de Malines, M. le chanoine Van den Gheyn l'a traitée dans une des séances du Cercle historique et archéologique de Gand, et son rapport a été inséré dans le bulletin de ce Cercle.

Peut-être le congrès de Malines ferait-il œuvre utile en reproduisant ce travail parmi ses documents.

Je suis d'accord sur plusieurs points avec M. le chanoine Van den Gheyn, sur d'autres, je ne partage pas son opinion.

Différentes hypothèses peuvent se présenter.

Si, dans l'église qu'il s'agit de restaurer, le mobilier a une réelle valeur artistique, il est à désirer qu'il soit conservé.

S'il est dépourvu de tout caractère d'art, si surtout il est médiocre, le meilleur parti à prendre est de se débar-

rasser du tout de la façon la plus avantageuse et de le remplacer par un mobilier du même style que l'édifice.

D'autres conditions sont possibles : entre autres, supposons une église romane possédant un maître-autel renaissance avec retable à sculptures et sujets d'une réelle beauté et vraiment remarquable. Il faut nécessairement le conserver ; mais comment faut-il l'encadrer ? Les stalles sont en mauvais état, la clôture du chœur est déplorable. Parce que le maître-autel est en renaissance, doit-il commander au reste et faut-il que les autres meubles soient en renaissance, ou bien faut-il adopter le style roman pour les autres parties du mobilier ?

Il y a certes encore bien d'autres cas qui peuvent surgir, mais voilà entre autres un point que je laisse aux discussions du congrès le soin d'éclaircir.

G. Zech-Du Biez.

XI. — Quel est le meilleur système à suivre pour la réparation des églises et autres monuments anciens ; par exemple, pour rétablir l'intérieur d'une église romane ou gothique dans son état primitif, doit-on faire disparaître tout ce que les siècles y ont accumulé ?

L'auteur de la XIme question estime qu'il y a lieu de ne pas faire disparaître tout ce que les siècles ont accumulé dans l'intérieur d'une église, dont on fait la restauration ; et au lieu de réduire l'intérieur de l'église à la nudité de son état primitif, *conserver tout ce qui a une valeur artistique ou historique.*

Ch. Casati,
Délégué officiel du Gouvernement Français.

XII. — Recherches et étude de quelques peintures de Van der Weyden, en France.

Il existe à Abbeville, dans une maison particulière,

plusieurs panneaux peints, au nombre de sept (autrefois huit), qui par leurs sujets et par la manière, surtout, dont ils ont été traités, appartiennent, à n'en pas douter, à l'Ecole flamande primitive de la seconde période.

Ces panneaux, au nombre de quatre, mais peints de chaque côté, ont été rayés en deux dans leur épaisseur; trois représentent *la Cène, l'Ascension* et *la Pentecôte,* le quatrième représentait, dit-on, *la Passion,* il a disparu; les quatre autres représentent les figures en pied, ou bien à peu près de grandeur naturelle, *la Vierge, S. Jean, S. Stuguer,* évêque de Lincoln, et *S. Honoré.*

Ils proviennent, d'une manière certaine, d'après des documents irrécusables qui seront fournis, de l'ancienne Chartreuse qui existait au faubourg de Thuison-lez-Abbeville, et à qui ils ont été donnés, selon toute vraisemblance, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Ces panneaux, d'une exécution fort remarquable, paraissent se rattacher, sinon à l'école de Van Eyck, au moins et d'une manière plus vraisembable, à leur disciple Van der Weyden.

Cette assertion s'appuie sur la comparaison avec les peintures du même maître, qui se trouvent à Berlin et dans plusieurs villes de la Belgique, et particulièrement avec celles qui existent en France, au Musée du Louvre et à l'hôpital de Beaune.

C'est cette étude comparatrice que l'auteur se propose de présenter dans l'étude indiquée.

EM. DÉLIGNIÈRES.

XIII. — L'abeille au point de vue de l'archéologie et du folklore.

J. DE SOIGNIES.

XIV. — Communication de M. le comte G. DE HAUTECLOCQUE, à propos d'un tableau, provenant de Malines, qui se trouve actuellement à la cathédrale d'Arras.

XV. — Communication de M. HILDEBRAND, délégué officiel du gouvernement Suédois, au sujet d'un retable flamand acquis récemment pour le musée de Stockholm.

NOTICE

SUR

la Ville & les Monuments de Lierre

L'HISTOIRE de Lierre et de ses monuments religieux les plus anciens se lie intimement, pour les premiers temps, à celle de saint Gommaire, à qui la ville doit sa naissance et pour lequel ses habitants professent encore aujourd'hui la plus profonde vénération.

C'est à la vie de ce saint, écrite par le moine Théobald, qui vécut au XIIe siècle et dédia son œuvre à Siger, premier prévôt du Chapitre, que nous devons la connaissance d'un grand nombre de particularités concernant l'origine et les premiers accroissements de notre ville.

Le traité de Meersen, conclu en 870 et partageant le royaume de Lotharingie entre Charles le Chauve et son frère Louis le Germanique, est le premier acte public où il est fait mention de notre ville, appelée alors encore Ledi.

Il serait difficile de préciser l'époque à laquelle elle

obtint ses plus anciennes franchises, confirmées, pour la première fois, en 1174, par Godefroid III, duc de Brabant. Henri Ier, fils de Godefroid, éleva Lierre, vingt ans plus tard, au rang de ville et lui octroya, ainsi que ses successeurs, de nombreux et importants privilèges. Dès ce moment, Lierre acquit une importance d'autant plus grande qu'elle devint une résidence de prédilection pour les premiers ducs de Brabant. Ces princes y avaient hors des murs, une maison de chasse, et dans l'enceinte de la ville, un palais, où ils firent de longs et fréquents séjours. L'acte par lequel Henri II confirme la donation, faite par Wautier Berthout, à l'église Notre-Dame de Leliendaal, à Malines, est daté du palais de Lierre : *Actum apud Lyram in domo mea 1242.*

Butkens rapporte que le duc Jean Ier, gravement blessé dans un tournoi, le septantième auquel il avait assisté, se fit transporter à Lierre, endroit réputé pour sa salubrité, et y reçut la visite de Gui de Dampierre, comte de Flandre, qui vint l'entretenir au sujet du mariage de sa fille avec le fils du roi d'Angleterre.

C'est particulièrement sous le règne d'Antoine, duc de Bourgogne, à qui échut la souveraineté du Brabant, en 1405, que notre ville atteignit un haut degré de prospérité. Le duc Antoine résida souvent à Lierre, pour y profiter du bon air. En 1411, il y vint, accompagné de sa femme Elisabeth, fille de Jean de Luxembourg, et cinq fois, de 1407 à 1415, il y réunit les Etats-Généraux du Brabant. De leur côté les Lierrois se montrèrent toujours prêts à seconder le duc chaque fois qu'il fit appel à leur dévouement.

Antoine de Bourgogne trouva la mort à la bataille d'Azincourt, au mois d'octobre 1415. Trois ans après, son fils Jean IV fit sa joyeuse entrée à Lierre, et témoigna pour notre ville les mêmes bonnes dispositions que son père. A son exemple, il y convoqua plusieurs fois les Etats du Brabant et confirma, en 1426, la dernière

fois qu'on le vit à Lierre, tous les droits et franchises de la ville. Quelques années plus tard, le palais des ducs de Brabant fut cédé, comme refuge, à l'abbaye de Saint-Bernard. Il fut remplacé par une construction nouvelle à laquelle se rattache un grand événement historique : c'est là que, le 20 octobre 1496, l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes, bénit le mariage de Philippe-le-Beau et de Jeanne de Castille, deuxième fille du roi d'Espagne.

Déjà au XIIIe siècle, sous l'égide des libertés obtenues, on vit se fixer à Lierre différentes industries en même temps que plusieurs établissements religieux et charitables. De cette époque datent le Béguinage, un des trois plus anciens du Brabant; la célèbre abbaye de Nazareth, incendiée en 1576, reconstruite en 1610 et vendue comme bien national, en 1797; quatre des principaux hospices et l'hôpital Sainte-Elisabeth, qui prit naissance en 1130 et fut transféré, en 1236, dans l'enceinte de la ville, à la suite d'un incendie qui l'avait détruit de fond en comble. Les bâtiments de l'hôpital, souvent modifiés et aujourd'hui convertis en établissements scolaires, n'offraient dans leur ensemble plus rien de bien remarquable; quelques salles pourtant avaient conservé intacte leur ordonnance primitive et renfermaient un mobilier de nature à intéresser vivement les archéologues. Plusieurs de ces meubles et notamment deux anciens vitraux à médaillons, magnifiques spécimens de la meilleure époque de la peinture sur verre, ont été cédés à l'Etat et sont allés enrichir le musée de la Porte de Hal à Bruxelles. D'autres objets intéressants, tels que des panneaux de portes sculptées, des châssis et des volets de fenêtres garnis de belles ferrures, des carreaux en terre cuite de différentes couleurs, une grille dormante à œils pratiqués alternativement dans les montants et les traverses, etc., etc., se conservent à la maison de ville et attirent l'attention des connaisseurs.

C'est surtout au XVe siècle, après que la ville se fut étendue par l'établissement d'une seconde enceinte embrassant un espace à peu près double de celui circonscrit par les murs primitifs, alors que l'industrie des draps, largement protégée par nos souverains, était la plus florissante, que Lierre se développa rapidement. D'après un recensement de 1496, la ville comprenait à l'intérieur de sa première enceinte, 553 maisons, entre les deux murailles 344 et sur son territoire hors des portes, 196 habitations. Sa population dépassait 7000 âmes.

Hôtel de ville et Beffroi

De toutes les constructions élevées au XIIIe et au XIVe siècle, une seule, le beffroi, accolé au côté gauche de l'Hôtel de ville, a survécu jusqu'à nos jours.

La fabrication du drap, particulièrement favorisée par l'établissement du marché qu'octroya Jean III, en 1338, avait pris une telle extension dans notre ville et ses environs, qu'il était devenu urgent de bâtir une halle aux draps, devant, comme cela se pratiquait alors généralement dans toutes les villes, servir en même temps de lieu de réunion pour le Magistrat. On tarda à donner suite à ce projet jusqu'en 1367, lorsque les travaux de bâtisse furent mis en adjudication; en 1369, on posa les dernières ardoises sur le toit, pendant que l'on s'occupait encore à voûter les caves et à daller la salle échevinale. Une gravure de 1717 nous donne une idée de cette ancienne halle bâtie en pierres et d'une ordonnance fort simple. A la naissance du toit, entièrement privé de ces riches décorations dont au XIIIe et au XIVe siècle on ornait les combles, régnait sur toute la longueur du bâtiment, une balustrade crénelée; plusieurs fenêtres de différentes grandeurs et toutes de forme carrée, éclairaient l'étage et le rez-de-chaussée, auquel on avait accès par

une double porte, dont le couronnement était soutenu par des colonnes prenant naissance sur un large perron, bordé d'une rampe en pierre. Au-dessus de la porte, on voyait une niche ornée d'une statue de la Sainte Vierge, ayant un ange à chaque côté. Ces statues, ainsi que la porte, étaient tout à fait dorées. Au côté gauche s'élevait le beffroi que M. Schayes, dans son *Histoire de l'architecture*, décrit dans les lignes suivantes : « Le beffroi de » Lierre, qui flanque le côté gauche de l'Hôtel de ville, » jadis la Halle aux draps, fut commencé en 1269, mais » la bâtisse, longtemps interrompue, ne fut terminée » qu'en 1411. C'est une tour carrée, longue, étroite et » percée de quelques ouvertures en forme de meurtrières. » Ses quatre angles sont surmontés de quatre clochetons » hexagones, en pierre de taille comme la tour, et qui » posent en encorbellement sur des arcatures ogivales et » trilobées. Un cordon de modillons ou corbeaux orne » leur base et contourne la tour en guise de machicoulis. » Une flèche et une lanterne en bois, octogones, pyra- » midales et couvertes en ardoises, comme le sont toutes » nos flèches en bois, sert de couronnement à ce beffroi, » qui retrace, à s'y méprendre, un véritable donjon de » château ».

L'ancienne halle ne conserva que peu de temps sa destination primitive; dès 1418, elle fut abandonnée par les drapiers et exclusivement affectée au service du Magistrat. Fort délabrée et ne suffisant plus aux besoins du temps, l'administration communale résolut sa démolition en 1741. Sur ses ruines on éleva l'Hôtel de ville actuel, sous la direction de l'architecte Van Baurscheit fils, qui, au même moment, était chargé de la construction de l'hôtel du seigneur de s' Gravenwezel, aujourd'hui le palais du Roi à Anvers. Bâti dans un style plus simple que ce dernier, l'Hôtel de ville de Lierre, isolé de toute autre construction, n'en présente pas moins un aspect imposant. Sa façade principale, construite en

pierres de grès et en pierres de taille, est sobre d'ornements.

A l'intérieur, toutes les salles ont une décoration conforme au style du monument. Dans le vestibule, on remarque un élégant escalier tournant, à rampe en bois sculpté. Un des tableaux que l'on y conserve a une grande valeur historique pour la ville. Il représente Lierre avec ses rues et ses monuments, en 1595, au moment où Heraugière, gouverneur de Breda, tenta de s'en emparer pour compte des Provinces-Unies. La ville fut prise, mais, grâce à la valeur de ses habitants secourus par ceux de Malines et d'Anvers, fut reprise le même jour, ainsi que le rappelle l'inscription suivante qui se trouve en tête de ce tableau :

EN DECIMO QUARTO OCTOBRIS
QUOD FACTA TULERUNT
HOSTIBUS EXPULSIS, CAPTA,
RECEPTA LIRA EST
D. O. M.
ET LIBERATÆ CIVITATIS MEMORIÆ
S. P. Q. L.
FIERI FECERUNT.

Comme nous l'avons dit, c'est à l'Hôtel de ville que se conservent quelques objets d'art, premier noyau d'un musée communal appelé, espérons-le, à s'enrichir chaque jour.

Collégiale Saint-Gommaire

L'église collégiale Saint-Gommaire, dont la construction, commencée en 1377, a duré au-delà d'un siècle, appartient à cette belle époque de l'art ogival où nos pères, fermes et ardents dans la foi, élevèrent un grand

nombre de ces magnifiques monuments, qu'on ne se lasse jamais d'admirer. Son plan présente la forme d'une croix latine dont le sommet, figuré par le chœur, est tourné vers l'orient. Le chœur à chevet pentagonal est entouré d'un collatéral donnant accès à onze chapelles, dont sept également bâties sur plan pentagonal et les autres sur plan carré. Deux de ces dernières, celle de la Sainte Vierge, au nord, et celle du Saint-Esprit, au sud, communiquent en outre avec les transepts. A partir des transepts jusqu'à l'entrée principale de l'église, celle-ci se compose d'une grande nef et de deux bas-côtés, dont celui du sud est bordé de six petites chapelles et celui du nord de deux chapelles plus profondes. La tour, qui fait partie de la façade principale, est soutenue à l'intérieur de l'église, par deux grandes piles faisant corps avec les premières colonnes des travées, et est précédée par un porche extérieur à plate-forme. Un léger campanile surmonte la grande voûte, couronnant le centre de la croix formée par le chœur, les transepts et les nefs. Cette voûte, qui se ne distingue des autres que par son développement, est supportée, ainsi que les grands arcs entre lesquels elle se trouve renfermée, par quatre colonnes montant sans interruption du sol au faîte de l'église et placées aux angles séparant le chœur et la grande nef des transepts. Les arcs des travées de la nef principale et du chœur portent sur des colonnes toutes uniformes à fûts cylindriques, s'élevant sur des socles de formes octogonale. Une double rangée de feuillages sculptés orne les chapiteaux.

A l'extérieur, les grands arcs-boutants qui soutiennent la nef et le chœur, ainsi que les doubles balustrades qui terminent les murs des nefs, sont du plus bel effet. La tour, d'une élévation d'environ 80 mètres, se trouve masquée à sa base par un portail à plate-forme, qui la précède et cache en partie la grande fenêtre éclairant la nef. Le premier étage, percé dans chacune de ses faces

de deux fenêtres ogivales, est couronné d'une balustrade. Le second étage faisant retraite sur le premier, est octogonal ; il est percé de huit fenêtres et également orné d'une galerie. Autrefois, la tour se terminait par une flèche de 126 pieds d'élévation. Celle-ci, entièrement détruite par le feu, en 1609, et réédifiée peu de temps après, fut de nouveau incendiée par la foudre, en 1702. C'est après ce désastre, rappelé par le joli chronogramme : *teMpestate CeCIDIt,* que fut construit le disgracieux couronnement actuel.

L'harmonie parfaite qui règne entre toutes les parties de l'église, l'unité et la pureté de style que l'on admire dans son ensemble, ne laissent aucun doute qu'elle n'ait été construite d'après un plan primitif et complet. Malheureusement, l'auteur en est inconnu ; tout ce que l'on peut dire avec certitude, c'est que dès le principe, les architectes les plus en renom, Henri Mys, Jean, André et Rombaut Keldermans, Herman le Vieux et son fils Dominique De Waghemakere, ont été chargés de la direction des travaux.

Contrairement à la pratique suivie pour la plupart des églises anciennes, la construction de celle de Lierre a commencé par la tour ; cette particularité s'explique aisément : il y a quatre ou cinq siècles, lorsque nos ancêtres projetaient leurs magnifiques bâtisses, ils n'avaient pas comme aujourd'hui à faire la justification des ressources qu'ils possédaient ; confiants dans l'avenir, ils comptaient sur la probité de ceux qui devaient exécuter leurs plans. Aussi ne faisaient-ils ni devis, ni cahiers des charges ; un simple contrat de quelques lignes, auquel la bonne foi servait de base, déterminait les conditions des adjudications les plus importantes ; les subsides de l'Etat, de la province ou de la commune, qui, à notre époque entrent pour une si large part dans les moyens de faire face aux dépenses, leur étaient inconnus ; les seules ressources dont ils disposaient, se bornaient aux

revenus annuels, consistant principalement dans les offrandes périodiques des fidèles. Lorsque celles-ci venaient à faire défaut ou à être insuffisantes, les travaux se trouvaient forcément arrêtés et souvent pour de longues années; dans ces conditions l'on ne peut méconnaître que c'était une mesure très sage de construire d'abord le chœur des églises. Celui-ci une fois terminé, plus rien n'empêchait de procéder aux offices divins et l'on pouvait, armé de cette patience qui était un des caractères distinctifs de cette époque, attendre des temps meilleurs pour achever ce qui restait encore à faire. Ainsi, nous voyons dans la plupart des monographies des anciennes églises, qu'il n'était pas rare qu'une partie de ces monuments fût consacrée et livrée au culte avant leur achèvement complet. Mais à Lierre, on n'avait à se préoccuper d'aucune considération pouvant hâter ou retarder la célébration des services divins, puisqu'on y disposait de l'église primitive, bâtie près de la chapelle Saint-Pierre et qui, bien que fort délabrée et menaçant ruine depuis de longues années, ainsi qu'il résulte des comptes, n'a été démolie qu'en 1475. On avait tout intérêt à la conserver le plus longtemps possible et à ne construire le nouveau chœur, occupant une partie de l'emplacement de l'ancien, qu'en tout dernier lieu.

Tout porte à croire que, d'après le plan primitif, la tour faisait avant-corps à l'église; elle n'y a été incorporée que plus tard, lorsque les nefs latérales ont été prolongées jusqu'à la façade principale. En admettant cette supposition, la tour, comme celle de Saint-Rombaut à Malines, formait vestibule à l'église; c'était là qu'anciennement se trouvait le jubé, qui n'a disparu que longtemps après la construction de celui placé à l'entrée du chœur. Mais quand les bas-côtés ont-ils été prolongés et alignés avec la tour et quand a été construit le porche ou péristyle qui précède la façade principale? Les archives n'en disent rien; mais un simple examen suffit pour se convaincre,

que ces constructions sont des additions faites postérieurement au monument, qui en conserve toutes les traces. Si, en effet, les nefs latérales n'avaient pas été prolongées après l'achèvement de l'église, pourquoi les parties adossées à la tour différeraient-elles par leur structure de toutes les autres et pour quelles raisons offriraient-elles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, un aspect si irrégulier? Pourquoi ces parties de murs, que l'on voit à l'intérieur de l'église aux deux côtés de la tour, munies de plinthes exactement conformes à celles qui entourent tout le bâtiment à l'extérieur, tandis que d'autres parties en sont dépourvues? Cette dernière circonstance seule ne prouve-t-elle pas à l'évidence que, primitivement, ces portions de murs se trouvaient à l'extérieur et faisaient partie des angles rentrants formés par l'église et la tour? N'en résulte-t-il pas que, dans le principe, cette dernière était dégagée, au nord et au sud, de toute espèce de construction? Pour ceux qui considéreraient ces raisons comme insuffisantes, nous pourrions encore signaler à leur attention les montants et les arcs de forme grossière séparant les bas-côtés des parties que nous estimons être ajoutées. Ces montants et ces arcs, de même que les fenêtres, trahissent clairement une construction postérieure à celle des nefs. Mais que penser des larges ouvertures donnant passage de la grande nef sous la tour aux bas-côtés? Rien n'indique au juste quelle a été la disposition primitive, mais on ne peut douter qu'il s'est fait là une modification importante. A l'appui de cette opinion, nous citons ici un extrait du mémoire historique et archéologique de M. Redig, où il est dit que les arcs surmontant ces ouvertures « sont d'une grossièreté toute » rustique et dont on ne trouverait d'exemple que dans » les barbares essais des temples grecs; tellement on a » poussé l'oubli de toutes les conditions de l'art, en con- » struisant des arcs que nulle moulure ne décore et ne » tend à en diminuer la pesanteur ». Ailleurs, le même

auteur fait voir que tout ce qui tient à ces arcs et aux piliers qui les supportent, se ressent des modifications exécutées dans cette partie de l'église. Comment, en effet, concilier ces imperfections avec le fini de style qui distingue partout ailleurs ce bel édifice, si l'on n'admet pas des changements notables à l'entrée primitive?

Quant au porche qui s'élève au-devant de la tour, il est tout aussi difficile de croire qu'il faisait partie du plan primitif; l'on ne peut raisonnablement supposer que l'architecte, parvenu à produire une œuvre telle que l'église Saint-Gommaire, aurait négligé, pour une construction rarement ajoutée aux temples gothiques, un des plus beaux effets de lumière qu'on rencontre dans la plupart de ces monuments. Que primitivement une vaste fenêtre, ménagée dans la façade principale, éclairait la grande nef, nous en trouvons l'assurance dans la chronique de Van Graesen. D'après les renseignements puisés par cet écrivain dans les comptes de 1426, qui malheureusement sont perdus, la grande fenêtre sous la tour, au-dessus du portail, fit l'objet d'une entreprise spéciale dont se chargea Lambert Van den Eynde, pour la maçonnerie, et maître Claes de Louvain, pour le placement des verres. Des circonstances aussi détaillées font supposer un travail d'une importance toute particulière et beaucoup plus grande que ne le comportait la construction de la fenêtre existante, de moindre dimension que toutes les autres. On peut donc à bon droit soutenir que la disposition actuelle n'est pas conforme à l'idée première et que la fenêtre, telle que nous la voyons aujourd'hui, a subi de notables modifications, occasionnées, croyons-nous, par la construction du porche. Si nous ne craignions de nous engager trop loin dans le champ des suppositions, nous émettrions encore l'opinion qu'alors, également, on remplaça l'arc en ogive, qui probablement terminait la fenêtre dont parle Van Graesen, par un couronnement en

plein cintre, afin de compenser ainsi l'effet de lumière perdu dans l'élévation.

Nous citons encore ici trois lignes de l'ouvrage de M. Redig, qui nous confirme dans cette idée : « On ne » peut s'expliquer la présence de cette forme romane que » par une restauration postérieure à l'achèvement de » l'édifice. A l'appui de cette opinion, on peut invoquer » quelques traces de changements que l'on voit encore » dans la maçonnerie qui environne les fenêtres ».

Les diverses considérations que nous venons d'exposer permettent de supposer qu'il s'est fait à une même époque, un ensemble de travaux résultant l'un de l'autre et comprenant la prolongation des nefs latérales, l'ouverture des arcades sous la tour, la construction du porche et la transformation de la grande fenêtre.

En 1435 et les années suivantes, on travailla, sous la direction de Jean Keldermans, à la construction des piliers de la grande nef et des arcs ogives qu'ils supportent. La pierre employée pour cet ouvrage, ainsi que celle dont on se servit plus tard pour les transepts, fut tirée des carrières d'Afflighem. Les chapiteaux des colonnes furent taillés à Malines, et transportés par eau jusqu'à Lierre.

La construction des transepts remonte à l'année 1460. Ainsi que cela eut lieu pour la tour et les nefs, la bâtisse des transepts fut partagée en différentes parties, que l'on adjugea publiquement. La chapelle Sainte-Catherine, se trouvant au côté nord, dans l'angle formé par le transept et le bas-côté, a été construite en 1463, tandis que sa voisine, d'abord dédiée à Notre-Dame de Montserrat et servant aujourd'hui de baptistère, n'a été construite qu'en 1577. La fenêtre éclairant cette dernière chapelle, était autrefois pourvue d'un magnifique vitrail, où se trouvaient représentés les portraits des donateurs.

En 1473, commencèrent les travaux du chœur, qui ne furent achevés qu'en 1515; ils se firent sous la direction

des célèbres architectes Herman et Dominique De Waghemakere.

Vers cette même époque, on plaça un grand nombre de verrières remarquables, à en juger par les fragments que l'on conserve encore. Plusieurs étaient l'œuvre du fameux verrier Rombaut Keldermans.

En 1517, l'empereur Maximilien se trouvant à Lierre, avec son petit-fils Charles, plus tard Charles-Quint, fit don à l'église, de trois des cinq vitraux qui ornent encore les fenêtres du chevet du chœur. A cette même occasion, plusieurs autres verrières furent offertes par les seigneurs et prélats de sa suite.

De 1530 à 1540, on construisit le magnifique jubé, richement sculpté en style flamboyant, qui précède le chœur. Ce chef-d'œuvre de délicatesse et de travail, pour lequel on prit comme modèle le jubé de l'église de Neckerspoel près de Malines, se compose de trois arcades de face et de deux arcades de côté, retombant sur des colonnes en faisceaux, au-dessus desquelles s'étend une suite de niches ornées de groupes représentant les scènes de la Passion. Une croix triomphale, entre les statues de la Sainte Vierge et de saint Jean, était suspendue à la voûte au-dessus du jubé, sur lequel on plaça, lors de sa restauration, en 1850, une tourelle travaillée à jour, mais qui n'est pas à sa place sur l'ambon. C'est de là que l'évangile se lisait autrefois au peuple.

Dans le chœur, au côté de l'évangile, fut élevé, en même temps que le jubé, un tabernacle en pierre, conforme à celui de l'église Saint-Pierre à Louvain. On conserve dans les archives, le livre des comptes de ces deux remarquables constructions, œuvres d'un architecte malinois, Frans Mijnsheeren, qui, avec Jean Wischaven, de la même ville, entreprit les travaux, y compris la livraison et la taille des pierres. L'inspection du travail était confiée au célèbre architecte de Bruxelles, Henri Van Pede.

Le 9 avril 1580, l'église Saint-Gommaire devint la proie des gueux. Tous les autels furent détruits, les statues mutilées, les boiseries arrachées, les tableaux déchirés et leurs débris jetés sur d'énormes brasiers allumés dans l'église même.

En 1668, on trouva les ressources pour faire exécuter par Wirick Somers, orfèvre-ciseleur à Anvers, la riche châsse de saint Gommaire, pesant 1536 onces d'argent, et qu'on paya 5058 florins.

L'autel, érigé au chœur après les pillages du XVIe siècle, fut remplacé en 1707, par l'autel actuel, qui a le défaut de n'être pas dans le style de l'église et qui n'a pas été fait pour elle. On sait qu'il a été acheté au Chapitre de Saint-Bavon, à Gand. Le mérite qu'il peut avoir ne compense certainement pas l'effet malheureux qu'il produit à la place qu'il occupe; sa disparition mettrait en évidence le chevet exceptionnellement beau de l'église, qu'il offusque complètement. Espérons qu'un jour on pourra le remplacer à son tour, par un retable conforme aux traditions du moyen âge, permettant de voir du chœur les belles verrières qui décorent les fenêtres de l'abside. Avant l'enlèvement des objets d'art par les commissaires français, en 1794, le maître-autel renfermait le tableau de Jordaens : *Le Christ en croix,* actuellement à l'église Saint-André à Bordeaux. En 1809, Corneille Cels, artiste distingué, né à Lierre, peignit *la décollation de Saint Jean-Baptiste,* pour remplacer l'œuvre de Jordaens.

L'admirable triptyque de l'autel Saint-Christophe : *les épousailles de la Sainte Vierge,* ainsi que les volets de l'autel Saint-Gommaire, œuvres marquantes du XVe siècle, dont malheureusement on ne connaît pas les auteurs, font partie des rares objets échappés à tous les désastres de l'église. M. Genard, dans une savante dissertation, insérée au *Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* a fait ressortir toute la valeur artistique du premier de ces tableaux.

Chapelle Saint-Pierre

L'église appelée la chapelle Saint-Pierre, est certainement l'édifice le plus ancien de Lierre, mais aussi celui dont l'histoire est la moins connue. Il est le seul en style roman que possède la ville.

Ce monument est redevable de son origine, à saint Gommaire qui, à la place qu'occupe encore aujourd'hui cette église, bâtit une chapelle en bois, près de laquelle il fonda un couvent de religieuses. Dans la seconde moitié du IXe siècle, après la terrible invasion des barbares du Nord, dont notre pays eut tant à souffrir, la chapelle Saint-Pierre, qui, grâce à l'intercession de son saint patron, échappa miraculeusement à ces désastres, fut reconstruite en pierre.

Quelques restes de la chapelle primitive demeurent peut-être encore debout; néanmois, c'est au XIIe siècle qu'il nous semble devoir attribuer la bâtisse de la nef et du chœur.

Le chevet de la nef est plat; une charmante petite abside en demi-cercle le termine. Cette dernière partie est éclairée par quatre baies romanes et ornées, à l'extérieur, de colonnes engagées.

Au côté sud s'élève un joli porche du XIIIe siècle, à fronton triangulaire; sa profondeur est d'un mètre et demi environ.

Les bas-côtés ne remontent qu'au XVIe ou XVIIe siècle.

Suivant l'historien Van Graesen, la toiture et la tourelle dateraient de 1523, les voûtes de 1477, et le chœur de 1475. Quant à cette dernière date, on doit y rapporter une restauration ou un remaniement, qu'accuse une fenêtre du XVe siècle, percée au côté de l'évangile. La charpente est primitive.

L'intérieur du petit édifice est tout aussi irrégulier. Remarquons-y, encastrées dans le mur au-dessus de l'entrée méridionale, deux têtes sculptées, culs-de-lampes fort anciens.

Eglise de l'Hermitage

Nous lisons dans la vie de saint Gommaire, qu'après avoir quitté la cour du roi Pepin le Bref, il entreprit, avec plusieurs de ses vassaux, un pèlerinage à Rome, aux tombeaux des saints Apôtres, et, qu'arrivé aux bords de la Nèthe, à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'église de l'Hermitage, il choisit cette place pour lieu de repos. Ses serviteurs y dressèrent leurs tentes et, pour les soutenir, coupèrent un chêne croissant dans le voisinage. Cet acte irrita si violemment le propriétaire du champ où l'on s'était arrêté, qu'aucune des offres faites pour le dédommager ne fut agréée. Ayant épuisé tous les moyens humains de conciliation, saint Gommaire leva les yeux au ciel et pria Dieu de venir à son aide. Sa demande fut exaucée : un ange lui apparut dans la nuit et l'avertit de rajuster la partie coupée de l'arbre sur celle maintenue au sol et de lier l'une à l'autre au moyen de son ceinturon. Dès le lendemain, l'arbre avait repris sa croissance et son ancienne vigueur. Quatre cents ans après cet événement, Théobald affirme avoir vu encore ce chêne en pleine végétation et portant les empreintes de la ligature.

C'est à la place où eut lieu ce miracle, qu'en 1212, l'on construisit une chapelle démolie en 1410, et remplacée par l'église actuelle de l'Hermitage. Bâtie en 1413, elle n'offre rien de remarquable comme monument. Son vaisseau est partagé en trois nefs, par deux rangs de colonnes cylindriques, portant sur des bases de forme octogonale. Les moulures des arcs qui couronnent les travées naissent directement du fût des colonnes dépour-

vues de chapiteaux. Le chœur, sans collatéraux, n'a été construit qu'en 1419 et surélevé, vers 1605, au même niveau que la nef principale. En tête de l'église surgit une tour en style gothique, construction moderne, disproportionnée avec l'église, qui, auparavant déjà, avait perdu considérablement de son effet, par l'exhaussement du terrain sur lequel elle se trouve.

Au nombre des objets mobiliers, on montre un arbre en fer forgé, dont la confection remonte à 1470 et mérite toute l'attention. Fait en mémoire du miracle que nous venons de relater, cet arbre représente un chêne à large couronne, garni de feuilles et de glands, dont la tige soutient une statue de saint Gommaire. Il se trouvait primitivement au milieu du chœur, sur une dalle portant pour inscription :

Dit is de plaatse, ter goeder trouwen,
Daar St Gummar dede den boom afhouwen.

En 1766, on transféra cet arbre du chœur au milieu de la grande nef, et on élagua ou raccourcit quelques-unes de ses branches interceptant trop la vue. Il occupa cette place jusqu'au moment où on le plaça devant un pilier; il s'y trouve encore.

Maison Colibrant

Parmi les maisons privées les plus anciennes que possède la ville, il en est une fort remarquable et qui date de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle. Bâtie par la famille Colibrant, dont plusieurs membres ont pris part à l'administration de la ville, elle porte encore aujourd'hui un cachet de rare élégance. Sauf la porte, qui a été déplacée, la façade de ce bâtiment a entièrement conservé son caractère primitif. Le premier étage est éclairé par quatre fenêtres que couronne un arc

ogival trilobé. La porte et les baies du rez-de-chaussée sont de même structure que les fenêtres de l'étage; au-dessus de ces dernières se trouve une troisième rangée de fenêtres à linteau horizontal, de même largeur que celles des étages inférieurs. Il est à remarquer que toutes celles à l'extrémité droite sont plus larges que les autres. C'est évidemment de ce côté qu'à l'origine se trouvait l'entrée de la maison, dont le faîte se termine en pignon à angle aigu. A l'intérieur, où de nombreux changements ont été opérés, on remarque encore les supports en style gothique, d'une cheminée et, au grenier, les volets de deux lucarnes richement sculptés et garnis de ferronneries.

(Extrait de la notice de M. Mast.)

LISTE DES

Académies et Sociétés affiliées

A LA FÉDÉRATION

BELGIQUE

—

Anvers

1. *Académie Royale d'Archéologie de Belgique.*
   Délégués : MM. le baron de Vinck de Winnezeele et F. Donnet.

2. *Académie Royale des Beaux-Arts.*
   Délégués : MM. F. Donnet et Th. Smekens.

3. *Comité des membres correspondants de la Commission Royale des monuments.*

4. *Commission directrice du Musée d'antiquités.*
   Délégués : MM. F. Donnet et baron de Vinck de Winnezeele.

5. *Société des architectes anversois.*
   Délégués : MM. J. Schaeps et J. Van Riel.

6. *Société des bibliophiles anversois.*
Délégué, M. F. Donnet.

7. *Société Royale de géographie d'Anvers.*
Délégués : MM. Th. Smekens et F. Donnet.

8. *Commission chargée de la publication des inscriptions funéraires et monumentales.*

Arlon

9. *Institut archéologique du Luxembourg.*
Délégué, M. Tandel.

10. *Commission provinciale des monuments du Luxembourg.*

Bruges

11. *Société archéologique.*
Délégué, Monseigneur F. baron Béthune.

12. *Société d'Emulation pour l'Etude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.*
Délégué, M. le chanoine A. de Leyn.

13. *Commission provinciale des monuments de la Flandre Occidentale.*

Bruxelles

14. *Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.*
Délégué, M. Marchal.

15. *Commission royale des monuments.*

16. *Commission royale d'Histoire.*

17. *Institut cartographique militaire.*

18. *Société d'archéologie de Bruxelles.*
Délégués : MM. P. Combaz, baron A. de Loë, P. Plisnier.

19. *Société d'anthropologie.*
Délégué, M. le Dr V. Jacques.

20. *Commission provinciale des monuments du Brabant.*

21. *Commission directrice du Musée royal d'antiquités.*

22. *Société royale de numismatique.*
Délégué, M. F. Vermeylen.

23. *Société centrale d'architecture de Belgique.*
Délégué, M. P. Saintenoy.

24. *Société nationale pour la protection des sites et monuments en Belgique.*
Délégué, M. P. Saintenoy.

25. *Société royale belge de géographie.*
Délégué, M. A. Houzeau.

26. *Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie.*
Délégué, M. le baron de Loë.

27. *Société belge de folklore.*
Délégué, M. E. Monseur.

Charleroi

28. *Société paléontologique et archéologique de Charleroi.*
Délégués : MM. J. Kaisin et L. Wauthy.

Enghien

29. *Cercle archéologique d'Enghien.*
Délégués : MM. H. de Cordes, E. Matthieu et Z. De Frenne.

Gand

30. *Académie royale flamande.*

31. *Messager des sciences historiques.*

32. *Cercle historique et archéologique.*
Délégués : MM. le baron de Maere et P. Bergmans.

33. *Commission provinciale des monuments de la Flandre occidentale.*
Délégués : MM. O. de Grave et E. Varenbergh.

34. *Chambre Syndicale provinciale des arts industriels.*

Geer

35. *Cercle Archéologique du Geer.*

Hasselt

36. *Commission provinciale des monuments du Limbourg.*

37. *Société Les Mélophiles.*
Délégués : MM. le Dr Bamps et H. Van Neuss.

Huy

38. *Cercle des Sciences et Beaux-Arts.*
Délégué, M. Emile Wigny.

Liège

39. *Institut Archéologique liégeois.*
Délégués : MM. J. Helbig et E. Pâques.

40. *Société d'émulation pour l'encouragement des lettres, des sciences et des Arts.*
Délégués : MM. Ch. Comhaire et Ch.-J. Comhaire.

41. *Société d'art et d'histoire.*

42. *Commission provinciale des monuments de Liège.*

43. *Société des bibliophiles liégeois.*

44. *Société de littérature wallonne.*

45. *Société géologique de Belgique.*
Délégué, M. G. De Walque.

46. *Société Royale des sciences.*

47. *Association des ingénieurs.*

48. *Les amis du vieux Liège.*
Délégués : MM. Ch.-J. Comhaire et G. Jorissens.

Louvain

49. *Séminaire historique de l'Université.*
Délégué, M. l'abbé Cauchie.

50. *Cercle littéraire de l'Université de Louvain.*

51. *Gilde archéologique et artistique de Saint Luc.*
Délégué, M. C. Goffaerts.

Malines

52. *Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines.*

Mons

53. *Commission provinciale des monuments du Hainaut.*
Délégué, M. J. Hubert.

54. *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.*
Délégués : MM. E. Hublard et A. Wins.

55. *Cercle archéologique de Mons.*
Délégués : MM. L. Devillers, le comte Alb. d'Auxy de Launois, et Em de la Roche de Marchiennes.

56. *Société des bibliophiles Belges.*
Délégués : MM. L. Dolez et L. Devillers.

Namur

57. *Commission provinciale des monuments de Namur.*
Délégué, M. Boveroulle.

58. *Société archéologique de Namur.*
Délégué, M. Boveroulle.

Nivelles

59. *Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.*

Saint-Nicolas

60. *Cercle archéologique du pays de Waes.*
Délégués : MM. J. Verwilgen et C. De Bock-Bauwens.

Soignies

61. *Cercle archéologique du canton de Soignies.*
Délégué, M. A. De Meuldre.

Termonde

62. *Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde.*
Délégué, M. J. Broeckaert.

Tongres

63. *Société artistique et littéraire.*

Tournai

64. *Société historique et archéologique de Tournai.*
Délégués : MM. E. Soil et A. d'Herbomez.

65. *Cercle artistique.*

66. *Commission directrice des musées de tableaux et d'antiquités.*

Verviers

67. *Caveau verviétois.*

68. *Œuvres des soirées populaires.*

PAYS ÉTRANGERS

FRANCE

1. *Le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.*
Délégué, M. Ch. Casati de Casatis.

Abbeville

2. *Société d'Emulation.*
Délégués : MM. Em. Delignières et J. Vayson.

Amiens (Somme)

3. *Société des antiquaires de Picardie.*
Délégués : MM. R. Guerlin et Aug. Janvier.

Arras (Pas-de-Calais)

4. *Académie des sciences, lettres et arts.*
Délégué, M. le comte de Hauteclocque.

5. *Commission départementale des antiquités du Pas-de-Calais.*

Avesnes (Nord)

6. *Société archéologique.*

Beauvais (Oise)

7. *Société académique d'archéologie, sciences et arts.*
Délégués : MM. le chanoine Marsaux et l'abbé Marielle.

Caen (Calvados)

8. *Société Française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.*
Délégué, M. le comte de Marsy.

Cambrai (Nord)

9. *Société d'Emulation.*

Compiègne (Oise)

10. *Société historique de Compiègne.*
Délégué, M. A. Sorel.

Douai (Nord)

11. *Société d'agriculture, des sciences et arts du département du Nord.*

12. *Société académique des sciences et lettres.*

Dunkerque (Nord)

13. *Comité Flamand de France.*
Délégué, M. A. Eeckman.

14. *Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.*

Lille (Nord)

15. *Société pour l'encouragement des sciences, de l'agriculture et des arts.*

16. *Société d'histoire du département du Nord.*

17. *Société de géographie.*

Nancy (Meurthe et Moselle)

18. *Académie Stanislas.*
Délégué, M. des Robert.

19. *Société d'archéologie Lorraine.*
Délégué, L. Germain.

Paris

20. *Direction des Musées nationaux et de l'école du Louvre.*
Délégué, M. F. de Villenoisy.

21. *Société de l'histoire de France.*

22. *Société des antiquaires de France.*

23. *Société d'anthropologie de Paris.*

24. *Société bibliographique de Paris.*

25. *Société centrale des architectes Français.*

Reims (Marne)

26. *Académie nationale de Reims.*

Roubaix (Nord)

27. *Société d'Emulation.*
Délégué, M. le Dr A. Faidherbe.

Saint-Omer (Pas-de-Calais)

28. *Société des antiquaires de la Morinie.*
Délégués : MM. l'abbé Bled, F. de Monnecove, C. Legrand, Sturme et A. Boitel.

Saint-Quentin (Aisne)

29. *Société académique des arts, des sciences et des belles-lettres.*

Senlis (Oise)

30. *Société archéologique.*

Valenciennes (Nord)

31. *Société d'agriculture, sciences et arts.*
Délégué : MM. A. Richez et A. Doutriaux.

HOLLANDE

—

Amsterdam

32. *Université.*
33. *Koninklijk oudheidkundig genootschap.*

Bois-le-Duc

34. *Provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen.*

Leeuwarden

35. *Genootschap van geschied-, oudheid- en taalkunde.*

Leide

36. *Université.*
37. *Maatschappij der nederlandsche letterkunde.*
Délégué, Dr J. ten Brink.

Maestricht

38. *Société historique et archéologique du Limbourg.*

Middelbourg

39. *Zeeuwsch genootschap der wetenschappen.*

Utrecht

40. *Université.*

41. *Genootschap van kunsten en wetenschappen.*

LUXEMBOURG

—

42. *Institut grand-ducal d'archéologie. Section historique des sciences.*
Délégué, M. C. Arend.

ALLEMAGNE

—

Düsseldorf

43. *Düsseldorfer Geschichtsverein.*

ESPAGNE

—

Madrid

44. *Académie royale d'histoire d'Espagne.*
Délégué, M. Eug. Dognée.

SUÈDE

—

Stockholm

45. *Académie de Belles-lettres, histoire et antiquités.*
Délégué, M. H. Hildebrand, conservateur en chef des antiquités du royaume, délégué officiel du gouvernement Suédois.

PORTUGAL

—

Lisbonne

46. *Association archéologique de Lisbonne.*
Délégué, M. J. Leite de Vasconcellos.

LISTE DES

Membres du Congrès de Malines

1897

A

MM.

Adriaenssens, Charles, conseiller communal, rue A B, Malines.

Aerts, A., libraire, rue Conscience, 4, Malines.

Aerts, Guillaume, peintre, Marché au bétail, 74, Malines.

Aerts, P.-J. (Mgr), doyen du Chapitre, rue des Vaches, 54, Malines.

Alberdingk-Thym, professeur à l'Université de Louvain, Kessel-Loo.

André, Alfred, ingénieur, rue du Canal, 9, Malines.

Andries, Raymond, docteur en médecine, conseiller communal, rue Léopold, Malines.

Appelmans (abbé), professeur au Grand Séminaire, Malines.

Arend, Charles, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Arnould, Arnould, propriétaire, Boussu-lez-Walcourt.

Aubry, Camille, rue Tasson-Snel, 19, Bruxelles.

B

Backx, Joseph, rue du Poivre, 44, Malines.

Ballion, Jean, chaussée de Courtrai, 367, Gand.
Etudes préhistoriques (1).

Bamps, Constant, docteur en médecine, ancien échevin, rue Maegdendries, 11, Hasselt.
L'histoire et l'archéologie de l'ancien Pays de Looz. — L'histoire naturelle de la même région.

---

(1) Les indications en caractères italiques sont les études auxquelles se livre spécialement l'adhérent.

Baudelet, Adhémar, peintre, rue du grand Cerf, 2, Bruxelles.

Bayet, Louis, ingénieur, Walcourt.

Beernaert, A., Ministre d'Etat, Président de la Chambre des Représentants, **Président d'honneur.**

Behaegel, Albéric, attaché au Ministère des Affaires étrangères, rue Traversière, 23, St-Josse-ten-Noode.

Bekaert, Maurice, Docteur en droit, attaché à l'inspection des Beaux-Arts, rue Belliard, 45, Bruxelles.

Bequet, Alfred, propriétaire, rue Grandgagnage, 8, Namur.
Archéologie et histoire.

Berdal, François, architecte de la ville, rue de la Station, 78, Menin.

Bergmans, Paul, docteur en philosophie et lettres, chef de bureau à la bibliothèque de l'Université, chaussée de Courtrai, 97, Gand.
Bibliographie. — Histoire littéraire de la Belgique. — Musicologie.

Bernaerts, Florimond (abbé), professeur à l'institut St-Louis, Bruxelles.

Béthune (Mgr le baron Félix), archidiacre, rue d'Argent, 40, Bruges.

Béthune (le baron François), professeur à l'Université de Louvain, place de l'Université, 10, Louvain.

Béthune (le baron Joseph), châlet de Rouxhove, Courtrai.

Biermans, professeur au Petit-Séminaire, rue de la Blanchisserie, Malines.

Bilmeyer, architecte, rue Appelmans, Anvers.

Blanchaert, Léopold, sculpteur, St-Denis-Westrem, Maltebrugghe.
Art chrétien du moyen âge.

Blancquart, Camille, lieutenant-Colonel du 2e régiment d'Artillerie, rue Conscience, 29, Malines.

Bled, O. (abbé), rue St-Denis, St-Omer (Pas-de-Calais).
Histoire locale.

Blomme, Arthur, président du tribunal civil, Termonde.

Blomme, Léonard, architecte provincial, rue du Roi, 17, Anvers.

Blondeau, Zénon, boulevard des Arbalétriers, Malines.

Bogaerts, chanoine, rue des Béguines, 29, Malines.

Bogaerts, professeur au Grand Séminaire, Malines.

Boghaert-Vaché, publiciste, chaussée St-Pierre, 98, Etterbeek.

Boissonnet (le baron Ernest), ancien magistrat, avocat, rue des Wetz, 31, Douai (Nord).
Art, archéologie et histoire locale.

Boitel, Auguste, rue du Lycée, 17, St-Omer (Pas-de-Calais).

Boon, chanoine, inspecteur, rue de la Blanchisserie, Malines.

Bosteaux-Paris, archéologue, maire de Cernay, rue Chanzy, 16, Cernay-lez-Reims (Marne).
Paléontologie et archéologie des époques gauloise, gallo-romaine et franque.

Bouillet, Auguste (abbé), correspondant du comité des sociétés des Beaux-Arts, rue Corot, 4, Paris-Auteuil.
Archéologie du moyen âge.

Bouton, Victor, rue de Maubeuge, 15, Paris, **membre honoraire.**
Histoire du XIVe siècle.

Boveroulle, P., architecte provincial, rue Grandgagnage, Namur.

Brahy-Prost, Edouard, rue Feronstrée, 114, Liège.
Archéologie.

Branders, Arthur, rue Ste-Catherine, 11, Malines.

Brassine-De Boeck, décorateur, rue de la Cuiller, 3, Bruxelles.
Peintures murales. — Restauration des monuments anciens.

Broeckaert, Jean, greffier au tribunal de 1re Instance, Termonde.
Histoire et littérature flamande.

Broers, Franz, avocat, vieille chaussée de Bruxelles, 14, Malines.

Bruffaers, Ant., rue du Bruel, 53, Malines.

Brusselmans, Jules, docteur en médecine, marché aux Grains, Malines.

Bruylant, Colonel commandant le 2e régiment d'Artillerie, rue des Vaches, 95, Malines, **Vice-président du Congrès.**

Bruylant (Mme), rue des Vaches, 95, Malines.

Bruylant, Jean, étudiant, rue des Vaches, 95, Malines.

Buedts, Edgar, marché au bétail, Malines.

Buisseret, Paul, industriel, Wavre.

Burls (Mme), rue Van Brée, 25, Anvers.

C

Campers, P.-A., rue du Nord, 12, Ledeberg (Gand).

Carly, Jules, juge de paix, Florenville.
Etudes préhistoriques et historiques.

Carly, L.-F., chanoine titulaire, rue long fossé aux Poils, 85, Malines.

Casati de Casatis, Charles, conseiller honoraire à la Cour de Paris, délégué du ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts de France, rue Alfred de Vigny, 16, Paris.
Etudes juridiques et archéologiques.

Casier, Joseph, président de l'association Belge de Photographie, rue des Remouleurs, 91, Gand.
Vitraux.

Cauchie, Alfred, professeur à l'Université, directeur du Séminaire historique, Collège du St-Esprit, Louvain.

Ceulemans, chanoine, professeur au Grand Séminaire, Malines.

Charles, Edouard, rue du Persil, 16, Bruxelles.

Chevalier, Jules, avocat, rue de Naples, 16, Ixelles.

Chevalier (Mme Jules), rue de Naples, 16, Ixelles.

Chevalier (Mlle Pauline), rue de la Loi, 230, Bruxelles.

Clabots, Guillaume (abbé), rue sous la Tour, 10, Malines.

Claerhout, Julien (abbé), directeur des écoles, Pitthem (Flandre occ.).
Philologie, toponymie, archéologie.

Claes, François, rue de Beffer, 10, Malines.

Claes, Louis, chanoine, rue des Vaches, 18, Malines.

Claes, curé à Molenbeeck-St-Jean.

Claeys, Prosper, avocat, rue Haute, 15, Gand.
Etudes historiques.

Clair, R.-P.-Charles, rue des Sts Pères, 76, Paris.
Esthétique, histoire de l'art chrétien dans ses rapports avec la liturgie.

Clercx, Achille, notaire, rue de Charleroi, 53bis, Gilly.

Cleynhens, François-Hubert, curé de St-Joseph, avenue Moretus, 2, Anvers.

Cloquet, L., professeur à l'Université de Gand, rue St-Pierre, 2, Gand.

Cluydts, Edmond, juge au Tribunal de 1re Instance, rue d'Egmont, 19, Malines.

Cluydts, François, notaire, échevin, marché aux Cuirs, 7, Malines.

Cluytens-Suetens, peintre, rue de la Chaussée, 54, Malines.

Coemans, Eugène, major retraité, rue Conscience, 1, Malines.

Coene, Ernest, chaussée d'Hombeek, Malines.

Coenen, Léon, étudiant en droit, Weerde.

Cogels, Paul, président de la société des Bibliophiles Anversois, château de Boeckenbergen, Deurne-lez-Anvers.

Colens, Jules, conservateur des archives de l'Etat, rue Haute, 2, Bruges.
Histoire et archéologie.

Coolen, Edouard, pharmacien, conseiller communal, rue de l'Empereur, Malines.

Coolen, François, docteur en médecine, rue de l'Empereur, Malines.

Combaz, Paul, major du Génie en retraite, rue de la Banque, 10, Bruxelles.
Archéologie en général; architecture, constructions militaires; sciences préhistoriques.

Comhaire, Charles, vice-président du tribunal civil, boulevard de la Sauvenière, 116, Liège.
Histoire de Liège au moyen âge.

Comhaire, J.-Ch., archiviste de la société Les Amis du Vieux Liège, boulevard de la Sauvenière, 116, Liège.
Pré- et protohistoire; archéologie; folklore.

Coninckx, H.-J.-B., professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue du Ruisseau, 23, Malines.
Archéologie; histoire; folklore.

Coninckx (Mme Vve), rue du Ruisseau, 23, Malines.

Coppens, Edmond (abbé), professeur à l'Athénée Royal, rue de la Blanchisserie, 4, Malines.

Cordemans, Henry, libraire, rue du Gentilhomme, 10, Bruxelles.

Cordemans (Mme H.), rue du Gentilhomme, 10, Bruxelles.

Cortyl, Eugène, docteur en droit, rue d'Ypres, 46, Bailleul (Nord).
Etudes historiques.

Coucke, Samuel, peintre verrier, rue courte des Foulons, 16, Bruges.

Crets, Joseph, étudiant en droit, rue des Lépreux, 14, Malines.

Cron, Julien, greffier, rue de la Chaussée, 56, Malines.

Croquet, Jean-Baptiste, curé, Maulde.

Cumont, Franz, professeur à l'Université de Gand, rue Montoyer, 79, Bruxelles.
Archéologie antique.

Cumont, Georges, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, rue de l'Aqueduc, 19, Bruxelles (St-Gilles).
Numismatique, préhistorique, archéologie en général.

Cuvelier, Charles, chanoine, chaussée de Tervueren, 8, Malines.

Cuyx, Jean-Arnold, curé, Capelle-St-Ulric, Ternath.

D

d'Acy, Ernest, boulevard Malesherbes, 40, Paris.
Etudes préhistoriques.

Daimeries, Anthyme, ingénieur, profess. à l'Université libre, rue Royale, 4, Bruxelles.
Géologie, minéralogie, cristallographie, archéologie préhistorique, technologie minérale.

Daimeries (M^mn^), propriétaire, rue Royale, 4, Bruxelles.
Dentelles anciennes.

Daimeries, P., propriétaire, rue Royale, 4, Bruxelles.

Daniels, Polydore (abbé), à Vogelsanck (Zolder).
Etudes historiques, archéologiques, numismatiques.

d'Auxy de Launois (comte Albéric), vice-président du Cercle d'archéologie de Mons, boulevard Dolez, 13, Mons.
L'époque belgo-romaine et franque.

De Bavay, Gustave, conseiller à la Cour de cassation, rue des Palais, 32, Schaerbeek.

de Baye (baron Joseph), membre de la société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande Armée, 58, Paris.
Archéologie préhistorique, gauloise. Epoque des invasions barbares du Ier au XIe siècle de notre ère.

de Behault de Dornon, Armand, indicateur du commerce et des consulats au ministère des affaires étrangères, rue de Turquie, 56, Bruxelles.
Epoque franque. — Fortifications du moyen âge. — Artillerie des flandres sous les ducs de Bourgogne.

de Bertouch, Grand Veneur de S. M. le roi de Danemarck, rue porte de Bruxelles, Malines, **membre honoraire.**

De Bie, Auguste, professeur au collège St-Rombaut, Malines.

de Bisschop, Alphonse, licencié en sciences morales et historiques, rue de Lille, 82, Ypres.
Histoire.

De Blauw, François, rue de la Chaussée, 19, Malines.

De Bock-Bauwens, C., candidat notaire, conservateur du Musée, Saint-Nicolas.

de Bonnault (le baron Xavier), inspecteur de la Société française d'archéologie, château d'Hailles par Montreuil (Somme).

de Bonnault (Mme), château d'Hailles par Montreuil (Somme).

De Bruyn, Ministre des Beaux-Arts, rue de la Loi, Bruxelles, **Président d'honneur.**

De Camps, Alex.-Joseph, curé, Harmignies-lez-Mons.

de Cannart d'Hamale, Art., avenue de l'Hippodrome, 45, Bruxelles.

de Cannart d'Hamale, Léon, major au 2e Chasseurs à pied, boulevard Dolez, 21, Mons.

De Ceuleneer, Adolphe, professeur à l'Université de Gand, rue de la Confrérie, 5, Gand.

Histoire romaine, des beaux-arts, géographie.

De Clerck (Mgr), Vicaire-Général, rue de Stassart, Malines.

De Cocq, Fritz, rue d'Hanswyck, Malines.

De Cordes, Henri, juge de paix, rue d'Hoves, 116, Enghien.

De Coster, Jean, chanoine, supérieur du Petit-Séminaire, rue de la Blanchisserie, Malines.

De Crane, Léon, rentier, rue Conscience, 62, Anvers.

de Formanoir de la Cazerie, Aug., général d'Artillerie, en retraite, rue des Jésuites, 49, Tournai.

de Ghellinck d'Elseghem (comte Amaury), Elseghem, près Audenaerde.

Histoire, généalogie.

de Graux, ingénieur, boulevard des Arbalétriers, 32, Malines.

de Graux (Mme), boulevard des Arbalétriers, 32, Malines.

De Grave, O., délégué de la Chambre Syndicale provinciale des Arts industriels, Gand.

De Grave, René, magistrat, rue du Sud, 57, Furnes.

Etudes historiques.

de Hauteclocque (le comte G.), rue Meaulens, 2, Arras.

Etudes historiques.

De Herdt, curé, Bollebeeck.

d'Herbomez, Armand, rue Beyaert, 53, Tournai.

de Jamblinne de Meuse (le baron Théophile), capitaine commandant aux Carabiniers, square Ambiorix, 48, Bruxelles.

De Jode, Victor, avocat, rue des Augustins, 132, Malines.

De Kegel, Félix, rentier, rue de la Station, 52, Soignies.

De Kock, A., longue rue des Bateaux, Malines.

De Kock (Mlle Alice), quai au Sel, 9, Malines.

De Kock (Mme L.), quai au Sel, 9, Malines.

De Kock (Mlle Martha), quai au Sel, 9, Malines.

Delacre, Ambroise, rue du beau Site, 24, Bruxelles.

Delacre (Mme), rue du beau Site, 24, Bruxelles.

de la Grange, Amaury, propriétaire, rue Victor Hugo, 197, Bois-de-Colombes par Paris.
Etudes historiques et archéologiques.

Delaite, Julien, docteur en sciences naturelles, rue Hors-château, 50, Liège.
Etudes wallonnes et folklore.

de la Roche Marchiennes, Emile, propriétaire, Harvengt par Harmignies.
Préhistoriques et belgo-romaines.

de Latre du Bosqueau, Amaury, propriétaire, rue de Joncker, 9, Bruxelles.
Epoques gallo-romaine et franque.

Delbeke, Léopold, artiste-peintre, rue de Grenelle, 38, Paris.
Etudes archéologiques d'architecture, de peinture et sculpture.

Delessert, Eugène, ancien professeur, Ville-la-Rive, Cally (Suisse).

de Leu de Cécil, commandant d'Artillerie, château de Beaulieu, chaussée de Battel, Malines.

de Leuze, Amand, docteur en théologie, curé de Graux-St-Gérard (Namur).
Etudes historiques et généalogiques.

De Leyn, Alphonse, chanoine, docteur en droit, rue du Marécage, 52, Bruges.
Hagiographie et biographie.

Delhaire, Emile, industriel, rue des Ramars, Gosselies.

Delignières, Emile, avocat, officier de l'instruction publique, rue des grandes Ecoles, 3, Abbeville.
Etudes artistiques, historiques et archéologiques.

de Limburg Stirum (le comte Thierry), sénateur, rue de la Loi, 116, Bruxelles.

de Loë (le baron Alfred), secrétaire général de la société d'archéologie de Bruxelles, rue de Londres, 4, Bruxelles.
Paléthnologie, antiquités belgo-romaine et franque. Ethnographie.

Delpy, Adrien, architecte, rue du Congrès, 47, Bruxelles.

Delvaux, notaire, rue Louise, Malines.

Delvaux, Charles, étudiant, rue Louise, Malines.

Delvaux, Emile, géologue, avenue Brugman, 216. Uccle.
Géologie stratigraphique. — Paléont logie. — Anthropologie.

Delvigne, chanoine, rue de la Pacification, 14, St-Josse-ten-Noode.

de Maere (le baron Aug.), président de la société d'archéologie et d'histoire de Gand, rue de la Vallée, 70, Gand.

de Maesschalck, P.-G., Termonde.
Etudes archéologiques et artistiques.

de Marneffe, Edgard, sous-chef de section aux archives du royaume, boulevard des Capucins, 163, Malines.
Etudes historiques.

de Marneffe (Mme Edg.), boulevard des Capucins, 163, Malines.

de Marsy (le comte), directeur de la société française d'archéologie, rue de la Sous-préfecture, 6, Compiègne, **président d'honneur.**
Histoire et archéologie du moyen âge.

de Mélotte de Lavaux (le chevalier Victor), ingénieur, aux Awirs, par Engis.

Demeuldre, Amé, ancien notaire, président du cercle archéologique, rue Neuve, Soignies.
Etudes historiques.

Demeuldre (Mme Amé), rue Neuve, Soignies.

de Nadaillac (le marquis), correspondant de l'Institut de France, rue Duphot, 18, Paris.
Anthropologie. — Ethnographie. — Economie politique.

Denis, avocat, bourgmestre, rue Conscience, Malines, **président d'honneur.**

Denis, lieutenant d'Artillerie, château de Battel, Malines.

De Noyette, Modeste, architecte, rue de l'église, Ledeberg.

De Pauw, Ch.-G., chanoine, rue de Stassart, 24, Malines.

De Pauw, Louis, conservateur des collections de l'Université et de la société d'Anthropologie de Bruxelles, chaussée St-Pierre, 74, Etterbeek.
Fossilles romaines, franques, gauloises.

de Pauw, Napoléon, avocat-général à la Cour d'appel, rue des Violettes, 279, Gand.
Ancien droit flamand, histoire Belgique, généalogie et héraldique.

de Pierpont, Edouard, château de Rivière par Profondeville.
Anthropologie, ethnographie, géologie.

Depoin, Joseph, secrétaire général de la société historique du Vexin, rue Basse, 50, Pontoise.
Histoire et archéologie du moyen âge, généalogie, études sociales.

De Pratere, Florent (l'abbé), professeur d'histoire à l'Institut St-Liévin, rue d'Argent, 1, Gand.
Histoire.

De Puydt, Marcel, vice-président de l'Institut archéologique Liégeois, boulevard de la Sauvenière, 108, Liège.
Archéologie préhistorique.

De Puydt, Oscar, organiste, rue des Vaches, Malines.

de Raadt, Théodore, avenue Ducpétiaux, 53, St-Gilles (Bruxelles).

de Radzitzky d'Ostrowick (baron Eug.), propriétaire, rue de Stassart, 1, Malines.

Derboven, V., conseiller communal, rue Neckerspoel, Malines.

De Rees, Auguste, instituteur, rue des Tanneurs, 4, Malines.

De Ridder, Paul, rue Joseph II, 96, Bruxelles.

de Royer de Dour (le baron Hyppolyte), commissaire d'arrondissement, avenue Louise, 114, Bruxelles.

De Schryver, Simon, vice-consul de Venezuela, rue Delocht, 16, Bruxelles.

Desclée, René, avocat, rue St-Jacques, 41, Tournai.

de Selys Longchamps, Walter, sénateur, Halloy près Ciney.

Desmaisières (le vicomte Albert), château de Heers par Looz (province de Limbourg).

De Smet, Aloïs, maître de chapelle, rue du Bruel, Malines.

De Smeth, Léon, notaire, quai des Salines, 7, Tournai.

De Smeth (Mme), quai des Salines, 7, Tournai.

De Smedt, R. P. S. J., Bollandiste, rue des Ursulines, 14, Bruxelles.

De Soignie, Jules, directeur honoraire du Gouvernement du Hainaut, rue Traversière, 13, St-Josse-ten-Noode.

Economie rurale.

Desilve, Isidore, vice-doyen-curé, Quaroubles par Onnaing (Nord).

Histoire et archéologie.

Despret, Félix, notaire, rue de Bouchaine, 16, Ath.

Mobilier civil et arts décoratifs.

des Robert, Louis-Emile-Ferdinand, de l'académie de Stanislas, rue Villa de la Pépinière, Nancy.

Campagnes de Charles IV en Flandre (1645-1654).

Destrée, Joseph, conservateur aux Musées Royaux, chaussée St-Pierre, 109, Bruxelles.

Deswatines, Gustave, juge de paix, Antoing.

Archéologie.

de Valois, Jules, propriétaire et maire, Aumâtre (Somme).

Sépultures.

de Vasconcellos, Joachim, Porto.

De Villers, Léopold, conservateur des archives de l'Etat, Parc, 24, Mons.

Archives, histoire, archéologie.

de Villenoisy, François, attaché aux Musées nationaux de France, bibliothécaire-adjoint du musée du Louvre, rue Washington, 32, Paris.

Archéologique préhistorique, géographie physique et hydrographie souterraine.

de Vinck de Winnezeele (le baron), président de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique, avenue des Arts, 139, Anvers.

De Vos, Alphonse, conseiller communal, rue de la Mélane, Malines.

De Vries, Emile (abbé), professeur au Petit-Séminaire, rue de la Blanchisserie, 5, Malines.

De Walque, Antoine, préfet des études à l'Athénée Royal, Malines.

De Walque, Gustave, professeur émérite à l'Université de Liège, rue de la Paix, 17, Liège.

Études préhistoriques.

De Wandeleer, Guillaume, rue de la Constitution, Malines.

de Wargny, Gaspard, rue du Bruel, Malines.

de Wargny, juge d'Instruction, place Ragheno, Malines.

De Weerdt, chanoine, professeur au Grand Séminaire, Malines.

de Witte-Lousbergs, industriel, vice-consul de Portugal, rue Mélane, 4, Malines.

de Witte, Alphonse, rue du Trône, 49, Bruxelles.

Numismatique.

de Witte, sous-lieutenant d'Artillerie, rue des Béguines, 26, Malines.

de Wouters de Bouchout (le chevalier Joseph), boulevard des Arbalétriers, 28, Malines.

Diegerick, Alphonse, conservateur des archives de l'Etat, boulevard de la Citadelle, 14, Gand.

Histoire, bibliographie.

Diercxsens, Léon, avocat, rue du Bruel, 76, Malines.

Dierickx-Beke, imprimeur, rue de la Chaussée, Malines.

Dieudonné, Henri, docteur en médecine, rue Notre-Dame, Malines.

Dognée, Eug., Madrid.

Donnet, Fernand, secrétaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, rue Longue-Lozane, 28, Anvers.

Donny, Léopold, secrétaire de légation de S. M. le Roi des Belges, rue d'Arlon, 42, Bruxelles.

Doppler, Pierre, docteur en philosophie et lettres, conservateur-adjoint des archives de l'Etat, Maestricht.

Dosveld, Louis, architecte de la ville, rue de la grosse pomme, 10, Mons.

Archéologie monumentale.

Doutriaux, André, rue d'Oultreman, 12, Valenciennes.

Archéologie du moyen âge (Xe au XVIe siècle).

Driesque, J.-H., huissier, rue du Bruel, Malines.

Drion, Victor, rue Ducale, 19, Bruxelles.

Dubois, Jean, rue du Bruel, 37, Malines.

Duclos, Adolphe, chanoine, curé, Perwyse.

Du Fief, Jean, professeur honoraire d'Athénée, rue de la Limite, 116, Bruxelles.

Géographie universelle et historique.

Dupont, Henri, général-major du Génie, en retraite, rue Charles Quint, 31, Gand.

Duthil, Jules, critique d'art à La Dépêche, rue du curé St-Etienne, Lille.

Art flamand, peinture et architecture.

du Trieu de Terdonck, Joseph, rue du Poivre, Malines.

du Trieu de Terdonck (Mme J.), rue du Poivre, Malines.

Dutry-Van Loo, Jules, négociant, rue des Champs, 14, Gand.

E

Eeckman, Alexandre, membre de la Commission des monuments historiques du Nord, rue Alexandre Leleux, 28, Lille.

Archéologie préhistorique, romaine et franque; Histoire et géographie de la Flandre.

Elsen, curé, doyen, Anvers.

Evenepoel, Albert, rue Royale, 26, Bruxelles.

F

Faidherbe, Alexandre-Joseph, docteur en médecine, rue de l'Hospice, 38, Roubaix.
Histoire médicale, surtout en ce qui concerne la Flandre ancienne.

Favier, Alexandre, propriétaire, rue Saint-Jean, 18, Douai.
Travaux d'art et d'archéologie.

Festraets, Pierre, orfèvre, rue du Bruel, Malines.

Filet, Alexandre, curé, place, Montreœul-au-bois.
Archéologie.

Flahault, R., abbé, Dunkerque.
Hagiographie de la Flandre maritime.

Fourdrignier, Edouard, archéologue, Grande rue, 112, Sèvres.
Archéologie et numismatique gauloise et mérovingienne; industrie et art céramique des périodes mycénienne et bellénique; musique ancienne.

Francart, Adolphe, avocat, rue Grande triperie, 34, Mons.

Francq, Paul, rentier, rue Conscience, Malines.

Frans, capitaine commandant d'Artillerie, rue des Vaches, Malines.

Fraipont, Julien, professeur à l'Université de Liège, rue Mont-Saint-Martin, 33, Liège.
Paléontologie, anthropologie et archéologie préhistorique.

Frédérichs, Jules, professeur d'histoire et de géographie à l'Athénée Royal, rue de la Chapelle, 49, Ostende.
Histoire et archéologie.

Fréson, Jules, conseiller à la Cour d'appel de Liège, rue de l'Ouest, 15, Liège.
Histoire et archéologie.

Fris, Victor, avocat, membre de la Chambre des Représentants, rue d'Egmont, Malines.

Fris, chanoine, inspecteur diocésain, Boulevard des Arbalétriers, Malines.

Fris, P., notaire, rue des Vaches, 51, Malines.

Fromes, Armand, substitut du procureur du Roi, rue de la Station, 43, Malines.

G

Gabaret, Alphonse, pharmacien, rue du Neckerspoel, 36, Malines

Gaillard, Jos., curé de Geer (par Rosaux-Goyer).

Galand, Cyprien-Joseph, instituteur, Latinne par Braives.

Galloo, Auguste, ancien notaire, propriétaire, Radinghem (Nord).
Etudes d'histoire et de langue flamande en ce qui concerne notamment les arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck.

Gautier (Mgr), prélat domestique, rue Louise, Malines.

Geefs, Eugène, architecte, rue Léopold, 45, Anvers.
Architecture.

Geens, employé au chemin de fer, Boulevard des Capucins, 198, Malines.

Geerts, Joseph, ingénieur, St-Nicolas.

Geirnaert, Henri, architecte, rue Nieuwpoort, 10, Gand.

Gendebien, Léon, avocat, Thuin.

Genonceaux, Pedro, rue Conscience, 60, Malines.

Germain de Maidy, Léon, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie Lorraine, rue Héré, 26, Nancy.

Histoire et archéologie de la Lorraine, blason, épigraphie et iconographie chrétiennes.

Geudens, Albert, artiste-peintre, rue de la Chèvre, 29, Malines.

Geudens, F.-A.-Edmond, archiviste aux hospices civils d'Anvers, rue de l'Empereur, 30, Anvers.

Archéologie, histoire.

Geuens (Mlle), supérieure du Béguinage, rue des Nonnes, Malines.

Giard, Georges, rue des Famars, 92, Valenciennes.

Questions d'histoire locale.

Gielis, Franz, docteur en médecine, rue des Vaches, 33, Malines.

Giddelo, H., commis des télégraphes, rue Conscience, 27, Malines.

Gillès de Pélichy (le baron Ch.), licencié en sciences morales et historiques, château d'Iseghem.

Histoire, archéologie, paléontologie.

Gillis, Emmanuel, docteur en médecine, rue Léopold, Malines.

Gobbe, receveur des contributions, Mélane, Malines.

Goblet d'Alviella (le comte), recteur de l'Université de Bruxelles, au château de Court-St-Etienne.

Histoire des religions; archéologie.

Goblet, Alfred, avocat, rue Saint-Jacques, 6, Tournai.

Histoire.

Godenne, Alexandre, éditeur, grand' place, 28, Malines.

Godenne, Léopold, éditeur, grand' place, 28, Malines.

Goffaerts, Camille, président de la St-Lucas-kunstgilde, Voer des Capucins, 20, Louvain.

Archéologie religieuse au moyen âge.

Goidts, Gust., curé des SS. Jean-Baptiste et Evangéliste, rue des Vaches, Malines.

Goossens, Edmond, juge de paix, rue Léopold, 22, Malines.

Goossens, Léon, entrepreneur, rue du Bruel, 92, Malines.

Goovaerts, Alphonse, archiviste-adjoint du royaume, avenue Marie-Clotilde, 4, Watermael.

Gosse, Hippolyte-Jean, professeur à l'Université de Genève, conservateur du musée archéologique, rue des Chaudronniers, 7, Genève (Suisse).

Grachet de Lary, rue Blanche, 5, Paris.

Graftiau, Firmin, ingénieur-directeur de sucrerie, Trognée (Avernas).

Grootaert, Ernest, ingénieur, rue des Tisserands, 15, Gand.

Guerlin, Robert, président de la société des antiquaires de Picardie, rue Lemerchier, 23, Amiens.

Guillaume, François, chef de bureau aux chemins de fer, rue aux herbes, 33, Malines.

Guilmot, Edgar, docteur en médecine, rue Hôtel des monnaies, 62, St-Gilles (Bruxelles).

Guinard de Butteville, Ludovic-Léopold, vice-président de la Société d'histoire naturelle de Loir et Cher, château de Sans-Souci, à Chouzy (Loir et Cher).

Etudes historiques, gallo-romaine, belgo-romaine, franque, mérovingienne; blason, héraldique ancienne.

H

Habets, Alfred, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Athénée Royal, Ostende.

Halflants, Paul, collège du St-Esprit, Louvain.

Hankar, Paul, architecte, rue de Facqz, 63, St-Gilles (Bruxelles).

Antiquités préhistoriques et franques.

Halkin-Bailly, Joseph, docteur en philosophie et lettres, rue Dothée, 50, Liège.

Etudes historiques, moyen âge.

Hambye, Adolphe, notaire, rue du Mont de piété, 24, Mons.

Hamy, Ernest, membre de l'Institut, professeur au museum d'histoire naturelle, rue Geoffroy-St-Hilaire, 36, Paris.

Anthropologie et ethnographie, anatomie humaine, géographie.

Hanon de Louvet, Alphonse, propriétaire, échevin, rue St-Georges, 9, Nivelles.

Etudes archéologiques, philologiques, littéraires, etc.

Hansen, C.-J., rue du Lion de Flandre, 1, Anvers.

Haverland, Eug., rue de France, 124, Roubaix.

Préhistorique, art du moyen âge.

Haubrechts de Lombeek, château de Lombeek-Notre-Dame.

Hecq, Gaëtan, capitaine commandant aux Grenadiers, rue de la Limite, 68, St-Josse-ten-Noode.

Heins, Armand, artiste peintre, rue de Brabant, 9, Gand.

Archéologie pittoresque.

Hellemans, Louis, président du Tribunal de 1re Instance, rue de l'Empreur, 36, Malines.

Helbig, Jules, artiste peintre, rue de Joie, 8, Liège.

Helsen, curé-doyen, Londerzeel.

Henrion, lieutenant d'Artillerie, marché aux Cuirs, 33, Malines.

Hermans, Victor, archiviste communal, rue des Vaches, Malines.

Hertsens, Alphonse, entrepreneur, Tuileries, 7, Malines.

Hippert, Théodore, vice-président du tribunal civil, rue de la Loi, 56, Bruxelles.

Iconographie Bruxelloise, gravure sur bois et métal.

Hildebrand, Hans, *délégué officiel du Gouvernement Suédois,* antiquaire du royaume de Suède, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Belles Lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm, membre d'honneur de plusieurs sociétés savantes.

Hock, Adrien, ancien commissaire d'arrondissement, rue Léanne, 10, Namur.

Etudes préhistoriques.

Hochsteyn, J.-B., directeur de service honoraire à l'administration des chemins de fer de l'Etat, rue d'Artois, 61, Bruxelles.

Hocquet, Adolphe, archiviste de la ville de Tournai, chaussée de Willemean, 35, Tournai.

Houbanckx, professeur au Collège St-Rombaut, Malines.

Houzé, Emile, docteur en médecine, professeur d'anthropologie à l'Université de Bruxelles, boulevard de Waterloo, 98, Bruxelles.

Anatomie comparée des races humaines et plus spécialement étude des races de la Belgique.

Houzeau de Lehaie, A., sénateur, Mons (Hyon).

Hubert, Joseph, architecte et ingénieur, rue de la terre du Prince, 21, Mons.

Archéologie monumentale.

Hublard, Emile, docteur en sciences naturelles, boulevard de l'Industrie, 27, Mons.

Préhistoire, archéologie franque.

Huybreghts, Auguste, vicaire à St-Rombaut, rue de Stassart, 4, Malines.

Huybrigts, François, conducteur principal de 1re classe des Ponts et chaussées, Tongres.

Antiquités Romaines à Tongres et aux environs; mobilier funéraire romain; monnaies germaniques et romaines.

Huyghebaert, J., négociant, rue Sainte-Catherine, Malines.

Hymans, Henri, conservateur à la Bibliothèque Royale, rue des deux églises, 15, Bruxelles.

I

Iserentant, Pierre, professeur à l'Athénée Royal de Malines, Bruel, 84, Malines.

J

Jacques, Victor, docteur en médecine, professeur à l'Université de Bruxelles, rue de Ruysbroeck, 36, Bruxelles.

Folklore, études préhistoriques, anthropologie.

Jacops (Mgr), chanoine titulaire, rue des Vaches, 56, Malines.

Janssens, professeur au Collège St-Rombaut, marché au Bétail, Malines.

Janssens, Ach., marché au Bétail, 38, Malines.

Janssens, C., contrôleur des Contributions, rue Léopold, 53, Malines.

Janssens, sous-lieutenant d'Artillerie, Malines.

Janvier, Auguste, boulevard du Mail, 73, Amiens (Nord).
Histoire de la province de Picardie, plus particulièrement Amiens et l'amienois.

Jeghers, Oscar, professeur au Petit-Séminaire, Malines.
Archéologie religieuse.

Jorissenne, Gustave, docteur en médecine, boulevard de la Sauvenière, 130, Liège.

K

Kaisin, Joseph, propriétaire, rue de l'église, Farciennes.
Archéologie et Histoire.

Karsseleers, curé-doyen, Hal.

Kempeneer, Albert (abbé), professeur au Collège St-Jean Berchmans, place de Meir, Anvers.

Kempeneer, J.-B., avocat, rue des Vaches, Malines.
Archéologie, histoire.

Kennis, H.-Th., aumônier de la prison, rue des Ciseaux, 10, Malines.

Kintschots, curé des SS. Michel et Pierre, Anvers.

Kock, Auguste, rue de la Chaussée, 18, Malines.

Kremer, Léon, pharmacien, Couillet.

Kumps, G., notaire, rue du Lièvre, 10, Malines.

L

Lacave-Laplagne, Jean, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Pasquier, 8, Paris.
Archéologie, architecture.

Lacquet, Ernest, membre de la Commission locale des monuments, rue Haut Port, 10, Gand.

Laenen, H.-M., curé à Berg-lez-Tongres.

Laenen, Jos., docteur en médecine, Wavre Ste-Catherine.

Laenen, Jos. (abbé), rue de la Princesse, 26, Anvers.

Laenen, P.-J., grand' place, Malines.

Laenen, R., docteur en médecine, Putte.

Lagrange, Eugène, professeur à l'École militaire, rue des Champs-Élysées, 602, Ixelles.

Lahaise (Mgr), prélat de l'Abbaye, Grimbergen.

Langerock, Pierre, architecte, place St-Jacques, Louvain.
Restauration des anciens monuments.

Lavalette-Weinknecht, Victor, rentier, avenue Van Beveren, Uccle.
Archéologie.

Lafollye, Paul, architecte, rue Condorcet, 34, Paris.
Archéologie religieuse.

Lair (le comte Charles), inspecteur divisionnaire de la société Française d'archéologie, château de Blou.

Lameere, Eugène, docteur en philosophie et lettres, chaussée de Charleroi, 119, St-Gilles (Bruxelles).

Lambo, Aloys (abbé), professeur au Petit-Séminaire, Malines.
Numismatique.

Lauwens, Alphonse, marché au Bétail, 25, Malines.

Lauwers, Edouard, professeur, rue de Beffer, 12, Malines.

Lauwers, Louis, professeur au Petit-Séminaire, rue de la Blanchisserie, 5, Malines.

Lauwerys, chanoine, professeur au Grand Séminaire, Malines.

Le Blus, Hector, docteur en médecine, conseiller provincial, longue rue des Bateaux, Malines, **Vice-Président du Congrès.**

Le Blus (Mme H.), rue des Bateaux, Malines.

Le Bon, Henri, avocat, juge suppléant, Nivelles.

Lebrun, Albert, capitaine-commandant, place du Trône, 4, Bruxelles.

Lebrun, F., conseiller communal, rue Haute, 7, Malines.

Lechat, Emile, commandant d'Artillerie, Neckerspoel-Nieuwendyck, 18, Malines.

Lefèvre, Gabriël, bourgmestre, Landen.

Lefebvre, Léon, imprimeur, rue de Tournai, Lille.

Legrand, C., St-Omer.

Le Grelle (le comte Oscar), conseiller communal, rue des Pinsons, 17, Anvers.

Leite de Vasconcellos, José, professeur à la Bibliothèque nationale de Lisbonne, directeur du musée Ethnologique Portugais, Bibliothèque nationale, Lisbonne.
Ethnologie et philologie Portugaises.

Leman, Charles, rue Lurlebio, 31, Compiègne.

Lemesle, chanoine, directeur du Collège St-Rombaut, Malines.

Lemonnier, Alfred, ingénieur, boulevard d'Anderlecht, 60, Bruxelles.

le Sergeant de Monnecove, Félix, ancien député, rue St-Florentin, 4, St-Omer.
Recherches sur l'histoire du Nord de la France, critique d'art.

Lesneucq-Jouret, Théodore, secrétaire communal, Lessines.
Archéologie et histoire.

Le Tellier, Abel, rue de la grande Triperie, 30, Mons.
Gravures de l'école flamande et hollandaise du XVIe et XVIIe siècle.

Leys, chanoine, professeur au Grand Séminaire, Malines.

Lhoest, Emile, avocat, rue de Suisse, 12, St-Gilles (Bruxelles).
Faïences et porcelaines.

Libotte, François, propriétaire, rue de Spa, 69, Bruxelles.

Licot, architecte provincial, Schaerbeek.

Lievevrouw-Coopman, chaussée de Swynaerde, 21, Gand.

Lievevrouw-Coopman (Mme), chaussée de Swynaerde, 21, Gand.

Lion, D., marché aux Grains, Malines.

Loes, François, curé, Hondelange (Arlon).

Lombaerts, Edmond, avenue des Arts, 146, Anvers.
Numismatique et sigillographie.

Loncin, Armand, secrétaire à l'archevêché, cimetière Notre-Dame, Malines.

Loncin, Eugène, docteur en médecine, rue Louise, 33, Malines.

Lopès, Joaquim-Mauricio, consul général de Portugal, rue de l'Esplanade, 30, Anvers.
Archéologie, histoire.

Loret, Léopold, receveur Provincial, rue de la Raquette, 16, Mons.
Littérature, philologie.

Losset, Auguste, directeur honoraire de l'octroi municipal, Enclos du Béguinage, 18, Valenciennes.
Archéologie, histoire locale.

Losseau, Léon, avocat, docteur en sciences politiques, rue de Nimy, 37, Mons.
Sociologie et droit, bibliographie.

Louchart, J., rue des Vaches, 69, Malines.

Lourdault, Achille, organiste, rue du Cornet, 150, Etterbeek.

Louveaux, Charles, docteur en médecine, rue d'Hanswyck, Malines.

Lucas, Charles, architecte, expert près le tribunal civil de la Seine, rue de Dunkerque, 23, Paris.

Lyon, Clément, publiciste, ancien officier de l'armée, rue de Montigny, 11, Charleroi.
Etudes historiques sur le pays de la Sambre.

Lyon (Mme Clément), rue de Montigny, 11, Charleroi.
Dentelles, anciens verres liégeois, porcelaines, faïences, etc.

M

Maere, René, collège du St-Esprit, Louvain.

Maertens, Joseph, propriétaire, rue de Flandre, 33, Gand, **membre honoraire.**
Etudes de l'archéologie et des archives.

Maes, Alphonse, professeur à l'athénée, rue Notre-Dame, 19, Louvain.

Maes, curé-doyen, Lierre.

Maeterlinck, Louis, artiste-peintre, conservateur du musée de peinture, rue du Compromis, 6, Gand.
Recherches relatives aux œuvres d'art enlevées à la Belgique à différentes époques.

Magnus, Edmond, rue de la Station, 42, Malines.

Magnus, Oswald, rue de la Station, Malines.

Mahillon, Victor, conservateur du musée du Conservatoire Royal de musique, avenue de Watermael, Boitsfort.

Mahr, Bailles de fer, Malines.

Mahy, rue de Bodeghem, Bruxelles.

Malaise, Constantin, professeur, rue latérale, Gembloux.
Systèmes cambrien et silurien de Belgique au point de vue statigraphique et paléontologique.

Malbecq, Edm., curé de St-Libert, Neckerspoel, Malines.

Malfait, François, fils, sculpteur, rue du Marais, 99, Bruxelles.
Arts décoratifs et architecture intérieure depuis l'époque romane jusqu'à nos jours.

Manteau, lieutenant d'Artillerie, Bailles de fer, 15, Malines.

Marchal, secrétaire perpétuel de l'académie des Beaux-Arts, Bruxelles.

Marchoul, grand' place, 12, Malines.

Marck, Polydore, marché au bétail, 9, Malines.

Mardulyn, Jean, peintre-décorateur, grand' pont, Malines.

Mariage, Edouard, conseiller municipal, place de l'hôpital général, 2 et 4, Valenciennes.
Histoire, topographie et archéologie locales, plus particulièrement au point de vue militaire.

Marielle (abbé), place Ernest Gérard, Beauvais (Oise).

Maroy, Richard-Louis, docteur en médecine, rue de la Chancellerie, 18, Bruxelles.

Marsaux, Léopold, H., chanoine honoraire, rue des Jacobins, 68, Beauvais.
Liturgie, anciennes broderies, histoire locale.

Martyn-Loncent (Mme Vve), écrivain, rue de Bordeaux, 62, Bruxelles.

Mast, E., échevin, Lierre.

Mataigne, Alexandre, propriétaire, rue du pont neuf, 2, Wavre.

Mathias, N., major d'Artillerie, rue Conscience, 5, Malines.

Matthieu, Ernest, avocat, Enghien.
Recherches historiques sur le Hainaut. Histoire de l'enseignement en Belgique.

Maurin de Nahuys (Mme la comtesse), chaussée de Charleroi, 123, Bruxelles.

Mees, professeur au Grand Séminaire, Malines.

Mertens, Pierre, docteur, conseiller provincial, Gysegem.

Mertens, conseiller communal, rue haute, Malines.

Mertens, juge au Tribunal de 1re Instance, rue d'Hanswyck, Malines.

Meyns, H., architecte, longue rue des Bateaux, Malines.

Michel, Edm.-Ch., rentier, Merchtem (Brabant).
Archéologie monumentale belge du moyen âge.

Michiels-Moeremans, Ed., marché aux Grains, Malines.

Miertz, chanoine, président du Grand Séminaire, Malines.

Moens, Jean, avocat, Lede.
Archéologie préhistorique.

Moens, Léon, pharmacien, Grand' place, Malines.

Moeremans, Fr., recteur de St-Joseph, chaussée de Tervueren, 18, Malines.

Moons, Joseph, rue du poivre, 40, Malines.

Monseur, E., président de la société belge de folklore, rue Traversière, 92, Bruxelles.

Morissens, Guillaume, échevin, rue Coxie, Malines.

Morren, Prosper, photographe, rue du Bruel, 52, Malines.

Muls, Henri, rue de la Chaussée, Malines.

Munz, J., rue de Beffer, 36, Malines.

Muyldermans, chanoine, boulevard des Arbalétriers, 47, Malines.

N

Neeffs, Prosper, docteur en médecine, rue Notre-Dame, 71, Malines.

Nève, Eugène, ingénieur architecte, rue Stévin, 36, Bruxelles.
Architecture, archéologie.

Nève, Franz (abbé), rue de Namur, Louvain.
Etudes historiques, spécialement de la situation de la Belgique depuis 1598 à 1700, archéologie.

Nève, Joseph, chef de division à l'Administration des Beaux-Arts, rue de Namur, 59, Bruxelles.

Nickers, Joseph, curé, Halanzy.
Archéologie et paléontologie.

Niemants, J., juge honoraire, boulevard des Arbalétriers, Malines.

Niemants (Melle), rue du Bruel, Malines.

Nobels, Jules, avocat, marché aux Grains, 45, Malines.

Nobels, Albert, avocat, marché aux Grains, 45, Malines.

Noefnet, Félix, Grand' place, Soignies.

Notelteirs, J., négociant, marché au Bétail, 54, Malines.

Noyon, Joseph, professeur au Collège St-Rombaut, Malines.

Nyssens, sous-lieutenant d'Artillerie, rue des Béguines, 20, Malines.

O

Ocreman, Léon, receveur des Hospices, place d'Egmont, Malines.

Opdebeeck, Henri, conseiller communal, rue Notre-Dame, Malines.

Opdebeeck (Melle C.), rue de Beffer, 40, Malines.

Ortegat, Jules, conseiller provincial, rue des Vaches, Malines.

Osy de Zegwaert (le baron), gouverneur de la province d'Anvers, **Président d'honneur.**

P

Paques, Erasme, quai d'Amercœur, 20, Liège.

Paquet, G., capitaine retraité, chaussée de Forest, 92, St-Gilles (Bruxelles).

Pardoen, L., industriel, marché au Bétail, 27, Malines.

Parmentier, V., vétérinaire du 2e régiment d'Artillerie, rue Léopold, 11, Malines.

Paris, Louis, attaché à la Bibliothèque Royale, rue d'Arlon, 39. Bruxelles.

Pattyn, Désiré-Pierre-Jean (abbé), recteur de Notre-Dame des Aveugles, rue des Boiteux, 4, Bruges.

Peeters, Auguste, docteur en médecine, long fossé aux Poils, Malines.

Peeters, J., professeur, Luxembourg.

Peeters, F., chanoine pléban, cimetière Saint-Rombaut, Malines.

Peeters, Henri, docteur en médecine, Leegheid, 5, Malines.

Peeters, Louis, rue Leegheid, 18, Malines.

Pirenne, Henri, professeur à l'Université de Gand, rue neuve Saint-Pierre, 132, Gand.

Plisnier, P., avenue de Kersbeek, 46, Forest.

Pluys, Edouard, artiste-peintre verrier, rue de Beffer, 35, Malines.

Pluys, Léopold, artiste-peintre verrier, rue de Beffer, 25, Malines.
Histoire de l'art, architecture, peinture sur verre.

Poils, Jean-François, rue de la Source, 59, Saint-Gilles (Bruxelles).

Poirier, Gustave-G.-G., avocat, rue Scailquin, 10, St-Josse-ten-Noode.

Poncelet, Edouard, conservateur adjoint des archives de l'Etat, rue de la Halle, 12, Mons.
Etudes historiques.

Porée, Adolphe, chanoine honoraire d'Evreux, curé de Bournainville par Chiberville (Eure).
Histoire et archéologie.

Poullain, Henri, conducteur des ponts et chaussées, historiographe, rue Stanislas Julien, 29, Orléans.
Archéologie chrétienne.

Pourcelet, Julien, ancien notaire, rue de l'église, Ecaussinnes-d'Enghien.
Etudes historiques.

Poutjatine (le prince P.), maréchal de noblesse du district de Vichny-Volotchak-Zagorodnoï, 28, St-Pétersbourg (Russie).
Anthropologie et archéologie préhistoriques.

Prisse (le baron Edouard), directeur honoraire du chemin de fer Anvers-Gand, rue Courtois, 33, Liège.

Puttaert, Emile, artiste-peintre, rue de l'Etang, 10, Etterbeek.

Q

Quarré-Reybourbon, Louis, propriétaire, boulevard de la Liberté, 70, Lille.

Quoidbach, Fr., boulevard des Arbalétriers, 101, Malines.

R

Raeymaekers, Désiré, médecin au 3e régiment d'Artillerie, rue des Augustins, 18, Tirlemont.
Géologie tertiaire et archéologie préhistoriques.

Raeymaeckers, Victor, professeur au Collège Saint-Rombaut, Malines.

Rampelberg, capitaine en second, adjt-major d'Artillerie, rue Léopold, 69, Malines.

Ranschyn, Eugène, rue des Palais, 30, Bruxelles.

Ranschyn (Melle), rue des Palais, 30, Bruxelles.

Regnier, Louis, rue Chartraine, 59, Evreux (Eure).
Archéologie monumentale; histoire de l'art et des artistes; histoire de Gisors et du Vexin.

Renard, Alphonse (abbé), professeur à l'Université de Gand, rue de la Station, Wetteren.

Reusens, Edm., professeur à l'Université de Louvain, rue de la Monnaie, Louvain.

Reydams, Adolphe, géomètre du cadastre, rue des Tanneurs, 27, Malines.
Archéologie et histoire locale.

Richez, Alfred, architecte, rue de Lille, 71, Valenciennes.
Archéologie, architecture et histoire locale.

Roland, Ch.-G., curé à Balâtre, canton de Gembloux.
Etudes historiques, généalogiques et toponymiques.

Rondas, Auguste, docteur en médecine, grand' place, 1, Wavre.

Rops, Paul, docteur en droit, château de Thozée (Mettet).
Etudes historiques, antiquités franques et gallo-romaines.

Rosel, curé de Saint-Augustin, Anvers.

Rosier, Jean, artiste-peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Malines.

Rosier (Mme J.), rue Léopold, 4, Malines.

Rutot, Aimé, conservateur au musée d'histoire naturelle, rue de la loi, 177, Bruxelles.
Archéologie préhistorique, histoire du littoral belge, géologie appliquée à l'archéologie.

Ryckmans, Paul, conseiller provincial, rue de la chaussée, Malines.

S

Saintenoy, Paul, architecte de S. A. R. le comte de Flandre, rue de l'Ermitage, 72, Bruxelles.
Histoire de l'architecture et en général des Beaux-Arts et des arts appliqués.

Saintenoy (Mme P.), rue de l'Ermitage, 72, Bruxelles.

Salmon, Georges, professeur au Collège Saint-Rombaut, Malines.

Sarmento, Francisco-Martinis, rue de D. Luiz, Guimaraes (Portugal).

Sas, Jules, vicaire, rue Delporte, 48, Tirlemont.

Scellier, Frédéric, propriétaire, rue Saint-Fuscien, 26, Amiens.

Schaeps, Jean, architecte, 58, rue de la province, Anvers (Sud).
Architecture.

Schaique, médecin de régiment retraité, rue Louise, 34, Malines.

Schepens, Oscar, directeur de la Société belge de librairie, rue Treurenberg, 16, Bruxelles.
Linguistique, géographie historique.

Scheyvaerts, Alphonse, avocat, rue d'Hanswyck, Malines.

Scheyvaerts, Léon, juge au tribunal de 1re instance, rue Léopold, 4, Malines.

Schippers, Ed., place Ragheno, 25, Malines.

Schippers, Fr., place Ragheno, 25, Malines.

Schöffer, G.-C.-Valentin, particulier, keizersgracht, 319, Amsterdam.

Schollaert, chanoine, directeur de l'école normale catholique, Malines.

Schollaert, F., Ministre de l'Intérieur, Bruxelles, **Président d'honneur.**

Schroëter-Aerts, Emile, fabricant de cuivreries d'anciens styles, rue Conscience, 26, Malines.

Schurmans, D. L., curé du Béguinage, rue Hovius, 23, Malines.

Scrive de Negri, rue Gambetta, 292, Lille.
Histoire de l'industrie.

Semet-Francotte, Célestin, rue St-Piat, 88, Tournai.

Sens, Georges, rue de l'arsenal, 8, Arras.

Serbat, Emile, propriétaire, Saint-Saulve près Valenciennes.
Etudes historiques et littéraires.

Serdobbel, Ernest, avocat, avenue de la place d'armes, 5, Gand.

Severo, Ricardo, ingénieur, rua de Bedofeita, 548, Porto, **membre honoraire.**

Slotte-De Bert, Hector, avocat et juge suppléant, rue du Mont de Piété, 19, Mons.
Etudes historiques.

Smekens, Th., président du Tribunal de 1re instance, avenue Quentin Metseys, 31, Anvers.

Smits, lieutenant d'Artillerie, rue des Béguines, 20, Malines.

Sneyers, Emile, avocat-avoué, marché aux cuirs, Malines.

Sneyers, Pierre, marché aux cuirs, Malines.

Simon (Mgr), aumônier de la Cour, Laeken.

Snoeck, César, avocat, rue neuve St-Jacques, 38, Gand.
Organologie musicale.

Soenens (le chev. Em.), propriétaire, St-Denis, Westrem.

Soil, Amédée, rue Cottrel, Tournai.

Soil, Eugène, juge d'instruction, rue Royale, 45, Tournai.
Archéologie monumentale, arts industriels, histoire et antiquités de Tournai.

Sonneville, C., architecte, rue Beyaert, 41, Tournai.

Sorel, Alexandre, président honoraire du tribunal civil, Compiègne.

Spillemaeckers, François, docteur en médecine, Boom.

Stainier, Emile, secrétaire du Comité charbonnier, Châtelet.

Stevens, Edouard, grand' place, Malines.

Stevens, Fr., grand'place, 19, Malines.

Stevens, G., chanoine, rue d'Hanswyck, Malines.

Sterckx, Ferdinand, professeur au Collège St-Rombaut, Malines.

Stroobant, Louis, directeur de la prison cellulaire, chaussée de Lierre, 2, Malines, **Secrétaire général du Congrès.**
Beaux-arts, héraldique, histoire.

Stroobant (Mme L.), chaussée de Lierre, 2, Malines.

Struys, Alexandre, artiste-peintre, boulevard des Capucins, Malines.

Sturne, Emile, sculpteur, rue de Dunkerque, 110, St-Omer.
Art et archéologie du moyen âge.

Suetens, Isidore, bailles de fer, Malines.

Swennen, Gaspard-Joseph, abbé, à Bocholt par Brée (Limbourg).

Swolfs, Jean, chanoine, avenue Van Beneden, Malines.

T

Tahon, Victor-Laurent, ingénieur civil, rue de la Loi, 159, Bruxelles.
Fouilles belgo-romaines et franques, archéologie, métallurgie.

Tambuyser, Cyrille, docteur en médecine, rue d'Adeghem, 54, Malines.

Tamine, Léon, avocat, rue de Bruxelles, Nivelles.

Tandel, Emile, délégué de l'Institut archéologique du Luxembourg, Arlon.

ten Brink, Jan, professeur à l'Université, Apothekersdijk, 27 Leyde.
Histoire de la littérature néerlandaise européenne, Histoire de la révolution française.

Théodor, conducteur des Ponts et chaussées, boulevard des Capucins, Malines.

Theunissens, L., trésorier de l'Académie d'archéologie, courte rue de l'hôpital, Anvers.

Thys, chanoine, professeur au Grand Séminaire, Malines.

Tilman, Charles, étudiant en théologie, rue Rogier, 214, Schaerbeek.

Torfs, Alphonse, capitaine commandant au 2e régiment d'Artillerie, rue des Vaches, 19, Malines.

Tournay, sous-lieutenant d'Artillerie, longue rue des Chevaliers, 10, Malines.

Travers, Emile, archiviste paléographe, rue des Chanoines, 18, Caen.
Archéologie, Héraldique, Histoire littéraire.

Troutowski, Waldemar, président de la société Numismatique de Moscou, palais des archives du Ministère des affaires étrangères, Moscou (Russie).

t'Serstevens-Troye, à la Pasture par Ham-sur-Heure.

Tulpinck, Camille, artiste-peintre, archéologue, rue Wallonne, Bruges.
Peinture.

Tuyls, Joseph, professeur au Collège St-Rombaut, Malines.

Tysmans, professeur à l'école Normale, rue St-Catherine, Malines.

U

Uytterhoeven, J.-E., curé à Wavre Ste-Catherine.

V

Van Assche, Auguste, architecte, membre de la Commission royale des Monuments, rue Ducale, 15, Gand.

Van Bastelaer, D.-A., vice-président de l'Académie Royale de médecine, rue de l'Abondance, 24, Bruxelles.
Epoque belgo-romaine et franque. Histoire et archéologie. Art ancien. Histoire de Charleroi.

Van Bellinghen, Henri, notaire, rue Notre-Dame, Malines.

Van Boxmeer, Ph., architecte de la ville, rue Léopold, 80, Malines.
Architecture.

van Caster, F., conseiller provincial, Borgerhout.

van Caster, G., chanoine, rue Notre-Dame, 123, Malines, **président du Congrès.**
Archéologie, histoire locale.

van Caster, J., avocat, Anvers.

Van Craen, Eugène, boulevard des Arbalétriers, 204, Malines.

Van de Kerckhove, Julien, architecte, rue Royale, 25, Tournai.

Van De Mert, Jean-Antoine, chef de bureau au télégraphe, rue de la Constitution, 28, Malines.

Van den Avond, Ph., directeur de ventes, Bailles de fer, 20, Malines.

Van den Bemden, Ferd.-M., capitaine retraité, avenue du Jardin Zoologique, Gand.
Archéologie et histoire.

Van den Bergh, Cyrille, longue rue des Chevaliers, 32, Malines.

Van den Bergh, Fr., professeur, rue de la Montagne, Malines.

Van den Bergh, Léopold, longue rue des Chevaliers, 32, Malines.
Numismatique.

van den Branden de Reeth (Mgr), évêque d'Erythrée, Rome.

van den Branden de Reeth, Gust., rue de la Blanchisserie, Malines.

van den Branden de Reeth, Raymond, avocat, rue de la Blanchisserie, Malines.

Van den Broeck, Edouard, propriétaire, trésorier de la société royale numismatique, rue du Commerce, 50, Bruxelles.
Numismatique bruxelloise.

Van den Broeck, J., marché au Bétail, 4, Malines.

Van den Broeck, professeur au Collège St-Rombaut, Malines.

van den Corput, docteur en médecine, sénateur, avenue de la Toison d'Or, 21, Bruxelles.

Histoire de la médecine, biblio- et biographie, arts appliqués aux sciences.

van den Corput, Fernand, docteur en droit, avenue de la Toison d'or, 21, Bruxelles.

Van den Eeckhoudt, René, professeur au Collège Saint-Rombaut, Malines.

van den Gheyn, Gab., chanoine, supérieur à l'institut St-Liévain, rue d'Argent, 1, Gand.

Archéologie.

van den Gheyn, Joseph, Bollandiste, rue des Ursulines, 14, Bruxelles.

Linguistique, ethnographie, histoire de l'Orient et de l'époque byzantine.

Van den Hove, Arthur, négociant en vins, rue de la Caserne, 26, Bruxelles.

Van den Hove, Jules, négociant en vins, rue de la Caserne, 26, Bruxelles.

Van der Auwera, Aloïs, instituteur, rue de Beffer, 44, Malines.

Van der Linden, Julien, avocat, membre de la Chambre des représentants, rue de la Tribune, 4, Bruxelles.

Histoire, histoire des arts industriels.

van der Straeten Ponthoz (le comte François), rue de la Loi, 23, Bruxelles.

Van Deuren, Victor, orfèvre, rue des Vaches, Malines.

Van de Walle, C., rue des Tanneurs, 25, Malines.

Van de Walle, Victor, notaire, boulevard des Arbalétriers, Malines, **membre honoraire.**

Van de Walle (Mme Victor), boulevard des Arbalétriers, Malines.

Van Diepenbeeck, Louis, brasseur, rue de Beffer, Malines.

Van Doorslaer, Georges, docteur en médecine, marché au bétail, 52, Malines.

Histoire de la médecine. Musicologie.

Van Doorslaer (Mme G.), marché au Bétail, Malines.

Van Duyse, Herman, homme de lettres, conservateur du musée d'archéologie, rue courte des Violettes, 21, Gand.

Armoirie ancienne et architecture militaire.

Van Dyck, François, architecte, avenue du Sud, 4, Anvers.

Van Ertborn (baron), avenue du duc, 38, Boitsfort.

Van Ermengem, curé de Saint-Jacques, Anvers.

Van Gele, Auguste-Victor-Louis, professeur, rue des rentiers, 72, Etterbeek.

Van Genechten, chanoine, rue Léopold, Malines.

Van Hammée, Jacques, rue de Beffer, 11, Malines.

Van Hammée, curé de N.-D. d'Hanswyck, rue d'Hanswyck, Malines.

Van Havermaet, Henri, expert, rue des commerçants, 82, Bruxelles.

Monographie des villes et communes belges.

Van Hoey, Gustave, directeur de l'académie de musique, rue des Vaches, Malines.

van Hoobroeck de ten-Hulle, Gand.

Van Hoof, Henri, professeur au Collège St-Rombaut, Malines.

Van Hoof (Mlle J.), rue de Beffer, 36, Malines.

Van Hoof, Victor, agent de change, rue des Porcs, 5, Malines.

Van Hoof, docteur en médecine, rue Sainte-Catherine, Malines.

Van Hoogenbemt, Eng., marché aux Poissons, 2, Malines.

Van Hoorenbeeck, J.-Victor, pharmacien, rue des Vaches, 7, Malines.

Van Hoorenbeeck, vicaire de Sainte-Gertrude, Louvain.

Van Hove, A. (abbé), au Collège du St-Esprit, Louvain.

Van Hoydonck, Jean, curé à Brusseghem-lez-Assche.

Van Keerberghen, Jean, professeur au Collège St-Rombaut, Malines.

Van Kesbeeck, conseiller communal, boulevard des Capucins, Malines.

Van Loey, professeur au Collège St-Rombaut, Malines.

Van Looveren, huissier, rue Léopold, Malines.

Van Malderghem, Jean, archiviste adjoint de la ville de Bruxelles, rue Anoul, 26, Ixelles (Bruxelles).
Archéologie et histoire.

Van Mechelen, Edgar, avocat, conseiller communal, rue Conscience, Malines.

Van Melckebeke, Alfred, notaire, marché aux Grains, Malines.

Van Melckebeke, Prosper, pharmacien, rue du Serment, 27, Malines.

Van Nerom, E., avocat à la Cour d'appel, rue du Commerce, 23, Bruxelles.
Etudes historiques.

Van Neuss, H., archiviste provincial, Hasselt.

Van Op den Bosch, curé à SS. Pierre et Paul, Malines.

Van Opstal, Jean, rue Etroite, Malines.

Van Riel, Jos., architecte, rue Appelmans, 21, Anvers.

Van Roey, Aloys, curé-doyen, Haecht.

Van Roost, F., curé de St-Antoine, Anvers.

Van Roost, M., curé de Ste-Marie, rue Seutin, Schaerbeek.

Van Ryckevorsel, F., secrétaire du « provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen », Peperstraat, Bois-le-Duc.

Van Segvelt, Alexandre, négociant en vins, rue de la Chaussée, 2, Malines.

Van Spilbeeck, directeur de l'abbaye, à Soleilmont, Gilly.
Iconographie, hagiographie.

Van Speybroeck, Aug., aumônier chez le comte de Ribaucourt, au château de Perck (Vilvorde).
Archéologie, histoire, linguistique.

van Velsen, Raymond, éditeur, bailles de Fer, Malines.

Van Weddingen, L., chanoine, boulevard des Capucins, Malines.

Van Wint, J.-B., sculpteur, rue de la province Nord, 171, Anvers.

Varenberg, Alfred, avocat, rue du Lac, 11, Gand.

Varenberg, Emile, conseiller provincial, rue du Lac, Gand.
Etudes archéologiques et historiques.

Vayson, Jean-Antoine, manufacturier, chaussée d'Hocquet, Abbeville.
Beaux-arts et archéologie.

Verbeek, Joseph, employé, marché au bétail, Malines.

Verbist, curé-doyen de Notre-Dame, Malines.

Verhaert (abbé), recteur du pensionnat, Willebroeck.

Verhaert, vicaire de Saint-Rombaut, Malines.

Vermeulen, Ernest, docteur en droit, rue du Bruel, 45, Malines.

Vermeulen, Georges, brasseur, rue des Nonnes, Malines.

Vermeylen, Frantz, statuaire, rue des Récollets, 49, Louvain.
Archéologie. Numismatique.

Verwilgen, J., commissaire des arrondissements St-Nicolas et de Termonde, St-Nicolas.

Vloeberghs (abbé), rue des Beggards, Malines.

Voordecker, Alphonse, négociant en vins, rue de la Chaussée, 52, Malines.

Voncken, Prosper, percepteur des télégraphes, avenue Van Beneden. 36, Malines.

Vorsterman-Van Oyen, généalogiste, Geerlbrug, 159, Ryswyck près La Haye.
Généalogie, héraldique et archéologie, biographie et bibliographie.

Vrancken, Paul, étudiant au Grand Séminaire, Malines.

Vrancx, curé-doyen de St-Sulpice, Diest.

W

Wafelaer, Joseph, rue Etroite, 7, Malines.

Wauters, Alphonse, archiviste de la ville de Bruxelles, rue de Spa, 22, Bruxelles.

Wauters, Ernest, candidat-notaire, rue Léopold, 59, Malines.

Wauters, Martin, rue longue des Bateaux, 7, Malines.

Wauthy, Léon, docteur en médecine, quai de Brabant, 35, Charleroi.
Histoire et archéologie.

Wauwermans (le général), rue St-Thomas, 36, Anvers.

Wauwermans de Francquen (Mme), rue St-Thomas, 36, Anvers.

Weinmann, lieutenant d'Artillerie, rue de la Constitution, 19, Malines.

Weyts, ingénieur, boulevard des Capucins, Malines.

Wigny, Emile, Huy.

Willems, ingénieur, place d'Egmont, Malines.

Willems, Henri, banquier, boulevard des Arbalétriers, 22, Malines.

Willems, Joseph, statuaire, boulevard des Arbalétriers, 59, Malines.

Willems (Mme J.), boulevard des Arbalétriers, 59, Malines.

Wilmotte, G., ingénieur architecte, rue André Dumont, 22, Liège.

Winckelmans, Gustave, au Petit-Séminaire, Malines.

Winckelmans, Louis, docteur en médecine, rue de Neckerspoel, Malines.

Wins, P.-Alphonse, juge au tribunal de 1re Instance, rue derrière la Halle, 21, Mons.
Histoire des anciens métiers.

Wittamer, Edouard, docteur en droit, rue Jean Stas, 27, Bruxelles.
Etudes forestières.

Wittmann, Emile, receveur du Bureau de Bienfaisance, Malines.

Wittmann, Jules, rue A B. 20, Malines, **membre honoraire.**

Wittmann, Jules, sénateur, rue du Sac, 3, Malines, **membre honoraire.**

Wittmann (Mme J.), rue du Sac, 3, Malines.

Wittmann (Melle M.), rue du Sac, 3, Malines.

Wouters, L., professeur au collège St-Rombaut, officier de l'instruction publique, Malines.

Wuyts, Joseph, chanoine, place St-Pierre, Malines.

Wyckmans, J.-B., marché au Bétail, 2, Malines.

Wydemans, François, candidat-notaire, rue Thérésienne, Vilvorde.

Z

Zaman, commissaire d'arrondissement. rue Conscience, 44, Malines.

Zanardelli, Tito, professeur aux cours publics de la ville, rue St-Jean, 40, Bruxelles.

Zech-Dubiez, G., éditeur, Braine-le-Comte.
Histoire et archéologie.

Zech (Melle E.), pré aux Oies, Malines.

Zech (Mme H.), pré aux Oies, Malines.

Zech, Maurice (abbé), pré aux Oies, Malines.

Zech, Paul, étudiant, rue des bas Fossés, Braine-le-Comte.

Zech, Théophile, Braine-le-Comte.

AUDITION

DE

MUSIQUE ANCIENNE

OFFERTE A

MM. les Membres du Congrès

AVEC LE CONCOURS DE

M. L. VAN WAEFELGHEM, *de la Société des Instruments anciens de Paris;*

M. G. KÉFER, de Bruxelles, claveciniste;

l'OCTUOR VOCAL, composé d'amateurs Malinois;

quelques membres de la Société chorale *L'Aurore,* sous la direction de leur chef, M. CYRILLE VERELST, professeur à l'Académie de musique de Malines,

à la Grande Salle des Fêtes, rue des Vaches

le Lundi 9 août 1897, à 8 h. du soir

La viole d'amour, instrument ancien, a sept cordes en boyau et sept cordes sympathiques. Celles-ci ne sont pas ébranlées directement; elles vibrent sous l'influence des cordes principales à l'unisson desquelles on les accorde.

Le clavecin a été mis gracieusement à la disposition du Comité, par la Maison PLEYEL, rue Royale, 99, Bruxelles.

PROGRAMME

Première Partie

CONSACRÉE AUX MAITRES BELGES

I. Chœur d'hommes.

a) **Vous qui brillez aux yeux,** chanson . . . R. DE LASSUS. (1520-1594)

b) **Naer Oostlant willen wy ryden,** chanson sur thème populaire ancien, harmonisé par FL. VAN DUYSE.

II. Chœurs mixtes.

a) **Signor io t'ho confitto,** melodia spirituale . JAC. PEETRINO. (1586)

b) **Tu veux quitter encore,** madrigal . . . . C. DE RORE. (1516-1565)

c) **Quand dans l'azur des cieux,** madrigal . . PH. DE MONTE. (1521-1603)

III. Pièces pour clavecin, exécutées par M. G. KÉFER.

a) Caprice . . . . . M. VAN-DEN GHEYN. (1721-1785)

b) Gavotte . . . . . Chan. D. RAICK. (1701-1764)

c) Allegro . . . . . J.-T. BAUSTELLER. (1723-1780)

IV. Pièce pour viole d'amour, exécutée par M. L. VAN WAEFELGHEM . . . . . ***

V. Chœurs mixtes.

a) **Bonjour mon cœur,** madrigal. . . . . R. DE LASSUS. (1520-1594)

b) **Le Soir le ciel se voile,** madrigal . . MATHIEU LE MAISTRE. (15 -1577).

Deuxième Partie

CONSACRÉE AUX MAITRES ÉTRANGERS

I. Pièces pour clavecin, exécutées par M. G. KÉFER.

a) **Gigue** . . . . . J.-B. DE LULLY. (1633-1687)

b) **Musette en rondeau** . . . . . J.-B. RAMEAU. (1683-1764)

c) **Les Tourbillons** . . . . . J.-F. DANDRIEU. (1684-1740)

II. Chœurs mixtes avec soli.

a) Air et chœur d'**Hippolyte et Aricie** . . . J.-B. RAMEAU. (1683-1764)

b) Ariette et chœur de **La Mascarade de Versailles** . . . . . J.-B. DE LULLY. (1633-1687)

III. Sonate pour viole d'amour, avec accompagnement de clavecin, par M. L. VAN WAEFELGHEM.

a) Cantabile et Allegro
b) Adagio
c) Menuet
} . . . . . ATTILIO ARIOSTI. (1660-1730)

IV. Trois sonates pour clavecin, exécutées par M. G. KÉFER. . . . . D. SCARLATTI. (1683-1756)

V. Pièces pour viole d'amour seule, par M. L. VAN WAEFELGHEM.

a) Prélude . . . . . J.-S. BACH. (1685-1750)

b) Menuet . . . . . MILANDRE. (1768)

VI. Chœurs mixtes.

a) **Languir me fais,** madrigal. . . . . CL. DE SERMISY. (XVIe siècle)

b) **Bonzorno Madonna,** chanson Napolitaine. ANT. SCANDELLO. (1520-1580)

Textes et Notes Biographiques

PREMIÈRE PARTIE

I. *A)* **Roland de Lassus**

Vous qui brillez aux yeux,
Astres si radieux,
Qui vous a placés
Dans la voûte des cieux?
Et vous, riantes fleurs,
Fleurs aux belles couleurs,
Qui vous a parsemées
Sur nos rives aimées?
C'est notre Dieu, le Tout-Puissant, le Créateur
Dont nous chantons la puissance et la grandeur.

Roland de Lassus naquit à Mons, en 1520. A l'âge de 12 ans, il quitta sa ville natale, pour se rendre en Italie, où il fut nommé maître de chapelle à Saint-Jean de Latran. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1548. Depuis cette époque, il visita divers pays de l'Europe, entr'autres l'Angleterre et la France. Il partit en 1557, pour Munich, où le duc de Bavière l'avait fait appeler, et s'y maria l'année suivante. Nommé maître de la chapelle ducale en 1562, il resta à son poste jusqu'à sa mort, en 1594.

B) Naer oostlant willen wy ryden,
Naer oostlant willen wy meê,
Al over die groene heiden,
Frisch over die heiden,
Daer is er een betere steê.

Als wy binnen oostlant komen
Al onder dat hooge huis fyn,
Daer worden wy binnen gelaten,
Frisch over die heiden,
Zy heeten ons willekom zyn.

Ja, willekom moeten wy wezen,
Zeer willekom moeten wy zyn;
Daer zullen wy avond en morgen,
Frisch over die heiden,
Nog drinken den koelen wyn.

Wy drinken den wyn er uit schalen,
En 't bier ook zoo veel ons belieft;
Daer is het zoo vroolyk te leven,
Frisch over die heiden,
Daer woont er myn zoete lief.

II. *A)* **Jacques Peetrino**

MELODIA SPIRITUALE

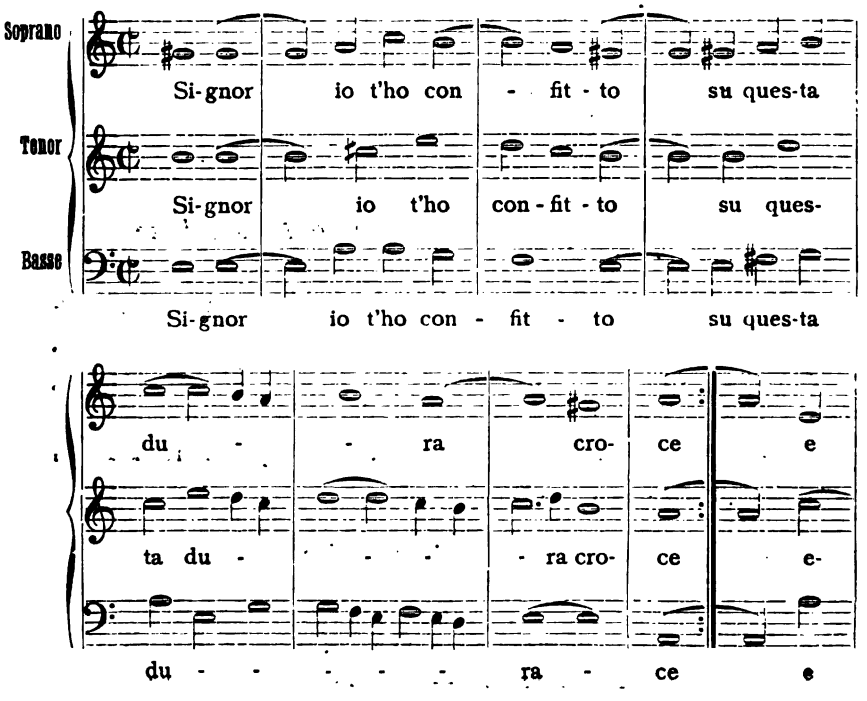

la tu - a pe- - na a - tro - - ce nas-

- la tua pe - na atro- ce nas-

la tua pe- - na atro- - - ce nas-

ce dal mi - o de - lit- to dal mio de-lit- to nas - ce dal mi-

ce dal mio de - lit- to dal mio de-lit- to dal mi - o -

ce dal mio de - lit- to nas- ce dal mio

o de lit - to -

de lit - to -

de lit - to -

(Seigneur, je t'ai cloué sur cette dure croix, et ta souffrance atroce naît de mon iniquité).

Jacques Peetrino, compositeur malinois, vécut en Italie, à la fin du XVIe siècle. Il y publia plusieurs recueils de cantiques, de madrigaux et de chansons. Le cantique « Melodia Spirituale » est extrait d'un ouvrage portant comme titre : *Di Jacobo Peetrino da Malines il primo libro delle Melodie Spirituali a tre voci, scritto da Simone Verovio.* Romæ, Martinus Van Buyten, Hollandus, incidit, 1586, in-4°.

CYPRIANVS DE RORE MVSICVS

B) **Cyprien de Rore** (van Roor)

Tu veux quitter encore
Ta mère qui t'adore,
Partir sur l'océan;
Mais vois mon tourment,
Oui, la mer est trompeuse,
Car, si tu ne reviens pas,
Moi. malheureuse,
Tu seras certes
La cause de mon trépas.
O près de moi, reste,
O mon doux enfant,
Ta mère t'aime tant!

Ce compositeur, un des plus grands musiciens du XVIe siècle, naquit à Malines, en 1516. Très jeune encore, il partit pour l'Italie. Là, ses compositions lui valurent bientôt le surnom de *Il divino.* Il occupa les fonctions de maître de chapelle, successivement à la Cour du duc de Ferrare, à Parme, et à la cathédrale de St-Marc, à Venise. Il mourut à Parme, en 1565.

C **Philippe de Monte** (van den Berghe)

Quand dans l'azur des cieux,
Roi de lumière,
Tu parais radieux,
Lors la nature entière,
S'éveille en souriant.
Des champs et des bois,
La fleur se colore,
L'oiseau par sa voix
Salue aussi la belle aurore.
Reprends ta lyre d'or
Barde, chante encore.

Le maître flamand le plus estimé après Roland de Lassus, est né à Malines, en 1521, chanoine et trésorier de l'église de Cambrai. Premier maître de chapelle à la cour impériale de Vienne, en 1568, il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort en 1603.

PHILIPPVS DE MONTE

III. *A)* Mathias van den Gheyn

Issu de la célèbre famille van den Gheyn, fondeurs de cloches, à Malines, Mathias naquit à Tirlemont, le 7 avril 1721.

Il fut nommé organiste de St-Pierre, à Louvain. Il fut aussi le plus grand carillonneur du siècle dernier. van den Gheyn est mort à Louvain, en 1785.

B) Dieudonné Raick

est né à Liège, en 1701. A l'âge de 8 ans, il fut enfant de chœur à la cathédrale de N.-D., à Anvers. Nommé organiste en 1721, il fut plus tard ordonné prêtre. Il quitta Anvers, en 1727, et obtint le titre d'organiste de St-Pierre, à Louvain. Il se fixa ensuite à Gand, où il devint organiste de St-Bavon.

Il retourna à Anvers, en 1757, et fut nommé chanoine. Il y mourut en 1764.

C) Jean-Conard Bausteller

Musicien belge du XVIIIe siècle. Il composa plusieurs suites pour clavecin et publia aussi quelques sonates pour divers instruments, tels que : violon, hautbois, flûte.

V. *A)* Roland de Lassus

Bonjour, mon cœur, bonjour, ma douce vie,
Bonjour, mon ciel, bonjour, ma douce amie,
Hé ! bonjour, ma tourterelle,
Ma mignardise, bonjour !
Mes délices, mon amour,
Mon doux printemps, ma douce fleur nouvelle,
Mon doux plaisir, ma douce colombelle,
Mon passereau, ma gente tourterelle,
Bonjour, ma douce rebelle.

B) Mathieu Le Maistre

Le soir le ciel se voile ;
Vois-tu scintiller l'étoile ?
Du sombre et triste manoir
Entends-tu la cloche du soir ?
Brim-Bram !

Le soir la lune brille;
Au ciel l'étoile scintille?
Du sombre et triste manoir
Entends-tu la cloche du soir?
Brim-Bram!

Mathieu Le Maistre est né à Liège, au commencement du XVIe siècle. En 1554, il était maître de chapelle de l'Electeur de Saxe, à Dresde. Il composa plusieurs œuvres vocales religieuses et profanes. Il mourut en 1577.

DEUXIÈME PARTIE

I. *A)* **Jean-Baptiste de Lully**

fondateur de l'opéra français, naquit à Florence, en 1633. Il vint en France, à l'âge de treize ans. Habile violoniste, il abandonna plus tard cet instrument pour le clavecin. A l'âge de vingt ans, il jouissait d'une grande faveur à la cour de Louis XIV. Il écrivit dix-neuf opéras dont le succès fut considérable. Il mourut à Paris, en 1687.

B) **Jean-Baptiste Rameau**

le plus célèbre musicien français du dix-huitième siècle, naquit à Dijon, le 25 octobre 1683. A l'âge de sept ans, il lisait et exécutait sur le clavecin, toute espèce de musique. Après de nombreuses pérégrinations, il finit par se fixer à Paris, en 1721, et y publia un traité d'harmonie, science qui fut créée par lui. *Hippolyte et Aricie,* fut le premier d'une série d'opéras très estimés. Il mourut à Paris, en 1764.

II. *C)* **Jean-François Dandrieu**

organiste de Saint-Méry et de Saint-Barthélemy, naquit à Paris, en 1684. Il publia plusieurs livres de pièces de clavecin, d'orgue, et des sonates pour violon. Il décéda à Paris, en 1740.

A) **J.-B. Rameau**

Chantons
Sur la musette,
Dansons,
Que l'écho répète
Nos tendres sons.
Croissez,
Naissante herbette,
Paisez,
Bondissans moutons.
Au son de la musette
Dansons.
Rossignols amoureux, répondez à ma voix
Par la douceur de vos ramages,
Rendez les plus tendres hommages
A la divinité qui règne dans nos bois.
Chantons
Sur la musette
. . . . . .

B) **J.-B. de Lully**

Soyez fidèle,
Le soin d'un amant,
Près d'une belle
Trouve aisément
Un heureux moment.
Souvent une âme cruelle
S'engage en dépit d'elle,
C'est le grand secret que d'aimer constamment.
Aux lois d'amour en vain l'on est rebelle,
Chacun tôt ou tard suit un Dieu si charmant.
Quand on sait plaire,
Surtout à la cour,
Que peut-on faire
Et nuit et jour
Sans un peu d'amour?
Un jeune cœur sans affaire
Ne se divertit guère.
Que sert de charmer, si l'on n'aime à son tour?
N'attendez pas pour n'être point sévère
Que vos plus beaux ans commencent tour à tour.

III. **Attilio Ariosti**

naquit à Bologne, en 1660, et s'adonna de bonne heure à l'étude de la musique. Il fut plus tard nommé maître de chapelle de l'électrice de Brandebourg. Il écrivit pour le théâtre, et à ses talents comme compositeur, il joignait le mérite d'être habile exécutant sur la viole d'amour. Il mourut à Bologne, vers 1730.

IV. **Dominique Scarlatti**

né à Naples, en 1683, eut pour premier maître son père Alexandre, compositeur très estimé. Il devint le plus grand claveciniste de l'Italie. Ce fut un compositeur très fécond; ses œuvres se distinguent par une prodigieuse variété dans la nature des idées et une grande difficulté d'exécution. Il mourut à Madrid, en 1757.

V. *A)* **Jean-Sébastien Bach**

un des plus grands musiciens de l'Allemagne, naquit à Eisenach, en 1685. Il occupa les plus hautes fonctions à la cour. Il écrivit beaucoup pour l'orgue et le clavecin; la réputation de ses fugues est universelle. Il mourut, aveugle, en 1750.

B) **Milandre**

musicien attaché à la musique de la chambre de Louis XV, pour la viole. Il publia en 1782, une méthode facile pour la viole d'amour. D'autres compositions datent des années 1768 et 1776.

VI. *A)* **Claude de Sermisy**

Languir me fais sans t'avoir offensée :
Plus ne m'escrips, plus de moy ne t'enquiers;
Mais non obstant, autre dame ne quiers :
Plus tost mourir que changer ma pensée.

Je ne dy pas t'amour estre effacée,
Mais je me plains de l'ennuy que j'acquiers,
Et loing de toy humblement te requiers
Que loing de toy de moy ne sois faschée.

Claude de Sermisy, compositeur français du seizième siècle, est désigné habituellement par le nom de *Claudin*. Maître de chapelle de François Ier et de Henri II, il publia plusieurs chansons et autre compositions vocales, depuis 1528 jusqu'en 1583.

B) **Antonio Scandello**

Bonzorno, madonna, ben vegna,
Voi sete bella, galante, polita.
Sarest'anche più bella
Se voi non fusti tanto vecchiarella
Tan tan daridon!

(Bonjour, Madame, soyez la bienvenue,
Vous êtes belle, galante, aimable,
Vous seriez encore plus belle,
Si vous n'étiez pas si vieillotte.
Tan tan daridon!)

Antonio Scandello, né à Naples, vers 1520. Maître de chapelle au service de l'électeur de Saxe, il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, en 1580.

PROGRAMME

DU

Concert donné à la Tour St-Rombaut

le 10 août, à 8 1/2 heures du soir

I. Sonnerie ancienne (1), exécutée du haut de la tour, par les trompettes du 2me Régiment d'Artillerie, sous la direction de M. COUTELIER.

II. Carillon.

3me Sonatine, jouée par M. J. DENYN, carillonneur de la ville.

a) Moderato
b) Expressivo
c) Allegro Rondo
. . . . . IGNACE PLEYEL. (1757)

III. Chant avec accompagnement d'instruments à anches, exécuté par des membres de la société *L'Aurore,* sous la direction de M. Cyrille VERELST.

Ik ken een lied . . . . . W. DE MOL.

---

(1) L'exécution des sonneries et des chœurs se fera du côté ouest de l tour, au-dessus du portail l'entrée principale.

IV. Carillon.

a) **Rose inhumaine** . . . . . CAMPRA. (1710)

b) **Dans notre village** (brunette) . . . . (XVIIe siècle)

c) **L'amour au mois de mai** . . . . . J. LEFÈVRE. (1613)

V. Sonneries anciennes pour trompettes.

VI. Carillon.

3me Prélude. . . . . MAT. VAN DEN GHEYN. (1721-1785)

VII. Intermède pour instruments à anches.

VIII. Carillon. Anciennes mélodies flamandes.

a) **Het Visschertje** . . . .

b) **Het roosje uit de dalen** . . . . . VOLCKERICK.

IX. Intermède pour cor.

Chant du veilleur de nuit, de **Franciscus** . . . . TINEL.

X. Chant avec accompagnement d'instruments à anches, et variations au carillon.

Hymne à Ste Cécile. . . . . (XVe siècle)

XI. Sonnerie ancienne pour trompettes.

XII. Embrasement de la tour au feu de bengale.

Retraite et couvre-feu, sonnés par les trompettes du 2me Régiment d'Artillerie.

COMPTE-RENDU

des Assemblées générales, des Réunions et des Séances de section

---

Dimanche 8 août 1897

A dix heures, le Comité organisateur et les délégués des gouvernements, académies et sociétés fédérées se réunissent dans le superbe et ancien palais de Marguerite d'Autriche (actuellement Palais de Justice).

Cette réunion préparatoire est présidée par M. le Chanoine G. VAN CASTER, Président du Congrès.

A 10 h. 20, M. le Président ouvre la séance et donne la parole à M. L. STROOBANT, Secrétaire général.

M. L. STROOBANT, Secrétaire général. — Mesdames et Messieurs, le Comité organisateur a l'honneur de vous proposer de voter comme suit la composition des bureaux des Sections :

1re Section : Etudes préhistoriques

Présidents : M. le comte G. de Hautecloque, délégué de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras; M. D.-A. Van Bastelaer, Vice-Président de l'Académie Royale de Médecine de Belgique.

Vice-Présidents : M. le baron Alfred de Loë, Secrétaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, délégué de plusieurs sociétés savantes; M. le baron Ch. Gillès de Pélichy.

Rapporteur : M. François de Villenoisy, délégué des Musées Nationaux de France et de l'Ecole du Louvre.

Secrétaire : M. J.-Ch. Comhaire, délégué de la Société d'émulation pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, de Liège.

2me Section : Histoire

Présidents : M. Hans Hildebrand, délégué officiel du Gouvernement Suédois et de l'Académie des Belles-lettres, histoire et antiquités de Stockholm; M. le baron Aug. de Maere, délégué du Cercle historique et archéologique de Gand.

Vice-Présidents : M. Jan ten Brink, délégué de la Maatschappij der Nederlandsche letterkunde de Leide; M. Léopold De Villers, délégué du Cercle archéologique de Mons.

Rapporteur : M. Théodore de Raadt.

Secrétaire : M. Fernand Donnet, délégué de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique et de plusieurs autres sociétés savantes.

3me Section : Archéologie

Présidents : M. Charles Casati de Casatis, délégué officiel du Gouvernement Français; M. le général Wauwermans.

Vice-Présidents : M. Robert Guerlin, délégué de la Société des antiquaires de Picardie; M. Henry Hymans.

Rapporteur : M. Paul Saintenoy, délégué de plusieurs sociétés savantes.

Secrétaire : M. le comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem.

M. le Chanoine VAN CASTER, président. — Mesdames et Messieurs, quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de ces propositions? Alors, je déclare le vote admis. Il sera soumis à la ratification de l'assemblée générale.

Mesdames et Messieurs, c'était la seule cérémonie qui devait avoir lieu ici, par conséquent, je lève la séance pour nous permettre de nous rendre à l'hôtel de ville.

*
* *

L'antique cloche Salvator souligne de ses sons graves la Brabançonne, qu'exécute le carillon de la tour Saint-Rombaut, tandis que les Congressistes, en un long cortège, se dirigent vers l'hôtel de ville. Toute la cité est en liesse. Ce ne sont partout que drapeaux et oriflammes et la population Malinoise examine avec une sympathie curieuse, les nombreux étrangers qui se sont donnés rendez-vous dans leur coquette ville.

M. l'avocat Denis, bourgmestre, MM. les notaires Van de Walle et Cluydts, échevins, en grand uniforme, accompagnés de nombreux membres du Conseil Communal, reçoivent les membres du Congrès dans la grande salle de gala.

M. le Chanoine VAN CASTER, président, présente MM. les Congressistes :

« Monsieur le Bourgmestre, Messieurs, lorsque l'an dernier, au Congrès de Gand, nous acceptâmes la charge d'organiser le XIIme Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique en notre ville, nous n'étions pas sans une certaine crainte de ne pouvoir mener à bonne fin une si grande entreprise. Aujourd'hui, grâce à l'activité et au dévouement des membres de notre Comité organisateur, nous pouvons nous montrer satisfaits du résultat. Les archéologues, les artistes et les amateurs d'art sont venus en grand nombre, et de divers pays, pour prendre part à nos travaux. Tout en se réu-

nissant ici pour traiter les questions d'un intérêt général, ils s'occuperont aussi particulièrement de tout ce qui est d'intérêt purement local. Ils visiteront avec satisfaction, je n'en doute pas, les anciens monuments de notre ville, dont plusieurs rappellent de bien glorieux souvenirs.

» J'ai l'honneur de vous présenter, Messieurs, les membres du XIIme Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique ».

M. Denis, bourgmestre, souhaite la bienvenue en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue dans notre ville.

» Nous en sommes d'autant plus heureux, que nous suivrons avec une attention toute particulière vos discussions, qui, non seulement dans leur programme se rapportent à la science archéologique en général, mais comprennent de nombreux points relatifs à notre ville.

» Je ne sais, Messieurs, si vous avez voulu quelque peu choyer notre amour de clocher, mais quoiqu'il en soit, nous vous en adressons tous nos remercîments.

» J'espère, Messieurs, que le Congrès laissera parmi vous, comme pour nous, un sentiment réciproque de bienveillance et de sympathie *(Applaudissements)* ».

M. Denis, bourgmestre. — Mesdames et Messieurs, M. l'échevin Van de Walle désire vous adresser également quelques mots.

M. Van de Walle, échevin. — Mesdames et Messieurs, en ma qualité d'échevin de l'instruction publique, spécialement chargé par mes collègues de tout ce qui concerne les arts et les sciences, je me joins à M. le Bourgmestre, pour vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

Nous saluons en vous les représentants les plus autorisés et les plus éminents de cette science archéologique qui a fait dans les dernières années des progrès si rapides et dont l'importance devient de jour en jour plus incontestable. Comme vous l'a dit M. le Bourgmestre, la ville

de Malines, avec ses vieux édifices, ses anciens palais, ses belles églises, d'une architecture si remarquable, avec ses nombreux vestiges du passé, offre un champ fertile à votre noble activité.

Nous souhaitons que le séjour de notre ville vous soit agréable.

Faut-il vous traduire les sentiments qui nous animent? Nous nous intéressons vivement à vos travaux, nous avons vu avec une réelle satisfaction que parmi les questions — toutes de la plus haute importance — qui figurent à l'ordre du jour de votre Congrès, il en est plus d'une qui intéresse tout particulièrement Malines, son histoire, ses monuments, et nous tenons à vous le dire, Mesdames et Messieurs, combien nous sommes heureux de cette sollicitude pour la ville que nous avons l'honneur de représenter.

Au nom du Conseil Communal, au nom de la population Malinoise toute entière, nous vous témoignons notre reconnaissance bien vive et bien sincère *(Applaudissements)*.

Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de boire à la santé des archéologues éminents ici réunis, et à la réussite du Congrès auquel vous allez prendre part *(Applaudissements)*.

Le vin d'honneur circule et on boit gaîment au succès de la XIIme session de la Fédération Archéologique. A ce moment, la salle de l'hôtel de ville, où se presse une nombreuse assistance, présente un spectacle des plus animés. Vieux et jeunes archéologues sont heureux de se retrouver et ce ne sont que présentations et serrements de mains. Plusieurs sénateurs et représentants de la députation de Malines sont là. Nous y remarquons aussi M. le général Wauwermans et sa famille, M. Casati de Casatis, M. le professeur Hildebrand, M. le prince Poutjatine, M. le colonel Bruylant, M. et Mme Guerlin, M. le comte de Marsy, M. le baron de Maere, M. et Mme Sain-

tenoy, M. le comte F. van der Straeten-Ponthoz, M. Jan ten Brink, M. le Chanoine Van den Gheyn, M. Schöffer, M. le comte de Ghellinck d'Elseghem, M. le baron de Loë, M. le baron Gillès de Pélichy, M. Henri Hymans, M. Clément Lyon, M. P. Bergmans, M. le comte Lair, M. Lagrange, M. Hubert, M. le commandant Hecq, M. A. Heins, M. T. de Raadt, M. Matthieu, M. le major et Mme de Cannart d'Hamale, M. et Mme Daimeries, M. Cloquet, Mme Burls, M. le Sergeant de Monnecove, M. Guinard de Butteville, M. le comte de Hauteclocque, MM. F. Donnet, le baron Béthune, le docteur Jacques, l'abbé Cauchie, Delignières, Vayson, le Chanoine Marsaux, de Villenoisy, Van Bastelaer, Doutriaux, Leite de Vasconcellos et bien d'autres notabilités du monde archéologique dont les noms nous échappent.

A 11 1/2 heures, les Congressistes se réunissent pour l'assemblée générale d'ouverture, au théâtre communal.

Séance solennelle d'ouverture du Congrès

Le Comité du congrès de 1896, représenté par M. le baron de Maere et M. le Chanoine Van den Gheyn, respectivement Président et Secrétaire général, prend place au bureau.

M. le baron de Maere. — Mesdames et Messieurs, en vertu des prescriptions des statuts fédéraux archéologiques, je suis appelé à l'honneur d'ouvrir la séance de ce jour, de remettre à mon successeur, l'honorable M. van Caster, la mission qui m'a été confiée l'année dernière, et aussi de soumettre à l'approbation des orateurs du dernier congrès, le compte-rendu des débats auxquels ils ont pris part, compte-rendu qui leur a été envoyé depuis six semaines.

Un président, Messieurs, doit être l'esclave des traditions. Il en résulte que je suis obligé de terminer cet

important congrès, en donnant la parole à M. Van den Gheyn.

M. Van den Gheyn. — Mesdames et Messieurs, c'est l'habitude de demander aux membres si le compte-rendu du Congrès passé leur est bien parvenu.

Je crois devoir faire connaître que le deuxième volume du congrès, qui a paru le 27 du mois de juin, donc il y a un mois, n'a pas été remis à tous les Congressistes. A ma grande stupéfaction, j'ai appris que des libraires étrangers à la ville de Gand se sont permis de garder les volumes qui leur ont été adressés, et c'est ainsi qu'à Bruxelles, je crois, les membres Congressistes n'ont reçu leur compte-rendu qu'il y a deux ou trois jours.

Des Membres. — Hier!

M. Van den Gheyn. — Eh bien, Messieurs, vous le voyez bien, et je vous prie de ne pas en vouloir au Secrétaire général. Il y a quinze jours, j'ai été forcé d'agir envers ces Messieurs, sinon vous n'auriez pas encore reçu de si tôt le volume qui vous était destiné.

Nous avons cru, Messieurs, prendre la voie la meilleure, en adressant ce volume à un libraire, qui était chargé de les distribuer, et ce afin d'éviter les dégâts qui auraient pu se commettre à la poste. Malheureusement, vous savez que les meilleures volontés sont parfois déçues.

Je vous prie donc, Messieurs, s'il y a encore des Congressistes qui n'ont pas reçu le deuxième volume, de me le faire savoir, afin que nous leur puissions donner immédiatement satisfaction.

Je regrette, Messieurs, ne pouvoir rester au Congrès de Malines. J'y aurais certainement posé la question que voici :

Au Congrès de Gand, M. Beernaert a pris l'engagement formel de vouloir bien user de son initiative parlementaire pour donner suite *aux désiderata* si souvent exprimés et manifestés par les congrès de Belgique.

Nous avons transmis aux Chambres et au pouvoir exécutif de Belgique, ce qui a été arrêté dans la séance du lundi 5 août. Nous avons également rappelé à M. Beernaert, la promesse si obligeante qu'il avait bien voulu faire.

Evidemment, Messieurs, je ne fais pas ici le procès aux Chambres ni aux membres si dévoués qui, à Gand, ont voulu prendre la défense de nos intérêts; mais puisque le Congrès archéologique se réunit de nouveau à Malines, je crois qu'il serait urgent de vouloir insister une fois de plus auprès de Monsieur Beernaert, pour qu'il donne suite à ces désiderata.

Je demande donc que de nouvelles et pressantes démarches soient tentées à ce sujet, par le Congrès de Malines; je demande même d'exiger du Comité de ce Congrès, de reprendre la cause de Gand et d'aller trouver M. Beernaert *(Applaudissements)*.

M. le Président. — Messieurs, quelqu'un demande-t-il la parole sur la proposition de l'honorable M. Van den Gheyn? L'assistance fait-elle siennes ces propositions?

De toutes parts. — Oui, oui.

M. le Président. — Il est donc entendu que le Congrès de Malines donnera les suites nécessaires à cette proposition.

Je déclare maintenant le Congrès de Gand définitivement clos, et je prie l'honorable Chanoine M. van Caster, de vouloir ouvrir celui de Malines *(Applaudissements)*.

MM. le baron de Maere et le Chanoine Van den Gheyn cèdent le bureau au Comité organisateur du Congrès de Malines.

Prennent place : MM. le Chanoine van Caster, président; le colonel Bruylant et le docteur Le Blus, conseiller provincial, Vice-Présidents; L. Stroobant, Secrétaire général.

Prennent aussi place au bureau : MM. le comte de

Marsy, le baron de Maere, Casati de Casatis, délégué du ministère des Beaux-Arts, de Paris, Hans Hildebrand, délégué du Gouvernement de Suède, M. H. Hymans et les membres du Comité organisateur.

Discours inaugural de M. le Chanoine van Caster Président du Congrès

MESSIEURS,

Je suis sans doute le plus surpris de nous tous, en me voyant au fauteuil de la présidence. Lorsque l'an dernier Malines fut proposée pour la réunion du XIIme congrès, nous ne voulions pas décliner cet honneur sans avoir examiné si nous étions en état de réaliser ce que l'on serait en droit d'exiger de nous. Les statuts accordent un délai raisonnable dans ce but. Réflexion faite, nous avons cru pouvoir assumer la tâche, et nous avons fait de notre mieux pour la remplir. Vous jugerez si nous avons réussi.

L'ordre du jour de cette séance d'ouverture porte : Discours inaugural du Président. J'avais trouvé cela un peu trop solennel; mais on m'a observé que l'usage le voulait ainsi. Je ne vous ferai pourtant pas de discours. Je me contenterai de vous dire quelques mots de notre bonne ville.

*
* *

Malines a un passé glorieux, et il lui reste des souvenirs historiques qui méritent, à plus d'un point de vue, d'attirer l'attention des visiteurs intelligents, venus en si grand nombre pour assister à ce Congrès. Vous voudrez bien me permettre que tout simplement je vous signale les monuments qui attendent votre visite.

Ces monuments sont des souvenirs, justement véné-

rables, parce qu'ils portent l'empreinte de leur passé. Les visites que vous leur ferez, vous seront, sans doute, une agréable distraction pendant les moments de liberté que vous laisseront les discussions sérieuses auxquelles vous allez vous livrer.

C'est de la Malines d'autrefois que je veux vous entretenir. Elle était habitée par une population industrielle et commerçante, qui sût s'imposer des sacrifices pour élever ces nombreux monuments civils et religieux dont quelques-uns se dressent encore devant nous avec une majesté que les siècles ont rendue plus respectable, tandis que d'autres n'offrent plus à nos regards que des murs en ruines, témoins de leur ancienne splendeur. Mais ces pierres crient, elles espèrent et attendent. Nous espérons avec elles que vous voudrez bien prononcer, en leur faveur, un jugement favorable, pour que les autorités compétentes s'intéressent à leur sort, et nous aident à relever de leur état de délabrement les œuvres de nos grands architectes d'autrefois.

*
* *

Les constructions anciennes sont nombreuses et fort variées.

Le XIIIe siècle nous a laissé un spécimen de nos fortifications, la Haute-Porte, dite Nouvelle Porte de Bruxelles. A cette époque Malines avait douze portes, dont sept grandes, d'où partaient les routes de communication avec les villes voisines. La Haute-Porte est encore là toute fière dans sa majestueuse simplicité (je fais naturellement abstraction de la coiffure pyramidale que le dix-septième siècle lui a imposée). La vieille herse est toujours suspendue dans ses coulisses. Elle y dort d'un sommeil séculaire pour ne plus se réveiller.

Puis, il y a le Grand-Pont dont la construction remonte à 1250 au moins. Les injures du temps lui ont été

beaucoup moins désastreuses que les maladresses de ceux qui, en 1728, prétendaient le sauver d'une destruction imminente.

Et nos Halles méritent bien que j'attire sur elle votre attention. Elles ont succédé à d'autres, beaucoup plus anciennes, dont un seul pan de mur a survécu à tous les remaniements. Les halles de Malines sont une imitation de celles de Bruges. En 1317, notre magistrat fit quérir les plans de ces dernières. Ces plans servirent de guide pour la construction que l'on voulait élever ici, et furent suivis assez fidèlement.

Nos halles, en effet, comme celles de Bruges, se composent de quatre corps de bâtiments entourant une cour quadrilatère, mais de moindre étendue. Il y a une différence aussi dans les matériaux employés. A Bruges, on s'est servi de briques, tandis qu'à Malines, tout le revêtement extérieur des murs est en pierre. Nos halles devaient avoir aussi leur beffroi, mais cette construction a été arrêtée à hauteur du premier étage. La ruine de nos draperies en a empêché l'achèvement.

*
* *

Il nous reste plus de souvenirs du XVe siècle, mais peu d'entre eux attirent encore l'attention des passants. A cette série se rapporte une partie des bâtiments de l'hotel de ville, et la façade du local où nous sommes réunis en ce moment. Cette façade est l'unique reste du palais que le Magistrat de Malines fit bâtir, en 1480, pour Marguerite d'York, veuve du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui était venue se fixer ici après la mort de son époux. Cette habitation, plutôt bourgeoise que princière, abrita dans ses murs l'archiduc Philippe d'Autriche, qui y résida pendant dix ans. Ce prince y fit élever ses enfants parmi lesquels le jeune Charles, qui y

demeura jusqu'en 1515, et devint plus tard Charles-Quint. La résidence de souverains, commencée par Marguerite d'York, et continuée pendant un demi-siècle, jusqu'à la mort de Marguerite d'Autriche, avait fait de Malines la capitale des Pays-Bas.

*
* *

Le magistrat qui avait si bien abouti dans ses démarches, lorsqu'il s'était agi d'établir le siège du Parlement, mieux connu sous le nom de Grand-Conseil, fit des sacrifices extraordinaires pour offrir à la tante de Charles-Quint, une résidence digne d'elle. Marguerite, toute occupée de la construction de l'église de Brou, qu'elle faisait élever près Bourg-en-Bresse, d'après le désir de l'archiduc Philibert, son défunt mari, ne put contribuer elle-même que pour une part fort minime dans les dépenses.

Le bâtiment d'entrée de ce palais est la première construction de Renaissance élevée en Belgique. Je ne vais pas vous aligner des dates. Je vous dirai simplement que le Vieux Louvre ne fut bâti qu'en 1546, et que François Ier n'a commencé le château de Chambord qu'en 1526; tandis que l'aile du palais que nous signalons date de 1517.

Les comptes de la ville nous donnent avec un soin scrupuleux tous les détails désirables. Les dépenses faites pour le palais sont la plupart du temps mentionnées en chapitre spécial. Il n'y a pas à s'y tromper. Ces faits sont acquis à l'histoire depuis un quart de siècle (1).

Ce beau palais, vous aurez l'occasion de l'étudier à

---

(1) *Het Keizers hof et het hof van Margareta van Oostenryck,* door F. Steurs. Mechelen, 1870.

l'aise, et de l'admirer — le comité organisateur du Congrès a obtenu de la Députation permanente du Conseil provincial, la faveur d'y tenir les séances des Sections, — vous y verrez d'un côté le style national, le vieil art qui se meurt, et de l'autre, l'art nouveau, la renaissance du classique.

Cette nouveauté était due sans doute à l'archiduchesse Marguerite, qui avait conservé de sa résidence en Savoie, aux portes d'Italie, des souvenirs artistiques qu'elle cherchait à réaliser ici. Elle trouva dans Rombaut Keldermans, un artiste hors ligne, le plus grand architecte de nos provinces à cette époque. Je n'exagère pas; c'est bien à lui que nous devons la plupart des anciens monuments de Malines, et nous pouvons ajouter avec une légitime fierté, un grand nombre de constructions remarquables de la Belgique. Ne lui doit-on pas, en effet, l'ancienne Cour de Bruxelles, l'hôtel de ville de Gand, la flèche de la tour d'Anvers, la tour de Zierickzée, et enfin le projet d'achèvement de l'incomparable tour de Saint-Rombaut? Il était connu et consulté partout. Tous les monuments de la dernière époque ogivale, ici et ailleurs dans le pays, se ressentent de son coup de crayon. Il les a au moins inspirés, et souvent aidé à les construire. On reconnait facilement ses œuvres. C'est l'exagération et le fouillé des détails et de l'ornementation. Il oubliait la nature de la pierre, et la modelait pour ainsi dire, afin de lui donner les formes ogivales les plus variées. Chose étonnante, c'est pendant ce même temps qu'il élève le palais de la gouvernante. Il y bâtit simultanément une aile dans son style à lui, et une autre d'après le goût nouveau. Et dans cette dernière encore (nous voulons parler du bâtiment d'entrée), on voit très bien l'influence des traditions ogivales. Keldermans, qui était si pénétré de cet art ancien, a su admirablement le fusionner avec l'art nouveau. En le faisant, il s'est plié sans doute aux désirs de la princesse, car en 1529, nous le voyons produire le

modèle du nouveau palais que la Ville voulait bâtir pour le Grand Conseil. On préférait ici le vieux style, qui était du reste plus conforme au goût de Keldermans lui-même. Le dessin original du maître, exécuté sur parchemin, est conservé aux archives de la ville. Ce palais, élevé sur une aile des Halles, avait sa façade soutenue par une rangée d'arcades. Les trumeaux étaient couverts de faisceaux de moulures, et les allèges décorées d'une dentelle de pierre entourant gracieusement des médaillons aux effigies des souverains. Du côté de la place devait se dresser une façade à pignon, avec portique et balcon sur toute sa largeur. La construction a été arrêtée aux croisillons des fenêtres. Les difficultés du temps sont venues l'interrompre, et elle est là depuis près de quatre siècles, attendant qu'on veuille la relever de ses ruines.

*
* *

C'est à ce même maître, Rombaut Keldermans, que nous devons le plan de la flèche qui doit couronner la tour de notre église métropolitaine. Le plan, publié il y a un demi-siècle, comme étant celui de Sainte-Waudru de Mons, est bien celui de notre monument. Après les études comparatives faites par des hommes compétents, cette question pourrait difficilement être mise en doute. Mais il en est une autre plus importante que je ne veux toucher qu'incidemment, c'est celle de l'achèvement de notre tour. Et pourquoi donc ne pourrait-on pas parfaire cette belle œuvre? Il semble que pour un bon architecte la conception d'un plan et la réalisation de celui-ci, sont si intimement liées, qu'il ne saurait y avoir de doute dans le cas qui nous occupe. Keldermans était un constructeur expérimenté, il connaissait son art à fond; et s'il a conçu la belle flèche destinée à couronner l'œuvre commencée par ses prédécesseurs, il a dû apprécier les

moyens pratiques de l'exécution. La question est inscrite à notre programme, et elle attend l'avis des spécialistes qui voudront bien s'en occuper à la IIIme section.

Je passe à l'église. Comme la plupart des monuments religieux, elle est l'œuvre de plusieurs générations, mais les dernières venues ont, ici comme ailleurs, porté une main dévastatrice sur les souvenirs des ancêtres. L'église proprement dite, c'est-à-dire les trois nefs avec les transepts, était terminée vers 1250. C'est la partie la plus ancienne, car il ne reste pas de trace de la première église construite par S. Rumold lui-même; mais c'est aussi celle qui a le plus souffert, d'abord de l'incendie de 1342, et ensuite du mauvais goût qui a gâté tous nos édifices religieux au dix-huitième siècle. Lorsqu'il fallut faire les préparatifs du jubilé millénaire de S. Rumold, notre apôtre et notre premier père dans la foi catholique romaine, on fit, en 1774, une œuvre de destruction, dont nous avons encore à déplorer les suites. Les chapiteaux des colonnes furent couverts de sculptures en bois blanc, et les murs décorés de festons. Des cariatides symbolisant les vertus, des cartouches et d'autres ornements dans le style de l'époque, avaient transformé la grande nef et l'avaient rendue méconnaissable. Un revirement s'opéra en 1850. Une restauration intérieure fut résolue. La bonne volonté y était sans doute, mais la science faisait encore défaut. L'ancien crépi fut remplacé par un nouveau, plus épais; et pour donner à la nef une décoration plus en harmonie avec celle du chœur, on couvrit les crochets des chapiteaux de choux frisés en plâtre. Aujourd'hui, les crimes de ce genre ne se commettraient plus.

Les œuvres d'art n'abondent pas à Saint-Rombaut. Quelques triptyques estimés, dont trois de Michel Coxie, le Raphaël flamand, provenant d'autels d'anciennes corporations, et un beau tableau de Van Dyck, en font toute la richesse.

*
* *

Un mot pour l'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle. C'est un monument à grandes proportions, bâti au XVme siècle. Le chœur fut commencé en 1500, mais l'abside n'y fut ajoutée que 150 ans plus tard. Cette partie de la construction est fort médiocre. Dans cette église se trouve le fameux triptyque de la pêche miraculeuse, peint en 1618, par Rubens, pour la corporation des Poissonniers.

On conserve dans l'église des saints Jean-Baptiste et Jean l'Evangéliste, un autre triptyque du même maître, l'adoration des Mages. Il fut peint pour le maître-autel, en 1616, pour la somme de 1800 florins. Tout le travail est de Rubens lui-même. On conserve à la sacristie, la quittance originale écrite de sa main. S'il y a signalé cette particularité, c'est qu'il lui arrivait assez rarement de peindre entièrement lui-même ses tableaux. Quant à la valeur de l'œuvre, l'histoire rapporte que Rubens avait coutume de dire aux amateurs, et aux artistes qui lui parlaient de ses peintures : « Avez-vous vu mon adoration des Mages à Malines? »

L'église Sainte-Cathérine est un charmant modèle d'église paroissiale, avec sa tour au centre, et sa chapelle des fonts baptismaux faisant saillie sur la façade. Les fenêtres hautes, autrefois en forme de roues, symbolisaient l'instrument du martyre de la patronne. La restauration de ce petit monument, commencée il y a peu de temps, permet déjà de se faire idée de ce qu'il sera plus tard.

Voilà pour nos églises en style ogival. Le XVIIme siècle en a vu construire trois en style de Renaissance. La première est celle du Béguinage; importante par ses dimensions, mais fort simple. C'est du dessin linéaire sans autres ornements que les chapiteaux corinthiens des pilastres de la grande nef. La deuxième église est celle

des saints Pierre et Paul. Elle est à trois nefs sans claire voie. L'architecte n'a pas été heureux dans le plan de la façade, où l'entablement du grand ordre corinthien est maladroitement interrompu par une fenêtre. L'attique, qui forme le pignon de la façade, construit beaucoup plus tard, est fort médiocre.

Je termine mon aperçu sur les églises par le sanctuaire de Notre-Dame d'Hanswyck. Le plan est de Fayd'herbe, sculpteur, élève et ami intime de Rubens. Il vécut pendant trois ans dans la maison de son maître, et fut un véritable Rubens dans son art à lui. Mais comme son maître aussi, il n'avait pas les connaissances indispensables pour être bon architecte. Autre chose, en effet, est dessiner de l'architecture, autre chose, l'exécuter. N'en avons-nous pas encore journellement des preuves dans les édifices publics comme dans les constructions privées? A Hanswyck, Fayd'herbe n'a pas été à la hauteur, quand il s'est agi de réaliser le plan qu'il avait conçu. Les supports sont trop faibles, et malgré les renforcements de la maçonnerie, et les ancrages, il n'a pu terminer son œuvre. D'après son plan, il fallait encore un étage en attique au-dessus du tambour existant. Mais les colonnes qui portent déjà si péniblement le dôme actuel, auraient fléchi sous cette nouvelle charge. Malgré cela, l'effet de ce dôme élevé de 34 mètres est saisissant pour le spectateur qui n'analyse point. Les deux immenses haut-reliefs de la Nativité et du Portement de croix, que Fayd'herbe a imaginés pour masquer en partie les défauts de sa construction, décorent si bien l'intérieur du dôme, qu'on l'a cru parfois fait pour eux.

*
* *

Il me faut encore signaler les habitations privées.

Les personnages attachés au parlement avaient de splendides résidences, dont les hôtels d'Hoogstraeten et

de Busleyden donnaient une parfaite idée. Il ne reste du premier que la tourelle mutilée, mais le second, affecté depuis 1620 au service de Mont-de-Piété, est conservé dans son entier. Il fut élevé en 1503, et comprend trois ailes de bâtiments. La façade donnant sur le jardin a, au rez-de-chaussée et à l'étage, une galerie à colonnade. Un des appartements est décoré de peintures murales attribuées à Mabuse.

Je passe aux maisons. Nous en avons déjà vu détruire beaucoup; mais le nombre de celles qui nous restent est peut-être plus grand que dans bien d'autres villes, et incontestablement plus varié.

Ainsi, la Grand' Place est décorée de plusieurs façades fort intéressantes, parmi lesquelles de très anciennes. Quelques pignons ont été restaurés avec intelligence, dans ces derniers temps.

Et les quais? C'est là qu'était la vie autrefois. Le Quai au sel, et le Quai aux avoines. Deux noms qui rappellent de grands privilèges accordés à notre ville, et que jalousaient fort les commerçants d'une cité voisine. La faveur de la vente de poisson, sel et avoine se trouva confirmée par les souverains à diverses reprises; et à leur inauguration, ils juraient de la maintenir. Les quais, bien animés autrefois, ne le sont plus autant de nos jours, mais ils ont conservé assez de façades remarquables en styles divers, qui témoignent du bon goût et de l'aisance dont jouissaient ceux qui les firent élever. Les poissonniers, qui formaient une des plus importantes corporations, bâtirent, en 1530, la nouvelle façade du Saumon. Les divers étages sont décorés d'ordres différents. On y a suivi la disposition adoptée par l'architecte du Colysée de Rome. Les trumeaux sont décorés de demi-colonnes doriques au rez-de-chaussée, ioniques au premier étage, et composites, un peu fantaisistes, au second. Au Colysée, les chapiteaux du second étage sont corinthiens. La différence de ce petit détail est négligeable.

Les colonnes des étages sont portées en surplomb, par de gracieuses consoles, et les tympans des arcades qui supportent les entablements, sont décorés de sculptures. Cette riche façade, entièrement en pierre, fut restaurée et peinte vers 1850. Tout près du Saumon se trouve une maison, bâtie au XVIIme siècle. Les bossages qui coupent les moulures des arcades, dispositions qu'affectionnait beaucoup Luc Fayd'Herbe et que l'on retrouve dans toutes ses œuvres, permettent de supposer que le plan de cette bâtise est dû à cet artiste. J'ajouterai à l'appui de cette hypothèse, que des membres de la famille Fayd'-herbe ont habité cette maison jusqu'au commencement du XIXme siècle.

Au XVme siècle s'était introduit l'usage des maisons en bois. Celles dont les façades regardaient le nord ont été le mieux conservées. Je me rappelle encore l'époque où les propriétaires de ces maisons recevaient 200 frs de subside pour les démolir. L'appât de ce petit gain en a fait détruire un grand nombre; mais il nous en reste quelques-unes, parmi lesquelles la maison vulgairement dite *des diables*. Les consoles en forme de satyres, qui portent l'étage en surplomb, l'ont fait nommer ainsi par le peuple.

Les pignons du XVIIme siècle abondent encore. Ils étaient fort nombreux aux Bailles de fer; mais quelques-uns ont été sacrifiés dans les dernières années, par le mauvais goût des propriétaires. Les croisillons des fenêtres et les petites vitres gênaient leur curiosité. Les plus anciens de ces pignons sont garnis d'enroulements entrecoupés parfois d'un gradin.

Ceux de la seconde moitié du siècle sont d'une allure plus libre, mais aussi moins rationnelle. Ils dépassent démesurément la charpente du toit, et l'on a été souvent obligé de les relier à celle-ci, pour les empêcher de perdre leur aplomb et de se précipiter sur les passants.

Le nombre des façades élevées pendant le XVIIIme siècle est extraordinaire. On n'en construisit pas moins de cent trente, de 1771 à 1775. Cette dernière année était celle du millénaire du martyre de saint Rumold.

*
* *

Vous voyez donc que l'art à la rue n'est pas précisément une nouveauté, puisque nos aïeux l'ont exercé pendant plusieurs siècles, si bien et si solidement que leurs œuvres existent encore.

Mais l'élan que nous venons de signaler fut arrêté bientôt par la révolution française. Les Républicains, qui prétendaient tout sauver dans notre pays, ne sont parvenus qu'à faire des ruines, et n'ont jamais pu remplacer ce qu'ils avaient détruit. Il s'en suivit, pour l'art en général, une période de langueur qui dura longtemps. Aujourd'hui, on cherche à mieux faire, on ne se contente plus de façades rectangulaires avec portes et fenêtres de la même forme, prétentieusement décorées de moulages en plâtre ou en ciment. Nous louons fort les architectes d'être entrés dans cette voie nouvelle, et nous faisons des vœux pour que leurs efforts soient couronnés de succès persévérants.

Il en sera ainsi, s'ils ne négligent pas la logigue pour suivre exclusivement la fantaisie. Qui a des droits, a aussi des devoirs. L'art à la rue est peut-être vinculé plus que tout autre, parce qu'il doit tenir compte du climat. Et s'il le néglige, il aura à lutter avec un adversaire qui lui fera payer son étourderie, par la destruction de son œuvre à bref délai.

Mais ce n'est pas le moment de faire de la didactique. J'ai voulu, comme je l'ai dit en commençant, vous donner une idée de notre ville et de ses monuments. J'ai déjà trop longtemps peut-être abusé de votre patience. Et pourtant, j'ai encore un petit mot à ajouter. Il

a trait au programme, dont quelques points ont pu paraître dictés par esprit de clocher. Eh bien, oui; pourquoi ne pas avouer cela? S'il y a faute, elle sera déjà, d'après le proverbe, à moitié pardonnée par mon aveu. Et puis, je l'espère du moins, la raison que je vais vous donner, nous fera pardonner l'autre moitié. Il me semble très raisonnable de traiter sur place les questions locales. Je pense même que cela vaut mieux, parce que les étrangers peuvent plus facilement s'en rendre compte, et prendre part aux débats qu'elles pourraient susciter. Je suis sûr que vous ne nous en voudrez point d'avoir recours à vos talents, et de vous demander avis et conseil sur toutes ces questions, qui sont pour nous du plus grand intérêt.

Je termine en vous souhaitant cordialement la bienvenue parmi nous.

Cette éloquente allocution est vivement applaudie.

M. le Chanoine VAN CASTER, président. — La parole est à M. L. Stroobant, secrétaire général du Congrès.

M. L. STROOBANT, secrétaire général. — Mesdames et Messieurs, le point suivant de l'ordre du jour de cette séance consiste dans la désignation de ceux d'entre vous appelés à faire partie des bureaux.

Voici les noms que nous avons l'honneur de proposer à vos suffrages, ensuite de la réunion préparatoire des délégués, tenue ce matin.

Le Secrétaire général donne lecture de la liste ci-dessus.

Ces candidatures sont adoptées par acclamation.

M. L. STROOBANT, secrétaire général, fait ensuite connaître que les adhérents du Congrès, dont les noms suivent, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance d'ouverture : MM. le R. P. De Smet, C. Bamps, L. Germain de Maidy, l'abbé Pattyn, Depoin, Victor Bouton, A. Vorsterman-Van Oyen, Gallois, Dewalque, E. Van

Overloop, Joseph Nève, A. de Behault de Dornon, L. De Smeth, E. de la Roche Marchiennes, De Maesschalck, Houzeau de Lehaye, Cte Goblet d'Alviella.

Le Secrétaire général dépose une longue liste de travaux archéologiques et historiques, offerts au Congrès, par leurs auteurs, et propose de voter des remercîments aux donateurs *(Applaudissements)*.

Il fait connaître que M. Paul Hankar remplacera M. Plisnier, comme délégué suppléant de la société d'archéologie de Bruxelles.

Il informe les adhérents que le guide de Malines, qui leur est offert, sera distribué immédiatement après la séance, au Palais de Justice, où un bureau de renseignements se trouve établi en permanence, pendant toute la durée du Congrès. Le 2me fascicule des documents comprenant la notice sur Lierre, la liste des sociétés fédérées, des délégués et des adhérents, le programme de l'audition de musique ancienne et du concert de carillon s'y trouvera également à leur disposition, de même que les cartes pour le banquet.

M. le Secrétaire général termine la séance en faisant connaître le programme de la journée. La visite des monuments de la ville devant commencer par la Grand' place, il propose à l'assemblée de se réunir au musée communal (Marques d'adhésion).

La séance est levée à midi 30.

Visite du Musée

Bien avant 3 heures, les salles du musée communal sont bondées de Congressistes, curieux de contempler les souvenirs locaux. Tous sont porteurs du guide de Malines, qui leur a été distribué le matin, par les soins du bureau. Ce charmant petit volume, qui sort des presses des frères Godenne, de Malines, comprend 55 pages de

texte, 40 phototypies et un plan de la ville. Il obtient le plus vif succès, et chacun félicite l'auteur qui n'est autre que le Président du Congrès, M. le Chanoine van Caster. Celui-ci, ainsi que d'autres Membres du Cercle archéologique de Malines, servent de cicérone aux étrangers, et passent en revue les nombreux souvenirs de nos anciennes gildes, dont les magnifiques torchères sont surtout admirées. Vif succès également pour la très intéressante collection de cuivres gravés, par Joseph Hunin, de Malines, l'importante série des anciens poids et mesures types en bronze, et les collections d'estampes relatives aux jubilés célèbres de S. Rombaut. Le musée lapidaire, ainsi que les magnifiques portraits des anciens chefs des gildes, excitent aussi une vive admiration.

Le Musée fut créé en 1844. Les divers objets offrant un intérêt historique ou artistique, conservés dans différents bâtiments communaux, furent réunis d'abord à l'hospice St-Julien, puis à celui de Ste-Barbe et, enfin, en 1846, à l'ancienne maison échevinale. Les collections s'enrichirent successivement par des acquisitions de tout genre et aussi par des dons particuliers. Le bâtiment qui les abritrait ayant reçu une autre destination, le musée fut transféré aux Halles, au mois de mars de cette année 1897. Il comprend deux sections; la première est celle des objets d'art ou d'industrie qui ont rapport à l'histoire de la Ville ou qui sont œuvres de Malinois. Les objets n'ayant ni l'une ni l'autre de ces qualités, forment la seconde section.

Les objets de la première section sont exposés dans plusieurs salles, dont la première et la principale était connue jusqu'à ce jour, sous la dénomination de *Salle des Géants,* parce qu'elle servait autrefois de résidence à la famille des Géants, qui figurent dans nos cavalcades depuis quatre siècles. Elle est devenue la salle des portraits. On y voit ceux des archevêques : Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle (1559-1583), Jean Hauchin

(1583-1589), Jean van Wachtendonck (1667), Humbert Guillaume de Précipiano (1690-1711), et Thomas-Philippe de Bossu, cardinal d'Alsace (1719-1759); de Grand-maîtres de l'ancien ordre Teutonique et de Commandeurs de Pitsembourg, maison du même ordre à Malines, de Chef-hommes, sous-chefs et membres des Gildes et des Corporations. Parmi ces tableaux, tous intéressants pour l'histoire de la Ville, il s'en trouve plusieurs qui ne manquent pas de valeur artistique. Dans cette même salle, se trouvent les torchères des anciens métiers des Forgerons (1645), des Maçons (1651) et des Brouetteurs (1791).

Dans la deuxième salle, se trouvent cinq toiles à la détrempe, figurant des séances du Grand Conseil : en 1474, 1593 et 1616, présidées respectivement par Charles-le-Téméraire, Philippe-le-Beau et les archiducs Albert et Isabelle, l'ancienne potence, le pilori, le cheval d'exposition, des carcans et des menottes. La même salle renferme encore une ancienne cheminée provenant du palais de Marguerite d'York, bâti en 1480, de nombreuses sculptures en pierre, telles que : gargouilles, chapiteaux, fleurons et autres ornements, provenant de l'église métropolitaine, des enseignes de maisons, etc.

Dans les salles III à VII, situées à l'étage, sont exposées les œuvres d'artistes Malinois et les portraits modelés ou peints de plusieurs d'entre eux, les types en bronze des anciennes mesures, coulées en 1573, par Pierre van den Gheyn, les types des poids officiels datant de 1664, les poinçons de l'ancienne Draperie et ceux des orfèvres; quelques tableaux historiques assez originaux, tels que : le Siège de Neuss, où les Gildes de Malines se distinguèrent particulièrement par leur bravoure, que Charles-le-Téméraire donna à leurs membres le privilège d'un insigne particulier, à fixer sur la manche de leur tabbart, et la Délivrance de Lierre par les Malinois, en 1596; une collection de dentelles en

point de Malines, des planches en cuivre, gravées, et une quantité d'objets en étain et autres produits d'anciennes industries locales.

La huitième salle sert aux réunions du Cercle Archéologique de Malines. Les visiteurs du musée y ont accès.

La deuxième section, comprenant les objets d'art : tableaux, sculptures et dessins, qui n'ont pas rapport à l'histoire locale, occupe les salles IX et X.

Les Halles

Une première halle avait été construite au XIIIe siècle. Il n'en existe plus qu'un pan de mur. Devenue insuffisante dès le commencement du siècle suivant, le Magistrat résolut de construire des Halles spacieuses.

L'amman et un des *Maîtres des Halles* furent envoyés à Bruges, en 1320, pour y examiner les Halles et en rapporter les plans. Ces plans devaient servir de guide pour la construction projetée. Les Halles de Malines, comme celles de Bruges, comprennent quatre ailes de bâtiments disposés autour d'un préau. Le beffroi, qui devait s'élever au milieu de la façade principale, n'est terminé que jusqu'au premier étage. Il est couvert d'un toit pyramidal, flanqué de deux tourelles octogones, auxquelles les

encorbellements des échauguettes primitives servent de base.

Sur l'aile du bâtiment longeant la rue de Befferen, fut commencée, en 1529, la construction du palais destiné au Grand Conseil. Ce splendide monument est demeuré inachevé. Les travaux, poussés d'abord avec assez d'activité, furent interrompus à cause des troubles politiques et, plus tard, on ne songea plus à les reprendre. Le plan original sur parchemin est conservé aux archives de la Ville. Il coûta 4 livres, dont 2 1/2 pour l'auteur Rombaut Keldermans, et 1 1/2 pour son neveu Laurent, qui travaillait sous ses ordres. Les comptes de la Ville nous apprennent cette particularité : *Item gegeven meester Romont Keldermans, voer zyn moyte van d' beworpe van der hallen, ij L. x s. Ende Laureysen Keldermans (sic) voer zynen arbeyt xxx s. samen iiij L.* Nous donnons ci-dessus une phototypie de ce plan.

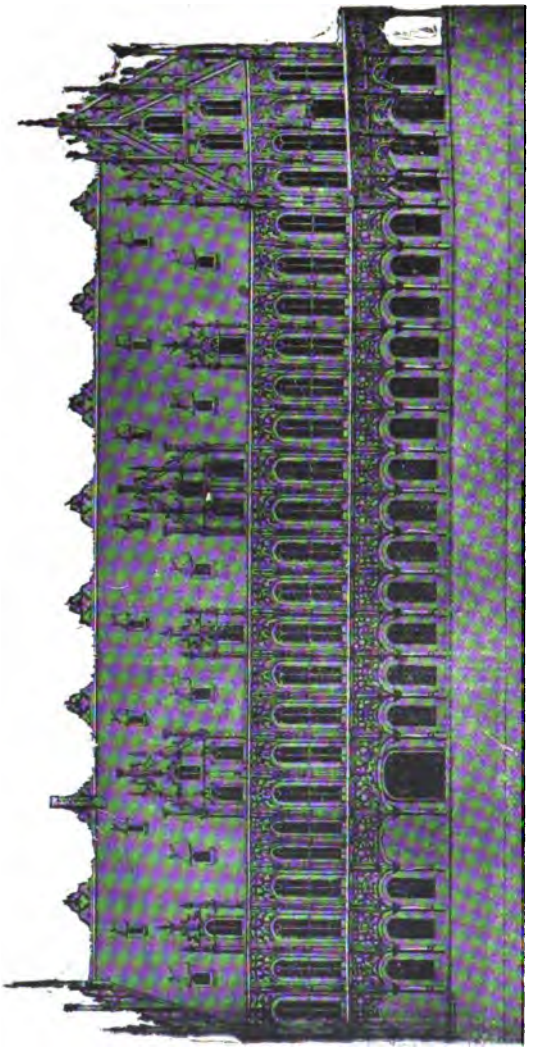

Grand' place

On passe ensuite à la Grand' place, fort intéressante par le grand nombre de façades de diverses époques que l'on y trouve encore. Le Pavillon Belge et La Grue, du côté nord, et une ancienne habitation de pharmacien, du côté sud. Cette dernière est décorée de bas-reliefs. Au pignon se trouvent ces inscriptions : « MEDCINA *(sic)* SANITATIS CONSERVATRIX — MEDCINA MORBORVM CVRATRIX. »

A l'est se trouvent les Halles, quenous venons de visiter, et du côté opposé, quelques pignons récemment restaurés.

Au milieu de la place, on remarque un cadran en pierre blanche, de dimension colossale. C'est un fac-similé des cadrans de la tour de Saint-Rombaut.

Hôtel de ville *(ancien Beyaert)*

L'hôtel de ville actuel se compose de plusieurs bâtiments, dont le plus ancien, comprenant le vestibule, date du commencement du XIVme siècle. Le Magistrat

de Malines en fit l'acquisition en 1383, et y tint ses séances; mais le Large Conseil s'assemblait à la maison échevinale, bâtie en 1374, et cédée au Grand Conseil, un siècle plus tard.

Le Beyaert fut entièrement transformé en 1715. Les nombreuses fenêtres du toit disparurent, pour faire place à une énorme corniche. Celles de la façade perdirent, avec leurs croisillons, leurs vieux châssis à petites vitres plombées. On les décora de faux balcons et de volets à jalousies.

Dans le vestibule se trouvent les statues en pierre de Luc Fayd'herbe, par Joseph de Bay, de Michel Coxie, par Louis Royer, et de Cyprien Rore, par Louis Groo taers. Un escalier à double rampe donne accès à l'ancienne *Vierschaere,* où l'Ecoutête rendait justice.

Quelques marches mènent de là à une suite de trois salons. Dans celui du milieu se trouve un petit triptyque, fait pour la Ville, en 1517, par Jean van Battele. Au panneau central est représenté Charles-Quint, en costume impérial, et entouré d'un cercle de blasons. Les volets sont également couverts d'armoiries. Une inscription rappelle les nombreux titres du jeune souverain. La cheminée est décorée de sculptures. Au milieu se trouvent les armoiries de Malines, avec la devise *In fide constans.* Aux deux côtés sont des emblêmes chargés de bandelettes, sur lesquelles on lit : *Magnificentia, Bellum, Sapientia, Fortitudo, Pax, Magnanimitas.*

Les murs du dernier salon sont couverts de lambris en bois peint et doré. Le plafond est orné de peintures ; on y voit des génies supportant les sceaux des souverains qui accordèrent des privilèges à la Ville, et tenant une banderole avec légende.

Près de la *Vierschaere* se trouve l'ancienne chapelle où le Magistrat assistait à la Messe, avant d'entrer en séance. Le privilège de la Messe avait été accordé en 1380, par Gérard de Dainville, évêque de Cambrai. Sous la cha-

pelle existe une place voûtée qui a servi au dépôt des archives communales, jusqu'à leur transfert au Vieux Palais, en 1897.

Marché aux Souliers

Au Marché aux Souliers, contigu à la Grand' place, on remarque deux maisons du XVIIme siècle. Elles offrent cette particularité, d'avoir plus d'un étage; fort peu de maisons de cette époque ont cette disposition. Leurs façades sont bâties aussi en surplomb, sur arcades portées par des consoles. La maison qui fait l'angle du Marché aux Souliers et de la Grand'place, appelée *Suikerhuis,* date de 1716. C'est là que naquit le peintre de genre, Aloys Hunin, le 8 décembre 1808.

Vieux Palais

(ancienne maison échevinale, actuellement Dépôt des Archives)

La Maison échevinale, *Schepen huys,* fut bâtie en 1374. Elle est isolée de trois côtés. La façade qui regarde la Place de la Boucherie a deux pignons à gradins, au bas desquels se trouvaient primitivement des tourelles, bâties en encorbellement, et reliées par un chemin de ronde qui passait également au pied des versants extérieurs des combles. Les faces du bâtiment étaient autrefois décorées de niches à dais, placées entre les fenêtres de l'étage. Un grand perron couvert donnait accès à l'entrée.

Le Grand Conseil, institué en 1474, fut installé dans la Maison échevinale, qui reçut dès lors le nom de Palais du Conseil; et lorsque celui-ci eût été transféré, en 1618, dans l'ancienne demeure de Marguerite d'Au-

triche, la Maison échevinale conserva le nom de *Vieux Palais*.

En 1654, on y tint la première séance de la Chambre, mi-partie composée des envoyés de l'Espagne et de la Hollande, chargés de veiller à l'exécution du traité de Munster. Les réunions de cette Chambre se prolongèrent jusqu'en 1667.

Les Arquebusiers obtinrent alors l'usage du bâtiment délaissé, mais la salle du rez-de-chaussée fut réservée aux représentations dramatiques de la société littéraire *La Pivoine*.

En 1791, on logea au Vieux Palais, les dragons du régiment de la Tour, qui découpèrent les cuirs dorés de la salle des Arquebusiers, et brisèrent les meubles. Les soldats français complétèrent la destruction en 1793.

L'académie de dessin et de sculpture en occupa les locaux jusqu'en 1846. On y installa alors le Musée, commencé en 1844, à l'hospice Saint-Julien, et transféré peu après dans l'ancienne chapelle de l'hospice Sainte-Barbe. Les collections du Musée furent conservées au Vieux Palais pendant un demi-siècle. Au mois de mars 1897, elles furent transférées aux Halles, pour faire place au dépôt des Archives communales et à la bibliothèque de la Ville.

Archives Communales

Aux archives, où se rendent ensuite les Congressistes, chacun veut voir le célèbre manuscrit ayant appartenu à Marguerite d'Autriche. C'est un graduel composé par le musicien flamand, Pierre de la Rue. Ses enluminures splendides sont attribuées à l'école de *Mabuse*.

Nos archives sont des plus importantes. M. Victor Hermans, préposé à leur garde depuis 1870, en a fait un classement nouveau et complet, et un catalogue qui forme le VIIIe tome de l'*Inventaire des archives de la ville de Malines*. Ce catalogue, très détaillé, est d'une utilité incomparable pour les amateurs, auxquels il épargne des recherches inutiles, en leur permettant d'avoir de suite sous la main les documents relatifs à l'objet de leurs investigations.

Une série de trois mille registres de formats divers, et d'une conservation admirable, se divise en plusieurs collections, dont la première, celle des Chartes, est appelée par Gachard, *unique en son genre, au moins en Belgique*. Elle se compose de six volumes en parchemin, dans lesquels sont transcrits un grand nombre de documents, datant de la première moitié du XIIIme siècle, jusqu'en 1702. Après chaque document se trouve figuré le sceau appendu à l'original, tel quel. C'est par les soins de l'archiviste Daniël-François Cuypers, que ce travail a été exécuté aux frais de la ville. Chaque copie de document a été revue par l'archiviste susdit, et authentiqué par lui. Les Comptes de la ville, de 1311 à 1792, compris dans quatre cent soixante-six registres in-folio, offrent une lacune de quatorze années, non successives, au XIVme siècle, et une au XVme. Quarante livres de Caisse, de 1572 à 1703, font suite aux Comptes. Nous pensons qu'aucune ville ne possède une collection aussi complète. Les ordonnances, résolutions, correspondances, etc., du Magistrat, sont renfermés dans deux cent et onze volumes. Il y en a cent quarante-trois relatifs aux Métiers, Gildes et Chambres de Rhétorique. Les actes de mutations de propriétés forment une série de quatre cent douze registres, *Goedenisboeken,* commencée en 1345 et terminée en 1796. La dernière moitié de ces volumes a une double table alphabétique, contenant les noms des vendeurs et celle des acquéreurs. Dans les autres, la liste

des noms des vendeurs ne figure point. Vient ensuite la *Chambre pupillaire,* comprenant les états des biens des mineurs, de 1510 à 1805, et tout ce qui concernait leur administration; documents parfois importants, et très intéressants sous plus d'un rapport, conservés dans deux cent quarante-six volumes. Une collection de cinq cent soixante registres nous fait connaître l'exercice de la justice depuis 1421, par les diverses juridictions : *Echevins, Commune-maistres, Ecoutête, Doyen des Drapiers, Pensionnaires, Parlement et Grand Conseil.*

Ajoutons, pour terminer ce rapide coup d'œil, les quatre cent quarante-six registres aux impôts, et, enfin, les deux cent quatrevingt-un volumes relatifs aux travaux publics.

La Bibliothèque de la Ville est conservée dans le même local que les archives. Monsieur Hermans en a fait également un catalogue méthodique, publié en 1881, sous les hospices de l'administration communale.

Le Banquet

A 6 heures, les Congressistes, au nombre de plus de *cent,* se réunissent pour le banquet, qui termine la journée d'inauguration. Celui-ci a lieu aux Halles, dans l'antique salle des Géants, garnie d'anciens portraits provenant des Gildes et des Corporations.

La table d'honneur est présidée par M. le Chanoine van Caster. A sa droite, se trouvent M. Beernaert, Président de la Chambre des Représentants, M. Casati de Casatis, délégué du Gouvernement Français, M. Denis, Bourgmestre de Malines, M. le Comte de Marsy, M. le Colonel Bruylant, vice-Président du Congrès, M. Guerlin, M. Jan ten Brinck, M. le Sénateur Wittmann. — A la gauche du Président, M. Schollaert, Ministre de l'Intérieur, M. Hans Hildebrand, délégué du Gouvernement Suédois, le prince Poutjatine, M. le baron de Maere,

Monimenta Historia
Mechlinensia
Vetera
Antiporica
8 Août 1897
Banquet
du 12e Congrès Archéologique & Historique
MENU
Potage en Tortue
Timbales
Turbot, Sauce à la Crème
Filet de Bœuf à la Bordelaise
Céleris au jus
Aspic de Foie-gras
Canetons rôtis, Cresson.
Buisson de Homards
Gâteaux Duchesse
Glaces, Ananas, Dessert
Malines

M. le docteur Le Blus, Conseiller Provincial, vice-Président du Congrès, M. L. Stroobant, Secrétaire général.

Le menu du banquet est un petit chef-d'œuvre gracieusement offert au Congrès, par un de nos plus habiles artistes, M. J. Rosier, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Malines, et membre du Comité organisateur du Congrès. Nous donnons ci-contre, une reproduction de ce charmant souvenir.

Le repas, confié à M. Arthur Branders, limonadier du Cercle La Loyauté, est déclaré succulent. Un vif entrain règne parmi les Congressistes et le coup d'œil est superbe. Sur la Grand' place, brillamment illuminée, où est situé le local du banquet, se donne en ce moment un concert par le Cercle Mozart. Comme à chacune de ses auditions, la brillante phalange musicale attire en foule la population Malinoise.

A l'heure des toasts, le Président du Congrès se lève et porte la santé du Roi en ces termes :

« Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer de boire à la santé de S. M. le Roi, protecteur de notre Fédération archéologique et historique *(Longues acclamations),* à la santé de Messieurs les Ministres, qui ont daigné s'arracher à leurs multiples occupations, pour venir rehausser cette fête de leur présence *(Applaudissements).*

» A Sa Majesté le Roi! à Messieurs les Ministres! *(Applaudissements prolongés)* ».

M. Schollaert, Ministre de l'Intérieur. — Je remercie M. le Président de la Société d'Archéologie, du toast qu'il a bien voulu nous porter; et lorsqu'il a dit que nous nous arrachions M. le Président de la Chambre et moi, à des préoccupations multiples, il a oublié de dire que c'était pour nous un véritable bonheur de témoigner nos vives sympathies envers ceux qui consacrent leurs soins au relèvement de l'art en Belgique.

Le passé nous a laissé de superbes monuments et,

malheureusement, nous n'avons pas su les bien conserver. C'est donc à vous autres d'en être les gardiens vigilants.

Nous espérons que vous continuerez ce dévouement dans la voie que vous avez suivie depuis tant d'années, et que nous pourrons toujours compter sur votre concours, pour que de nouveaux actes de vandalisme ne se commettent plus.

Je suis heureux, Messieurs, de trouver également ici de nombreux étrangers; je les remercie du fond de mon cœur, d'avoir voulu se souvenir de l'hospitalité du sol belge.

Je propose à l'assemblée d'acclamer ces étrangers qui ont montré de nouveau combien ils avaient de sympathie pour notre cher petit pays *(Applaudissements)*.

Les étrangers qui viennent au milieu de nous, savent combien nous avons toujours eu de bonnes relations avec eux. J'espère que chaque fois que nos congrès se réuniront, nous pourrons les voir prendre le chemin de la Belgique, pour y apporter le précieux concours de leurs connaissances et de leur expérience *(Longues acclamations)*.

M. L. Stroobant, Secrétaire général. — Mesdames et Messieurs, chaque année nous voyons la participation de Messieurs les étrangers à nos congrès devenir plus active.

Aujourd'hui, nous avons l'honneur d'avoir au milieu de nous, les délégués officiels de deux gouvernements étrangers : M. Casati de Casatis, représentant de Monsieur le Président de la République Française, et M. Hans Hildebrand, représentant de S. M. le Roi de Suède *(Applaudissements)*.

Je les remercie de la précieuse collaboration qu'ils veulent bien apporter à nos travaux, et suis heureux, Mesdames et Messieurs, de boire à la santé de Monsieur le Président de la République Française et à celle de Sa Majesté le Roi de Suède *(Vifs applaudissements)*, à leurs

délégués *(Applaudissements)*, aux nombreux étrangers qui sont ici présents et qui font le succès de notre Congrès *(Applaudissements prolongés)*.

M. Casati de Casatis, délégué du Gouvernement Français. — Mesdames et Messieurs, je crois ne pouvoir mieux répondre au toast qui vient d'être porté à M. le Président de la République Française et à S. M. le Roi de Suède, qu'en m'associant à celui porté par M. le Président du Congrès à Sa Majesté Léopold II, et en offrant mes hommages à ce roi éminent, protecteur des arts et des sciences *(Vifs applaudissements)*.

Je suis heureux, Messieurs, de pouvoir adresser tous mes remercîments à M. le Chanoine van Caster et à M. Stroobant. Je vous demanderai de les adresser aussi aux membres du Conseil Communal, à MM. les Bourgmestre et Echevins, qui nous ont reçu d'une façon si charmante, dans cette ville qui renferme tant de précieux souvenirs *(Applaudissements)*.

Je bois, Messieurs, à MM. les Bourgmestre et Echevins de la ville de Malines *(Applaudissements prolongés)*.

M. Denis, Bourgmestre de Malines. — Mesdames et Messieurs, je remercie infiniment M. Casati des bonnes et généreuses paroles qu'il vient d'adresser à notre Ville.

Je ne demande qu'une seule chose à Messieurs les Membres du Congrès Archéologique, c'est de répéter dans un avenir très rapproché, une nouvelle réunion dans nos murs.

Ils seront reçus à bras ouverts et nous tâcherons alors de faire mieux que nous n'avons fait jusqu'ici *(Applaudissements)*.

M. Van de Walle, échevin de Malines. — Mesdames et Messieurs, je vous propose un toast, qui, bien certainement, sera accueilli avec enthousiasme par vous tous! Je vous propose, en vidant nos verres, de rendre hommage au président si actif de notre Comité organisateur *(Applaudissements)*.

Au savant consciencieux!

A l'archéologue distingué!

Au prêtre largement tolérant!

Au donateur généreux, qui a si richement doté notre musée communal!

Honneur à M. le Chanoine van Caster! *(Longues acclamations).*

C'est de tout cœur, Mesdames et Messieurs, que je bois à sa santé précieuse *(Applaudissements prolongés).*

M. Hildebrand, délégué du Gouvernement Suédois. — Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous dire d'abord que je suis étonné de voir inaugurer les travaux de ce Congrès par un banquet. Cela ne me semble pas juste. On ne peut, dès le premier jour, fêter des travaux qui n'ont pas encore eu lieu.

Toutefois, il y a deux circonstances qui pourront nous donner l'assurance de la réussite de ce Congrès.

La première circonstance, c'est de voir le grand nombre d'adhérents. Il y a, en effet, plus de sept cents membres.

Ce nombre élevé est la preuve apparente de votre succès et démontre que l'étude des arts historiques a provoqué dans la Belgique, si riche en monuments et si célèbre en faits glorieux, un mouvement des plus heureux.

Une autre circonstance, c'est la connaissance que tout le monde professe ici pour son histoire.

Les historiens Belges ont été les historiens de l'art et se sont payés, pour les études archéologiques et préhistoriques, bien des sacrifices.

Les savants Belges, Messieurs, ont fait pour l'histoire des arts, des choses merveilleuses.

J'ai l'honneur de boire à la science belge *(Applaudissements prolongés).*

M. Jan ten Brink. — Mesdames et Messieurs, parmi

les étrangers, je crois que je suis le seul hollandais ici présent.

Une voix. — Non, non.

Tout ce que je tiens à dire, c'est que la Hollande et la Belgique sont des pays de beaucoup et d'anciennes de relations.

Nous avons ensemble une histoire brillante et nous sommes tous unis dans la voie de l'histoire.

Nous avons toujours le cœur néerlandais qui bat. Votre langue est la même que la nôtre. Notre passé est plein d'enseignements pour la science et les arts *(Applaudissements).*

Belges et Néerlandais, ce sont les mêmes cœurs qui battent ici à l'unisson *(Applaudissements).*

De divers points de la table on demanda à entendre M. Beernaert.

M. Beernaert, Président de la Chambre des Représentants. — Mesdames et Messieurs, c'est en notre nom à tous deux, que M. le Ministre de l'Intérieur vous a remercié tout à l'heure de l'accueil si cordial que vous nous réservez; mais puisque vous voulez que moi aussi je prenne la parole, je veux vous proposer une santé bien essentielle, et cependant jusqu'ici oubliée.

Vous avez bu au Roi et à ses Ministres, qui se portent très bien, aux étrangers assis à cette table et qui ne sont pas moins bien portants, à la ville de Malines, dont mon voisin, Monsieur le Bourgmestre de Malines, nous ferait reproche de mettre la santé en doute, mais, personne n'a songé à ces vieux et vénérables monuments du passé, en l'honneur desquels nous voici réunis et dont beaucoup souffrent cependant, les uns de la maladie, les autres..... du médecin *(Rires).*

Et il y a d'autant plus lieu de lever nos verres en leur honneur, que nous avons parmi nous le pharmacien en chef, M. le Ministre de l'Intérieur, qui dispose presque toujours de remèdes infaillibles, sous forme..... de sub-

sides, pourvu qu'ils soient bien appliqués *(Rires et applaudissements).*

Jadis, il n'y avait pas de pays plus riche que le nôtre dans tous les domaines de l'art, le grand art et l'art de tous les jours. L'un avait couvert notre sol de monuments merveilleux; l'autre se mêlait sous toutes les formes à notre vie domestique. Et nos meubles, nos orfèvreries, nos tapisseries, nos cuivres, que sais-je encore, étaient au premier rang. — Les musées de l'étranger sont remplis — bien plus hélas que les nôtres — de chefs-d'œuvre de nos vieilles industries; mais lorsqu'on songe aux richesses aujourd'hui éparpillées et qui, il y a un siècle et demi, remplissaient notre pays, ne devait-il pas apparaître aux étrangers qui le traversaient, comme une terre bénie de l'art? *(Applaudissements).*

Hélas, que de monuments disparus ou dénaturés!

Que de prose et de mauvaise prose, au lieu de la poésie d'autrefois!

Que de traditions perdues!

Mais la réaction s'est faite et il faut bien qu'elle soit puissante, puisque voici non seulement des voisins comme MM. ten Brinck et Casati, mais des hommes tels que M. Hildebrand et le prince Poutjatine, accourus des extrémités du Nord, qui nous apportent le concours de leur savoir et de leur sympathie *(Applaudissements).*

Voici qu'on comprend à quel point les monuments d'un pays sont liés à sa vie Nationale; qu'on sent à nouveau ce qu'il y a de charme dans les vieux murs, qu'on écoute ce que racontent ces pierres grises, ces vieilles pierres, qui, à un premier regard, semblent dormir du sommeil des temps passés, mais qui nous racontent leur histoire comme des aïeules, et sont autant de marques qui animent la terre de la vie et de la domination de l'homme *(Applaudissements).*

Et il nous reste encore beaucoup d'édifices, beaucoup d'œuvres d'art à sauver, tandis que sur d'autres terrains

il faut revenir en arrière et, tournant le dos au laid et au trivial qui nous submergent, réintroduire l'art dans la vie quotidienne, comme un de nos premiers besoins.

Voilà, Messieurs, à quoi vous nous aiderez, à quoi votre présence nous aide déjà, et c'est de tout cœur que je vous remercie de cette sainte croisade entreprise en l'honneur de l'art.

Mais défiez-vous de certains médecins. Il y a des gens et parfois d'habiles gens, qui, sous prétexte de restaurer, démolissent et reconstruisent, — reconstruisent en perfectionnant, comme pour montrer qu'ils en savent plus long que leurs aînés.

Pour les vieux monuments, voilà des amis aussi dangereux que des ennemis et je souhaite que M. le Ministre de l'Intérieur les protège contre les uns comme contre les autres *(Applaudissements)*.

Buvons donc, Mesdames et Messieurs, à nos pauvres et chers malades, aux impotents, à ceux qui dans la bataille des années ont perdu un bras ou une jambe. Puissions-nous toujours garder respectueusement ce qui en reste et inspirons-nous de leurs modèles *(Longues acclamations)*.

M. A. de Cannart d'Hamale lit ensuite d'une voix vibrante, les odes patriotiques ci-dessous, qui sont vivement applaudies :

Fort de son loyalisme, adroit, persévérant,
Avide de lauriers, le Belge entreprenant
Excelle dans les arts, les lettres, la science,
Voit croître tous les jours sa force et son aisance,
Se plaît dans la concorde, et d'un constant labeur
Goûte la jouissance au sein de la splendeur.

Salut doux sol natal, salut terre chérie,
Salut libre pays, salut belle patrie!
Fruit d'un antique hymen, indomptable lion;
Pousse ton cri puissant : ma force dans l'Union!
Sous l'égide des lois, du culte et des princes,
Montre au monde éblouis les plus riches provinces.

Peuple sensé, croyant, instruit, brave et tranquille,
Ta gloire est bienfaisante et ton triomphe utile,
Tes succès merveilleux et ta prospérité
Prouvent qu'on suit, unis, l'ordre et la liberté;
Ta conquête a pour but : régénérer l'Afrique,
Montrer comment grandit un peuple pacifique.

Debout, belges, debout! un prince vénéré
Offre les mille dons d'un sol inexploré.
Debout, belges, debout, debout pour la patrie
Frères, agrandi pour notre terre chérie,
Que le sol libre et franc, la terre du Lion,
Brille de plus en plus, brille par l'union.

M. le Comte DE MARCY. — Mesdames et Messieurs, après les toasts officiels qui viennent d'être portés, je me permettrai d'ajouter un mot au nom de la société d'archéologie française, la seule société de ce genre dont Sa Majesté le Roi des Belges a voulu être le protecteur *(Applaudissements)*.

Je me sens heureux de porter un toast à l'une des sociétés qui, à peine entrée dans sa neuvième année d'existence, a pu s'assumer la responsabilité de ce Congrès.

Je bois au Cercle Archéologique de Malines *(Applaudissements)*.

Je bois, par anticipation, à MM. les Membres du bureau, dont le dévouement nous est complètement assuré.

Je bois aussi à Messieurs les Membres du bureau du Congrès passé et, particulièrement, à M. le Chanoine Van den Gheyn, le zélé Secrétaire général, qui a consacré des mois au travail du compte-rendu des travaux *(Applaudissements)*.

M. le Prince POUTJATINE. — Comme étranger, Messieurs, je ne puis laisser passer ces instants d'agrément qui inaugurent nos travaux, sans vous exprimer à mon

tour nos sentiments de gratitude pour cette belle Belgique, si riche en sciences et en arts.

Oui, nous sommes heureux de nous trouver au milieu de vous, pour venir nous fortifier dans cette belle science de l'histoire, et nous formons les vœux les plus ardents, pour que vos travaux soient couronnés des plus grands succès *(Applaudissements)*.

Il est dix heures lorsque les convives quittent la salle du banquet.

C'est le signal attendu pour l'embrasement des fontaines lumineuses et des chandelles romaines, brillant feu d'artifice, qui clôture dignement cette belle journée.

Lundi 9 août 1897

De 9 à 11 heures le matin et de 2 à 4 heures l'après-midi, ont lieu les réunions des sections au Palais de Justice. Nous en rendrons compte sous une rubrique spéciale. De 11 heures à midi et de 4 à 6 heures, se font la visite des monuments désignés ci-après : église métropolitaine et tour de Saint-Rombaut, chapelle de la Table du Saint-Esprit, Maison Concordia, Bailles de fer, ancienne maison des Archers, Grand' Pont, Quai au Sel, Quai aux Avoines, maison de la Grande Arbalète, Haute-Porte, église Notre-Dame au-delà de la Dyle et Notre-Dame d'Hanswyck.

Nous croyons faire plaisir à ceux des adhérents qui n'ont pu assister à cette promenade archéologique, en donnant ci-dessous quelques notes sur les principaux de ces monuments. Ces notes sont extraites du « Guide de Malines, par M. le Chanoine VAN CASTER ».

Eglise métropolitaine de Saint-Rombaut

L'église actuelle de Saint-Rombaut, tout en étant construite entièrement en style ogival, porte dans ses

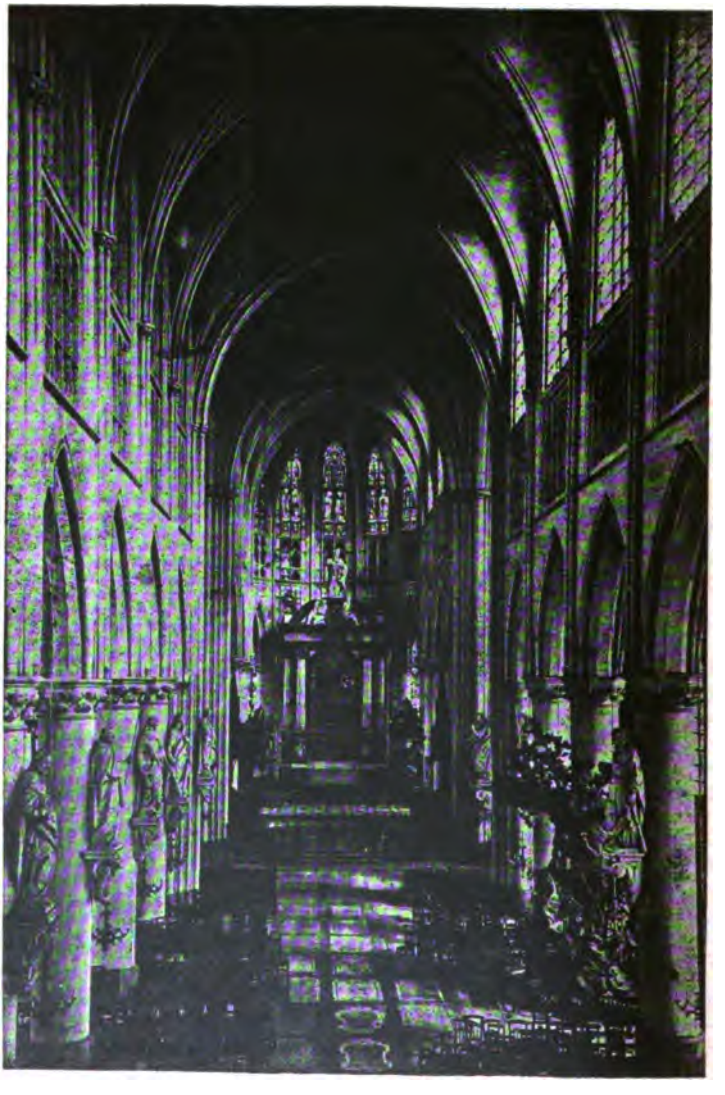

différentes parties le caractère de l'époque de leur construction.

Les nefs et les transepts sont les parties les plus anciennes. Elles datent du XIIIme siècle. On y ajouta peu après, les trois premières travées du chœur. L'incendie du 29 mai 1342, qui détruisit une grande partie de la ville, n'épargna pas l'église, dont la toiture fut entièrement consumée par les flammes. Les traces de cet incendie sont encore visibles à la partie supérieure des murs, dont le revêtement du côté des combles, est calciné en beaucoup d'endroits. La quatrième travée du chœur, ainsi que la partie absidale, furent terminées dans la première moitié du XVme siècle. Au commencement du siècle suivant, on ajouta les chapelles qui longent le côté nord du vaisseau, à l'exception de celle de la dernière travée contre le transept, qui est plus ancienne.

A l'extérieur, les nefs sont dépourvues d'ornements. Le garde-corps au bas du comble est percé de quatrefeuilles encadrées. Celui du chœur est formé de deux rangées d'arcatures trilobées, entièrement à jour. Les pignons des chapelles qui entourent le chœur, sont aussi décorés d'arcatures, et les contreforts surmontés de pinacles avec niches. Les fenêtres rayonnantes des chapelles de la 2e et de la 3e travée sont de beaux modèles de genre. Il faut en dire autant des grandes fenêtres percées dans les pignons du transept.

A l'intérieur, l'église a conservé un aspect imposant, malgré les mutilations de quelques détails. En 1774, les chapiteaux des colonnes qui séparent les nefs, furent chargés de sculptures en bois du plus mauvais goût. Des ornements du même genre furent adaptés aux murs, aux sommets des grandes arcades, et des cariatides, symbolisant les vertus, placées à la hauteur du triforium, sous les retombées des nervures des voûtes. Toutes ces prétendues décorations, exécutées par Pierre Valckx, pour le jubilé millénaire de saint Rumold, disparurent en 1850, lorsqu'on enleva le badigeon qui couvrait les murs de l'édifice. Il fallait alors songer à la restauration des

chapiteaux. Les feuillages et les crochets, demeurés intacts, semblaient indiquer tout naturellement la voie à suivre. On préféra pourtant les choux frisés, afin d'établir par ce moyen une espèce d'uniformité de décoration avec les chapiteaux du chœur.

En 1896, on a commencé une restauration mieux entendue. La pile nord-ouest du transept, une des colonnes de la grande nef, et une du chœur viennent d'être débarrassées de l'ignoble plâtrage qui les couvrait.

Il est à remarquer que les colonnes qui séparent les nefs sont construites en pierre de Tournai, de grand appareil. Parmi les grandes arcades, il y en a de chaque côté trois en pierre bleue, tandis que pour les autres on a employé la pierre blanche, sauf aux reins, dont quelques claveaux sont bleus. On se tromperait, croyons-nous, en concluant de cette irrégularité partielle, à la nécessité d'un crépi ou d'un badigeon.

D'abord, le crépi ne peut s'appliquer raisonnablement que sur les briques et pour autant que l'on veuille décorer un mur au moyen de peintures. Il serait absurde d'en couvrir un revêtement en pierre ciselé. Ensuite, les décorations en couleurs, découvertes après l'enlèvement du crépi des colonnes, son appliquées *directement* sur la pierre. Enfin, sous le crépi lui-même, se trouve une couche de lait de chaux.

Or, le badigeonnage de nos églises ne remonte généralement qu'aux premières années du XVIIme siècle. Avant cette époque, les murs de nos monuments religieux n'étaient décorés que par parties, d'après la dévotion des bienfaiteurs généreux, qui en supportaient les frais. Il n'y a, pensons-nous, que de rares exceptions à cet usage.

Rien d'étonnant donc qu'à notre église métropolitaine, nous trouvions le premier badigeon appliqué tantôt sur un reste de peinture décorative, tantôt sur la pierre nue. Ce qu'il importe surtout de constater, c'est qu'*en aucun endroit de l'église, un crépi quelconque n'a été employé*

primitivement pour couvrir l'appareil de la construction. Le triforium mérite une attention spéciale. La partie la plus ancienne se trouve dans le transept, au-dessus des entrées des basses nefs. Il n'y a pas d'appui entre les pieds droits des arcatures de ce triforium. Celui de la grande nef est d'une construction postérieure à l'incendie de 1342, et ses appuis sont percés de quatre-feuilles encadrés. Dans celui du chœur, la tablette d'appui est soutenue par un arc trilobé. Les meneaux y sont prismatiques, mais à la nef ils sont à moulures.

Au chœur, les écoinçons, formés par les grandes arcades des travées, sont décorés de panneaux à quatre-feuilles pointus encadrés. Sur les côtés du triforium et des fenêtres, ces panneaux portent des arcatures trilobées.

Les arcatures qui décorent les murs du transept nord ont leurs écoinçons ornés de feuillages les plus variés. Dans la nef latérale, côté sud, des feuilles de chardon, très fouillées, sont presqu'exclusivement employées pour cette ornementation.

Le maître-autel, œuvre de Luc Fayd'herbe, a été construit en 1665, aux frais de l'archevêque André Cruesen. C'est une espèce d'arc de triomphe colossal dont l'ouverture sert d'abri à la chasse de saint Rumold, et se ferme au moyen de vantaux chargés de sculptures dorées.

Sur l'autel du transept sud on admire la scène du Calvaire, une des plus grandes compositions d'Antoine Van Dyck. Le dessin, d'après J.-B. Descamps, est plein de finesse, le Christ, d'une beauté surprenante, et la tête de la Vierge, d'une expression admirable. La couleur, quoique belle en général, paraît un peu froide.

L'église métropolitaine renferme cinq triptyques provenant d'autels d'anciennes corporations. Le premier, fut fait en 1580, par Michel Coxie, le Raphaël flamand, pour les Maçons. Il représente la Circoncision de Notre Seigneur. La partie architectonique fut peinte par Hans de Vries, qui habita Malines pendant plusieurs années. Le deuxième, la Résurrection du Sauveur, fut exécuté en 1601, par Jean Snellinck, pour les Merciers. Le troisième, peint par Michel Coxie, pour les Archers, en 1587, figure le martyre de saint Sébastien. Le quatrième, fait pour les Peintres, par Abraham Janssens, figure saint Luc peignant la Sainte Vierge. Cette toile remplace un ancien tableau enlevé par l'archiduc Mathias, et transporté à Prague. Le cinquième, dû encore à l'infatigable pinceau de Michel Coxie, fut peint pour le Serment de la Grande Arbalète. L'artiste a signé son œuvre : *Michael de Coxiën, pictor regis me fecit anno 1588, anno ætatis 88.*

La Tour de Saint-Rombaut

La tour, placée devant la grande nef de l'église métropolitaine et que Vauban appelait la huitième merveille du monde, fut commencée vers le milieu du XVme siècle, et la première pierre fut posée le 1er mai 1452. La con-

struction a été arrêtée à la hauteur d'environ 98 mètres. Ce monument colossal a plus de vingt-cinq mètres de largeur, en y comprenant les contreforts qui s'avancent de chaque côté à une distance de 4.50 mètres. Les murs, qui mesurent à peu près trois mètres d'épaisseur, ne sont reliés qu'à leur partie supérieure, par une voûte. Au-dessus de celle-ci, il s'en trouve une seconde, en dôme, destinée à servir de base à une grande flèche ajourée qui devait atteindre une élévation de six cents pieds, mesure de Malines (158 mètres). La planche ci-contre, d'après une gravure de J. Hunin, est une réduction au millième de la grandeur d'exécution. La tour est évidée jusqu'à la hauteur de la grande nef, à laquelle elle donne ainsi un prolongement de seize mètres. Chacune des faces de la tour porte un cadran de 144 pieds (41 mètres) de circonférence. La longueur des chiffres qui marquent les heures, est de 1.96 mètre, et celle de l'aiguille, 3.65 mètres. Les cadrans et leurs accessoires furent faits en 1708, par l'horloger Jacques Willemore, anglais de naissance mais bourgeois de Malines, et coûtèrent à la ville au-delà de dix mille francs, plus une pension de

200 florins, dont l'horloger jouit pendant quatorze ans (1). La question de l'achèvement de la tour, qui se trouvait au programme du Congrès, est traitée plus loin dans le compte-rendu de la 3me section, où elle a fait l'objet d'une intéressante discussion.

Les Cloches et le Carillon

Il y a dans la tour de Saint-Rombaut six cloches, dont la plus grande pèse 8146 kilogrammes. Refondues une première fois en 1498, quelques-unes d'entre elles le furent encore depuis lors, à l'exception de la quatrième, qui résiste depuis quatre siècles. Elle fut coulée en 1498, et porte pour légende : *Maria es minen soeten name, myn gheluyt sy Gode bequame, meester Symon Waghevens gaf myn accoort, M. CCCC. XCVIII. screef men voort.* En dehors

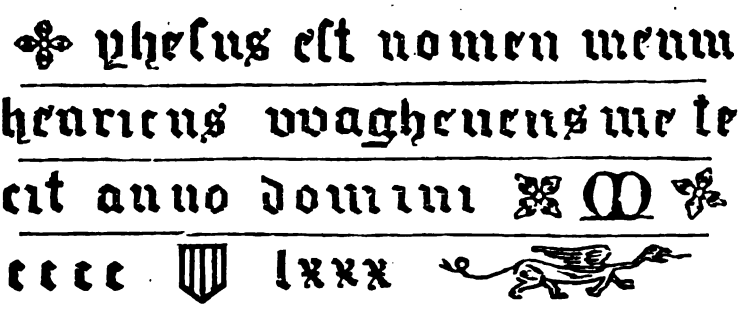

de ces six cloches, mobiles, employées pour les services, il y en a encore trente-deux, coulées par Pierre Hemony

(1) Plusieurs journaux ont publié, en août 1890, sous la rubrique *La plus grande horloge du monde,* des détails sur une horloge que l'on se disposait à placer dans la tour de l'hôtel de ville de Philadelphie, et qui, d'après l'auteur de l'article, devait être gigantesque. Le tableau suivant des mesures de l'instrument si vanté, mises en regard de celles de notre horloge, prouve que le cadran de Malines tient encore toujours la palme.

	Malines	Philadelphie
Diamètre du cadran	13.50	10.00
Circonférence	41.00	31.00
Aiguille des heures	3.62	2.50
Aiguille des minutes	absente	4.00
Chiffres des heures	1.96	pas indiquée.

d'Amsterdam, en 1674, et achetées par la ville de Malines en 1680, pour remplacer une série de cloches cédées à l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle. Deux autres cloches, coulées respectivement par Henri et Georges Waghevens, méritent d'être signalées. La plus ancienne, dédiée au Sauveur, date de 1480, et porte cette légende : *Yhesus est nomen meum. Henricus Waghevens me fecit anno domini M. CCCC. LXXX.* L'autre porte cette inscription : *Michael . vocor . et . facta . sum . per . Georgium . Waghevens . anno . dni . M. CCCCC. XV.* Plus bas on lit encore : *Yn dit selve iaer waren rentmeesters van der stadt heer Aert van Diest ende jan van der Aa en Yacob Robbyns; Yan Staes.* Plus bas encore se trouve d'un côté : *Barbara Avit* (peut-être le nom de la donatrice), et de l'autre, au-dessus d'un cerceuil, une banderole avec légende :

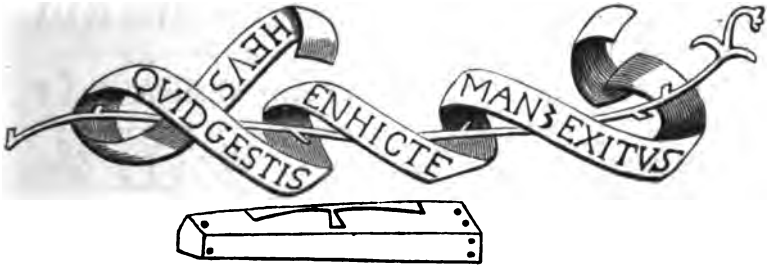

Le carillon de Malines n'est comparable qu'à celui de Bruges. Ce dernier est plus complet de deux notes, dans les octaves supérieures; mais celui de Malines l'emporte pour les notes basses. Le bourdon pèse environ 3000 kilogrammes de plus que celui de Bruges. Le tambour du carillon fut coulé en laiton, par Alexis Julien, dans la cour des Halles, le 9 septembre 1733; on le paya 3244 florins. Jean de Hondt travailla pendant deux années à percer les 16200 ouvertures carrées dans lesquelles on fixe les dents qui servent à mouvoir les marteaux des cloches. La ville paya de ce chef 4045 florins.

La chronique rapporte que, le 9 décembre 1635, le tambour fut traîné, de la Halle jusqu'au pied de la tour, par les enfants de la ville, qui reçurent chacun une couque et deux liards pour leur peine. La circonférence du tambour comprend 164 mesures, dont 108 pour l'air de l'heure, 48 pour celui de la demi-heure, et 8 pour le quart. Quant au jeu libre, il se fait par les battants des cloches, mis en mouvement par les touches d'un clavier. Le carillon se fait entendre tous les dimanches et grands jours de fête, de 11 h. à midi, le lundi, de 11 à 11 h. 1/2, et le samedi de 11 h. 1/2 à midi. Depuis quelques années, ces deux derniers jeux sont supprimés et remplacés par un jeu d'une heure complète, le lundi, de 7 à 8 h. du soir, pendant les mois de juin, août et septembre.

Chapelle du Saint-Esprit

La chapelle du Saint-Esprit est située vis-à-vis de l'entrée principale de l'église métropolitaine. Ce petit sanctuaire date du XIIIme siècle. On y remarque une petite fenêtre latérale, divisée en deux faces, par une colonnette avec chapiteau et crochets; à l'intérieur de la chapelle se trouve conservée la piscine formée d'une niche à arc trilobé retombant de part et d'autre sur une colonnette. Cette chapelle appartenait autrefois à la Mense du Saint-Esprit (Heilig-Geest Tafel) de Saint-Rombaut. Les Pauvres de la paroisse, secourus par cette institution de charité, y assistaient à la Sainte Messe, les jours auxquels on leur distribuait des aumônes.

Maison Concordia

Cette maison, située à l'ancien cimetière de Saint-Rombaut, était autrefois la cave franche. Elle paraît avoir été bâtie vers la fin du quinzième siècle; mais la

substruction est du treizième, à en juger par les chapitaux des colonnes qui portent les retombées des voûtes.

La maison voisine était habitée au XVIme siècle, par le médecin Jcachim Roelants. La façade a été entièrement modernisée, mais il est resté de l'ancienne construction, un charmant souvenir. C'est une absidiole à trois pans, percés chacun d'une fenêtre. Sous celle du milieu, il y a une petite niche aux côtés de laquelle deux banderoles portent en latin : *Venez à moi vous qui souffrez et je vous soulagerai.* L'image du Sauveur, que l'on voit actuellement dans la niche, y a été mise il y a une vingtaine d'années.

A 4 1/2 heures, les Congressistes continuent la visite des monuments.

Bailles de fer

La place de ce nom est traversée dans sa longueur, par un canal sur les bords duquel on plaça, de 1531 à 1534, les belles rampes en fer forgé que nous y voyons encore. Ce sont de fort beaux spécimens de la grosse ferronnerie du XVIme siècle. Le canal fut voûté en 1674.

A l'extrémité nord de la place, on voit la façade de l'ancienne maison des Archers, bâtie en 1728.

Le Grand Pont

Ce pont, construit au XIIIme siècle, est formé de trois arches en plein cintre. Sur celle du milieu, en amont, se trouvait autrefois un crucifix en fer forgé. D'après les comptes de la Ville, de 1594-95, ce monument subit d'importantes réparations. On plaça sur la croix renouvelée, un Christ en cuivre, fondu par Jean Cauthals,

d'après le modèle de Jean van Dorme. Des branches en fer, attachées à la croix, portaient des lanternes. Le pont était primitivement bordé de parapets, qui furent remplacés, en 1728, par les rampes en fer actuelles. A cette même époque, on sacrifia les échaugettes et l'on démolit, du côté amont, les massifs cylindriques qui leur servaient de support. On voulut ainsi diminuer la charge des piles; mais, expérience faite, on acquit la conviction d'avoir mal agi. C'est grâce à ce mécompte que la tête du côté aval fut épargnée. Nous y trouvons encore les demi-cylindres soutenus par un encorbellement reposant lui-même sur l'éperon de la pile.

L'arche du milieu mesure, en largeur, 7.86 mètres, deux mètres de plus que ses voisines. Elle est aussi plus élevée. Les piles ont une épaisseur de deux mètres et se

trouvent disposées obliquement, par rapport à l'axe du pont, mais dans le sens du courant de l'eau. Le tablier, d'une longueur de 24 mètres, présente deux pentes. Il mesure en largeur, du côté sud, 13.50 mètres, et deux mètres de moins du côté nord.

Du pont, on jouit de très belles vues sur la Dyle.

Quai au Sel

La façade n° 5 est en pierre, et paraît remonter au commencement du XVIIme siècle. Les arcades qui portent l'étage, ont leurs moulures coupées par des bandes en bossage, décoration particulièrement aimée par le sculpteur Faid'herbe. On pourrait peut-être considérer cet artiste comme l'auteur de cette construction, quand on sait que des membres de sa famille ont habité cette maison jusqu'au commencement du XIXme siècle.

Le Saumon, n° 9, appelé ainsi depuis bien longtemps, lorsque les Poissonniers en firent l'acquisition en 1519,

ne fut pas rebâti par cette corporation, comme on l'a répété souvent. Les Poissonniers se contentèrent d'y mettre une nouvelle façade en 1530. Les trumeaux des fenêtres sont décorés de demi-colonnes doriques au rez-de-chaussée, ioniques au premier étage et composites au second. De gracieuses consoles leurs servent de support.

Les tympans des arcades, qui soutiennent les entablements des divers étages, sont décorés de sculptures. Un balcon s'étendait sur toute la largeur de la façade, au bas du pignon; mais au commencement du XVIIme siècle, on en supprima la balustrade, qui menaçait ruine. Le pignon fut modifié à la même occasion.

La façade du Saumon, entièrement en pierre, fut restaurée et peinte vers 1850. Le panneau sous la fenêtre, à droite de la porte d'entrée, est ancien; mais ceux placés sous les deux autres fenêtres, sont des moulages en mastic, reproduisant le premier.

La maison n° 23, appelée communément *Lepelaer,* se compose de trois étages. La porte d'entrée a un arc trilobé au-dessus duquel un écusson entre deux tritons. Les fenêtres du premier et du troisième sont couronnées aussi d'arcs trilobés, reposant sur des colonnettes. Les arcades du second sont ondulées. Les tympans sont ornés de monstres marins au rez-de-chaussée, et aux

étages de menceaux flamboyants. Au-dessus des fenêtres de l'étage supérieur, un groupe de tritons alterne avec deux enfants, tenant un crâne. Le pignon, autrefois à gradins, ne masque plus la pente du comble; mais il est au contraire couvert par le rampant de la toiture. Comme la décoration de cette façade a quelques ressemblances de détail avec celle du *Saumon,* on a supposé autrefois que la maison *Lepelaer* avait été celle des Poissonniers avant leur installation dans le *Saumon.* Mais il appert des registres de leur corporation, qu'avant d'avoir acheté cette dernière maison, ils n'en possédaient pas à leur usage, mais se réunissaient tantôt dans une auberge, tantôt dans une autre.

Revenant sur ses pas et poursuivant la route par les rues du Serment et des Pierres, on arrive au Quai aux Avoines.

Quai aux Avoines

Au coin de la rue de la Grue se trouve *le Paradis.* La façade de cette habitation ne comprend que deux travées ou entre-colonnements. Les chapiteaux des colonnes reçoivent les arcs en ogive très surbaissés, dont les tympans sont décorés de sculptures représentant : *l'arbre de la science du bien et du mal,* sur le tronc duquel un serpent

est enroulé, et *Adam et Eve fuyant devant l'ange au glaive flamboyant*.

A côté du *Paradis* se trouve une ancienne façade en bois, la plus ornée et la mieux conservée des nombreuses constructions élevées au XVIme siècle. Les consoles qui portent l'encartellement des étages sont décorées de satyres. De là le nom de *Maison des diables,* sous lequel

cette habitation est actuellement connue. La façade a été restaurée avec beaucoup de sobriété et de bon goût, il y a une trentaine d'années.

La maison voisine, dite *Saint-Joseph,* est un joli specimen de 1669. Trois arcades portent l'étage. Leurs tympans sont ornés de cartouches, celui du milieu est décoré d'un médaillon : saint Joseph avec l'enfant Jésus.

Ces belles façades que nous venons d'admirer ont parfois excité la convoitise de nos voisins méridionaux, au point qu'ils les ont publiés en lithographie, avec cette souscription : *Maisons anciennes à Caen!*

Maison de la Grande Arbalète

Les membres des Gildes ou Serments formaient, au moyen âge, une milice au dévouement de laquelle on avait souvent recours, pour maintenir la paix, en prévenant ou empêchant les troubles intérieurs de la cité. On les appelait parfois aussi au combat contre l'ennemi du dehors. Il y avait à Malines, cinq gildes, qui se distinguaient principalement par l'arme et le costume que

portaient leurs membres. Les règlements donnés ou approuvés par le Magistrat, étaient les mêmes quant au fond.

Les *Arbalétriers* étaient les plus anciens. Leur organisation est antérieure à 1315. Ils possédaient un local pour l'exercice au tir et une maison pour leurs réunions et

leurs fêtes. Ils firent l'acquisition de cette dernière, en 1604, et en renouvelèrent la façade. La partie ancienne du bâtiment, qui remonte au commencement du XVIme siècle, est surmontée d'une espèce de belvédère ou chambrette, qui servait exclusivement aux réunions du Conseil des Anciens. Pendant leurs délibérations, un huissier se tenait tout armé sur l'escalier, pour défendre à tout profane l'entrée du local. La cage d'escalier, en forme de tourelle octogone, s'éleva de plusieurs mètres au-dessus du belvédère.

Au XVme siècle, les candidats arbalétriers se présentèrent en si grand nombre, qu'il fallut dépasser le chiffre de 60, fixé pour les membres; une seconde gilde fut alors organisée en 1431, sous le nom de *Petite Arbalète,* au chiffre de 40 compagnons seulement. Leur local était situé vis-à-vis du précédent. La façade, qui existe encore, portait un pignon au milieu duquel se trouvait dans une niche, une statue de S. Georges à cheval. Ce pignon fut démoli à la suite d'un incendie, en 1843.

Les *Archers* furent réunis en serment, en 1423. Leur nombre était limité à 40. Ils se distinguèrent au siège de Neuss et reçurent, par octroi du 26 février 1474, l'autorisation de porter comme parement, deux flèches en sautoir, tenues par un briquet. Ils étaient au service de la Ville et devaient s'engager pour deux années. Lorsqu'ils étaient de semaine, on leur payait 12 gros (30 centimes) par jour. Les aides recevaient la moitié et le chef-homme le double de cette solde. Les archers avaient leur local aux Bailles de Fer et leur jardin d'exercice dans la rue aux Herbes.

Les Arquebusiers ou *Couleuvriniers* existaient depuis 1453; mais ils ne reçurent leurs règlements qu'en 1504. Leur nombre, limité d'abord à 28, finit par être porté à 40. En temps de guerre, la Gilde enrôlait encore des hommes de bonne volonté. En 1477, les Arquebusiers, requis par le Magistrat de Lille, pour défendre cette cité contre

Louis XI, se distinguèrent par leur bravoure. On conservé aux archives, la lettre du Magistrat de Lille, adressée à celui de Malines, dont voici quelques passages à la louange de nos preux d'alors : *Honorables et discrets Seigneurs... nous vous tenons bien recors comme à notre pryere..... vous nous envoyastes de la ville de Malines jusques au nombre de XIII compaignons Couleuvrieurs pour nous servir à noz gaiges et soldées pour le garde et deffense de ceste ville de Lille et depuis aulcuns aultres compaignons de la dicte ville de Malines se sont avoulentez de nous venir servir..... tous lesquels compaignons estant en nombre de XXXVI ou environ, nous ont bien et loyalement servi et se sont conduits et gouvernez en ceste ville bien doulcement et honestement, tellement que ilz en sont à louer et recommander, et sommes deulx très content..... sil est chose que pourfaire puissions à votre significations, nous le ferons de bon cœur ce stet Dieu qui vous donest sa grace. Escrit au dit lieu de Lille, ce XXIII jour de février a° (XV^c) LXXVII.*

Les Arquebusiers avaient un local de tir situé le long du boulevard, entre la rue aux Herbes et la rue Louise.

Les Escrimeurs ou *Hallebardiers* commencèrent à former une gilde vers 1500. En 1526, ils se procurèrent un local pour leurs exercices d'escrime, et en 1593, une maison pour les réunions et les banquets.

Les Gildes furent supprimées en 1794, et leurs locaux confisqués et vendus. Elles avaient généralement pour leurs services religieux, un autel particulier dans une des églises de la ville. Les peintures qui décoraient ces autels sont conservées pour la plupart. Il en est fait mention dans la description des églises où elles se trouvent aujourd'hui.

Nouvelle Porte de Bruxelles

L'ancienne enceinte de Malines était percée de douze portes, dont la construction remontait au XIIIme et au

commencement du XIVme siècle. Sept d'entre elles s'ouvraient sur les routes de Malines aux villes voisines. Quelques-unes de ces portes furent démolies au XVIme siècle, d'autres furent sacrifiées comme masures encombrantes, dans la première moitié du XVIIIe. La *Nouvelle porte de Bruxelles* a seule échappé à la destruction. Elle était primitivement très élevée, comme on peut le voir sur l'avant-dernier des tableaux de l'histoire de saint Rumold, qui se trouvent à l'église métropolitaine; et comme elle dépassait de beaucoup toutes les autres, il n'est pas étonnant qu'on l'ait appelée *Porta superior, Overste poorte* ou *Haute porte.*

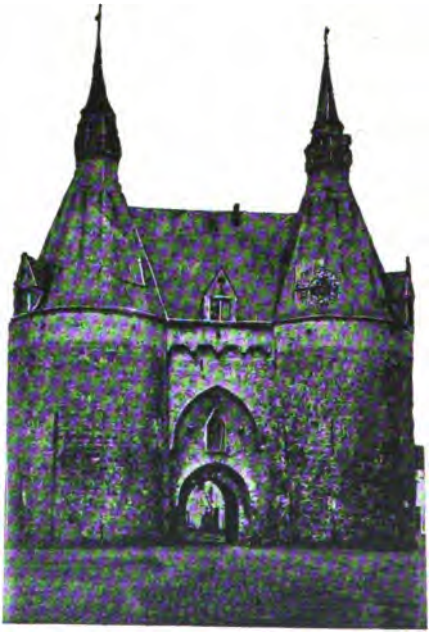

Elle est flanquée de deux tours circulaires du côté de la campagne, tandis que du côté de la ville elle offre une façade bâtie en pierres de deux nuances, employées alternativement, aussi bien pour l'appareil du mur que pour les claveaux des arcs. Cette façade est percée dans sa partie inférieure, de trois grandes ogives, et à l'étage de quatre fenêtres à croisillons, et deux autres à plein cintre. La vieille herse est encore toujours suspendue dans ses coulisses. Au rez-de-chaussée de chacune des tours, se trouve une salle circulaire voûtée; mais à l'étage, deux salles pareilles communiquent avec celle du milieu, située au-dessus du passage, et dont la voûte est portée par deux colonnes cylindriques. Les chapiteaux de ces colonnes sont ornés de quatre-feuilles dont les extrémités enroulées sou-

tiennent les angles coupés des tailloirs et qui sont séparées à leurs bases par de petites palmettes.

Au commencement du XVIIme siècle, la *Haute porte* fut modifiée et réduite à sa forme actuelle.

Eglise de Notre-Dame au-delà de la Dyle

La paroisse Notre-Dame a été érigée en 1255. L'église actuelle date du XVme siècle. Le chœur fut commencé en 1500. Au bas du pilier nord-est du transept, on lit cette inscription :

Anno Domini 1500
posuit me Egidius
de Busco, pastor hujus ecclesiae,
tempore Philippi Archiducis Austriae,
Maximiliani regis Romanorum filii.

Gilles Van den Bossche, curé de cette église, me plaça, l'an du Seigneur 1500, au temps de Philippe, Archiduc d'Autriche, fils de Maximilien, roi des Romains.

Le pignon du transept côté nord, porte à son sommet la date de 1548, celui du sud, celle de 1572. C'est chose assez étonnante que l'on ait continué à travailler à l'église, en pleine époque des troubles religieux. Il n'est pas moins étonnant que le style ogival ait été maintenu, alors que la renaissance avait déjà présidé à la construction d'une partie du palais de Marguerite d'Autriche et de la façade de la maison des Poissonniers, avant 1530.

La partie absidale fut élevée de 1642 à 1652. La tour, plus ancienne que l'église, est digne d'attention. Elle est un peu moins large que la nef, et n'a pas de contreforts de ce côté, mais des cages d'escaliers en tiennent lieu. Ceux des angles de la façade principale sont très massifs. Les façades latérales sont flanquées chacune d'une cage d'escalier. Le sommet de la tour est couronné d'un toit pyramidal dont la partie supérieure fut tronquée au XVIme

siècle et surmontée d'une lanterne pour le placement d'un carillon, dont les cloches furent enlevées en 1798.

A l'extérieur de la nef, on voit les pierres d'attente des arcs-boutants. Les portails latéraux sont dignes d'attention; celui du nord a deux portes. Sur le trumeau qui les sépare se trouve une statue de la Vierge. Le portail sud, sans trumeau, a son tympan décoré de trois niches.

L'intérieur de l'église est partagé en trois nefs, par des colonnes cylindriques portant des chapiteaux à choux frisés. Au colonnes du côté sud, le fût reparaît au-dessus du chapiteau, et les moulures des arcades y prennent directement naissance en cet endroit. Les colonnes du chœur sont cantonnées de colonnettes engagées, recevant la retombée des nervures des voûtes, tandis que des espèces de pilastres les flanquent sous les intrados des grandes arcades. Cette disposition s'explique par le peu d'encorbellement des chapiteaux, qui ne permettrait pas au tailloir de porter les moulures des arcades. Un triforium très élevé règne sous les claires-voies dans toute l'église. Les tympans des fenêtres offrent des dessins très variés. Les murs sous les fenêtres des bas côtés semblent de simples allèges, et les arcatures qui les ornent paraissent une continuation de la fenêtre même, dont les meneaux,

passant à travers les tablettes d'appui, coupent les quatre-feuilles inscrits dans les écoinçons, et descendent jusqu'au banc inférieur.

La statue de la Vierge à la pile nord-ouest du transept, fut faite pour 310 florins, par Luc Faid'herbe, d'après un croquis de Rubens.

Au petit autel de droite, à l'entrée du chœur, on admire une Mater Dolorosa pleine d'expression, faite en 1626, par Antoine Fayd'herbe, oncle de Luc, pour la Confrérie de N.-D. des VII Douleurs. L'artiste reçut 70 florins pour son travail.

Le maître-autel est un immense arc de triomphe en bois de sapin marbré, fait en 1690, d'après les dessins de Pastorana, qui reçut pour ses dessins et son concours, une somme de 2065 fl. 3 s. 2 d. Il occupe toute la largeur du chœur et s'élève jusqu'à la voûte, dont la hauteur est de nonante pieds. Au milieu se trouve un tableau de Quellyn. Il est signé *Erasmus Quellyn pictor Cesareae Majestatis 1690*. La composition est originale. Les convives sont assis sur une terrasse, et séparés du premier plan par un garde-corps en marbre. Le troisième personnage à gauche du tableau, est le portrait de Gilles de Wit, curé de 1684 à 1691. La tradition veut aussi que Quellin se soit figuré dans le personnage du premier plan, au milieu du tableau. L'exécution des parties artistiques fut confiée aux sculpteurs Malinois : Boeckstuyns, Langhmans et van der Meulen. Ce dernier fit toutes les décorations feuillées.

La troisième chapelle du pourtour, côté nord, est dédiée à saint Antoine l'ermite. Le triptyque de l'autel est de Michel Coxie, le jeune, qui le peignit en 1607, pour les *Jardiniers*. La légende de saint Antoine est figurée sur le panneau principal. Les volets représentent *S. Paul visitant S. Antoine*, et *S. Antoine rendant les derniers devoirs à son ami*. Sous la fenêtre, un bas-relief, par Luc Fayd'herbe, *le Christ élevé en croix*.

Derrière le maître-autel se trouve l'oratoire du Bon-Larron ou de Saint-Disme. C'est là que nous avons admiré les superbes peintures que P. P. Rubens fit en 1618, pour la corporation des *Poissonniers*. Ils payèrent 1600 florins pour le triptyque et les trois petits tableaux placés sous le panneau du milieu. Le registre des comptes de la corporation le mentionne en ces termes : *Betaelt aen Heer Petre Paulis Rubens, schilder, woonende tot Antwerpen van het schilderen van ons ambachtstafereel met de deuren binnen en buyten, en dry stuckskens in den voet, achtervolgens het accoord aen hem besteed door order van de geswoirne en ouders, ter presentie van Heer Philips Van De Kerchoven en Jan Gootens, volgens syn quittancie; compt 1600 guldens*. Le panneau du milieu représente *la Pêche miraculeuse;* sur le volet droit, *l'archange Raphaël avec le jeune Tobie;* sur celui de gauche, *les Apôtres trouvant la monnaie du tribut dans un poisson*. S. Pierre et son frère S. André sont peints sur les côtés extérieurs.

Vis-à-vis de la chapelle du Bon-Larron, au revers du maître-autel, se trouve une magnifique toile de Corneille Huysmans, dit de Malines : *Le Sauveur avec les deux disciples, Amaon et Cléophas, à Emmaüs.*

La chapelle suivante, vers le sud, est ornée d'un triptyque peint par Jean le Sayve, le vieux. On y voit *le Martyre de sainte Cathérine d'Alexandrie,* patronne des Bateliers; sur les volets : *Ste Cathérine devant ses juges,* et *son ensevelissement.*

Eglise de Notre-Dame d'Hanswyck

Ce monument, dont Fayd'herbe fournit les plans, a trois nefs, coupées vers le milieu de leur longueur, par une rotonde surmontée d'un dôme. Huit colonnes reliées deux à deux par des maçonneries et des tirants en fer supportent péniblement tout le poids de la construction. Comme l'église n'est pas bâtie en croix, l'architecte s'est

vu forcé de remplir par des haut-reliefs d'une dimension colossale, le vide laissé sous les arcs de décharge figurant les pénétrations que formeraient les voûtes des transepts, s'ils existaient. Il n'y a pas de pendentifs proprement dits. Ce sont des murs dont les assises supérieures, placées quelque peu en encorbellement, vont rencontrer le plan circulaire compris entre les sommets des quatre grands arcs. Cette partie de la construction est assez embarrassée; il a fallu l'étayer par des massifs de maçonnerie qui s'appuyent jusque sur les murs extérieurs de l'édifice et traversent les toitures des bas côtés d'une façon fort disgracieuse. Le tambour de la coupole est percé de douze fenêtres, et couvert d'une voûte hémisphérique, percée en son milieu d'une ouverture de 15 pieds de diamètre. Ce tambour devait porter encore un étage en forme d'attique, un peu en retraite, entouré d'une balustrade, et couvert d'une voûte que devaient éclairer une rangée de douze fenêtres percées dans l'attique. Cette seconde voûte était sans doute destinée à un sujet de peinture, l'Assomption probablement, que l'on aurait aperçue par l'ouverture de la voûte inférieure.

A l'intérieur, l'église est belle. L'effet de cette coupole, élevée de 34 mètres, est saisissant. Les haut-reliefs sont là si bien à leur place, que l'on a cru parfois la coupole construite pour eux. L'affreuse nudité des grands écoinçons, servant de pendentifs, contraste avec le reste de l'ornementation. Ces énormes pans de mur devraient porter en médaillons-circulaires les figures des évangélistes. C'est là l'usage généralement appliqué en Italie, dans toutes les églises à dôme. Il semble qu'à Hanswyck

aussi, elles compléteraient la décoration intérieure de l'église, sans nuire aux œuvres de Fayd'herbe.

Dans les bas-côtés de la rotonde, se trouvent quatre confessionnaux de J.-Fr. Boeckstuyns. La chaire de vérité fut exécutée, de 1743 à 1745, par Théodore Verhagen, sculpteur de grand mérite, qui taillait directement le bois d'après de simples croquis, sans modelage. On y voit le Père éternel, sous forme de vieillard, s'adressant à Adam, et lui montrant d'une main le serpent, et de l'autre, la Vierge avec l'Enfant Jésus représentés dans un médaillon sur le devant de la tribune. L'abat-voix est formé par des rameaux d'un arbre touffu entre lesquels flotte un nuage. L'assomption de la Vierge le couronne. Verhagen avait entrepris cette œuvre pour la somme de 4000 florins, dont 3000 furent payés par Alex.-Jos. Rubens, receveur des domaines à Malines, et petit-fils du célèbre peintre Pierre-Paul.

L'audition de musique ancienne

Cette solennité musicale avait attiré en foule les Congressistes dans la salle des fêtes de la ville.

Le compte-rendu que nous en donnons ci-après, est extrait du rapport de M. Paul Bergmans (1), le musicologue bien connu, dont la compétence est indiscutable :

« Le concert a remporté le plus vif et le plus légitime succès. Composé avec beaucoup de goût, le programme comprenait des chansons religieuses et profanes de nos vieux compositeurs, et notamment de Jacques Peetrino, Cyprien de Rore et Philippe de Monte, trois maîtres Malinois ; les compositeurs étrangers étaient représentés par une charmante chanson napolitaine d'Antonio Scandello, un madrigal de Claudin ou Claude de Sermisy, et des chœurs de Lully et de Rameau. Tous ces morceaux

(1) Paul Bergmans, *Rapport sur le Congrès Historique et Archéologique de Malines*, présenté à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.

ont été exécutés avec une perfection véritable par un Octuor d'amateurs, dirigé par M. Cyrille Verelst. Cet artiste distingué a montré qu'il comprenait à merveille les beautés de nos anciennes œuvres musicales; il mérite tous nos éloges pour avoir fait chanter les œuvres telles qu'elles ont été écrites, sans vouloir y introduire les nuances de la musique moderne, et sans faire aucune concession aux goûts du jour. Cette interprétation simple et fidèle fait réellement honneur au bon goût de ce musicien. La partie instrumentale était confiée à MM. G. Kéfer et L. Van Waefelghem. Le premier a exécuté avec virtuosité des pièces de clavecin de maîtres belges et étrangers, notamment de Dieudonné Raick, qui fut, pendant plusieurs années, maître de chapelle de notre cathédrale de Saint-Bavon. M. Van Waefelghem s'est vivement fait applaudir en jouant très artistement sur la viole d'amour des œuvres de Bach, de Milandre, et une sonate du Bolonais Attilio Ariosti. Tout le concert fait le plus grand honneur à son organisateur, M. le Dr Van Doorslaer, qui n'a ménagé ni son temps ni ses peines pour en assurer la réussite. »

Qu'il nous soit permis de remercier ici à notre tour, notre dévoué collaborateur M. Van Doorslaer qui, pendant de longs mois, nous a secondé avec le plus grand dévouement dans l'organisation des festivités du Congrès.

Mardi 10 août

Après la réunion des Sections, les Congressistes visitent les monuments ci après :

Palais de Justice *(ancien hôtel de Savoie)*

Marguerite d'Autriche, douairière de Philibert de Savoie, gouvernante des Pays-Bas, vint s'installer, en

1507, dans l'ancienne habitation où Marguerite d'York avait passé les dernières années de sa vie. Cette demeure, dont s'était contentée la veuve du Téméraire, ne pouvait convenir à la nouvelle, gouvernante pour y établir sa Cour. Aussi le Magistrat de la ville s'empressa-t-il d'acquérir les maisons voisines, et d'élever, en leur place, les constructions que nous y admirons encore aujourd'hui. Marguerite ne contribua que pour une faible part dans les frais, à cause des dépenses que lui occasionnait l'église de Brou, élevée en accomplissement d'un vœu de sa belle-mère, Marguerite de Bourbon.

La façade du palais, dans la rue de l'Empereur, fut commencée en 1517. Elle est en première Renaissance.

On ignore l'auteur des plans; mais on sait que Rombaut Keldermans, architecte de la ville, les exécuta.

Il n'est pas étonnant dès lors d'y voir, au porche, des arcs en ogive, à moulures renaissance, et des colonnes à deux

faces, dont l'une rappelle le moyen âge qui s'en va, et dont l'autre montre, quoique timidement encore, le nouveau style désireux de s'affranchir des règles et des traditions.

Beaucoup de chroniqueurs ont dit que le bâtiment d'entrée, dont nous venons d'apprécier la construction, avait été élevé au commencement du XVIIme siècle. Ils le confondent avec la construction voisine, qui renferme la grande salle d'audience du tribunal, et qui fut élevée en 1612, après que la Ville eût racheté le palais pour y transférer le Grand Conseil.

Dès 1510, Marguerite put prendre possession des parties nouvelles de sa demeure, formant l'angle de la rue Vooght. Cette même année, la Ville acheta encore deux maisons, et les travaux continuèrent très activement pendant une quinzaine d'années.

En 1517, fut construit le vestibule et l'escalier d'honneur, éclairés par deux grandes fenêtres ogivales à tympan; et l'on poursuivit l'achèvement de la somptueuse demeure; mais en 1526, les travaux furent arrêtés. Ils avaient duré vingt ans.

Les deux grandes ailes du palais, longeant l'une la rue Vooght, l'autre le cimetière Saint-Pierre, étaient alors terminées. Les appartements étaient princièrement tapissés et décorés. La gouvernante avait aussi sa librairie ou bibliothèque, richement fournie. Des armoiries garnies de portes à treillis étaient disposées contre les parois d'une vaste salle. Un grand siège à haut

dossier avec baldaquin était placé à l'une des extrémités. Les bustes en marbre de Marguerite et de son époux regretté faisaient partie de la décoration (1). L'armure complète du duc s'y trouvait dressée sur un support en fer étamé (2).

Tous les plans d'agrandissement projetés pour le palais de Marguerite n'étaient pas encore exécutés, lorsque l'archiduchesse mourut, le 30 novembre 1530, des suites d'une tumeur à la jambe gauche, dont elle souffrait déjà depuis une dizaine d'années. Dès 1521, on lui avait fait un fauteuil à brancards, parce que la marche lui était parfois impossible (3).

Marie de Hongrie remplaça sa tante dans l'administration du pays. Elle revendit le palais au magistrat de la Ville.

Charles-Quint aurait voulu y installer le Grand Conseil. Les négociations durèrent jusqu'en 1561, lorsque la Ville vendit le palais au nouvel archevêque, Antoine Perrenot de Granvelle. La Ville racheta de nouveau le palais le 12 septembre 1609, et l'appropria pour le Grand Conseil, qui l'occupa jusqu'en 1794. En 1876, la Ville céda les bâtiments à la Province, qui en décida la restauration. Les travaux durèrent 10 ans.

« L'histoire de ce monument », disait l'*Art moderne* à cette occasion, « n'est bien connue que depuis peu de temps, grâce aux travaux constants et aux recherches patientes d'un écrivain Malinois, Steurs, qui s'est mis en rapport avec l'architecte Blomme, et dont celui-ci, avec une modestie et une intelligence exemplaire, a suivi pas à pas les découvertes. »

---

(1) *'Aultres pièces estant en la librairie, dont la declaration s'ensuyt : premier, la représentation de feu Monsieur de Savoie, que Dieu pardoint, fete de marbre blanc, de la main de maître Conrat. — Son harnast complet. — La représentation de Madame, fete de même main et marbre que le précédent.*

(2) *Item van eenen ijzeren voete verlint, daer 't's hertogs van Savoye harnasch op staet iij s.* (Comptes de la Ville, 1522-1523).

(3) Comptes de la Ville, de 1526-21. *Item betaelt Gheerden (van der Vecken) voerschreven van ij wagheschoote boomen dienende totten seetele daer Myvrouwen met gedragheu wort. — Coste xv d.*

Nous regrettons pourtant la modification que l'on a fait subir au pignon principal. Il est hors de doute que les enroulements placés dans les angles rentrants ne

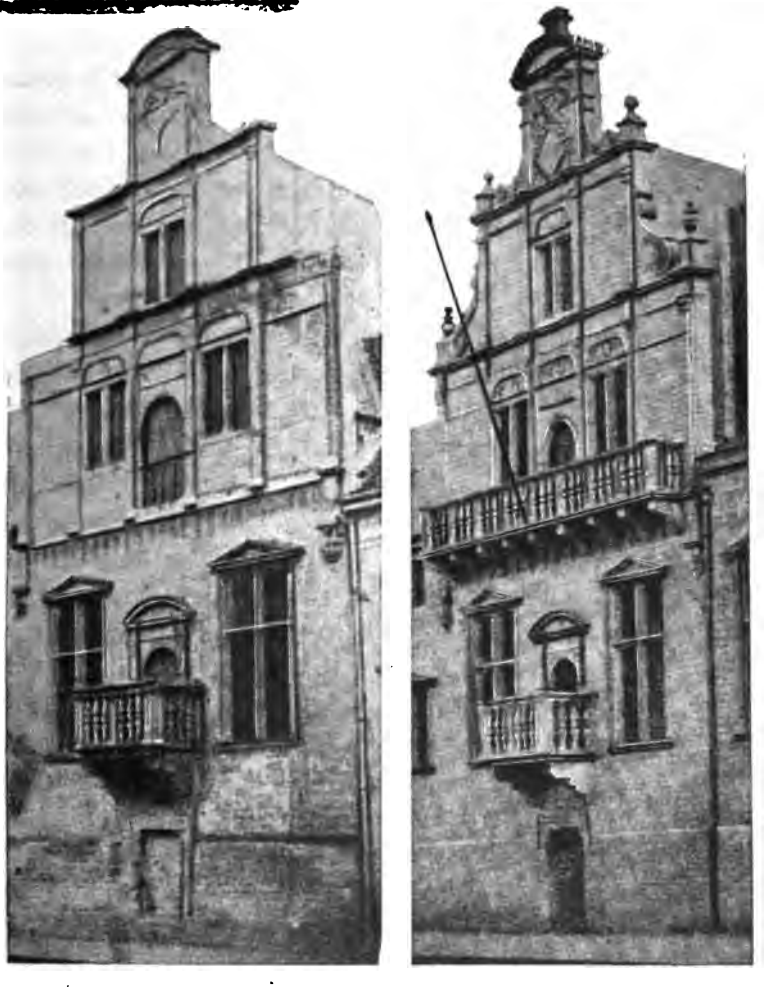

sauraient être justifiés. Les deux vignettes qui accompagnent cet article permettent au lecteur d'apprécier la justesse de notre opinion.

Vis-à-vis de l'entrée principale du tribunal, se trouve l'ancien palais de Marguerite d'York, actuellement le théâtre.

Palais de Marguerite d'York

Le Magistrat de la Ville avait contribué, en 1480, à la construction d'un bâtiment avec salle de réception, à côté de l'ancien palais de Cambrai, où la veuve du Téméraire, Marguerite d'York, s'était retirée après la mort de son époux. Il ne reste de cette habitation qu'une tourelle, cage d'escalier, et la façade, restaurée en 1893, par les soins de l'administration communale. L'histoire de cette demeure, qui servit successivement de résidence à Marguerite d'York, à son petit-fils, Philippe d'Autriche et aux enfants de ce dernier, est succintement rappelée dans cette inscription :

A° Domini . m . cccc . lxxx . bas aedes extrusit
et ad annum usque . m . cccc . lxxvv . inhabitavit
Margareta Angliae, Caroli ducis Burgundiae vidua
Philippus archidux Austriae
per decennium inibi resedit
et anno . m . d . i . liberos educandos misit
Eleonoram, Elisabeth, Mariam
Carolum principem bimulum
quem anno . m . dxvi . in regem hispanarium
sibi ablatum doluit Mechlinia
Magistratus urbis
quam tot principum beavit inconsolatus
unicam quae de eorum domo superest ad viam parietem
actatum injuria fatiscentem
ab excidio vindicavit anno . m . d . cccxciij . (1).

(1) Marguerite d'Angleterre, veuve de Charles, duc de Bourgogne, bâtit cette maison en 1480, et l'habita jusqu'en 1485. — Philippe, archiduc d'Autriche, y résida pendant dix ans, et y fit élever ses enfants : Eléonore, Elisabeth, Marie et Charles, jeune prince de deux ans, que Malines eut la douleur de se voir enlever, pour devenir roi d'Espagne. — En 1893, le magistrat de cette ville, honoré par la résidence de tant de princes, protégea contre les injures du temps la façade de leur palais, seul reste de leur ancienne demeure.

Une belle cheminée en pierre blanche, provenant de l'ancien palais de Cambrai, se trouve actuellement au musée communal, dans la salle II.

Marguerite d'York n'habita pas longtemps ce palais; elle l'abandonna, pour se retirer dans une habitation beaucoup plus modeste, située alors derrière l'église des saints Pierre et Paul. C'est là qu'elle mourut, le 23 novembre 1503.

A côté de l'ancien palais d'York, nous voyons l'église des SS. Pierre et Paul.

Eglise des SS. Pierre et Paul

près Saint-François-Xavier

Cette église, bâtie par les Jésuites, fut commencée en 1670, le 3 décembre, fête de S. François-Xavier, auquel on la dédia. Elle fut ouverte au public, le 16 mai 1677.

Un membre de la Compagnie, Antoine Losson, en avait, paraît-il, donné les plans et supporté, avec son frère André, les trois quarts des frais de construction, qui

s'élevèrent à 132.000 florins. La façade du monument est ornée de pilastres et de demi-colonnes d'ordre corinthien, supportant un entablement dont la frise est décorée de sculptures. Il est regrettable que cet entablement soit si disgracieusement interrompu et coupé par la fenêtre du milieu. La grande porte d'entrée est ornée de demi-colonnes à bossages, et surmontée d'une niche. Deux fausses portes figurent les entrées des nefs latérales. Le pignon de la façade, en forme d'attique, couronné d'un fronton triangulaire, fut achevé en 1709, aux frais de l'archevêque Humbert de Precipiano. Cette construction est au moins médiocre. On y voyait autrefois en sculpture, saint François-Xavier porté sur des nuages. Les républicains de la fin du XVIIIme siècle firent disparaître cette œuvre d'art, en même temps que les statues figurant les quatre parties du monde, qu'ils avaient prises pour des images de saints.

L'intérieur est partagé en trois nefs. De belles boiseries relient les confessionnaux le long des murs latéraux. La partie artistique de ces revêtements est due au ciseau de Nicolas van der Veken. Au-dessus de ces boiseries, se trouvent 10 grands tableaux, dont plusieurs sont dûs au talent d'artistes distingués. Lorsque l'église fut transformée en temple de la Raison, on couvrit les tableaux de placards emblématiques, et c'est ainsi qu'ils échappèrent à la destruction dont ils avaient été menacés.

Chacune des nefs est terminée par une abside circulaire, formant le chœur, et deux chapelles. Le maître-autel, en marbre blanc, est d'un auteur inconnu. Deux indiens agenouillés soutiennent la table du sacrifice, sous laquelle le grand thaumaturge est figuré dans l'attitude de la mort. Les autels latéraux sont traités dans le genre du XVIIme siècle. Dans celui de gauche, on remarque une statue de la Sainte Vierge, attribuée à Luc Fayd'herbe.

La chaire de vérité, par Henri Verbruggen, se com-

pose d'une tribune ornée de médaillons, supportée par quatre personnages figurant les quatre parties du monde. La rampe de l'escalier est habilement travaillée. Les statues des saints Pierre et Paul, placées au bas, furent ajoutées plus tard.

Le banc de communion est divisé en différents compartiments ornés d'arabesques. Les consoles qui les séparent sont chargées de médaillons, portant des têtes de types variés.

Au-dessus du portail intérieur se trouve le jubé, que l'on cite parmi les plus beaux du genre. Il s'étend sur toute la largeur de l'église. La construction est appuyée sur quatre colonnes de marbre rouge. Le garde-corps est formé d'une rangée de balustres en marbre de même couleur.

En sortant de l'église, tournant à droite, nous découvrons les restes d'une riche habitation du XVIIme siècle, portant pour enseigne :

Collège Saint-Rombaut

(ancienne maison Prant-van Horne, Marché au bétail)

La façade, large de 15 mètres, est décorée de pilastres à bossages, avec chapiteaux composites. L'entablement porte une espèce de stylobate, ou soubassement continu, mais divisé, comme la façade, en trois parties, par des piédestaux chargés de sculptures. Chacune des trois divisions est percée d'une fenêtre à fronton triangulaire, flanquée d'enroulements, et surmontée d'un pignon dont le sommet portait primitivement une figure d'animal.

Les sculptures de cette façade si monumentale, et même le parement uni, sont si frustes, qu'une restauration complète paraît urgente.

Au-dessus de la porte d'entrée se trouvent les armoiries de Côme Prant : *d'or à trois chicots brûlants, en forme de*

flambeaux de sable, issants en pal, bandé et barré d'une montagne à trois coupeaux de sinople, et celles de sa femme Marguerite van Horne : *d'or à la fasce de gueules, accompagnée en chef de trois merlettes de sable.*

En 1863, Son Eminence le Cardinal Sterckx fit l'acquisition de cet hôtel, pour y établir un Collège épiscopal sous le vocable du patron de la ville, saint Rombaut.

Les locaux anciens furent remplacés, en 1885, 1895 et 1896, par des constructions plus spacieuses, d'après les plans de M. H. Meyns, qui ont obtenu l'approbation des visiteurs. L'architecture en est simple et rappelle le style des habitations de la fin du XVIme siècle.

Excursion à Lierre

La visite des monuments de Lierre est favorisée par un temps superbe. Le départ en chemin de fer a lieu à 1 h. 17, et à 2 h. 1 nous débarquons à Lierre. L'ancienne petite ville a un air de fête et le long cortège, comprenant plus de 200 Congressistes, lui donne un aspect des plus animés.

La réception officielle a lieu à l'hôtel de ville, par M. le Bourgmestre Van Cauwenberg, membre de la

Chambre des Représentants, accompagné du Collège échevinal et des Conseillers.

M. le Chanoine van Caster présente les Congressistes :

« Monsieur le Bourgmestre, Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter Messieurs les Membres du Congrès. Nous avons pensé qu'une excursion à Lierre serait pour eux une distraction agréable et utile à plus d'un point de vue. Nous ne nous sommes pas trompés. Vous voyez qu'ils ont répondu très nombreux à l'invitation. Je remercie l'Administration communale de Lierre, de l'honneur qu'elle nous fait, en nous recevant d'une manière aussi solennelle et, au nom du Congrès, nous lui en sommes bien reconnaissants ».

Monsieur le Bourgmestre souhaite la bienvenue en ces termes :

« Messieurs,

» Au nom de l'Administration communale de Lierre, je vous souhaite la bienvenue dans cette ville.

» Vous venez y voir des monuments qui, certes, ne sont pas de premier ordre et ne peuvent rivaliser avec les beaux types d'architecture gothique de France, d'Allemagne et d'Angleterre, mais qui présentent pour vous un intérêt sérieux.

» Ils vous rappelleront, en effet, toute la vie d'une cité ; depuis cette chapelle primitive érigée par son fondateur, au VIIIme siècle, et reconstruite après l'invasion normande, en passant par ces siècles de prospérité que furent le XIVme et une partie du XVme, et qui nous laissèrent le beffroi de l'hôtel de ville, l'église de l'Hermitage et la magnifique collégiale, jusqu'au XVIIIme, avec ses maisons de corporation et modernes églises de cette époque jusqu'au nôtre, pauvre en monuments nouveaux, mais important par le soin mis à étudier les monuments de l'antiquité, à en conserver les moindres reliques, à les restaurer avec un soin scrupuleux et un désir sincère d'être fidèle à la vérité.

» A obtenir ce résultat, vous avez puissamment contribué, Messieurs les Membres du Congrès, que de progrès vous avez faits dans l'étude des vieux monuments durant ce dernier demi-siècle, quelle régénération de l'art ancien, que d'études minutieuses, que de résultats obtenus, grâce aux travaux des nombreux savants que j'ai l'honneur de saluer ici.

» Dans peu de jours, nous inaugurons la statue d'un homme qui a illustré sa ville natale par ses travaux littéraires et historiques. Nous lui devons une bonne histoire de notre patrie, et cette œuvre il la commença par ces mots : « *ne pas savoir ce qui se passa avant notre époque, c'est rester toujours enfant* »; il disait vrai pour l'histoire, il disait vrai aussi pour l'archéologie, cette science de l'histoire de nos monuments et de nos mœurs, science fondée moins sur les traditions orales ou écrites, que sur l'étude et l'analyse des monuments vénérables de l'antiquité.

» Vous faites parler les pierres, les témoins muets des suites de grandeur passée, vous reconstituez au moyen de ces reliques, et nos vieux monuments et la vie de nos ancêtres, leurs contemporains.

» Grâce à vous, nous connaissons mieux l'antiquité, nous aimons davantage un passé glorieux et vous donnez une impulsion énergique aux études artistiques de l'avenir.

» Parmi vous, Messieurs, se trouvent plusieurs étrangers de distinction. Je leur souhaite à eux une bienvenue toute fraternelle.

» Les Belges ont toujours été hospitaliers et ils sont heureux d'accueillir chez eux les représentants des pays amis de leur patrie; je suis heureux de leur exprimer ici nos vraies sympathies.

» Il nous reste, Messieurs, à vous remercier de tout cœur de l'honneur que vous voulez nous faire, en venant visiter notre humble cité; nous vous réitérons nos souhaits de bienvenue, et nous vous prions de bien vouloir nous

permettre d'être à votre disposition, pour vous faciliter les visites que vous avez projetées » *(Applaudissements).*

M. le Comte de Marsy, au nom des étrangers présents, remercie M. le Bourgmestre de son aimable et cordiale réception *(Applaudissements).*

L'honorable échevin, M. Mast, qui devait nous piloter à travers cette ancienne cité, étant indisposé, c'est M. le Bourgmestre Van Cauwenbergh qui le remplace comme cicerone et qui nous détaille, avec une bonne grâce exquise, les beautés des principaux édifices de la cité. Les Congressistes visitent d'abord en détail l'hôtel de ville, où les deux salons du plus pur Louis XV sont très admirés. De l'hôtel de ville ils se rendent à la collégiale et aux autres monuments détaillés dans la notice historique ci-avant (page 41).

Et l'on s'attarde dans la contemplation des coins délicieux que l'on découvre et que le programme n'indique pas. Ici c'est une ruelle aux habitations vieillottes, d'une couleur étonnante, au milieu de laquelle s'alignent des dentellières aux caractéristiques bonnets. Plus loin, un ancien fossé de la ville baigne de ses eaux noires un débris d'habitation féodale; puis le silencieux béguinage, si mystique et si beau, avec ses petites maisons du XVIIme siècle. Tout cela a le charme intime des choses mortes et l'on songe aux magistrales descriptions de Bruges, par Rodenbach, d'une psychologie si pénétrante.

Mais les heures passent, et c'est au pas de course qu'il nous faut mener la promenade et la visite du musée, pour reprendre le chemin de Malines, où nous arrivons vers 6 heures.

Le Concert de carillon

M. le colonel Bruylant, commandant le 2me régiment d'Artillerie, et vice-président du Congrès, avait eu la délicate attention de faire précéder le concert de carillon,

qui n'avait lieu qu'à 9 heures du soir, d'un concert donné à la grand' place, par l'excellente phalange musicale du régiment.

Ce concert, très applaudi, est suivi du concert de carillon donné à la tour St-Rombaut. Les Congressistes étrangers, parmi lesquels beaucoup de dames, se retrouvent dans les jardins, discrètement éclairés, de l'ancien hôtel occupé par M. Wittmann-Bernaerts. Le succès de cette audition est considérable et enthousiasme tous les étrangers qui ignorent les qualités harmoniques de notre célèbre carillon. Devant nous se découpe, noire, dans le ciel étoilé, la silhouette hardie de notre antique beffroi. De là-haut tombe, vibrante, dans le silence de cette superbe nuit d'été, une sonnerie de trompettes Thébaines, annonçant le concert. Celui-ci se compose de sonatines, chants avec accompagnement de hautbois, anciennes mélodies flamandes, avec intermède pour cor, dont on trouvera le programme renseigné à la page 115. Tous ces numéros sont exécutés avec une véritable maîtrise, par l'artiste carillonneur malinois, J. Denyn, assisté de M. Coutelier, le dévoué chef de musique du 2me régiment d'Artillerie, dont les trompettes exécutent les sonneries.

Bornons-nous, pour attester le succès de cette audition, à citer ici quelques extraits de compte-rendus de cette fête:

« Les sons argentins des cloches, si habilement mises en branle par l'artiste malinois, s'égrenaient comme des perles dans la nuit, alternant avec d'anciennes sonneries de trompettes et des chœurs accompagnés de clarinettes et de bassons. La sonorité plaintive et pénétrante de ces instruments à anche produisait une impression vraiment étrange, et les voix paraissaient venir de loin, de très loin, du pays du mystère (1) . . . . . .

. . . . . .

(1) P. Bergman, *Rapport à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, sur le Congrès archéologique de Malines.*

Un long frémissement a parcouru la foule massée près de la tour, au moment où, dans le majestueux silence de la nuit, s'éleva la suave mélodie de Demol : *Ik kan een lied,* et, un peu plus tard, l'hymne à sainte Cécile. On a fait une ovation, à la descente, à M. Cyrille Verelst, l'intelligent directeur de la société L'Aurore, dont les membres ont exécuté les chants à la tour, ainsi qu'au maître carillonneur, M. J. Denyn (1) » . . . . . .

. . . . . .

« Le concert de carillon, avec intermèdes musicaux, a produit sur les étrangers une impression indicible. C'était de l'enthousiasme, c'était du délire. Et quand, à la fin, l'énorme tour s'est embrasée aux feux de Bengale, étalant avec coquetterie les fines dentelures dont elle est parsemée, les acclamations se sont élevées vibrantes, chaleureuses. Le fait est que ces fêtes nocturnes à la tour sont attrayantes au possible. Lorsqu'elles seront bien connues, lorsque la publicité aura claironné au loin tous leurs charmes, la ville de Malines peut être assurée d'un succès immense et durable (2).

Mercredi 11 août

Après la réunion des sections, les Congressistes continuent la visite des monuments de Malines :

Hôtel de Busleyden *(Mont-de-Piété)*

Ce magnifique hôtel fut bâti par Jérôme de Busleyden, nommé conseiller et maître des requêtes au Grand Conseil, en 1503. La Ville accorda divers subsides pour

(1) *Le Petit Belge,* 12 août 1897.
(2) *Le Soir,* 12 août 1897.

l'achèvement de cette maison vraiment princière. Jérôme de Busleyden fonda à Louvain le collège de son nom, appelé aussi COLLEGIUM TRILINGUE, *Collège des trois langues*. Il mourut à Bordeaux, le 27 août 1517, au retour d'un voyage en Espagne, où l'avait envoyé l'Empereur Charles-Quint. Sa dépouille mortelle, transportée à Malines, fut, d'après son désir, enterrée au chœur de l'église métropolitaine, à côté du maître-autel. Son hôtel de Malines passa successivement en différentes mains et fut acquis, en 1620, pour devenir un *Mont-de-Piété*.

L'ancien hôtel de Busleyden comprend trois ailes de bâtiments. Celle du Sud a, du côté du jardin, une façade monumentale, où se voit au rez-de-chaussée et à l'étage, une galerie à colonnade sur laquelle s'ouvrent les issues de divers appartements. Un petit perron couvert donne accès à une salle ornée d'une grande cheminée. Les murs de la place voisine étaient autrefois couverts de peintures murales, dont il reste des traces. La façade de l'hôtel de Busleyden fut restaurée en 1864. Pour conserver le souvenir de cette restauration, on plaça cette inscription au-dessus de la porte d'un des appartements : CONSTRVCTVM ANNO DOMINI MILLESIMO QVINTECENTESIMO SEPTIMO. RESTAVRATVM ANNO DOMINI OCTINGENTESIMO SEXAGESIMO QVARTO. En 1875, on construisit dans la rue Saint-Jean, une porte grillée, qui permet aux passants de voir le monument. Les armoiries des de Busleyden figurent au-dessus de cette porte. Une croix, chargée des emblèmes de la passion, est placée au-dessus de l'entrée principale, dans la rue des Vaches.

Elle date de 1620. On voit le même emblème au-dessus d'une petite porte qui donne accès aux bureaux du Mont-de-Piété, avec cette inscription : MONTS *(sic)* PIETAT. 1620.

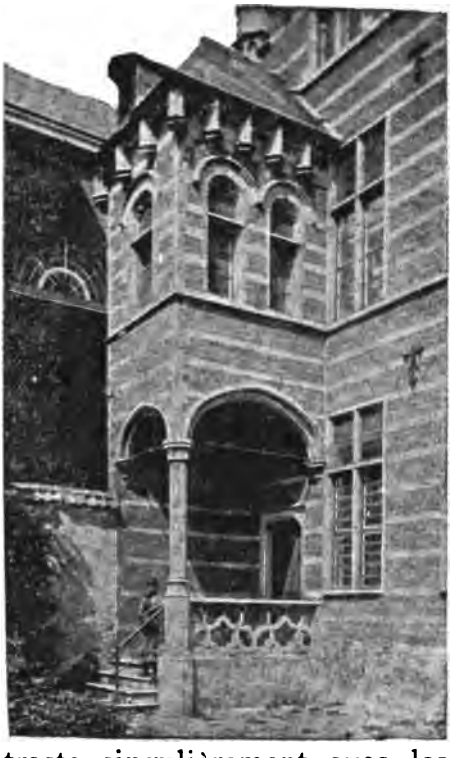

Une dépendance de l'hôtel de Busleyden a été rebâtie en 1884, pour servir d'école gardienne. Il est à regretter que la construction de ce bâtiment soit si mal comprise. Le mur qui longe la rue est surmonté de créneaux, comme un mur d'enceinte. Il porte, de plus, un pignon à gradins, qui n'a aucune raison d'être, puisqu'il ne ferme pas de comble. Derrière les créneaux surgissent des lanternaux, dont la vue contraste singulièrement avec les bâtisses du XVIme siècle, qui les entourent.

Eglise des saints Jean-Baptiste et Jean l'Evangéliste

L'église actuelle était en construction en 1451. Le transept fut commencé en 1462, et la consécration du monument put avoir lieu en 1483. La chapelle du Très Saint Sacrement, bâtie à l'angle du chœur et du transept nord, date de 1546.

Sous la tribune de l'orgue, sont placés, d'un côté, le banc des Maîtres des pauvres, et de l'autre, celui des

Proviseurs de la Confrérie de la Sainte Trinité. Le haut dossier de ces bancs est orné de grands bas-reliefs : *la multiplication des pains* et *le rachat des esclaves chrétiens.*

Le tableau de l'autel : *saint Roch guérissant les pestiférés,* est le panneau principal d'un triptique peint par Luc Franchoys, le jeune. Les volets et les trois petits tableaux de la predella se trouvent plus loin dans l'église. L'artiste reçut pour les huits peintures, la somme de 180 florins. D'après le contrat fait le 1er septembre 1671, il n'avait droit qu'à 136 florins. Sur l'autel se trouve une petite statue de la Sainte Vierge, par Antoine Fayd'herbe, faite du bois de l'arbre dans lequel fut trouvée la célèbre image de N.-D. de Montaigu. On la paya 7 florins.

Dans la chapelle du Très Saint Sacrement, on remarque, à gauche, un monument funèbre dont le groupe en marbre blanc, *sainte Anne et la Sainte Vierge,* est attribué à Jérôme Du Quesnoy.

Le maître-autel, exécuté par Pierre Valckx, d'après les dessins de Théodore Verhagen, fut terminé en 1769. On y plaça le triptyque de Rubens, dont les panneaux sont cités parmi les plus belles productions de l'école flamande. La pièce principale est *l'Adoration des Mages;* le volet droit : *le Baptême du Christ,* et au revers : *la Décollation de saint Jean-Baptiste;* celui de gauche, *saint Jean l'Evangéliste écrivant l'apocalypse dans l'île de Pathmos,* et au revers : *le même Saint jeté dans l'huile bouillante.* Le curé de l'église fit la commande de ces tableaux le 27 décembre 1616. Ils furent placés en septembre 1617; mais il faut croire qu'ils n'étaient pas suffisamment achevés, car Rubens vint plusieurs fois encore leur donner des retouches. Le payement du prix convenu, de 1800 florins, se fit par à comptes, et en 1624, Rubens donne quittance complète de la somme. Cette quittance, entièrement écrite de la main du grand artiste, et conservée à la sacristie de l'église, est ainsi conçue :

Ick onderschreven, bekenne in diversche paijen ontfanghen te

hebben uit de handen van Mynheer den Pastoir van Sint Jans kercke tot Mechelen, de somme van achttien hondert guldens eens, tot volcomen betaelinghe van een autaer tafel met deuren, op de voorzeyde kerckens hooghen autaer staende, met myn handt ghemaeckt, ende t'oirconde der waerheyt hebbe ick deze quittancie met myn eyghen handt gheschreven ende onderteeckent.

Tot Antwerpen, dezen 12 Martii 1624.
Pietro Pauolo Rubens.

Anciens Refuges de St-Trond et de Tongerloo

(rue de l'Ecoutête)

On ignore à quelle époque l'abbaye de Saint-Trond a fait bâtir son Refuge à Malines. Le plus ancien document y relatif est un acte de 1611, par lequel les religieux le cédèrent au chanoine Van Wou. Cette hahitation a passé depuis lors en différentes mains, et diverses œuvres de charité y ont leurs locaux de réunion. Le cercle militaire est également établi dans une des dépendances. La vue des bâtiments, prise du pont de l'ancre, est connue des amateurs et des touristes.

L'ancien Refuge de Tongerloo se trouve dans la même rue, au coin de la rue du Poivre. Il sert depuis longtemps de caserne pour la Gendarmerie. Les religieux prémontrés firent l'acquisition de cette propriété en 1483. Les bâtiments qu'ils y élevèrent peu après, sub-

sistent encore, et l'on s'occupe de leur restauration. La porte d'entrée est remarquable par ses vieilles pentures que l'on a appliquées sur de nouveaux ais en chêne, il y a quelques années.

Eglise de Sainte-Cathérine

Elle fut commencée en 1336 et a dû être terminée, ou à peu près, en 1342, puisque les chanoines de Saint-Rombaut s'y retirèrent alors, pour célébrer l'office divin, jusqu'après la restauration de leur collégiale incendiée. La façade fut achevée au moyen des offrandes du jubilé de 1451, accordé par Nicolas V, dont les armoiries se trouvent au-dessus de la fenêtre. La chapelle des fonts baptismaux fait saillie sur le devant. Les fenêtres hautes de la grande nef étaient autrefois circulaires, symbolisant la roue, instrument du martyre de sainte Cathérine. La tour est placée entre la nef et le chœur.

L'église Sainte-Cathérine eût beaucoup à souffrir, en 1572, de la part des soldats espagnols, et plus encore, en 1580, de la part des gueux, qui enlevèrent une grande partie du mobilier, ne laissant que ce qu'ils ne pouvaient emporter. Elle fut employée comme écurie, jusqu'en 1585.

Rendue au culte, elle fut consacrée le 20 août de cette année, par Jean Hauchin. Les fenêtres étaient bouchées avec du chaume; et des châssis vitrés, placés çà et là, éclairaient les nefs. En 1797, l'église fut achetée au prix de 205.000 frs, en assignats, et restituée en 1804.

Les nefs sont couvertes de voûtes en bardeaux. C'est une restitution récente à l'état primitif. On ne sait pour quel motif, un bienfaiteur, plus généreux qu'éclairé, y avait fait mettre des voûtes en briques, en 1771. Elles furent enlevées en 1895.

Cette église renferme une toile de premier ordre, *l'Adoration des Mages,* que Rubens, à en croire une tradition locale, ne manquait jamais de visiter lorsqu'il venait à Malines. L'artiste qui produisit cette peinture remarquable n'est pas positivement connu. La tradition le nomme Maur Moreels, et ajoute qu'il fit ce tableau comme *ex voto* de reconnaissance pour l'église dans laquelle il avait eu le bonheur de recevoir le baptême. Moreels mourut le 15 octobre 1631. Parmi les trésors apportés par des Mages, figure un plat au milieu duquel est gravé un écusson *à deux massues croisées, en abîme, à trois têtes de maures : deux en chef et une en pointe.*

Les murs latéraux du chœur sont revêtus de boiseries avec bas-reliefs, qui forment le haut dossier des bancs du clergé. Ces sculptures comptent parmi les meilleures productions de Pierre Valckx. Elles représentent, du côté nord : *le Baptême de sainte Cathérine,* et *la Sainte Vierge présentant l'Enfant Jésus à la Sainte;* du côté sud : *sainte Cathérine disputant avec les philosophes,* et *son martyre.*

Eglise de Saint-Alexis et Sainte-Cathérine, au Grand Béguinage

Ce monument fut commencé en 1629, d'après les plans de Francquart. L'archevêque Jacques Boonen posa la

première pierre, le 15 juin, en présence des autorités communales, et l'édifice put servir au culte dès 1638; mais les voûtes ne furent construites que sept ans plus tard.

La façade de l'église est d'un certain effet. Le rez-de-chaussée est orné de pilastres et de demi-colonnes ioniques; l'ordre corinthien fait l'ornementation de l'étage, et l'attique qui le surmonte est décoré d'un haut-relief représentant le Père éternel, par Luc Fayd'herbe, qui avait dirigé les travaux de l'église après la mort de l'architecte Franquart.

A l'intérieur, contre le mur de la façade, se trouve adossé un beau portail en marbre noir, dont le frontispice porte en haut-relief un buste de saint Pierre, en marbre blanc. Aux côtés du portail, deux anges en marbre blanc tiennent chacun un bénitier. Ces statues, quoiqu'un peu maniérées, ne sont pas sans mérite; aussi le gouverneur français les avait-il désignées pour être transportées au Louvre. Un amateur, prévenu de ce projet, les enleva pendant la nuit et les cacha en terre. Après la tourmente, il les restitua à l'église.

Au-dessus du portail on voit une *Ascension* par de Crayer, provenant de l'abbaye de Grimbergen. Un peu plus bas, deux volets de Jean Cossiers : *saint Christophe* et *saint Sébastien*. A droite et à gauche du portail se trouve un confessionnal. Il y en a encore un au fond de chaque nef latérale. On peut les compter parmi les plus riches de ce genre qui soient à Malines. Au-dessus de ces derniers, on aperçoit, dans la nef du sud, une grande statue du Sauveur, bénissant d'une main et tenant le globe terrestre de l'autre. C'est un ex voto offert par les béguines, Marie et Claire Capello. Le pendant, dans la nef nord, est une *Mater Dolorosa*. Ces deux statues sont de Luc Fayd'herbe. La dernière, surtout, est belle; elle fut exécutée dans la maison de Rubens, où Fayd'herbe habita pendant trois années, et sous les yeux du maître, qui nous a conservé ces détails historiques avec son appré-

ciation personnelle, très élogieuse pour l'artiste malinois (1).

Sous les fenêtres de l'église, on remarque les tableaux de différents maîtres. Le troisième, du côté nord : *la tentation de saint Antoine,* par Jean Cossiers, est de loin le meilleur. La tête de l'ermite est si bien touchée, qu'on a souvent attribué cette œuvre à D. Teniers. Sous la quatrième fenêtre, un petit portail en marbre noir est surmonté d'un buste de sainte Ursule. L'ordonnance et l'exécution de cet édicule sont de J.-F. Boeckstuyns. Il en est de même du banc de communion, qui mesure près de cent pieds de longueur, et sépare les autels des nefs.

L'ordonnance du maître-autel est de Van der Steen, qui exécuta lui-même son plan. La statue de la Mère de Dieu, qui couronne le sommet, est l'œuvre de Luc Fayd'herbe. L'entre-colonnement est décoré d'un double tableau, mobile sur pivot, représentant d'un côté *l'Assomption,* par Luc Franchoys, le jeune, et de l'autre, *le mariage mystique de sainte Cathérine,* par Boeyermans. Aux côtés de l'autel se trouvent les statues des patrons de l'église, saint Alexis et sainte Cathérine. Au-dessus de l'autel, trois tableaux, de vingt-neuf pieds de hauteur

---

(1) Voici en quels termes Rubens a fait l'éloge de cette œuvre :

Ick ondergeschreven, verclaere en attestere mits desen, waarachtig te wesen dat monsieur Lucas Fayd'herbe over de dry jaeren by my ghewoont heeft ende myn discipel gheweest is, ende door de ghemenschap die onze conste van schildry en beeldhouwery tzaemen hebben, met myn instructie en syne neersticheid ende goede gheest, seer veel gheprofiteert heeft in syn conste, en voor my gemaeckt heeft diversche wercken in ivoor seer loffelyck en seer wel uytgevoert, gelyck blyck by de stucken, en bovenal is considerabel de figuere van O. L. V. van de Beggyne kercke tot Mechelen, de welcke hy alleen tot mynen huyse (sonder dat er iemand anders syne hand heeft aengesteken) soo uytnemende fraey heeft uitghewerckt dat ick niet en myne dat se door eenen beelthouwer in het geheel landt soude konnen verbetert worden; soo dat my dunk dat alle Heeren ende magistraten van steden hem behooren te favoriseren ende te animeren met eere, vrydom en privilegien om syn domicilium by haer te nemen ende syn woningh met syn wercken te vercieren. Dat hebbe ick ter goude trouwen met myne eyghen hand geschreven ende onderteeckent.

Tot Antwerpen, den 5 April 1640.

PIETRO-PAULO RUBENS.

sur onze et demi de largeur, couvrent les trois pans du fond de l'abside. Ils furent peints vers 1657, par Jean Cossiers, aux frais du curé Charles T'Servrancx. Ces trois tableaux concourent au même sujet, *le Calvaire*. Toutes les figures sont colossales et d'une grande vigueur de dessin.

Aux côtés du maître-autel, au-dessus des portes qui mènent aux sacristies, se trouvent deux bons tableaux de Théodore Van Loon : *la Visitation* et *l'Adoration des Mages*.

On admire à la sacristie, un Christ en ivoire, d'une pièce, œuvre de Jérôme Du Quesnoy. Il mesure 76 centimètres. Le Sauveur est représenté mourant. L'expression de la tête est particulièrement admirable.

L'église du Béguinage est en partie bâtie sur le terrain de l'ancien couvent des Frères Cellites. Le chanoine Schaeffer a cru y trouver le motif pour lequel l'église aurait été dédiée à saint Alexis, patron des Frères Cellites. C'est une grande erreur. Saint Alexis, vivant en retraite dans la maison de ses parents, est un patron célébré dans un grand nombre de béguinages. Ceux-ci, du reste, n'ont de commun avec sainte Begge, qu'une similitude de nom; et l'histoire prouve que pas un béguinage fort ancien n'a été mis sous la protection de cette sainte. A Malines, saint Alexis était le patron tutélaire de l'église du Béguinage dès le XIIIme siècle, et sainte Cathérine d'Alexandrie y était honorée comme patronne secondaire. Ce n'est qu'à partir du XVIIme siècle, que l'office de sainte Begge y a été célébré.

Assemblée générale de clôture

A trois heures, les Congressistes se réunissent, pour la dernière fois, dans la salle du théâtre communal.

Le bureau est composé de MM. le Chanoine van Caster, président, de Casatis, le général Wauwermans, le comte

de Marsy, de Villenoisy, Hymans, Hildebrand, Saintenoy, de Raadt et Stroobant, secrétaire général.

M. le Président. — Messieurs, je déclare la séance ouverte. M. de Villenoisy, rapporteur de la première section, voudra bien nous donner la lecture du rapport sur les travaux de cette section.

Rapport sur les travaux de la 1re Section

Mesdames, Messieurs,

La première section, dont j'ai l'honneur de résumer les travaux devant vous, a eu le regret de voir son programme considérablement réduit, par suite de l'absence de M. Fourdrignier, auteur d'un certain nombre de questions. Celles restantes ont cependant suffi à provoquer des discussions pleines d'intérêt.

Celle abordée la première est relative à la formation et aux origines de la *Race Belge;* le cumul des rôles d'auteur et de rapporteur me causerait en ce moment un certain embarras, si je n'avais la ressource de me référer à l'exposé du sujet qui se trouve dans le premier fascicule du Congrès, et que la plupart des personnes présentes ont pu lire. Je le résume rapidement : « Le territoire de la future Belgique semble avoir perdu presque tous ses habitants entre les deux périodes de la pierre. Si parmi les habitants actuels on retrouve quelques exemples des types quaternaires, ils sont dûs au retour dans le pays de leurs pères de quelques descendants des races anciennes.

La cause de ce fait, en apparence inexpliquable, l'abandon complet du pays, repeuplé ensuite à nouveau, doit être cherchée dans les phénomènes climatériques qui, après avoir, à la fin du quaternaire, substitué des steppes puis des glaces aux anciennes forêts où avaient vécu les éléphants, ont graduellement rétabli le régime humide, et de nouvelles forêts sur le sol végétal enfin reconsti-

tué. Les arbres ont alors occupé seuls toute la surface du pays, refoulant les hommes le long de la côte et dans les endroits arides. Or, le séjour dans les forêts est impossible, tant à cause de la fièvre que par suite de la présence des bêtes féroces, et les côtes belges étaient alors très instables; l'émigration vers le sud s'imposait. Lorsque la forêt s'est usée elle-même, suivant les lois connues de tous les botanistes, et a reculé à son tour, une population nouvelle est venue s'établir sur le sol vierge, arrivant par les vallées du Danube, du Pô, les cols des Alpes, le Rhône et la Saône. Ses premiers représentants étaient brachycéphales, de même race que les Ligures ou proto-étrusques. A cette époque, la grande zône forestière, qui s'étendait de la Gaule à la Russie, formait une barrière infranchissable, et forçait les peuples en migration à suivre deux routes distinctes : celle de la Baltique, adoptée par les races germaniques, et celle de la Méditerranée, prise par les tribus helléniques, latines et celtiques. La Belgique est sur le point extrême où les deux courants se sont rejoints. Les méridionaux, arrivés les premiers, y ont végété longtemps, privés de la plupart des progrès découverts par leurs frères de Gaule et d'Italie; ils ont conservé l'usage de la pierre pendant une grande partie de l'âge du bronze, et ne sont arrivés réellement à la civilisation qu'à partir du jour où les tribus hallstattiennes, venues par le Jura, leur ont apporté la connaissance du fer, qui est devenue l'industrie belge par excellence. Puis a eu lieu l'infiltration des tribus germaniques, qui s'est poursuivie jusqu'à l'époque mérovingienne ».

Le docteur Gosse, qui a pris le premier la parole dans la discussion générale, a signalé l'existence d'un premier courant sibérien méridional dont on retrouve les traces sur l'Obi, puis d'un second qui s'est divisé en trois branches et a pénétré dans le Caucase par les gorges de Dari, a suivi en second lieu le Danube et en-

gagé son troisième rameau sur le Don, pour atteindre la Baltique. Le premier usage du fer à l'époque mycénienne, semble devoir être rattaché à l'utilisation des météroites. Il ne croit pas que les forêts aient joué le rôle considérable que je leur attribue.

Tel n'est pas l'avis de Son Excellence le prince Poutjatine; il les considère comme absolument infranchissables. Ainsi, les populations préhistoriques du sud de la Russie n'ont absolument rien de commun avec celles qui occupaient le nord de la zône des forêts.

MM. Gosse et Hublard ont insisté sur le rôle des rivières comme voie de pénétration, et le Docteur Gosse a rappelé que, suivant les saisons, les tribus changeaient de cantonnement.

Cette question épuisée, M. Van Bastelaer, président, a présenté à l'appui d'un mémoire du Dr Raeymaekers, des photographies des mégalithes de Brileux, et donné des détails sur ceux de Sivry, Gozé et Helle.

Au cours de la longue discussion qui a suivi la lecture d'un travail de M. Hock, relatif à des alignements de marchets situés à Han-sur-Lesse, le baron de Loë a défini les marchets : « un tas de pierres généralement élevé sur une sépulture à inhumination, où l'on ne rencontre jamais de pierres, généralement du bronze. Ce genre de construction s'est continué jusqu'à l'époque romaine ». De l'ensemble du débat, il semble résulter que les marchets de Han-sur-Lesse proviennent de l'épierrement des champs et n'ont rien à voir avec l'archéologie. M. Marcel de Puydt et le prince Poutjatine ont présenté des observations qui, jointes à celles du président, ont contribué à faire la lumière sur ce point.

Le mémoire suivant, lu par M. Huybrigts, a pour titre : *Les Francs à Tongres au IIIme siècle, tombe d'un chef.* Depuis quelque temps, on exécute dans cette ville des travaux nécessitant des fouilles profondes autant qu'importantes. M. Huybrigts en a profité pour étendre ses études sur le

Tongres romain et franc. La plus intéressante de ses dernières découvertes est celle d'une tombe à inhumation sise à cinq mètres de profondeur, orientée comme le sont toutes les tombes franques de Belgique, et pourvue d'un mobilier assez riche, mais que malheureusement les ouvriers ont saccagé au moment de la mise au jour. Dans une fosse rectangulaire, large de plusieurs mètres, on avait étendu sous le cercueil, un lit de sable blanc. Des bouteilles de verre blanc et des vases de terre rouge romaine se trouvaient rangés à la hauteur des mains. On a encore recueilli les fragments d'une lance de fer, ou framée, des lames de bronze ayant servi à plaquer un coffret de bois, enfin deux objets qui ont provoqué dans notre section une vive surprise, tant à cause de leur conservation plus grande que celles des autres objets, que pour leur style qui n'est ni romain ni mérovingien. L'un est une poignée de coffret ou de meuble en bronze, l'autre une baguette de jayet façonnée au tour, et portant au centre et à l'une des extrémités, des trous qui ont pu livrer passage à des fils. L'aspect nettement Louis XV de ces objets, permettant de se demander s'ils ne sont pas venus au niveau de la tombe avec des terres éboulées de la surface, ce qui est toujours possible dans une fouille profonde de cinq mètres, ou s'ils n'ont pas été introduits en fraude par l'un des ouvriers, fait dont on a eu aussi trop d'exemples, nous avons fait appel aux lumières de nos collègues de la troisième section, plus compétents que des préhistoriciens, pour des objets réclamés au profit des arts romain ou franc. Malgré leur aide, la question n'a pu être complètement résolue, et on doit regretter que la hâte avec laquelle les ouvriers se sont saisi des objets placés dans la tombe, ait mis M. Huybrigts, dans l'impossibilité de dresser un plan sommaire et une liste complète du mobilier. Peut-être ces éléments nous auraient-ils permis de trancher la difficulté.

A la séance de mardi matin, il a été procédé à la

lecture du mémoire du Dr Raeymaekers sur les découvertes de silex paléolithiques faites le long du littoral belge.

Son Excellence le prince Poutjatine a ensuite fait un intéressant exposé du préhistorique de Russie, si important et cependant si peu connu de la plupart d'entre nous.

A la base, les restes du mammouth portent des traces incontestables de travail humain. Les kjoekkenmoeding de la période suivante sont entièrement terrestres. Parfois les coquilles d'escargot qui les composent ont été pilées, puis introduites dans la terre dont sont formés les vases. La poterie néolitique, extrêmement grossière au début, acquière plus tard une extrême finesse; puis on assiste à sa décadence. La décoration, qui s'étendait souvent à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, était obtenue par l'apposition de timbres de terre cuite, de cordelettes et enfin, à la roulette. Ce n'est qu'au sud de la zône forestière que l'on rencontre des vases à anses.

Les huttes néolithiques étaient semblables à celles dont on retrouve les fonds de cabane en Hesbaie; parfois, cependant, la fosse s'étendait obliquement au dehors, sous la terre vierge. A l'approche de la mauvaise saison, il y avait émigration vers le sud.

Avec le fer paraissent de grandes urnes cinéraires, où l'on déposait toujours un couteau de ce métal.

M. Eeckmann a demandé au prince, s'il connaissait en Russie des pointes de flèches de silex à pédoncule et à bords droits, semblables à celle dont il présentait un spécimen; elles sont fort épaisses et comme enlevées à l'emporte-pièce dans une lame de cinq millimètres d'épaisseur. Ce type ne s'est encore rencontré que dans la Flandre française. Leur mode de fabrication reste énigmatique.

A la dernière séance, M. Comhaire a présenté une carte des tumulus belgo-romains. Ils sont tous dans un triangle

compris entre Huy, Tirlemont et Tongres; le centre en est à Waren.

M. Comhaire, également, a rendu compte de ses fouilles sur la voie romaine de Tongres à Trèves, au lieu dit Cokefaines. Il ne s'y trouve depuis longtemps aucune trace de construction, et cependant un paysan dit que son père lui avait toujours affirmé que notre collègue là s'élevait la seule maison qu'il y eut sur la route de Tongres à Trèves; et ce lieu, situé à égale distance des deux villes, porte dans les documents du moyen âge, le nom caractéristique de l'Hôpital. Il est curieux de voir la tradition populaire, sans l'aide d'aucun signe extérieur, conserver après tant de siècles, le souvenir de l'ancien relais, l'hospitium de la route romaine.

Le prince Poutjatine a dit encore quelques mots de la station de Bologoë, dont on peut voir les produits de ses fouilles exposés en ce moment à Bruxelles, à la section des sciences. A la base, on rencontre une couche paléolithique avec faune post-diluvienne de petits animaux. Le fer existe au sommet, mais il n'y a pas de bronze dans la couche intermédiaire dont les poteries sont cependant analogues à celles de l'âge du bronze de Gaule. Certains vases atteignent une hauteur de cinquante centimètres.

La section a terminé ses travaux après une communication du baron de Pélichy, relative à ses fouilles de la nécropole de Emelghem, dans des sablières près d'Iseghem. Il a exploré vingt-sept tombes dont trois seulement ne sont pas à incinération. Les plus anciennes sont peu antérieures à l'occupation romaine, et le cimetière a continué de servir jusqu'à l'époque franque. Celles du premier groupe sont hallstattiennes, les dernières ont fourni entre autres objets, des patères de terre grise, un vase de forme exceptionnelle, un scramasax et une framée dont il a pu recueillir encore un morceau de la hampe de bois *(Applaudissements prolongés).*

F. DE VILLENOISY.

M. le Président. — La parole est à M. de Raadt, rapporteur de la deuxième section.

Rapport sur les travaux de la 2me Section

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Présidée alternativement par MM. Hans Hildebrand et le baron de Maere, la deuxième section a tenu quatre séances intéressantes et fructueuses.

La première fut inaugurée par l'examen d'une question (IX) discutée déjà, mais d'une façon incomplète, au Congrès de Tournai : *Comment faut-il publier les textes anciens?*

M. Edgar de Marneffe nous résuma les diverses manières usitées en Belgique et à l'étranger, et, sollicité par le Président, M. le baron de Maere, de présenter ses conclusions sous la forme précise d'un vœu, il nous soumit cette formule :

« La reproduction des documents historiques et littéraires anciens doit être telle que le lecteur connaisse tout ce qui se trouve dans le texte reproduit. Les abréviations, l'orthographe et la ponctuation seront scrupuleusement conservées ».

M. Gaëtan Hecq rappelle ensuite, brièvement, les observations présentées par lui, sur la matière, au Congrès de Tournai, et se déclare partisan du système préconisé par le rapporteur.

Il voudrait voir les pouvoirs publics doter les imprimeurs officiels d'un matériel plus complet, facilitant la reproduction fidèle des textes.

M. l'abbé Cauchie, émettant certaines objections contre le procédé dont M. de Marneffe s'est fait le défenseur, propose le triple vœu suivant :

« 1° Que les éditeurs des textes historiques les reproduisent aussi fidèlement que possible;

» 2° que les photographies, phototypies et autres repro-
» ductions artistiques se multiplient;

» 3° toutefois, abstraction faite du point de vue
» archéologique, que les éditeurs facilitent aux historiens
» la lecture des anciens textes jusqu'au moment où l'exac-
» titude et la fidélité ne sont pas compromises ».

Ce qui revient à dire — ainsi qu'il résulte de la discussion — que les éditeurs auront à développer les mots abrégés, à employer des majuscules, des minuscules et la ponctuation selon les règles en usage de nos jours, etc. En d'autres termes, l'orateur se dit adhérent des règles formulées naguère, par la Commission royale d'histoire.

M. de Raadt estime qu'il incombe, en très grande partie, aux sociétés savantes, de veiller à ce que leurs imprimeurs complètent leur matériel de façon à fournir aux éditeurs la possibilité d'adopter, dans toute sa rigueur, le système de Marneffe, dans la publication de textes diplomatiques et littéraires.

MM. Hecq et de Raadt déposent, en conséquence, le double vœu suivant :

« De voir les pouvoirs publics s'employer à doter les
» ateliers typographiques officiels des abréviations paléo-
» graphiques nécessaires à la reproduction exacte des
» anciens textes;

» et de recommander aux sociétés savantes d'insister
» auprès de leurs imprimeurs, pour obtenir d'eux ces
» mêmes signes abréviatifs ».

M. Henri Cordemans croit pouvoir concilier les deux méthodes qui se trouvent en opposition, en demandant aux éditeurs d'expliquer ou de justifier, par des notes, les développements d'abréviations discutables.

M. Hans Hildebrand s'associe à M. de Marneffe et déclare qu'en Suède, l'usage commence à prévaloir, de publier fidèlement les chartes avec tous leurs signes abréviatifs et leur ponctuation. Dans son pays, l'imprimerie royale a, depuis longtemps, fait l'acquisition de tous les

signes spéciaux, et les autres imprimeurs n'ont pas tardé à imiter cet exemple.

Après un échange de vues entre les membres déjà cités et M. Bergmans, M. le Président fait procéder au vote des trois vœux mentionnés ci-dessus :

celui de M. de Marneffe est rejeté, à parité de voix;

celui de MM. Hecq et de Raadt est adopté;

celui de M. l'abbé Cauchie est également adopté.

M. le baron de Maere, président, fait remarquer que, pendant le vote, interrompu à plusieurs reprises, par la discussion, certains membres ont quitté la salle et que d'autres y sont entrés; qu'il semblerait donc que le résultat du vote ne pût pas être considéré comme absolument concluant et dût être revisé par l'assemblée générale.

Tel est également l'avis de M. de Raadt, qui estime que, par le fait même de l'adoption du vœu présenté par M. Hecq et lui-même, à titre de corollaire du vœu de M. de Marneffe, la formule de ce confrère devrait être considérée comme virtuellement adoptée par l'assemblée.

Pour que la portée des votes pût être prise en considération sérieuse, ceux-ci devraient se faire par appel nominal.

Les membres de la section entendirent, enfin, la lecture d'un mémoire de

M. L. Van den Bergh, répondant à la IIme question : *Quelles sont les plus anciennes monnaies frappées à Malines?*

A la deuxième séance, M. l'abbé Cauchie aborda la XIIIme question, relative aux cours d'histoire et de géographie dans l'enseignement moyen.

Les conclusions de notre confrère furent vivement appuyées par M. l'abbé Renard, qui, dans un long discours, développa les améliorations à apporter à l'enseignement de la science géographique.

A son tour, M. le général Wauwermans adhéra aux desiderata émis par les deux orateurs précédents et les

accentua même, en exprimant le désir de voir le Gouvernement instituer des bourses d'études, pour permettre à quelques candidats de choix d'aller se perfectionner à Berlin, à Vienne et notamment en Suisse, pays où l'enseignement, donné par des professeurs formés à Berlin, se trouve à la hauteur de tous les progrès de la science moderne.

M. E. Matthieu croit utile qu'un vœu formulé d'après les conclusions de M. l'abbé Cauchie, renforcées par celles de MM. l'abbé Renard et le général Wauwermans, soit transmis non seulement au Gouvernement, mais aussi aux directeurs des établissements d'enseignement libre.

Ayant entendu encore quelques observations de M. Frederichs, la section adopta le triple vœu suivant :

« Il est désirable :

» 1° que, dans tous les établissements d'enseignement » moyen, les cours d'histoire et de géographie soient » confiés à des spécialistes possédant le diplôme de doc- » teur en philosophie et lettres;

» 2° que, dans la formation universitaire, il soit ac- » cordé une place plus considérable à l'enseignement de » la géographie;

» 3° et qu'en attendant la création d'un doctorat spé- » cial en géographie, l'enseignement de la géographie » physique soit confiée à un docteur en sciences ».

Selon la proposition de M. Matthieu, la section prie le bureau du Congrès de transmettre ces desiderata au Gouvernement et aux personnes ayant la direction d'établissements d'enseignement moyen libre.

Quelle est l'origine des Grimberghe et des Berthout, qui en sont issus, et quelle était leur condition sociale et politique?

Telle est la question (VIme) à laquelle répond ensuite M. Edg. de Marneffe, en faisant connaître le résultat de longues investigations dans les documents médiévaux,

et constate que, selon toutes les apparences, cette puissante race constitue une branche cadette de la maison ducale de Louvain.

Le peintre Frans Hals est-il originaire de Malines? (Vme question).

Les historiens de l'art seront, certes, désireux d'apprendre la solution de ce problème qui, pour n'avoir pas fait verser autant de flots d'encre que la question du lieu de naissance de Rubens, n'en a pas moins été agité à mainte reprise.

M. Louis Stroobant a entrepris de patientes recherches sur l'origine de Frans Hals. Bien que n'ayant pas réussi encore à trancher la question d'une façon définitive, M. le Secrétaire général du Congrès conclut que le qualificatif de *maanblusscher,* sobriquet revendiqué jalousement par les Malinois et appliqué par les biographes anciens à Frans Hals, est une très forte présomption pour l'origine malinoise de cet artiste. A cette présomption viennent se joindre plusieurs autres dont l'énumération dépasserait le cadre imposé à ce rapport.

M. Jules Frederichs nous résume, enfin, une étude sur les peuples qui habitaient la Belgique, à l'arrivée de César, et constate, à l'aide des écrits à nous légués par les historiens anciens, que leur situation correspond beaucoup plus exactement qu'il ne l'a été supposé par les auteurs modernes, avec les divisions ecclésiastiques de notre pays au moyen âge.

A la troisième séance de notre section, nous avons entendu, d'abord, la lecture, par M. E. Matthieu, d'un mémoire sur le rôle exercé par les chapitres ecclésiastiques, dans les Pays-Bas, sur l'organisation de l'enseignement (question XIV).

Puis, M. E. de Marneffe nous a exposé une méthode scientifique nouvelle pour expliquer l'étymologie des noms de lieux, en illustrant sa théorie de nombreux

exemples relevés au cours de ses recherches diplomatiques (question IX).

M. Félix de Monnecove a bien voulu nous soumettre, en suite de cette communication, quelques souvenirs de ses propres études, et nous rappeler les préceptes des professeurs français dont il se déclare le fervent adhérent.

A la demande d'un membre, M. Hildebrand nous a entretenu des études faites en Suède, dans le même ordre d'idées, et nous a cité des exemples de la toponymie de ce pays et les explications qu'ils comportent. En Scandinavie, les étymologistes observent des règles qui ont une grande analogie avec celles appliquées par M. de Marneffe, et, à l'instar de celui-ci, ont réussi à déduire de leurs études étymologiques d'intéressantes conclusions historiques. Passant à la toponymie de Danemark, l'orateur fait de très curieux rapprochements entre des noms de lieu appartenant à ce pays et des noms de lieu de Normandie.

M. Guignard de Butteville, lui aussi, signale quelques cas curieux — empruntés à la toponymie de France — démontrant l'importance des constatations historiques qui peuvent se dégager d'études étymologiques.

A la discussion qui s'en est suivi de ces diverses communications, ont pris part MM. l'abbé Cauchie, E. Matthieu, les membres qui étaient déjà intervenus dans l'examen de cette question et plusieurs autres.

Enfin, la section a voté ce vœu, présenté par M. E. Matthieu et amendé par M. de Marneffe :

« De voir les sociétés fédérées publier des glossaires » toponymiques des communes de leur région, avec » indication très précise des sources ».

Quelles sont les plus anciens sceaux armoriés en Europe?

A cette question (la XIme), M. de Raadt répond que l'exemple le plus ancien connu d'un sceau armorié authentique est le sceau, de type équestre, de Philippe

d'Alsace, comte de Flandre : il est appendu à un acte de 1161. L'auteur de la question serait reconnaissant aux spécialistes, de lui signaler des sceaux armoriés plus anciens à leur connaissance.

En Suède, nous a appris M. Hildebrand, le plus ancien exemple connu date de 1219.

Voici arriver notre quatrième et dernière séance.

Elle fut inauguré par M. le comte G. de Hautecloque, qui donna lecture d'un mémoire sur la XVme question :

Sur les emprunts faits par les villes de la province de Flandre, de 1550 à 1665, pour subvenir aux frais de la guerre.

A propos de la IIIme question :

Faire connaître les médecins malinois et leurs écrits, etc., M. le Dr G. Van Doorslaer émet le vœu suivant, qui fut ratifié par la Section :

« De voir les travailleurs signaler tous les documents » intéressants, alors même qu'ils ne rentreraient pas » dans le cadre spécial de leurs études, aux cercles » archéologiques des localités que ces documents con- » cernent. »

Abordant la IVme question :

Bibliographie malinoise. Origine de l'imprimerie, M. H. Cordemans de Bruyne établit que vers 1467, la xylographie ayant existé déjà antérieurement au couvent de Béthanie, à Malines, se compléta par l'introduction de caractères mobiles, puisque, en cette année, parut un imprimé, comprenant des textes imprimés xylographiquement et des passages composés en caractères mobiles.

L'orateur fit circuler un inventaire original de 1465, qui constate l'existence, dans le dit couvent, d'un matériel xylographique, et analysa divers chapitres d'un travail publié par lui, dans une des dernières livraisons du cercle de Malines.

M. P. Bergmans présenta quelques observations sur les textes produits par M. Cordemans et dont l'interprétation ne lui paraît pas certaine; à son avis, les preuves manquent pour pouvoir affirmer que le mot *formerij* doit se traduire par *imprimerie*. D'autre part, le placard imprimé à Malines, en 1467, présente des particularités, tant au point de vue de la rédaction que de l'impression, qui ne permettent pas à M. Bergmans d'admettre l'authenticité de l'ensemble du document.

L'orateur croit donc que le travail de M. Cordemans est des plus intéressant au point de vue de l'histoire de la la xylographie en Belgique, mais qu'il ne prouve pas qu'il ait existé au couvent de Béthanie un atelier de typographie en caractères mobiles.

Une discussion fort intéressante a lieu à la suite de cet échange d'observations; y prennent part, les deux orateurs cités, MM. de Marneffe, Guignard de Butteville et de Raadt, ces trois derniers présentant des arguments qui semblent militer en faveur de la thèse défendue par M. Cordemans.

En réponse à la XVIme question :

« *Quelle est l'origine du conseil des finances des anciens Pays-Bas?* M. Eug. Lameere résume les différents travaux relatifs à l'origine du Grand Conseil ambulatoire, intimement liée à celle du Conseil des Finances, et expose que ce dernier conseil fut, vraisemblablement, créé en 1438. Les ordonnances subséquentes où l'on trouve des renseignements sur ce conseil, sont des années 1447, 1467, 1471, 1487, 1497. L'ordonnance de 1487 fixe définitivement la compétence du conseil; celle de 1497 contient la plupart des clauses définitives que nous retrouvons dans les ordonnances du XVIme siècle.

La VIIIme question que l'on peut résumer ainsi :

L'étude sur les avoueries en Belgique, mise en concours par

l'Académie royale, en 1834, a-t-elle fait des progrès sérieux depuis lors? fut traitée par M. Ernest Matthieu.

Notre confrère rappelle que cette question a été examinée au congrès de Bruxelles (1891). Les avoueries se rattachent intimement à l'immunité; elles existent dans les pays de droit franc. Il convient de rejeter la distinction faite par le baron J. de Saint-Génois, entre l'avouerie militaire et l'avouerie judiciaire, distinction que les textes ne justifient pas.

L'avouerie devint fief. Elle fut, d'abord, protection et bienfait, et dès le XIIme siècle, elle se transforma en une charge lourde et onéreuse.

La rectification des armoiries communales (question XII) fait l'objet d'une courte communication de M. de Raadt, notamment en ce qui concerne le blason de la ville de Malines et les travaux présentés aux congrès antérieurs.

M. E. Matthieu nous entretint, ensuite, des armes de Binche.

La XVIIe question : « *De la publication sur fiches de la Bibliographie courante de l'histoire de Belgique* » fut développée par M. Eug. Lameere, qui conclut par la présentation de ce vœu :

« Le Congrès, reconnaissant l'utilité de la publication » d'une Bibliographie courante de l'histoire et de l'ar- » chéologie de Belgique, invite les sociétés fédérées à » envoyer régulièrement le sommaire des articles parus » dans les recueils périodiques qu'elles publient, ou ces » mêmes recueils, à la rédaction du bureau historique et » archéologique de Bruxelles ».

Ce vœu fut ratifié par la section.

M. Eug. Lameere traita, ensuite, la XVIIIe question : « *De l'institution de cours populaires et locaux d'histoire et*

d'archéologie de Belgique », et proposa, en terminant, ce vœu :

« De voir les sociétés fédérées organiser des cours po-
» pulaires d'histoire et d'archéologie de Belgique ».

Une communication de M. Clément Lyon : *Sur la Conservation des registres paroissiaux,* donna lieu à une discussion assez longue, à laquelle prirent part MM. Bergmans, Matthieu et de Raadt.

L'auteur avait soumis à la commission ce triple vœu :

« 1° De voir le gouvernement décider que tous les
» anciens registres paroissiaux des pays, déposés actuelle-
» ment dans les bureaux d'état-civil, dans les greffes des
» tribunaux ou chez des particuliers, soient versés dans
» les dépôts de l'Etat réservés aux archives provinciales,
» où ils pourraient être plus facilement consultés par les
» intéressés;

» 2° qu'aussitôt ce dépôt effectué, il soit, par les soins
» des archivistes, dressé des tables, d'après une méthode
» adoptée et uniforme;

» 3° que des mesures soient prises pour assurer leur
» bonne conservation pour la reliure ou la réparation des
» pages moisies ou lacérées ».

La section n'ayant cru pouvoir adopter ce vœu, M. Lyon le modifia ainsi, en suite d'une proposition de M. l'abbé Cauchie :

« Etant donné l'importance des anciens registres pa-
» roissiaux, le Congrès prie le Gouvernement de prendre
» des mesures pour leur conservation ».

Dans cette rédaction, le vœu de M. Lyon fut adopté par la section.

M. Guignard de Butteville nous entretient encore de la *Transformation des fleurs de lis, appliquée aux armoiries, notamment chez les peuples winiles,* en soumettant à la section un grand nombre de reproductions de monu-

ments antiques ornés de fleurons, dans lesquels il reconnaît la fleur de lis héraldique.

L'orateur entre dans des considérations historiques sur les races dont les armoiries présentent cet emblème, races qui, dans sa pensée, seraient d'une souche commune.

M. de Raadt rappelle que l'origine et le symbolisme des fleurs de lis ont été traités, il y a peu d'années, par M. Jean van Malderghem, dans un mémoire publié par la Société d'archéologie de Bruxelles.

M. le prince Poutjatine cite des exemples de la migration de symboles et appuie les conclusions du travail présenté par M. Guignard de Butteville.

Enfin, M. Fernand Donnet lit une série de notes inédites sur *des artistes et savants malinois* et, conformément au vœu présenté par M. le Dr Van Doorslaer, promet de remettre au Cercle de Malines, une notice sur un pharmacien malinois, dont il possède une curieuse correspondance.

Voilà, Mesdames et Messieurs, dans les grandes lignes, le résumé impartial et fidèle des travaux exécutés par la Deuxième Section de notre Congrès.

En ma qualité de rapporteur, il ne m'appartient pas d'émettre des approbations sur la valeur des travaux.

A vous d'en juger.

J.-Th. de Raadt.

(Applaudissements prolongés).

A la suite de ce rapport, quelques observations sont encore présentées par M. l'abbé Cauchie au sujet de la manière de publier les anciens textes. Ces observations donnent lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. de Marneffe, de Raadt, Matthieu et Zech-Dubiez.

M. de Raadt. — Je demanderais que la question soit de nouveau soumise au Congrès l'année prochaine. Je

prierais donc le Bureau de vouloir s'en saisir. Je demanderais en outre, qu'à l'avenir, les votes se fassent par appel nominal.

M. le comte DE MARSY. — Messieurs, nous nous trouvons en présence de deux opinions; et une voix seulement a suffi pour faire triompher l'une de l'autre.

La question est d'intérêt capital, et je demande instamment que cette question soit remise à l'ordre du jour de la prochaine session du Congrès, mais à la condition qu'il n'y ait pas trois questions. Je demanderais qu'une séance spéciale soit réservée en dehors de toute heure de discussion des sections. Cela serait, me semble-t-il, le seul moyen pour arriver à une solution prompte et nette.

M. HYMANS. — Il est donc bien entendu que cette question sera discutée en sections réunies.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, n'y a-t-il pas d'opposition à cette proposition? Elle est donc adoptée.

Messieurs, le cas de cette question, relative au mode de publication des textes anciens, résolue par une voix, n'est pas isolé. Les assistants aux travaux des sections ne sont pas toujours les mêmes, du commencement à la fin d'une séance. Au moment du vote sur une question, il peut arriver, et il arrive bien souvent, que plusieurs des membres présents n'ont entendu qu'une partie de la discussion. Il semble que dans ces conditions le résultat du vote n'est pas précisément convaincant. Je pense que ce résultat serait plus probant si les votants prenaient la responsabilité (si je puis le dire) de leur décision. A cet effet, je crois, comme plusieurs d'entre vous, avec M. le Rapporteur, que le vote par appel nominal pourrait porter remède à l'inconvénient que je viens de signaler. Si personne ne s'y oppose, nous pourrions ajouter ce desideratum aux questions à soumettre au Congrès prochain.

La parole est à M. Saintenoy, rapporteur de la troisième section.

Rapport sur les travaux de la 3me Section

Mesdames, Messieurs,

La troisième section avait à son programme nombre de questions bien intéressantes, qui ont provoqué de non moins intéressantes discussions.

Vous allez juger de nos travaux par ce résumé succinct que je vous présente, en collaboration de mon aimable confrère, M. le comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem, qui a partagé avec moi la mission de rapporteur.

La première question qui s'est présentée est celle des Inventaires archéologiques que vous avez étudiée dans plusieurs de nos congrès précédents. Depuis, elle a reçu de la part du Cercle archéologique de Gand, une solution bien ingénieuse, que nous a fait connaître M. Paul Bergmans. Notre aimable et savant collègue nous a donné les développements des principes qui règlent l'organisation de l'Inventaire archéologique de Gand, et voudrait voir les autres Sociétés dans la même voie. Il a rappelé qu'au Congrès historique et archéologique de Gand, M. Victor Van der Haeghen attira l'attention sur la rédaction d'une statistique générale des monuments belges et des maisons intéressantes. Comme suite à cette proposition, M. Hermann van Duyse signala l'utilité de faire le relevé complet des richesses en sculptures, orfèvrerie, etc. des églises et des collections.

Le 8 décembre 1896, MM. Paul Bergmans et Armand Heins proposèrent à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, de publier, sous forme de fiches libres, indépendantes, un inventaire illustré de tous les monuments, œuvres d'art et documents gantois, depuis les origines jusqu'en 1830.

De la fusion de ces divers projets est issu l'*Inventaire archéologique de Gand,* dont la publication a été décidée par le Comité directeur de la Société d'histoire et d'archéologie, le 6 janvier 1897, sur les modèles communiqués par MM. Bergmans et Heins.

M. de Marsy voudrait restreindre l'inventaire aux monuments et aux objets mobiliers et ne pas y voir figurer, par exemple, des documents paléographiques.

M. Hymans a signalé à ce propos, le travail de M. Lotz, qui présente une étude des objets d'art de plusieurs de nos villes et qui a servi de modèle au Cicerone de Burckhardt.

M. Destrée voudrait, pour le travail de la Société de Gand, des bibliographies plus complètes.

M. Nève, chef de division des Beaux-Arts, voudrait que les principes de l'Inventaire soient préalablement établis. Il a cité le schéma proposé jadis par la Commission des monuments.

M. Destrée voudrait des notations différentes pour chaque catégorie de monuments.

Après ce discours, la section a approuvé l'essai tenté à Gand, et exprime le vœu de voir d'autres sociétés suivre le bon exemple de nos zélés Confrères Gantois. Je suis heureux de pouvoir me joindre à cet hommage, très mérité par l'activité et l'ardeur de cette vaillante société.

La deuxième question a été traitée par votre rapporteur, qui a signalé le rôle des architectes Keldermans, dans la propagation des flèches à renflements, aux débuts du XVIme siècle, tout à la fin de l'époque gothique.

M. Destrée a cité comme antérieurs encore, certains retables du Musée de Bruxelles et certaines peintures.

Votre rapporteur a répondu que cela prouve une fois de plus que Schoy avait raison de dire que l'architecture de la Renaissance a été d'abord peinte et sculptée dans les Pays-Bas avant d'être construite.

M. de Marsy a cité les flèches bulbeuses de Suède. Il croit paradoxal de dire que la Renaissance a été peinte et sculptée avant d'être construite.

M. Hubert appuie les conclusions de M. Paul Saintenoy, ainsi que M. Hymans, qui a prouvé par des exemples, que la gravure a précédé la peinture dans l'adoption de le Renaissance et que dans la plupart des cas, au point de vue des éléments décoratifs, les peintres ont adopté la Renaissance avant les architectes.

M. Hubert a cité à ce propos, l'exemple donné par les peintres verriers, dans maintes de leurs œuvres.

Notre section a ensuite étudié le plan de la tour de Sainte-Waudru, à Mons, et celui de la tour de St-Rombaut, à Malines, gravé par Wenceslas Hollar, en 1649.

M. Kempeneer a établi que les deux questions sont connexes. Il propose de donner la parole à M. Hubert, qui, depuis 1884, étudie cette question. Celui-ci établit les faits : La découverte du « patron » par Chalon, en 1837, et sa publication en 1844, comme étant la tour de Mons, erreur répétée depuis par l'architecte Van Yzendyck. Il établit que le dessin de Chalon n'a pas été fait pour la tour de Mons, mais est une variante du plan de la tour de Saint-Rombaut, de Malines.

Cette discussion a provoqué une polémique dans le *Journal de Mons* des 14 et 16 août. Voici la lettre qui y a donné lieu :

« Les archéologues sont parfois très amusants! Lundi dernier, à la réunion de la Fédération archéologique de Belgique, qui s'est tenue à Malines, un membre avait posé cette question : Décider si le plan de la tour, que possédaient jadis les archives du chapitre de Sainte-Waudru — qui a été publié par M. Renier Chalon, et dont un facsimilé est affiché dans notre collégiale — est bien celui que les chanoinesses de Mons ont dressé pour l'élévation de la tour de leur église, ou si ce n'est qu'un dessin de la tour de St-Rombaut, de Malines, tel qu'il a été dressé par les architectes de ce dernier monument.

» Cette question a amené une très longue discussion, où les opi-

nions les plus opposées se sont produites. Un orateur a parlé de la *municipalité de Mons* — on est au XVIme siècle — qui aurait envoyé un artiste pour prendre le dessin de la tour malinoise, et il a prétendu que le plan en élévation, édité par M. Chalon, reproduisait celle-ci.

» Un autre archéologue a demandé que l'on suive ce plan pour achever la tour de Saint-Rombaut, car il est plus fidèle que tous autres et que celui de l'architecte Hollar, dressé au XVIIme siècle. Il est vrai que ces opinions plus que fantaisistes n'ont pas été prises par l'assistance comme paroles d'Evangile, car finalement la discussion s'est tellement compliquée, que l'on a oublié de résoudre la question qui y avait donné lieu.

» Prétendre que le plan dit de Sainte-Waudru n'est qu'une reproduction de la tour de Saint-Rombaut, est pour nous l'une de ces hypothèses gratuites qui se produisent partout en ce siècle où l'on discute tout, même l'évidence, simplement pour trouver du nouveau.

» La tour de Saint-Rombaut n'a jamais été achevée. L'artiste montois, c'était Jean de Thuin, — envoyé non par la municipalité de Mons mais par les chanoinesses de Sainte-Waudru — n'a pu donc la reproduire *de visu*. Il devait, pour en prendre connaissance, obtenir les plans de l'architecte qui les avait dressés, ou de ses successeurs, et, pour qui connaît la jalousie des anciens maitres d'œuvres, l'extrême soin avec lequel ils réservaient leurs plans et devis avant réalisation complète, cela n'est guère probable. Nous ne voyons pas pourquoi maître Jean de Thuin aurait été plus favorisé qu'un autre.

» Du débat fort embrouillé, resté sans conclusion, qui s'est engagé au Congrès de Malines, on doit déduire que la question d'identité n'est rien moins qu'établie.

» Et dans ce cas, jusqu'à preuve du contraire, pourquoi ne pas suivre la tradition et croire que le plan reproduit par M. Chalon est bien un projet dressé pour la tour de Sainte-Waudru?

» Ce plan a, pendant trois siècles, été conservé dans les archives du chapitre de Mons. A la suite des événements de la Révolution, il a été recouvré par le père de M. Chalon, qui faisait partie de la fabrique de Sainte-Waudru.

» Au point de vue architectural, on remarque de notables différences entre ce plan et la partie exécutée de la tour de Malines. Ceci a été bien mis en relief au Congrès tenu en cette dernière ville. Si on compare le dessin de Mons avec le plan de Hollar, par exemple, dans l'apparence générale, il y a analogie; mais quand on examine la distribution des étages, leur percement, les galeries, la disposition des contreforts, on voit aisément qu'il y a là deux œuvres différentes.

» Quand on compare le plan en question avec la base de la tour de

Sainte-Waudru, existant actuellement, on remarque qu'il y a bien moins de divergences entre ces deux objets qu'entre le premier et la tour de St-Rombaut. Cette base ne répond pas exactement au plan de M. Chalon, nous le concédons; mais n'oublions pas que les travaux de la tour de la collégiale montoise ont été exécutés, pour la plus grande partie, de 1610 à 1660, à une époque de décadence ogivale. Les architectes d'alors, tout à l'art Renaissance, ne connaissaient plus les règles du style de l'ogive, même de la dernière époque.

» Pour nous résumer, notre opinion est que le plan de M. Chalon est bien un projet spécial dressé pour l'église de Sainte-Waudru, par Maître Jean de Thuin. Il a pu prendre comme modèle de la base de cette construction ce qui existe de la tour de Saint-Rombaut, mais il a puisé ailleurs. Dans son œuvre, nous trouvons des emprunts faits à la tour de Saint-Michel, à Anvers. D'après les comptes du chapitre de Sainte-Waudru, il avait vu aussi les flèches des églises de Bonne-Espérance, de Cambrai, de Lille et d'ailleurs, tous monuments disparus aujourd'hui et dont nous n'avons pas de dessins ou des dessins incomplets.

» Chargé de compléter notre collégiale dans un style qui n'était plus de mode, qu'il n'avait pas étudié à fond, n'est-il pas plus simple de supposer que l'artiste montois a dû s'en référer aux monuments gothiques qui existaient à son époque, les copier, prendre un détail à l'un, un détail à l'autre, les coordonner et arriver à une conception réellement remarquable? Combien d'architectes de nos jours qui ne font autre chose et qui réussissent à faire considérer leur projets comme originaux? G. D. »

Nous recevons de M. J. Hubert, architecte, la lettre suivante, en réponse à un article qui a paru dans nos colonnes :

« Mons, le 16 août.

» Monsieur l'Editeur du *Journal de Mons,*

» J'ai assisté au Congrès archéologique et historique de Malines et je viens vous prier de me permettre d'ajouter quelques renseignements précis à ceux qui ont été publiés dans le numéro du 14 août de votre estimable journal.

» La question (posée par moi) était celle-ci :

« Examiner la gravure de la tour de Saint-Rombaut à Malines, faite » par Hollar, et la publication de Chalon, sous le titre de fac-similé du » plan original de la tour de Sainte-Waudru à Mons; comparer ces

» dessins aux deux tours et celles-ci entre elles. » (Documents du Congrès de Malines, 1897, 1er fascicule, p. 32.)

» Votre collaborateur écrit que « finalement la discussion s'est telle-
» ment compliquée que l'on a oublié de résoudre la question qui y
» avait donné lieu ».

» Evidemment, il y a là erreur; car après une discussion très simple, voici textuellement la décision qui a été *votée à l'unanimité :*

« Bien que ces dessins soient à des échelles distinctes et pris de
» points de vue différents, et que tous les détails n'en soient pas
» identiques, la section reconnaît qu'ils ne présentent pas *deux projets,*
» mais *deux variantes d'un seul et même projet.*

» Si elle les compare à la tour de Malines, elle voit une ressem-
» blance très grande : à chaque étage, deux fenêtres très hautes, par-
» tout une décoration riche, abondante, mouvementée. Quand, d'autre
» part, elle les rapproche de la tour de Mons, qui n'a qu'une seule
» fenêtre, elle ne recontre que des dissemblances.

» Les deux tours elles-mêmes sont absolument distinctes, elles dif-
» fèrent autant que peuvent différer des constructions similaires,
» d'importance analogue, de même style, de même époque et de même
» pays ».

» Ces *textes officiels* établissent exactement ce qui s'est passé.

» Cependant, votre collaborateur écrit : « Du débat fort embrouillé,
» resté sans conclusion, qui s'est engagé au congrès de Malines, on
» doit déduire que la question d'identité n'est rien moins qu'établie ».

» Le débat, au contraire, a été très clair, et il est resté si peu sans conclusion, que le vote en section que je viens de rappeler a été confirmé par acclamation de l'assemblée générale.

» La persistance de votre collaborateur me force à entrer dans les détails. Voici, textuellement encore, ce qui s'est passé à l'assemblée générale :

« Je suis chargé (y ai-je dit) par un grand nombre de collègues,
» de proposer un vœu au Congrès.

» En Belgique, comme partout, les grands monuments gothiques
» sont restés inachevés, et ce sont presque toujours les tours qui
» manquent.

» On ne songe pas à les continuer, ce serait créer du néogothique sans valeur, ce serait même déprécier l'œuvre ancienne.

» A Malines, un cas exceptionnel se présente; on possède le plan
» de l'architecte, il ne s'agit que d'une réalisation matérielle, c'est
» simplement comme s'il était question d'imprimer un livre précieux
» dont on aurait le manuscrit.

» L'œuvre est de l'un des plus grands maîtres du monde entier.

» Son nom illustre la Belgique, d'autant mieux qu'il rappelle une » pléiade d'artistes de grand mérite.

» L'achèvement de la tour de l'église métropolitaine serait une » œuvre nationale; pour aucune autre de l'espèce, l'appui des pouvoirs » publics ne pourrait être aussi bien justifié.

» Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs, nous avons l'hon- » neur de vous proposer le vote suivant :

« *Le Congrès, sous l'impression de ses sentiments patriotiques et archéo-* » *logiques, émet le vœu de voir achever la tour de Saint-Rombaut.* »

» Ce vœu, comme je l'ai dit plus haut, a été voté par acclamation.

» La conclusion est donc que le Congrès, tout entier, reconnaît que le fac-similé publié par Chalon, représente la tour de Malines et non celle de Mons.

» Il est à remarquer que Hollar était graveur — pas architecte, comme le dit l'article auquel je réponds — et que sa reproduction de la tour est faite d'après un plan de Rombaut Keldermans. Celui qui appartenait à Chalon, qui est aujourdhui à la Bibliothèque royale de Bruxelles, est du même Keldermans, c'est probablement un original et il est à une échelle cinq fois plus grande. Ces avantages sont très importants pour l'exactitude de la continuation de la tour.

» Je m'arrête, ma lettre est déjà beaucoup trop longue, je vous prie de l'excuser; les personnes qui désireraient plus de détails, en trouveraient dans le compte-rendu du Congrès de Mons, 1895, vol. II, p. 291.

» Confiant dans le bon accueil que vous daignerez faire à ma lettre, je vous prie, Monsieur l'Editeur, de vouloir agréer, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» J. Hubert. »

Ajoutons que M. Hubert a fait figurer ces plans à notre exposition, en y inscrivant :

« L'examen des figures 7 à 14 donne la preuve mathématique que » les *prétendus plans originaux* de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, » conservés aux Archives de l'Etat, sont : l'un le tracé de la cathédrale » d'Amiens; l'autre, un dessin absolument étranger à ces deux édi- » fices; le troisième, une représentation de la tour de Malines. » (Note de l'exposant J. Hubert).

J'ajoute que je suis tout à fait de son avis.

P. S.

M. Van Boxmeer reprend l'exposé des mêmes faits, en les appuyant de citations des archives de Mons, découvertes jadis par notre éminent confrère, M. Léopold Devillers.

M. Kempeneer s'est ensuite demandé, si jamais on achève la tour, quel plan suivra-t-on? Le plan de Hollar, de 1649, ou le plan de Chalon?

Il pense que le couronnement donné par Hollar, doit être préféré. Wenceslas Hollar a pu prendre connaissance des plans de Rombaut Keldermans ici même à Malines, où il se trouvait encore en 1643.

M. Hermans a appuyé cette opinion, en disant que le plan original a disparu en 1572, des archives de la ville de Malines, et qu'il peut encore exister. En effet, racheté par Matthieu Heyns, il a été copié par François de Witte, en 1643; Cleynstekere, en 1575, pour la Ville. C'est lui donc que Hollar a dû graver.

M. Van Boxmeer aime mieux croire que le plan publié par Chalon est plus fidèle que celui de Hollar.

M. Saintenoy n'admet pas la ressemblance si absolue des documents Hollar et Chalon. Il est d'avis que le plan Hollar est d'un style architectural d'environ vingt ans postérieur à celui de Mons. Il croit qu'il vaut mieux s'en tenir au document certain, donné par Hollar, que de suivre, malgré tout son mérite, le plan de Chalon, d'une date antérieure et d'un style différent quant à la flèche.

M. le Chanoine van Caster ne partage pas la manière de voir de M. Kempeneer, mais il est en partie d'accord avec M. Saintenoy, pour ne pas admettre la ressemblance absolue des deux plans. Le plan de Mons lui semble, comme dessin, beaucoup antérieur à celui de Hollar. Il le considère comme une copie bien plus fidèle de l'original, faite avant le milieu du XVIme siècle. Le plan de Hollar aurait pu servir de guide, en l'absence de meilleur; mais étant donnée l'existence du plan re-

trouvé à Mons, et reconnu comme celui de la tour de Saint-Rombaut, il estime qu'il faudrait donner la préférence à ce dernier.

M. Van Boxmeer a établi ensuite qu'il y a moyen de terminer la tour de Saint-Rombaut; que les parties construites peuvent supporter la surcharge à leur donner, pour monter l'édifice à une hauteur de 160 mètres. Sans entrer dans cette question, M. Kempeneer a insisté encore sur l'exactitude du dessin de la tour, gravé par W. Hollar, en 1649. Il a proposé d'émettre le vœu de voir des études nouvelles être faites de cette question, qui doit être résolue avec prudence et non pas après quelques trop courtes discussions. L'avenir dira ce qu'il faut faire.

M. le Président résume l'opinion de la section, qui est d'avis 1° *que le plan Chalon est bien une variante du patron de la tour de Saint-Rombaut, de Malines, et non pas le patron de la tour de Sainte-Waudru, à Mons;* 2° *qu'il faut attendre des études très complètes de la tour de Saint-Rombaut, avant de rien décider au sujet de son complément.*

Une autre question a été soulevée par notre confrère, M. Van Boxmeer, qui voudrait voir les halles et le palais du Grand Conseil, complétés dans leurs parties inachevées, d'après le projet qu'il en a dressé.

M. Kempeneer a appuyé le principe de ce vœu, que M. Nève ne peut admettre, si l'on enlève aux halles les parties qui datent du XVIIme siècle. M. Saintenoy a appuyé cette thèse, en ajoutant que la restauration du palais du Grand Conseil, sur le patron que nous possédons, peut se faire, si l'on agit avec talent et prudence; mais que, quant aux halles, il n'y faut toucher que pour conserver ce qui existe, sans rien y changer.

M. le Chanoine van Caster, président du Congrès, a appuyé le vœu de MM. Nève et Saintenoy, qui demandent de *ne pas toucher aux halles et de borner le vœu de*

la section à la restauration du Palais du Grand Conseil, dont les plans existent. Ce qui a été adopté.

M. Coninckx a donné ensuite lecture de son travail sur l'attribution des peintures de l'hôtel de Busleyden, à Jean Mabuse, ce qui n'a pas soulevé d'objections de la part de la section.

M. de Marsy a développé sa question sur l'ancienne industrie malinoise, de la fonderie des cloches, clochettes, carillons, sonnettes, mortiers et pièces d'artillerie.

Il a rappelé les œuvres des Van den Gheyn, connus depuis 1509 ou 1510, à Malines, et d'autres fondeurs de cette ville, comme par exemple, les Van den Eynde ou A Fine. Il croit que l'ornementation de leurs œuvres se faisait par des empreintes ou matrices appliquées au hasard et est fantaisiste.

M. le Chanoine van Caster appuye par d'autres exemples cette observation. Il cite des clochettes qui portent des sujets profanes à côté de sujets religieux, au hasard du placement des moules. Il dit que les manches représentent souvent deux ou trois personnages dont le sujet est difficile à préciser.

M. Guerlin montre à la section, la photographie d'un tableau existant à Amiens, et provenant de la famille de Buscher de Bruges. C'est le portrait du peintre malinois, Lucas Franchoys et sa famille.

M. Kempeneer a observé que *Le Magasin pittoresque,* il y a une douzaine d'années, a publié un portrait semblable de Franchoys, et qu'il y a peut-être similitude entre ces œuvres.

M. Hermans, le savant archiviste de cette ville, a ensuite donné de curieux détails sur les fondeurs en cuivre de Malines. Il a cité les travaux de MM. Van

Elewyck, Steurs et Neefs, sur les Van den Gheyn. Il a cité une liste de 77 noms de fondeurs.

Mme Daimeries établit, après cette communication, les règles à suivre pour la conservation des anciennes dentelles.

M. Coninckx a signalé celles du Béguinage de Malines.

M. le colonel Bruylant a signalé la belle collection de M. Vermeulen, et croit pouvoir annoncer le don de ces belles dentelles au Musée communal de Malines, dans un temps rapproché. Mme Daimeries a immédiatement offert de donner dans ce cas, au même musée, des échantillons.

Des applaudissements ont tout naturellement accueilli ces offres si généreuses.

M. Coninckx a donné d'intéressants détails sur les moyens à employer pour rénover ici l'industrie dentellière, et M. le colonel Bruylant a signalé l'existence de quelques factoresses qui travaillent encore.

Savoir quelles sont les règles à suivre dans la polychromie des églises, surtout au point de vue esthétique, a occupé ensuite la section, qui a entendu avec plaisir le rapport de M. Zech, sur cette importante question.

M. le Chanoine van Caster établit qu'à Malines, aucune église n'a été polychromée entièrement, et d'après un plan d'ensemble. Les seules traces de polychromie que l'on y a retrouvées, sont des restes d'ex voto, de tableaux mureaux tout exceptionnels. A Saint-Rombaut, le badigeon doit être enlevé; mais une polychromie ne peut être appliquée. Incidemment, M. le Chanoine van Caster a demandé à la section comment pourraient être restaurés les chapiteaux de la nef. M. Cloquet a ensuite affirmé l'intention de tous les constructeurs du moyen âge, de polychromer leurs édifices.

M. le Chanoine van Caster, considérant que les feuil-

lages des chapiteaux sont très variés aux colonnes engagées du transept et aux colonnettes des fenêtres, il en conclut que cette diversité a été voulue expressément par les constructeurs de cette partie de l'église, et que, par conséquent, on respecterait davantage leur idée, en admettant une décoration variée pour les chapiteaux de la grande nef.

M. Cloquet croit ces chapiteaux d'origine tournaisienne, et les préférerait tous semblables à un modèle unique.

Plusieurs membres ont ensuite approuvé la motion de M. Nève, disant qu'avant leur restauration, les anciennes polychromies doivent être fidèlement calquées.

M. Doutriaux, de Valenciennes, a longuement défendu le principe pictural des anciens monuments.

M. Coninckx a insisté pour qu'on conserve fidèlement les peintures murales dans les églises de Malines, lors qu'il s'en découvre.

M. Hymans a affirmé l'existence de certaines parties peintes dans la plupart des églises du moyen âge. Le principe est admis, mais il n'en est pas de même quant à la polychromie totale. Ici nous cessons d'être d'accord, et avec raison. Il dit que si la polychromie était générale au moyen âge, il est bien étonnant que les peintres du XVme siècle aient toujours représenté des églises monochromes. Sur les milliers de tableaux qu'il a vus, un seul, à Madrid, présente de la polychromie dans l'édifice reproduit.

M. Saintenoy dit qu'il n'y a pas, à sa connaissance, en Belgique, un seul monument construit d'après le principe de la polychromie, par l'emploi de plusieurs matériaux de coloration différente.

M. le général Wauwermans a repris les vœux formés antérieurement par nos congrès, et a proposé d'en rester à ces vœux.

M. le comte van der Straeten-Ponthoz a approuvé

l'opinion de M. Wauwermans, dont M. Cloquet ne partage pas les préventions contre la polychromie.

M. Delignières, notre savant collègue d'Abbeville, a signalé quelques peintures attribuées à Van der Weyde, existant à Abbeville.

Cette communication fort intéressante a été suivie par une note de M. le comte de Hauteclocque, qui a signalé le tableau de la cathédrale d'Arras, provenant de Malines; puis M. de Monnechove a cité les œuvres de de la Pasture, à Beauve, au Louvre, à Leyde, à Berlin et à La Haye, et les a comparées aux tableaux signalés par M. Delignières.

Notre collègue, M. De Soignies, l'auteur de nombreuses études sur l'abeille, dans l'histoire et l'archéologie, a lu des notes intéressantes sur ce curieux sujet, qui a provoqué des observations de M. de Ghellinck, à propos de la Duchesse du Maine et de sa devise.

A propos de la restauration des édifices, MM. Zech-Du Biez et Casati de Casatis ont énuméré certains principes que l'on devrait toujours suivre dans la restauration des monuments. Notre savant président a examiné la question avec grande compétence.

M. Casati a parlé comme simple membre du Congrès et non comme délégué officiel en une question délicate, dont la solution peut dépendre de l'état du monument et de la destination qu'il a reçue.

La question porte uniquement sur les immeubles par destination et celles dans les murs, maîtres-autels, colonnades, tombeaux, etc. Il est de l'avis que l'on doit, autant que possible, dans la restauration des monuments civils et religieux, conserver tout ce qui a une valeur artistique ou historique, et ne pas faire disparaître tout ce que les siècles y ont amassé de précieux. Il cite de nombreux exemples, qui démontrent que ce serait une véritable

barbarie de faire disparaître de nos anciennes églises, des chefs-d'œuvre qui sont d'un autre siècle, vestiges des temps passés, qui doivent être respectés.

MM. Nève, l'abbé Flahault, Doutriaux et Guerlin sont intervenus dans cet intéressant débat, qui a été résumé par M. le général Wauwermans, avec la science que nous lui connaissons tous.

Tels sont les travaux de notre troisième section du Congrès de Malines.

PAUL SAINTENOY.

(Applaudissements prolongés).

M. LE PRÉSIDENT. — Il s'agit maintenant de la proposition relative au projet de loi sur la conservation des monuments. Le Gouvernement a l'intention de déposer ce projet. Je crois donc que nous pourrions attendre jusqu'à ce que nous ayons pris connaissance de ce projet de loi.

M. DE CASATIS. — M. le Président estime que rien ne soit décidé pour le moment. Je crois, au contraire, que nous devrions formuler ici un vœu général de voir restaurer nos vieux monuments.

M. HUBERT. — Je suis chargé par un grand nombre de collègues, de proposer un vœu au Congrès.

En Belgique, comme partout, les grands monuments gothiques sont restés inachevés, et ce sont presque toujours les tours qui manquent.

On ne songe pas à les continuer, ce serait créer du néogothique sans valeur, ce serait même déprécier l'œuvre ancienne.

A Malines, un cas exceptionnel se présente; on possède le plan de l'architecte, il ne s'agit que d'une réalisation matérielle; c'est simplement comme s'il était question d'imprimer un livre précieux dont on aurait le manuscrit.

L'œuvre est de l'un des plus grands maîtres du monde entier. Son nom illustre la Belgique, d'autant mieux qu'il rappelle une pléiade d'artistes de grand mérite.

Dans ces conditions, l'achèvement de la tour de l'église métropolitaine serait une œuvre nationale. Pour aucune autre de l'espèce, l'appui des pouvoirs publics ne pourrait être aussi bien justifié.

Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs, nous avons l'honneur de vous proposer le vote suivant :

« Le Congrès, sous l'impression de ces sentiments » patriotiques et archéologiques, émet le vœu de voir » achever la tour de Saint-Rombaut. »

M. Casati. — Je dois y ajouter encore un vœu, c'est celui exprimé par la section, de voir l'achèvement se réaliser dans les meilleures conditions, suivant le plan de Keldermans.

M. le Secrétaire général. — La deuxième assemblée générale du Congrès n'a pas eu lieu, à la demande générale de MM. les Congressistes, qui ont préféré continuer la visite si intéressante des monuments anciens de Malines. A l'ordre du jour de cette assemblée figurait l'élection des Présidents d'Honneur. Voici les noms que j'ai l'honneur de soumettre à vos suffrages :

MM. Beernaert, Président de la Chambre des Représentants;
Schollaert, Ministre de l'Intérieur;
Casati de Casatis, Délégué du Gouvernement Français;
Hildebrand, Délégué du Gouvernement Suédois;
Comte de Marsy, Directeur de la Société française d'Archéologie;
Baron Osy, Gouverneur de la Province;
Denis, Bourgmestre de Malines.

(Applaudissements prolongés).

M. le Président. — Il nous reste, Messieurs, à décider où se tiendra le prochain Congrès. Quelqu'un demande-t-il la parole pour faire des propositions?

M. De Meuldre. — Depuis très longtemps nous désirerions nous réunir dans la province de Luxembourg, où il n'y pas de société d'archéologie. Je proposerais d'aller par là l'année prochaine, et d'aller visiter le château de Bouillon. On pourrait s'entendre pour fusionner les deux Congrès de Belgique et de France, et se rendre à Luxembourg et à Trèves. Je proposerais de soumettre ce projet à l'examen d'un comité spécial.

M. de Marsy. — Nous serions fort heureux, Messieurs, de nous unir aux fédérés belges, mais à cette excellente proposition, je vois malheureusement se présenter une difficulté. Les questions, en Belgique, sont très nombreuses et animent ordinairement 300 congressistes. Si dans le pays de Bouillon il y avait un peu plus de voitures, la question ne serait pas difficile à résoudre; mais vous comprenez que si nous devons arriver dans ces endroits, en nombre aussi considérable, nous nous trouverions dans un grand embarras. Vous avez toujours tenu vos réunions dans une ville qui puisse donner l'hospitalité à un grand nombre d'étrangers. Dans quelle ville du Luxembourg pourrait-on trouver cette faculté?

Nous serions charmés, Messieurs, si ce projet pouvait se réaliser, et nous vous accompagnerions même jusqu'au-delà de la frontière, mais je ne trouve pas la fusion réalisable.

Je me permets de vous faire remarquer encore que nous nous réunissons toujours avant les vacances, ce qui n'est pas le cas chez vous. Vous devriez donc faire un changement complet daus vos traditions.

M. le Président. — J'ai entendu parler à voix basse

d'une excursion à Enghien et dans les environs. Y aurait-il quelqu'un qui désirerait faire une proposition?

M. Matthieu. — La proposition de M. Demeuldre, de se réunir dans le Luxembourg, ne paraît pas rencontrer beaucoup d'adhérents; le bureau vient de mettre en avant le nom de la ville d'Enghien. La mission d'organiser un Congrès, est une lourde tâche pour une société d'un modeste chef-lieu de canton. Néanmoins, le Cercle archéologique d'Enghien ne croit pas devoir se soustraire à l'honneur que lui fait la Fédération, en lui confiant la direction de ses prochaines assises.

Nous estimons qu'il est du devoir de toutes les associations fédérées de contribuer, dans la mesure de leurs forces, au maintien et au développement de l'union si féconde, et chaque année mieux appréciée, qui groupe nos sociétés d'histoire et d'archéologie. Aussi, je n'hésite pas à accepter, au nom du Cercle archéologique d'Enghien, la proposition faite par le Bureau, de désigner notre ville pour le siège du Congrès en 1898.

Nous pouvons assumer la mission de l'organisation matérielle, mais il importe, Mesdames et Messieurs, que tous vous consentiez à nous apporter un concours utile pour la partie scientifique de nos réunions.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cette proposition?

Le projet de la réunion prochaine à Enghien est donc provisoirement adopté. Vous savez, Messieurs, qu'il vous est donné quelque temps pour réfléchir aux moyens de réalisation de ce projet; si après ce temps, vous pensez ne pouvoir y donner suite, nous vous prions de vouloir bien nous en avertir, conformément à l'article 3 des statuts de notre Fédération.

M. de Casatis. — Mesdames et Messieurs, je ne puis

laisser lever cette séance sans exprimer, au nom des délégués étrangers, toute notre reconnaissance, pour l'accueil si bienveillant qui nous a été réservé par les habitants de cette bonne et artistique ville de Malines. Nous conserverons le meilleur souvenir de notre séjour dans cette cité, où, grâce au concours de savants distingués, nous avons examiné d'importantes questions et exprimé des vœux que nous espérons voir se réaliser bientôt.

M. le Président. — Je désire exprimer ma reconnaissance toute personnelle aux délégués étrangers qui ont tant contribué au succès de ce Congrès. Je les remercie tout spécialement parce qu'ils nous ont si puissamment aidé de leurs lumières, et je crois être l'interprète de tous les membres du Congrès pour leur exprimer notre plus profonde reconnaissance.

M. le Lt Général Wauwermans. — Je demande, Mesdames et Messieurs, de joindre aux remerciments qui viennent d'être exprimés, ceux que je suis heureux d'adresser aux autorités communales de Malines et de Lierre, dont l'accueil si gracieux nous laissera le meilleur des souvenirs.

En constatant aujourdh'ui le succès de ce Congrès, nous devons reconnaitre qu'il est dû en grande partie au zèle de notre infatigable président, dont l'autorité s'est manifestée dans la discussion des questions importantes qui nous ont été soumises, et que nous pouvons acclamer comme l'un des historiens les plus érudits de Malines *(Applaudissements)*.

Puisque je parle ici d'histoire, Messieurs, permettez-moi de vous dire que j'avais quelque crainte en me rendant à Malines. J'avais souvenir du récit que nous fit un jour notre président à Anvers, des cruelles aventures d'un Anversois, que vint autrefois visiter votre ville. Son petit mannequin se trouve encore, m'assure-t-on, prison-

nier dans la tour de l'hôtel de ville, exposé à l'affreuse injure d'être dévoré par les mites... Bruxellois masqué en Anversois, n'allais-je pas être exposé aux mêmes périls. Je me faisais peut-être illusion sur la satisfaction gastronomique que je pourrais offrir aux impitoyables persécutrices du pauvre *Signortje!* C'est pourquoi j'ai jugé prudent de ne me rendre à Malines qu'escorté par d'aimables dames *(Rires)*. Aujourd'hui, je suis convaincu que je pourrai retourner sain et sauf. Avant notre départ, je vous demande, par charité, au nom de ces dames, la liberté de votre prisonnier, dont la place est toute marquée, après avoir fait peau et habits neufs, dans votre musée communal... Il représente une des naïves traditions de nos pères, qui fait la joie de l'enfance sans avoir jamais troublé le repos des parents. Je suis heureux d'exprimer encore une fois toute notre reconnaissance à l'excellent Chanoine van Caster, qui a si largement contribué à rendre notre séjour agréable et nous a initiés à l'intéressante histoire de sa ville natale *(Applaudissements)*.

M. le Président. — Plus personne ne demande-t-il la parole? Je déclare la séance générale levée et la session du XIIme Congrès terminée pour le moment. Elle sera reprise à l'ouverture du congrès prochain, pour y être close par les formalités d'usage.

Séances de la 1re Section

ÉTUDES PRÉ- ET PROTOHISTORIQUES

Bureau : MM. le comte G. de Hauteclocque (Arras) et D.-A. Van Bastelaer (Bruxelles), présidents; baron Alfred de Loë (Bruxelles) et baron Ch. Gillès de Pélichy (Ise-

ghem), vice-présidents; Fr. de Villenoisy (Paris), rapporteur; Ch.-J. Comhaire (Liège) et Alex. Eeckman (Lille), secrétaires.

1re Séance : lundi 9 août, matin

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. D.-A. Van Bastelaer, président; M. Ch.-J. Comhaire remplit les fonctions de secrétaire.

Prennent également place au bureau : MM. le comte de Hauteclocque, président, Fr. de Villenoisy, rapporteur, et S. Ex. le prince Poutjatine (St-Pétersbourg).

Signent en outre la liste de présence : MM. baron de Loë et baron Ch. Gillès de Pélichy, vice-présidents, Eeckman, secrétaire, abbé Renard, Ernest Serdobbel, chevalier Em. Soenens, Ludovic Guignard (Chouzy, Loir-et-Cher), Anth. Daimeries, Emile Hublard, professeur Dr Gosse (Genève), H. Le Bon, Er. Pâques, A. Campers, Dr Victor Jacques, Huybrichts, Eugène Monseur, vicaire Verhaert, M. et Mme Lievevrouw-Coupuron, Mme Wouwermans, Mme Burls, Mlle baronne Van Zuylen, Mme comtesse de Nahuys, MM. Adrien Hock, Ed. de Pierpont, Mgr Gautier, MM. Dr Andries, Jean Poils, De Bock-Bauwens, J. Verwilgen.

M. le Président donne lecture de la première question mise à l'ordre du jour et ouvre les débats sur ce sujet : *Quelles sont les premières races humaines qui ont concouru à former la population de l'ancien Belgium, et surtout des parties qui constituent la Belgique actuelle?*

M. de Villenoisy développe en ces termes la première question :

Messieurs,

La question que je dois développer devant vous, n'a pu être étudiée à fond par le Congrès de Gand, auquel

elle avait été déjà soumise; mais depuis un an les termes du problème ne se sont pas modifiés d'une manière sensible, aussi m'excuserez-vous de me référer dans une large mesure aux Actes du dernier Congrès, qui contiennent mon premier mémoire sur cette matière.

J'avais pris comme point de départ de mes observations, le phénomène si controversé encore de l'hiatus que l'on constate entre les temps quaternaires et le début de la période actuelle. Certains savants n'y ont voulu voir qu'une lacune de nos connaissances, s'en rapportant pour la combler à des découvertes à venir. D'autres, et je suis du nombre, le considèrent comme réel, et estiment que pendant une suite plus ou moins longue de siècles, une partie de l'Europe centrale et occidentale s'est trouvée privée de presque tous, peut-être de tous ses anciens habitants. Je ne reviens pas sur les motifs d'ordre statigraphique qui me paraissent militer en faveur de cette manière de voir, je les ai développés à Mons; mais comment expliquer ce fait, en apparence invraisemblable, d'une population, déjà nombreuse, désertant pour toujours le sol sur lequel elle avait vécu jusqu'alors?

Je crois en trouver la cause dans un fait d'ordre tout physique, l'adoucissement de la température et la cessation du régime de froid sec qui avait caractérisé la période du renne. Les essences forestières ont alors pu reparaître sur un sol qui ne connaissait depuis longtemps qu'une flore de steppes.

Lente et difficile au début, la reconstitution des forêts est ensuite devenue si active, qu'elles ont couvert la presque totalité de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural.

Cet océan végétal, limité au sud par le Danube et le 48me degré de latitude, s'étendait au nord jusque vers le 51me. Tel est l'ennemi qui, d'une marche lente mais implacable, a refoulé l'homme le long des côtes et jusque sur les contreforts des Pyrénées. Les grottes lui avaient été enlevées, lorsque le dégel du sol, en atteignant le

plafond, y avait déversé les eaux calcaires qui ont produit le plancher de stalagmite. L'émigration du renne, qui ne supporte pas les climats humides, avait bouleversé ses ressources alimentaires et industrielles; l'expansion de la forêt lui a enlevé jusqu'au sol.

En effet, il ne faut pas se représenter les forêts vierges d'après celles où il est si agréable de nous promener ou de louer des chasses. La véritable forêt vierge est, toujours et en tout, mauvaise à l'homme, qui n'y peut pénétrer que dans des circonstances graves et sur une faible profondeur. Elle l'est par les fièvres que l'humidité engendre, par les obstacles infranchissables que les troncs séculaires renversés opposent à la marche, par les bêtes féroces dont l'individu isolé devient inévitablement la proie; elle l'est, enfin, par sa profonde et débilitante obscurité qui égare le voyageur. Le jour n'y pénètre jamais et bien des parties sont marécageuses.

Entre les deux régions, séparées par une forêt de quelqu'étendue, on trouve toujours une différence sensible dans les mœurs et la race des habitants, parfois dans le climat, et tous ceux qui ont été à même de parcourir une véritable forêt vierge, reconnaissent qu'elle oppose à l'homme un obstacle, sinon absolument infranchissable, au moins aussi sérieux que la mer Méditerranée ou le Sahara.

Devant la constitution de cette immense nappe boisée, qui à la fin de son existence était connue sous le nom de forêt Hercynienne, et dont la forêt des Ardennes et celles situées entre la Seine et la Loire n'étaient que des parties, l'homme ne pouvait que partir ou se réfugier sur les points que leur aridité protégeait. Peut-être quelques stations ont-elles subsisté dans les clairières les plus considérables du territoire Belge; mais la civilisation paléolithique n'en a pas moins disparu complètement, par suite du départ de ceux qui la représentaient, et c'est sur un sol vierge d'habitants que des colonisa-

teurs nouveaux sont venus plus tard, lorsque la forêt reculait à son tour, frayer la voie aux civilisations dont nous sommes les continuateurs.

En effet, s'il n'est pas possible d'établir un lien entre les deux civilisations de la pierre, il n'en est pas de même entre le néolithique et toutes celles qui ont suivi ; elles dérivent les unes des autres, et la population arrivée la première n'a fait que recevoir des apports nouveaux.

Les stations néolithiques les plus anciennes d'Europe semblent être celles de la Russie méridionale, voisines de la mer Noire. Lentement leurs habitants ont gagné du terrain vers l'Ouest, mais le long ruban de forêts qui formait une barrière depuis les côtes de la Manche jusqu'à la frontière asiatique, réglait leur marche et leur interdisait toute digression du nord au sud. De là deux courants absolument distincts et qui se retrouvent dans toutes les migrations européennes.

Le courant méridional ou méditerranéen, qui comprend les races hellénique, latine et celtique, se montre partout identique à ses débuts et les stations primitives de l'Emilie ou de la Savoie sont exactement les mêmes que celles de la Hesbaye. Venus des confins de la mer Noire, ces hommes ont remonté le cours du bas et moyen Danube, la Save, traversé le pays de Laybach, la Vénétie, le bassin du Pô, les Alpes, et suivi enfin les grandes voies fluviales de Gaule : Rhône et Saône, Loire, Seine, Garonne, etc. Les stations Alpines nous font connaître leurs itinéraires pour pénétrer en deçà des Alpes. Trois routes s'offraient alors : la voie Héraclienne, qui menait aux Pyrénées, la route d'Armorique par la Loire, enfin celle de Belgique par le Rhône, la Saône et la Meuse. Le long de chacune, on trouve de nombreuses stations de la pierre et des cachettes de bronze. A cette race qui, la première peut-être en Europe, a parlé une langue aryenne, je crois pouvoir donner le nom d'*Italo-Danubienne*. De son morcellement en nationalités dis-

tinctes sont issues toutes les nations antiques de l'Europe méridionale.

Le bassin de la Baltique a été le domaine des races germaniques, parties plus tard des mêmes régions que leurs devancières, et qui l'ont atteint en remontant le Dnieper et descendant la Vistule. Lorsqu'ils ont franchi le Rhin et pénétré en Belgique, ils y ont trouvé des tribus venues du sud par la Saône et la Meuse et habitant les villages explorés en Hesbaye par M. de Puydt. Ceux-ci avaient-ils pu voir des descendants des anciennes races paléolithiques, la chose est douteuse? Cependant quelques-uns avaient peut-être subsisté dans les Kjoekkenmoedings du littoral ou suivi les nouveaux arrivants après avoir vécu plus au sud pendant leur long exil.

La découverte du bronze semble due aux Italo-Danubiens du versant méridional des Alpes; mais la Belgique est restée plus ou moins étrangère au commerce qui en est résulté; le pays était alors une impasse, si tant est que les clairières, dans lesquelles les émigrants s'étaient frayé une route, ne se soient pas refermées derrière eux. En tout cas, la période du bronze ne tient que bien peu de place dans l'histoire de la Belgique antique.

Ce retard dans la civilisation a cessé lorsque le fer a fait son apparition, vulgarisé par les hommes auxquels on doit la période de Halsstatt. Toute l'antiquité a fabriqué le fer par la méthode catalane, qui consomme une énorme quantité de charbon de bois et nécessite un minerai très riche, puisque 30 % du métal restent dans les laitiers. Dès lors, les pays remplissant les conditions voulues étaient assurés d'un brillant avenir; ce fût le cas pour les Noriques, le Jura et l'Entre-Sambre et Meuse. Les forgerons s'établissaient dans la forêt et leur industrie élargissait sans cesse la clairière dont leur fourneau occupait le centre. Les tombes du premier âge du fer sont répandues le long des anciennes routes des Alpes et font défaut dans les autres vallées. On suit l'industrie

du fer dans le Jura, où les scories antiques abondent sur certains points; mais c'est en Belgique que l'on en rencontre le plus, à tel point que les « crayats des sarrasins » ont pu être, pendant plus de cinquante ans, utilisés comme minerai par les usines.

A Halsstadt, la nécropole type du premier âge du fer, des inhumés nombreux paraissent à côté des tombes les plus riches, qui sont à incinération; ce sont les premiers représentants d'un groupe nouveau.

Ils commencent à s'infiltrer le long du Danube et bientôt ils y joueront un rôle considérable, ainsi qu'en Italie, en Gaule et en Grèce. Avec eux, les races germaniques entrent en scène. Ils descendent des anciens adversaires des sars d'Assyrie, les Gimmiri du Caucase, dispersés par les Scythes, en juillet 597, et ils prendront les noms de Celtes, Galates, Césates et Belges. Se séparant vers le Dnieper, au point de bifurcation des deux routes européennes, les Galates suivirent celle du sud, tandis que les Belges s'engageaient vers celle de la Baltique, où ils furent suivis par un second courant plus spécialement appelé Germains, et auquel appartenaient les Condrusiens, les Eburons, les Ceroesiens et les Poemaniens.

Ainsi nous trouvons successivement en Belgique, depuis l'instant où arrivent les premiers représentants de la civilisation néolithique : les constructeurs des villages Hesbayens, dont l'état social se rapproche beaucoup de celui décrit par Diodore, v. 39, à propos des Ligures; puis la race initiatrice du fer, et probablement aussi des langues de la famille celtique. (C'est le lieu de rappeler le texte d'après lequel les Celtes auraient chassés de Belgique les Ligures), ces deux groupes sont d'origine méridionale; puis les Germains, arrivés par les deux voies, les Galates du sud, les Belges au nord. L'expansion de la puissance romaine ayant fermé la voie du sud aux peuples en migration, le mouvement d'expansion

germanique ne se continue plus que par le nord, où il ne tardera pas d'être également enrayé par les Romains. Après une interruption de plusieurs siècles, il reprend, et les bandes franques occupent toute la Belgique.

Avec les compagnons de Clovis, la liste des migrations est close, et la race Belge constituée dans ses éléments essentiels. Je ne connais aucun argument pour soutenir que les bandes Normandes aient pénétré de ce côté, non plus que les Saxons. Les communes flamandes étaient trop jalouses de leur indépendance, pour qu'il fût possible aux princes de la maison de Bourgogne d'introduire dans le pays des étrangers en nombre un peu considérable. Seuls, les Espagnols ont pu le faire; mais ici nous sommes arrivés aux temps modernes et les archéologues doivent s'effacer devant les historiens.

M. le Président remercie l'honorable rapporteur de sa brillante exposition.

M. le baron de Loë. — M. de Villenoisy m'a paru considérer les brachycéphales néolithiques comme représentant la race la plus ancienne en Belgique. Ne tient-il pas compte de la race dite de Neanderthal, rencontrée également à Canstadt et à Spy? Pourquoi? Cette race dolichocéphale a certainement persisté.

M. de Villenoisy ne s'occupe que des races dont il subsiste des traces aujourd'hui. Il prend les brachycéphales comme nouveaux venus. Quelques familles antérieures se maintinrent peut-être dans les clairières; mais durent plutôt rentrer chez elles.

M. de Loë. — La race primitive aurait alors disparu entièrement à l'arrivée des brachycéphales?

M. le professeur Gosse. — C'est en quelque sorte la

question discutée en ce moment, qui m'a engagé à venir chez vous, Messieurs, la question anthropologique étant liée à la question archéologique. Vous comprendrez et me pardonnerez que je suis embarrassé pour ce qui concerne la Belgique, puisque la question est déjà si difficile pour nous, dans notre propre petit pays (la Suisse). — Tout en reconnaissant très bien qu'il y a eu, dans les époques historiques primitives, des forêts beaucoup plus considérables que celles qui existent de nos jours, je ne crois pas qu'elles aient été une cause d'arrêt aux migrations des peuples. Quand vous prenez les voyageurs qui font des explorations dans les pays lointains, vous voyez qu'ils utilisent les rivières pour mener leur exploration à bien, et qu'ils peuvent de cette façon traverser les plus épaisses forêts.

Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse : M. de Villenoisy passe, à mon avis, trop rapidement de l'époque de l'Elephas primigenius, si bien caractérisée aux périodes suivantes dont la faune renferme le cervus tarandus et surtout à la période néolithique, mais dont elles sont séparées par des milliers d'années. Du reste, les traces de ces grandes divisions, que l'on a appelé âges de la pierre, du bronze, du fer, se retrouvent encore sur bien des points de notre globe, aussi bien au bord de la mer de Behring qu'à la Terre de feu. Elles montrent la marche de la civilisation, mais ne peuvent donner aucune indication au point de vue chronologique.

La question du matériel employé par les hommes dans certains pays, peut être utilisé quelquefois pour l'étude anthropologique, mais elle n'a pas l'importance que certaines personnes lui ont attribuée.

M. de Villenoisy admet deux courants de population néolithiques, dont le point de départ a été la mer Noire. Beaucoup d'archéologues, et je partage leur opinion, voient les peuples arriver d'Asie vers la mer Caspienne, où ils se divisent. Un des groupes ne traverse pas le

Caucase, mais passe par l'Asie Mineure, la Macédoine, la Lombardie et parvient au Rhône. Un second flot suit la mer Caspienne et remonte au nord, en suivant le Volga. Le troisième courant, plus considérable, traverse le Caucase, par les gorges du Darien, et se subdivise en plusieurs groupes. L'un suit les bords de la Mer noire et du Danube, arrive en Hongrie et dans la Forêt noire, les autres remontent le Don, ou, ainsi que l'indique M. de Villenoisy, suivent le Dnieper et le Deniestre, pour descendre ensuite la Vistule et atteindre la Baltique. Ces courants de populations, encore à la période néolithique, ont été étudiés en Russie, il y a 20 ans, par le professeur Przyborowski, et nous voyons plus tard d'autres savants, tels qu'Erasme de Majewski, trouver 82 stations, rien que le long de la rivière Schodnia, le Dr Lissauer indiquer 388 trouvailles de cette époque dans la partie occidentale de la Poméranie; puis, dans une étude semblable, on ne peut oublier le remarquable travail de Worsaïe, sur la colonisation de la Russie et du nord Scandinave. Ces populations utilisèrent plus tard le bronze, puis ils se mirent à employer le fer, et au début ce furent des blocs de fer provenant d'aérolithes qui furent utilisés. Aussi l'on voit dans les poèmes d'Homère, citer sept fois des armes de héros faits en . . . tandis que les autres étaient toutes en Χαλκος.

M. de Villenoisy. — ..... seulement trois fois!

M. Gosse. — Je croyais sept fois, mais cela n'a du reste pas d'importance. Ainsi, pour la Grèce, le fer n'est arrivé qu'à l'époque de la guerre de Troie.

Plus tard, ainsi que l'indique très bien M. de Villenoisy, le fer a été utilisé dans l'Europe occidentale, par le moyen des forges catalanes, aussi bien en Belgique que dans le Jura, où il fut étudié par Quiquerez et, par moi, dans la Haute Savoie. Là aussi les scories ont été

utilisées par les fondeurs jusqu'il y a une trentaine d'années.

Je crois que les populations qui ont participé dans une large part à la formation de la population Belge, se sont suivies à des périodes beaucoup plus restreintes que ne le croit M. de Villenoisy, et nous voyons en Suisse, des habitations lacustres de l'âge du bronze, superposées à des palafittes de l'âge de la pierre.

M. de Villenoisy. — Au contraire, je crois à des époques peu espacées.

M. Gosse. — Cela est probable pour les peuples primitifs, mais non pour ceux qui sont survenus dans les siècles qui ont précédé ou suivi de près le commencement de l'ère chrétienne.

Je n'ose pas prendre de détermination sur les peuples qui ont servi de base au peuplement de la Belgique. Il nous faut attendre que nous ayons plus de données. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'avant les populations de race Aryenne, qui ont été étudiées par l'illustre Adolphe Pictet et sont venues d'Asie en Europe, l'on retrouve dans certains points d'Europe, ainsi en Biscaye, un peuple d'une toute autre race, ainsi que le démontre son langage, qui a été repoussé à l'occident par les nouveaux venus. Il me semble que dans le produit de fouilles de M. Edouard Dupont, l'on pourrait peut-être retrouver des traces d'une population analogue. Les brachycéphales ont joué un rôle plus considérable chez eux que les dolichocéphales, que l'on retrouve plus nombreux dans le sud.

Je m'excuse de vous avoir parlé si longtemps, mais cela prouve l'intérêt que je porte au travail de notre rapporteur *(Applaudissements).*

S. Ex. le prince Poutjatine. — La discussion pré-

sente me mets dans une certaine perplexité. Des dolichocéphales, il en reste très peu aujourd'hui en Russie; mais il y a une première cause à mettre en avant pour expliquer cette disparition. Chez nous, dans les kourganes, on trouve des dolichocéphales, alors qu'il n'y en a presque plus dans la population d'aujourd'hui. Le crâne de Neanderthal, lui, n'a été reconnu crâne de race qu'après la trouvaille de Spy. On croyait à un cas pathologique. Il est certain qu'un type n'est déterminé que par la concordance de plusieurs exemplaires; il faut quatre ou cinq exemplaires semblables au moins pour caractériser une race, comme c'est arrivé à Spy — tous les crânes qu'on y a trouvé étaient dolichocéphales —. L'atavisme des caractères dolichocéphales néandertaloïdes est à présent une rareté, alors que chez les paléolithiques de Spy, c'était le propre de la race.

Pour les routes suivies par les races paléolithiques, je suis d'avis qu'il y a eu deux grands courants. Mais on ne doit pas envisager les forêts d'autrefois de la même façon qu'on voit le régime de celles d'aujourd'hui. Les grands vents, autrefois, avaient une grande influence : les arbres déracinés et brisés, jetés pêle-mêle, étaient très difficiles à franchir par l'homme paléolithique. La forêt Hercymienne, qui se prolongeait en Lithuanie et jusque chez nous — elle a laissé quelques débris, et des chênes fossiles, dans un de mes domaines, à Bratskoie, gouvernement de Twer —, était certes infranchissable. A présent, les chênes, en tant que constituant des forêts, ne sont plus dans notre voisinage. Le chêne, en suite des lois climatériques, n'est plus un arbre; c'est devenu un buisson.

Je dois signaler ici que la poterie primitive du sud de la Russie est fort différente de celle du nord du pays. Par exemple plusieurs vases du sud possèdent des anses, tandis qu'on n'en trouve pas à ceux du nord.

La route du nord, suivie après la fonte des glaciers, était sur les limites de leur fonte; car le chasseur y trouvait la nourriture nécessaire à ses troupeaux de *cervus tarandus,* qui étaient indispensables à son existence. (Schweizerbild, Thayingen, Thiede, Westeregeln, etc., etc.). Après vient l'industrie campignienne, avec le tranchet, et l'homme commence à utiliser *le bois,* qui devient encore plus indispensable à son existence pour créer les produits qui lui ont donné la possibilité d'extraire les fibres pour les travaux textiles, comme le font encore quelques indigènes de l'Amérique du Nord (fibre de pin), pour cuire les poteries, etc., etc.

M. Eeckman. — J'appelle l'attention de M. de Villenoisy sur ce fait, que l'on a trouvé dans la forêt de Mormal, la plus antique du département, des vestiges gaulois, gallo-romains et francs. Bien plus tard, un ermitage y fut même établi, et on en voit encore des fragments de muraille.

M. Ludovic Guinard. — Les populations primitives ont très bien pu franchir les grandes forêts par de puissantes tranchées produites à la suite de violents orages. J'ai retrouvé des stations sur le bord de vallées, qui paraissent creusées après coup, semble-t-il. Les populations préhistoriques pouvaient profiter de ces accidents de terrain pour pénétrer dans le pays.

M. l'abbé Renard. — Lorsque les arbres sont abbatus dans les forêts, soit par des orages ou par l'homme, les troncs accumulés déterminent la formation de marais tourbeux, qui sont plus infranchissables même que la forêt. Je ne puis pas admettre non plus que des puissantes tranchées soient creusées par de violents orages. L'érosion des vallées est due aux eaux courantes et pas aux agents atmosphériques proprement dits.

M. Hublard. — Je ne m'explique pas trop cette façon de traverser les forêts. On suit les rivières d'ordinaire en bateau, et il n'est nul besoin de tranchées accidentelles. C'est au bord des rivières qu'on peut trouver des stations.

M. Eeckman. — On a constaté dans le département du Nord, des silex taillés du Grand Pressigny. C'est par les cours d'eau, évidemment, qu'ils y sont arrivés. A ce sujet, il ne me semble pas douteux que les forêts n'ont jamais opposé un obstacle infranchissable aux migrations des peuples, loin de là. Les cours d'eau, en ces temps préhistoriques, ont toujours frayé leur route à travers les forêts. Les grands fleuves des deux Amériques, ceux de l'Indo-Chine, etc., ne roulent-ils pas impétueux au milieu des forêts vierges?

Et les indigènes, de nos jours encore, ne sont-ils pas d'une adresse inouïe à franchir dans leurs pirogues, creusées dans des troncs d'arbres, les rapides les plus torrentueux? Ceux de l'Afrique centrale, sur la côte occidentale et ailleurs, aux barres inabordables aux Européens, ils excellent à braver les obstacles les plus dangereux et se jouent de toutes les entraves de la nature.

M. Gosse. — En Suisse, nous n'avons pas de gisements de silex et, pourtant, on a de nombreux objets en silex et notamment du Grand Pressigny; mais les fragments sont plutôt petits. On a tout utilisé. Il ne faut pas croire que nos ancêtres ne voyageaient pas. Quand nous voyons Keller trouver près de Zurich, une *cyprea tigris*, coquille de l'Océan Indien, et en Savoie, je découvre des coquilles de la Méditerranée. Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, l'on trouve chez nous des objets en verre de la Syrie et de la Phénicie.

M. de Villenoisy. — Certes, les faits que signale le

Dr Gosse m'intéressent vivement; mais ce serait, je crois, tomber dans l'erreur, que de vouloir systématiquement les expliquer par des migrations venues d'Orient. Chaque instrument de civilisation ne caractérise pas une race particulière; les hommes ont pris leur bien où ils le trouvaient, autrefois aussi bien que maintenant, et lorsque leur pays ne leur fournissait pas tout ce dont ils avaient besoin, ils recouraient au commerce. Les silex du Grand Pressigny et les coquillages de l'Océan Indien en sont la preuve; car s'ils avaient appartenu à des bandes venues de ces pays, au lieu d'être isolés au milieu d'objets en pierre locale, ils seraient accompagnés de tout un mobilier exotique, que nous ne rencontrons pas. S'il y a eu des migrations, s'il y a même des peuples qui par une sorte de caractère ethnique, semblent indéfiniment voués au nomadisme, et s'il y a aussi des pays de plaines qui, dans une certaine mesure, imposent la vie nomade à toutes les populations qui n'ont pas dépassé un certain développement social, il y a en revanche des races qui sont essentiellement sédentaires et cultivatrices quand même; ce sont des vues que j'ai développées ailleurs récemment (1). De ce nombre sont les races aryennes, auxquelles je n'hésite pas à rattacher les Italo-Danubiens. Les habitants des palafittes des Alpes et des villages néolithiques hesbaiens étaient agriculteurs et sédentaires. Tout au plus, peut-être, avaient-ils des résidences d'été et d'hiver, pour parer à la rigueur des saisons, et les grottes de Menton ont pu être habitées dans la saison froide, par des montagnards de la Suisse ou de la Savoie; mais nous-mêmes en faisons autant.

Les pierres rares de la famille de la jadéïte ne sont pas venues d'Orient, la preuve minéralogique en est faite, et le bronze lui-même est une découverte locale, faite

---

(1) Mélanges. CHARLES DE HARLEZ, Leide, J. Brill, 1896, pages 349 et suiv. *Ethnographie de la Chine septentrionale et son influence sur l'Europe.*

probablement sur le versant Italien des Alpes, les gisements de cuivre ne sont pas rares, et il n'est pas en France de poche d'étain, si faible soit-elle, qui n'ait été exploitée aux temps anté-historiques. Ma conviction est que ces populations de la pierre et du bronze ne se sont répandues que lentement dans les pays qui s'ouvrirent devant elles, formant en quelque sorte tache d'huile à mesure que leur densité excédait les ressources du sol. Je ne conteste pas le rôle considérable des grands cours d'eau dans la dispersion des races et de la civilisation, j'ai déjà signalé celui du Dnieper prolongé par la Vistule; on en trouve deux autres exemples dans les monuments mégalithiques répandus le long des côtes et des artères fluviales, et dans le bronze dont le commerce a descendu le cours de la Garonne, de la Loire et de la Seine, et remonté celui du Rhône et de la Saône, pour suivre ensuite la Meuse. Il y a eu plusieurs provinces du bronze, et la Belgique paraît se rattacher à celle qui a eu son centre dans le bassin de la Loire, et alimentait les îles Britanniques et les côtes de la Manche.

M. le baron DE LOË. — Dans une de nos plus anciennes forêts de l'Ardenne, dans celle de Freyr, il paraît exister de nombreuses tombelles.

M. DE VILLENOISY. — Pour le travail du fer, les indigènes devaient nécessairement habiter le voisinage immédiat de la forêt.

S. Ex. le prince POUTJATINE. — Et même déjà pour le travail du bois, on devait employer le silex, comme le prouvent au surplus les objets en bois que M. Wolma Smith a façonné avec des tranchets. Je suis d'accor avec MM. Hublard et Gosse, pour croire que les bor des rivières et des lacs, où l'homme trouvait du poisso et des coquillages en abondance pour nourriture, et d

l'eau pure pour boisson, étaient plus aisés pour les migrations des peuplades néolithiques et l'établissement de leurs stations. Les animaux sauvages ne recherchent-ils pas aussi les bords des rivières et des lacs? Et la chasse, on le sait, jouait un grand rôle chez l'homme néolithique, muni de l'arc et de flèches à pointe de silex.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole? Nous pourrons du reste reprendre demain la discussion sur ce débat. Ayant une communication à faire, je prie M. de Villenoisy de prendre la présidence.

M. D.-A. Van Bastelaer. — Je vous intéresserai sans doute en vous donnant des nouvelles de trois monuments mégalithiques du Hainaut. D'abord, voici les photographies des quatres faces de la *Pierre-qui-tourne* entre Baileux et Gonrieux, qui était renversée et que le Gouvernement vient, à ma demande et par mes soins, de faire redresser (les quatres planches sont exposées).

Cette pierre se trouve au haut d'une côte fort élevée, formant un sommet qui domine au loin l'horizon. Elle est en grès landénien et l'on rencontre aux environs, et isolés, ayant été transportés pour servir de bornes, d'autres blocs de même roche, qui ont pu servir d'acolythes à la pierre principale.

Cette dernière est, de toute évidence, un menhir. Depuis l'origine des temps historiques, c'est une propriété publique qui sert de borne limitative entre les deux comtés ou pays de Namur et de Hainaut, et les deux communes de Baileux et de Gonrieux, et, aujourd'hui encore, de ces deux communes et de ces deux provinces.

Permettez-moi aussi de vous donner quelques nouvelles, toutes récentes, de deux autres monuments mégalithiques du pays, qui vous sont déjà connus : la *Zeupire* de Gozée et la *Pierre-qui-tourne* de Sivry-Santain.

La *Zeupire* était restée depuis l'antiquité debout et seulement fortement inclinée. Elle avait été, en outre, enterrée en partie par le remblai de la voie romaine sur le côté de laquelle elle se trouvait, et qui aujourd'hui est cultivée sur ce point.

Sur mes instances, ce monument a été acheté par l'Etat et l'on est occupé à lui rendre son aspect, en la dégageant et la redressant.

Quant au monument de Sivry, il est formé de deux monolithes énormes, de grès landénien comme les autres, qui, au commencement de ce siècle, étaient encore debout. L'un fut renversé vers cette époque; l'autre le fut en 1835, par l'Administration communale, en quête d'un trésor pour améliorer les chemins du village. Malheureusement, en tombant, la pierre fut brisée en deux morceaux, et de trésor, point naturellement.

C'est ce monument encore que, sur mes instances, le Gouvernement va faire restaurer. Le Hainaut possédera ainsi de beaux spécimens de monuments mégalithiques.

Je désire constater ici l'existence d'une *Pierre du diable* que personne n'a signalée aux archéologues. Elle existe à Alle-sur-Semois.

A l'endroit de la rivière, où l'on va se baigner et où la profondeur est grande, se trouvent trois immenses pierres, dont la principale est sur le bord, baignant dans l'eau. Un immense chêne séculaire l'abrite, et ses racines l'embrassent d'un côté; et ce vieux chêne fut toujours respecté par les bûcherons du bois voisin. Cette pierre a ses légendes : les chevriers viennent y passer leurs loisirs pendant que les bêtes broutent les environs. Le peuple semble affectionner ce monolithe. Plus avant dans le courant, se trouvent les deux acolytes respectés de la *Pierre du diable;* l'un, la *Pierre chirée* ou déchirée, en forme de baignoire, où viennent se reposer les nageurs, et l'autre, la *Pierre plate,* carrée et d'une très grande surface.

M. H. Le Bon voudrait savoir si toutes ces pierres et monuments sont de même nature que la roche du pays?

M. D.-A. Van Bastelaer. — La *Zeupire* et les *Pierres qui tournent* de Boileux et de Sivry sont, comme presque tous les menhirs du pays, en grès landénien. Cela ne veut pas dire qu'ils aient été transportés par l'homme, loin de là! Celui-ci s'est contenté de les choisir et de les dresser, sur place, d'ordinaire. N'a-t-il pas même parfois consacré à son culte, une roche qui l'avait frappé?

Quant aux *Pierres du diable* de Alle, ce n'est pas la même chose. Elles sont de même roche que les contreforts voisins de la vallée.

Dans cette vallée de la Semois, comme dans toutes les vallées, selon les détours de la rivière, la rive est rocheuse et presqu'à pic, d'un côté au moins. L'autre côté est parfois en pente douce. Ici, il est évident pour l'observateur, que les *Pierres du diable* ont dégringolé du contrefort de roches voisines, et sont venues s'abattre dans le cours de l'eau, où l'homme les a trouvées et baptisées en place.

M. Van Bastelaer reprend la présidence.

M. le Président. — Nous n'avons pas le temps d'aborder la discussion de la seconde question. Quelqu'un d'entre vous, Messieurs, a-t-il une communication assez courte à faire pendant le quart d'heure qui nous reste?

M. Adrien Hock demande la parole pour donner quelques détails sur ses découvertes sur la Lesse. Il expose divers plans et croquis, et donne lecture d'un chapitre d'un ouvrage qu'il se propose de publier prochainement.

Voici en résumé sa communication :

Sur le plateau aride et sauvage dénommé *le Chession*

(Chatelet, castellum) de Han-sur-Lesse, se trouvent des centaines de marchets, ou tas de pierrailles, alignés régulièrement sur quatre grandes rangées ou lignes parallèles. Un certain nombre de ces marchets, assez différents de forme et de taille, sont surmontés d'une grosse et longue pierre dressée à la façon d'un menhir, et le tertre est contourné d'un cercle ou couronné de pierres longues fichées dans le sol.

Le plateau du *Chession* est défendu par des murs considérables de fortifications sans rapport direct avec les marchets; mais dans le principe, ces murailles ont pu être des séparations entre les membres des tribus.

Dans l'ensemble et dans les détails de cette vaste nécropole, on retrouve, ajoute M. Hock, les rites d'une religion établie, la religion des Scandinaves. Ce sont les Belges, les Fir-Bolgs, qui importèrent dans nos Ardennes ces croyances, sept siècles avant notre ère. Ces Fir-Bolgs passèrent aussi en Bretagne et en Irlande.

La discussion en aura lieu cette après-midi.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire ff.,
CH.-J. COMHAIRE.

2me Séance : lundi 9 août, après-midi

La séance est ouverte à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. D.-A. Van Bastelaer, président, M. Ch.-J. Comhaire, secrétaire, remplit les fonctions de secrétaire.

Prennent encore place au bureau : M. de Villenoisy, rapporteur, et S. Ex. le prince Poutjatine.

Sont en outre présents : MM. le baron de Loë et le baron Ch. Gillès de Pélichy, vice-présidents, A. Eeckman, secrétaire, le Dr V. Jacques, Ed. de Pierpont, Marcel de Puydt, Leite de Vasconcellos (Lisbonne), Adrien Hock, A. Demeuldre, F. Noefnet, Huybrichts, abbé Renard, chanoine baron Félix Béthune, Em. Hu-

blard, A. Daimeries, chanoine Swolfs, G. Sens, Er. Pâques, Kempeneer, Léop. Godenne, Jean Poils, L. Wouters, abbé Laenen, A. Habets, Paul Bergmans, F. Donnet, de Raadt.

La discussion est ouverte sur la communication faite ce matin par M. Hock.

M. le Président croit être l'interprète des membres de l'assemblée pour demander à M. Hock quels sont les caractères archéologiques des marchets qu'il a découverts.

M. le baron de Loë réclame également de M. Hock, les preuves sur lesquelles il s'appuie pour déclarer que ce sont des marchets.

Une discussion diffuse s'ensuit; M. Hock, reprenant de très longs passages de son manuscrit, spécialement ceux relatifs aux marchets de Han.

M. le Président prie M. Hock d'être bref et de répondre directement à la question posée.

S. Ex. le prince Poutjatine demande quelle est la faune des marchets de M. Hock.

M. Hock déclare ne pas la connaître.

M. le baron de Loë. — Dans mes fouilles de *marchets*, à Ave-et-Auffe, notamment, j'ai rencontré des débris de repas. C'étaient des ossements de cheval, de cochon (ou de sanglier) et de bœuf.

M. De Puydt voudrait savoir quels sont les objets trouvés par M. Hock. S'il n'y a pas d'objets de mobilier, il ne peut s'agir ici de monuments préhistoriques.

M. Hock déclare n'en pas connaître.

M. le Président voudrait savoir ce que l'on entend exactement par marchets. Il faut s'entendre et bien préciser l'objet du débat.

M. le baron de Loë en donne une définition complète : le vulgaire entend par *marchets,* dans lé Namurois surtout, un amoncellement quelconque de pierrailles. Le cultivateur qui épierre son terrain, rassemble à l'écart les cailloux qui gênent sa culture, et fait ainsi un « marchet ». Mais on rencontre également des amas de pierres, de forme toujours plus ou moins circulaires, mais de largeur et de hauteur variées, indistincts des autres pour un œil peu exercé, qui sont d'antiques sépultures. Les uns recouvrent une tombe à inhumation; près du squelette se voient quelques débris de poterie grossière et parfois, mais très rarement, un peu de bronze. Quelques autres recouvrent des sépultures à incinération. Les deux modes se rencontrent aussi dans le même « marchet ». Il n'est pas rare d'y recueillir également des fragments de poterie romaine, *mais jamais de silex mêlés au dépôt funéraire.* L'antiquité des *marchets* ne nous paraît pas devoir aller au-delà de la première époque du fer ou époque du cimetière de Hallstadt. La présence, dans bon nombre de *marchets,* d'une poterie beaucoup moins grossière et parfois même assez fine, faite au tour, nous indique également que la coutume d'élever des tombelles en pierres s'est continuée pendant les premiers temps de la domination romaine.

M. le professeur Gosse. — Dans la Savoie romande, la Haute Savoie, le pays de Grenoble, nous avons exactement les mêmes monuments. Le seul animal que nous y retrouvions, c'est le *Sus scrofa palustris.* Quelques-unes de ces tombelles présentent sur le sol un cordon circulaire de pierrailles.

S. Ex. le prince POUTJATINE. — La présence des animaux palustres, *Sus scrofa palustris* et autres, indique la transition du paléolithique ou néolithique. On ne comprend pas trop le terme *marchet*. L'expression *tumulus* ne conviendrait pas non plus.

M. le baron DE LOË. — Le mot *marchet* renferme l'*idée de pierres*. Je me réserve de le prouver ultérieurement par de nombreux exemples, pris non seulement en Belgique, mais aussi à l'étranger (France, Suisse).

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demandant plus la parole, nous passons à la 2me question : *Quels sont les documents concernant la présence de l'homme préhistorique le long du littoral belge?*

M. le Président a reçu une note manuscrite de M. le Dr Ramaeckers. Il est d'avis de la soumettre à une commission, pour décider si elle sera insérée in extenso ou en résumé, à moins que l'auteur ne se présente pour la discuter.

M. le Dr JACQUES propose d'attendre l'arrivée de l'auteur avant de ne rien décider. — *(Adopté).*

M. LE PRÉSIDENT réserve, par suite de l'absence de M. Ed. Fourdrignier, les questions 3 à 7, que notre collègue a posées et doit venir développer.

La discussion est ouverte sur la 7me question :

« Il a été trouvé récemment, au cimetière romain, à l'est de Tongres, une importante sépulture franque, et à proximité de celle-ci, plusieurs autres. La grande sépulture contenait des vases remarquables, les débris d'une lance et un beau bâton de commandement.

» A propos de cette trouvaille, on demande quels ont

été les chefs ou rois francs de la Thuringie ou Tungrie, ayant résidé à Tongres, et quels sont les principaux caractères de sépultures franques de la Thuringie?

» Les Francs se sont installés timidement au IIIme siècle, le long du Démer.

» Sous la conduite de leur chef, ils ont occupé définitivement à Tongres, après l'invasion des Vandales, c'est-à-dire après 406, les fortifications abandonnées des Romains, et le chef franc et ses successeurs ont occupé, pendant une partie du Vme siècle, à Tongres, un Stein, villa ou forteresse qui porte encore leur nom. »

M. Huybrigts commence la lecture d'un rapport sur ses trouvailles faites aux environs de Tongres. Il expose différents objets, entre autres un bâtonnet en jayet et une poignée de coffre en bronze.

La plupart des membres émettent aussitôt des doutes sur l'époque que M. Huybrigts assigne à ces objets; ils croient la poignée d'époque Louis XV, le bâtonnet plus récent encore, et nullement mérovingien.

M. le Président, en présence de ces violentes objections, demande que quelques membres de l'assemblée soient désignés pour juger l'époque de ces objets discutés.

M. le Dr Jacques demande de laisser tout au moins achever la lecture du mémoire. Au surplus, il proteste contre la nomination d'une commission. On ne décide pas, par un vote en assemblée, des questions scientifiques. Un auteur émet une opinion et c'est sous sa responsabilité personnelle qu'elle est publiée.

M. le Président. — Nous nous trouvons en présence de cette question : Le Congrès doit publier un long mémoire avec planches. Nécessairement, le Comité du Congrès ne pourra insérer dans le volume des comptes-rendus, toutes les communications présentées; il devra

choisir les meilleures et il rejettera les mémoires ou notes signalées comme erronnées ou qui ne méritent pas l'impression. Tel sera le cas pour des objets que la grande majorité des membres regarderait comme d'origine douteuse ou entâchés d'erreur. Il est nécessaire que le Congrès, qui a une véritable responsabilité morale et scientifique dans ce qu'il publiera, n'insère que les choses les moins discutables.

M. le baron DE LOË. — Il ne me semble pas qu'il s'agisse de voter par oui ou par non, si j'ai bien compris M. le Président; mais plutôt de nommer une commission qui donnera son appréciation, mûrement réfléchie, sur le mémoire en litige.

M. HUYBRIGTS continue sa lecture.

M. LE PRÉSIDENT lit l'article des statuts qui dit que « le Bureau du Congrès se réserve le droit de demander des réductions aux auteurs de mémoires ou de communications, et de décider même, le cas échéant, que le titre seul en figure dans les publications du Congrès. Il décide également s'il y a lieu de publier les planches jointes aux mémoires ».

M. le baron DE LOË. — Il est trop tard pour discuter. Il nous faut lever la séance. Je propose de voter sur la question de savoir s'il y a lieu de nommer une commission spéciale pour examiner le mémoire de M. Huybrigts.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est le bureau du Congrès qui doit décider maintenant de cette question, en vertu de l'article VI que je viens de vous lire.

La séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Secrétaire ff.,
CH.-J. COMHAIRE.

3me Séance : mardi 10 août, matin

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. le comte de Hauteclocque, président; M. Ch.-J. Comhaire remplit les fonctions de secrétaire.

Prennent également place au bureau : M. de Villenoisy, rapporteur, et S. Ex. le prince Poutjatine.

Signent la liste de présence : MM. le baron Ch. Gillès de Pélichy, vice-président, Eeckman, secrétaire, Dr Victor Jacques, abbé Renard, Anth. Daimeries, Huybrigts, J. Vayson, Jean Poils, Em. Hublard, A. Campers, L. Wouters, Ch. Leman, M. et Mme Lievevrouw-Coopman, Mlle Julia van Reeth.

M. le Président, regrettant l'absence de M. le Dr Ramaeckers, prie M. le Secrétaire de donner lecture de son mémoire, et ouvre la discussion sur cette question *de la présence de l'homme préhistorique le long du littoral belge.*

M. le Secrétaire donne lecture du susdit mémoire de M. le Dr Ramaeckers, qui sera inséré dans le second volume des annales.

M. le baron Ch. Gillès de Pélichy. — L'honorable Dr Ramaeckers ne fait pas de distinction, me semble-t-il, entre silex néolithiques et silex paléolithiques. Des vestiges de ces deux époques se rencontrent cependant le long de nos côtes belges; mais, tandis que les silex néolithiques proviennent du sous-sol des tourbières, où on les rencontre dans leur position primitive, les silex paléolithiques, recueillis en cet endroit, semblent avoir été importés, postérieurement à leur taille, par des événements étrangers à l'action de l'homme. D'après les conclusions du savant mémoire de M. l'ingénieur Rutot, publié en 1896, dans le compte-rendu du Congrès de

Gand, ces silex ont été arrachés des plateaux qui dominent les crêtes de l'Artois; ils furent charriés par les eaux, avec d'autres cailloux roulés, et amenés sur nos plages, tels que les avait abandonnés l'homme quaternaire du nord de la France.

Voici, pour joindre au relevé de notre collègue, quelques lames de silex néolithiques ramassées par moi-même sur la plage d'Ostende, à Mariakerke.

M. Comhaire voudrait savoir si ces silex ne proviennent pas de stations gisant dans des terrains aujourd'hui recouverts par les eaux de la mer et autrefois émergés.

M. le baron Ch. Gillès de Pélichy. — Les silex néolithiques trouvés le long de nos côtes, proviennent tous, comme je l'ai dit, du sous-sol des tourbières. En plusieurs endroits, ces gisements s'avancent sous l'océan, bien au-delà de la limite du territoire d'aujourd'hui. Ce sous-sol, jadis foulé par les peuplades néolithiques, ne fut submergé, par un retour offensif de la mer, que vers la fin de la domination romaine, témoin les nombreuses poteries de cette époque, exhumées des tourbières, notamment à Zuyenkerke (collection de Mgr Béthune, poteries dites samiennes), à Lisseweghe (explorations de M. Rutot) et plusieurs autres localités citées dans l'ouvrage du chanoine de Bast.

M. de Villenoisy. — Il est certain qu'il y a, le long de toutes nos côtes, des mouvements successifs d'abaissement et de surélevation. Il faudrait voir ce qui se passe sur la côte belge.

M. l'abbé Renard donne quelques explications.

M. de Villenoisy. — Je voudrais préciser. Nous trouvons une couche de tourbe entre deux couches de sable,

sur le littoral belge. Quand s'est formée la couche de tourbe et quelle est son épaisseur?

M. le Dr Jacques. — Elle s'est formée à la fin des temps quaternaires, sur des points nettement déterminés aujourd'hui; en bas, on trouve du néolithique et vers le haut du romain. Il y a d'autres formations encore.

L'épaisseur en est de 6 à 7 mètres, mais se répartit d'une façon extrêmement variable.

M. le Président. — La discussion étant close sur ce point, nous allons ouvrir les débats sur la communication faite hier après-midi, par M. Huybrigts.

M. Huybrigts achève la lecture de son mémoire.

M. le baron Ch. Gillès de Pélichy demande des détails précis sur cette trouvaille, dont les deux objets présentés aux membres de la section ne paraissent point porter les caractères de l'époque mérovingienne.

M. Huybrigts donne des détails sur les circonstances de la découverte. C'était au cours de travaux, à l'emplacement du cimetière romain, à l'est de la ville. On avait trouvé des tessons de céramique romaine à 1 m. 50 de profondeur, reste d'une sépulture (ce qui indique toujours un remaniement du sol pour confectionner une sépulture plus inférieure), puis des restes du squelette d'un cheval avec un fragment de mors en bronze, placé sur une couche de terre glaise d'une dizaine de centimètres d'épaisseur. M. Huybrigts donna des ordres pour faire une fouille et descendre plus profondément. A 2 m. 25 plus bas, soit à 3 m. 75 du niveau du sol, dans le sable presque blanc, on trouvait la sépulture disposée de l'Est à l'Ouest. Du coffre funéraire, on ne voyait que les traces en poussière blanche de bois disparu, et quelques menus fragments. Du squelette subsistaient quelques os, notam-

ment ceux du crâne. Aussitôt le premier vase rencontré, les ouvriers, une dizaine, se sont précipités et ont ramassé tout ce que j'ai. J'ai recueilli les débris d'une quinzaine de vases ayant ces formes-ci (il dessine), dont 3 ou 4 entiers, un fragment de lame en fer, le bâton de commandement en jayet, qu'un coup de pioche avait brisé vers l'extrémité, une quantité énorme de clous. Le sable blanc avait même été rougi par l'oxydation des ferrailles. A noter, la couche de terre glaise placée à 1 m. 75 au-dessus de la sépulture, pour empêcher les eaux d'abîmer le mobilier de celle-ci, et le cheval sacrifié sur la sépulture.

A noter encore, qu'auprès de Tongres, les sépultures des Romains se rencontrent dans l'argile, celles des Romains chrétiens à la partie supérieure de la couche de sable, et celle des Francs dans le sable, entre trois et quatre mètres de profondeur.

M. le baron Ch. Gillès de Pélichy. — Il serait difficile de donner une appréciation définitive sur cette découverte avant d'en avoir étudié plus à fond le produit et les circonstances ambiantes. Je crois utile cependant de remarquer que, d'après les indications fournies par M. Huybrigts, la forme des vases dont il nous a parlé semble indiquer une origine plutôt belgo-romaine que franque.

Quant au prétendu sceptre ou bâton de commandement et à la poignée de coffre, dont il est question dans la présente communication, je me demande si leur présence au même niveau que les vases précités ne doit pas être attribuée à l'effondrement des couches supérieures, produit pendant les importants travaux de déblaiement que nécessitèrent les fouilles.

Le fait que dix hommes au moins se sont précipités dans la fosse, au moment de la découverte, avant même l'arrivée de l'auteur de ce mémoire, peut avoir déterminé

des éboulements de ce genre; ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que, sous l'influence des mêmes causes, de pareilles intrusions se soient produites dans le domaine de la science.

M. Comhaire, secrétaire, ayant lu, depuis la séance de hier, le manuscrit de M. Huybrigts, fait remarquer qu'il s'agit en réalité de trois notices parfaitement distinctes : la première concerne la tombe franque renfermant les deux objets tant discutés; la seconde est la description d'un bractéate faisant partie du trésor de N.-D. à Tongres, et dont il serait peut-être utile de publier une chromolithographie, si ce bijou est resté inédit; la troisième renferme des considérations sur les chefs francs qui résidèrent à Tongres. Il est d'avis de publier ces trois notices (1).

M. Hublard ne pouvant assister à la séance de demain, tient à déclarer qu'il fait les plus grandes réserves au sujet de certaines conclusions formulées par M. Huybrigts.

Je ne partage pas, dit-il, l'opinion de M. Huybrigts, lorsqu'il prétend que ces deux objets sont de fabrication

---

(1) Du rapport particulier adressé au Comité organisateur du Congrès, par M. le Secrétaire de la 1re section, sur les travaux de cette section, il résulterait :

Que la première notice de M. Huybrigts a déjà paru, sauf quelques phrases introductives, dans le compte-rendu du Congrès tenu à Gand, en 1896 (vol. II, pp. 97-99), dans le *Journal du Limbourg*, paraissant à Tongres (n° du 6 février 1897), et, d'après ce dernier, dans le journal *Le Vieux Liège* (n° du même jour);

Que, postérieurement au Congrès de Malines, en septembre, elle a été insérée dans le *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire de Tongres* (t. XVII, 1er fascicule), et dans des tirés à part parus sous le titre : *Antiquités romaines à Tongres*, in-8°, Collée, p. 87;

Que la seconde notice a paru dans le même *Bulletin* et dans le même tiré à part, pp. 114-115;

Et que la troisième a également été insérée dans le *Bulletin* et dans le tiré à part, p. 53.

Qu'il n'y a donc plus lieu de les publier ici.

franque. Quant à moi, je ne puis les considérer comme étant un produit de l'art franc; car ils ne présentent pas, à mon avis, les caractères propres à cet art. Je n'ai pas à leur assigner une date ni à rechercher si le bâton est bien un bâton de commandement; je me borne à constater que les motifs d'ornementation qui les décorent, ne rappellent pas du tout le style franc tel que je le connais, par le mobilier des cimetières découverts dans les provinces de Hainaut et de Namur.

En exprimant ces réserves, je n'ai pas le dessein de vouloir amoindrir le mérite des travaux de notre honorable collègue qui, par ses fouilles dans la région de Tongres, a contribué, je le reconnais bien volontiers, aux progrès de l'archéologie.

M. Huybrigts demande à ses contradicteurs de venir constater sur les lieux, les détails de la trouvaille et d'interroger les dix ou douze personnes qui y assistèrent.

M. le Président. — La parole est donnée à M. le prince Poutjatine, qui veut nous présenter quelques remarques sur l'archéologie préhistorique de la Russie.

S. Ex. le prince Poutjatine donne d'abord des détails sur les poteries de la Russie. Les recherches archéologiques, dit-il, sont entreprises un peu partout dans nos provinces. Près de Kiev, on a du paléolithique, un peu moins ancien que celui de chez vous. C'est du mammuth, de l'ours brun. L'Ursus spelaea ne se rencontre que dans les grottes, vers le Caucase seulement. Les autres grands félides carnassiers n'ont pas été connus par l'homme préhistorique de la Russie.

L'eau recouvrait alors une grande partie du sud de la Russie. Après la fonte des glaciers, les eaux de la mer Caspienne s'étendaient loin vers le nord de la Russie et séparaient celle-ci de la Sibérie. Le sol était en grande

partie, dans les autres régions, très marécageux. Hérodote, Strabon, Hippocrate et autres parlent du mauvais climat du sud de la Russie et de son influence sur la santé des Scythes, qui habitaient les bords de la mer Noire et de la mer Caspienne.

L'homme est probablement venu en Russie de la Moravie, par la Pologne. Le comte Zawicha a retrouvé des habitats de l'époque du mammuth dans les cavernes de Pologne. Au congrès tenu à Tiflis, en 1881, M. Kelsieff a prouvé que l'homme préhistorique des environs de Woronège employait de grandes lames de silex pour dépecer le mammuth.

Puis, après la disparition du *mammuth* et l'émigration des troupeaux du *Cervus tarandus* vers le Nord, se forme l'homme des Kjökkenmöddings, avec l'industrie campignienne (Salomon). Très développé chez nous, le niveau campignien gît sur le magdalénien qui se caractérise par *mammuth* et *Cervus tarandus*, comme le prouvent les fouilles du comte Ouwaroff. On trouve les ossements de mammuth loin au nord. Dans nos fouilles à Bologoë, je n'ai rencontré que de très petits fragments de défenses de cet animal, avec du magdalénien. On a trouvé à Bologoë : *Castor fiber, Sus scrofa, Bos brachyceros, Bos primigenius* russe, *Canis ladogensis, Canis Snostrenzevii, Myoxus glis, Arvicola amphibius, Arvicola arvalis, Mustela foina* et *Martes*, etc., etc. Les Kjökkenmöddings du Danemark sont-ils plus anciens que les nôtres? (C'est encore à discuter et je suis plutôt d'avis que plusieurs Kjökkenmöddings du continent sont plus anciens). Quant aux coquilles des Kjökkenmöddings, on pourrait dire que l'emploi des coquilles marines n'est pas plus ancien que l'emploi des coquilles terrestres dans les Kjökkenmöddings du continent. A Menton, dans les grottes, les coquilles employées par l'homme étaient non seulement marines, mais aussi des coquilles terrestres. Chez nous, ce sont des coquilles lacustres *(Unio lateralis*, etc., etc.); mais de

nos jours on n'utilise plus celles-ci, comme nourriture. L'argile des poteries renferme des fragments de ces coquilles broyées. D'après quelques auteurs, c'est l'argile qui renferme naturellement les coquilles, et leur présence dans la poterie serait accidentelle. Je crois, au contraire, que ce n'est pas toujours le cas, que les coquilles ont été placées pour la plupart volontairement, et ce qui le prouve, c'est la grandeur presque égale de leurs fragments. On y trouve du reste aussi des plumes d'oiseaux. Près du feu, on séchait doucement l'argile d'un côté, puis on retournait le vase. Cette pâte est très fragile, très épaisse et grossière. J'ai écrit à M. Emile Rivière et à d'autres, pour savoir si chez eux on retrouvait des vases néolithiques en argile pétrie, avec des coquilles; je n'ai pas eu de réponse sur l'emplacement des trouvailles. Mais on en a retrouvé chez les Indiens des bords du Mississipi, à ce que m'a affirmé M. Thomas Wilson; on en connait aussi en Sibérie. J'en ai vu plusieurs dans la collection présentée au congrès international de Moscou, par M. Jadrinzeff. Peut-être trouverait-on ainsi le chemin d'une migration de peuples en Amérique, par la Sibérie. Dans ces derniers temps, on a parlé beaucoup de liaison, de rapports entre l'Amérique et l'Europe par l'Atlantide, pendant le paléolithique. Dans son dernier travail, *l'Atlantide et le Renne* (Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 1897), M. Salmon est d'accord avec plusieurs géologues, sur l'existence d'une communication pendant le magdalénien *(cervus tarandus)* avec l'Amérique. Il y aurait eu, par conséquent, pendant le paléolithique, deux voies de communication, deux routes, par l'Atlantide et par la Sibérie.

Les habitations lacustres sont moins anciennes que celles des Kjökkenmöddings (Dr Gross, *Les Protohelvetes.* — M. Robert Munro, *Ancient Sckottisch Lake-Dwelings or crannogs,* 1882, etc., etc.).

Le néolithique chez nous : les poteries sont ornées

de dessins. J'ai vu chez vous, au musée archéologique de Namur, deux vases avec des empreintes d'ongles et l'ornement fait avec l'os d'un petit animal, qui n'est pas rare à Bologoë. Mais, pour la plupart, nos vases ne ressemblent pas aux vôtres. Les dessins sont très variés; les poteries, depuis Kazan jusqu'au Nord, se ressemblent dans toutes nos stations néolithiques. La roulette et différents estampages sont employés, non au bord, mais en diagonale, avec des lignes brisées. Avec les estampages quadrangulaires, on formait des groupes de quatre et six carrés contigus; quelques estampages ont été faits avec des marques en argile cuite.

Pour parler des formes, les vases ont l'aspect de bols, de coupes, sont coniques comme des nids; vers la fin on trouve des goulots; quelques-uns ont des collerettes parfois recourbées en haut, vers l'extérieur, et avec un fond horizontal; parfois ils sont en forme de poires. A l'âge du fer, se produisent les formes plus ou moins ventrues. Parfois un vase très grand sert à l'incinération.

A noter que les parties des vases sont, en Russie, dénommées comme les parties du corps humain : on cite le cou, les oreilles, les côtes, le pied, les mains, etc. Un vase cassé se dit un crâne brisé (cherepock).

Nous avons en Russie, des trouvailles de fonds de cabanes. Sous la couche de verre noire, on trouve des fosses; sur le trou on élevait une hutte en branchages, couverte peut-être de gazon, comme le font encore nos paysans d'aujourd'hui.

Les néolithiques émigrèrent vers le sud, avec les recrudescences de froid, et, pendant les chaleurs, revenaient à leurs anciennes cabanes *(Applaudissements)*.

M. le Président remercie le prince Poutjatine de son intéressante communication. Nous sommes heureux, ajoute-t-il, d'avoir tous ces renseignements sur le préhistorique russe.

M. Comhaire est frappé de la ressemblance qu'il y a entre ces vases du nord de la Russie et ceux de notre âge du fer, de nos tombelles halstattiennes.

S. Ex. le prince Poutjatine. — Dans le sud, on trouve de ces vases portant des anses, mais dans le nord on ne rencontre pas d'anses. On trouve parfois une décoration à l'intérieur même du vase, vers le bord. Les dessins de M. Piette ont quelque ressemblance avec les nôtres. Une chose curieuse à signaler, c'est que M. Piette a trouvé des rapports entre les lettres de l'alphabet et ces dessins géométriques des galets coloriés. Moi aussi, j'ai dit au Congrès d'Odessa, qu'on peut rapprocher certains caractères vieux phéniciens et quelques anciens hiéroglyphes égyptiens de ces ornements; ce doit être aussi des prototypes des signes cypriotes, faisant les ornements géométriques des poteries. Seulement, les galets sont plus anciens, ils sont paléolithiques. C'est l'évolution des ornements sur les poteries néolithiques.

M. Eeckman. — A propos de la communication de M. le prince Poutjatine, je voudrais savoir si on trouve cette pointe de flèche-ci en Russie, munie d'un grand pédoncule?

S. Ex. le prince Poutjatine. — Oui, il y a quelques exemplaires de ce genre; mais M. Gabriel de Mortillet dispute ces formes dites des trouvailles d'Italie.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire ff.,
Ch.-J. Comhaire.

4me Séance : mercredi 11 août, matin

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. le baron de Loë, vice-président. M. Comhaire remplit les fonctions de secrétaire.

Prennent aussi place au bureau : M. de Villenoisy, rapporteur, et S. Ex. le prince Poutjatine.

Signent la liste de présence : MM. le baron Ch. Gillès de Pélichy, vice-président, Dr Victor Jacques, A. Daimeries, Jean Poils, abbé J. Claerhout, Melle Julia Van Reeth.

M. Comhaire montre à ses collègues quelques photographies de bronzes de différentes époques, du musée de Gand, que vient de lui adresser M. Edouard Fourdrignier, lui annonçant en même temps son impossibilité d'assister au Congrès.

M. de Villenoisy est l'interprète des membres de la section, en regrettant l'absence de M. Fourdrignier. Les débats qu'eussent soulevés les questions qu'il a posées, auraient certes été extrêmement instructifs.

M. le Président. — Nous nous voyons forcés de renvoyer au prochain Congrès, les questions posées par M. Fourdrignier.

M. Ch.-J. Comhaire déplore vivement ce contre-temps, qui oblige notre savant collègue d'être loin de nous. Il eût vivement désiré discuter ici différents points de cette intéressante période des âges préhistoriques du métal, surtout qu'il continue ses recherches sur nos régions de l'Escaut et de la Meuse et qu'il publiera sous peu un Supplément à son mémoire de 1892 (Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, 1894).

Ses recherches ont spécialement porté sur les traces qui subsistaient à l'époque romaine et jusqu'à nos jours. Il cite par exemple ces immenses tumulus en terre, élevés sous la domination romaine, renfermant une sépulture à incinération, avec mobilier absolument romain et qui, pour lui, ne contiennent certainement que la dépouille funèbre de quelque indigène, Belge romanisé.

Selon toute vraisemblance, les cendres des rares fonctionnaires envoyés chez nous et qui ont pu décéder au cours de leurs fonctions, ont dû être renvoyées à Rome, pour être déposées dans le columbarium familial. Un fait important, qui semble prouver la thèse et qui a sa valeur spéciale, c'est que ces tumulus sont particuliers à la Hesbaye. Comme l'indique un schema inachevé de carte, que M. Comhaire publiera sous peu avec une étude détaillée, ces sépultures sont concentrées — 80 ou 100 — dans un triangle qui a pour base Tongres, Tirlemont et Huy. En rayonnant autour de ce triangle, on en rencontre de moins en moins. Ces tumulus ne sont que des tombelles des descendants des peuplades de l'âge du fer; les mêmes croyances et les mêmes principes ont présidé à la confection des tombelles préhistoriques d'époque Hallstattienne et des puissants tumulus belgo-romains. M. Comhaire est porté à les attribuer plus spécialement aux Tongrois.

On trouve pour centre de leur ère de dispersion, la petite ville de Waremme. Or, auprès de cette localité, on connaît la villa romaine dite d'*Autuaxhe* (Voir Congrès de Liège, 1890, p. 191), qu'il faut rapprocher du nom de *Atuatuca Tungrorum,* que portait Tongres et du fameux *Atuatuca Eburonum,* célèbre par le massacre des cohortes de Sabinus et de Cotta, camps belges que la presque totalité des historiens ont placé dans cette région. Les Tongrois ayant succédé aux Eburons, c'est un argument à présenter pour la thèse des tumulus des Tongrois romanisés.

Sur sa carte, M. Comhaire a indiqué les principales voies romaines. A propos de voies romaines, il tient dès aujourd'hui à signaler à ses collègues, une survivance folklorique éminemment intéressante. Il y a quelques années, au cours de fouilles qu'il avait entreprises dans les Hautes Fagnes, proches de Spa (à Coque-è-fagne, Sart), à l'emplacement que le cadastre, comme la croyance

populaire et les documents historiques indiquaient pour celui d'un hôpital, il a trouvé un ermitage du XVIme siècle. Un campagnard vint lui tenir cet étrange propos : que *c'était là la seule maison entre Tongres et Trèves*. Après un habile interrogatoire, il était prouvé que le paysan ne connaissait ni Trèves, ni Tongres, mais qu'il répétait inconsciemment ce propos conservé de génération en génération. En effet, à cet endroit dit « hôpital », passait un tronçon de chaussée romaine, encore visible à peu de distance, et connue sous le nom de *la Pavée du Diable*, étudiée naguère par MM. Schuermans, J.-S. Renier et d'autres. Or, M. Comhaire a pu, par ses recherches, joindre, les uns aux autres, toute une série de tronçons des voies antiques et rétablir ainsi, d'une façon à peu près complète, la voie romaine de Tongres à Trèves, qui passait par l'Hôpital. Bien plus, cette voie est la plus courte d'une de ces villes à l'autre; elle est la seule *directe*, et l'Hôpital se trouve à 54.000 mètres environ de Tongres, soit une bonne étape de piéton, près de onze de nos lieues modernes. D'autre part, l'espace qui sépare l'Hôpital de Coque-è-fagne de Trèves est à peu près semblable. Le voyageur qui se rendait pédestrement, ou même à cheval (changeant de monture à un relai que je puis indiquer, car il existe encore traditionnellement! C'est la vieille auberge de la Clef, près de Fléron!), devait passer la nuit à « l'hôpital ». Ce mot se retrouve dans de plus anciens documents que le XVIme siècle; déjà au Xme! Hôpital, hospitalium chez les Romains, indique non pas un refuge pour malades, mais bien une auberge, une hôtellerie; c'était bien la seule habitation publique — car il y avait des villas sur le bord du chemin —, la seule *maison*, comme disait mon paysan, entre Tongres et Trèves. On voit par cet exemple aussi, combien sont importantes les études folkloriques et l'utilité d'assimiler dans les recherches historiques des éléments de sources très variées.

N'est-ce pas encore un paysan ardennais qui, non loin de cet endroit, répondait à M. Schuermans ou à M. Albin Body, je ne me souviens plus, se trouvant sur une vieille route perdue dans les Fagnes : « Oh! Monsieur, mon père m'a toujours dit que ce chemin conduisait à Rome! » Et c'était, en effet, une voie romaine!

Une autre question que j'aurais voulu traiter, si notre collègue M. Fourdrignier était des nôtres en ce moment, c'est de ce curieux vase dit de Jupille, et dont notre estimable rapporteur, M. de Villenoisy, nous révéla naguère l'importance. Ce grand vase, orné de sept bustes humains, fut trouvé dans la riche ville belgo-romaine de Jupille, près de Liège.

Ce vase, quoique romain de fabrication comme de date, doit être la reproduction d'un vase beaucoup plus ancien, germanique ou belge, et les bustes seraient des figurations de divinités. Lorsque M. de Villenoisy a entrepris sa notice parue en 1892, j'avais moi-même commencé une semblable démonstration à la suite de cette publication du vase de Gundestrup, qui venait de paraître. Depuis, nos recherches ont permis de retrouver onze exemplaires de ce vase, avec des variantes, improuvant parfaitement la valeur liturgique du récipient. De plus, tous ces vases sont répartis dans la zone méridionale de la Belgique. Il y a longtemps que ces recherches pourraient être publiées, mais le temps, les occupations...

M. de Villenoisy. — Il y a tout particulièrement à citer parmi ces vases, celui qui se trouve au musée de Valenciennes, et qui porte le serpent et le bélier si connus dans l'iconographie gauloise.

S. Ex. le prince Poutjatine donne de nombreux détails sur l'intéressante trouvaille de Bologoë, intermédiaire entre le paléolithique et le néolithique, et qui

peut être étudiée en bonne partie sur les silex et les photographies qu'il expose en ce moment à Bruxelles (1).

Il parle de l'ouvrage de M. Hackman, sur la poterie de l'âge du bronze en Finlande, qui est identique à celui du centre de l'Europe. En Russie, on ne trouve pas d'âge du bronze, mais seulement le premier âge du fer.

Il donne aussi des détails sur les Kourganes, les camps retranchés, les fonds de cabane, etc. de la Russie, et montre le 3me volume des comptes-rendus du Congrès de

---

(1) Il n'est pas inutile de publier la bibliographie de cette fouille de Bologoë, et que vient de nous envoyer son auteur, S. Ex. le prince Paul Poutjatine :

a) Ouvrages écrits en français :

Note sur la station de Bologoë. — Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologique préhistoriques. Congrès de Paris, 1889, 4me question, c.-r., p. 220.

Du développement d'empreintes de produits textiles sur les poteries russes, et de leur conformité avec des produits similaires de l'Amérique du Nord. — Congrès international des Américanistes, 8me session. Paris, 1890, c.-r., pp. 507-512.

Prince P.-A. Poutjatine et Thomas Wilson. *Exposition composée d'estampages de poteries russes et nord-américaines portant empreintes de produits textiles.* — Idem, pp. 512-513, p. 95.

Compte-rendu du Dr Hamy du Congrès de Paris, 1889, p. 27. Extrait de ma communication au Congrès.

Les traces des morsures sur les ossements des périodes paléolithique et néolithique. — Congrès International, Moscou, 1892, t. I, p. 131.

Communication à propos de la discussion sur les crânes allongés et les crânes courts. — Idem, 3me séance des sections, c.-r., p. 19 des procès-verbaux.

Vestiges du premier âge du fer à Bologojé (Russie). — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VII, 1893.

Etc., etc.

b) Remarques faites par différents savants :

Annalen des K. K. Naturhistorischen Hofmuséum, 1894, S. 38 ; 1893, S. 35.

Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme, 1886, p. 271.

Remarque de M. Virchow in Zeitschrift für Ethnologie, XXV, S. 335-337.

Bulletin de la Soc. d'Anthropologie de Paris, article du baron de Baye, 4me série, t. IV.

Archiv. für Anthropologie, B. XXIV, Nos 1 et 2, S. 209.

Etc., etc.

c) Ouvrages écrits en Russe :

Sur les fouilles près de Bologojé. — Mémoires de la Société impériale russe archéologique, t. IV, p. IX, p. XIV.

Des pierres à écuelles du gouvernement de Novgorod. — Congrès archéologique de Tiflis, pp. LXV et 19-20.

Moscou, 1890, dont les planches donnent une excellente idée de la céramique, si ornée, du nord et du sud de la Russie.

M. le comte DE HAUTECLOCQUE, entrant dans l'auditoire, est invité à prendre la présidence.

M. le baron CH. GILLÈS DE PÉLICHY donne lecture d'une note sur ses recherches dans le cimetière antique d'Ewelghem, qui sera insérée dans le second volume des annales.

M. DE VILLENOISY. — Comme l'ordre du jour est est épuisé, nous pourrions clôturer la séance et nous

---

Ornementation de la céramique ancienne. — Congrès archéologique d'Odessa, t. I, pp. 72-83.

Le couteau en silex et son évolution. — Congrès archéologique de Vilna, séance du 9 août.

De l'art du potier à l'âge de la pierre. — Nouvelles (Izwestia) de la Société impériale de Géographie, t. X, publication 3, pp. 280-309.

De la faune, de l'âge de la pierre, des fouilles de Bologoë, au point de vue palethnologique. — Bull. de la Soc. anthropologique de l'Université impériale de St-Pétersbourg.

De l'âge paléolithique en Europe. — Ibidem, t. IV et V, pp. 74 et 75.

Des squelettes de la période néolithique trouvés à Bologoë. — Ibidem, 1889, pp. 26-35.

Des moyens de faire des ouvertures sur les côtés des vases à la période néolithique. — 8me Congrès des naturalistes russes, 1889.

La chirurgie existait-elle à l'âge de la pierre? — Ouvrages de la Société anthropologique de l'Académie impériale de médecine, t. I, livr. 2, 1894.

Etc., etc.

d) Remarques faites par différents savants :

SABANIEFF : *Analyse des scories de fer de la collection du prince Poudjatine.* — Annexe au Xme tome des Mémoires de la Société impériale russe d'archéologie, pp. 24-26.

Prof. ANOUTCHINE : *L'excursion à Bologoë, 1885. Les Antiquités.* — Ibidem, t. XI, livr. 2, pp. 64-68.

KALATCHOV. — *L'excursion des auditeurs de l'Institut archéologique.* — Recueil de l'Inst. arch., t. V, p. 4.

LASKOVSKY et LACHKOW : *L'inventaire du musée de Novgorod*, p. 56.

Indicateur du Musée impérial historique de Moscou, pp. 13, 20-22.

SCHROCHNIKOV. — *Les ouvrages en silex du district Waldaï.* — Congrès arch. de Tiflis, p. LXVI.

Etc., etc.

rendre à la 3me section, où, certes, nous attendent les débats de questions qui nous intéressent.

M. le Président, avant de lever la séance, tient à remercier M. le Secrétaire, du soin minutieux qu'il a mis à tenir les procès-verbaux des différentes réunions de la section, ses collègues du bureau de l'avoir secondé, et en particulier, notre rapporteur, M. de Villenoisy, enfin tous les savants qui ont bien voulu prendre la parole au cours de ces débats, en particulier son Ex. le prince Poutjatine, et nous communiquer le résultat de leurs intéressantes recherches ou nous aider de leur puissante érudition.

La séance est levée à 10 1/4 heures.

Le Secrétaire ff.,
Ch.-J. Comhaire.

Séances de la 2me Section

HISTOIRE

Séance du lundi 9 août, à 9 heures du matin

Prennent place au bureau : MM. Hans Hildebrand et baron de Maere, présidents, Fernand Donnet, secrétaire, et Th. de Raadt, rapporteur.

Ont signé la liste de présence : MM. Félix de Monnecove, E. Matthieu, H. Cordemans, J. Kaisin, Jules Fréderichs, Eug. Lameere, G. Hecq, Ed. de Marneffe, abbé Cauchie, Paul Bergmans, major de Cannart d'Hamale, R. Maere et G. Sens.

M. le baron de Maere, qui préside la séance, donne quelques indications utiles pour la bonne marche des séances de la section; il engage tous les membres qui prendront la parole, dès que leur communication sera

terminée, à la résumer par écrit et à la transmettre au bureau.

C'est par la QUESTION X. de son programme que la section entame ses travaux.

Comment faut-il publier les textes anciens?

M. E. DE MARNEFFE expose que dans la publication de tous textes anciens, deux buts principaux doivent être visés, c'est-à-dire la conservation et la vulgarisation. Pour atteindre ce double but, il n'y a pas de procédé plus sûr que la phototypie; malheureusement, l'usage en est coûteux. Dans tous les cas, la reproduction devrait être textuelle; et il ne faudrait pas introduire dans le document une ponctuation réglée sur l'usage moderne, car les lois de la ponctuation, établies par les grammairiens romains, ont des règles connues et parfaitement rationnelles. Il ne faudrait pas davantage compléter les abréviations, ce qui bien souvent donne lieu à des interprétations erronées. Il conclut en demandant que les textes anciens soient reproduits avec la plus grande fidélité possible, et que dans cette reproduction, la ponctuation et les abréviations originelles soient scrupuleusement observées.

M. G. HECQ appuye les observations de M. de Marneffe; il émet le vœu de voir les pouvoirs publics s'occuper de la question, et fournir à certains ateliers les moyens nécessaires pour acquérir les signes d'abréviation et autres caractères spéciaux, nécessaires pour l'impression des documents anciens.

M. l'abbé CAUCHIE, tout en étant d'accord en principe avec les orateurs précédents, voudrait voir les abréviations complétées par l'éditeur, de manière à en faciliter la compréhension aux lecteurs. Toutefois, cette interpré-

tation ne devrait se faire que pour autant que l'exactitude et la fidélité en soient parfaitement assurées.

M. Hecq n'est pas de cet avis. Il existe une différence entre éditer et vulgariser, et ici on recherche une reproduction fidèle des textes; autre chose serait s'il s'agissait de les vulgariser ou de les commenter.

M. de Raadt trouve également qu'il y aurait lieu d'insister auprès des sociétés savantes, pour qu'elles engagent les imprimeurs, sur lesquels elles ont de l'influence, à se fournir de signes d'abréviation.

M. Hildebrand croit que ce but peut être atteint sans intervention officielle; l'exemple de la Suède est là pour le prouver.

M. Bergmans n'est pas partisan d'une reproduction tout à fait textuelle.

Le vœu de M. de Marneffe, tendant à voir les textes anciens fidèlement reproduits, en respectant les abréviations et la ponctuation primitives, est rejeté par parité de voix. Celui de MM. Hecq et de Raadt, souhaitant de voir les pouvoirs publics doter les ateliers officiels de signes paléographiques, et les sociétés engager leurs imprimeurs à les acquérir, est adopté.

IIme Question. — *Quelles sont les plus anciennes monnaies frappées à Malines?*

M. L. Van den Bergh lit un chapitre d'un ouvrage qu'il se propose de publier, relatif à l'histoire monétaire de la seigneurie de Malines. Il veut combler une lacune existant ici, tandis que sur ce point toutes les autres villes belges ont déjà une histoire parfaitement établie.

L'origine des premières monnaies malinoises n'est pas clairement prouvée; toutefois, l'avis général est, qu'il faudrait considérer comme les plus anciennes pièces connues, celles qui furent frappées au IXme siècle, sous l'épiscopat de Notger. M. Van den Bergh fournit encore nombre de détails au sujet des premières monnaies connues, et décrit les pièces qui en proviennent.

M. DE RAADT fait quelques restrictions relatives à la partie historique du travail dont il vient d'être donné lecture.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Séance du lundi 9 août, à 2 heures

Le bureau est composé de : MM. Hans Hildebrand, président, Fernand Donnet, secrétaire, et Th. de Raadt, rapporteur.

Sont présents : MM^mes^ Wauwermans, Burls, comtesse de Nahuys, baronne van Zuylen; MM. J. Willems, du Trieu de Terdonck, Léop. Godenne, Henri Op de Beeck, Ed. Magnus, van Hoobroeck de ten-Hulle, Alf. André, Cron, A. Habets, Kaisin, Félix de Monnecove, L. Vautier, Th. Janssens, A. Janvier, abbé Nève, général Wauwermans, G. Hecq, abbé Renard, A. Eeckman, abbé Flahault, E. Matthieu, A. Demeuldre, Boissonnet, Paul Bergmans, C. Snoeck, E. Serdobbel, chevalier Soenens, baron R. van den Branden de Reeth, L. Van den Bergh, H. Cordemans, Ed. Poncelet, comte F. van der Straeten-Ponthoz, Aug. Van Speybrouck, Alb. Nobels, Fréderichs, L. Stroobant.

XIIIme QUESTION. — *Il est désirable que dans tous les établissements d'enseignement moyen, les cours d'histoire et de*

géographie soient confiés à des spécialistes possédant le diplôme de docteur en philosophie et lettres.

M. l'abbé CAUCHIE, l'auteur du vœu imprimé dans le programme du Congrès, demande que les cours d'histoire et de géographie soient disjoints dans les établissements d'instruction. Ils ont chacun une importance assez grande, pour que des professeurs spéciaux soient mis à leur tête.

M. l'abbé RENARD appuye vivement la proposition de M. l'abbé Cauchie. Il trouve également que partout l'histoire est tout à fait favorisée au détriment de la géographie. Le programme des études de l'université de l'Etat en fournit une preuve péremptoire. Neuf heures sont, par semaine, réservées à l'histoire, tandis qu'une seule heure est consacrée à la géographie. De plus, le premier enseignement se donne pendant deux années, tandis que le second est terminé en un an. Autrefois, l'importance de la géographie était bien mieux appréciée, et aujourd'hui encore, il faudrait contribuer à la diffusion de cette science si utile et à laquelle tant de personnes s'intéressent, comme le prouve surabondamment la vogue incontestée dont ont joui toutes les communications quelconques qui avaient rapport aux dernières explorations, telles que celles de Stanley, Nansen, etc. L'orateur conclut en émettant le vœu de voir apporter des modifications au programme de l'enseignement universitaire, en accordant une part plus importante aux cours de géographie, et en instituant des professeurs spéciaux pour être placés à leur tête.

M. le Lt général WAUWERMANS, à son tour, appuye les vœux émis par les deux orateurs précédents; toutefois, il fait remarquer que la réforme demandée serait assez difficile à obtenir, vu que par suite de l'infériorité actuelle

de l'enseignement géographique, les professeurs capables seraient difficiles à recruter, et qu'il faudrait peut-être s'adresser à l'étranger pour en trouver.

M. Jules Fréderichs n'est pas tout à fait du même avis; il critique l'extension qu'on voudrait donner à la géographie, et trouve que les cours sont actuellement déjà assez surchargés.

M. l'abbé Renard lui répond, et insiste encore sur la nécessité de séparer l'enseignement de l'histoire d'avec celui de la géographie. Le vœu qu'il soumet au bureau est adopté par la section.

M. Matthieu. — Le vœu formulé par M. l'abbé Cauchie rencontrera certainement l'appui de toute l'assemblée. Mais il convient de chercher à lui faire produire des effets pratiques; et dans ce but, je demanderai à la section de le compléter, en priant le bureau du Congrès de vouloir bien l'adresser non seulement au Gouvernement, mais en outre à tous les directeurs d'établissements d'enseignement moyen libres.

Voici comment je formule cette proposition :

« Il est désirable :

» 1° que, dans tous les établissements d'enseignement » moyen, les cours d'histoire et de géographie soient » confiés à des spécialistes possédant le diplôme de doc- » teur en philosophie et lettres;

» 2° que, dans la formation universitaire, il soit ac- » cordé une place plus considérable à l'enseignement de » la géographie;

» 3° qu'en attendant la création d'un doctorat spé- » cial en géographie, l'enseignement de la géographie » physique soit confiée à un docteur en sciences ».

Les membres se déclarent d'accord sur ce point.

VIme QUESTION. — *Quelle est l'origine des Grimberghe et des Berthout qui en sont issus, et quelle était leur condition sociale et politique?*

M. DE MARNEFFE fait part du résultat des recherches qu'il a faites sur ce sujet et qui lui font supposer que, suivant toute vraisemblance, les Berthout formeraient une branche cadette de la famille des comtes de Louvain et seraient alliés aux ducs de Brabant. Au XIIme siècle, les membres de cette puissante famille jouent un rôle important; on les voit figurer dans une foule d'actes de donations et autres; leurs biens sont immenses et dénotent une grande richesse. Une charte de 1134, intéressant les d'Aerschot, montre des membres de la famille Berthout figurant parmi les signataires, ce qui ferait également présumer des liens de parenté.

M. DE RAADT confirme les déductions de M. de Marneffe et donne quelques détails sur la puissance de la famille Berthout.

Vme QUESTION. — *Le peintre Frans Hals est-il originaire de Malines?*

M. L. STROOBANT croit, après recherches dont il expose le résultat, pouvoir affirmer que Frans Hals est Malinois. Jusqu'ici l'origine de ce peintre n'avait jamais encore été positivement établie. Dans les actes de naissance de plusieurs de ses enfants, nés à Harlem, il figure sous la qualification d'Anversois; par contre, des biographies de l'époque le décorent du sobriquet de *geboren maanblusscher,* ce qui constituerait un argument en faveur de Malines. M. Stroobant a tâché de reconstituer la généalogie des Hals. Il a réussi à les retrouver nombreux à Malines, et à établir leur descendance jusqu'à un certain Frans Hals; à partir de cette époque, ils disparaissent

de Malines. Par contre, avec le peintre Frans Hals, ils paraissent et se multiplient à Harlem. Se basant sur ces concordances, sur les similitudes de prénoms et sur d'autres présomptions, M. Stroobant, sans pouvoir cependant produire de preuve positive, croit pouvoir affirmer l'origine malinoise du célèbre artiste.

VIIme Question. — *La situation des peuples qui habitaient la Belgique à l'arrivée de César, correspond beaucoup plus exactement qu'on ne le suppose généralement aujourd'hui avec les divisions ecclésiastiques de notre pays au moyen âge.*

M. Jules Fréderichs, l'auteur de cette question, prouve sa thèse au moyen de nombreux arguments puisés dans l'histoire des premiers temps de la conquête romaine. On trouve, à cette époque, les Morins occupant le territoire qui, plus tard, forma l'évêché de Thérouane, tel qu'il fut constitué après l'introduction du christianisme dans nos contrées, et tel qu'il subsista jusqu'à la création, en 1559, sous Philippe II, des nouveaux évêchés. C'est ainsi encore que les Atrébates habitaient dans les limites attribuées dans la suite à l'évêché d'Arras, les Nerviens dans celui de Cambrai, les Trevires dans celui de Trèves, les Bataves et les Frisons dans celui d'Utrecht, etc. Il n'y a lieu de faire une légère exception que pour les Ménapiens, les Aduatiques et les Eburons qui, à l'arrivée de César, occupaient en partie des territoires plus étendus et appartenant aux peuplades voisines.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
Fernand Donnet.

Séance du mardi 10 août, à 9 heures

Prennent place au bureau : MM. Hans Hildebrand et baron de Maere, présidents, Fernand Donnet, secrétaire, et Th. de Raadt, rapporteur.

Sont présents : MM. L. Guignard de Butteville, Félix de Monnecove, l'abbé Deselve, A. Favier, Boissonnet, H. Cordemans, L. Paris, Ed. de Marneffe, Eug. Lameere, Ernest Coene, chevalier Soenens, abbé Cauchie, Snoeck, Lebon, Clément Lyon, Stroobant, Léon de Cannart d'Hamale, vicomte Desmaisières, Jules Fréderichs, Van den Bergh, H. Le Bon, Dr Jacques, Dr Van Doorslaer.

La séance est présidée par M. le baron de Maere.

XIVme Question. — *Quel rôle les chapitres ecclésiastiques ont-ils exercé dans les Pays-Bas, sur l'organisation de l'enseignement ?*

M. Ernest Matthieu prouve le rôle important que les chapitres ecclésiastiques ont exercé dans les Pays-Bas, sur l'organisation de l'enseignement. Déjà en 787, Charlemagne ordonne aux évêques et aux monastères de créer des écolâtres capables de diriger la marche de l'enseignement dans les ressorts des cathédrales et des monastères. M. Matthieu passe ensuite en revue les divers chapitres qui furent créés si nombreux dans nos provinces et constate que presque tous ouvrirent des écoles publiques ; il signale en même temps quels étaient les droits et prérogatives qu'ils concédaient aux écolâtres.

IXme Question. — *Peut-on formuler certaines règles en vue de l'explication étymologique des noms de lieux ?*

M. de Marneffe, étudiant cette question, pose en fait que les noms de lieux ont été donnés pour une raison

quelconque et qu'ils ont donc à toute évidence, une signification déterminée. La difficulté de retrouver cette cause première est parfois fort grande, aussi ne faut-il pas s'étonner de voir beaucoup de ces problêmes résolus d'une manière très hasardée. Ces solutions vicieuses sont parfaitement compréhensibles et ceux qui les ont commises, ont agi ainsi faute de méthode raisonnée et faute d'étude scientifiquement conduite. Il faudrait donc établir des règles permettant d'obtenir un résultat exact, et dans cet ordre d'idées, l'orateur donne quelques indications générales. Il faudrait d'abord procéder à une identification préliminaire, puis contrôler soigneusement la source d'où les noms sont extraits; ensuite observer et classer, d'après les lois phonétiques, les éléments divers dont ils sont composés, tels que : radical, désinence, etc. Il serait également très utile de dresser des cartes permettant de reconnaître les parages dans lesquels paraissent régulièrement un nom ou un radical déterminé.

M. de Monnecove trouve qu'il est périlleux d'établir des règles générales; dans tous les cas, il y a lieu de remonter à l'origine du nom, tout en considérant que la voie à suivre peut différer suivant la langue qui a été employée. A ce sujet il expose les préceptes enseignés en France, par les principaux professeurs, et il y joint certains exemples qu'il a pu relever au cours de ses études personnelles.

M. Hans Hildebrand expose à son tour quelles ont été les études produites en Suède, sur ce même sujet. Il cite de nombreux exemples et les résoud au moyen des lois de la toponymie, en honneur dans sa patrie. Il y a lieu d'observer que ces lois, fort judicieuses, sont appliquées d'après des principes ayant une grande analogie avec ceux que M. de Marneffe vient de préconiser. Il cite ensuite d'autres exemples encore, puisés dans la topolo-

gie danoise, et constate de curieux rapprochements avec des noms de lieux usités en Normandie.

M. E. Matthieu est d'avis que les idées que vient de développer M. de Marneffe sont excellentes. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il importe de se préoccuper de recueillir d'une manière systématique et complète tous les noms de lieux. L'utilité de ces travaux a été démontrée au Congrès de Namur, par un de nos historiens les plus éminents, M. G. Kurth. Un spécimen de semblable étude a été publié dans les Annales de la Fédération; M. Kurth a tenu, en effet, après avoir sollicité tous les travailleurs à s'occuper de cette intéressante question, à montrer le premier l'exemple. Nos sociétés fédérées n'ont guère jusqu'ici édité de ces glossaires toponymiques, et il y aurait avantage à les amener à entrer dans la voie qui leur a été indiquée dès les premières réunions de notre Fédération. Il demande en conséquence à la section, de vouloir bien renouveler le vœu si éloquemment développé à Namur, par M. Kurth.

Voici en quels termes il pourrait être formulé :

« Le Congrès, reconnaissant la haute utilité des études » étymologiques, émet le vœu de voir des sociétés fédé- » rées publier des glossaires toponymiques des com- » munes de leur région, avec indication très précise des » sources ».

XIme Question. — *Quels sont les plus anciens sceaux armoriés en Europe?*

M. de Raadt expose rapidement les circonstances qui amenèrent la création des armoiries et signale le sceau de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, comme le plus ancien qui ait été rencontré jusqu'à présent. Il se trouve appendu à des chartes de 1161 à 1177 et porte un lion.

Un des plus anciens sceaux armoriés connus est celui

Fig. 1. — Sceau de Philippe d'Alsace, comte de Flandre
(d'après une charte de 1162)

Fig. 2. — Contre-scel de Philippe d'Alsace, comte de Flandre
(d'après une charte de 1162)

de Rasse de Gavre, de 1179. Le cavalier porte un bouclier que l'on remarque sur le contre-scel d'un autre Rasse de Gavre, seigneur de Boulaere, d'après une charte de 1210.

Ces importants documents sigillaires ont été reproduits par M. le comte de Limburg-Stirum, dans son mémoire intitulé : *Les sceaux de la famille de Gavre* (Bruxelles, 1891).

Ce fut dans la seconde moitié du XIIme siècle que beaucoup de familles dynastiques adoptèrent des armoiries dans leurs sceaux. D'autres, et non des moins puissantes, n'en adoptèrent que vers la fin de ce siècle, ou au commencement du XIIIme.

C'est ainsi que Godefroid III, le Courageux, comte de Louvain et duc de Lothier, ne possède pas encore de sceau armorié (fig. 3, page suivante).

Son successeur, Henri Ier, est le premier prince brabançon qui orne son bouclier d'un blason : le lion.

M. de Raadt exprime le vœu de voir signaler des sceaux armoriés antérieurs à celui de Philippe d'Alsace.

M. Stroobant appelle l'attention des membres de la section, sur l'œuvre considérable, actuellement en cours de publication, de l'honorable préopinant. Les *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants* sont de nature à rendre de signalés services aux héraldistes, aux historiens, ainsi qu'aux généalogistes. Les fascicules parus contiennent une foule de renseignements inédits et intéressants sur les familles de notre pays. Outre la description du sceau porté par le personnage renseigné, l'auteur donne l'analyse sommaire des actes où le sceau décrit se trouve appendu. Le tout est puisé à des sources pures, soigneusement indiquées, qui permettent au chercheur d'y recourir sans difficulté.

M. Poncelet fait parvenir à la section la note suivante :

On peut constater, en étudiant les chartes du moyen âge, notamment celles des XIIIme et XIVme siècles, l'importance de la sigillographie, non seulement au point de vue de l'identification des personnages qui figurent dans les actes comme comparants ou comme témoins, mais aussi pour l'étymologie des noms de lieux.

Fig. 3. — Sceau de Godefroid III, comte de Louvain, duc de Lothier
(d'après une charte de 1172)

Ainsi, les seigneurs ou chevaliers de Familleureux sont

ordinairement qualifiés sur leurs sceaux : *Le famillleux* (1).

Le nom de Bienne-lez-Happart, commune de la province actuelle de Hainaut, a fait naître les interprétations les plus diverses et les plus extraordinaires; on a été jusqu'à y trouver un *Haut port* (2); or, nous avons trouvé une charte, d'avril 1271, portant, d'après le contexte, le sceau du chevalier Pierre de *Bievene,* ancienne forme des mots Bienne, Biesme, etc. Or, le sceau en question porte le blason de la famille de Bienne (un écu à la fasce et au lion brochant) et la légende suivante : ✠ *S' Pieron Hapart sing. de Bievne [chevalie]r* (3).

Happart est donc le nom ou le sobriquet du seigneur de Bienne, et la terre de Bienne a pris, comme cela arrivait parfois, le nom du seigneur (4).

M. Hildebrand ajoute qu'en Suède, le plus ancien sceau armorié connu date de 1219.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,
Fernand Donnet.

Séance du mercredi 11 août, à 9 heures

Le bureau est composé de : MM. Hans Hildebrand,

---

(1) Voyez la charte de l'abbaye de Bonne-Espérance, de l'an 1271, par laquelle Nicole, sire de Familleureux, déclare n'avoir nul droit de faire ni de tailler chemin, ni voie ni devise, ni cerquemanage en tout le territoire de Courrières; le sceau porte la légende *s' Nicholai li famill' militis.* — Dans une charte de la même abbaye, de l'an 1276, Colart de Familleureux use d'un sceau portant l'inscription : *S. Colart le Familleus (Archives de l'Etat, à Mons).*

(2) Chotin, *Etudes archéologiques et étymologiques sur le Hainaut, p. 335.*

(3) Charte originale de l'abbaye de Bonne-Espérance. Voyez J.-Th. de Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants,* p. 250.

(4) Notamment *Villers Sire Nicole,* commune du département du Nord, qui doit son nom à Sire Nicole de Barbanson.

président, Fernand Donnet, secrétaire, et Th. de Raadt, rapporteur.

Ont signé la liste de présence : MM. Clément-Lyon, Matthieu, Fréderichs, abbé Cauchie, Paul Bergmans, H. Cordemans, Van Doorslaer, Guignard de Butteville, A. Favier, de Marneffe, Magnus, chevalier Soenens, abbé Kempeneer, G. Sens, Lameere, Van den Bergh, Stroobant, Daimeries, Poils, A. Demeuldre, Willems, Félix de Monnecove, comte van der Straeten-Ponthoz, Jos. Nève, de Villenoisy, Dr Jacques, A. Habets, baron Ch. Gillès de Pélichy, Aloïs Vanderauwera, prince Paul Poutjatine, Ernest Coene.

XVme Question. — *Sur les emprunts faits par les villes de la province de Flandre, de 1550 à 1665, pour subvenir aux frais de la guerre.*

M. le comte de Hauteclocque lit un travail sur cette question, dans lequel il énumère, en les détaillant, toutes les levées de fonds qui durent être faites pour permettre de couvrir les grandes dépenses occasionnées par les luttes nombreuses dans lesquelles la Flandre dut intervenir pendant la période de 1550 à 1665.

IVme Question. — *Bibliographie Malinoise. Origine de l'imprimerie à Malines.*

M. Cordemans assure que l'on doit remonter fort haut pour retrouver trace de l'introduction de l'imprimerie à Malines. Celle-ci aurait, pour la première fois, été mise en pratique au couvent de Béthanie. C'est dans l'enceinte de ce monastère de religieuses, où, depuis longtemps on s'occupait de la copie des manuscrits, qu'en 1464 on édifia un bâtiment spécial pour une imprimerie xylographique. Peu après, l'art typographique y aurait été importé, probablement d'Allemagne, les religieuses de Béthanie dé-

pendant du monastère d'Hildesheim. L'orateur trouve des arguments pour appuyer sa thèse, dans un inventaire manuscrit de 1466, des biens de la dame d'Heynsberg, qui habitait et décéda au couvent, ainsi que dans la production de différentes pièces sorties des presses de Béthanie, et dans lesquelles on remarque des parties imprimées xylographiquement et d'autres obtenues au moyen de caractères mobiles.

M. Paul Bergmans conteste la valeur des arguments produits par M. Cordemans. D'après lui, le mot *formerij* qui se trouve dans l'inventaire, n'indique pas une imprimerie, mais probablement l'infirmerie. Il doute également de l'authenticité du placard de 1467. Il en analyse la composition et les détails d'impression et se déclare très incrédule quant à son authenticité. Il conclut en constatant qu'on imprimait au XVme siècle, au couvent de Béthanie, des images pieuses, mais que rien ne prouve l'existence, à cette époque, d'un atelier typographique.

A propos d'une remarque de M. Bergmans, qui trouve étrange qu'à la fin de la pièce les noms de *Berghe, Loen, Heijnsberch,* etc., figurent sans prénoms, M. de Raadt fait remarquer que cette objection est très sérieuse, attendu que, en effet, autrefois, le prénom jouait un rôle prépondérant, au détriment du nom de famille.

Toutefois, la réponse n'est pas difficile.

Ces noms : *Berghe, Loen, Heijnsberch, Rijswijck, Chaboth, Nassau,* etc., appartiennent à des jeunes filles qui, d'après la chronique conventuelle, entrèrent, toutes, à Béthanie, en 1455, et qui auront fondé, dans leur couvent, des anniversaires pour leurs plus proches parents décédés.

Les noms de la pièce ne se rapportent donc pas — ainsi que le pense M. Cordemans, — aux demoiselles elles-mêmes, mais aux membres de leurs familles, cités dans les actes de fondation.

D'ailleurs, Odile de Nassau vivait encore en 1474!

Bidde voer die van berghe, etc., est une façon de parler, parfaitement en rapport avec le style des XIVme et XVme siècles. Cela revient à dire : « Priez pour ceux des maisons de Berg-op-Zoom, Looz, etc. ».

MM. Cordemans et Bergmans échangent encore une suite d'idées, pour défendre leur thèse mutuelle, et persistent chacun dans leur manière de voir personnelle.

XVIme Question. — *Quelle est l'origine du conseil des finances des anciens Pays-Bas?*

M. Eug. Lameere présente un tableau récapitulatif de tous les travaux qui précédemment ont été publiés et qui s'occupaient du conseil ambulatoire et du conseil des finances, dont l'existence offre tant de similitudes. Quant à l'origine du dernier, il croit pouvoir la fixer à l'année 1438. Plus tard, de nombreuses ordonnances ont été édictées pour en régler les droits et prérogatives et dans cet ordre d'idées, il y a lieu de spécialement rappeler celles qui datent de 1447, 1467, 1471, 1487, 1497. Parmi ces documents officiels, celui de 1487 a une importance particulière, parce qu'il définit clairement la compétence du Conseil, et celui de 1497 également, parce qu'il sert de base à toutes les prescriptions qui furent édictées postérieurement.

IIIme Question. — *Faire connaître les médecins malinois et leurs écrits, et établir par leur biographie et une biographie raisonnée, la part qu'ils ont prise dans le progrès des sciences médicales.*

M. le Dr G. Van Doorslaer voudrait que dans chaque ville on s'occupât à rassembler les documents intéressant directement l'histoire médicale locale, afin de permettre un jour de composer, au moyen de monographies exactes,

une histoire générale de la médecine en Belgique. Il convie les archéologues à recueillir tous les documents de ce genre qu'ils pourraient rencontrer dans leurs recherches, et à les communiquer aux sociétés historiques locales.

M. Fernand Donnet, pour répondre à cet appel, dit qu'il a réussi, il y a quelques années, à se rendre acquéreur de tous les papiers délaissés par le pharmacien malinois Rymenans, qui a joué un rôle important dans sa ville natale, sous l'occupation française. Il promet d'en faire part au Cercle Archéologique de Malines.

VIIIme Question. — *La question des avoueries en Belgique, mise au concours par l'Académie Royale en 1834, a-t-elle fait quelque progrès depuis cette époque? Ne serait-il pas utile de reprendre cette question?*

M. Ernest Matthieu regrette l'absence de M. le Chanoine Delvigne, qui a proposé l'examen de la question des avoueries. Le Congrès de Bruxelles, en 1891, s'est occupé déjà de ce sujet (1). Son origine se rattache intimement au droit de l'immunité.

L'avoué, au moyen âge, était plus spécialement celui qui jurait de protéger et d'assister un établissement ou une communauté religieuse.

L'institution des avoués en Belgique remonte aux premiers temps de notre histoire. Un diplôme de 644, émané du roi Clotaire III, est le plus ancien acte où le mot *advocatus* est employé dans le sens spécial de protecteur d'une institution ecclésiastique.

Il faut rejeter la distinction proposée par le baron de Saint-Genois, entre l'avouerie militaire et l'avouerie judiciaire; elle ne se justifie par aucun texte.

---

(1) *Annales de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique*, t. VII, 2me partie, pp. 288-291, 323-326.

L'avouerie eut dans les provinces belges un caractère exclusivement ecclésiastique. Elle finit par se transformer, sous l'empire de la féodalité, en fief.

A l'origine, elle présenta des avantages, et fut regardée comme une protection et un bienfait. Mais à dater du XIIme siècle, elle commença à être regardée comme une charge lourde et onéreuse pour les abbayes, et ces institutions s'efforcèrent de s'en affranchir.

Il serait intéressant d'étudier dans des monographies spéciales, l'origine, les vicissitudes et les transformations de chaque avouerie des provinces belges. Ce serait le moyen de dégager de ces divers travaux des conclusions historiques indiscutables. M. Matthieu a publié une étude sur *l'Avouerie de Mons,* et il a pu établir qu'il s'agissait d'un avoué subalterne sur lequel le comte de Hainaut se déchargea d'une partie de ses obligations, comme avoué du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons.

M. l'abbé Cauchie analyse les publications diverses qui, pendant ces dernières années, ont été publiées et qui s'occupent spécialement des avoueries.

XIIme Question. — *Rectifications des armoiries communales inexactes.*

M. de Raadt constate que cette question figure à l'ordre du jour de nos congrès depuis l'année 1891, et que, depuis lors, il en a demandé le maintien, pour qu'il soit montré aux chercheurs que nous n'avons discontinué de nous intéresser à la rectification des nombreuses armoiries communales inexactes.

Il rappelle s'être occupé, dans une étude spéciale (1), de celles de Malines, et avoir retracé leur historique, avec pièces à l'appui.

---

(1) *Les Armoiries des Berthout et de Malines* (Malines, sans date) [1891].

D'après lui, cette cité devrait porter : d'or à trois pals de gueules, chargé en cœur d'un écusson d'or, à l'aigle de sable, si l'on veut, languée, becquée et membrée de gueules. L'écu sommé, ou d'une couronne, et, alors, ni

Fig. 4. — Armoiries actuelles de la ville de Malines

casque, ni cimier, ou bien d'un casque couronné (c'est-à-dire couvert de l'antique couronne *héraldique)*. Lambrequins : d'or et de gueules. Cimier : un écran échancré, aux armes de l'écu, sans l'écusson en cœur, les pointes garnies de plumails de sable, cimier primitif des Berthout, ou bien, si on le préfère, un dragon entier. Tenants : les deux hommes d'armes que l'on remarque sur les sceaux des échevins de Malines. Devise : IN TROUWEN VAST, en lettres d'or, sur un listel de sable.

Sa façon de voir, dit M. DE RAADT, est entièrement partagée par M. V. Hermans, l'archiviste de Malines, et, il y a plusieurs années, M. Broers, bourgmestre de cette ville, a bien voulu lui faire espérer une démarche du conseil communal, tendant à obtenir une rectification des armoiries sur les bases indiquées ci-dessus.

M. de Raadt exprime le vœu de voir le Cercle archéologique de Malines reprendre, prochainement, cette question.

M. Matthieu. — La rectification des armoiries communales incorrectes que réclame M. de Raadt, soulève un problème très complexe. Quelles sont les règles à suivre en cette matière? Le sceau doit-il simplement reproduire les armes de la ville, ou doit-on y faire figurer les meubles, en s'inspirant des anciens monuments sphragistiques? Ce cas se présente actuellement pour la ville de Binche. Des documents positifs attestent que les armoiries de la cité étaient un lion; on les retrouve notamment sur le linteau d'une cheminée antique de l'hôtel de ville. Les sceaux représentent un château; le type le plus ancien, appendu à un acte de 1246, donne un château muni de cinq créneaux; le contre-scel porte une bannière au lion rampant, senestré d'un château. Les matrices furent renouvelées à diverses époques, notamment en 1579, en vertu d'un octroi du grand bailli de Hainaut. Ce dernier sceau offre en demi-relief un château flanqué de quatre tours cylindriques, à dextre, l'écu aux quatre lions, armoiries du Hainaut, et à senestre, l'écusson aux armes de Binche : un lion. Ces matrices, qu'on possède encore, furent gravées par Jean Gouvion, orfèvre montois.

En exécution de l'arrêté royal du 6 février 1837, la ville de Binche obtint, le 30 juin 1838, l'autorisation de reprendre ses anciennes armoiries : d'argent à un lion de sable, armé et lampassé de gueules. Plus tard, l'administration communale réclama une rectification et fut autorisée, par arrêté du 26 mai 1857, à reprendre les armoiries conformes au sceau de 1579, et décrites en ces termes : d'azur au château d'or, accompagné de deux écussons; celui à dextre, aux armes du Hainaut; l'autre

à senestre, d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules (1).

Entre ces deux sceaux modernes, l'un comprenant exclusivement les armoiries de la ville, l'autre reproduisant le type des anciennes matrices, lequel doit être considéré comme absolument correct? M. de Raadt, qui a une grande compétence en ces matières, ne voudrait-il pas donner une solution?

XVIIme Question. — *De la publication, sur fiches, de la bibliographie courante de l'histoire de Belgique.*

M. Eug. Lameere trouve qu'il y aurait une réelle utilité pour les chercheurs, à être tenus minutieusement au courant de tout ce qui, en Belgique, peut offrir un intérêt direct pour l'histoire ou l'archéologie. Dans cet ordre d'idées, il serait désirable que les Sociétés fédérées envoyent régulièrement à Bruxelles, à la rédaction du bureau historique et archéologique, les publications diverses qu'elles éditent, ou tout au moins le sommaire des matières parues dans les publications ou discutées dans leurs réunions.

XVIIIme Question. — *De l'institution de cours populaires et locaux d'histoire et d'archéologie de Belgique.*

M. Eug. Lameere émet le vœu de voir les sociétés fédérées organiser des cours populaires d'histoire et d'archéologie de Belgique, de manière à initier le plus possible le public à des sciences qui ne seraient pas assez étudiées et connues s'il était laissé à l'initiative particulière de chacun, le choix de s'y appliquer.

---

(1) Sur les sceaux et armoiries de Binche, voir Th. Lejeune, *Histoire de la ville de Binche.* — E. Matthieu, *Les sceaux de la ville de Binche,* Louvain, 1888. — *Annales du Cercle archéologique de Mons,* tome II, pp. 91 et suiv.; tome XXII, pp. 13 et suiv.

M. Matthieu. — La mesure préconisée par M. Lameere a déjà été réalisée, sous certains rapports, par le Cercle archéologique de Soignies. Cette société, jeune encore mais très active, organise chaque hiver des conférences locales bien suivies, sur des questions d'histoire et d'archéologie. L'exemple est utile à signaler à nos associations et serait un moyen pratique d'atteindre le but visé par la proposition de M. Lameere.

Vœu de M. Clément Lyon, sur l'état-civil ancien :

« 1° De voir le gouvernement décider que tous les » anciens registres paroissiaux des pays, déposés actuel- » lement dans les bureaux d'état-civil, dans les greffes » des tribunaux ou chez des particuliers, soient versés » dans les dépôts de l'Etat, réservés aux archives provin- » ciales, où ils pourraient être plus facilement consultés » par les intéressés ;

» Qu'aussitôt ce dépôt effectué, il soit, par les soins » des archivistes, dressé des tables d'après une méthode » adoptée et uniforme ;

» 3° que des mesures soient prises pour assurer leur » bonne conservation pour la reliure ou la réparation » des pages moisies ou lacérées ».

La section ayant rejeté ce vœu, M. Lyon le modifia ainsi, en suite d'une proposition de M. l'abbé Cauchie :

« Etant donné l'importance des anciens registres pa- » roissiaux, le Congrès prie le Gouvernement de prendre » des mesures pour leur conservation. »

M. Clément Lyon se plaint de l'état misérable dans lequel se trouvent, dans beaucoup de communes, les registres paroissiaux. Il voudrait voir tous ceux qui actuellement sont déposés dans les bureaux d'état-civil, dans les greffes des tribunaux ou chez des particuliers, réunis et confiés aux dépôts d'archives provinciaux. Les archivistes seraient alors chargés d'assurer leur conservation

matérielle et devraient faire dresser des tables qui permettraient de les consulter plus facilement.

Les membres présents à la séance ne sont pas du tout partisans de ce système, ils reconnaissent l'importance des anciens registres paroissiaux, mais sans préconiser aucune mesure de centralisation ou de vulgarisation; ils sont simplement d'avis que le Gouvernement pourrait intervenir pour assurer leur conservation.

M. Matthieu. — La réalisation des vœux formulés par M. C. Lyon se heurte à de très graves questions juridiques. Les mesures de conservation des anciens registres paroissiaux de l'état-civil sont de la plus haute importance, et il est regrettable que le peu d'heures dont nous disposons ne permettent de discuter d'une manière approfondie les propositions dont nous sommes saisies. Les intentions de M. Lyon rencontrent, je n'en doute pas, l'entière approbation de la section; mais nous ne pouvons, me semble-t-il, émettre en ce moment des vœux qui n'aboutiront à aucun résultat. Notre code civil et l'article de la Constitution attribuent au pouvoir communal la rédaction et la conservation des registres de l'état-civil. Jamais nous n'obtiendrons une révision de cette disposition constitutionnelle, en vue de réaliser les mesures préconisées par M. Lyon. Le Gouvernement nous opposera une fin de non recevoir. Dans un ordre d'idées bien moins grave que celui abordé par l'honorable auteur des vœux que nous examinons, on s'est trouvé aux prises avec la même difficulté. Au Congrès de Namur, la Fédération avait adopté le vœu de voir déposer dans les archives de l'Etat, un double des tables alphabétiques des registres paroissiaux de l'état-civil. Le Gouvernement a fait connaître que cette proposition exigeait une révision de la législation sur l'état-civil et qu'il ne jugeait pas utile de soumettre aux Chambres, un projet de loi modifiant les dispositions en vigueur.

La même réponse serait faite si la section adoptait les propositions de M. C. Lyon. Si le Gouvernement n'a pas voulu admettre le dépôt des doubles des tables dans les archives de l'Etat, à fortiori se refusera-t-il à prescrire l'envoi des registres eux-mêmes dans ces établissements.

J'estime, avec M. Lyon, qu'il y a nécessité de pourvoir à la conservation de ces précieux registres, mais le temps nous fait défaut, et j'engage mon honorable collègue à remettre au prochain Congrès l'examen de cette question d'un si haut intérêt historique.

M. Fernand Donnet donne quelques détails au sujet de deux faits qui intéresseraient directement l'histoire locale de Malines. Ils se rapportent à la refonte, par un fondeur Malinois, de l'artillerie d'une gilde bourgeoise d'Anvers et surtout à la confection de l'ancienne chasse de S. Rombaut, dont toutes les parties sculptées ont été exécutées par des orfèvres anversois.

M. Guignard de Butteville présente quelques considérations sur la persistance de certains symboles héraldiques et leur transmission, d'une peuple à l'autre, et d'une famille à l'autre, et se plaint de n'avoir pu faire insérer ses observations dans les publications du dernier Congrès.

M. Matthieu. — La réclamation que l'honorable M. Guignard vient de formuler, au sujet des comptes rendus de sa communication, me vise directement. J'ai, en effet, rempli au Congrès de Gand, avec M. l'abbé Cauchie, les fonctions de secrétaire de la seconde section. Il me suffira de rappeler à notre estimé collègue, que si l'exposé de ses investigations, pour lesquelles il a recueilli de si nombreux documents, ne rend pas exactement sa pensée, il doit s'en prendre à lui seul. L'article II du

Règlement spécial du Congrès de Gand prescrit, aux membres qui prennent la parole, de remettre aussitôt au secrétaire, un résumé sommaire des observations qu'ils ont présentées. M. Guignard aurait dû me transmettre, en temps utile, le texte de sa communication, qui aurait été inséré au compte rendu de la seconde section. Toute facilité lui a été accordée pour se conformer au règlement. Comme il ne l'a pas fait, l'honorable membre en subit les inconvénients et je n'ai pas, pour ma part, à encourir ses reproches.

M. Fernand Donnet croit pouvoir se faire l'interprète de la section, au moment de la clôture des travaux, pour remercier les deux présidents : MM. le baron de Maere et Hans Hildebrand, qui ont dirigé avec tant d'autorité et de compétence les débats.

Cette proposition est unanimement acclamée.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,
Fernand Donnet.

Procès-verbaux de la 3me Section

Séance du lundi 9 août, matin

La séance est ouverte à 9 heures.

Prennent place au bureau : M. C. Casati de Casatis, délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de France, président; MM. les comtes de Marsy et Fr. van der Straeten-Ponthoz, général Wauwermans, H. Hymans et Rob. Guerlin, vice-présidents et membres du bureau; MM. Saintenoy et de Ghellinck d'Elseghem, rapporteur et secrétaire.

La première question à l'ordre du jour est celle qui

concerne la *publication par fiches des inventaires archéologiques.*

M. Paul Bergmans développe la question proposée par lui. Bien souvent, déjà, on a réclamé la publication d'inventaires des œuvres d'art contenues dans les collections publiques et particulières. L'utilité de ces inventaires n'échappe à personne; mais tout le monde aussi se rend compte des difficultés nombreuses inhérentes à la rédaction et à la publication d'un catalogue général et détaillé de toutes les richesses que le passé nous a léguées dans les différentes branches de l'art :

1° Difficultés de rédaction. Personne ne possède des connaissances encyclopédiques assez vastes pour assumer la responsabilité d'un pareil travail. Il faut donc évidemment recourir à la coopération des spécialistes, et c'est ici qu'apparaît nettement l'utilité des sociétés d'archéologie.

2° Difficultés de la publication. Cet obstacle est peut-être plus important encore.

A raison de l'étendue du sujet, des mois, des années s'écouleront avant que toutes les notices soient rédigées et classées dans un ordre méthodique. Un tel inventaire exige, en effet, que toutes ses parties soient non seulement à pied d'œuvre, mais complètement achevées, avant d'être livrées à l'imprimeur. Au bout de peu de temps, l'activité des collaborateurs se ralentit, les notices dorment dans un carton, sans utilité pour personne. Pour y remédier, je propose de publier les catalogues sous forme de fiches libres, indépendantes. Chaque fiche est consacrée à un objet, dont elle donne un croquis accompagné d'un texte rédigé par un homme compétent en la matière spéciale dont il s'agit; les fiches sont signées et datées, ce qui leur confère une valeur propre et déterminée. La fiche dont l'utilité n'est contestée par aucun travailleur, a des avantages immenses. Grâce

à elle, on peut commencer de suite à imprimer. Le classement se fait au gré de chacun, et non plus suivant un plan uniforme, qui peut être excellent, mais qui ne répond jamais aux exigences de tous les spécialistes. Si de nouvelles découvertes viennent infirmer les assertions d'une description, inutile de le mentionner dans des errata que personne ne lit. On réimprime la fiche et on supprime l'ancienne. Le texte doit être concis et clair, et indiquer avec soin la bibliographie du sujet.

M. Bergmans montre comme spécimen les deux premières livraisons de l'*Inventaire archéologique,* publié sur le plan proposé par M. A. Heins et lui, à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Cette même question avait été soulevée au Congrès de Gand de 1896, où M. Victor Van der Haeghen appela l'attention sur la rédaction d'une statistique générale des monuments belges et des maisons intéressantes. Comme suite à cette proposition, M. Hermann Van Duyse signala l'utilité de faire le relevé complet des richesses du pays en sculptures, orfèvreries, etc., se trouvant dans les églises et les collections publiques et privées. Le 8 décembre 1896, MM. Bergmans et Heins proposèrent à la Société d'archéologie de Gand, la publication, sous forme de fiches, de tous les monuments, œuvres d'art et documents gantois, depuis les origines jusqu'en 1830. De la fusion de ces divers projets est issu l'*Inventaire archéologique,* dont la publication fut décidée par le comité directeur de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, le 6 janvier 1897, sur les modèles communiqués par MM. Bergmans et Heins.

En terminant, M. Bergmans exprime le vœu que d'autres sociétés archéologiques entreprennent la publication d'inventaires locaux, en se servant également du procédé d'impression par fiches.

M. le comte de Marsy, approuvant en principe le

concerne la *publication par fiches des inventaires archéologiques.*

M. Paul Bergmans développe la question proposée par lui. Bien souvent, déjà, on a réclamé la publication d'inventaires des œuvres d'art contenues dans les collections publiques et particulières. L'utilité de ces inventaires n'échappe à personne; mais tout le monde aussi se rend compte des difficultés nombreuses inhérentes à la rédaction et à la publication d'un catalogue général et détaillé de toutes les richesses que le passé nous a léguées dans les différentes branches de l'art :

1° Difficultés de rédaction. Personne ne possède des connaissances encyclopédiques assez vastes pour assumer la responsabilité d'un pareil travail. Il faut donc évidemment recourir à la coopération des spécialistes, et c'est ici qu'apparaît nettement l'utilité des sociétés d'archéologie.

2° Difficultés de la publication. Cet obstacle est peut-être plus important encore.

A raison de l'étendue du sujet, des mois, des années s'écouleront avant que toutes les notices soient rédigées et classées dans un ordre méthodique. Un tel inventaire exige, en effet, que toutes ses parties soient non seulement à pied d'œuvre, mais complètement achevées, avant d'être livrées à l'imprimeur. Au bout de peu de temps, l'activité des collaborateurs se ralentit, les notices dorment dans un carton, sans utilité pour personne. Pour y remédier, je propose de publier les catalogues sous forme de fiches libres, indépendantes. Chaque fiche est consacrée à un objet, dont elle donne un croquis accompagné d'un texte rédigé par un homme compétent en la matière spéciale dont il s'agit; les fiches sont signées et datées, ce qui leur confère une valeur propre et déterminée. La fiche dont l'utilité n'est contestée par aucun travailleur, a des avantages immenses. Grâce

à elle, on peut commencer de suite à imprimer. Le classement se fait au gré de chacun, et non plus suivant un plan uniforme, qui peut être excellent, mais qui ne répond jamais aux exigences de tous les spécialistes. Si de nouvelles découvertes viennent infirmer les assertions d'une description, inutile de le mentionner dans des errata que personne ne lit. On réimprime la fiche et on supprime l'ancienne. Le texte doit être concis et clair, et indiquer avec soin la bibliographie du sujet.

M. Bergmans montre comme spécimen les deux premières livraisons de l'*Inventaire archéologique,* publié sur le plan proposé par M. A. Heins et lui, à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Cette même question avait été soulevée au Congrès de Gand de 1896, où M. Victor Van der Haeghen appela l'attention sur la rédaction d'une statistique générale des monuments belges et des maisons intéressantes. Comme suite à cette proposition, M. Hermann Van Duyse signala l'utilité de faire le relevé complet des richesses du pays en sculptures, orfèvreries, etc., se trouvant dans les églises et les collections publiques et privées. Le 8 décembre 1896, MM. Bergmans et Heins proposèrent à la Société d'archéologie de Gand, la publication, sous forme de fiches, de tous les monuments, œuvres d'art et documents gantois, depuis les origines jusqu'en 1830. De la fusion de ces divers projets est issu l'*Inventaire archéologique,* dont la publication fut décidée par le comité directeur de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, le 6 janvier 1897, sur les modèles communiqués par MM. Bergmans et Heins.

En terminant, M. Bergmans exprime le vœu que d'autres sociétés archéologiques entreprennent la publication d'inventaires locaux, en se servant également du procédé d'impression par fiches.

M. le comte de Marsy, approuvant en principe le

projet conçu par le Cercle archéologique de Gand, se demande si le plan n'est pas trop vaste, et s'il y avait lieu d'y comprendre, comme on l'a fait, les manuscrits et les chartes. Le motif qui le porte à écarter ces documents, est la crainte de donner trop d'extension au travail. Les monuments et les œuvres d'art forment un ensemble déjà très suffisant.

M. Hymans ne croit pas qu'il faille trop restreindre, et cite à cet effet le « Cicerone » de Burckardt, fait sur le plan de la « Kunst-Topographie » de Lotz.

M. Destrée voudrait, pour le travail de la Société de Gand, des bibliographies plus complètes, et trouve que l'on ne peut dédaigner les recherches de contemporains ou de devanciers, qui souvent nous ont mis sur la bonne voie.

M. Nève insiste sur la nécessité de procéder à l'inventaire par fiches, d'après un plan méthodique et raisonné. Pour atteindre ce résultat, il conviendrait de bien définir, avant de commencer ce vaste travail, les mentions à faire figurer sur chaque fiche, et d'arrêter pour chaque catégorie de monuments ou d'objets d'art, des types de descriptions auxquels les divers collaborateurs de l'inventaire devraient, autant que possible, se conformer.

M. Destrée propose le numérotage des fiches. Il serait très utile de reporter les fiches d'après des catégories indiquées par des chiffres romains. Par exemple : I. pour l'architecture, II. pour la sculpture. Ce système faciliterait la consultation de l'inventaire et les renvois bibliographiques.

M. Hymans trouve du danger à adopter ce système. On enlèverait au travail ce qu'il y a de vivant, d'intéressant.

La section approuve l'essai tenté à Gand et exprime le vœu de voir d'autres sociétés savantes suivre le bon exemple donné par la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

M. LE PRÉSIDENT déclare la discussion close, remercie les divers orateurs qui ont pris part aux débats, et demande de passer à la seconde question.

IIme QUESTION. — *A quelle époque la flèche à renflements apparaît-elle dans les monuments de l'architecture des Pays-Bas?*

Quel a été le rôle des architectes malinois dans sa propagation?

M. SAINTENOY. — Mesdames et Messieurs, un des éléments les plus originaux, sinon des plus rationnels de l'architecture des Pays-Bas, est certes la flèche à renflements.

Victor Hugo, dans le Rhin, dit, à propos de la flèche de Givet : « Le clocher du Grand Givet est d'une archi-
» tecture plus compliquée et plus savante. Voici, évidem-
» ment, comment l'inventeur l'a composé : le brave
» architecte a pris un bonnet carré de prêtre ou d'avocat.
» Sur ce bonnet carré il a échafaudé un saladier renversé;
» sur le fond de ce saladier, devenu plate-forme, il a
» posé un sucrier, sur le sucrier une bouteille, sur la
» bouteille un soleil emmanché dans le goulot par le
» rayon inférieur vertical, et, enfin, sur le soleil, un coq
» embroché dans le rayon vertical supérieur.....
» Cet artiste devait être flamand ».

Je ne saurais le dire, mais en tout cas il me semble que les Pays-Bas flamands ont été le centre, ou sinon, un des centres de propagation de ce singulier élément architectural qui s'est répandu dans le Nord de la France et dans les contrées germaniques. La flèche à renflements

s'y observe, en effet, à Bruxelles, au palais de Nassau, dans les constructions élevées jusqu'en 1524, à l'hôtel de ville d'Audenarde (1525-1529), à l'hôtel de ville de Middelbourg (1507-1513), etc., ce qui nous permet d'assigner l'époque de 1510 à 1525 comme ayant vu naître la flèche à renflements.

A côté de ces monuments à dates certaines et à auteur connus, viennent se grouper d'autres qui s'en rapprochent tellement, qu'on peut les attribuer à la même période d'années.

Ce sont tout d'abord :

1° Le document graphique qui fait partie de mes collections, et qui a été dessiné pour servir de « patron » à un clocher, peut-être par un des Keldermans, et, semble-t-il, pour l'église d'Anderlecht, si l'on en croit certains indices assez plausibles.

Ce dessin présente une flèche à renflements, très caractérisée, et ornée de crochets à ses nervures d'angles;

2° La terminaison de flèches à renflements et crochets gothiques du musée de Lille;

3° La flèche gothique de Zalt-Bommel, qui date des débuts du XVIme siècle;

4° La flèche gothique de l'hôtel de ville de Rampen, qui présente la même particularité;

5° Enfin, dans le rétable de Lombeek-Notre-Dame, la flèche à renflements d'un des bas-reliefs.

Il résulte de ces documents, que la flèche à renflements date bien des dernières années de la période gothique, mais aussi qu'elle précède immédiatement l'apparition de la Renaissance, qui se montre dès 1517, dans ce palais de Marguerite d'Autriche, à Malines.

Voilà donc un premier point établi.

Si maintenant on examine quels sont les auteurs des édifices ci-dessus mentionnés, on trouve comme ayant travaillé :

1° Au palais de Nassau, Henri Van Pède, Louis Van Boghem et Laurent Keldermans;

2° A l'hôtel de ville d'Audenaerde, Henri Van Pède;

3° A l'hôtel de ville de Middelbourg, Antoine, Rombaut et Josse Keldermans.

Ce qui prouve que les Keldermans et Henri Van Pède en ont été les propagateurs, sinon les plus grands, ce qui peut s'augurer.

J'ajoute que le dessin de ma collection peut être attribué à l'un des Keldermans, quant à son style, et que, s'il a été fait pour l'église St-Guidon, d'Anderlecht, le fait devient certain, car on trouve parmi les maîtres des œuvres, qui y ont travaillé, Matthieu Keldermans, qui se chargea, en 1517, de la continuation des travaux.

Dans un mémoire dont les présentes communications ne sont que le résumé, j'examine à loisir en différents exemples gothiques, des flèches à renflements. Il me paraît inutile d'insister davantage sur ces conclusions que je soumets à votre discussion, ne désirant pas conclure *ex professo,* mais bien aider la vérité historique à se faire jour.

M. Destrée. — Je veux présenter quelques observations et dire que je mets, à ce point de vue, les constructeurs de rétables sur le même pied que les architectes.

Les tours bulbeuses sont antérieures au XVIme siècle. On peut en trouver des prototypes dans des rétables, lesquels doivent être considérés comme des œuvres architecturales. Ceux qui les concevaient étaient des hommes à même de construire un édifice religieux et civil. Je me réserve de soumettre les documents; pour le moment, je me bornerai à signaler les bulbes du rétable bruxellois, seconde moitié du XVme siècle, ayant appartenu à M. de Villa; les éléments similaires du rétable bruxellois de St-Léonard à Léau, de la même époque;

enfin, le dais bulbeux surmontant une statuette de S. Pierre, à Louvain, appartenant à l'art brabançon.

M. Saintenoy répond que cela prouve une fois de plus que l'architecture de la Renaissance a été d'abord peinte et sculptée dans les Pays-Bas, avant d'être construite, mais demande un exemple de tourelles bulbeuses bâties en plein air, avant l'an 1500. Là est la question.

M. le comte de Marsy dit que l'on trouve un très grand nombre de spécimens de ces flèches bulbeuses en Suède. Il regrette que M. Hildebrand soit retenu à la seconde Section, car il aurait pu fournir des renseignements précieux à ce sujet. L'orateur croit paradoxal de dire que la Renaissance a été peinte et sculptée avant d'être construite.

M. Hubert appuie les conclusions de M. Saintenoy et constate aussi que la Renaissance a été introduite en Belgique par les peintres, ce qui n'est plus discuté dans notre pays.

M. Hymans dit que la gravure a précédé la peinture dans la plupart des cas, au point de vue des éléments décoratifs de la Renaissance. Il en cite des exemples et reconnaît s'être lui-même trompé à ce sujet, comme on le lui a démontré depuis lors, avec pièces à l'appui.

M. Hubert cite à ce propos, l'exemple donné par les peintres verriers dans maintes de leurs œuvres.

M. le président Casati déclare la discussion close, son opinion est que les peintres doivent en cette question avoir la priorité sur les graveurs.

On passe ensuite à la discussion de la IIIme Question.

M. Kempeneer trouve que la IIIme et la IVme Question se confondent, et propose de discuter d'abord la IVme Question.

IIIme Question. — *Pourrait-on achever la tour de Saint-Rombaut, à Malines, d'après le plan publié en 1844, par Renier Chalon?*

IVme Question. — *Comparer le plan, publié en 1844, par Renier Chalon, comme plan original de la tour de Sainte-Waudru, à Mons, avec la gravure de la tour de Saint-Rombaut, à Malines, faite par Wenceslas Hollar, en 1649, et reproduite dans l'ouvrage* Brabantia.

M. Hubert. — Le 6 août 1839, M. R. Chalon annonçait, dans la *Revue de Bruxelles,* qu'il possédait le plan original de la tour de Sainte-Waudru.

En 1844, M. Chalon fit paraître ce plan.

La publication ne fit pas grande sensation, peut-être parce qu'elle était annoncée depuis cinq ans. Elle ne fut pas discutée.

Longtemps après, M. Van Ysendyck, dans son ouvrage : *Documents classés de l'art dans les Pays-Bas,* produisit une réduction de ce plan. Il reproduisit aussi la gravure de la tour de Saint-Rombaut, faite en 1644, par Hollar (voir au mot : Tour).

Je mets ces deux dessins sous vos yeux.

La question est de savoir s'ils représentent deux clochers distincts ou deux variantes d'un même projet?

Ma réponse est celle-ci :

Bien qu'ils soient à des échelles distinctes et pris de points de vue différents, et que tous les détails n'en soient pas identiques, vous ne tarderez pas à reconnaître qu'ils ne représentent pas deux clochers distincts, mais deux variantes d'un seul et même projet.

Il ne vous sera pas moins facile de trouver à laquelle des deux tours les dessins ressemblent; car celles-ci dif-

fèrent entre elles, autant que peuvent différer des constructions similaires de même style et de même époque.

Quand vous les comparez à la tour de Malines, vous voyez une ressemblance très grande : à chaque étage, deux fenêtres très hautes, partout une décoration riche, abondante, mouvementée.

Quand, au contraire, vous les rapprochez à la tour de Mons, vous ne rencontrez que des dissemblances : la tour de Mons n'a qu'une seule fenêtre, nullement élancée, et ne ressemblant en rien à celles de la cathédrale de Malines; mais ayant, au contraire, la forme et les dimensions des fenêtres de la nef et des faces latérales du transept de l'église de Mons; d'un autre côté, la décoration de la tour de Mons est partout relativement simple et sans surcharge de détails. Le résultat de l'examen ne saurait laisser de doute : la tour de Mons ne ressemble pas au dessin publié par Chalon. Si l'architecte de la tour de Malines, Keldermans, avait conçu le plan de la tour de Mons, on y retrouverait sa manière, qui est reconnaissable, comme on la retrouve dans les œuvres qui ont illustré son nom, dans les hôtels de ville de Gand, de Middelbourg, de Zierikzee, et dans le Palais du Grand Conseil de Malines, œuvres dont l'exubérance contraste avec la simplicité de la tour de la collégiale de Mons.

M. Van Boxmeer reprend l'exposé des mêmes faits, en les appuyant de citations des archives de Mons, découvertes jadis par M. Léopold de Villers. Il conclut que le plan est parti de Malines pour Mons, et que plusieurs siècles après, une erreur d'archéologie l'a affublé d'un nom erroné.

M. Kempeneer. — Messieurs, je demande à l'assemblée de pouvoir l'entretenir sur un objet d'intérêt essentiellement local. La question est celle-ci :

Si jamais on achève la tour de St-Rombaut, quel est celui des deux plans qu'on adopterait?

Examinons le plan de Hollar. Il date de 1649 et est intitulé :

« EKTVPON TURRIS ELEGANTISSIMÆ S. RVMOLDI MECHLINIÆ, si ut exhibetur hoc in typo, tandem aliquando perficiatur. »

« *Den Torre van S. Rombaut tot MECHELEN soo den selven met der tyt naer syne eerste voorghenomen Modelle volmaeckt moet worden.* »

Cet intitulé semble indiquer que c'est le plan original; il est évident que Hollar n'était pas au courant des modifications de style qu'a subies la tour. Ceux qui sont un peu au courant de l'archéologie malinoise, sauront bien qu'entre 1452, date du commencement de la tour, et 1530, date de la mort de Rombaut Keldermans, il y a eu des transformations du plan primitif qui n'a pas été suivi complètement, quant aux détails.

Où, maintenant, Hollar a-t-il trouvé le plan qu'il a gravé?

Ce n'est pas une vue d'après nature. La vue de la cathédrale d'Anvers, qu'il a gravée en 1649, est une vue pittoresque, tandis que le plan gravé de la tour de Saint-Rombaut l'est évidemment d'après un dessin d'architecte.

Dans la gravure Hollar, la flèche et la balustrade d'où elle surgit, font corps, et sont séparées de la partie carrée de la tour. N'en faut-il pas conclure que c'est un seul et même architecte qui a donné le dessin de la flèche et de cette balustrade? Or, la balustrade du plan Chalon est bien différente de celle qui existe, tandis que la ressemblance est frappante pour le plan Hollar. La flèche du plan Chalon se superpose beaucoup plus difficilement à la partie achevée de la tour.

Je conclus que le plan de Hollar est le plan de la flèche, telle qu'on se proposait de l'exécuter au XVIme siècle.

Le plan de la flèche, faisant corps avec la balustrade, est le plan d'après lequel la tour devrait être achevée. Ici à Malines, on n'a pas le plan original qui a servi à Hollar, et dont l'exhibition trancherait la question.

M. Hermans. — Dans les archives, on parle d'un plan original disparu en 1572. Ce plan, retrouvé en 1574, doit, d'après nous, avoir été le plan original de Rombaut Keldermans, tel qu'il est désigné dans le compte communal de 1516-1517. C'est le plus ancien plan connu de la tour; il doit remonter de 1517 à 1521. L'ancien plan acheté pour le compte de la ville, 2 ou 3 ans après le sac de celle-ci, a servi de modèle à celui commandé par le magistrat, en 1643, pour être offert à Son Excellence Cantelmo. C'est ce plan qui a été reproduit par Hollar.

M. Kempeneer. — Hollar a pu se procurer ce plan à Anvers, quand il était là. Ce plan reposait peut-être chez la famille de Keldermans.

Je conclus en disant que ce n'est pas d'après le plan de Mons, mais d'après celui qui a servi à la gravure de Hollar qu'on aurait construit la partie non achevée de la tour de Malines.

M. Van Boxmeer. — Il me semble que si la proposition de M. Hubert est acceptée, nous tombons d'accord avec M. Kempeneer. Le plan de Hollar est une corruption du plan primitif. Faites la comparaison et vous verrez que les motifs se rencontrent partout. Le plan a été dessiné comme on dessinait au XVIme siècle.

Voici le document de Mons, il est sur parchemin et représente la façon de dessiner de Keldermans; il est de même composition et répète tous les fragments.

Je conclus en disant que le plan Chalon n'est pas l'original de Keldermans: c'est bien le style de Keldermans, mais tout au moins la copie.

M. Saintenoy n'admet pas la ressemblance si absolue des documents Hollar et Chalon, et croit que si on terminait la tour de Saint-Rombaut, on ne devrait pas nécessairement suivre le plan Chalon. Il est d'avis que le plan de Hollar est d'un style architectural d'environ vingt ans postérieur. Architecturalement parlant, le plan Chalon est le plus ancien. Il n'y a pas de trilobe, mais une ogive; il n'y a pas d'arc-boutant dans le plan de Mons.

Il croit qu'il vaut mieux s'en tenir au document certain donné par Hollar, que de suivre, malgré tout son mérite, le plan Chalon, d'une date antérieure et d'un style différent quant à la flèche.

M. le Chanoine van Caster, président du Congrès, ne partage pas l'opinion de M. Saintenoy, quand il pense que l'on ne devrait pas suivre nécessairement le plan Chalon. Il voudrait, au contraire, le voir suivi, même dans ses détails, comme étant de loin le plus authentique. Le plan Chalon a, notamment dans sa flèche, des détails architecturaux de la fin du XVme siècle; ce qui permet de le regarder comme antérieur de plus d'un siècle à celui de Hollar.

Il donne tout à fait raison à M. Saintenoy, quand celui-ci n'admet pas la ressemblance si absolue des plans en question. Il lui est avis que le plan Hollar, comme toutes les gravures de monuments exécutées après le XVIme siècle, est tout à fait défectueux dans les détails de l'ornementation architecturale; il le croit même inexécutable en ce qui regarde les parties supérieures de la flèche. Le plan Chalon est infiniment plus clair pour ces mêmes parties, et trahit la main d'un architecte constructeur bien entendu.

Il est convaincu qu'une étude comparative de tous les détails de la partie existante de la tour de St-Rombaut, mise en regard avec les détails correspondants du plan

Chalon, devrait servir de base à toute appréciation. La concordance qui existe entre ces détails permettant de supposer qu'il en serait de même pour la flèche, si elle avait été exécutée, il croit donc devoir donner la préférence au plan Chalon.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du lundi 9 août, après-midi

La séance est reprise à 2 heures (14 heures).

M. Van Boxmeer expose ses idées sur la restauration de la tour de St-Rombaut.

Il établit qu'il y a moyen de terminer la tour, que les parties déjà construites peuvent supporter la surcharge à leur donner, pour monter l'édifice à une hauteur de 160 mètres.

M. Kempeneer constate que le projet soumis par M. Van Boxmeer peut s'appliquer aussi bien au plan de Hollar qu'à celui de Chalon. Il insiste encore sur l'exactitude du dessin de la tour, gravé en 1649, par W. Hollar, et propose d'émettre le vœu de voir faire des études nouvelles sur cette question, qui doit être résolue avec prudence, et non pas après quelques trop courtes discussions. L'avenir dira ce qu'il faut faire. Il voudrait voir une commission d'étude se former, pour étudier les plans convenant le mieux à l'achèvement de la tour de Saint-Rombaut, et réunir tous les documents qui s'y rapportent.

M. le Président résume l'opinion de la Section, qui est d'avis : 1° que le plan publié par Chalon est bien une variante du « patron » de St-Rombaut de Malines et non le « patron » de la tour de Ste-Waudru à Mons ; 2° qu'il faut attendre des études très complètes de la tour de St-Rombaut avant de rien décider au sujet de son complément par la flèche, dont l'exécution est fort désirable.

On aborde ensuite la discussion de la Vme Question : *Quelles considérations devraient présider à la restauration des Halles et du Palais du Grand Conseil à Malines?*

M. Van Boxmeer, architecte de la ville de Malines, soumet à la section, un projet qu'il a dressé pour la restauration et l'achèvement des Halles et du Grand Conseil. Dans la restauration de ces antiques monuments, il est de nécessité primordiale de conserver l'intégrité de la conception première de chacun d'eux. On ne pourrait faire disparaître l'un pour compléter l'autre, ni faire subir à l'un ou à l'autre une transformation, afin d'obtenir une note harmonique quelconque, étrangère à cet accouplement essentiellement hétérogène. Plusieurs projets mis en avant jadis, péchaient par là.

Une seconde considération, d'un ordre non seulement archéologique mais encore économique, doit nous guider dans la restauration. Il faut que le monument reçoive une destination, et celle-ci doit bien s'accommoder de l'ordonnance des bâtiments; les façades restaurées doivent servir de physionomie à des salles dont ils reflètent plus ou moins l'usage. C'est ainsi que derrière les lourds barreaux de fenêtres opaques, on ne pourrait trouver, par des stratagèmes quelconques, des appartements inondés d'un soleil détourné. Il ne s'agit évidemment pas de ressusciter le Grand Conseil et ses membres éminents, ni nos vieux marchands de drap, mais le même esprit de gravité ou de suprématie, de négoce ou de civisme devrait respectivement occuper ces lieux.

Le monument restauré devrait avoir une enseigne vraie, sinon, contentons-nous de le préserver des outrages du temps. Ces murs rongés dans leur saveur antique, au moins ne mentiront pas : ils diront loyalement à la postérité, dans quel but et par quels génies ils virent le jour.

M. Kempeneer appuye M. Van Boxmeer et trouve

que son plan est le seul rationnel pour une restauration éventuelle des Halles et du Palais du Grand Conseil.

M. Nève. — M. Van Boxmeer a formulé, en matière de restauration, des principes auxquels tout le monde applaudira; il estime avec tous les artistes que le travail des restaurateurs doit respecter ce qui existe, et qu'il ne faut pas trop sacrifier à ce que l'on appelle *l'unité de style* et le *plan primitif*. Je regrette de constater que le projet de restauration des Halles, dessiné par M. Van Boxmeer, ne semble pas conçu d'après ces règles si sages. Je constate, en effet, non sans surprise, que le projet en question supprime le pignon de l'aile gauche, pignon élevé postérieurement au corps principal du bâtiment, et dans un style différent, il est vrai, mais dont la silhouette ne manque pas de charme. Ce pignon date du XVIIme siècle, il a droit au respect de l'archéologue. Pour ma part, je regretterais de le voir démolir, pour faire place à une reconstitution plus ou moins conjecturale, et je suis convaincu que mon regret serait partagé par beaucoup d'artistes. Nous ne devons pas oublier que le sort subi par le bâtiment des Halles de Malines est commun à presque tous les anciens monuments de notre pays. Il en est peu, parmi les témoins de notre architecture du moyen âge, qui soient arrivés jusqu'à nous dans l'intégrité de leur plan primitif, et qui n'aient pas, au contraire, subi, au cours des siècles, de profondes altérations. Ces altérations qui font revivre à nos yeux l'histoire de l'art, font partie aujourd'hui de la physionomie de nos vieux monuments. Je souhaiterais de voir les projets qui seront arrêtés pour la restauration des Halles, s'inspirer de sentiments plus conservateurs.

M. Saintenoy appuye cette manière de voir, et prend la parole comme délégué de la Société pour la protection des monuments en Belgique. La restauration du

palais du Grand Conseil, sur le patron que l'on possède, peut se faire, si l'on agit avec talent et prudence; mais quant aux Halles, il n'y faut toucher que pour conserver ce qui existe, sans rien y changer, car si on enlève le pignon qui y existe, on enlève une page de l'histoire locale.

M. Van Boxmeer trouve que l'on attache beaucoup trop d'importance à ce pignon.

M. le Chanoine van Caster, président du Congrès, fait remarquer que ce pignon ferme le comble de l'aile sud des Halles, et que l'enlèvement du pignon entraîne la réfection de toute la toiture. Il croit que l'on pourrait s'occuper du pignon plus tard; il déclare se rallier aux vœux de MM. Nève et Saintenoy.

M. le Président déclare les débats clos, et met aux voix le vœu suivant :

« La section émet le vœu de voir faire la restauration » du Palais du Grand Conseil, dont les plans existent, » et de laisser les Halles dans l'état actuel, en prenant » les mesures de préservation nécessaires ».

Ce vœu est adopté.

L'ordre du jour appelle ensuite la VIme Question : *Quel est l'auteur des fresques qui décorent une des salles de l'hôtel Busleyden, à Malines?*

M. H. Coninckx donne lecture de son travail sur l'attribution des peintures de l'hôtel de Busleyden. Ces fresques furent exécutées pour Jérôme de Busleyden, entre 1505 et 1517. Leur auteur est inconnu, mais certains indices permettent de les attribuer à Mabuse.

Mabuse fut le protégé de la maison de Bourgogne, ce qui lui permit de voir l'Italie. Le Dr Gurlitt, en décrivant les fresques de l'ancien cloître du Paulinum kloster,

à Leipzig, signale qu'une partie de celles-ci fut peinte par un certain Hans, alors au service du prince électeur Frédéric; ce prince voyagea dans les Pays-Bas, en compagnie de son peintre, et *passa par Malines, où il laissa quelques tableaux de la main de Hans*. Le Dr Gurlitt présume que ce peintre n'est autre que *Jean de Mabuse*. N'y a-t-il pas une corrélation entre ce voyage et l'exécution des fresques en question? La famille de Busleyden, qui était puissante et fastueuse, peut très bien avoir chargé Jean de Mabuse de décorer son hôtel.

Ces fresques sont malheureusement dans un triste état, et M. Coninckx demande que la section émette le vœu *de voir reproduire ces fresques et de voir prendre des mesures pour leur conservation,* ce qui est approuvé.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la VIIme Question :

Que connaît-on de l'ancienne industrie Malinoise si renommée, de la fonderie des cloches, clochettes, carillons, sonnettes, mortiers et pièces d'artillerie?

Le comte de Marsy fait l'historique de cette industrie à Malines. Il rappelle les œuvres des van den Gheyn, connus depuis 1509 et 1510, à Malines, et d'autres fondeurs de cette ville. En fait de sonnettes, nous en connaissons deux fabriques : 1° celle des van den Gheyn; 2° celle de Joannes a Fine (vanden Eynde). Les sonnettes provenant de ce dernier, sont bien plus estimées. On les a appelées « Sonnette de l'Angelus ». Un fait frappant, c'est la présence, sur des pièces de van den Gheyn et de a Fine, de défauts similaires, qui prouveraient que certains moules ont été communs aux deux fabrications. On a attribué à des clochettes de van den Gheyn la date de 1491. C'est une erreur, car il faut y voir un 5 mal fait.

On trouve la scène de l'Annonciation non seulement sur les clochettes, mais même sur des mortiers, et

l'orateur en conclut que les empreintes ne doivent pas être considérées comme symboliques, mais uniquement comme décoratives.

M. le Chanoine VAN CASTER, président du Congrès, appuie par d'autres exemples cette observation. Il cite des clochettes qui portent des sujets profanes à côté de sujets religieux, au hazard du placement des moules. Il a trouvé de ces petites sonnettes ayant d'un côté le Christ en croix et de l'autre Orphée. Il en conclut qu'il ne faut ajouter aucune importance à ces décorations, qui étaient absolument fantaisistes.

Le comte DE MARSY croit que ces objets étaient souvent envoyés par mer, en cargaison, soit à Bayonne, soit à la Rochelle. On rencontre beaucoup de pièces dont les lettres chevauchent, sont très mal disposées. Ce sont des objets de commerce courant.

M. le Chanoine VAN CASTER, président du Congrès, appelle l'attention sur les manches de ces sonnettes, qui sont en général à deux ou trois personnages, et dont le sujet est difficile à préciser.

Le Président remercie le comte de Marsy de son intéressante dissertation, et plus personne ne demandant la parole, la question est close.

Le général WAUWERMANS signale à la section, un travail fait il y a quelques années, par le général Henrard, et qui sera publié sous peu.

M. GUERLIN montre à la section la photographie d'un tableau de Lucas Franchois, existant à Amiens, et ayant appartenu à la famille de Busscher, de Bruges. C'est le portrait du peintre Malinois et de sa famille.

M. Kempeneer dit qu'un tableau semblable a été publié il y a une vingtaine d'années, par le *Magasin pittoresque,* et qu'il y a probablement identité entre ces œuvres.

La séance est levée à 4 heures (16 heures).

Séance du mardi 10 août, matin

La séance est ouverte à 8 heures.

Prennent place au bureau : MM. Casati de Casatis, président, le Chanoine van Caster, président du Congrès, le général Wauwermans, le comte de Marsy, Hymans et Guerlin, vice-présidents et membres du bureau, Paul Saintenoy et de Ghellinck, rapporteur et secrétaire.

Ont signé la liste de présence :

MM. H. Hymans, Casati, comte de Marsy, Robert Guerlin, Léopold Pluys, Joseph Nève, J. Willems, V. Hermans, J. Hubert, comte F. van der Straeten-Ponthoz, G. Zech-Dubiez, colonel Bruylant, N. Mathias, V. Vermeylen, Pauline Ranschyn, Daimeries, L. Stroobant, Pierre Verhaegen, chev. de Wauters de Bouchout, E. Magnus, Paul Zech, M. Burls, Ch. Wauwermans, baronne van Zuylen, comtesse de Nahuys, A. Doutriaux, A. Richez, Félix-L. Despret, Léopold Delbeke, E. Van Loey, J. Wittmann, Mme Daimeries, Ch. Leman.

La parole est d'abord donnée à M. Hermans, archiviste de la ville de Malines, qui n'a pu assister à la séance du lundi après-midi, pour une communication sur les fondeurs de cuivre de Malines.

M. Hermans fait l'historique des fondeurs Malinois et communique à la section, la généalogie, dressée par lui, des van den Gheyn. Il a relevé 77 noms différents. Il cite les travaux de MM. Van Elewyck, Steurs et Neefs.

Jean van den Gheyn, décédé en 1545, laissa plusieurs enfants, parmi lesquels Jean II, âgé de 16 ans à la mort

de son père. Jean II, né en 1529, décédé le 22 juillet 1573, laissa trois enfants, dont Jean III, né en 1553, décédé en 1590, qui épousa Cathérine Pelsters, dont un fils, Jean IV, décédé en 1618, marié deux fois, et laissant 3 enfants du premier lit et 2 enfants du second lit.

Jean Ier avait eu deux frères : 1° Antoine van den Gheyn, et 2° Pierre van den Gheyn, qui décéda à Malines, paroisse Notre-Dame, le 14 mars 1561, époux d'Anne van Dievoet, dont vint une nombreuse postérité.

M. Hermans donne ensuite quelques détails sur les « a Fine » (van den Eynde) et cite Guillaume et Jean van den Eynde, en 1545.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la VIIIme Question :

Mesures à conseiller pour la conservation des dentelles.

Madame Daimeries donne d'abord un aperçu sur les dentelles de Malines et sur leur fabrication; puis énumère les mesures à prendre pour la conservation des anciennes dentelles, dont la valeur augmente en raison de leur état plus ou moins parfait. Il faut les tenir en lieu sec, en ôter tout apprêt, éviter le blanchissage, et, lorsqu'il devient indispensable, le faire à l'eau de pluie et au savon blanc, ne pas amidonner ni apprêter avec n'importe quel ingrédient, ne jamais repasser au fer, mais épingler ces dentelles sur un tambour, en relever et en glacer les fleurs au moyen de petits outils en os ou en ivoire. Il serait à désirer que dans les écoles et les communautés religieuses, on puisse donner un cours relatif à la connaissance et à l'entretien des dentelles. Dans les villes principales, il y a encore des ateliers, mais ce travail dégénère au contact de toutes les dentelles de pacotille dont on fait usage aujourd'hui.

Madame Daimeries conseille d'utiliser les vieux débris de dentelles précieuses hors d'usage, pour en reconsti-

tuer des spécimens. Elle conseille aussi de marquer en coton rouge les numéros sur les dentelles, dans les inventaires de trésors d'églises, de musées, etc., afin d'éviter les erreurs, renseigner au n° correspondant la provenance, la valeur, etc.

M. Coninckx signale à la section, les magnifiques dentelles de l'église du Béguinage à Malines, qui sont d'une conservation splendide. Dans la même église se trouvent des vêtements sacerdotaux, brodés, du XVIme siècle. A St-Pierre, se conserve une chasuble brodée et datée de 1483, d'une conservation parfaite, et non retouchée.

M. le colonel Bruylant. — Je crois devoir signaler qu'il existe à Malines une collection assez complète de spécimens de dentelles de cette localité. Cette collection est entre les mains de M. Ernest Vermeulen, qui serait, m'a-t-on dit, tout disposé à en faire hommage au musée de la ville. Il serait à désirer que le Président du Congrès fit personnellement un démarche pour hâter l'exécution de l'intention généreuse de M. Vermeulen.

Madame Daimeries, comme suite à la communication faite par M. le colonel Bruylant, annonce qu'elle aussi fera don au musée de Malines, de quelques beaux spécimens de dentelles de Malines, et qu'elle s'entendra avec M. Coninckx pour le classement (Des applaudissements accueillent ces offres si généreuses).

Mme Daimeries propose de faire une fiche pour le manteau de Vierge de l'église St-Nicolas à Bruxelles, pièce très rare, du XVIIme siècle.

Elle émet aussi le vœu de voir prendre des mesures pour la conservation des broderies et surtout pour en empêcher les désastreuses réparations.

Après les remercîments adressés par M. le Président

à Mme Daimeries, on aborde la discussion de la IXme Question :

Quelles sont les règles à suivre dans la polychromie des églises, surtout au point de vue esthétique?

M. Zech-Dubiez. — Faut-il polychromer ou non les églises? Dès 1863, cette question a été agitée aux Chambres, par MM. Kervyn de Lettenhove, Jacquemyns, Rogier, Van den Peereboom et Hymans. Divers congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique s'en sont occupé et dès 1889, le congrès d'Anvers-Middelbourg adopta les deux vœux suivants :

« 1° La polychromie est l'achèvement désirable des édifices; néanmoins, la sage application de la polychromie, aux monuments anciens qui ne conservent plus de traces suffisantes d'une polychromie antérieure, étant d'une très grande difficulté, il n'y a lieu de la décider qu'avec une très grande circonspection;

» 2° Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement veille non seulement à la conservation des restes des peintures murales découvertes dans les anciennes églises, mais qu'il prenne la généreuse initiative de restaurer celles qui offrent pour l'art un véritable intérêt ».

Cette même question de la polychromie a fait l'objet d'un remarquable rapport de M. Jules Helbig, à la Section d'art de l'assemblée générale des catholiques, tenue à Malines, le 8 septembre 1891.

Les anciens polychromaient beaucoup. Les Grecs peignaient leurs statues. Les catacombes portent des traces de polychromie. Pendant la fin du XVme siècle et au commencement du XVIme, la peinture tomba en décadence sous ce rapport. La peinture a de plus en plus une tendance à se séparer de l'architecture.

A notre époque, on a polychromé à outrance. Il ne veut citer aucun monument en particulier, pour ne pas éveiller les susceptibilités; mais il voudrait d'une façon

générale, que le Congrès étudie la question, s'il faut ou non polychromer les églises. Il estime aussi que le décrépissage doit être non blamé, mais encouragé.

Il est d'avis d'admettre les règles si sages proposées par M. J. Nève, dans sa brochure intitulée : « Quelques remarques à propos de la restauration des monuments d'art ancien ». Savoir : que toute restauration de peinture primitive doit d'abord être précédée d'un levé exact et complet des parties anciennes, et ensuite de la production d'une esquisse détaillée de tout projet de restitution.

M. Zech-Dubiez propose, en terminant, d'admettre les conclusions suivantes :

1° Dans les édifices où une coloration naturelle peut être tirée de l'effet produit par les matériaux eux-mêmes, par les pierres, les marbres, les briques, il est désirable qu'aucun autre travail de décoration picturale n'intervienne;

2° Tout travail de peinture ou de décoration polychrome doit être en harmonie parfaite avec l'œuvre architecturale, tant au point de vue du système de coloration que du style du monument.

M. le Chanoine van Caster, président du Congrès, croit que primitivement les églises n'étaient pas peintes dans leur ensemble, dans nos contrées du moins; mais les peintures figuraient çà et là des rideaux, des ex voto, des effigies de patrons des donateurs, des emblèmes de Gildes ou de Métiers, etc. Il établit que tel était certainement le cas pour les églises de Malines. A Saint-Rombaut, le badigeon doit être enlevé. Il fait observer que le travail exécuté actuellement, est tout à fait préparatoire, et incidemment, demande à la section comment peuvent être restaurés les chapiteaux de la nef. Les crochets essayés à la première colonne, ne sont pas définitifs. Si on ne les trouve pas corrects, ils disparaîtront. Il est

d'avis qu'il faut étudier chaque monument dans sa localité, où chaque artiste travaillait d'après ses idées, achevant, modelant selon son inspiration. Il s'en suit donc que les feuillages des colonnes devaient nécessairement varier. On trouve un exemple de cette variété systématique aux colonnettes entourant les fenêtres, et des demi-colonnes du transept. Il en est de même des chapiteaux du chœur. En 1771 et 1775, on a mutilé et badigeonné l'église; les chapiteaux ont été martelés. Il faut donc, par les restaurations actuellement en cours, réparer ces déplorables mutilations.

M. Cloquet. — Je ne veux pas laisser dire, sans affirmer mon opinion contraire, que les églises gothiques, comme celle de Saint-Rombaut, n'étaient pas destinées dans la pensée de leur constructeur, à être couvertes d'une peinture polychrome suivant un plan d'ensemble. Tout le monde sait aujourd'hui que le décor polychrome des édifices a été une pratique universelle de tous les peuples, dans tous les temps et sous tous les styles, sauf chez nous aux deux derniers siècles. Il est également notoire que nos ancêtres étaient des polychromistes de premier ordre. Comment peut-on admettre qu'ils aient renoncé volontairement à peindre la cathédrale de Malines? D'ailleurs, les exemples abondent de peintures murales dans les églises du pays. De même que le gros œuvre des églises qui nous occupent s'est élevé progressivement, comme on le sait, en commençant par le chœur, et s'est poursuivi lentement à mesure que la ferveur des fidèles procurait les ressources nécessaires, de même la décoration picturale, qui était ajoutée ensuite, tardait longtemps et parfois n'a pu être entreprise par suite de l'épuisement des ressources. Aussi, dans les peintures isolées, locales, votives, que M. le Chanoine van Caster nous a signalées, il faut voir une satisfaction provisoire donnée aux vœux des fidèles, impatients de voir décorer

l'église, mais non pas un parti définitif devant exclure une peinture d'ensemble.

En ce qui concerne les sculptures de chapiteaux de la grande nef de la cathédrale, je ne suis pas d'avis que les fleurages doivent être variés, ceux du moins des piles monocylindriques en pierre de Tournai. Ici nous sommes en présence du type si connu de chapiteaux à crochets que tapissent, en règle générale, d'une manière uniforme, les corbeilles des différents chapiteaux. Ces chapiteaux seront venus de Tournai, tout travaillés, ou les ouvriers seront venus avec la pierre. Les crochets à restaurer doivent être imités d'après les nombreux exemples qu'on rencontre dans d'autres églises des Flandres. Il va sans dire d'ailleurs qu'ils doivent être refaits en pierre, non en ciment, indépendamment des bonnes raisons indiquées par M. le Chanoine van Caster; il est clair que faits en une autre matière, ils n'auraient pas, quant à la forme plastique, le cachet qui leur convient. D'autres parties du XIIIme siècle, exécutées en pierre blanche, ont une décoration plus riche et plus variée, due à une autre main. Il ne faut voir, M. le Chanoine van Caster nous l'a dit, dans le spécimen qui nous a été montré, qu'un simple essai. J'ignore quels artistes ont été employés pour le réaliser, mais il est certain qu'on ne peut faire choix d'un artiste trop habile pour la tâche délicate de créer le modèle de ces crochets. Ceux qu'on a posés conviennent dans leur forme générale, mais laissent à désirer comme caractère; de plus, il semble qu'il manque au-dessous de l'abaque, qui est fort maigre, une moulure correspondant au bord du vase ou calathos.

M. le président Casati cite, à l'appui de ce que M. Cloquet avance sur la polychromie totale, certaines églises en Italie, qui étaient entièrement polychromées. Il cite à Milan : San Mauritio, les fresques de Luino, et une église de Padoue.

M. le Chanoine VAN CASTER insiste sur le point qu'il faut absolument avoir la diversité des crochets, et aussi sur la polychromie partielle et non totale des églises.

M. CLOQUET dit que le crochet peut être étudié sur les anciennes églises du Tournaisis, où ces crochets sont toujours les mêmes.

Il faut étudier un crochet type.

Il estime qu'il faut attendre un temps où le public soit généreux, et où les artistes soient formés, pour faire une œuvre toute neuve de la polychromie de St-Rombaut.

M. J. NÈVE. — Ceux qui sont au courant des travaux de restauration de polychromie, n'ignorent pas que ces travaux sont exécutés sous le contrôle de délégués dont la surveillance paraît à première vue offrir toutes les garanties désirables. Malheureusement, dans bien des cas, pour ne pas dire dans tous, ce contrôle ne s'exerce que lorsque le travail est terminé, c'est-à-dire, lorsqu'il ne peut plus être efficace. L'artiste restaurateur, en achevant son travail, a eu soin d'effacer toutes les traces de raccord entre les parties anciennes et les parties renouvelées. Ainsi remise à neuf, une peinture murale n'est plus digne d'inspirer confiance à l'artiste et à l'archéologue.

Le double vœu que j'ai eu l'occasion de formuler dans un travail cité par M. Zech-Dubiez, consistait à voir imposer aux peintres restaurateurs les règles suivantes :

1° L'exécution d'un levé exact et complet des parties anciennes, avec certitude que telle partie est nouvelle, telle autre ancienne ;

2° L'exécution de cartons détaillés du projet de restauration. Ces cartons doivent permettre de faire, en temps utile, les observations et les corrections.

Je doute que l'on parvienne, immédiatement du moins, à faire observer strictement ces règles que je considère

comme très importantes. Mais je serais heureux de voir le Congrès les appuyer de son autorité et les faire ainsi pénétrer progressivement dans la pratique.

M. Doutriaux. — Dans la période gothique, on peignait les églises comme dans la période romane et les belles périodes artistiques antérieures (Grèce, Egypte, Perse), et du reste on en trouve des traces pour la période gothique. A Notre-Dame de Paris, toute la façade était dorée et peinte encore au XIVme siècle; dans l'Oise, des églises rurales des XIIIme et XIVme siècles sont couvertes de fragments de peinture; à Tournay, dans le bras gauche du transept, encore de tels fragments très importants.

On s'élève aujourd'hui contre l'idée de peindre monuments et statues; mais c'est seulement depuis le XVIme siècle qu'on a cette horreur. On doit tirer parti dans les arts, non seulement de la forme, du trait, mais aussi de la couleur. On nous a répété depuis la Renaissance, que le monument esthétique devait être incolore; c'est une idée fausse, il faut nous faire une sorte d'éducation de l'œil, il faut que nous en venions peu à peu à savoir employer et sentir la couleur comme nous sentons la forme.

Si les grandes périodes esthétiques ont polychromé, il ne faut pas dire qu'elles ont mal fait, il faut envisager en face cet important problème et l'étudier avant de le condamner en bloc.

M. Coninckx émet le vœu que l'on conserve autant que possible les peintures murales dans les églises de Malines.

M. Hymans. — Il y a un point sur lequel on devrait se mettre d'accord. Il y a eu une époque où, par principe, ou badigeonnait toutes les églises. Or, étaient-elles primitivement totalement ou partiellement polychromées?

Ce mot de polychromie devient un peu plus grave lorsqu'on dit que toute une église était peinte jusque dans la moindre de ses nervures. Si la polychromie était générale au moyen âge, il est bien étonnant que les peintres du XVme siècle aient toujours représenté des églises monochromes. Sur des milliers de tableaux que j'ai vus, aucun ne représente des intérieurs d'église polychromés, sauf un seul, existant au musée de Madrid, et encore la polychromie de l'édifice n'est-elle que partielle.

M. Saintenoy dit qu'il n'y a pas, à sa connaissance en Belgique, un seul monument construit d'après le principe de la polychromie, par l'emploi de plusieurs matériaux de coloration différente naturelle.

M. Zech-Dubiez. — Approuveriez-vous de faire polychromer l'église Sainte-Waudru, à Mons?

Le général Wauwermans proteste contre la polychromie à outrance qui se fait actuellement dans les églises modernes, couleurs qui froissent les yeux. Il rappelle les vœux votés antérieurement par nos congrès, et estime qu'il faut se borner aux conclusions du congrès de Middelbourg.

M. Cloquet. — Je constate une contradiction complète entre le sentiment des artistes chargés des peintures actuelles décoratives dans les églises et le sentiment esthétique de M. le général Wauwermans. Mais ici ce n'est plus une question d'archéologie, mais une question de goût personnel, et j'estime que dans ce différend, c'est ce dernier qui a tort.

Le comte F. van der Straeten-Ponthoz approuve complètement la manière de voir du général Wauwermans, dont M. Cloquet ne partage pas les préventions

contre la polychromie; trouve également que les couleurs voyantes et criardes employées actuellement pour la décoration des églises gothiques modernes produisent souvent un effet désastreux, et cite quelques exemples de cette polychromie exagérée.

Il se range à l'opinion de M. le Chanoine van Caster, et croit que jamais les églises n'ont été polychromées complètement au moyen âge.

M. Cloquet. — J'ai tout à l'heure exprimé un peu vivement ma divergence de vues avec M. le général Wauwermans; je ne voudrais pas toutefois manquer au respect que nous lui portons tous et auquel il a droit par son caractère, et même par le sentiment exquis dont il a fait preuve, notamment de l'art de la Renaissance qui lui a inspiré ses plus belles pages; mais il a jeté des pierres bien pointues à un groupe d'artistes, auxquels j'ai l'honneur, je ne dirai pas d'appartenir, mais d'adhérer, et j'estime qu'en cela il a abandonné le terrain de la discussion archéologique, pour se placer sur un terrain tout autre. C'est pourquoi je me permets de penser que ses sentiments esthétiques personnels lui font juger faussement l'art et les artistes qu'il vient d'attaquer.

M. le Président fait remarquer que l'heure fixée pour la durée de la séance est déjà dépassée de beaucoup et que l'ordre du jour, très chargé, est loin d'être épuisé.

La séance est donc levée à 11 1/2 heures.

Séance du mercredi 11 août, matin

La séance est ouverte à 9 heures.

Prennent place au bureau : M. C. Casati, président, le Chanoine van Caster, président du Congrès, le comte de Marsy, le général Wauwermans, M. Guerlin, vice-

président, et M. le comte de Ghellinck d'Elseghem, secrétaire.

La parole est d'abord donnée à M. L. Delbeke, de Paris, pour une communication.

M. Delbeke propose à la section d'envoyer un message de félicitations à M. Moreau, conservateur du Musée Caranda, à Paris, entré dans sa 100me année, et qui, malgré son âge si avancé, s'occupe encore tous les jours de cette collection gallo-romaine, qui contient des bijoux mérovingiens extrêmement remarquables.

M. le Président fait remarquer que les règlements des Congrès s'opposent à toute manifestation de ce genre, et que tout en reconnaissant le mérite de M. Moreau et les droits qu'il a à la reconnaissance des archéologues, on ne peut lui envoyer officiellement des félicitations. Il remercie le savant français du don qu'il a fait de deux exemplaires du « Petit Album Caranda ».

D'après l'ordre du jour, on devrait aborder la discussion des Xme et XIme questions, mais à la demande d'un des membres, on fait appeler d'abord la XIIme question, un des orateurs inscrits pour cette question devant quitter Malines avant la fin de la séance. La parole est donc donnée à M. Delignières, président de la Société d'émulation d'Abbeville, sur la XIIme Question :

Recherches et études de quelques peintures de Van der Weyden, en France.

M. Em. Delignières. — Aux XIIIme et XIVme siècles, il y avait à Thuison-lez-Abbeville, un couvent de chartreux où Philippe-le-Bon venait passer certains jours de retraite. Il donna à une époque, 4 tableaux de bois dorés. A quel peintre ou à quelle époque déterminée ces

tableaux sont-ils attribuables? Telles sont les questions que j'ai l'honneur de vous présenter.

J'ai parlé, Mesdames et Messieurs, de Philippe-le-Bon. Il avait pour confident Jean Van Eyck, mort en 1440. La première pensée est de se demander si Philippe-le-Bon n'a pas fait peindre ces tableaux par son peintre ordinaire? Trois de ces panneaux représentent la Cène, l'Ascension et la Pentecôte, le quatrième représentait, dit-on, la Passion; il a disparu. Il paraît difficile de les attribuer à Jean Van Eyck, mais d'un autre côté, on remarque que la figure de la Vierge est d'un type splendide. On s'aventure donc beaucoup dans ces recherches.

J'ai cherché une autre piste que voici. Les tableaux ne seraient-ils pas l'œuvre de Van der Weyden, qui a été le seul élève bien indiqué de Jean Van Eyck, et qui a laissé de ses œuvres à Anvers?

Dans le tableau des sept sacrements, j'ai retrouvé quelques parties qui me rappellent un peu les panneaux qui nous occupent. Une chose m'a frappé, c'est de trouver dans les sept sacrements, sur la figure de la Vierge, la même intensité de vie et absolument la même ressemblance, comme il y en a dans d'autres parties.

J'ai cherché les mêmes termes de comparaison dans le tryptique de Berlin, qui représente Notre Seigneur descendu de la Croix. Ce sont des encadrements représentant l'architecture de l'époque à laquelle je fais allusion. Je trouve dans le troisième panneau à droite, représentant Jésus-Christ apparaissant à Marie-Madeleine, la même fixité et intensité de regards que les personnages figurant aux tableaux qui proviennent de la Chartreuse.

Aux musées du Louvre, on remarque, dans le tableau du Christ, le même type de figure que nous voyons dans la Cène et l'Ascension. Figure allongée, bras allongés, il y a des particularités très sérieuses.

A l'hôpital de Beaune, nous remarquons dans le tableau

du jugement dernier, le même profil de vierge que nous voyons dans les trois sujets qui nous occupent.

Je possède ici la reproduction de ces tableaux. Comparez-les et vous verrez dans l'expression des figures une particularité qui se rapporte à nos panneaux.

J'espère, Mesdames et Messieurs, que vous voudrez bien me guider dans mes recherches. Je serais heureux d'avoir votre appréciation sur cette question, et de savoir si je ne me suis pas trop hasardé d'attribuer ces panneaux à Van der Weyden.

M. Delignières fait circuler les photographies de ces panneaux.

La question est de savoir si on doit les attribuer à Jean Van Eyck, le confident et valet de chambre du prince, ou à son élève, Roger Van der Weyden. L'orateur paraît pencher vers ce dernier, non à raison des points de similitude qu'il trouve par comparaison avec des œuvres du même maître dans les *Sept sacrements,* d'Anvers, dans la *Descente de croix,* du Louvre, et aussi surtout dans le *Jugement dernier,* de l'hôpital de Beaune. Il y a à remarquer surtout, l'intensité que l'on trouve dans les yeux des personnages. Il appelle l'attention du Congrès sur ces points de comparaison. Dans tous les cas, ces panneaux se rattachent à l'époque du règne de Philippe-le-Bon, c'est-à-dire non au-delà de 1467, époque de la mort de ce prince, et à cause de cela ne peuvent guère être attribués à des élèves; ce sont du reste des œuvres de maîtres.

M. Félix de Monnecove. — Je ne puis apporter qu'une très modeste contribution à l'examen de cette question, posée par M. Delignières, président de la société d'émulation d'Abbeville; en effet, si plusieurs tableaux sont inscrits dans les catalogues de divers musées français, sous le nom de Roger Van der Weyden, en dehors du célèbre et remarquable polyptique apparte-

nant à l'hôpital de Beaune, et qui représente le *Jugement dernier,* avec les portraits des donateurs, le chancelier palatin Rollin et sa femme (les mêmes que Van Eyck a placés dans sa *Vierge au donateur* (n° 1986 du musée du Louvre); l'authenticité de quelques d'entre eux est sérieusement contestée. Le catalogue du musée du Louvre comprend une *Descente de croix,* n° 2196, et une *Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras,* n° 2195. Au premier abord, ces deux panneaux ne paraissent pas de la même main, et l'administration du musée est d'avis qu'ils ne peuvent pas être attribués à notre artiste, en toute certitude. Son nom a été maintenu sur le cadre du premier, parce qu'il y figurait quand il fut donné au Louvre; toutefois, on peut constater une certaine analogie entre ce tableau et plusieurs autres ouvrages qui sont certainement du maître. Quant au second, il est d'une technique toute différente.

Le musée de Douai possède un panneau à deux faces, attribué à Roger Van der Weyden, et provenant de l'abbaye de Flines, mais que M. Henri Hymans croit être de Jérôme Bosch. Il représente d'un côté *l'apparition de la Ste Vierge* à un moine de l'ordre de Citeaux; de l'autre le *Jugement dernier,* au bas et sur le premier plan, la donatrice, Isabelle de Maléfiance, boursière en 1506, à l'abbaye de Flines. Or, Roger Van der Weyden est mort vers 1464.

M. Delignières nous révèle l'existence à Abbeville, de sept panneaux dont il produit les photographies. Cette importante communication nous fait connaître des ouvrages vraiment remarquables, mais dont notre savant confrère ne précise pas absolument l'attribution. Sur le simple vu des photographies, une appréciation bonne est bien difficile; mais il est certain qu'il s'agit de peintures de premier ordre, et que si elles ne sont pas réellement de Roger Van der Weyden, il ne serait pas téméraire d'en rechercher la paternité du côté des frères Van Eyck.

Je sortirais de la question, si je m'arrêtais longuement sur les tableaux inscrits sous le nom du même maître, qui appartiennent à d'autres musées. Quelques-uns sont des répliques, sans doute près de lui, sans être de lui. Anvers possède une œuvre magistrale : *les sept sacrements;* La Haye montre une magnifique *Déposition de croix;* Bruxelles inscrit à son catalogue, dix tableaux, dont aucun, d'après le catalogue raisonné, publié par MM. Lafenestre et Richtenberger, ne peut être considéré comme authentique. Berlin a cinq œuvres remarquables, malheureusement retouchées, comme presque tous les primitifs de son musée. Le musée royal de Madrid renferme trois tableaux, dont un : *la Descente de croix,* avait été fait pour l'église de Notre-Dame hors la ville, à Louvain. Le musée Pitti, à Florence, en possède un; cinq panneaux et un dessin sont au musée Städel, à Francfort s/Mein. Deux sont au musée du Belvédère, à Vienne. Quatre sont dans la National gallery, à Londres. Divers dessins figurent dans la collection de l'archiduc Albert, à Vienne, au British muséum, à Londres, à Christ-church d'Oxford. M. Alfred Armand avait réuni une collection considérable de photographies, de dessins et de gravures, en 230 volumes in-f°, formant pour ainsi dire une histoire générale de l'art. Il l'a léguée à la Bibliothèque nationale de France, où la partie concernant Roger Van der Weyden figure dans le département des estampes, sous la côte AD, 34ª, 138. M. Courboier, sous-bibliothécaire à ce département, en a dressé le catalogue imprimé, qui est inscrit sous la côte V, f. nᵒˢ 10, 9, 6. Ces deux documents permettront d'étudier avec fruit l'œuvre de Roger Van der Weyden (1).

Le comte DE MARSY croit qu'il serait très utile de faire un travail sur fiches, pour les costumes dont les artistes

(1) Voir le *Journal des Artistes*. Paris, Septembre 1897, n° 36, p. 1995, col. 1.

revêtaient leurs personnages. Comme on le sait, les artistes du XVme siècle avaient la coutume d'interpréter fort souvent les mêmes vêtements somptueux, vêtements qui formaient un des accessoires de leurs ateliers. Ces fiches faciliteraient beaucoup la recherche de l'authenticité des tableaux primitifs. Il cite divers tableaux, et notamment le retable d'Ambierles, dans la Haute-Loire, exécuté vers 1480, pour Matthieu de Chougg.

La parole est ensuite donnée au comte G. de Hauteclocque, de l'académie d'Arras, pour une communication à propos d'un tableau provenant de Malines, et se trouvant actuellement à la cathédrale d'Arras (XIVme question de l'ordre du jour).

Le comte DE HAUTECLOCQUE. — Il existe dans la cathédrale d'Arras, un tableau provenant, dit-on, d'une église ou d'un couvent de Malines; d'après la tradition, il aurait été offert à Mgr de la Tour d'Auvergne, ou acheté par lui un prix peu élevé, à une dame d'Amiens, de sa connaissance, qui avait éprouvé des revers de fortune (1). Cet évêque d'Arras fit don à sa cathédrale de ce beau tableau, et voici la description qu'en donne M. Le Gentil (2) :

« Au bras de croix de droite, on remarque le magnifique Van Thulden que l'on peut considérer, dit-on, comme l'œuvre la plus importante, la mieux réussie et la mieux conservée de ce maître.

» Au haut de la toile apparaît, dans une lumineuse auréole, la Sainte Trinité. Du flanc droit du Christ part un filet de sang qui tombe dans une fontaine dont nous allons parler. Au-dessus, à gauche, couronne une tête

(1) Inventaire de la cathédrale d'Arras.

(2) Ce tableau, de grande dimension, qui commence à se détériorer p suite de l'humidité, a été restauré en 1862, avec beaucoup d'intelligenc par M. Dunauz-Herbet, peintre d'Arras.

vêtue d'une longue robe bleue brodée d'or et de perles et portée sur un chœur d'anges chantant ses louanges; la Vierge fait jaillir de son sein un lait qui va se mêler au sang de son fils et tombe dans le même récipient.

» Un peu plus bas, S. Bernard à droite, que couronne un ange dominé lui-même par trois autres anges, personnifient les vertus théologales, tient à la main, toute arrosée du sang de Jésus et du lait de Marie, la plume avec laquelle il a écrit le Memorare, l'Ave maris stella, les commentaires du Salve et paraît en entier devant la Vierge.

» Au-dessous de S. Bernard, est la fontaine de la Sagesse, qu'ornent les attributs des quatre évangélistes, que surmontent les clefs de S. Pierre, qu'éclaire la lampe de la vérité et au bas de laquelle l'hydre de l'erreur souffle en rugissant ses feux et ses flammes. Sur cette fontaine se groupent cinq petits anges : le premier, figurant l'innocence, tient une branche de lys, symbole de la pureté; le second, la macération, porte une discipline et foule aux pieds une couronne; le troisième, la prière, prie, inspiré; le quatrième, la vigilance, veille attentivement sur la lampe confiée à sa surveillance; le cinquième, la puissance, porte un sceptre de roi.

» Au-dessous de la Vierge, des nonnes dominicaines, bénédictines, franciscaines, etc., viennent recueillir dans leurs écritoires, le mélange de sang et de lait qui coule de la fontaine.

» Au loin on entrevoit vaguement Pégase, traversant l'espace, après avoir, d'un coup de son sabot, fait jaillir de l'Hélicon la fontaine d'Hippocrène, où plusieurs poètes puisent l'inspiration; au pied de cette montagne, Minerve, casqué, portant l'égide et appuyé sur sa lance, est salué par différentes figures mythologiques : Apollon et les Muses, très probablement; plus loin, un trou noir et béant, comme l'entrée de l'Erèbe. Peut-être cela signifie-t-il qu'il y a loin de la sagesse humaine et de ses

déités depuis longtemps éclipsées à l'infaillible et immuable sagesse divine, que l'une ne conduit qu'à l'abîme, tandis que l'autre mène au ciel (1).

» Quoiqu'il en soit, ce tableau, dans lequel le symbolisme chrétien s'allie à l'allégorie mythologique, n'est point à l'abri de toute critique. Mais quelle coloration, quelle fraîcheur, quelle harmonie, queiles carnations, quelle brillante exécution. Vu à travers l'atmosphère d'or qui le voile à demi, le Christ est d'une noblesse vraiment céleste, et cette fois traduit bien l'Homme-Dieu. La Vierge, si elle ne rend pas précisément la chaste et immaculée Souveraine du ciel, représente au moins une des plus belles reines de la terre; la tête est aristocratique, et les mains effilées sont d'une blancheur sans égale. Quant aux anges, presqu'entièrement quoique décemment nus, ils sont aussi, comme caractère et comme lignes, d'une délicatesse et d'une richesse exceptionnelle; celui surtout qui lève le bras et parait diriger le chœur, est d'une perfection qu'on ne saurait guère dépasser. »

Vient ensuite la XIIIme Question :
L'abeille au point de vue de l'archéologie et du folklore.

M. De Soignie fait l'historique de l'abeille au point de vue archéologique. Il décrit d'abord de nombreux joyaux se trouvant dans les collections égyptiennes des divers musées, joyaux figurant des abeilles; puis, étudiant la Grèce, il cite d'anciennes monnaies d'Athènes et de Smyrne, sur lesquelles l'abeille se trouve reproduite également.

Il donne ensuite les noms de plusieurs maisons nobles ayant pris les abeilles dans leurs armes et cite la devise de la petite fille du grand Condé, Anne de Bourbon,

(1) Au bas d'une composition allégorique de Martin de Voss, gravé par Jean Sadeler, on trouve un mont Parnasse, avec Apollon, les Muses et Pégase, dont Van Thulden paraît s'être beaucoup inspiré.

duchesse du Maine : *Je suis petite, mais je pique.* Devise qui lui avait été donnée comme sobriquet par la Cour.

M. de Ghellinck d'Elseghem fait remarquer que la duchesse du Maine, qui était petite, bossue et laide, mais fort spirituelle, avait *elle-même* pris pour emblème une abeille, avec cette devise tirée de l'*Aminte* du Tasse : « Piccola si ma fa pur gravile ferite ». Petite, oui, mais je fais de cruelles blessures. Ceci pour répondre aux railleries que l'exiguité de sa taille lui attirait.

Cette devise se retrouve en exergue autour d'une ruche, sur les reliures de la belle bibliothèque qu'elle avait réuni dans son château de Sceaux, où elle s'était retirée pour échapper aux tracasseries de la Cour.

M. Hubert, comme suite à la discussion d'hier, produit l'extrait d'une résolution du chapitre de l'église Ste-Waudru, à Mons.

« Résolution du 28 juillet 1550, du chapitre de l'église de Ste-Waudru, à Mons.

» Conclud jaire venir le personnaige aiant fait la pourtraiture du clochier de Saint-Rombaut de Malines (1) pour la dite pourtraiture veoire et en jaire ce de raison. » (Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par Léopold Devillers [art. relatif à la Tour]).

L'on reprend ensuite l'ordre du jour sur les Xme et XIme questions :

Xme Question. — *Dans une église gothique ou romane ayant un mobilier Renaissance, faut-il, en cas de restauration, remplacer ce mobilier par un autre, conforme au style de l'édifice, ou bien faut-il restaurer l'ancien ?*

XIme Question. — *Quel est le meilleur système à suivre pour la réparation des églises et autres monuments anciens, par*

(1) Rombaut Keldermans est décédé en 1531.

exemple pour rétablir l'intérieur d'une église romane ou gothique dans son état primitif, doit-on faire disparaître tout ce que les siècles y ont accumulé ?

M. Zech-Dubiez trouve que la XIme question est plus restrictive que la Xme qu'il avait posée, et estime qu'il vaut mieux, pour le moment, se borner à élucider la XIme question. C'est pourquoi il cède la parole à l'orateur inscrit pour la XIme question.

M. le président Casati parle comme simple membre du Congrès et non comme délégué officiel en une question délicate dont la solution peut dépendre de l'état du monument et de la destination qu'on veut lui donner. La question porte uniquement sur les immeubles par destination, scellés dans les murs : maître-autels, colonnades, tombeaux, etc.; il est d'avis que l'on doit, autant que possible, dans la restauration des monuments civils et religieux, conserver tout ce qui a une valeur artistique ou historique, et ne pas faire disparaître tout ce que les siècles y ont amassé de précieux; il cite de nombreux exemples qui démontrent que ce serait une véritable barbarie de faire disparaître de nos anciennes églises les chefs-d'œuvre qui sont d'un autre style, d'une autre époque, mais présentant un intérêt archéologique qui doit faire respecter ces vestiges et souvenirs précieux des siècles passés.

M. Zech-Dubiez. — Il s'agit de savoir où commence l'intérêt historique et où il finit. Si vous consultiez le Congrès sur la question de St-Bavon, vous trouveriez bien des opinions différentes.

M. J. Nève se rallie entièrement aux conclusions de M. Casati. Il souhaite de voir formuler quelques règles de nature à écarter, autant que possible, les solutions arbitraires.

M. Casati a indiqué comme devant être respectés par les restaurateurs, les monuments présentant un intérêt artistique ou historique. M. Nève propose d'ajouter à l'énumération de ceux qu'une restauration scrupuleuse devra respecter, les monuments qui, sans être des chefs-d'œuvre de style ou des souvenirs historiques de premier ordre, se recommandent par la valeur ou la beauté des matériaux employés ou la qualité de la main-d'œuvre.

M. Casati déclare qu'il approuve complètement l'opinion de M. Nève et se rallie à sa proposition.

M. Doutriaux. — M. Casati considère que lors de la restauration d'un monument, on doit conserver toutes les traces des générations successives qui ont décoré à leur goût respectifs le monument, et n'enlever aucun de tous ces éléments disparates.

Il nous semble qu'il est nécessaire ici de faire une distinction et qu'il faut distinguer entre le monument en lui-même et les objets mobiliers qui le décorent.

Pour le monument, une reconstitution complète s'impose; il faut lui rendre le caractère qu'il avait à l'époque où il a été construit. C'est ainsi qu'on ne peut que féliciter les restaurateurs d'avoir enlevé les platras qui recouvraient les chapiteaux de N.-Dame de Paris et de Reims et qui donnaient à ces édifices un aspect d'églises bâties au XVIme siècle, de temples greco-romains. Ceux qui ont construit un édifice, ceux qui ont été à la peine, qui ont dépensé leur vie et leur argent, doivent être à l'honneur, on ne doit pas leur enlever le produit de leurs efforts. C'est en somme une question d'honnêteté artistique.

Pour le mobilier, la question est beaucoup plus délicate à trancher. C'est, on peut dire, une question de fait qui n'est soumise à aucun principe bien fixe. Il faut ici, pour chaque monument, s'en remettre au bon goût de

ceux qui le réparent, en leur rappelant seulement, qu'il faut agir avec beaucoup de sagesse et enlever les objets qui seuls nuisent à l'ordonnance et à l'ensemble du monument qui les contient. C'est ainsi qu'il serait très désirable de voir disparaître de beaucoup d'églises gothiques, des immenses baldaquins des XVIIme et XVIIIme siècles, qui cachent toute l'ordonnance du chœur et enlèvent aux églises toute leur unité d'aspect. Tandis que tout au contraire, presque toujours, on pourrait conserver les stalles qui s'élevant moins haut, ne compensent pas les lignes du monument.

Mais on ne saurait trop dire que pour le mobilier c'est une question d'appréciation, que celui qui répare le monument doit trancher et peut trancher mieux que personne en connaissance de cause.

M. Guerlin cite les stalles de la cathédrale d'Amiens, la gloire et la chaire de vérité, qui ne sont pas dans le style, mais qui pourtant ne pourraient à aucun prix être enlevées.

Il est ensuite donné lecture d'une communication de M. l'abbé Flahault, au sujet de cette XIme question.

M. l'abbé Flahault fait observer, au nom du comité flamand de France, dont il est membre, qu'en thèse générale, l'on doit, autant que possible, rendre au monument sa physionomie primitive. Mais cette règle n'a rien d'absolu, et dans toute la mesure du possible, l'on doit s'efforcer de conserver les objets d'une époque postérieure, s'ils offrent un intérêt réel, soit historique soit artistique.

C'est le conseil que le susdit abbé a donné à l'architecte chargé en ce moment-ci de la restauration de *l'église de Capellebrouck*, commune de l'arrondissement de Dunkerque, et du canton de Bourbourg. Ce très curieux monument roman, de la fin du XIIme siècle, a été étudié

par M. Enbart, dans son ouvrage d'une importance capitale, publié en 1895, sur les monuments religieux de l'architecture romane et de transmission dans le nord de la France.

Le chœur de cette église est sensiblement postérieur à l'édifice et accuse le style gothique. Il est orné d'une boiserie en sapin vermoulu, œuvre toute moderne et sans la moindre valeur artistique. Aussi l'abbé Flahault, au nom du comité flamand, a-t-il témoigné le désir à l'architecte Cockenpot, de la faire disparaître.

L'enlèvement de cette boiserie permettra à ceux qui sont chargés de la restauration de l'édifice, de vérifier l'état des murs et peut-être de trouver soit des détails d'architecture, soit peut-être même des traces de peinture polychrome. En tout cas, il permettra de rendre aux parties basses des murs leur physionomie ancienne.

La partie principale de l'église de Cappellebrouck ayant conservé la nudité de son état primitif, la restauration en sera facile.

Plusieurs fois, le comité flamand de France a émis le vœu que l'administration diocésaine de Cambrai nomme une commission en vue de présider aux travaux de restauration des églises du département du Nord.

Le général Wauwermans résume les débats qui viennent d'avoir lieu sur cette question, et propose d'émettre un vœu en faveur de la préservation des monuments anciens.

Ce qui est adopté.

Quant à la XVme question à l'ordre du jour, relative à un retable flamand acquis pour le musée de Stockholm, l'orateur inscrit, M. Hildebrand, délégué officiel du Gouvernement Suédois, fait savoir au bureau de la section, qu'étant empêché par sa présidence à la 2me section, il renonce à faire sa communication.

Avant de clôturer la séance, le président fait l'énumération des publications qui ont été offertes à la section.

Sur la proposition du Président, la section vote des remercîments aux donateurs.

Le Président remercie les différents orateurs qui ont pris part aux débats de la 3me section, et ont contribué à élucider les différentes questions posées. Il constate que les travaux ont été fructueux et qu'un nombre considérable de membres a suivi avec attention et assiduité les séances.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,

C. DE GHELLINCK D'ELSEGHEM.

Ouvrages offerts au Congrès

BERGMANS, PAUL. *Notices et Documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Belgique,* in-8°. Gand, 1896.

IDEM. *Les imprimeurs belges à l'étranger,* in-8°. Gand, 1897.

CASATI DE CASATIS, CH. *Petits musées de Hollande et grands peintres ignorés,* in-8°. Paris, 1881.

IDEM. *Eléments du droit étrusque.* Extrait de l'ouvrage *Ius antiquum,* in 8°. Paris, 1895.

COMHAIRE, CH.-J. *Carte pré- et protohistorique de Belgique,* in-8°. Liège, 1893.

IDEM. *Le projet de carte préhistorique de la Belgique,* in-8°. Liège, 1894.

IDEM. *De la nécessité d'un classement des haches polies,* in-8°. Liège, 1894.

IDEM. *Les premiers âges du métal dans les bassins de la Meuse et de l'Escaut,* in-8°. Liège, 1894.

IDEM. *La Chapelle des maîtres de la cité dans l'église Saint-Jacques, à Liège,* in 12. Liège, 1896.

IDEM. *Kinkempois, par un ami du Vieux-Liège,* in-12. Liège, 1896.

D'AUXY DE LAUNOIS (comte A.), DOLEZ, M. et HUBLARD, E. *Rapport sur la fouille de Montignies-lez-Lens,* in-8°. 1896.

DE BAYE (baron JOSEPH). *Le Congrès international d'Anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Moscou, en 1892,* in-8°. Paris, 1893.

IDEM. *Note sur des bijoux arabes en forme de mouches,* in-8°. Paris, 1895.

DE MARSY (comte). *Loi du 30 mars 1887, pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un caractère historique et artistique,* in-8°. Caen, 1887.

IDEM. *Les décrets de 1889 sur la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique,* in-8°. Caen, 1889.

IDEM. *Instructions de la Commission des monuments historiques pour le classement des objets mobiliers,* in-8°. Caen, 1889.

IDEM. *Discours d'ouverture du Congrès archéologique d'Evreux, le 2 juillet 1889,* in-8°. Caen.

IDEM. *Discours d'ouverture du Congrès archéologique d'Abbeville, le 27 juin 1893,* in-8°. Caen.

IDEM. *Les instructions du Comité des travaux historiques et la Picardie,* in-8°. Compiègne, 1890.

IDEM. *Les corps des derniers souverains de la Navarre.* Caen, 1892.

IDEM. *Jules de Laurière et Léon Palustre.* Caen, 1895.

IDEM. *En Belgique. Août-septembre 1894.* Caen, 1895.

IDEM. *Du mouvement des études sur l'architecture religieuse du moyen âge en France (1891-1894),* in-8°. Bruxelles, 1895.

IDEM. *Discours d'ouverture du Congrès archéologique de Clermont-Ferrand.*

IDEM. *Tournai et Compiègne.* Communication faite au Congrès archéologique et historique de Tournai, in-8°. 1895.

IDEM. *Notes sur diverses tapisseries flamandes.* Extrait, in-8°. Bruxelles, 1896.

IDEM. *Louis Courajod,* in-8°. Caen, 1896.

IDEM. *Les dalles tumulaires de la Belgique,* in-8°. Caen, 1896.

IDEM. *Le musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'or, à Dijon.*

IDEM. *Un voyageur français à Anvers, au milieu du XVIIIme siècle.* Anvers, 1896.

IDEM. *La Société française d'archéologie, et le département de la Sarthe,* in-8°. Mommers, 1897.

DEMEULDRE, AIMÉ. *Archives des hospices civils de la ville de Soignies,* in-8°. 1896.

IDEM. *Le compte testamentaire d'un doyen de Soignies, en 1426,* in-8°. 1896.

De Pauw, L.-F. et Hublard, Em. *Notice préliminaire sur le cimetière franc de Ciply (Hainaut),* in-8°. Mons, 1894.

Idem. *Tablettes du fouilleur des cimetières francs.* Mons, 1896.

De Soignie, Jules. *Les mauvaises langues.* Paris, 1889.

Idem. *Histoire des voies de communication par terre et par eau, principalement au point de vue du Hainaut.* Mém. cour., in-8°. Mons, 1874.

de Vasconcellos, Joaquim. *Damião de Goes,* pet. in-4°. Porto, 1897.

Dubois, André, et Comhaire, Ch.-J. *Une excursion à l'église Saint-Séverin, en Condroz,* in-12°. Liège, 1896.

Faid'herbe, A. *Notes médicales sur l'ancienne Flandre.* Lille, 1897.

Fourdrignier, Ed. *Double sépulture gauloise de la Gorge-Meillet (Marne),* in-4°. Châlons-sur-Marne, 1878.

Idem. *Catalogue explicatif et illustré de la collection de M. Edouard Fourdrignier.* Paris, 1878.

Idem. *Sur la découverte de deux casques Gaulois à forme conique, dans les sépultures de Cuperly et de Thuizy (Marne).* Paris, 1880.

Idem. *Les casques gaulois à forme conique, l'influence orientale.* Tours, 1880.

Idem. *Aperçu sur les fouilles mystérieuses de Triel.* Paris, 1882.

Idem. *Etudes sur les bracelets et colliers gaulois.* Paris, 1892.

Idem. *Le menhir de Clamart.* Paris, 1894.

Guignard de Butteville, Ludovic. *Une excursion à Verdes,* in-8°. Châteaudun, 1891.

Idem. *Une ville préhistorique à Averdon,* in-12. Blois, 1896.

Hock, Adrien. *Etudes sur quelques campagnes de Jules César, dans la Gaule-Belgique,* in-8°. Namur, 1897.

Hubert, J. *Des architectes de l'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons.* Deux brochures in-8°. Bruxelles, 1889.

Hublard, E. *Sur l'orientation des sépultures franques,* in-8°. Tournay, 1895.

Idem. *Une curiosité montoise disparue (L'homme à Moulons),* in-8°. Mons, 1896.

HUBLARD, E. *Lettre à Messieurs les Président et Membres du Cercle archéologique de Mons,* in-8°. Mons, 1897.

IDEM. *Les silex de Spienne.* Découverte d'un nouveau gisement, par M. Rutot, in-8°, 1897.

JANVIER, A. *La légende de Sainte Ulphe,* in-4°. Amiens, 1863.

IDEM. *Les Clabault, famille municipale Amiénoise,* in-4°. Amiens, 1889.

IDEM. *Livre d'or de la municipalité Amiénoi* [illegible] *s,* 1893.

IDEM. *La Vierge au Palmier, tableau* [illegible] *a confrérie du Puy d'Amiens,* grand in-8°. Amiens,

IDEM. *Congrès Archéologique de* [illegible] *npte rendu,* in-8°. Amiens, 1897.

IDEM. *Passages et séjours de* [illegible] *rles VI, à Amiens,* in-8°. Amiens, 1897.

KNOETIG. *Sur l'introduction de l'Imprimerie en Belgique.*

LYON, CLÉM. *Jean Guyot de Châtelet, illustre musicien wallon du XVIme siècle, premier maître de chapelle de S. M. l'Empereur d'Allemagne Ferdinand Ier,* in-8°. Charleroi, 1881.

MARSAUX (l'abbé). *Variétés liturgiques,* in-8°. Beauvais, 1896.

IDEM. *Trésor d'Antoing (Belgique),* in-4°. Lille, 1896.

IDEM. *La chasuble de Viry-Châtillon,* in-8°. Corbeil, 1896.

IDEM. *Congrès de Tournai et Exposition rétrospective d'Angers,* in-8°. Château-Thierry, 1896.

IDEM. *La rosière de Salency, en 1774,* in-8°. Beauvais, 1897.

MATTHIEU, E. *L'avouerie de Mons,* in-8°. Anvers, 1886.

IDEM. *La Prairie de Silly et ses fiefs,* in-8°. Louvain, 1891.

IDEM. *Les abords du château des comtes de Hainaut,* in-8°. Mons, 1895.

IDEM. *Compte rendu du troisième congrès scientifique international des catholiques,* in-8°. Bruxelles, 1895.

MOREAU, FR. *Petit Album faisant suite au catalogue des objets d'antiquités aux époques préhistorique, gauloise, romaine et franque, de la collection Caranda,* grand in-8°. Saint-Quentin, 1896.

IDEM. *Bibliothèque et Archives de la collection Caranda,* grand in-8°. Saint-Quentin, 1897.

NÈVE, EUG. *L'enseignement professionnel des Industries artistiques en Europe,* in-12. Bruxelles, 1896.

NÈVE, FR. *Louvain pittoresque,* in-12. Louvain, 1897.

NÈVE, J. *Quelques remarques à propos de la Restauration des Monuments d'art ancien,* in-8°. Bruxelles, 1896.

IDEM. *La légende de l'Arbre de la croix, avant Jésus-Christ,* in-8°. Bruxelles, 1897.

IDEM. *Notes sur quelques portraits de la Galerie d'Arenberg,* in-8°. Anvers, 1897.

POULLAIN, HIPP. *Orliens (Orléans) renfermé dans sa première enceinte, l'une des villes de la 4me province Lyonnaise,* in-8°. Orléans, 1885.

IDEM. *Orléans 1461-1483. Règne de Louis le onzième,* in-8°. Orléans, 1885.

IDEM. *Château de Coligny,* in-8°. Orléans, 1891.

IDEM. *Origine et lieu de naissance du titre de maréchal de France,* in-8°, 1891.

IDEM. *Montargis, capitale du Châtinais orléanais,* in-8° autogr. 1893.

IDEM. *Renseignements complémentaires des histoires ou notices concernant cette ville,* in-8°. Orléans, 1894.

IDEM. *Magdunum (Meung-sur-Loire).* Revue historique rétrospective depuis la destruction de cette ville, par les Vandales, jusqu'en l'année 1793, in-8° autogr. Orléans, 1897.

IDEM. *Album d'architecture de divers styles,* format oblong. Lithogr., s. l. n. d.

PORÉE (l'abbé). *Notice sur un vitrail de Sainte-Foy de Conches, représentant le triomphe de la Sainte Vierge,* in-8°. Tours.

IDEM. *Guillaume de la Tremblaye,* sculpteur et architecte (1644-1715), in-8°. Caen, 1884.

IDEM. *Un historien normand, Gabriël du Moulin,* in-8°. Caen, 1884.

IDEM. *L'Hercule terrassant l'Hydre de Lerne de Puget,* in-8°. Caen, 1885.

IDEM. *L'Hercule du Thil (Eure),* in-8°. Caen, 1885.

IDEM. *Un peintre Bernayen, Michel Hubert.* Discours (1707-1775), in-8°. Bernay, 1889.

IDEM. *Gabriël Du Moulin, historien,* in-8°. Bernay, 1890.

PORÉE (l'abbé). *Les clôtures des chapelles de la cathédrale d'Evreux*, in-8°. Evreux, 1890.

IDEM. *Le nécrologe de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux*, in-8°. Caen, 1891.

IDEM. *Les sépultures des évêques d'Evreux*, in-8°. Caen, 1891.

IDEM. *Le Trésor de l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil*, in-8°. Caen, 1891.

IDEM. *François Bertinet, modeleur et fondeur en médailles*, in-8°. Paris, 1891.

PORÉE (le chanoine). *L'église abbatiale du Bec, d'après deux documents inédits du XVIIme siècle*, in-8°. Evreux, 1894.

IDEM. *Les apôtres de Sainte-Croix de Bernay*, in-8°. Paris, 1896.

IDEM. *Découvertes archéologiques du R. P. De la Croix, au Villeret (Berthouville), en 1896*, in-12. Evreux.

ROUSSELLE, CH. *Publications*, in-8°. Mons, 1895.

VAN BASTELAER, D.-A. *Mémoires archéologiques*, in-8°. Bruxelles, 1897.

ZECH-DUBIEZ, G. *Les sceaux de Braine-le-Comte*, in-8°. Braine-le-Comte, 1896.

IDEM. *Une promenade archéologique. L'Olive et Mariemont*, in-8°. Braine-le-Comte, 1896.

Boletim do real associaçao dos architectos civis e archéologos Portuguezes.

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS AU XIIme

Congrès Archéologique & Historique

DE

MALINES — 1897

CIMETIÈRE

à inhumation et à incinération

D'EMELGHEM (Flandre Occidentale)

MESSIEURS,

CEUX d'entre nous qui ont visité la Section des Sciences à l'exposition de Bruxelles, auront peut-être jeté les yeux sur une vitrine renfermant des vases de formes variées, indiquant des origines bien différentes.

Ces objets proviennent de la vaste nécropole que nous explorons en ce moment à Emelghem, près d'Iseghem.

Sur une hauteur sablonneuse, appelée « Stuyvenberg », à gauche de la Mandel, au Carrefour nommé « de Vijf Wegen », s'élevait jadis un grand chêne, lieu consacré par les légendes populaires qui en faisaient le lieu de rendez-vous des nains et des fées. C'est là qu'en septembre 1893, nous découvrîmes, dans la sablière du fermier Van Ackere, une tombe à mobilier très riche, mais malheureusement fort endommagé.

Depuis lors, deux autres sablières ont été ouvertes, à 200 mètres environ de la première, à droite et à gauche

du chemin de terre (actuellement un gravier) qui mène de cet endroit au hameau de St-Antoine.

Les travaux, qui y furent entrepris durant les hivers de 1894-95-96- et 97, amenèrent la découverte de 35 tombes nouvelles, souvent très espacées, et creusées d'une façon irrégulière.

Les fouilles sont continuées méthodiquement. Nous faisons, nous-mêmes autant que possible, le relevé exact du mobilier de chaque tombe.

Le nombre des objets exposés à Bruxelles a été doublé par le produit des recherches exécutées durant cet été.

Selon toute probabilité, nous nous trouvons en présence du champ de repos choisi par une peuplade Gauloise, durant la domination romaine. La majeure partie des tombes à incinération révèle l'influence du peuple conquérant. Les Franks, lors de leurs migrations, se firent inhumer dans le même cimetière; nous avons retrouvé, mêlées aux précédentes, des sépultures à inhumation, présentant tous les caractères de cette époque.

Nous nous bornerons, aujourd'hui, à décrire trois tombes de chacune de ces périodes; sauf à reprendre notre étude avec plans et planches à l'appui, dès que nos explorations auront été menées à bonne fin.

I. — Période Gallo-Romaine

A. Dans la sablière du fermier Van Ackere, en septembre 1893, nous découvrîmes à 0.50 m. de profondeur, une fosse de 2,00 m. sur 0,60 de largeur et 0,40 de profondeur, remplie de résidus de cendres de bois. Le mobilier de la tombe s'énumère comme suit :

1° Une grande urne cinéraire de poterie grossière à large panse et de forme arrondie, contenant des ossements calcinés;

2° Deux petites coupes ou patères de poterie noirâtre et assez lisse, malheureusement fort endommagées;

3° Un vase de poterie très fine, d'un gris pâle et de forme élégante, haut de 0,16 m., large de 0,09 m. à la panse, se rétrécissant fortement au pied et se terminant par un col droit assez élevé;

4° Une anse et un fragment d'une petite cruche en poterie rouge;

5° Une coupe de poterie rougeâtre, à petites rainures, fortement endommagée;

6° Un tesson de poterie rouge, assez fine, portant de profondes rainures;

7° Des clous en grand nombre et quelques débris d'objets en fer.

B. En mars 1896, une tombe à incinération fut mise à découvert à l'extrémité Nord d'une autre sablière, à gauche du chemin qui mène au hameau de St-Antoine. Les dimensions étaient quasi les mêmes que celles de la sépulture précédente. Le mobilier comprenait :

1° Une urne cinéraire de poterie assez grossière, contenant des cendres de bois et des résidus d'ossements carbonisés;

2° Un petit vase de forme arrondie, à panse fort large et à ouverture très étroite, mesurant 0,09 m. de hauteur sur 0,09 m. de largeur. La poterie de ce dernier objet était beaucoup plus fine et de couleur grise.

C. Le 5 août 1897, nous fouillâmes une tombe à incinération, à quelques mètres seulement de la riche sépulture franke que nous décrirons ci-après.

La tombe mesurait 1,90 m. de longueur, sur 0,50 m. de largeur et 0,80 m. de profondeur. La couche de cendres atteignait une épaisseur de 0,30 m. Vers le milieu nous découvrîmes les débris d'une urne cinéraire, de poterie grossière, manquant absolument de consistance. La sépulture était disposée du Nord au Sud. A l'extrémité Nord, en dehors de la couche de cendres, mais

distants seulement de 10 ou 15 centimètres de celle-ci, étaient déposés, placés les uns dans les autres, un petit vase de 0,11 m. de hauteur, à la forme arrondie et de poterie noirâtre assez fine, un bol à bords bombés vers l'intérieur et ornés de rainures, mesurant 0,13 de diamètre; enfin une grande patère de terre rougeâtre, dont le diamètre atteint 0,21 m. Le vase contenait une boucle de bronze de faible dimension.

II. — Période Franke

A. Le 5 août 1897, nous découvrîmes, au centre du cimetière, une tombe à inhumation. Les ossements avaient quasi totalement disparu. Cette sépulture consistait en une simple fosse orientée, sans parois de briques ou de pierres, mais facilement reconnaissable par une couche d'environ 0,15 m. d'épaisseur. La terre était d'une couleur un peu plus foncée. Nulles traces de cendres. La profondeur atteignait de 0,80 m., la longueur exactement de 2,00 m. et la largeur de 0,50 (1).

A l'extrémité Est, aux pieds du défunt, se trouvaient un ombilic ou umbo de bouclier en fer, et un vase de forme assez allongée, en poterie grise, à larges rainures, haut de 0,15 m. et de 0,12 m. de diamètre à sa plus grande largeur. Cette forme est assez rare. Nous avons remarqué un vase quasi identique parmi les objets du cimetière frank de Waasmunster exposés par le Cercle archéologique du Pays de Waas, à la section des Sciences de notre Worldsfair de 1897.

A l'extrémité Ouest, à droite du défunt, nous avons recueilli une superbe framée à volutes, longue de 0,41 m.,

(1) Une tombe à peu près semblable, contenant une framée, un scramasaxe, un petit couteau, un ombilic ou umbo, une fiche, une grande boucle de ceinturon en fer et un vase quasi identique à celui de la tombe précédente.

et à gauche, mais un peu plus bas, un scramasaxe de 0,58 m. de longueur, dont la poignée conserve encore une partie notable du bois qui l'entourait. Ce riche mobilier était encore complété par une belle boucle en fer damasquinée d'argent et rehaussée de gros clous à tête de bronze, retrouvée à la hauteur de la ceinture.

B. Dans le courant du même mois, une autre tombe à inhumation fut découverte à peu de distance de la précédente; elle contenait un petit couteau en fer, mesurant 0,17 1/2 de longueur, et un vase en terre grisâtre, de forme et de fabrication nettement franke.

C. Le 7 avril 1897, notre attention fut attirée par la découverte d'un vase de fabrication très grossière, présentant beaucoup d'analogie avec la poterie néolithique, déposé dans une tombe à inhumation. Ce vase, façonné à la main, sans tour, a 0.07 1/2 m. de hauteur; ses parois sont verticales, grossières et ornées, à la partie supérieure, de quelques enfoncements produits dans la pâte à l'aide du pouce. Sa largeur est de 0.11 m. Il était accompagné d'une petite boucle en fer, de plusieurs clous et d'une pierre à aiguiser.

Plusieurs vases et fragments de vases du même genre furent recueillis depuis dans le même cimetière; ils sont en tout semblables à ceux que découvrit récemment la société archéologique de Namur, dans l'importante nécropole de Pry-lez-Walcourt (1).

---

(1) Voici comment les décrits M. Becquet (*Annales de la société archéologique de Namur*, t. XXI, p. 313) : « Nous devons signaler encore la trouvaille, » dans des sépultures d'enfants et de femmes, de dix vases grossiers parfai- » tement conservés, faits à la main, mal cuits et ayant tous les caractères » des poteries préhistoriques. La pâte en est épaisse, imparfaitement pétrie, » et quelques-uns renferment une multitude de fragments de quarts. La » forme, en général, est celle d'une urne à large ouverture avec petit col » droit chez les plus grossières ». L'auteur suppose que ces poteries d'un âge antérieur ont été enlevées par les femmes, plus soucieuses que les hommes de conserver leur vaisselle, aux nombreux *marchés* des environs.

D'après la savante classification des migrations frankes, faite par M. A. Becquet, conservateur du musée de Namur, ce dernier cimetière appartiendrait au troisième courant d'invasion venu par la Hongrie et l'Europe centrale (1). Ces guerriers auraient été en rapports intimes avec les Goths, dont ils ont emprunté les principes de fabrication et les principaux motifs de leur art décoratif. Ceci soit dit à titre de simple remarque, car l'état des fouilles d'Emelghem ne nous permet point encore de dire à quel courant d'invasion nous rattachons les tombes franques qui y furent découvertes.

B^on^ Ch. Gillès de Pélichy.

(1) Le même auteur distingue encore : *a)* un courant qui prend son point de départ des contrées orientales de l'Europe, remonte la vallée du Danube, du Rhin moyen et se trouve longtemps en contact avec la civilisation romaine. *b)* D'autres tribus suivirent les vallées du Dnieper, remontèrent jusqu'à la Baltique, longèrent la mer du Nord et pénétrèrent dans nos contrées, par la Batavie (Même source, pp. 323 à 326).

2me Section : Histoire

VIIme QUESTION

La situation des peuples qui habitaient la Belgique, à l'arrivée de César, correspond beaucoup plus exactement qu'on ne le suppose généralement aujourd'hui, aux divisions ecclésiastiques de notre pays au moyen-âge.

MESSIEURS,

LA position des différents peuples qui habitaient notre pays à l'époque de César, a fait l'objet de travaux innombrables. Les théories les plus arbitraires, les plus inadmissibles ont été mises en avant et défendues avec une conviction et une chaleur dignes d'une meilleure cause. Je me propose de traiter une fois encore la question ici, en me plaçant à un point de vue qui, certes, est loin d'être neuf, mais dont on n'a pas encore tiré tout le parti possible.

Depuis longtemps on a constaté une certaine corrélation entre les limites de nos anciens évêchés et celles de nos anciennes circonscriptions territoriales, *civitates, pagi*. Cette concordance était recommandée par les conciles. D'autre part, nos anciens diocèses portèrent assez longtemps le nom des peuples du temps de César, par ex-

emple l'évêché de Thérouanne, celui de *episcopatus Morinensis*.

Est-il permis d'en conclure que les peuples de notre pays habitaient précisément le territoire des évêchés créés aux siècles postérieurs? Il y a eu certaines modifications dans l'emplacement des peuples, c'est incontestable; mais en général, je pense qu'on a imaginé des déplacements beaucoup trop nombreux, comme j'essayerai de le prouver plus loin.

Quelles sont nos sources? Pour l'époque de l'invasion romaine, nous n'avons que César; pour la période suivante, Strabon et Pline l'Ancien, qui visitèrent également nos régions. Les autres historiens et géographes romains ne parlent guère que d'après eux. Dès qu'ils s'en écartent, ils racontent des choses invraisemblables.

M. Vander Kindere fait observer à juste titre que les données des historiens du Ier siècle avant J.-C. jusqu'au IVme siècle après J.-C. sont inconciliables. Nos modernes ont eu le tort de chercher à les concilier. Ils ont attaché à certains auteurs, surtout à Ptolémée, une valeur qu'ils n'ont pas; les témoignages de ce dernier sont bien souvent sujets à caution (1).

César lui-même est une source bien imparfaite. Outre que ses renseignements sont forts incomplets, il est souvent fort confus et parfois inexact, surtout quand il parle de peuples qu'il n'a pas visités.

C'est en considérant la médiocre qualité de nos sources, que nous en sommes arrivés à procéder, dans la solution du problème qui nous occupe, d'une façon diamétralement opposée à celle de nos devanciers. Ils n'ont fait appel aux divisions ecclésiastiques de notre pays que pour combler les lacunes de César ou pour éclairer ses

(1) Outre les erreurs que nous rencontrons plus loin, notons entre autres choses, qu'il place Mayence dans la Germanie inférieure, et Spire au nord de Worms, et qu'il est l'inventeur de la ville de *Suatutanda*, simple accouplement d'un pronom personnel et d'un participe futur mal lus chez Tacite.

données. Nous ferons le contraire. Les limites de nos diocèses au moyen âge nous sont connues d'une façon fort satisfaisante. C'est un renseignement sûr et sérieux. Nous le prendrons pour point de départ, pour base de notre argumentation. Nous considérerons en conséquence les limites de nos anciens diocèses comme conformes à celles de nos anciennes populations à l'arrivée de César, *pour autant que nos sources ne s'y opposent pas formellement.*

J'insiste sur le mot *formellement*. Il importe, en effet, de distinguer parmi les renseignements des auteurs, ceux qui sont catégoriques et circonstanciés, de façon à ne laisser aucun doute sur leur valeur et les renseignements plus vagues qui souvent sont *en contradiction* avec les premiers, et battent de la sorte en brèche les meilleures théories. Il faut une bonne fois faire table rase de ces derniers, ou du moins les réduire à leur juste valeur.

Nous ne nous donnerons pas un mal infini pour chercher des emplacements pour certains peuples dont nous ne connaissons que le nom, ou sur lesquels nous n'avons que des renseignements insuffisants. Nous ne prétendons donc pas à une très grande précision, qui, dans l'espèce, est impossible à obtenir. On sourit malgré soi lorsqu'on voit des auteurs déclarer gravement que César passa par les villes de Namur, de Bruxelles et d'Anvers. Nous n'irons pas si loin. Nous fixerons tout au plus quelques limites approximatives, mais nous combattrons les théories trop erronées.

Rappellons-nous, pour finir cette entrée en matière, qu'un petit coin d'un *pagus* était parfois englobé dans un évêché étranger au reste de ce *pagus,* que certaines villes ont changé de diocèse dans le cours des siècles, etc.

*
* *

Voici quelle était l'étendue approximative de nos évêchés dans le haut moyen âge.

L'évêché de *Thérouanne* comprenait le pays situé entre l'Aa et l'Yzer. Celui d'*Arras,* Arras et les environs. Celui de *Tournai,* les autres pays à l'Ouest de l'Escaut, moins la Flandre Zélandaise. Celui de *Cambrai,* les pays sur la rive droite du même fleuve; cet évêché était très long, mais peu large, et s'étendait de Hoogstraeten à Cambrai, comprenant Anvers, Bruxelles, Alost et Mons. Le diocèse de *Tongres,* plus tard *Maestricht,* puis *Liège*, s'étendait au Nord jusqu'à la Meuse; il comprenait le Brabant septentrional, les deux Limbourg, les provinces de Liège et de Namur, une partie des deux Luxembourg et la partie restante du Hainaut, du Brabrant et d'Anvers. L'évêché d'*Utrecht* comprenait tous les pays du Nord, depuis le Sincfalla (Zwin) jusqu'au Lauwerzee. L'archevêché de *Trèves* comprenait le reste des deux Luxembourg et s'étendait jusqu'au-delà du Rhin. Celui de *Cologne* était aussi à cheval sur les deux rives de ce fleuve.

*
* *

Les Morins, sur lesquels César et Strabon (1) nous fournissent ces seuls renseignements, qu'ils habitaient les côtes du Pas-de-Calais, étaient voisins des Ménapiens et possédaient Portus Itius, ont toujours occupé la plus grande partie de l'évêché de Thérouanne, formé au VIIme siècle, de la réunion de ceux de Thérouanne et de Bologne. Certains historiens étendent leur territoire jusqu'à l'Escaut, uniquement parce qu'ils ont donné aux Ménapiens un emplacement erroné, comme nous le verrons ci-après.

Les Ménapiens, à l'époque de la fondation de l'évêché de Tournai (484), occupaient vraisemblablement ce territoire; mais à l'époque de César, ils s'étendaient plus loin; César lui-même déclare qu'ils habitaient les deux

(1) César, III, 21, 3; Strabon, V.

rives du Rhin (Vieux-Rhin), non loin de son embouchure (1), et qu'ils touchaient aux Eburons; Strabon raconte la même chose et ajoute qu'ils étaient voisins des Morins sur la mer (2); enfin Pline, dans une énumération (3), semble les placer à l'Ouest de l'Escaut. Il en résulte que, outre l'évêché de Tournai, ils devaient occuper la Flandre Zélandaise, ainsi que certaines îles de la Zélande et de la Hollande, tout au moins les plus Orientales (nous verrons plus bas pourquoi), et dépassaient le Vieux-Rhin au Nord.

Les auteurs qui placent les Ménapiens au Nord de la province d'Anvers et dans le Brabant septentrional, oublient que les Éburons s'étendaient jusqu'à la mer, qui, à marée haute, y formait des îles (4).

Ceux qui les placent sur le Rhin moyen, au Nord de Cologne, oublient que César nous dit en termes formels, que les Usipètes et les Tenctères arrivèrent chez les Ménapiens en passant le Rhin près de son embouchure; ils avaient donc contourné toute l'île des Bataves. S'ils n'ont pas franchi le Rhin là où ils habitaient primitivement, c'est pour le bon motif que depuis trois ans ils avaient quitté ce pays et erré à travers la Germanie (5).

Enfin, ceux qui placent les Ménapiens dans le Limbourg hollandais, se basent sur un passage de Ptolémée (6), qui prétend qu'ils habitaient au-delà de la Meuse, et que leur *civitas* s'appelait *Castellum*. On a vite fait d'identifier ce *Castellum* avec Kessel, près de Ruremonde.

---

(1) Strabon dit : les bouches; M. Piot pense à tort qu'ils habitaient *entre* les deux branches du Rhin (Vieux-Rhin et Wahal); César dit formellement que les Ménapiens habitaient *les* rives du Rhin (IV, 4).

(2) Strabon, IV, III.

(3) Pline, *Hist. nat.*, IV, 29, cf.; Dion, XXIX; Orose, X, 3.

(4) César, VI, 31.

(5) César, IX, 4.

(6) Ptolémée, Géogr., II, 9, 10.

Non seulement les Ménapiens n'ont jamais habité là, puisque nous venons de voir qu'ils n'habitaient ni à l'Est, ni à l'Ouest de ce pays, et qu'au Sud étaient les Éburons et au Nord les Bataves; mais à l'époque de Ptolémée lui-même, ce pays était occupé par d'autres peuples transplantés. De plus, Kessel se trouve sur la rive gauche de la Meuse.

Le *Castellum Menapiorum* figure sur la carte de Peutinger. C'est Cassel. Cette ville, toutefois, se trouvait dans le diocèse de Thérouanne ou des Morins. Ce n'est pas une raison pour lire avec Desjardins *Castellum Morinorum,* parce que dans ce cas les Morins auraient eu deux *civitates*. Cassel figure bien en territoire Ménapien, avant la création de l'évêché des Morins, de même qu'il figure, après sa création, dans le Mempiscus, qui est le territoire des Ménapiens. Tout le territoire situé entre l'Yzer et l'Yperlée, et la limite entre les *pagi* de Thérouanne et de Mempiscus, se trouve dans le même cas. Qu'en conclure? C'est que lors de la création du diocèse de Thérouanne, on a voulu lui donner à l'Est des bornes naturelles, peut-être parce que la limite entre Morins et Ménapiens n'était pas bien définie. Walckenaer, cité par M. Piot (1), a fait remarquer avec beaucoup d'à propos que César accouple toujours les noms de ces deux peuples, qui nous apparaissent toujours vaguement confondus.

Quand et comment les Ménapiens ont-ils abandonné les îles Zélandaises? Nous l'ignorons. A l'époque de Pline ils ont fait place à d'autres. Ceux qui s'imaginent que les Ménapiens n'habitaient pas la Flandre à l'époque de César, ont cherché à expliquer leur retraite au Sud du Hont, en invoquant l'invasion des Usipètes et des Tenctères, et une transplantation de Suèves et de Sicambres. Le premier événement ne peut être invoqué, puisque César nous dit qu'il a exterminé ces peuples. Le second

(1) Bull. Ac., 1897, p. 761.

n'est pas suffisamment prouvé. Strabon nous dit que les Sicambres et les Suèves s'établirent sur les rives du Rhin (1).

Les Ménapiens battirent certainement en retraite devant les Frisons, qui dépassèrent le Hont au Sud, si bien que l'évêché d'Utrecht, fondé au VIIIme siècle, engloba les Quatre Métiers et même l'emplacement de l'Écluse et de Damme.

*
* *

C'est le moment de dire un mot des notions géographiques que possède César sur la Hollande et ses fleuves. L'Escaut se jette dans la Meuse, laquelle reçoit le Wahal, et se jette elle-même dans le Rhin, à 80.000 pas de la mer (2). Le Rhin, arrivé près de la mer, se divise en plusieurs branches, formant beaucoup de grandes îles, dont la plupart sont habitées par des peuples sauvages, vivant de poissons et d'œufs (3). Entre la Meuse, le Wahal et le Rhin se trouve l'île des Bataves. Tout cela n'est pas également clair. Pline, qui a visité ces contrées, vient heureusement à notre secours (4). Lui aussi ne considère pas l'Escaut comme un fleuve. Lui aussi place l'île des Bataves entre les bras du Rhin, et lui donne une longueur de 100.000 pas, ce qui est exact. Cette île est donc beaucoup plus grande que la Betuwe actuelle. Quant au Rhin, il se partage en trois bras; celui du milieu se jette purement et simplement dans la mer (c'est le vieux-Rhin); celui du Sud se jette dans la Meuse (c'est le Wahal) au Helium; celui du Nord (probablement l'Yssel) se jette dans le lac Flevo.

---

(1) IV, III.
(2) C'est sans nul doute 30.000 pas qu'il faut lire, soit 44 1/2 kilomètres.
(3) César, VI, 33; IV, 10, 1; IV, 10.
(4) *Hist. nat.*, IV, 29 et 31.

Tacite (1), Pomponius Mela (2) et Ptolémée (3) confirment cette manière de voir (4).

Pline nous apprend encore qu'entre le Helium et Flevo se trouvent les îles des Frisons, Chami, Frisiaboni, Sturii et Marsacii. Quelques-uns de ces peuples au moins habitaient donc à son époque au Sud du Rhin. Il en était de même à l'époque de César, car par les grandes et nombreuses îles dont il parle, il faut certainement comprendre les îles des bouches de la Meuse et de l'Escaut. Ces peuples ichtyophages habitaient vraisemblablement les îles les plus occidentales du delta de ces fleuves, les Ménapiens occupant les plus orientales pour reparaître sur le continent au Nord de la Meuse (5).

*
* *

Les Nerviens habitaient le territoire de l'évêché de Cambrai (primitivement de Bavay).

Au IVme siècle, il est question d'un *episcopus Nerviorum*, Superior, qui assista au concile de Cologne (346). Les actes de ce concile sont d'une authenticité douteuse. Il n'en est pas moins vrai que la dénomination d'*episcopus Nerviorum* existait.

César nous dit qu'ils touchaient aux Ambiens (pays

(1) Tacite, *Annales*.
(2) *De Situ Orbis*, III, 2.
(3) *Geogr.*, II, 9.
(4) Cf. Blink, *Nederlanders zijn bewoners*, I, 372-374.
(5) Il résulte de ce qui précède, que les Ménapiens doivent absolument habiter les côtes de l'île des Bataves. M. Piot, qui admet que l'île des Bataves s'étend entre le Rhin et le Wahal, dit que cette île « n'avait rien de commun avec les Ménapiens » et d'autre part, il les place en Flandre, en Zélande et entre les deux branches du Rhin (*Bull. Acad.*, p. 760, note).

A rapprocher ici le fait que Aurelius Victor, 39, traite le Batave Carausius de *Menapiæ civis*.

A l'époque d'Orose, qui cite comme habitant les côtes Ménapiens *et* Bataves, les premiers avaient battu en retraite vers le Sud et laissé la côte aux derniers.

d'Amiens), et que la forêt des Ardennes s'étendait jusque chez eux; enfin, il cite cinq peuples clients qu'il est absolument impossible d'identifier. Rien dans tout cela ne contredit notre théorie.

Strabon nous dit bien que les Nerviens étaient voisins des Trévires, mais il a mal lu César, qui dit quelque part qu'il quitte les Trévires pour se rendre chez les Nerviens. César dit de même qu'il arrive des Ménapiens chez les Trévires, peuples qui certainement ne se touchaient pas (1). César dit même (2) que les Nerviens sont le peuple le plus éloigné des Rémois, c'est-à-dire plus éloigné que les Atrébates, les Ambiens, les Morins, les Ménapiens, les Calètes, les Vélocasses, les Veromandois, les Aduatiques, les Condruses, les Éburons, les Cérèses et les Pémanes, ce qui est naturellement inadmissible.

*
* *

Les Éburons et les Aduatiques n'existaient plus lors de la création des évêchés. D'autres peuples les avaient remplacés. De la sorte, la carte ethnographique de notre pays ne se trouva guère dérangée, et nous pouvons admettre d'une façon quasi certaine qu'Éburons et Aduatiques habitaient l'ancien évêché dont le siège fut successivement Tongres, Maestricht et Liège, avec cette simple ajoute, qu'ils s'étendaient à l'Est jusqu'au Rhin, englobant donc le territoire où plus tard se fixèrent les Ubiens, et qui a toujours fait partie de l'archevêché de Cologne.

Sur les Éburons, nous trouvons chez César de nombreux détails. Ils habitaient la rive gauche du Rhin, en face des Sicambres. Ils touchaient à l'Océan, qui formait en cet endroit des îles à marée haute (du côté du Bies-

(1) VI, 8, 1.
(2) II, 4, 8.

bosch probablement); ils touchaient aussi à l'Escaut (ce passage n'est pas fort clair, mais rien ne s'oppose à admettre cette interprétation), enfin, au territoire des Ménapiens, des Nerviens, des Aduatiques, des Sègnes et des Condruses. La plus grande partie du leur était située entre la Meuse et le Rhin (1).

Des Aduatiques, nous savons, par César, qu'ils se trouvaient entre les Éburons et les Nerviens, et qu'Ambiorix traversa leur pays en quelques heures; et par Dion Cassius, que la part de l'Éburonie, dont les Aduatiques s'étaient emparés, touchait aux Nerviens.

Sans discuter longuement, on peut conclure qu'ils habitaient l'Entre-Sambre et Meuse, c'est-à-dire le *pagus* de Lomme et non les bords de la Vesdre, comme l'ont admis MM. De Vlaminck et Longnon. C'est dire que nous nous rallions entièrement aux conclusions de MM. Vander Kindere et Piot (2) et n'entendons pas ici recommencer leur démonstration. Selon Spruner, le *pagus Lomacensis* comprend, outre l'Entre-Sambre et Meuse, une bande de territoire au nord de la Meuse, en aval de Namur, mais ne s'étendant pas jusqu'à Huy. Si les limites de ce *pagus* sont exactes, il nous serait impossible d'admettre que l'*oppidum* des Aduatiques se trouvât sur le mont Falise, près de Huy, bien que cet emplacement semble être aujourd'hui le plus prôné par les savants (3).

Quant à Aduatuca, c'est bien certainement l'endroit devenu par la suite Aduatuca Tongrorum. Ce ne peut être qu'un camp établi chez les Éburons par les Aduatiques. Il se trouvait au milieu de l'Éburonie. Il n'y avait certainement pas deux *Aduatuca*. On ne peut qu'admettre

---

(1) Ils n'étaient pas clients des Trévires, comme l'a supposé M. Vander Kindere. César (IV, 6, 4) en disant : in fines Eburonum et Condrusorum, qui sunt Nevrorum clientes, n'entend donner ce qualificatif qu'aux Condruses seuls.

(2) *Bull. Acad.*, 1885 et 1897.

(3) Hock, *Etudes sur quelques campagnes de Jules César*, 1897.

que l'Aduatuca des Éburons soit devenue celle des Tongres.

Après César, le nom d'Aduatiques et d'Éburons disparut. Strabon, toutefois, nomme encore ces derniers. Mais Tacite parle déjà des Tongres qui occupent l'Aduatuca de l'Éburonie. Ce même nom de Tongres se rencontre aussi chez Pline, qui, dans une énumération confuse de peuples, nous fait encore connaître quelques noms nouveaux : les Toxandres (Ammien Marcellin cite la Toxandria) établis dans la Campine (Tessenderloo); les Baetasi qui rappellent les villages Geet-Betz et Walsbetz, près de Tirlemont; les Guberni ou Gugerni, probablement établis sous Auguste, en l'an 8, sur la rive gauche du Rhin; les Sunuci, entre Aix et Duren. En l'an 38, Agrippa transplanta les Ubiens et fonda Cologne en 50.

Les Toxandres, cités plus haut, ne sont rien autre que les Ménapiens qui ont quitté les îles Zélandaises. Ce mouvement a dû se produire de bonne heure. Auguste divise les Ménapiens par l'Escaut. Dion et Strabon appellent les Toxandres les Ménapiens de l'Est, et Tacite rapporte que Civilis, quittant Vetera, passe la Meuse pour attaquer les Ménapiens et les Morins (1).

*
* *

Le reste du pays situé entre les Nerviens, les Ménapiens, la Meuse, le Rhin, les Trévires et les Aduatiques, était entièrement habité par les Éburons et deux autres peuples, dont le nom indique assez la situation : les Condruses, clients des Trévires, établis dans le *pagus* du Condroz, sur la rive droite de la Meuse, entre Liège et Dinant, et les Pémanes, habitant la Famenne, au sud du territoire précédent.

---

(1) Tacite, IV, 28. Ce passage a naturellement aidé à propager l'erreur de ceux qui prennent Kessel pour *Castellum Menapiorum*.

*
* *

Les TRÉVIRES peuplaient l'archevêché de Trèves, mais seulement jusqu'au Rhin, limite de la Gaule (1). Dans ce diocèse habitaient toutefois aussi les CÉRÈSES, établis dans le *pagus Carucum* ou *Carosgau* [Prüm] (2).

*
* *

A propos des SEGNI, je me permets de proposer un nouvel emplacement. Au dire de César, ils étaient, avec les Condruses, « de la race et du nombre des Germains, qui habitaient entre les Éburons et les Trévires », ce qui ne veut pas dire expressément que les Sègnes en particulier touchaient à ces deux peuples.

Je crois fermement que les Segni ne peuvent se trouver qu'au Sud des Condruses, ou plutôt des Pémanes, et à l'Est des Aduatiques, c'est-à-dire dans le S.-E. de la province de Namur et le S.-O. du Luxembourg et le territoire français y adjacent. On y trouve Sugny, Signy, etc. Ce pays forma plus tard un *pagus Castrensis*, situé dans le diocèse de Reims.

*
* *

Nous avons gardé pour la fin les AMBIVARITES, qu'on a placé un peu partout et que d'aucuns veulent identifier avec les Aduatiques. Il suffit de lire attentivement le seul passage de César où ce peuple est cité, pour se convaincre qu'il doit être placé au-delà de la Meuse ou même au-delà du Rhin.

---

(1) César (III, 2, 1) se sert d'une expression étrange : les Trévires sont, dit-il, « proximi flumini Rheno ». Ils y touchent certainement. Mais d'autre part, les Éburons ne sont-ils par aussi près du Rhin?

(2) VANDER KINDERE, *Introduction à l'Hist. des institutions de la Belgique.*

Après leurs invasions en Ménapie, les Usipètes et Tenctères se répandent chez les Éburons et les Condruses, au moment où César revient de Normandie. Ils lui envoyent une ambassade pour le prier de ne pas se rapprocher de leur camp, et s'offrent de revenir négocier dans trois jours. Mais César apprend qu'ils ont envoyé leur cavalerie chez les Ambivarites, au-delà de la Meuse, et suppose avec raison qu'ils en attendent le retour. Ils reviennent trois jours après et demandent de pouvoir envoyer une délégation aux Ubiens : ils demandent encore trois jours dans ce but. Le lendemain, ils attaquent les Romains (ils avaient eu le temps de rappeler leurs cavaliers d'au-delà de la Meuse) et sont exterminés.

Ce long terme, cette délégation chez les Ubiens, tout concourt à faire admettre que les Ambivarites sont bien un peuple d'Outre-Rhin. Witkamp (1) place les Ambivarites sur la Geulle et la Roer, et y rattache le nom du village Amby près de Maestricht. D'autre part, Grégoire de Tours (2), cite parmi les peuples transrhénans, et Witkamp les connaît aussi, les Ampsivarii ou Amsivarii, habitants de l'Ems (Amsis). M. Vuylsteke propose d'identifier les Ambivarites avec les Ampsivarii, et nous croyons pouvoir nous rallier à cette hypothèse.

*
* *

Les idées que je viens de développer forment un système qu'il faut admettre en bloc ou rejeter de même. J'ose croire que les bases sur lesquelles il repose sont autrement sérieuses que les discussions de textes fort

---

(1) *Geschiedenis der Zeventien Nederlanden*, I, 30 (1873).

(2) *Hist. Franc.*, II, 9, p. 75 (M. G.) : Arbogastis..... transgressus Rhenum, Bructeros ripæ proximos, pagum etiam quem Chamavi incolunt depopulatus est, nullo unquam occursante, nisi quod pauci ex Ampsivariis et Catthis, Marcomere duce, in ulterioribus collium iugis apparuere.

souvent inconciliables auxquelles on s'est trop souvent livré, ou les hypothèses innombrables sur l'emplacement de certains lieux, qui, pour ainsi dire toujours, n'ont qu'une valeur très subjective. Qu'on admette mon système et beaucoup de tâtonnements disparaîtront : on pourra commencer par déblayer le terrain de toutes les conclusions qui y sont contraires, ce qui fatalement circonscrira de beaucoup le champ des hypothèses pour les objets qui restent à découvrir.

Concluons :

A l'époque de César, on trouvait sur l'emplacement de la Belgique actuelle, les peuples suivants :

1° les Morins, entre l'Aa et la limite orientale du *pagus* de Thérouanne;

2° les Ménapiens, sur la rive gauche de l'Escaut, dans les îles Zélandaises et Hollande, jusqu'au-delà du Vieux-Rhin;

3° les Nerviens, sur la rive droite de l'Escaut, dans l'évêché de Cambrai ou les *pagi* de Rijen, Brabant, Hainaut et Cambrai;

4° les Aduatiques, dans l'Entre-Sambre et Meuse ou le *pagus* de Lomme;

5° les Condruses, dans le *pagus* du Condroz;

6° les Pémanes, en Famenne;

7° les Éburons, entre les cinq derniers peuples, les bouches de l'Escaut, la Meuse, le Wahal, le Rhin et les limites des diocèses de Trèves et de Reims;

8° les Trévires, dans le diocèse de Trèves jusqu'au Rhin;

9° les Cérèses, dans le pays de Prüm;

10° les Sègnes, au confluent de la Meuse et de la Semois.

Nous ignorons la position des autres.

J. Frederichs.

3me Section : Archéologie

IIIme QUESTION.

Le fac-similé du plan, publié en 1843, par R. Chalon, comme étant celui de Sainte-Waudru, à Mons, n'est-il pas plutôt celui de la tour de Saint-Rombaut, à Malines?
Pourrait-on achever notre tour d'après ce plan?

MESSIEURS,

POUR la première partie de la question que j'aurai l'honneur de traiter devant vous, je ne puis mieux faire que répéter ce que je disais il y a dix ans déjà, au sein de notre société (Le compte rendu de cette communication, plus documentée que la présente, figure dans le 1er volume de nos annales, page 55).

La meilleure preuve, selon nous, de l'erreur commise par M. Chalon, en affublant du nom de Sainte-Waudru le dessin découvert à Mons, c'est qu'il ressemble étonamment à la tour de Malines, alors que la dissemblance avec la tour Montoise est fort importante.

Tout jeune, je vis, pour la première fois, dans l'atelier de mon père, le fac-similé du plan en question; il servait

à guider l'appareilleur dans la restauration de notre tour. Plus tard, moi-même je recourus maintes fois à ce document, pour reconstituer des fragments démolis ou disparus. Je me demandais naturellement de bonne heure, comment un dessin aussi fidèle de la tour de Malines pouvait porter l'enseigne d'une œuvre étrangère, et je croyais à l'existence d'un sosie. Je fis un voyage à Mons, où je finis par découvrir un embryon de tour, n'ayant presque rien de commun avec le plan en litige. Sauf la masse du grand portail, l'œuvre de Mons échappe pour ainsi dire à toute comparaison avec le vieux plan. L'absence du contrefort du milieu ordonne un dispositif tout autre que celui que nous avons à Malines, et que l'on retrouve dans le plan.

La naissance de notre société d'archéologie, que j'aidai à constituer, stimula mes recherches, et je finis par découvrir, avec beaucoup d'apparences de certitude, la cause de cette substitution de nom.

M. l'archiviste Devillers, dans son mémoire sur l'église Sainte-Waudru, faisait déjà entrevoir l'erreur commise par M. Chalon.

Dans les extraits des registres de la fabrique d'église, que le même ouvrage nous donne, je cherche mes preuves. Lorsqu'en 1547, les Montois songèrent à compléter leur magnifique collégiale, ils députèrent à Malines trois des leurs, pour étudier le chef-d'œuvre des Keldermans; ce furent le maître-maçon de l'église : Jean Repu, le célèbre tailleur d'images Jean de Thuin, et le maître de carrières d'Ecaussines, Guillaume le Princhc. Les registres disent : « A maistre Jehan Repu, Jehan de Thuin et Guillaume le princhc, pour syx jours chacun par eulx employet avoir esté à Mallines visiter et prendre le patron de la thour Sainct-Rombault : leur a esté payet au prix de XLVIII^{s} par jour chacun, comme par descherge appert... XLIIJ^{t} IIIJ^{s} ». Dans la quittance ils disent : « de quoy y avons mis aller et venir chacun VJ journées ».

Au mois de décembre de la même année, ils furent envoyés à Louvain et à Anvers, avec Eustache le Prinche, fils de Guillaume. Ils passèrent de nouveau par Malines et mirent 15 jours à effectuer ce voyage.

Peu après, le chapitre se réunit et décide : « Après que les commis de la fabricque et les commis aiant vizité les portaulx et thours de Malines, Aras, Marchiennes et autres; ensemble rapporté les pourtraitures en gros, meismes adviset la pourtraiture par eulx thirée et monstrée a esté conclud besognier selon la dite pourtraiture par eulx advisée et a diligence ».

Une résolution du même jour dit ceci : « Conclud faire venir le personnage aiant fait la pourtraiture du clochier de Malines *pour la dite pourtraiture veoir et en faire ce que de raison* ».

Nous concluons de ces documents, que les Montois rentrèrent chez eux avec des croquis : « des pourtraitures en gros » et qu'une autre personne, un Malinois d'après nous, se rendit à Mons, pour faire voir au chapitre une copie, ou peut-être bien le dessin original de la tour Saint-Rombaut. Il faut en tout cas que ce fut un dessin complet, exact, attendu que des croquis leur avaient été soumis par leurs commettants. Ceux-ci n'ont pu faire mieux pendant leur court séjour à Malines. Un rendu fidèle aurait nécessité des échaffaudages et des frais, que les comptes devraient mentionner. A Malines, les travaux n'étaient pas définitivement arrêtés, car en 1583 encore, les gueux enlevèrent une masse de pierres préparées pour l'édifice. Un homme de l'art était donc toujours attaché aux travaux, et ce fut sans doute lui qui transmit au chapitre de Mons, le plan que nous trouvons plus tard dans ses archives : l'original ou la copie du plan dressé probablement par Rombaut Keldermans.

Nous nommons celui-ci, car nous retrouvons dans la pièce, sa manière de dessiner, que nous connaissons par le plan du Grand Conseil, reposant aux archives com-

munales. Le style est essentiellement particulier à notre grand artiste. La conception initiale avait nécessairement subi des transformations, sous la lignée des Keldermans, comme l'acheminement vers le style fleuri et fouillé le démontre, à mesure que l'on s'approche du sommet de la tour; mais il est évident que la disposition du plan a nécessairement limité les libertés des successeurs du premier architecte. Son œuvre, dans ses grandes lignes, a été maintenue.

Nous croyons avoir suffisamment démontré que le plan, sorti des archives du chapitre de Mons, loin d'être le projet de la tour Sainte-Waudru, est uniquement le plan venu de Malines, pour inspirer les Montois, et nous pouvons considérer cette pièce comme notre propriété artistique. Précieux document qui doit nous guider pour donner à notre tour un couronnement digne de ce qui existe.

Nous voilà arrivés, Messieurs, au point épineux de notre communication.

La flèche étant connue, il s'agit de songer à sa réalisation.

Avant tout, on se demande pourquoi nos ancêtres ont pu abandonner un projet aussi grandiose? Nous répondons que ce sont les troubles religieux du XVIme siècle qui occasionnèrent ce retard, car les pierres préparées prirent le chemin de la Zélande. Nos pères n'avaient donc aucune appréhension au sujet de la stabilité de leur œuvre.

Cependant, des crevasses assez importantes se déclarèrent très tôt et lorsque vers le milieu de notre siècle un ancrage fut établi sous la seconde galerie, on reconnut, d'après le rapport de notre prédécesseur l'architecte de la ville, Bouwens, que ces lézardes étaient vieilles. Il les attribua, avec raison d'après nous, à la différence de tassement que subissait l'axe du massif des fondations et les deux côtés de ce massif recevant toute la charge

par suite de l'évidement de la tour. Depuis lors, on ne constata plus aucune nouvelle fissure; preuve évidente que notre colosse a pris définitivement son assiette. L'ancrage, tout fort qu'il soit, ne peut empêcher la dislocation, si jamais la tour y songe sérieusement.

Il y a quelques années, nous avons fait creuser une tranchée au pied de la tour, afin de connaître ses fondations et la nature du sol. Le croquis que voici donne le résultat de ce travail. L'empattement ne dépasse donc que de 50 cm. le nu de la plinthe, et nous obtenons une largeur totale de 26 m. 50 comme base de l'édifice; les fondations descendent à 3 m. 50 sous terre. Elles reposent sur un sable graveleux, verdâtre; l'invasion des eaux nous obligea bientôt à cesser notre exploration qui se fit d'ailleurs avec les moyens les plus élémentaires. Nous possédons toutefois le résultat de deux sondages effectués par le baron Van Ertborn, à une distance de 160 et 250 m. de la tour. Ces notes prises lors du forage de puits artésiens dans les brasseries Richard Lamot, rue des Draps, et Bernaerts, rue A-B, sont précieuses. Elles nous donnent la composition du sol, évidemment similaire à celle du terrain sous notre tour. Voici ces renseignements :

BRASSERIE LAMOT

orifice + 5.00

	de	à	épaisseur
1re Couche, sable boulant	0.00	9.00	9.00
2 Sable fin, un peu argileux	9.00	18.00	9.00
3 Argile sableux, bleuâtre	18.00	28.00	10.00
4 Argile bleue	28.00	38.00	10.00
5 Sable glauconifère, vert, aquifère	38.00	40.00	2.00
6 Sable argileux, mêlé de rognons de grès, etc.	40.00	49.00	9.00

BRASSERIE BERNAERTS

orifice + 6.00

		commence à	épaisseur
1	Terrain rapporté	0.00	0.43
2	Terre végétale	0.45	0.25
3	Argile d'alluvion jaunâtre	0.70	2.80
4	Sable vert mouvant	3.50	5.50
5	Argile bleue, sableux	15.80	9.00
6	Argile verte	24.80	25.00
7	Sable blanc très glauconifère, avec rognons de grès nummilites, etc.	49.80	

Résultats qui se corroborent à peu près.

Jusqu'à la profondeur de 9 m. donc, du sable mouvant, et en-dessous, respectivement d'après les deux sondages, de l'argile sableuse et du sable argileux (un mélange de sable et d'argile plus ou moins prononcé donc), sur 20 à 36 mètres d'épaisseur.

Nous nous étions proposés de faire un sondage à pied d'œuvre, de même que nous aurions voulu exécuter une tranchée ayant la profondeur des fondations et s'éloignant de la tour, à la recherche d'un cerclage en palplanches qui pourrait bien exister. J'ai deux raisons pour le supposer; en premier lieu, la nature même du terrain demande un encaissement : le sable mouvant a une profondeur relativement faible de 5 m. à 5.50 m. sur une couche d'argile! En second lieu, le cri populaire qui donne aux fondations une étendue bien plus grande que celle que nous connaissons. La tradition dit encore que la tour repose sur des peaux de vaches! Ne s'agit-il pas là d'un calfatage des palplanches, méthode encore en usage de nos jours?

Vous voyez, Messieurs, que la tradition n'est pas si légendaire en apparence. Je vous répète : « cet encaissement me paraît indispensable », car un creusage quelque

peu important au pied de la tour (à cause du peu de profondeur des fondations), pourrait créer des affouillements nuisibles à l'édifice. Pourquoi cet éloignement des palplanches? Parce que, plus il est grand, moins la pression exercée par le poids de la tour est directe et plus cette pression s'épuise. Nous exprimons le vœu de voir contrôler un jour cette présomption.

Nous avons donc comme nature du sol, une couche de 5 m. 50 à 6 m. de sable sur une couche d'argile sableuse de 20 m. au moins. Absence complète de terrain limoneux ou tourbeux pouvant nuire à la stabilité. Examinons maintenant la pression que supporte la base. Le poids actuel de la tour (le m. cube de maçonnerie calculé à raison de 2000 kilogr.) serait, d'après nos calculs, de 31,404,960 kilogr., qui exercent leur pression sur une surface de 7,022,500 centimètres carrés. Uniformément répartie, il y aurait donc une pression normale de 4 kil. 47 par centimètres carré. Nous avons dressé différentes coupes de la flèche d'après le plan trouvé à Mons. Ces coupes nous permettent d'estimer à 8 millions 382,700 kil. le poids qu'il faudrait encore, pour voir la croix surmonter l'œuvre, et nous donnerait comme taux de travail à la base, 5 kil. 67 par centimètre carré. Ce taux très élevé ne nous effraie pas, car tout fait supposer que le tassement continuera à se produire régulièrement, aucune dépression anormale ne nous paraissant à craindre.

Nous faisions d'autre part la coupe de la maçonnerie, immédiatement au-dessus de la base dans les baies de fenêtres. C'est là où elle est le plus fortement compressée par suite de l'évidement qui porte toute la charge sur deux côtés seulement de la construction. Nous obtenons pour les points les plus exposés, une pression de 19 kilos par centimètre carré, alors que la moyenne de la résistance à l'écrasement, d'après des essais avec des vieilles briques de la tour, au banc d'épreuve, nous donne 241 kilos. La flèche construite, la pression serait de

28 kilos 78. Le coefficient de sécurité serait donc encore de 8 au moins. Taux hardi, sans doute, mais remarquez que pour toutes les causes secondaires qui pourraient infirmer la stabilité, nous réservons les revêtements en pierre de taille, calcaire très dur, qui offre évidemment une résistance décuple de celle de la maçonnerie en briques.

Au point de vue de l'équilibre naturel, notre tour resterait de beaucoup en-dessous de la proportionnelle déséquilibrante qui se remarque dans d'autres constructions. Ainsi, pour ne citer que Malines : la cheminée de la fabrique St-Léonard a 63 m. 50 de hauteur et 6 m. 10 de côté à la base, soit 10 1/2 fois plus haut que large; l'ancienne cheminée du magasin central avait, dit-on, plus de 12 fois en hauteur sa largeur à la base.

La tour de l'hôtel de Busleyden mesure 3 m. 25 d'un côté et 40 m. de hauteur, ce qui fait 12 fois sa largeur. La tour Saint-Rombaut aurait en hauteur un peu plus de 6 fois sa base seulement.

Nous devons vous dire, Messieurs, que les calculs qui précèdent, pour être péremptoires, devraient être confirmés par un relevé minutieux du monument et un travail matériel préalable trop important pour que nous ayons pu le réaliser. Je m'appuie cependant sur des chiffres qui se rapprochent plus ou moins de l'exactitude.

Nous finissons par recommander à tous l'œuvre du parachèvement de notre belle tour. Le grand ingénieur Vauban la considérait déjà comme la huitième merveille du monde; achevée, elle prendrait la toute première place parmi les monuments terrestres. Aucun, sauf des constructions récentes, en fer, n'atteindrait sa hauteur.

D'après le plan que nous venons de discuter, elle devrait avoir 160 mètres!

Tâchons de réaliser ce beau projet, et nous mériterons une place dans le livre d'or de la cité.

PH. VAN BOXMEER.

2me Section : Histoire

IXme QUESTION

Peut-on formuler certaines règles en vue de l'explication étymologique des noms de lieux?

La réponse à cette intéressante question comporte plus d'étendue qu'il ne nous est permis de lui en donner ici. Je me bornerai donc à quelques indications sommaires, qui seront le reflet des leçons de deux savants professeurs, MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon, membres de l'Institut de France, pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Tout d'abord, il faut reconnaître qu'il est difficile de formuler des règles générales, les recherches et les solutions devant nécessairement varier suivant la région et suivant la langue. Quand il s'agit d'une langue monosyllabique, l'étymologie est généralement facile à trouver, à moins que des altérations aient défiguré la forme primitive. Dans les langues d'agglutination, et surtout dans les formes polysinthétiques, le travail est plus pénible, car il faut démêler des éléments souvent multiples et les dégager les uns des autres. Dans les langues à flexion,

l'opération devient encore plus difficile, par suite des transformations et des altérations successives que les noms de lieux ont subies.

La première règle que les étymologistes aient formulée consiste à remonter aux formes anciennes. Assurément rien n'est plus judicieux, mais cette recherche même exige de la part de celui qui s'y livre une grande variété de connaissances, en linguistique, en géographie, en histoire, sous peine de tomber dans le domaine de l'imagination, d'accepter des légendes et de forger de toutes pièces des étymologies dont la plus simple critique démontre la fausseté.

Cette forme ancienne elle-même, de[illegible]re laquelle il peut s'en trouver une autre plus[illegible] encore qu'aucun document écrit ne révèle, [illegible]ir l'influence de la transformation du langage ou [illegible]raduction en une autre langue, en cas de conquête [illegible] exemple. On aperçoit de suite les difficultés aux[illegible]les le chercheur se heurte tout d'abord, quand il doi[illegible] remonter ainsi à travers les âges et les événements, pour chercher une origine qui se dérobe à chaque instant et qu'il finit par perdre de vue, lorsque le secours des manuscrits ou des inscriptions lui fait défaut.

Qu'il me soit permis de citer en passant deux exemples des erreurs auxquelles on est exposé quand on ne pousse pas assez loin les recherches en matière d'étymologie des noms de lieux.

Dans la préface de ses *Etudes étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord,* le regretté M. P. Mannier citait l'exemple d'une ville du Pas-de-Calais qui, suivant l'opinion d'un étymologiste, doit son nom à l'apparition d'un monstre marin sur ses rives, alors que la mer baignait ses murailles. Ce monstre n'avait qu'un œil, et l'on disait de ce cyclope, *monstrat oculum,* d'où le nom de Montreuil-sur-Mer.

M. le baron de Calonne, dans le *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais,* a rétabli la vérité, en rappelant que cette localité, que les Gaulois nommaient *Brayum,* avait pris le nom de *Monasteriolum,* après que Saint Sauve y eut fondé, au commencement du VIIme siècle, un monastère bientôt devenu célèbre dans la contrée, et que les transformations successives : Monstriolum, Monstrioeul, avaient abouti au nom actuel.

En rédigeant les notices sur les communes du canton de Fauquembergue (Pas-de-Calais), qui m'avaient été demandées pour le même dictionnaire, je trouvai au cadastre de Fauquembergue, un lieu dit *El bout de ville;* sur la carte d'état-major, on avait pris ces mots pour du patois, et on avait cru faire preuve de sagacité en les traduisant par *le bout de la ville;* mais en remontant à la forme ancienne, Hellebodehem, demeure d'Hellebode ou d'Helleboud, *Hellebodingahem,* demeure des enfants d'Hellebode ou d'Helleboud, je n'hésitai pas à restituer à ce lieu dit son véritable nom : *Hellebode ville,* ou, en patois, Helleboudeville.

Le sujet qui nous occupe a depuis longtemps éveillé l'attention des savants; dans la préface de son dictionnaire de la langue française, Littré disait : « L'étymo- » logie a toujours excité la curiosité. Il est, on peut le » dire, peu d'esprits qui ne s'intéressent à ce genre de » recherches... Cet intérêt n'est ni vain ni de mauvais » aloi. Pénétrer dans l'intimité des mots, c'est pénétrer » dans un côté de l'histoire, et, de plus en plus, l'histoire » du passé devient importante pour le présent et pour » l'avenir ».

M. Champellion-Figeac, dans l'article *Etymologie* qu'il a donné à *L'Encyclopédie moderne,* publiée par Firmin Didot, frères, s'exprime ainsi : « La linguistique rend de » trop bons services à l'histoire pour que la véritable » science des étymologies ne reprenne pas, dans l'estime

» publique, la place qui lui est due. C'est aux savants, » dont l'Europe lettrée s'honore, à la lui assurer ».

Dans *L'Encyclopédie,* publiée par Diderot, le chevalier de Goncourt signa l'article *Art étymologique,* dont j'extrais ce passage : « J'ai droit d'appuyer sur l'utilité dont » peuvent être les étymologies pour l'éclaircissement de » l'ancienne histoire et de la fable. Les mélanges de » langues servent à indiquer les mélanges des peuples, » leurs courses, leurs transplantations, leurs navigations, » les colonies qu'ils ont portées dans les contrées éloi- » gnées ».

Ce qui fait précisément l'objet de nos recherches à cette heure me paraît contenu dans l'article du chevalier de Goncourt, et je m'adresse à votre patience pour écouter une citation qui pourra vous paraître un peu longue, mais dont l'intérêt vous dédommagera amplement :

« L'origine d'un mot, en général, est un fait à deviner, » auquel on ne peut arriver que par des conjectures, en » partant de quelques faits connus. Le mot est donné; » il faut chercher dans l'immense variété des langues, » les différents mots dont il peut tirer son origine. La » ressemblance du son, l'analogie du sens, l'histoire » des peuples qui ont successivement occupé la même » contrée, ou qui ont entretenu un grand commerce, » sont les premières lueurs qu'on suit; on trouve enfin » un mot assez semblable à celui dont on cherche *l'éty-* » *mologie.*

» Ce n'est encore qu'une supposition, qui peut être » vraie ou fausse; pour s'assurer de la vérité, on examine » plus attentivement cette ressemblance; on suit les alté- » rations graduelles qui ont conduit successivement du » primitif au dérivé; on pèse le plus ou moins de facilité » du changement de certaines lettres en d'autres; on dis- » cute les rapports entre les concepts de l'esprit et les » analogies délicates qui ont pu guider les hommes dans » l'application d'un même son à des idées très diffé-

» rentes; on compare le mot à toutes les circonstances
» de l'énigme : souvent il ne soutient pas cette épreuve,
» et on en cherche une autre; quelquefois (et c'est la pierre
» de touche des *étymologies,* comme de toutes les vérités
» de fait) toutes les circonstances s'accordent parfai-
» tement avec la supposition qu'on a faite; l'accord de
» chacune en particulier forme une probabilité; cette
» probabilité augmente dans une proportion rapide, à
» mesure qu'il s'y joint de nouvelles ressemblances; et
» bientôt, par l'appui mutuel que celles-ci se prêtent, la
» supposition n'en est plus une et acquiert la certitude
» d'un fait. La force de chaque vraisemblance en parti-
» culier et leur réunion sont donc l'unique principe de
» la certitude des étymologies, comme de tout autre
» fait, et le fondement de la distinction entre les *étymo-*
» *logies* possibles, probables et certaines...

» Une mémoire vaste et remplie, autant qu'il est pos-
» sible, de toutes les connaissances relatives à l'objet
» dont on s'occupe, un esprit mené à observer, dans tous
» les changements qui le frappent, l'enchaînement des
» objets et des causes, et à en tirer des analogies, sur-
» tout l'habitude de se livrer à la méditation, voilà, non
» les règles de l'invention, mais les dispositions néces-
» saires à quiconque veut inventer, dans quelque genre
» que ce soit, et nous n'avons plus ici qu'à en faire l'ap-
» plication aux recherches étymologiques...

» Il est naturel de ne pas chercher d'abord loin de soi
» ce qu'on peut trouver sous la main. L'examen attentif
» du mot même dont on cherche *l'étymologie* et de tout
» ce qu'il emprunte... de l'analogie propre de sa langue,
» est donc le premier pas à faire. Si c'est un dérivé, il
» faut le rappeler à sa racine, en le dépouillant de cet
» appareil de terminaisons et d'inflexions grammaticales
» qui le déguisent; si c'est un composé, il faut en sépa-
» rer les différentes parties : ainsi, la connaissance pro-
» fonde de la langue dont on veut éclairer les origines,

» de sa grammaire, de son analogie, est le préliminaire
» indispensable pour cette étude.

» Souvent le résultat de cette décomposition se ter-
» mine à des mots absolument hors d'usage; il ne faut
» pas perdre pour cela l'espérance de les éclaircir, sans
» revenir à une langue étrangère : la langue même dont
» on s'occupe s'est altérée avec le temps; l'étude des
» révolutions qu'elle a essuyées fera voir, dans les mo-
» numents des siècles passés, ces mêmes mots dont
» l'usage s'est perdu et dont on a conservé les dérivés...

» Quelquefois les changements arrivés dans la pronon-
» ciation effacent dans le dérivé presque tous les vestiges
» de sa racine. L'étude de l'ancien langage et des dia-
» lectes fournira aussi des exemples des variations les
» plus communes de la prononciation, et ces exemples
» autoriseront à supposer des variations pareilles dans
» d'autres cas. L'orthographe, qui se conserve lorsque la
» prononciation change, devient un témoin assez sûr de
» l'ancien état de la langue, et indique aux étymologistes
» la filiation des mots, lorsque la prononciation la leur
» déguise...

» La connaissance générale des langues, dont on peut
» tirer des secours pour éclairer les origines d'une langue
» donnée, montre plutôt aux étymologistes l'espace où
» ils peuvent étendre leurs conjectures, qu'elle ne peut
» servir à les diriger; il faut que ceux-ci tirent, de l'exa-
» men du mot dont ils cherchent l'origine, des circon-
» stances ou des analogies sur lesquelles ils puissent
» s'appuyer. Le sens est le premier guide qui se pré-
» sente; la connaissance détaillée de chaque chose expri-
» mée par le mot et de ses circonstances principales,
» peut ouvrir des vues. Par exemple, si c'est un lieu, sa
» situation sur une montagne, dans une vallée, sur un
» cours d'eau, près d'un rivage...

» La ressemblance des sons suffit pour supposer des
» *étymologies,* sans aucun égard à la quantité, qui varie

» souvent dans la même langue d'une génération à » l'autre, ou d'une ville à une ville voisine... Lors même » que les sons ne sont pas complètement les mêmes, si » les consonnes se ressemblent, on n'aura pas beaucoup » d'égards à la différence des voyelles; effectivement, » l'expérience nous prouve qu'elles sont beaucoup plus » sujettes à varier que les consonnes... On ne s'arrête pas » même lorsqu'il y a quelques différences entre les con- » sonnes, pourvu qu'il reste entre elles quelque analogie, » et que les consonnes correspondantes dans le dérivé et » dans le primitif se forment par des mouvements sem- » blables des organes, en sorte que la prononciation, en » devenant plus forte ou plus faible, puisse changer aisé- » ment de l'une à l'autre. D'après les observations faites » sur les changements habituels de certaines consonnes » en d'autres, les grammairiens les ont rangées par » classes, relatives aux différents organes qui servent à » les former...

» Une syllabe longue autorise souvent à supposer la » construction de deux voyelles, et même le retranche- » ment d'une consonne intermédiaire.

» Un peuple adopte plus volontiers un mot nouveau » avec une idée nouvelle, qu'il n'abandonne le nom des » objets anciens auxquels il est accoutumé. »

Les diverses considérations que je viens de transcrire datent de plus d'un siècle; elles émanent d'un esprit judicieux et éclairé; ne pensez-vous pas, Messieurs, qu'elles renferment les règles les plus sages qu'on puisse formuler, et les meilleurs préceptes qu'on puisse suivre en matière *d'étymologies?* En outre, et pour mon compte, je me rallierai, sans la moindre hésitation, à cette observation formulée par un spécialiste très autorisé et très consciencieux, c'est que l'étude préalable de la langue celtique est le point de départ de toute recherche sur les étymologies topographiques. C'est à notre région surtout qu'on peut appliquer cet aphorisme, formulé peut-être

d'une façon un peu vive, mais absolument sensée : « avoir » la prétention de donner des solutions, quand on ignore » complètement cet idiôme, est un véritable enfantil- » lage ».

En résumé, les noms de lieux ne sont pas le produit du hasard, ce n'est pas à des caprices qu'ils doivent leur naissance; pour remonter à leur origine, on ne saurait mieux faire que se rendre compte de l'aspect des régions où ils se sont formés, rechercher les noms des tribus qui les ont occupées et des hommes qui les ont possédées, s'enquérir des événements dont elles ont été le théâtre, afin de discerner, parmi ces causes multiples, ce qui fut de nature à frapper des populations primitives et à rester dans leur mémoire.

FÉLIX LE SERGEANT DE MONNECOVE.

HALLES ET PALAIS DU GR^D CONSEIL

MALINES

ESSAI DE RESTAURATION

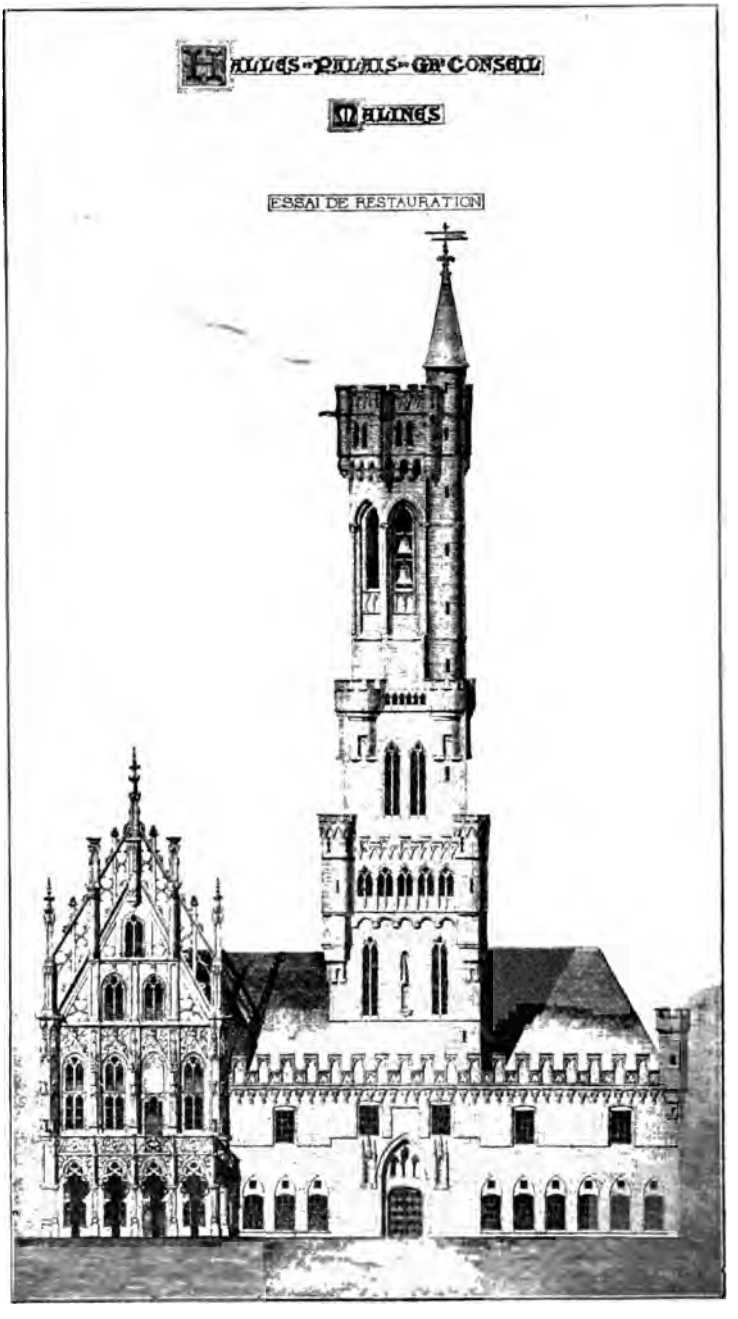

3me Section : Archéologie

Vme QUESTION

Quelles considérations devraient présider à la restauration des Halles et du Palais du Grand Conseil, à Malines?

MESSIEURS,

A l'est de notre Grand' place, se dessinent les silhouettes de vieux bâtiments qui préoccupent depuis longtemps le monde archéologique. Toute âme Malinoise vénère ces vieilles pierres. C'est qu'elles personnifient les époques les plus brillantes de notre histoire locale. Elles évoquent en nous les souvenirs des fastes de notre industrie et affirment toujours la conquête de nos libertés et franchises communales. Elles nous font revivre les temps, où une savante princesse et un grand empereur dotèrent notre cité de maints privilèges et prérogatives.

Deux constructions différentes forment le quadrilatère que nous désignons : les Halles et le palais du Grand Conseil.

La première fut commencée en 1315, à l'endroit où antérieurement déjà, nos marchands faisaient le négoce. Certaines parties des bâtiments, d'un appareillage plus

grand, appartiennent probablement aux halles premières. La nouvelle Halle devait occuper tout l'emplacement, lorsqu'en 1529, Charles-Quint jeta les bases d'un riche palais destiné à la Cour de justice suprême des Pays-Bas. Une aile des Halles fut sacrifiée et le génie des Keldermans créa le bijou d'architecture que nous admirons dans la rue de Beffer. Ce palais resta inachevé malheureusement; nous possédons toutefois aux archives communales, le plan original qui nous permet d'apprécier l'œuvre entière de l'artiste. La maison du Roi à Bruxelles, l'hôtel de ville de Gand et celui de Louvain ne dépassent pas en beauté et n'atteignent pas le développement qu'aurait eu le palais du Grand Conseil, à Malines.

Nous voilà donc en présence de deux monuments également intéressants, mais dont l'un existe aux dépens de l'autre. Le problème se pose donc : « Faut-il démolir le Palais du Grand Conseil pour compléter les Halles? »

Il fut répondu affirmativement à cette question; des plans, conçus dans ce sens, virent le jour. D'autres, trouvant l'intrus plus beau que le premier occupant, voulurent congédier celui-ci pour faire régner le style des Keldermans sur les quatre faces; projet féerique s'il en fut, mais qui avait, pécuniairement parlant, des chances de réalisation très douteuses. Il s'en trouva même qui jugèrent bon de tout raser et d'ériger un nouvel hôtel de ville sur les ruines de cette architecture qualifiée jadis de barbare!!...

Aujourd'hui, l'archéologie ayant fait revivre de ses cendres la fière architecture ogivale, il ne sera plus trouvé un ignorant pour détruire l'œuvre de nos pères On se trouve cependant souvent devant l'écueil de l'alternative : « ou supprimer pour compléter, ou conserver à une construction plus ancienne, des parties d'architecture postérieures ».

Ici je conclus « a priori » qu'une œuvre intéressante, à quelque titre que ce soit, ne peut jamais disparaître sous le simple prétexte d'en compléter une autre, à moins que des intérêts supérieurs ou des causes graves nous imposent ce sacrifice.

Nous devons donc conserver l'intégrité de la conception première aux deux éléments qui composent le monument dont nous parlons; nous devons réaliser le projet de Charles-Quint et rétablir les Halles.

Cet accouplement hétérogène déplaira-t-il?

Je vous mets sous les yeux une gravure conçue dans ces conditions et je vous demande, Messieurs, d'examiner si les deux styles ne s'entendent pas. Pour nous, la Halle, sans paraître mutilée, cède volontiers sa droite au compagnon qu'un plus jeune siècle lui fournit; elle gagnerait à la silhouette variée de ce bon voisinage. L'œil complète d'ailleurs aisément le membre tronqué du vieux monument.

L'esthétique ne me paraît pas s'opposer à ce compagnonnage des deux styles et l'archéologie y gagne tout! Il se pose maintenant une seconde question : quelle destination donnerait-on au monument, ou pour mieux dire, aux monuments?

D'abord, nous prétendons que les monuments restaurés d'après leurs ordonnances anciennes, rigoureusement exactes, ne doivent pas seulement servir de spécimen archéologique; il faut qu'ils répondent à un but pratique, car un bâtiment inoccupé est un corps sans vie. Il serait préférable sinon de respecter ces ruines, les préservant uniquement des intempéries; la chaude patine des murs démantelés inspirerait au moins la palette du peintre. — Nous allons même plus loin : le bâtiment occupé, il faudrait, d'après nous, que chacun de ses éléments ait autant que possible une destination correspondante à celle qu'il devait avoir primitivement. C'est ainsi que le palais du Grand Conseil servirait d'hôtel de ville; à l'étage destiné

aux salles d'audience et de réception du Grand Conseil, on trouverait les mêmes salles pour nos édiles. Au rez-de-chaussée, les bureaux ordinaires de la maison communale, comme il fallait primitivement des appartements pour les greffiers, clercs et valets de plume du Grand Conseil. Dans les locaux des halles, on établirait, outre la halle aux toiles qui existe toujours, un marché d'articles similaires; à l'étage et dans la cour, on conserverait fort bien les antiquités, que nul mieux que ce vieux vétéran pourrait garder et faire respecter. Le beffroi aurait ses cloches : « Uur en werkklok ».

Ce programme, comme vous voyez, Messieurs, répond assez bien aux conditions posées. La question ainsi résolue, il me semble que les façades restaurées ne mentiraient pas : en même temps qu'elles reproduiraient fidèlement l'œuvre des vieux maîtres, elles serviraient de physionomie sincère aux membres intérieurs. Pour finir, nous faisons un appel à tous les dévouements, afin de réaliser une restauration conçue dans cet ordre d'idées, et nous espérons, grâce à nos persévérants efforts, atteindre un jour notre but.

PH. VAN BOXMEER.

3me Section : Archéologie

VIIme QUESTION

Les Sonnettes des Fondeurs Malinois

(XVIme-XVIIme SIÈCLES)

par le Comte de Marsy

Directeur de la Société Française d'Archéologie, Membre honoraire de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique

Que connaît-on de l'ancienne industrie Malinoise si renommée, de la fonderie des cloches, clochettes, carillons, sonnettes, mortiers et pièces d'artillerie?

En demandant au Comité d'organisation de vouloir bien inscrire au programme du Congrès la question que je viens de transcrire, je dois avouer que j'avais surtout pour but de provoquer des travaux de la part d'archéologues de Malines, beaucoup mieux placés que moi pour pouvoir approfondir cette question, puisqu'ils auraient eu entre les mains, non seulement des spécimens de cette fabrication en beaucoup plus grand nombre que je n'en ai pu rencontrer, mais encore des pièces d'archives pouvant nous

faire connaître des marchés relatifs à la vente de ces objets.

Ce travail n'a pas, je crois, encore été fait d'une manière complète, et il mérite de tenter quelque érudit.

A défaut des études que j'espérais, je me bornerai à apporter quelques renseignements sur les plus modestes de ces produits, les clochettes à main ou *sonnettes;* permettez-moi de leur donner ce dernier nom de préférence.

L'étude de ces petits monuments a pris en France, depuis quelques années, une certaine importance, et quelques archéologues du Midi se sont attachés à les faire connaître et à les décrire avec autant de soin que s'il s'agissait d'émaux limousins, de figurines de Palissy ou de faïences de Saint-Porchaire.

Sans vouloir mépriser les produits des ateliers des Van den Gheyn et de ceux de Van den Hende, plus connu sous le nom de Johannes a Fine, je ne crois pas qu'ils méritent, par la composition et le choix des sujets qui les décorent, l'attention dont ils sont l'objet à Montauban, notamment, où la Société archéologique de Tarn-et-Garonne semble s'être attribué le monopole de leur recherche, comme la Société archéologique de Brive a pris celui de l'orfèvrerie limousine, etc. (1).

C'est ainsi qu'on pouvait lire dans un des derniers bulletins de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, où Mgr Barbier de Montault fait la description d'une clochette flamande ayant figuré en 1895 à l'exposition d'Angers, les lignes suivantes : (2).

« La Société archéologique de Tarn-et-Garonne, grâce

---

(1) M. l'abbé L. Morillot a publié en 1888, une *Etude sur l'emploi des clochettes chez les anciens et depuis le triomphe du christianisme,* Dijon, Damongeot et Cie, in-8°, planches, dans laquelle il a fait connaître presque toutes les clochettes flamandes du XVIme siècle, conservées en France, et signalé les publications dont elles ont été l'objet; mais les renseignements qu'il donne sont trop souvent mêlés de considérations étrangères à son sujet.

(2) 1896, p. 37.

à l'intelligente initiative de son président, M. le chanoine Pottier, s'est constituée, au sujet des clochettes flamandes, une spécialité que personne ne peut lui disputer, par le groupement — car elles sont dispersées un peu partout — et la publication de celles connues jusqu'ici. On ne saurait trop encourager pareilles études, qui profitent largement à la science sur un point déterminé. Quand la série sera complète ou à peu près — en archéologie il y a toujours de l'imprévu —, alors seulement il sera possible de procéder à une étude d'ensemble; pour le moment, contentons-nous d'en recueillir les matériaux..... » (1).

Peut-être le moment est-il arrivé de tenter le classement proposé par le savant archéologue Poitevin, et nous allons essayer au moins d'en poser les jalons.

Le nombre des monuments déjà recueillis semble nous y autoriser; du reste, parmi tous ceux qui ont été décrits, si les variétés sont nombreuses, les types paraissent très restreints.

Presque toutes les sonnettes qui ont été décrites appartiennent au XVIme siècle et semblent sortir de deux fabriques principales, celle de Johannes a Fine, ou Jean Van den Hende, et celle des Van den Gheyn.

Cette dernière est la plus répandue, et comme les renseignements recueillis sur elle sont assez nombreux, c'est par elle que nous commencerons.

Les Van den Gheyn ont leur filiation bien établie, seulement, ce qui rend l'attribution de leurs produits plus difficile, c'est que pendant trois générations, ils ont

(1) Peut-être ne serait-il pas hors de propos de rappeler ici que la Société de Borda, à Dax, encouragée par la découverte de plusieurs sonnettes romanes ajourées, marche sur les traces de la Société de Montauban, en décrivant celles qui ont été trouvées dans les Landes, à Buglose et dans cinq autres localités du département, et dont le type rencontré pour la première fois à Reims a été d'abord décrit par Didron et reproduit en moulage par Poussielgue-Rusand. Elles représentent les symboles des évangélistes avec leurs noms.

porté le même prénom, celui de Pierre, et que pendant plus d'un demi-siècle, ils ont employé les mêmes moules, ce qui explique l'altération observée sur leurs produits les plus récents.

Dans son guide de Malines (1), M. le Chanoine van Caster, s'aidant des recherches antérieures du chevalier Xavier van Elewyck (2), établit ainsi la généalogie des Van den Gheyn, dont la descendance se continue encore aujourd'hui.

I. Guillaume Van den Gheyn, originaire des environs de Bois-le-Duc, acquit le droit de bourgeoisie à Malines, le 15 juillet 1506, mort avant 1533.

II. *a)* Pierre Ier, mort le 14 mars 1561;

b) Guillaume, dont on trouvera plus loin la filiation.

III. Pierre II.

IV. Pierre III, mort sans enfants, en 1616.

III. *b)* Jean, qui fut aussi fondeur, mort en 1573. Son petit-fils, Pierre IV, s'associa en 1638, avec son cousin germain, Pierre de Clercq, pour fondre le bourdon de Malines, *Salvator*.

« Vers la fin du XVIIme siècle, écrit M. van Caster, les Van den Gheyn quittèrent la ville, pour aller chercher ailleurs une fortune qui semblait vouloir les abandonner ici ».

Ils s'établirent alors à Saint-Trond, Tirlemont, Nivelles et Louvain (3).

---

(1) Desclée et Cie, in-12, s. d.

(2) *Mathias Van den Gheyn, le plus grand organiste et carillonneur belge du XVIIIme siècle, et les célèbres fondeurs de cloches de ce nom, depuis 1450 jusqu'à nos jours* (Louvain, Peeters, 1862, in-8°). Toutefois M. van Caster ne partage pas l'opinion de cet auteur, qui considère les Van den Gheyn comme établis à Malines dès 1450. Il est à remarquer que la plus ancienne cloche connue des Van den Gheyn est celle de Notre-Dame au-delà de la Dyle, à Malines, datée de 1516. Notre ami, M. Emile Travers, a consacré une note intéressante à cette question, à l'occasion de deux sonnettes de Pierre Van den Gheyn, dans son travail intitulé : *Les Expositions rétrospectives de Londres (Bulletin monumental,* tome LVIII, p. 372, 1893).

(3) M. Hermans, archiviste de Malines, a présenté au Congrès de très intéressants extraits de documents, relatifs à la famille Van den Gheyn.

Quant à Jean Van den Hende, Johannes a Fine, il est certainement aussi malinois, ainsi qu'a bien voulu me l'affirmer M. Hermans, qui m'avait fait espérer qu'il lui serait possible de me fournir quelques indications sur sa vie. Etait-il le concurrent, et fut-il plus tard l'associé des Van den Gheyn? C'est une question que nous nous sommes posés, en voyant qu'ils employent exactement les mêmes motifs, motifs pris sur la même règle de fondeur, ainsi que le montrent certaines défectuosités.

Ce qui m'a frappé surtout, c'est de voir mes compatriotes rechercher avant tout les sonnettes qui portent la signature de Johannes a Fine, les cataloguer, en quelque sorte, pièce à pièce, et les numéroter, comme s'il s'agissait de cachets d'oculistes (1).

Les œuvres de Johannes a Fine remontent à 1544, et leur fabrication paraît cesser en 1555.

Nous en avons relevé une quinzaine de spécimens, dont nous donnons les dates avec l'indication des collections, dans lesquelles elles sont conservées :

1544. Musée d'Amsterdam (2).
1547. Musée de Toulouse.
id. Musée de Montauban.
id. Musée historique d'Orléans.
1551. La Capelle-Livron.
1552. Collection X. Cavillier, à Carrépuits [Somme] (3).

---

(1) C'est ainsi que dans un article intitulé *Cloches et clochettes, à propos d'une nouvelle clochette datée de 1554, de Johannes a Fine,* M. le baron de Rivières, parlant d'une clochette conservée dans l'église de Castell, annexe de Vernet-les-Bains, semblable à une précédemment décrite par M. de Bonnefoy, et qui se trouvait dans l'église d'Elne (Pyrénées-Orientales), dit : « Les deux clochettes ont donc même légende et même millésime. Elles ajoutent deux anneaux à la future monographie des instruments campanaires du fondeur flamand et portent le nombre de ces timbres, aujourd'hui connus, *au chiffre de neuf* ». (*Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne,* 1885.)

(2) On a aussi attribué à 1544, la clochette du Musée de Langres; mais le catalogue la fixe à 1554.

(3) Publiée par M. Jos. Berthelé, dans le *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques,* 1893.

1553. Collection de M. de Quevauvilliers, à Paris.
id. Musée de Bruges.
id. Musée d'Alost.
id. Londres.
1554. Collection J. Ant. Bamps, à Bruxelles.
id. Eglise d'Elne [Pyrénées orientales] (1).
id. Musée de Langres.
id. Eglise de Castell, près Vernet-les-Bains.
id. Eglise de Barbonvielle.
1555. Château de Brugny [Marne] (2).
id. Eglise Saint-Jean, à Tarbes.
s. d. Ancienne collection Baudot, à Dijon (3).

Avant tout, fondeurs de pièces d'artillerie, de cloches pour les églises et de clochettes pour les carillons, si nombreux encore en Belgique, les Van den Gheyn n'ont dû considérer que comme une branche secondaire de leur fabrication, la confection des sonnettes et celle des mortiers, et ainsi peut s'expliquer le défaut de variété dans le choix des sujets et la conservation de types usés et qu'il aurait pourtant été facile de refaire à peu de frais; là est sans doute également le motif pour lequel un certain nombre de ces produits offrent un mélange de sujets, jetés en quelque sorte au hasard dans le moule de la sonnette ou du mortier.

Nous laisserons de côté les cloches et les canons et reviendrons à nos sonnettes.

Examinons maintenant les pièces sorties de leurs ateliers; les sujets représentés sur celles qui sont datées et signées nous aideront dans l'attribution de celles qui sont anonymes.

---

(1) Publiée avec dessin, par le baron de Rivières, *Bulletin de la Société archéologique de Montauban*, 1885.

(2) Reproduite par Didron, dans les *Annales archéologiques*, t. II, p. 223 (1853).

(3) M. l'abbé Morillot donne, dans son ouvrage, pp. 169-176, l'indication des différentes publications dans lesquelles sont décrites ces sonnettes. Il reproduit dans ses planches, celle de la collection Baudot.

Mais, d'abord, pour faire une étude complète, il ne faut pas nous borner aux sonnettes, il est nécessaire de parler aussi d'une autre série, fabriquée également dans leurs ateliers, ce sont les mortiers; nous retrouverons souvent sur eux les mêmes motifs de décoration que sur les sonnettes, et cet examen nous amènera peut-être quelques désillusions, car nous verrons que les sujets religieux ont également pris place dans la décoration de ces objets destinés à piler les drogues des apothicaires ou à broyer les épices dans les cuisines (1).

Pour montrer comment les fondeurs mêlaient sur leurs produits les sujets sacrés et profanes, on pourrait citer un mortier du Musée d'Angers, du XVIme siècle, dont le catalogue n'indique pas l'origine, mais qui est orné de figurines et de médaillons en relief, parmi lesquels on distingue : un Ecce homo, la Vierge, un évêque, Minerve, Pégase, etc. (2).

L'Annonciation. — L'un des sujets représentés le plus fréquemment sur les sonnettes, est la scène de l'*Annonciation*. Nous en emprunterons la description détaillée à l'article que nous avons cité de Mgr Barbier de Montault :

« L'archange Gabriel, debout, sans nimbe, les ailes courtes et presque au repos, remplit le message divin qui lui a été confié; aussi tient-il un sceptre pour attester au nom de qui il parle. Il est vêtu d'une ample tunique talaire, imitée de l'antique, qui est retenue par une double ceinture.

» La Vierge, nimbée, est agenouillée devant un prie-Dieu sur lequel pose un livre ouvert; la tête nue, elle a un manteau sur sa robe, ceinte à la taille. Surprise à la voix de l'ange, elle se détourne, témoignant son étonnement par le geste de ses deux mains.

---

(1) Le trop grand nombre de pièces fondues chez les Van den Gheyn, sonnettes et mortiers, ne nous permet pas d'en donner une liste, qui serait forcément incomplète et n'offrirait pas d'ailleurs un grand intérêt.

(2) Catalogue, Ed. de 1884, n° 1850.

» Suivant la tradition iconographique, un vase est placé sur le sol, entre les deux interlocuteurs, pour proclamer la virginité de Marie, que respectera sa maternité; de ce vase, muni de deux anses et godronné sur la panse, s'élance un lis, garni de deux fleurs et de trois boutons » (1).

Ce sujet a fait donner à nos sonnettes, par la plupart des archéologues français, le nom de clochettes de l'Angelus ou de l'Ave Maria.

La fuite en Egypte. — Ce sujet est indiqué, avec des instruments de charpentier, sur une clochette portant la légende : EEN DRACHTIGE LIEF DE (amour concordant), datée de 1553 (Coll. de Cannart d'Hamale, Exp. de Malines, 1883, n° 276).

Orphée. — Le motif d'Orphée jouant du violon et charmant les animaux, figure aussi parmi ceux que l'on rencontre fréquemment sur les sonnettes de différents fondeurs.

Il a parfois donné lieu à de singulières appréciations; c'est ainsi que, d'après M. l'abbé Morillot, Mgr Barbier de Montault décrivant la clochette de Langres, a cru y voir « une *traduction figurée* du beau cantique *Benedicite omnia opera Domini Domino* » (2). M. de Bonnefoy, étudiant celle d'Elne, se rapprochait plus de la vérité, en faisant du musicien un Apollon; mais la véritable interprétation est celle qui fait de ce sujet Orphée, et elle se trouve, du reste, confirmée par d'autres specimens portant ORPHEVS ES MINEN NAEM (3).

---

(1) Une triple reproduction de cette clochette, signée de P. Van den Gheyn, de 1575, appartenant à M. du Chatellier à Kernuz, a été donnée par M. l'abbé Morillot, pl. IX de son ouvrage. Mgr Barbier de Montault en a donné une analogue, celle d'Angers, dans le *Bulletin de la Société arch. de Montauban,* 1896, p. 40.

(2) Op. cit., p. 173.

(3) Collection de M. P. Daniels, à Zolder. Exposition rétrospective de Bruxelles, 1888, cat. cl. 7, 937. L'inscription porte de plus la date de 1445.

Ce type d'Orphée que l'on trouve à partir de 1544, chez Johannes a Fine (Musée d'Amsterdam) et de 1568, chez P. Van den Gheyn (1), continua à être employé au XVIIme siècle, et nous le trouvons notamment sur une sonnette signée IACV DECLERCK. 1622 (Coll. G. van Melckebeke, Exp. de Malines, 1883, n° 243).

Par une distraction qui prouve le peu de soin que l'on apportait au choix des sujets et des légendes, on trouve sur une sonnette de Pierre Van den Gheyn, de 1574, Orphée, et la légende O MATER DEI MEMENTO MEI (Coll. de M. le Sénateur de Cannart d'Hamale, Exp. de Malines, 1883, n° 275).

Sur une sonnette du Musée de Bruxelles (n° 654), Orphée est entouré des animaux suivants, qui sont sur une ligne qui commence par une sorte d'arbuste ou de rinceau. Un ours debout, un lion, Orphée jouant du violon, un petit singe accroupi, un autre singe, imitant Orphée et tenant un bâton sur lequel il racle avec un autre bâton, un lapin accroupi, une autruche (2), et un cheval avec un oiseau perché sur sa croupe (3).

Le sujet d'Orphée se retrouve également sur un mortier, sorti évidemment de l'atelier des Van den Gheyn, ce qu'on reconnaît à l'écusson aux armes de Malines, à trois pals. Ce mortier, qui appartient également au musée du Cinquantenaire à Bruxelles (n° 2925 — ancien R. 31 de la Porte de Hal), porte sur la bordure inférieure, la légende suivante qui en fait connaître la propriétaire : Ecusson. VRVWE JOHANNA SANDES ABDESSE VAN OOST ECLOO. ANNO MDLXIII.

---

qu'il faut évidemment corriger en 1545. IC BEN GHEGOTEN IN IAER M CCCC XLV.

(1) Nous le trouvons aussi sur une sonnette de 1558, du musée de Bruxelles, sans nom (n° 1176).

(2) Sur d'autres pièces l'autruche devient une cigogne.

(3) La légende en caractères gothiques, placée au bas de la robe de la clochette, porte : GHEGOTEN INT IAR MDXLVII. ✠.

Parmi les autres sujets, nous distinguons des motifs d'ornementation dans le style de la Renaissance, colonnades avec guirlandes, cariatides (1).

Une très jolie sonnette, non signée, du musée de Bruxelles (n° 1176), datée de 1558, représente Orphée avec le singe l'imitant, le chien retourné et le petit ours, et le reste de la bande circulaire occupée par une ronde d'enfants courant sous une guirlande de rinceaux; l'un d'eux passe dans un cerceau.

Ce motif, très joli, se retrouve sur un mortier du même musée (2925) et plusieurs des animaux figurent également sur la sonnette n° 654.

Avec le temps, les modèles dans lesquels on prenait les sujets s'altéraient, les ouvriers, comme le firent en d'autres circonstances les fondeurs pour les lettres, remplacèrent des personnages les uns par les autres; on mêla les diverses compositions et il n'est pas rare de trouver sur la même cloche la Vierge et Orphée, les anges et les satyres.

C'est ce qui nous porte à dire qu'il n'y a pas lieu d'attacher aux sujets reproduits sur les sonnettes flamandes, l'importance que certaines personnes ont voulu y voir. Du reste, au XVIme siècle, le symbolisme, dont on a trop souvent exagéré la portée, a presque complètement disparu, et on ne doit pas s'étonner de ne plus en trouver de traces sur des objets qui, perdant leur destination primitive, ne sont plus que des ustensiles de ménage.

Les légendes, nous l'avons dit, étaient faites avec des lettres en cire, dont les empreintes étaient prises sur la règle du fondeur; mais lorsque la lettre était en mauvais état, ou quand son attention n'était pas suffisamment

---

(1) Voir la reproduction de deux de ces clochettes dans l'ouvrage de l'abbé Morillot, pl. VIII.

soutenue, le fondeur substituait une lettre à une autre, remplaçait le v par l'A retourné, l'I par l'L, etc. (1).

Voici les légendes latines que nous rencontrons :

✠ O MATER DEI. MEMENTO MEI [1559 (sans nom), P. G. (P. Van den Gheyn) 1564, 1574, 1575] (2).

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM (sans date), Musée de Gand, n° 1375.

AVE GRACIA PLENA. 1560 (3).

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. Musée de Gand, n° 1375.

O MATER DEI MEMENTO MEI.

Cette légende, très fréquemment répétée, se trouve avec la mention de la date de fonte indiquée en flamand (coll. J. Frésart, à Liège).

AVE MARIA GRACIA PLENA.

Même observation sur l'indication de la date en flamand (1540). — Même collection.

Nous trouvons dans les inscriptions flamandes :

MINT · GOD · BOVE · AL · INT · JAER ONS HERE · XV · XXI.

(Aime Dieu par dessus tout. En l'an de notre Seigneur mil cinq cent vingt et un) Musée de Gand, n° 1214.

---

(1) Sur la sonnette 828 du musée de Bruxelles, GHEINEVS est écrit GHEINEƲS (1574); sur un mortier à Mme Lestraete, à Mons, GHIEN, au lieu de GHEIN (Exp. de Mons, 1885, n° 861); sur la clochette de M. du Chatellier de Van den Gheyn, Pierre, 1575, les lettres du mot FECIT sont placées irrégulièrement.

(2) Cette inscription se trouve aussi sur un mortier fondu en 1589, par P. Van den Gheyn. Vente Minard, à Gand, 1883. Sect. VII, n° 269.

(3) Avec l'annonciation et la date en flamand, Coll. Z. Frésart, à Liège.

LOF. (ou LOFT) GOT VAN AL. (Louez Dieu de tout) [de toutes ses œuvres]. Musée de Gand, 1376 et nombre d'exemples.

IC BEN GHEGOTEN IN'T (ou INT) IAER ONS HEEREN . . . (Je suis fondue en l'an de notre Seigneur . . .).

ORPHEVS ES MINEN NAEM (Orphée est mon nom). Voir les exemples cités précédemment.

De même que les légendes qui indiquent les sujets ou rappellent une invocation pieuse, les noms des fondeurs et les dates se trouvent tantôt en latin, tantôt en flamand.

Johannes a Fine signe toujours ses clochettes en latin, tandis que les Van den Gheyn employent indifféremment le latin et le flamand :

Petrus a Gheine, 1534, 1564.

Jan van den Ghein, 1553.

Petrus Gheineus 1566, 1568, 1575, 1571 (1) 1574, 1575.

Petrus van den Ghein 1578, 1580, 1589, 161..

Peeter van den Ghein, 1648.

La date est aussi indiquée tantôt en flamand, tantôt en latin :

IN 'T JAER 1557.

IN T IAER ONS HEEREN 1534.

ICK BEN GEGHOTEN INT IAR 1569.

---

(1) C'est évidemment à tort que la date de 1491 a été relevée sur une clochette conservée à l'Hôtel de ville de Douvres, représentant l'Annonciation. Cette lecture est inadmissible, d'abord, d'après le type de la clochette qui est analogue à tous ceux qui précèdent, et ensuite parce que jusqu'au milieu du XVIe siècle, les dates mises par les Van den Gheyn sont indiquées en chiffres romains. Nous n'avons pu examiner cette clochette, et c'est dans le catalogue rédigé au moment de son exposition à Londres, que cette indication a été relevée par M. Emile Travers qui, comme nous, n'a pas hésité à la corriger en 1591 (*Les Expositions rétrospectives de Londres*, loc. cit., p. 372).

ANNO SALVTIS NOSTRE 1544.

ANNO DOMINI MVCLXXII (1572); A° 1552.

Il est inutile de multiplier ces exemples.

Certaines sonnettes portent en légende des noms qui ne paraissent pas avoir été ceux des fondeurs, mais bien ceux des possesseurs de ces objets. Il en est pour lesquels aucun doute ne peut exister, par exemple, la sonnette aux armes de Guillaume van Liere, bourgmestre d'Anvers, avec l'inscription : † WILLEM † VAN † LIERE † BVRGMEESTER VAN ANTWERPEN. ANNO MCCCCC XXXI. (Musée d'antiquités du Steen, à Anvers, Série O, n° 1290); celle qui fut faite en 1534, par Pierre Van den Gheyn, pour Philippe de Schoenhoven, doyen d'Arschot, avec les légendes suivantes : † OPVS PETRUS (sic) A GHEINE. ANNO M D XXXIIII. — † PHILIPPUS · DE · SCHOENHOVEA · DECANVS AERSCHOTEN (1).

Mais il en est d'autres sur lesquels nous ne sommes pas suffisamment renseignés, par exemple sur une sonnette du Musée du Cercle archéologique de Mons, avec le nom de FRANCHOIS MOONS. 1593 (2).

Une clochette de bronze du musée de Bruxelles, plus grande que la plupart de celles que l'on rencontre habituellement, porte au-dessus d'un écusson sommé d'un casque à lambrequins : IOHANNES BURGERUYS. M. F. 1644 (n° 2690).

Les sonnettes malinoises sont munies d'un manche qui souvent est fondu en même temps que la pièce elle-même. Ces manches sont généralement formés de deux ou de trois figurines accolées, enfants, amours ou femmes nues et parfois de feuillages.

---

(1) Belle pièce exposée à Mons, en 1885 (n° 85), par M. A. Van den Hove, capitaine de cavalerie.

(2) Clochette représentant des figures d'animaux (*Exp. de Mons*, 1885, n° 39). Nous n'avons pas vu cette pièce.

La dimension des sonnettes est variable, les plus petites ont environ 0^m065 à 0^m070 ^{mm}. de hauteur et leur manche en a 0^m060; les plus grandes atteignent 0^m090 non compris le manche, c'est-à-dire environ 0^m15.

Les mêmes motifs servent pour les sonnettes de différentes dimensions, mais il y a tantôt une bordure avec légende dans le bas, tantôt deux, dont une au cerveau de la clochette.

Il existe aussi des clochettes de plus grandes dimensions, mais elles n'étaient pas d'un débit courant, aussi portent-elles presque toujours le nom ou les armes de ceux qui les ont commandées.

Les fondeurs malinois n'ont pas été les seuls à fournir de cloches, de clochettes, de sonnettes et de mortiers, les Pays-Bas et même l'étranger; ils avaient de sérieux concurrents, parmi lesquels il faut citer les Grongnart, ou Groignart, de Mons. Mais ce serait sortir de notre sujet que d'en parler et, du reste, M. Léopold Devillers l'a fait beaucoup mieux que nous n'aurions pu le tenter.

Les sonnettes des fondeurs malinois se sont vendues non seulement dans le Brabant et dans les Flandres, mais elles ont dû faire l'objet d'un important commerce d'exportation, et c'est principalement par la voie maritime qu'elles semblent s'être répandues; on en trouve en Angleterre, dans les Municipalités du littoral (1); en France, c'est surtout dans le Midi qu'elles ont été rencontrées. Tout porte donc à croire que, comme les œuvres d'art ou d'industrie qui d'Anvers venaient à Rouen d'abord et de là dans les ports de l'Océan, à Bordeaux, à Bayonne et en Espagne, c'est par mer qu'elles ont été apportées à une époque où la voie de terre que suivaient au moyen âge les marchands gantois avait été abandonnée (2).

---

(1) Rye et Douvres.

(2) On trouve encore en Bretagne des œuvres de fondeurs flamands ou

Quel pouvait être le prix des sonnettes flamandes, c'est ce que nous n'avons pu rechercher, et cependant nous ne doutons pas qu'un de ces jours, dans un compte de paroisse ou un inventaire après décès, un de nos confrères de Belgique n'arrive à trouver le prix d'achat ou la valeur des produits de Van den Gheyn ou de son concurrent.

Nous avions espéré rencontrer quelques renseignements à ce sujet dans l'excellente publication de MM. de la Grange et Cloquet, sur les artistes tournaisiens (1). Les mentions relatives aux fondeurs y sont nombreuses, on y voit de nombreuses fournitures de cloches pour les édifices publics, ainsi que de « cloquettes » ; mais ces dernières, pesant 12, 15, 20 et 30 livres, étaient destinées à être fixées dans la halle ou aux portes de la ville et mises en branle à l'aide d'une corde. La seule indication qui nous soit donnée, est la « livrance » en 1723, par Jean Colin, de « deux clochettes de métaille, scavoir l'une pour la chambre de messeigneurs prévost et jurés, et l'autre pour la chambre des enquestes, 4 livres » (t. II, p. 360).

Nos recherches ont porté surtout sur les objets conservés dans quelques Musées français, dans les Musées de Belgique, Bruxelles, Anvers, Gand et aussi dans les différentes expositions rétrospectives qui ont eu lieu depuis une vingtaine d'années. Nous avons dans ce but dépouillé les catalogues des expositions de Bruxelles, de 1880 et de 1888, de Mons, de 1885, de Malines, de 1883, de Liège, de 1881, mais nous avons souvent regretté de n'avoir pu voir les objets eux-mêmes, parce que les descriptions sont souvent incomplètes et parfois inexactes.

---

hollandais, lustres et chandeliers d'églises, qui ont été apportées dans des foires, jusqu'au milieu du siècle dernier.

(1) *Etudes sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville*, Tournai, Vve Casterman, 1887-1888, in-8°, 2 vol.

Nous ne terminerons pas cet article, pour lequel nous réclamons toute l'indulgence de nos confrères, sans adresser tous nos remerciements à nos amis, MM. Arthur Blomme, président du Tribunal de Termonde, et Léon Germain de Maidy, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, qui ont bien voulu nous communiquer les nombreuses notes recueillies par eux sur un sujet dont nous avons surtout cherché à faire ressortir l'intérêt, en montrant les petits problèmes qu'il soulève.

P. S. — Pendant le cours de l'impression de cette note, M. le baron Edmond de Rivières a donné, dans le Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, *une nouvelle collecte de clochettes de Johannes a Fine* (1897, pp. 411-413), comprenant six pièces de la collection de M. Jules Domergue, à Paris, et ne présentant pas de variantes à relever; les dates que portent quatre d'entre elles, sont : 1547, 1548 et 1551. Mais ce qui va mettre la mort dans l'âme des amateurs de ces bibelots, c'est qu'un mouleur a acheté dernièrement un des modèles, pour le surmouler, et que Paris et la province vont en être inondés. On en demande jusqu'à 60 francs; c'est bien plus, assurément, que ne coûtent les anciennes sonnettes authentiques.

2me **Section : Histoire**

XVIme QUESTION

L'ORIGINE DU

Conseil des Finances des Anciens Pays-Bas

par Eug. Lameere

Docteur en Philosophie et Lettres

En posant la question : quelle est l'origine du Conseil des Finances des anciens Pays-Bas, nous avons émis l'espoir que des membres du Congrès, plus autorisés que nous, nous apporteraient quelques renseignements nouveaux sur l'un des sujets les plus curieux de nos anciennes institutions.

En même temps que Charles-Quint, à la mort de Marguerite d'Autriche, confiait, en 1531, la régence de nos provinces à sa sœur Marie de Hongrie, l'empereur modifiait l'organisation politique des Pays-Bas; il éta-

blissait sur des bases durables des organismes chargés de la gestion des affaires, à savoir : le Conseil d'Etat, le Conseil Privé et le Conseil des Finances qui, à partir de cette époque, sont connus dans l'histoire sous le nom de Conseils collatéraux.

Ces Conseils existaient déjà avant 1531, mais encore à l'état embryonnaire.

L'origine du Conseil des Finances n'a pas encore été très nettement éclaircie; nos historiens nationaux se contentent de nous dire qu'il fonctionnait avant 1531, sans entrer dans de plus amples détails. Il n'en est pas de même des Conseils Privé et d'Etat. L'examen rapide des ouvrages relatifs à leur création fera mieux connaître les liens qui unissaient le Conseil des Finances au Conseil Privé et au grand Conseil ambulatoire des ducs de Bourgogne.

En 1878, le Père Brabant, professeur au collège de la Paix, à Namur, avait déjà attiré l'attention des historiens sur l'institution du Conseil ambulatoire par Philippe le Bon, en exhumant des Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique, une ordonnance de 1446, publiée naguère par Gachard (1), et qui devait être la base de sa théorie (2), et récemment de celles de MM. Frederichs et Gaillard.

M. J. Frederichs, professeur à l'athénée royal d'Ostende, apporta au travail du P. Brabant quelques nouvelles observations pleines de bon sens et d'érudition, en relevant de légères erreurs que l'auteur avait commises, et en poursuivant son étude jusqu'en 1504, date de

---

(1) Gachard, *Analectes historiques*, 16e série *(Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 3e série, t. XII, pp. 141 à 147).

(2) P. Brabant, *Note sur le grand Conseil de Philippe le Bon (Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 4e série, t. V, pp. 145 à 160).

Idem. *Etude sur les Conseils des ducs de Bourgogne, (Ibid.*, 5e série, t. I, pp. 90 à 101). [Réponse à l'article de M. Frederichs ci-contre].

création du véritable Conseil privé (1). La théorie de M. Frederichs fut admise par M. Alexandre, dans son ouvrage sur l'histoire du Conseil privé dans les anciens Pays-Bas.

M. Gaillard, chef de section aux archives du royaume de Belgique, a remis sur pied toute la question en 1896, grâce aux découvertes importantes qu'il a faites dans les archives de la Chambre des comptes de Brabant (2).

L'opuscule de M. Gaillard semble avoir définitivement fixé l'origine des Conseils ambulatoire et privé, bien que sa théorie diffère fort peu de celle de ses devanciers.

De l'Origine du Conseil ambulatoire d'après les auteurs anciens et modernes, avant le Père Brabant.

Toutes les controverses qui se sont élevées au sujet de l'origine du grand Conseil ambulatoire des ducs de Bourgogne, proviennent de l'erreur où sont tombés les auteurs anciens et modernes (3), par suite de la confiance qu'ils ont mise en les dires du célèbre jurisconsulte Wielant (4).

---

(1) FREDERICHS, *Le grand Conseil ambulatoire des ducs de Bourgogne et des archiducs d'Autriche* (1446-1504). Contribution à l'étude du droit public des Pays-Bas au XVme siècle. (*Ibid.*, 4e série, t. XVII, pp. 423 à 499).

IDEM. *Suite à ma notice sur le grand Conseil ambulatoire des ducs de Bourgogne et des archiducs d'Autriche* [1446-1504]. (*Ibid.*, 5e série, t. I, pp. 79 à 89).

IDEM. *Seconde suite à ma notice sur le grand Conseil des ducs de Bourgogne.* (*Ibid.*, 5e série, t. II, pp. 124 à 128). [Réponse à l'article du P. BRABANT, *Etude sur les Conseils des ducs de Bourgogne*].

(2) GAILLARD, ARTHUR, *L'Origine du grand Conseil et du Conseil privé.* Bruxelles, Hayez, 1896, 60 p. (*Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5e série, t. VI, n° 3).

(3) P. BRABANT, op. cit., p. 149; FREDERICHS, op. cit., p. 425.

(4) GAILLARD, op. cit., pp. 1 et 2.

Philippe Wielant nous rapporte qu'en 1454, Philippe le Bon « fit tenir consistoire à son grand Conseil ».

La plupart de nos historiens en ont conclu que c'était en 1454 que Philippe le Bon avait créé le grand Conseil ambulatoire, sans s'apercevoir que Wielant faisait allusion à un Conseil déjà existant (1).

Le P. Brabant, MM. Frederichs et Gaillard ont parfaitement prouvé que la date de création du grand Conseil n'est pas 1454, mais bien 1446, en analysant minutieusement cette ordonnance de 1446, que Gachard publia en 1870, et à laquelle personne n'avait attaché d'importance avant 1878.

Les Grands Conseils de France et de Bourgogne

Avant de passer à l'examen des circonstances par suite desquelles Philippe le Bon créa son grand Conseil ambulatoire, il importe d'examiner quelle a été l'influence des institutions françaises sur celles de notre pays.

Les ducs de Bourgogne, princes français, ont transplanté tout naturellement dans nos provinces les institutions de leurs ancêtres; il n'est donc pas étonnant de rencontrer chez nous, à leur époque, des organismes qui ont beaucoup d'analogie avec ceux de l'ancienne France.

M. Gaillard fait très justement observer que les mots « grand Conseil » sont d'origine française (2). Les souverains français du moyen âge ont eu toujours un Conseil ayant à la fois une compétence politique, judiciaire, administrative et financière. Sous Louis IX, une partie des membres du Conseil eurent leurs attributions propres, les uns ne s'occupèrent que de la justice, les

(1) Frederichs, op. cit., p. 439.
(2) Gaillard, op. cit., p. 17.

autres des finances, mais ils continuèrent à ne former qu'un seul corps : la cour ou le Conseil du roi.

Philippe le Bel, en 1302, transforma le Conseil du roi en trois organismes nouveaux : la Chambre des comptes, le Parlement de Paris ou conseil du roi, et un grand Conseil ambulatoire.

La Chambre des comptes avait la surveillance de la gestion financière du royaume; le Parlement de Paris n'avait que des attributions judiciaires. Quant au grand Conseil, il fut chargé de l'administration des affaires publiques, de concert avec le roi. Dès le début de son institution, le grand Conseil de France n'avait aucune compétence judiciaire, mais, peu à peu, il réussit à soustraire de la juridiction du Parlement un certain nombre de procès; c'est à tel point que Charles VIII, le 2 août 1497, l'installa définitivement à Paris, comme cour de justice souveraine (1).

De même qu'en France, il existait aussi un grand Conseil en Bourgogne. L'histoire des institutions bourguignonnes, sous les ducs de la seconde race, a été fort peu étudiée.

Jusqu'à présent on ne possède qu'un vieil ouvrage anonyme intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne,* qui nous donne quelques renseignements sur l'organisation de la Cour des ducs, à Dijon. L'auteur (de la Barre) de ces Mémoires a compulsé les archives de Dijon, et la plupart des faits qu'il avance sont, en général, appuyés sur un document authentique. Son œuvre n'est qu'une bonne compilation, mais elle a cependant une certaine valeur.

Dans ces Mémoires, nous voyons que Philippe le Bon institua pour la Bourgogne et la Franche-Comté quatre conseils : le Conseil étroit, composé de douze conseillers,

---

(1) GAILLARD, op. cit., p. 18.

par moitié laïques et ecclésiastiques, et ambulant; le grand Conseil, cour de justice jugeant en première instance ou en appel, et établie à Dijon; le Conseil de guerre, chargé de l'administration des affaires militaires, et enfin le Conseil des finances, s'occupant des comptes du duché.

En 1446, suivant notre auteur, le grand Conseil de justice fut réformé et fit place à un grand Conseil ambulatoire, qui n'est autre que le Conseil ambulatoire dont parle l'ordonnance publiée par Gachard.

A côté des *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne,* nous possédons la relation d'Olivier de la Marche, sur l'état de la maison du duc Charles de Bourgogne, Cour à peu près en tous points semblable à celle des ducs précédents.

D'une manière générale, en faisant abstraction de la mention d'un Grand Conseil en 1446, fournie dans ces Mémoires du XVIIIme siècle, on a pu dire, en présence des données très pauvres que l'on avait, que les ducs de Bourgogne avaient quatre conseils : privé, de justice, des finances et de guerre.

On n'a cependant pas démontré jusqu'à présent si les quatre conseils étaient exclusivement établis pour la Bourgogne et la Franche-Comté et si leur compétence ne s'étendait pas jusque dans les Pays-Bas.

Nous ne nous arrêterons pas au Conseil intime ou privé des ducs de Bourgogne, nous examinerons immédiatement l'ordonnance de Philippe le Bon, créant le grand Conseil ambulatoire en 1446.

De cette ordonnance il résulte que Philippe le Bon, à cause des affaires toujours croissantes qui surgissaient dans ses domaines, se vit obligé d'instituer un organisme capable de s'occuper d'une manière efficace de la justice, des finances et de l'administration générale *de tous ses pays*. Ce fut le grand Conseil ambulatoire.

Ce conseil, comme son nom l'indique, devait suivre le

duc partout dans ses voyages; néanmoins, quand le duc devait aller en Bourgogne, il laissait une partie du conseil pour gouverner les Pays-Bas en son absence. Il se composait, comme le dit l'ordonnance, « de gens notables et de grande distinction ».

Nous ne voulons pas nous arrêter non plus à l'examen de la compétence du grand Conseil, après 1446, nous y reviendrons plus tard. Qu'il nous suffise de dire pour le moment que, d'après les travaux connus jusqu'à présent, le Conseil des finances aurait son origine dans le grand Conseil ambulatoire de 1446.

Le résumé précédent que nous avons fait des études relatives à l'origine du grand Conseil ambulatoire était nécessaire pour faire mieux comprendre l'analyse que nous voulons donner d'une ordonnance, très importante à notre avis, que nous avons découverte dans un manuscrit de la bibliothèque de Tournai.

Il s'agit d'une ordonnance de Philippe le Bon, donnée à Arras, le 12 janvier 1437 (1438 n. st.), et réglant l'organisation de la cour du duc de Bourgogne. Nous y lisons ceci :

« Mondit seigneur le duc pour luy aider a conduire les » grands affaires qu'il a et qui journellement luy sur- » viennent à cause des haultes seigneuries en fait de » justice, de guerre, finances ou aultrement et pour la » meilleure, plus seure et briesve expedition d'iceulx ses » affaires et des ceulx des personnes qui auront à besoi- » gner devers luy a ordonné et ordonne que dores en avant » en quelque lieu qu'il soit aura en sa court ung conseil » ordinaire qui se tiendra deux fois le jour, l'ung devant » disner et l'autre apres disner, et pour icelluy conseil » tenir, a ordonné et ordonne les personnes cy après » nommées ou ceulx d'entre eulx qui pour le temps » seront devers luy, lesquels seront tenus de comparoir » et venir audit conseil à l'heure de huit heures au matin » et de quattre heures après disner, c'est assavoir : mon-

» seigneur le chancelier, monseigneur l'evesque de Tour-
» nay, etc.

» Lequel monseigneur le chancelier et en son absence
» ledit monseigneur de Tournay chief du conseil mec-
» tront en terme les matières qui seront à expédier, les-
» quelles monditseigneur veult et ordonne estre deman-
» dées et délibérées bien et meurement par singulières
» opinions et icelles matières recueilleront comme il
» appartiendra.

» Item pourront les dits chancelier ou chief de conseil
» appeller audit conseil aulcuns aultres conseillers de
» mondit seigneur demeurans et résidens es lieux ou
» monseigneur sera, tels que bon leur semblera, toutes et
» quantes fois, et selon que les matières qui seront à
» délivrer, le requerront.

» Item et lesdits du conseil auront advis, de et sur
» toutes les choses touchant les droits seigneuriaulx de
» mondit seigneur soit de la justice de demaine, des
» aydes et d'aultres et aussi sur les requetes des parties,
» tant de requerrans, dons, offices, renouvellement de
» loix, comme d'aultres que l'on est accoustumé de faire
» à la personne demonditseigneur et a son conseil et de
» ce qu'ilz auront ainsi advisé sur les choses pour l'octroy
» et conclusion desquelles conviendra parler à mondit-
» seigneur de Tournay, chief du conseil pour au surplus
» parluy ouir l'advis dudit conseil, en estre faict et
» ordonné et conclu tout à son bon plaisir. »

Qu'il nous soit permis de « disséquer » ces quelques articles.

Philippe le Bon se voit obligé de créer un « Conseil ordinaire » à cause de la multiplicité des affaires judiciaires, militaires et financières de ses pays. Le nouveau conseil est ambulant : en quelque lieu qu'il soit, le duc pourra convoquer ses membres deux fois par jour, « avant disner », à 8 heures du matin, et « après disner », à 4 heures.

Le conseil est présidé par le chancelier, et, en son absence, par l'évêque de Tournay. Ces deux fonctionnaires devront demander l'avis des membres du conseil avant d'expédier une affaire; ils pourront du reste convoquer au conseil, des autres conseillers du duc, qui résideraient près de lui.

Les membres de ce conseil s'occupent de tout ce qui regarde les droits seigneuriaux du duc; leurs décisions devaient être remises à l'évêque de Tournay.

Des différents passages que l'on peut rapprocher dans ces deux ordonnances, il résulte que c'est l'importance des affaires qui oblige Philippe le Bon à instituer un Conseil auprès de sa personne, conseil qui le suivra partout, conseil qui sera présidé par le chancelier ou, en son absence, par l'évêque de Tournay, chef du conseil.

Les autres points des deux ordonnances n'ont pas beaucoup de points de contact. Les heures de convocation diffèrent : en 1438, c'est le matin, à 8 heures et à 4 heures l'après-midi; en 1446, le conseil se réunit « à telles heures et par tant de fois le jour qu'il sera avisé et ordonné ». En 1438, le chancelier ou l'évêque de Tournai pourra appeler au conseil des autres conseillers du duc, là où il sera.

Dans l'ordonnance de 1438, le conseil doit s'occuper de droits seigneuriaux : justice de domaine, ayde, requêtes, dons, offices, renouvellement de lois; en 1446, sa compétence est un peu plus étendue, puisqu'il avait à pourvoir aux offices vacants.

Constatons cependant que l'ordonnance de 1438 est impersonnelle, en ce sens que le protocole initial de tout l'acte se trouve après le dispositif, tandis qu'en 1446, le document est parfaitement conforme aux rédactions ordinaires des chartes.

Nous remarquons dans le texte de ce protocole, que cette ordonnance a été faite par « grande et meure délibération de conseil », qu'elle doit être respectée par tout

l'entourage du duc et par ses fonctionnaires dans tous ses pays ; qu'enfin elle doit être enregistrée par chacune des Chambres des comptes du duc.

Nous trouvons-nous donc en présence d'un Conseil ambulatoire, embryon du conseil de 1446? Selon toute vraisemblance, nous sommes presque certain d'y voir une ébauche du conseil ambulatoire, surtout si nous comparons la liste des personnages qui nous est fournie par cette ordonnance de 1446 avec celle d'un état aulique que M. Frederichs avait primitivement daté de 1427 et qu'il attribue plus tard au grand Conseil en 1446. En examinant ces deux listes, nous voyons qu'elles sont parfaitement identiques.

Sans trop nous hasarder, nous croyons pouvoir dire qu'il ne faut pas être trop catégorique en déclarant que le conseil ambulatoire a été créé de toutes pièces en 1446, mais qu'il existait déjà avant cette date.

De même pour le conseil des finances, nous ne pouvons dire qu'il tire son origine de cette ordonnance de 1446, parce que cette même ordonnance nous dit que le grand Conseil s'occupait à la fois des affaires politiques et administratives de tous les Pays-Bas.

Nous croyons qu'à cette époque le collège des finances délibérait simplement avec les membres du grand Conseil, dont il formait une section, peu importante dès l'abord, mais qui devait sans cesse s'accroître.

Mais une question ici se pose : si le grand Conseil ambulatoire et sa section financière s'occupent des affaires de tous les pays soumis à la domination ducale, quelle est la compétence des conseils établis en Bourgogne et dont nous avons mentionné l'existence en rappelant les renseignements qui nous sont fournis par l'auteur des mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne?

Nous savons que, d'après cet auteur, il existait un Conseil des finances pour la Bourgogne. Ce conseil

était-il le même pour les Pays-Bas? Oui. De même qu'il n'y eut qu'un grand Conseil ambulatoire, de même, à notre sens, il n'y eut qu'un Conseil des finances pour tous les domaines des ducs. Plusieurs faits le prouveront. Quelques bribes de phrases prises dans les ordonnances que nous allons passer en revue suffiront pour montrer qu'il n'existait qu'un Conseil des finances.

La première mention que nous ayons trouvée, relative à un collège des finances, est encore dans cette ordonnance de 1438. Nous y lisons en effet : « Item pour la » conduicte du faict des finances de monditseigneur, icel- » luy monseigneur ordonne et prend les personnes qui » s'ensuivent, c'est assavoir monseigneur le chancelier, » monseigneur de Tournay, monseigneur de Croy, mon- » seigneur de Charny, monseigneur de Ternant, monsei- » gneur de Crevecœur, monsieur le Prevost de St-Omer, » monsieur le Président, monsieur de Hebourdin, mon- » sieur de Mesnil, Jehan de Brimeu, et maître Gérard » Vyon avec les gens des finances, et deffend mondit » seigneur audits gens des finances qu'ils ne prendent » argent à finances, ne facent aucune finance à la charge » de mondit seigneur sans l'advis que pour le temps » seront devers mondit seigneur pour en scavoir son bon » plaisir avant que l'on face icelle finance ».

La même ordonnance nous donne quelques détails encore sur le mode de répartition des revenus du duc. Le duc leur prescrit de bien gérer ses finances et de faire rentrer ses revenus dans ses caisses. A côté de ces trois commissaires, Philippe le Bon nomme un receveur général et un clerc, qui seront chargés de la recette générale et des recettes particulières.

Nous venons de voir que la première ordonnance que l'on croyait jusqu'à présent avoir établi le grand Conseil ambulatoire en 1446, semble attribuer à tous les membres du conseil des attributions financières. En réalité, il n'y eut qu'une partie des membres du Conseil qui eut des

fonctions financières : en effet, dès l'année suivante de la pseudo création du Conseil ambulatoire, le 14 août 1447, nous voyons Philippe le Bon édicter à Bruges, une ordonnance par laquelle il nomme « commissaires sur le faict des finances trois de ses conseillers notables ».

L'ordonnance fixe minutieusement toutes les règles à observer pour la bonne gestion financière de tous les pays du duc. En effet, nous lisons dans le dispositif de l'acte : « Savoir vous faisons que pour le gouvernement de *toutes nos finances* en tout qu'il concerne la recepte et la distribution d'icelle nous avons par grant advis et meure délibération de conseil fait, délibéré, et conclu les ordonnances cy dessus transcriptes..... ».

Ceci est donc une première preuve de l'existence unique d'un conseil des finances sous Philippe le Bon. Nous en voyons encore une autre dans une ordonnance du 8 février 1467 (1468. n. st.), édictée par Charles le Téméraire, à Bruxelles. Le duc de Bourgogne adressant son ordonnance aux membres de la Chambre des comptes de Lille, leur dit : « Savoir vous faisons que pour le faict et gouvernement de toutes nos finances, tant en recepte que en despence nous avons fait faire les ordonnances cy dessus escriptes ».

Le collège des finances se compose alors de cinq seigneurs, d'un receveur général, d'un argentier, d'un secrétaire seul signant en finances : l'audiencier de la chancellerie.

Ce n'est qu'à l'avènement de Marie de Bourgogne que nous trouvons de nouvelles ordonnances relatives au collège des finances.

Pendant cet espace de dix ans, nous croyons qu'il subsista tel quel, malgré la création, en 1473, du parlement de Malines, et la chambre des comptes de Malines.

En effet, nous savons qu'en 1473, par l'édit de Thionville, Charles le Téméraire créa le Parlement de Malines. Les attributions judiciaires du Grand Conseil

passèrent au nouveau Parlement. Quant à ses autres attributions — notamment financières —, le P. Brabant et M. Frederichs ne sont pas d'accord pour affirmer si elles lui furent conservées ou si elles passèrent à la Chambre des comptes de Malines ou à la Chambre du trésor (1). Pour M. Gaillard, le Grand Conseil ne perdit que ses attributions judiciaires et conserva toutes les autres (2).

A la mort du Téméraire, le Parlement de Malines et le Grand Conseil furent supprimés et remplacés par un nouveau Grand Conseil. Cette même année 1477, Marie et Maximilien nomment un superintendant de leurs finances pour les Pays-Bas (la Bourgogne était retournée à la couronne de France).

En 1487, Maximilien et Philippe le Beau désignent six seigneurs pour gérer les finances des Pays-Bas. Le chancelier, le premier chambellan, les chefs du Grand Conseil, les officiers qui avaient l'habitude de servir aux finances, avaient entrée dans le Conseil des finances. Le terme « conseil » est pour la première fois usité. On retrouve encore le mot conseil accolé à celui du terme finances, dans une ordonnance de Maximilien, relative au domaine en 1495.

Enfin, en 1497, par une nouvelle ordonnance, le Conseil des finances se compose d'un chef principal, d'un trésorier, de trois commis, d'un receveur général, d'un secrétaire signant en finances, et d'un greffier. Les personnages formaient une Chambre sous laquelle ils avaient seuls entrée, en même temps que le chancelier et le premier chambellan.

A partir de 1497, le Conseil des Finances est établi d'une façon stable. En effet, l'ordonnance de Charles-

---

(1) P. Brabant, *Etude sur les Conseils des ducs de Bourgogne*, C. R. H., 5e s., t. I, n° III, p. 98.

(2) Gaillard, op. cit., p. 36.

Quint, de 1514, relative à ce Conseil, n'est que la copie de celle de 1497, et les principales dispositions de celle-ci se retrouveront dans les ordonnances subséquentes, à savoir celles de 1514, que nous venons de citer, celles de 1517, 1520, 1522 et 1531, date de la réorganisation des Conseils dits collatéraux (1).

(1) Pour les ordonnances du Conseil des Finances, Cf. manuscrit, n° 12459, de la Bibliothèque Royale à Bruxelles.

2me Section : Histoire

Vme QUESTION

Emprunts faits par les villes de Flandre

de 1550 à 1665

Le règne de Charles-Quint avait présenté une suite continuelle de guerres. La trève de Vaucelles-lez-Cambrai ne dura que douze mois, puis les hostilités recommencèrent. Le 10 août 1557, les français perdirent la bataille de St-Quentin. Si le traité de Cateau-Cambresis fit cesser pour quelque temps la guerre avec la France, les réformés, soutenus par le prince d'Orange, ne tardèrent pas à exciter des troubles dans les Pays-Bas. Le duc d'Albe en avait été nommé gouverneur en 1567; il les réprima avec rigueur, mais les révoltés, soutenus par les protestants d'Angleterre et d'Allemagne et même par la France, continuèrent la lutte sous ses successeurs de Requesens, don Juan d'Autriche et Alexandre Farnèse. A la mort de ce dernier, arrivée en 1596, l'archiduc Albert fut envoyé pour le

remplacer. Il trouva la lutte engagée avec Henry IV depuis 1595; la paix de Vervins y mit fin en 1598, et un armistice fut conclu avec la Hollande, en 1607, suivi d'une trève de douze ans, en 1609; mais la guerre recommença ensuite entre les deux nations, en 1621. Enfin, on conclut la paix en 1630, et les Pays-Bas jouirent d'une tranquillité bien nécessaire jusqu'en 1653, où la France chercha à reprendre une partie des conquêtes qu'elle avait perdue pendant la Fronde. Aidée des Anglais, elle alla assiéger Dunkerque, gagna la bataille des Dunes et prit diverses villes de Flandre; la paix des Pyrénées les fit rendre à l'Espagne. Mais Louis XIV recommença la guerre en 1665, et en trois mois conquit la Flandre française.

Ce n'était pas sans de grands sacrifices en hommes et en argent que les rois d'Espagne avaient soutenu la lutte, et ils avaient dû s'adresser souvent, pour trouver les ressources nécessaires, à leurs bonnes villes de Flandre, qui ne refusèrent jamais leur aide et leur appui au monarque très chrétien; mais comme les impôts ordinaires ne suffisaient pour fournir l'argent qu'on leur demandait, il fallut recourir à l'emprunt, car le gouvernement avait besoin de suite des fonds votés, et on créa des rentes rachetables, « moyen le plus prompt et le plus expédient pour recevoir les sommes promptement ».

La Flandre belge se composait alors des districts de Gand, d'Ypres, de Bruges et du Franc de Bruges (1). Ces quatre membres du pays et comté de Flandre étaient administrés par les premiers échevins, les échevins et le conseil de la ville de Gand, par le bourgmestre et les échevins et le conseil de la ville de Bruges, par l'avoué, les éche-

(1) Bruges s'étant montrée fort arrogante, un certain nombre de villages obtinrent de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et malgré les habitants de cette ville, une cour et justice séparée composée de 27 échevins, qu'on appela le Franc de Bruges (voir GUICHARDIN, *Description des Pays-Bas*).

vins et le conseil de la ville d'Ypres, par le bourgmestre et les échevins du Pays du Franc de Bruges. Pour subvenir à leurs emprunts, ils avaient deux moyens : la « répartition à la charge de toutes les villes et châtellenies, sur le pied du transport de Flandre, et lors chaçun était obligé de trouver sa quote-part, soit par emprunt, soit autrement, sans que la province s'en ait mêlé plus avant. » L'autre moyen consistait à ce que les états de Flandre imposassent des droits sur les chevaux, vaches, moutons, vins, eaux-de-vie et sur les grains consommés par le peuple dans sa famille, ce qu'on appelait *droit de moulaige*. On donnait ces droits, comme garantie, des emprunts (1).

Nous allons indiquer les emprunts dont nous avons trouvé trace à partir de 1551.

Le 26 janvier 1551, les quatre villes consentent à donner au roy d'Espagne, 400,000 couronnes de 48 gros en deniers comptants. Cette somme était destinée à payer les gens de guerre « estants au service du Roy pour la défense et conservation de ses pays de Pardeça ». Pour avoir promptement les sommes, elles créèrent des rentes rachetables au denier 12, 14 ou 15 et au-dessus, hypothéquées sur le pays de Flandre. Le Roy en accorda l'octroi le 9 février 1551. On lit dans les contrats : « nous nous obligeons pour nous tous l'un pour l'autre et cha-

(1) On discutait parfois entre ces quatre villes, sur le produit de certains droits, pour savoir si on devait le partager en quatre parties ou l'attribuer à une ou plusieurs des quatre villes; ainsi on disait que le produit de la barque de Gand à Bruges devait appartenir à la province, parce qu'elle avait rendu la rivière navigable à ses frais, tandis que le produit de la barque d'Ypres à Nieuport devait appartenir à Ypres, à l'exclusion de la province, le canal étant ci-devant une rivière rendue navigable aux frais de cette ville. Mais la province objectait qu'elle l'avait nettoyé et approfondi en diverses années, par ordre du roi. Cependant l'emprunt fait dans ce but avait été hypothéqué sur le moulaige d'Ypres.

Un canal avait été construit entre Bruges, Furnes et Dunkerque; la dépense et le revenu avaient été attribués à ces trois villes.

cun pour le tout et partout, tous impôts et assises, rentes, revenus et autres biens appartenant auxdits quatre membres et autres villes et places situés dans ledit pays de Flandre, nulles exceptés et aussy nos biens et des autres habitants dudit pays, là où ils peuvent être situés et gisants et où ils seront trouvés. Nous soumettons et abandonnons pour être à leur exécution par-devant tous seigneurs et justices, juges et lois pour par arrêt de nos personnes et de nosdits biens, nous et nos successeurs contraindre au paiement des arrérages avec tous les dommages que l'acheteur ou ayant cause aura exposé et payé à ce sujet, etc., nous renonçons par ceste à toutes grâces, prolongations et repits que nous pourrions implorer de Notre Saint Père le Pape, de Sa Majesté Royale, etc. « si les lettres par feu ou autre méchef fussent gâtées, volées, lacérées ou égarées » sur le serment de l'intéressé, on promet de leur donner de nouvelles lettres ».

Voici en quels termes le roi d'Espagne autorisait en général ces emprunts : « reçeu avons l'humble supplication de noz bien aimés les quatre membres de nostre pays et comté de Flandre contenant qu'ils nous accorderaient un régiment de six enseignes de gens de pied et cent arquebusiers à cheval, levés par ordonnance de nostre bien cher et très aimé cousin, chevalier de notre ordre, le duc d'Alve (d'Albe), marquis de Corrée, etc., naguères seigneur lieutenant gouverneur et capitaine général de noz pays de Pardeça, sous la charge et conduite de notre cousin le comte de Rœulx estants encore prêts, comme ils ont fait déclarer par leur dernier accord, de continuer ledit paiement tant qu'il nous plaise tenir en service les gens de guerre, mais comme l'aide qui se traite présentement n'est encore liquide et qu'il ne leur est possible de continuer ledit paiement estants les vingtièmes deniers du revenu des années 1571 et 1572 totalement consommés en iceluy paiement et de manière qu'auxdits gens de

guerre serait de bief deuz cinq mois de gages sans leur en faire aucun paiement dont iceulx suppliants se trouvent journellement interpelléz et pressés tant par les capitaines que soldats n'ayant autre moyen de vivre et désirant leur donner contentement pour oter à iceulx toute occasion de foule et mangerie tant préjudiciable au pays et à noz aydes et n'ayant pu adviser moyen plus prompt ou convenable que par vendition de rentes, ils nous ont très humblement suppliez et requis que en regard de ce que dit est, il nous plait de consentir et permettre de vendre rentes sur les pays de Flandre, etc., et sur ce faire depêcher nos lettres patentes en ce cas pertinentes sçavoir faisons que les choses susdites considérées et sur lesquelles en l'advis de nos amis et féaulx les chiefs trésorier général et commis de noz domaines et finances inclinant favorablement à la supplication et requête de noz quatre membres de Flandre supplians, leur avons par la délibération de nostre très cher et très amé cousin don Loys de Requesens et de Lumga, grand commandeur de Castille et capitaine général de noz pays de Pardeça octroyé, consenti et accordé, octroyons, consentons et accordons en leur donnant congié et licence de grâce spéciale par ces présentes que pour satisfaire au paiement des gens de guerre dessus mentionnés ils peuvent et pourront charger nostre dit pays et comté de Flandre par tradition de rentes héritières et aux acheteurs desdites rentes faire expédier lettres de constitutions en bonne et ample forme à la sûreté d'iceulx; à quoi les avons autorisés et autorisons par lesdites présentes, pourvu que les dits suppliants seront tenus de racheter icelles rentes par les mêmes moyens qui leur seraient accordés pour le fournissement de leur quote de deux millions et aussy rendre compte de la levée des ladite somme et ensemble de l'employ d'icelle par devant tels nos commissaires qu'à cet effet ils seront tenus requérir de nous et en surplus de faire présenter ces mes-

mes originales tant au conseil de noz finances qu'à la chambre de noz comptes à Lille pour icelles estre respectivement vérifiés, entérinés et enregistrés là et ainsy qu'il appartiendra. Sy donnons en mandement a noz amés et féaulx les chief président et gens de noz privé et grand consaulx, président et gens de nostre conseil en Flandre au président et gens de nos comptes à Lille et à tous autres noz justiciers, officiers et sujets qui ce regardera que nostre présente grâce, octroi, consentement et accord aux conditions selon et en la forme et manière que dit est, ils fassent, souffrent et laissent lesdits quatre membres de Flandre suppliants, plainement et paisiblement joyr et user sans leur faire mettre ou donner ni souffrir este fait mis ou donné aucun trouble ou empêchement, au contraire car ainsy nous plaist... Donné en nostre ville d'Anvers, le 17 septembre 1574 » (1).

Le 19 mars 1552, les quatre villes sont autorisées à émettre pour 600,000 couronnes de rentes héritières au denier 12 et au-dessus hypothéquées sur la généralité des corps et communautés desdits pays et comté de Flandre. Cette somme était destinée à l'entretien des gens de guerre « estans au service du Roy tant pour la défense et conservation de ses pays de Pardeça que pour l'offensive et l'invasion des ennemis d'iceluy ».

Le 15 avril 1554, nouvelle autorisation pour émettre 480,000 florins de 40 gros la pièce de rentes héritières rachetables au denier 12 ou de rentes viagères à une vie au denier 12 ou à deux vies au denier 8. Cette somme devait servir à l'entretien de la gendarmerie et de l'infanterie levées contre le roy de France et pour la sûreté, conservation et défense des pays patrimoniaux de Sa Majesté de Pardeça.

Le 24 septembre de la même année 1554, Charles-

(1) Ceci est extrait des archives de la chambre des comptes à Lille, registre des chartes, commencement de juillet 1574, f° 94.

Quint tâcha de relever le prestige de ses armes, qui avaient subi un grave échec au siège de Metz, de 1553. Le comté de Flandre crée encore 480,000 florins de 40 gros de Flandre la pièce de rentes héritablement rachetables au denier 12 et au-dessus et de rentes viagères à une vie au denier 6 et à deux vies au denier 8. Ces sommes devaient être employées pour le même but que dans l'emprunt précédent.

La trève de Vaucelles et le traité de Cateau-Cambresis suspendent quelque temps les emprunts; mais en 1565, la guerre civile et la guerre contre la Hollande en nécessitent de nouveaux, pour payer les gens de guerre. Le comté emprunte, le 12 janvier, 250,000 florins et un autre emprunt est contracté le 12 septembre.

Le 8 novembre 1567, deux emprunts : un de 100,000 florins, l'autre de 78,000. La première somme était destinée pour le paiement des gens de guerre; la seconde pour l'entretien de l'infanterie des villes frontières et forteresses de pardeça.

Le 12 mars 1568, nouvel emprunt de 340,000 florins fait à des négociants d'Anvers. La somme devait être versée à Sa Majesté au mois de novembre.

En 1569, le Roy d'Espagne proposa aux états du comté de Flandre, de racheter le droit du dixième et du vingtième denier, imposé sur la vente des biens meubles et immeubles. Les quatre villes consentent à verser dans ce but et pendant deux ans, commençant le 13 août 1569, 650,000 florins de 40 gros monnaie de Flandre. Elles consentirent et créèrent des rentes hypothéquées sur les impôts, entre autres sur le droit de 3 livres tournois levé sur chaque pièce de vin. Le comté de Flandre offrit cette même année 1569, 70,000 florins pour don gratuit, à l'occasion de la joyeuse entrée de la reine d'Espagne en la ville de Nimeghen, il fallût encore créer des rentes pour avoir cette somme de suite.

En 1570, nouvel emprunt de 1,300,000 florins.

En 1574, les quatre villes sont autorisées à créer des rentes héritières rachetables au denier 16, 14 ou 12 et des rentes viagères à une vie (1).

Le 17 septembre 1575, nouvelles lettres patentes obtenues pour emprunter au denier 16, 14 ou 12, 200,000 livres tournois de 40 gros la livre, en rentes rachetables. Cet argent devait servir à payer licentier, et réformer les gens de guerre dans le pays de Flandre.

Le 13 avril 1576, les états de Flandre consentent à donner au Roy d'Espagne, en plusieurs années, 3,800,000 florins. Le 11 septembre, ils sont autorisés pour donner à valoir 400,000 livres tournois à 40 gros la livre, à faire un emprunt de cette importance en rentes héritières rachetables au denier 16, 14 et 12, et en rentes viagères au denier 8 ou 6. Cette somme était destinée au paiement de gens de guerre allemands, présentement en garnison en Flandre, et à l'entretien des autres garnisons.

Le 16 mai 1608, les villes empruntèrent 300,000 florins, plus 150,000. Le 16 avril 1619 et le 22 janvier 1620, on fit de nouveaux emprunts. La paix de Vervins avait mis fin à la guerre avec la France, en 1598; mais elle recommença avec les Hollandais, en 1621.

---

(1) C'est pour cet emprunt que nous avons reproduit ci-avant l'autorisation royale, donnée en 1641, pour l'achèvement de divers ouvrages de défense entre la ville de Damme et les forteresses de la Sluse (l'Ecluse), ensemble pour l'entretien de quelques réduits au long de la rivière conduisant de Bruges à Damme. Les commis du Moulaige au quartier du Franc levèrent de personnes différentes notables, la somme de 360,000 florins, avec promesse faite au nom du Roy aux rentiers de, pour leur charité faire avoir à un chacun à concurrence de leurs deniers.

Les ouvrages de Dunkerque étaient en mauvais état; le Roi d'Espagne, pour les rétablir, imposa en 1633, pour un certain temps, les marchandises entrant et sortant par ce port; il donna deux tiers du produit au magistrat de la ville, à la charge d'entretenir toutes les fortifications et les jetées et de surveiller l'entretien. En 1640, on renouvela cet impôt, dont le terme était arrivé, aux mêmes termes et conditions.

Le 30 mars 1626, les quatre villes obtinrent, pour l'exploit de la ville de Sluse (l'écluse) et autres places occupées par l'ennemy en Flandre, l'autorisation de continuer la levée de 6 patars sur chaque sac de grains, mesure de Flandre, qui se moud en Flandre; c'est le droit de moulaige dont nous avons parlé plus haut. Pour avoir des fonds promptement, le Roy les autorisa à répartir entre les villes et chatelleines de Flandre, les rentes à créer au denier 16, d'après les lettres d'emprunt, « à l'avenant, chacune sa quote-part comme depuis peu la répartition a été faite selon la part d'un chacun devant lesdits grains réduits en pains et par ce est-il que nous par même délibération avis et conseil et par consentement mutuel ensemble de nos notables et communautés chacun dans le sien avons reconnu et reconnaissons au profit de (ici le nom de l'emprunteur et la somme), etc. ».

Le 16 août 1644, emprunt de 500,000 florins, pour recouvrer Gravelines assiégée par les français et pour secourir le Sas de Gand, attaqué par les hollandais. Cette même année, le 16 avril, nouvel emprunt, pour subvenir aux frais de la guerre, en outre par l'entremise de Dom Francisco de Mello, gouverneur des Pays-Bas, le roi accorda une patente de 84,000 florins de principal à son profit, au moyen de rentes au denier 16 hypothéquées sur le tiers du produit de l'octroi et solidairement sur le produit du tonlieu de Dunkerque et des Espiers de Bruges et à la rigueur sur les aides de Flandre.

Les quatre villes de Flandre empruntaient aussi parfois pour des travaux d'utilité publique; ainsi le 13 juillet 1635, elles empruntèrent 300,000 florins pour le canal d'Ypres à Nieuport; le 10 août 1664, 630,000 florins, avec octroi du roi, plus sans octroi, 176,321 florins, pour l'approfondissement du canal de Gand à Bruges et de Bruges à Pesquendal, dans le but de faire fleurir le commerce. Le 6 juillet 1665, octroi est accordé au magi-

strat d'Ypres, de lever à la charge de la province, les deniers nécessaires pour l'achèvement de l'ouvrage de la Sluse, nommé la corne du diable, et pour nettoyer la rivière d'Ypres à Nieuport.

Cte G. DE HAUTECLOCQUE.

1re Section : Etudes préhistoriques

VIIme QUESTION

ÉPOQUE FRANQUE A TONGRES

Mr Huybrigts expose qu'il a trouvé récemment au cimetière Romain à l'est de Tongres, une importante sépulture franque, à 4 m. de profondeur, contenant des vases remarquables et un beau bâton de commandement, en jayet, artistement travaillé (1).

(1) Le 19 février 1898, M. C. Aldenhoven, conservateur du Musée Wallraf-Richartz, à Cologne, a envoyé à M. Huybrigts, une reproduction du bâton en jayet de son musée, d'égales longueur et épaisseur, et d'un travail absolument analogue à celui trouvé par ce dernier.

Ce bâton faisait partie d'une trouvaille importante, déterrée à 3 m. de profondeur, au Molktstrasje, à Cologne, composée de vases noirs en terre, de vases en bronze et en verre.

M. le Directeur de ce musée, par lettre du 19 février 1898, affirme que tous ces objets sont de l'époque romaine.

M. Huybrigts est d'avis que ces objets, comme ceux de la sépulture qu'il a trouvée le 19 décembre 1896, à Tongres, sont de l'époque franque. En effet, dit-il, le jayet a été fort peu utilisé à l'époque romaine, aucune sépulture à incinération ou même chrétienne du Haut Empire n'en a fourni. On a trouvé parfois un petit échantillon dans des sépultures romaines du Bas Empire au contraire, les sépultures franques, faciles à distinguer des sépultures romaines, tant par le mobilier funéraire que par la profondeur considérable de l'enterrement (4 m. environ), en ont fourni plusieurs échantillons.

2° M. Lambert, professeur émérite des mines à l'université de Louvain,

Parmi les objets de la sépulture se trouve aussi une anse de coffre, en bronze, admirablement gravée, qui a

---

déclare, par lettre du 12 février 1898, que le mot jayet est dérivé du mot gagas, qui désignait une rivière de Lycie, près de laquelle on a trouvé anciennement cette substance. Rare dans l'antiquité, on la trouve aujourd'hui en couches minces, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique et même en Belgique.

Caractères. Poids spécifique, 1.26, assez dur pour pouvoir être travaillé autour, combustible en répandant quelquefois une sensation aromatique.

Le grand mérite de la pièce, ajoute cet éminent professeur, est donné

Bâton du Musée de Cologne d'après un moulage — Bâton de Tongres d'après l'original

Ech. 1/3

par le choix de cette substance, quasi indestructible, ses dimensions et sa belle conservation, malgré la fragilité de cette pierre.

3° Le nom de bâton de commandement a été donné, parce que feu M. Ubaghs, page 11 de son Catalogue de 1885, et M. Fraipont, professeur à l'université de Liège, page 161, de son ouvrage, *les Cavernes,* ont donné la même désignation à des bâtons analogues, en os, des nations primitives.

Enfin, l'ornementation du bâton indique clairement qu'il est destiné à être tenu en main; en effet, la moitié supérieure est plus mince que la partie inférieure, de plus, les huit arêtes de la partie supérieure sont barbelées dans les deux sens, tandis que celles de la partie inférieure sont lisses, afin de pouvoir être tenue aisément.

appartenu à un petit coffret qui doit avoir été placé à l'intérieur du grand cercueil.

De ce coffret on a trouvé des débris doublés de plaques de bronze, mais une seule anse, qui doit avoir été placée au-dessus du couvercle, car malgré de minutieuses recherches, qui ont été continuées pendant deux jours, on n'a pu trouver une seconde (1).

A Tongres, ajoute M. Huybrigts, on trouve de nombreux ornements francs du Vme siècle. Le musée de Liège en possède beaucoup, provenant de Tongres et des environs; on en rencontre également dans les collections de M. Christiaens et de M. le chevalier Schaetzen, à Tongres, Huygen de Hoesselt, Frésart de Liège; une magnifique fibule franque, en or, d'un travail remarquable, appartient au trésor de l'église N.-D. de Tongres, elle doit avoir servi à fixer le manteau d'un chef ou roi franc.

Les francs, dit-il, d'au-delà du Rhin se sont installés, après l'invasion des Chauques, qui s'est faite vers 176

---

(1) Une analyse de l'anse, faite par M. de Koninck, professeur de l'Université de Liège, a donné le résultat suivant :

cuivre	70 à 75 p. %	zinc	20 à 23 p. %
étain	1 à 2 p. %	plomb	1/2 à 1 p. %
fer	traces.		

Cette analyse prouve que l'anse est formée d'une composition de matières approximativement identiques à celles de tous les bronzes romains des cinq premiers siècles de notre ère.

MM. Laminne et de Girardot, qui ont fait beaucoup d'analyses de bronzes romains, ont trouvé le résultat moyen suivant :

cuivre	80.561
zinc	18.427
fer	0.910
plomb	0.075
piste	9.027
	100. »

On publiera bientôt tous les résultats de ces analyses.

Toutes les *anses modernes* des XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles, dit M. Huybrigts, sont *en cuivre;* le cuivre coûte beaucoup moins cher que le bronze et forme une matière très malléable et élastique.

Aux époques romaines et franques, le bronze seul était en usage, tout en étant absolument cassant, ne résistant ni aux déformations ni aux chocs.

après J.-C., le long du Démer, du côté de Diest, c'est-à-dire à une époque où le pays n'était plus occupé par une légion Romaine.

Aux IIIme et IVme siècles, les francs, alliés des romains, faisaient partie des légions auxiliaires et ont ainsi appris l'art de la guerre, le travail des métaux et de la poterie.

Après la destruction de la Tongrie, vers 406, par les Vandales, les francs se sont installés sans opposition, à Tongres, à l'intérieur des fortifications, en partie démolies, de Dioclétien.

C'est là qu'ils ont pu constituer la race Mérovingienne, car Clodion doit être né, à Tongres, vers le commencement du Vme siècle, peu après l'arrivée de son père dans ce pays.

Le père de Clodion a occupé en même temps le Castellum de Dioclétien, sur la colline où se trouve actuellement l'église N.-D. et l'importante villa romaine, abandonnée, devenue au Vme siècle villa franque, dont les substructions se trouvent à la limite de Lowaige, l'ancien Lagium.

Cette villa a reçu ainsi le nom de Koninxheim.

Les nombreuses sépultures franques et surtout les trouvailles de plus de 1000 monnaies singulières, appartenant à sa collection, trouvées, dispersées dans les champs et jardins vers Koninxheim, prouvent qu'incontestablement les Francs ont occupé les fortifications d'Auguste et de Dioclétien, à Tongres, après l'invasion des Vandales.

Ces monnaies sont frappées par les rois francs, à l'effigie des empereurs romains Honorius, Constantin III, Arcadius, Valentinien III, etc., etc., qui tous ont régné à Rome ou en Orient, au Vme siècle.

On ne connaît pas de monnaies frappées à l'effigie des rois francs du Vme siècle.

Notons que les fortifications romaines de Tongres formaient à cette époque, la défense la plus septentrio-

nale de la contrée; aussi, c'est à l'intérieur de ces fortifications que s'est formé, au commencement du Vme siècle, le premier noyau d'où est sorti la nation française; et le premier roi franc, reconnu par l'histoire, y est né.

En résumé, *a)* à Tongres, les francs se sont installés dans le castellum de Dioclétien, dont les substructions des murs subsistent (1).

Le castellum d'Auguste, dont les murs subsistent aussi, a remplacé le camp germain des Aduatiques dans le pays des Eburons.

Le camp des Aduatiques a remplacé une occupation gauloise ou Celtique, comme le prouve le dépot de haches en pierre et en bronze que l'on trouve dans' les décombres à 3 et 4 m. de profondeur.

b) Au point de vue de l'histoire des Francs, deux événements sont à retenir :

L'invasion, vers 176, de la Tongrie par les Chauques, qui a permis aux Francs de s'installer aux frontières sans trop de contestations de la part des romains battus.

L'invasion des Vandales en 406, qui a livré aux Francs, les fortifications abandonnées d'Auguste et de Dioclétien de l'unique ville de la Tongrie existant à cette époque.

F. Huybrigts.

(1) On peut utilement consulter le plan des substructions et des routes romaines, au vol. XVII du bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. On peut acheter le bulletin au prix de 2 fr., à Tongres, à la bibliothèque de la Société.

3me Section : Archéologie

IXme QUESTION

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

A PROPOS DE

La Polychromie des Églises

surtout au point de vue esthétique

MESSIEURS,

En demandant aux Comités organisateurs des Congrès de Gand et de Malines d'inscrire à leur programme la question : « Quelles sont les règles à suivre dans la polychromie des églises, surtout au point de vue esthétique », il n'entrait nullement dans mes intentions de rouvrir le débat sur la question posée jadis par M. le Chanoine Van den Gheyn, et exposée par lui avec tant de clarté et de compétence : « Comment faut-il restaurer les églises au point de vue de la polychromie; faut-il, oui ou non, polychromer les églises? », débat qui, entamé d'abord au Congrès de Bruges, au mois d'août 1887, fut continué ensuite à celui

de Charleroi, l'année suivante, et se clôtura enfin au Congrès d'Anvers-Middelbourg, en septembre 1889, par l'adoption des deux vœux suivants :

« 1° La polychromie est l'achèvement désirable des » édifices; néanmoins, la sage application de la polychro- » mie aux monuments anciens qui ne conservent plus de » traces suffisantes d'une polychromie antérieure, étant » d'une très grande difficulté, il n'y a lieu de la décider » qu'avec une très grande circonspection.

» 2° Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement » veille non seulement à la conservation des restes des » peintures murales découvertes dans les anciennes » églises, mais qu'il prenne la généreuse initiative de » restaurer celles qui offrent pour l'art un véritable » intérêt ».

Cette question, Messieurs, a donné lieu jadis à bien des controverses, à des discussions longues et animées. Ce n'est pas seulement au sein de nos sociétés d'archéologie qu'elle a provoqué des joutes oratoires brillantes et mêmes passionnées.

Dès 1863, la polychromie et la peinture murale occupaient les discussions de la Chambre des représentants pendant quatre longues séances consécutives, et donnèrent lieu à plusieurs remarquables discours de nos anciens parlementaires, notamment de MM. Kervyn de Volkaersbeke, Charles Rogier, Alphonse Van den Peereboom, Barthélemy Du Mortier, Louis Hymans, de Montpellier, Tack, Mgr de Haerne, Janssens, De Boe et Jacquemyns.

Cette même question a été plusieurs fois agitée dans les réunions de la Commission royale des Monuments, et le plus récent débat sur cet objet eut lieu, si je ne me trompe, à l'assemblée générale des catholiques à Malines, au mois de septembre 1891, et qui donna lieu à un rapport très étudié et très consciencieux de M. Jules Helbig. Si aujourd'hui, Messieurs, j'ai tenu à vous en reparler,

c'est parce que bien des fois, depuis que nos congrès s'en sont occupés et en dépit de l'extrême réserve prêchée par eux, j'ai vu des critiques, parfois amères, surgir au sujet de la polychromie ou de la restauration de peintures murales de telle ou telle église ou édifice.

Je pourrais citer plusieurs exemples, rappeler notamment des polémiques vives dont la presse s'est fait l'organe, mais je ne veux citer aucun monument en particulier, de peur d'éveiller de justes susceptibilités.

Je suis d'ailleurs persuadé que beaucoup d'entre vous se souviennent, comme moi, de bien des appréciations émises par les journaux et les revues sur la question qui nous occupe.

Dans le but d'éviter ces mal entendus et ces critiques, parfois justifiées, mais toujours regrettables, j'ai pris la liberté de poser au Congrès la question de savoir s'il n'y a pas lieu de prescrire certaines règles plus précises à suivre dans l'emploi de la polychromie et dans la restauration picturale des édifices.

S'il entre dans les vues du Congrès de donner à la discussion de cet objet d'autres développements, je n'y vois aucun inconvénient et je ne m'y oppose en aucune façon.

Pour ma part, je me bornerai à résumer la question aussi succinctement que possible et en m'appuyant sur des faits bien connus et sur des principes, qui, j'espère, rencontreront les suffrages presque unanimes de l'assemblée.

Le coloris charme notre vue et l'harmonie des couleurs répond à un sentiment instinctif inhérent à notre nature.

Partant de ce principe, la peinture a été, dès la plus haute antiquité, considérée comme un art et comme le complément indispensable des édifices.

Tous les peuples ont usé de la peinture architecturale ou murale, les Egyptiens, les Assyriens, les Perses, les Indous, les Scandinaves, etc. Ils l'appliquaient tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et parfois jusqu'aux plus infimes

bâtiments. Quoiqu'on ne l'ait découvert que tardivement, les Grecs en faisaient un large usage et revêtaient même d'un enduit de couleur leurs statues de marbre. Les Romains, malgré plus de sobriété, ont imité cet exemple.

Les parois des catacombes étaient ornées de peintures polychromes et le mode de décorer de cette façon les murs des églises et des édifices religieux était en honneur dès les temps les plus reculés du christianisme.

Cette tradition a été suivie pendant tout le moyen âge, dans les divers pays chrétiens, en France, en Allemagne et même dans le Nord de l'Europe. « En France et en Allemagne, on a même retrouvé des traces de peinture décorative à l'extérieur d'un grand nombre de monuments » (1).

Cette tradition atteignit son apogée aux XIIme et XIIIme siècles, et dura jusqu'à la Renaissance. Pendant la seconde moitié du XVme siècle et surtout au commencement du XVIme siècle, la peinture décorative tomba en décadence. Plusieurs procédés ont été en faveur; je citerai notamment la détrempe, la fresque, la peinture à l'encaustique et la peinture à l'huile.

Pendant toute cette longue période du moyen âge, le grand, le principal mérite de la peinture monumentale était non de nuire à l'édifice, mais de le compléter, « d'en faire ressortir l'importance et la valeur..... L'architecture et la peinture étaient unies dans une entente intime » (2), la seconde toujours subordonnée à la première.

« La mission de la peinture », dit Reusens, « était » de faire valoir les formes architecturales, d'orner les » surfaces laissées à la disposition du peintre, de les » couvrir de peintures en quelque façon dogmatiques, » légendaires ou simplement décoratives; jamais elle n'a

---

(1) REUSENS, *Eléments d'archéologie chrétienne*, 2de édition, tome I, p. 414.

(2) VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, tome VII, page 57.

» cherché à jouer un rôle indépendant ou prépondérant, » en appelant sur ses créations l'intérêt exclusif d'un » monument (1). »

A partir de la Renaissance, la peinture s'est affranchie de l'architecture, l'union a été rompue et cette séparation s'est surtout accentuée de nos jours. On n'a pas assez tenu compte des dispositions architectoniques et on en est arrivé à décorer d'enluminures manquant de tout goût et de toutes règles esthétiques, des vaisseaux qui auraient dû être traités d'une tout autre manière. On n'a pas assez songé aux dangers réels qu'il y a d'une part à décorer de peintures murales des espaces considérables dans des édifices dont les pierres ont acquis par le temps une teinte et une patine incomparables, et de l'autre à faire usage de décorations polychromes dont les procédés matériels étaient mieux mis en pratique, si pas mieux connus, et les traditions mieux observées par nos ancêtres que par nos contemporains.

« Aujourd'hui », dit encore Reusens, « que les prin- » cipes de la peinture murale sont pour ainsi dire incon- » nus et ne reçoivent plus guère d'application, il est » d'autant plus difficile de faire bien comprendre les » systèmes auxquels ces principes ont donné naissance, » que les œuvres de cet art sont plus rares et qu'il n'en » existe pour ainsi dire pas qui soient parvenues intactes » jusqu'à nous » (2).

Et Viollet-le-Duc ajoute, de son côté : « Alors qu'on » peignait tous les intérieurs des édifices, les plus riches » comme les plus pauvres, on avait nécessairement des » données, des règles qu'on suivait par tradition; les » artistes les plus ordinaires ne pouvaient ainsi s'égarer. » Mais aujourd'hui ces traditions sont absolument per- » dues, chacun cherche une loi inconnue; il ne faut donc

(1) Reusens, *Eléments d'archéologie chrétienne*, 2de édition, tome I, p. 409.
(2) Idem.

» pas s'étonner si la plupart des essais tentés n'ont pro-
» duit que des résultats peu satisfaisants » (1).

Comment obvier à ces craintes et à ces inconvénients? Peut-être qu'à l'heure présente les dangers signalés naguère par ces deux éminents auteurs ne sont plus aussi réels ni aussi graves qu'auparavant, peut-être est-on mieux à même, qu'il y a quelques années, d'achever les œuvres architecturales par des décorations picturales?

Des ouvrages des plus estimés, vrais guides en l'occurrence, ont été, dans ces derniers temps, publiés en Suède et Norwège, en Allemagne, en France, en Angleterre et même en Belgique. — Peut-être s'est-on mieux pénétré aussi de cette nécessité que tout travail de décoration picturale doit faire l'objet d'une étude approfondie et minutieuse, qu'il ne peut être confié au premier venu, et aussi qu'il doit être avant tout en harmonie avec le style et le caractère de l'édifice qu'il s'agit de polychromer?

Et malgré cela, il y a eu et il y a encore des mécomptes et des désillusions; on s'est heurté à des écueils qu'on aurait pu éviter. — Sans doute n'a-t-on pas toujours assez réfléchi à tout le parti qu'on peut tirer des matériaux employés dans la construction des monuments et ne s'est-on pas demandé s'il ne valait pas mieux les laisser apparents ou même leur rendre, par un heureux décrépissage, leur ton et couleur propres.

M. J. Helbig, dans son remarquable rapport, dont j'ai parlé tout à l'heure, disait en 1891 : « Je dois déplo-
» rer cette manie du grattage, qui prend de plus en plus
» un développement qui me semble peu justifié.

» Il est certain que pour plusieurs monuments, comme
» pour la métropole de St-Rombaut, à Malines, et quan-
» tité d'autres églises, ce n'est pas là un procédé bien
» artistique. Je trouve même que c'est une manière assez

(1) VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, tome VII, page 59.

» barbare de traiter un monument de cette nature.....
» On est très charmé aujourd'hui, de voir des murs bien
» appareillés, on trouve cela amusant. Mais cette pro-
» preté ne restera pas et cet appareil n'est pas fait pour
» rester visible ». Et M. Helbig ajoutait : « Le grattage
» des monuments n'est nullement à conseiller, et on doit
» éviter d'y procéder quand on n'a pas quelque chose de
» meilleur à mettre à la place du blanchissage ».

Je ne sais, Messieurs, si après l'essai de décrépissage fait tout récemment à la cathédrale de St-Rombaut, sous la direction immédiate de M. le Chanoine van Caster, et dont nous avons tous pu nous rendre compte, hier, lors de notre visite à l'église Métropolitaine, je ne sais, dis-je, si M. le rapporteur de 1891 parlerait encore de la même façon. En tous cas, pour ma part, je n'hésite pas à l'avouer, je ne saurais plus partager son exclusivisme, et j'estime que bien des congressistes penseront comme moi et diront que le décrépissage commencé, loin d'être blâmé, doit être encouragé.

D'autre part, quelques-uns d'entre vous ont jugé probablement malheureux, comme je me suis permis de le faire moi-même, l'essai de restauration ébauchée dans une chapelle latérale du pourtour du chœur, dans une autre église, que nous avons également visitée hier. Il y avait là, paraît-il, des vestiges très apparents et encore passablement bien conservés, de polychromie. On les a enlevés pour les remplacer par une sorte de badigeon imitant la pierre blanche, avec des lignes de teinte grisâtre simulant des jointures, et qui s'effacent au moindre frottement.

Tout ceci, Messieurs, prouve que, malgré toutes les précautions prises, malgré toute la circonspection, malgré tous les conseils et les avis les plus sages et les plus éclairés, on n'a pas encore fait assez, et cela m'amène tout naturellement au côté pratique de ma proposition.

Ainsi que je le disais dans les courtes considérations

que j'ai fait insérer au programme du Congrès, ne pourrait-on pas, tout en maintenant les vœux précédemment adoptés par la Fédération, y ajouter certaines prescriptions générales dont il y aurait lieu de tenir compte, surtout dans la restauration des monuments anciens?

Ou bien faut-il tout simplement se croiser les bras, laisser les fautes s'accumuler et garder une stricte si pas coupable expectative?

Dans une récente brochure (1), M. Josef Nève, chef de division au Ministère des Beaux-Arts, préconisait, pour la peinture décorative, quelques règles matérielles dont voici la quintescence : *Toute restauration de peinture primitive devrait d'abord être précédée d'un levé exact et complet des parties anciennes,* et ensuite *de la production d'une esquisse détaillée de tout le projet de restitution.*

Au point de vue esthétique, ne serait-il pas utile de prescrire des conseils semblables et d'émettre les conclusions suivantes que je soumets aux délibérations du Congrès :

1° *Dans les édifices où une coloration naturelle peut être tirée de l'effet produit par les matériaux eux-mêmes, par les pierres, les marbres, les briques, etc., il est désirable qu'aucun autre travail de décoration pictural n'intervienne* (2).

2° *Tout travail de peinture ou de décoration polychrome doit être en harmonie parfaite avec l'œuvre architecturale, tant au point de vue du système de coloration que du style du monument.*

ZECH-DU BIEZ.

(1) J. NÈVE, *Quelques remarques à propos de la restauration des monuments d'art ancien,* pp. 18 et 19.

(2) Déjà en Belgique, on peut citer plusieurs églises qui sont dans ce cas : Sainte Waudru, à Mons; Sainte Gudule, à Bruxelles; Saint Gommaire, à Lierre, etc.

DE L'ÉTUDE

DES

Tissus ornés dans les Tableaux

DES ANCIENS PEINTRES FLAMANDS

MESSIEURS,

CHAQUE fois que dans un Musée ou une collection particulière nous rencontrons une œuvre d'un de vos vieux peintres de l'Ecole flamande, nous sommes portés à lui attribuer le nom de vos maîtres les plus connus, Memeling, Van Eyck, Van de Weyden.....

Ces tableaux ne sont pas signés et c'est aux critiques d'art qu'il appartient de reconnaître à la composition, au dessin, à la couleur, l'attribution qu'il semble juste de leur donner; mais ces attributions sont condamnées à rester presque toujours douteuses, à moins que quelque document ancien, commande ou marché, ne vienne corroborer l'opinion de l'historien.

Ne serait-il pas possible de chercher un moyen pra-

tique, soit de reconnaître l'œuvre d'un maître, soit tout au moins de préciser les panneaux sortis d'un même atelier?

J'ai pensé qu'on pourrait tenter ces identifications en étudiant dans les œuvres des maîtres flamands certains détails et notamment les étoffes dont sont revêtus les personnages de ces compositions.

Ces étoffes sont le plus souvent couvertes de dessins, de fleurons, qui n'ont pas été inventés par les peintres, mais copiés par eux sur des modèles qui se trouvaient sous leurs yeux.

C'est ainsi notamment que dans les trois grands panneaux attribués à Memeling, entrés récemment au musée d'Anvers, on reconnaît à côté d'étoffes brochées, d'origine italienne, des bandes qui offrent absolument les caractères des tissus orientaux, avec leurs décorations en losanges, leurs grecques et leurs croix gammées.

Je proposerais donc :

1° De réunir en quelques planches les motifs des étoffes qui se trouvent sur des tableaux dont l'attribution est certaine;

2° de reproduire de même les motifs qui figurent sur des œuvres de maîtres inconnus, et qui, lorsqu'ils se trouvraient répétés sur plusieurs tableaux, permettraient tout au moins de fournir un élément de critique, en groupant les compositions sorties d'une même atelier, et de les attribuer par suite à un auteur ou tout au moins à ses élèves.

Je ne crois pas que jusqu'à présent on ait exécuté un semblable travail, ou, du moins, si quelqu'un en a eu la pensée, je n'en ai vu nulle part la réalisation.

Cette suite de croquis, indépendamment de l'intérêt qu'elle présenterait pour le but que j'indique, fournirait aussi aux fabricants d'étoffes et aux brodeurs, de précieux guides pour la composition de leurs dessins et prendrait utilement place à côté de la publication de Dupont-

Auberville, sur les tissus et du bel ouvrage sur *la broderie* de Louis de Farcy.

Telle est l'idée que je soumets au Congrès, laissant à des maîtres, comme notre confrère, M. Henry Hymans, le soin d'en apprécier l'opportunité et de chercher les moyens d'en poursuivre la réalisation.

Comte DE MARSY,

Directeur de la Société Française d'Archéologie.

Compiègne, 3 août 1897.

3me Section : Archéologie

XIIme QUESTION

RECHERCHES & ÉTUDE

DE

Quelques Peintures de Roger Van der Weyden

EN FRANCE

par M. Emile Delignière

Avocat, Président de la Société d'Emulation d'Abbeville

ROGER Van der Weyden, qui fut élève de Jean Van Eyck, a laissé un certain nombre d'œuvres qu'on retrouve notamment à Anvers, à Bruxelles, à Berlin, à Madrid. Celles qui existent en France, sont *le Christ au tombeau,* au musée du Louvre, *le Jugement dernier,* à l'hôpital de Beaune, et *la Passion,* à l'église d'Ambierle, en Roannais; ce dernier a été l'objet d'une étude très approfondie de M. Jeannez, dans la *Gazette d'archéologie;* ces peintures sont considérées généralement comme bien authentiques.

Il existe à Abbeville, une suite de panneaux fort remarquables, dont trois surtout paraissent, par leur origine, par leur histoire, et enfin par certains caractères particuliers, pouvoir être attribués d'une manière presque certaine, à Roger Van der Weyden.

Ces panneaux, qui sont les restes d'un grand retable polyptique, sont, à n'en pas douter, des peintures originales, toutes en bon état de conservation (H. 1 m. 60, L. 0,490 mm.). Ils proviennent d'une ancienne abbaye de Chartreux qui existait, très florissante, sous le vocable de S. Honoré, évêque d'Amiens, au VIe siècle, dans un des faubourgs d'Abbeville, celui de Thuison. Ils étaient placés sur le grand autel de la chapelle où ils sont figurés, d'une manière naïve, mais qui ne laisse subsister aucun doute, dans un manuscrit dont une copie exacte est conservée à la Bibliothèque d'Abbeville.

D'après une note du *Kalendarium,* manuscrit conservé à la grande Chartreuse, note relevée par M. l'abbé Lefebvre, dans son *Histoire de la Chartreuse de Thuison,* ces peintures avaient été données de 1437 à 1440, à la Chartreuse, sous le priorat de Dom Firmin le Ver, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, dont Roger Van der Weyden fut, après Jean Van Eyck, l'ami et le confident. Ils avaient été placés sur le grand autel.

Trois de ces panneaux, tout particulièrement *la Cène, l'Ascension* et *la Pentecôte,* présentent tous les caractères distinctifs que l'on remarque dans les peintures de Van der Weyden : le groupement habile et très étudié des personnages, la longueur des vêtements, les détails d'architecture, le peu de souci de la beauté dans les figures des apôtres, dont les traits sont bien accentués, énergiques et presque rudes, l'absence d'anatomie dans les uns, les doigts des mains surtout trop longs; d'autre part, on admire les types du Christ, de la Vierge et de S. Jean, qu'on retrouve les mêmes dans d'autres peintures du même maître; l'intensité de vie qui se dégage des

yeux de la plupart des personnages et que l'on remarque notamment, d'une manière frappante, dans *les sept sacrements* du musée d'Anvers, l'exquise délicatesse et le fini avec lesquels sont traités certains détails, tels que les fleurettes qui émaillent le sol au premier plan dans *l'Ascension,* la perspective et le charme du paysage qui se déroule au loin dans le panneau, avec la reproduction à vol d'oiseau d'une ville flamande du moyen âge, l'échappée sur un carrefour dans la *Cène,* etc.

Quatre de ces peintures, qui étaient appliquées sur l'extérieur des volets, paraissent être, d'après l'architecture et les différences dans l'exécution, d'une époque postérieure ; ils représentent les figures en pied, dans des niches surmontées de dais, de la *Ste Vierge,* de *S. Hugues,* évêque de Lincoln, dont la Chartreuse possédait les reliques, de *S. Jean l'évangéliste* et de *S. Honoré.* Elles sont non moins remarquables; mais on ne saurait, eû égard aux différences, les attribuer à l'auteur des peintures de la paroi intérieure des volets, et, à défaut d'éléments de comparaison bien établis, on ne peut que les supposer peints par des élèves ou par des successeurs de Van der Weyden.

Dans tous les cas, ces peintures étaient peu connues, et il y avait quelqu'intérêt à appeler l'attention sur ces nouveaux spécimens en France du grand art flamand au moyen âge.

NOTE SUR

QUELQUES SILEX TAILLÉS

recueillis le long du littoral belge

PAR LE Dr D. RAEYMAEKERS

DÉJA en 1875, M. le Professeur Crocq avait eu l'occasion de trouver sur la plage, à marée basse, entre Ostende et Mariakerke et près du fort Wellington, un couteau en silex mesurant 7.5 cent. de longueur, 3.5 cent. de largeur et environ 0.5 mill. d'épaisseur (1).

Par sa lettre du 22 avril 1891, outre les renseignements qui précèdent, notre confrère décrit le silex en question de la façon suivante : « Il constitue une plaque dont » l'une des faces est plane, légèrement concave, tandis » que l'autre est divisée en trois façettes par des bords

---

(1) *Congrès d'Archéologie et d'Histoire, Session d'Anvers, 1892*, p. 264. *Bulletin de la société d'Anthropologie*, séance du 18 décembre 1893, p. 244, tome XII, 1893-1894.

» qui se rencontrent au formant des angles très obtus. Il » offre une couleur blanchâtre légèrement noirâtre vers la » base et le bord gauche. Il présente d'une façon incon- » testable le caractère de la taille intentionnelle ».

Il y a une quinzaine d'années, un parent de M. Gérard Vincent, Conservateur au Musée d'Histoire Naturelle

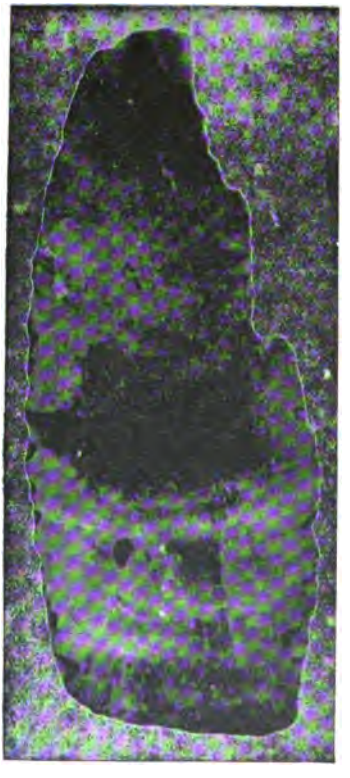

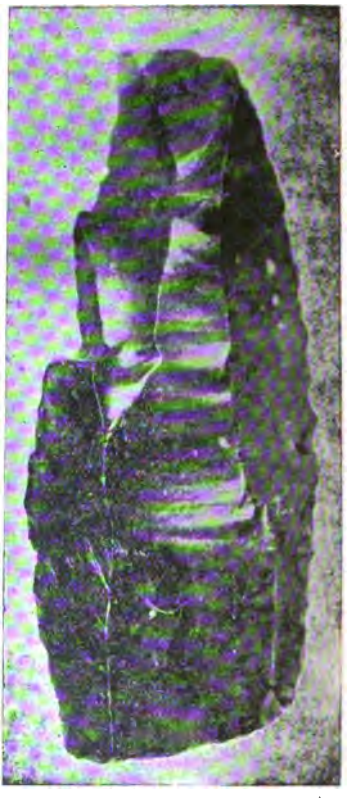

de Bruxelles, fit la découverte sur la plage devant Ostende, d'une hache taillée en silex et de petite taille. Nous ignorons la destinée de cette pièce et les renseignements complémentaires nous manquent.

Au mois d'octobre 1884, un de nos confrères, M. Jules Theunis, médecin à Hasselt, nous remit un beau couteau

en silex, qu'il avait recueilli au mois d'août de la même année, sur la grève à Ostende, à marée basse, à environ 100 m. du fort Wellington. Cette pièce en silex noir, translucide quand on la place devant le jour, paraît se rapprocher de ceux de l'assise de Spiennes. Elle présente les dimensions suivantes : longueur, 5 cent.; largeur 21 millim.; épaisseur 2 à 3 millimètres environ. Elle montre deux faces, dont l'une est plane et l'autre présente les 3 façettes d'éclatement. Les bords latéraux sont ornés d'une série de petits éclats alignés, dénotant un travail intentionnel indéniable.

Ci (à côté) deux photographies de ce couteau, exécutées au double de la grandeur naturelle.

En 1887, M. l'avocat Cumont, chargé de faire le compte-rendu analytique pour les sciences anthropologiques au Congrès d'Archéologie et d'Histoire de Bruges, fit part, dans le bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles de la même année (1), de la trouvaille, sur la plage de Middelkerke, d'une belle pointe de flèche à pédoncules latéraux. Celle-ci fut trouvée par la petite fille de sa sœur, Mme de Dorlodot. Grâce à l'obligeance bien connue de notre collègue, nous pouvons en donner un bon dessin, fait à la plume, et représentant l'objet en grandeur naturelle. Les bords montrent une quantité de fins éclats, et la matière première est en silex blond translucide.

Le 26 novembre 1894, M. E. Van Overloop, rappelant les découvertes antérieures faites par MM. Crocq et

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles,* tome VI. 1887-1888, p. 153. — Rapport par M. Cumont, sur le Congrès d'Archéologie et d'Histoire, session de Bruges, du 22 au 25 août 1887. — *Mémoires du Congrès d'Archéologie et d'Histoire, session d'Anvers, 1892,* p. 264. — Communication de M. E. Van Overloop, *projet de carte préhistorique de la Belgique,* du *Bulletin de la société d'Archéologie de Bruxelles,* t. XII, 1893-94, p. 244.

Cumont, signale sur la plage de Middelkerke, la présence de silex taillés (1).

Récemment, M. E. Delheid nous annonçait qu'il avait trouvé sur la grève, à Middelkerke, un petit couteau en silex noir. Cette pièce fut rencontrée à 60 m. des dunes et en face de l'Institut Roger de Grimberghe. Un humérus humain, des ossements de mammifères et d'oiseaux, que l'auteur considère comme provenant également de la tourbe, se trouvaient à l'entour de cet instrument (2).

En 1896 encore, M. le baron Ch. Gillès de Pélichy mentionne la rencontre d'une belle lame de silex sur la plage d'Ostende, à Mariakerke (3).

Telles sont les découvertes de silex qui se sont faites jusqu'à présent le long du littoral belge et qui, à l'exception d'une seule, ont toutes été relatées dans les bulletins des Sociétés scientifiques. Elles sont donc au nombre de 7 et ont toutes été faites entre Ostende et Middelkerke. Il y a lieu également de remarquer la petitesse relative de tous les instruments connus; ce qui tendrait à les rapprocher de ceux qu'on trouve dans les Flandres et dans le Pays de Wäes, en particulier à la surface ou à peu de profondeur dans le sol. L'abondance relative des couteaux, par rapport aux autres instruments. Middelkerke et le nord du fort Wellington semblent être deux stations priviligiées. Jusqu'à présent, on n'a pas encore trouvé à la surface du littoral, des haches polies ou autres pièces de la période néolithique. Toutefois, par extension et en se rappelant les découvertes qui ont été faites en France et en Hollande, à la surface de la plage battue par la mer du Nord et la Manche, et parti-

---

(1) *Géographie préhistorique de la basse Belgique,* par E. Van Overloop. Du *Bulletin de la société d'Anthropologie de Bruxelles,* t. XIII, 1894-95, pp. 379-380.

(2) Procès-verbal du 12 septembre 1896, *Société royale malacologique de Belgique,* p. LXVII.

(3) *Congrès d'Archéologie et d'Histoire, section de Gand, 1896,* p. 30.

culièrement dans les tourbières, on peut croire à l'existence de l'homme néolithique en Belgique, le long de notre Zone maritime. Tous les auteurs qui ont signalé la présence de silex éclatés le long de la côte belge, s'accordent à admettre le puissant dépôt tourbeux souterrain comme étant le gisement de ces objets. Aucun d'eux n'a eu l'occasion heureuse de les trouver *in situ*.

En 1888, à Ostende, hors de la porte de Bruges, et près du bois de Boulogne, nous avons pu prendre la coupe suivante, dans les travaux nécessités pour la construction des murs d'une écluse. Près de la porte de l'écluse et à la côte 7.75 environ au-dessus du niveau de la mer, nous avons noté :

a) terre végétale, sable brunâtre, un peu tassé.

0.25 cent. épaisseur,

1° Sable gris-blanchâtre, grossier, quartzeux, avec rares cailloux épars; morceaux de tourbe durcie avec traces de pholades, fragments de briques et de bois flotté, épars.

Mollusques observés :

Buccinum undatum L.	rare.
Cardium edule L.	cc.
Mytilus edulis L.	cc.
Donax vittatus. Da Costa.	a. rare.

La masse est traversée en tous sens par des joncs qui n'ont laissé que leur enveloppe extérieure.

Epaisseur, 1.40 cent.

2° Argile grise-bleuâtre, fétide, plastique, sableuse, montrant des traces de joncs qui ont cru pendant la sédimentation de la roche. Argile d'Ostende ou des poldres.

Mollusques observés :

Bythinia ulvœ Pennant.	cc.
Littorina littorea, L.	a. r.

Cardium edule L. var. rusticum.	cc. — bivalves.
Tellina baltica L.	c.
Scrobicularia piperita. Gmelin.	cc.
Mytilus edulis L.	rare.
Mya arenaria L.	a. c.

Nous y avons recueilli également une monnaie en cuivre, de Philippe IV, frappée à Anvers.

La partie supérieure de l'argile est assez ravinée par le sable sus-jacent. Epaisseur = 0.70 cent.

3° Sable gris blanchâtre, assez doux, avec noyaux de sable coloré en vert clair, humide, devenant graveleux vers le bas. — Par ci par là, on rencontre quelques rares cailloux en silex, patinés, entiers ou fragmentés.

Coquilles :

Cardium edule L, valves isolées, assez abondant.

Cardita planicosta Lmk du panisélien de l'horizon d'Aeltre, 1 valve.

A une profondeur de 3.80 cent. sous la surface du sol, par conséquent à la côte + 3.95, nous avons recueilli également un fémur humain droit, dont la ligne âpre est fortement usée. Les trochanters et la tête fémorale ont disparu ainsi que les condyles avec la poulie condylienne. La minceur du tissu osseux compacte et le développement exubérant du tissu médullaire font admettre, avec d'autres caractères anatomiques, qu'il s'agit d'un os long ayant appartenu à une femme de petite taille, délicate, âgée de plus de 50 ans. Epaisseur du sable, 2.85 cent.

4° Tourbe compacte, noire, montrant un mélange de plantes terrestres et d'eau-douce. En cassant parfois des blocs desséchés de cette roche, on y observe des débris de feuilles et des fragments de fruits de noisetier. Epars, gisent des troncs et des souches appartenant au chêne, au

bouleau, au noisetier et au merisier. La masse enveloppante est formée par la destruction des Hypnum, aujourd'hui méconnaissables.

A une profondeur de 6.15 cent. par rapport à la surface du sol, soit à la côte + 1.60, nous avons retiré de la couche tourbeuse, le petit grattoir dont le croquis figure ci-contre.

Il mesure outre 38 et 39 mill. de largeur et 55 mill. environ de longueur sur 15 mill. environ d'épaisseur. Sa surface est grise brunâtre et son lieu d'origine doit être la craie de Spiennes.

Nous avons entrevu la tourbe sur une épaisseur de 2.30 cent. et toute la coupe avait une profondeur de 7 m. 50 cent. environ.

Cette découverte est intéressante, car elle fixe d'une façon définitive la position des silex taillés et explique leur présence à la surface du littoral de notre pays.

Note ajoutée pendant l'impression. — Dans la séance de décembre 1896, de la société d'Anthropologie de Bruxelles, M. Marcel De Puydt a donné lecture d'une note relative à la découverte d'un nucléus à Middelkerke. Dans la séance du 25 octobre 1897, de la même association, M. Cels a donné une communication sur la découverte de silex taillés sur la plage de Knocke. Les volumes de 1896 et de 1897 de cette Société n'ayant pas encore paru, nous ignorons encore l'importance de ces trouvailles.

Tirlemont, le 4 août 1897.

1re Section : Etudes Pré- et Protohistoriques

Lorsque sur la rive droite de la Lesse, on suit la vallée au nord de Belvaux, on arrive à un immense mamelon calcaire, boisé d'un côté et rocheux de l'autre, qui surplombe la rivière d'une hauteur de 80 mètres environ. Sous les aiguilles du rocher, au nord, existe une grotte de peu de profondeur, dans un coin de laquelle s'ouvrent des crevasses donnant, assure-t-on, accès à un souterrain qui s'allonge au loin dans la montagne. On nomme ce mamelon le chession de Han-sur-Lesse, et plus rarement le plateau du Rond-bois. Chession, c'est un synonyme de châtelet *(castellum)*, et cela évoque l'idée d'un lieu qui fut occupé par des hommes armés. A une altitude de 198 mètres on voit, au pied du versant septentrional de la colline, descendre l'eau du ruisseau de Faule, venant de la commune de Wavreille ; son versant méridional penche sur le vallon de Héroigne. La colline n'est aisément abordable que à l'Est. Sa longueur est de 255 mètres, sa largeur de 84. La sapinière qui la touche au nord, partage sa dénomination, et l'on appelle Nive-Escoisse le bois la limitant du même côté.

Le plateau, d'une aridité extrême, à peine couvert

d'une mince couche de terre végétale, est parsemé de roches et de rocailles qui y affluent, surtout au Sud. Çà et là de sombres genévriers en rendent l'aspect d'autant plus lugubre que l'on ne tarde pas à s'aperçevoir que l'on se trouve sur l'emplacement d'une nécropole dont l'ensemble des monuments, que le travail du cultivateur n'a point encore anéantis, frappe l'esprit par sa singularité.

Dès l'entrée, à l'Est, on remarque un arrangement symétrique de centaines de marchets alignés à perte de vue, sur quatre lignes parallèles. Chargés d'aubépines et de prunelliers, ces marchets ont une certaine variété de formes et se distinguent particulièrement par des contours de pierres fichées dans le sol d'une manière régulière, et par le monolithe qui les surmonte le plus souvent. L'une de ces tombelles a sept mètres de diamètre; une autre, plus grande, affaissée au centre, a un diamètre de vingt mètres, et une hauteur de 2 m. 50. Dans la deuxième rangée, vers le Nord, un marchet concentrique a, jusqu'à la circonférence intérieure, 4 m. de diamètre sur 0 m. 50 de hauteur, un pourtour large de 3 m. 50, puis une couronne de 2 m. de largeur et de 0 m. 30 d'élévation. Toutes les pierres extérieures de la couronne sont enfoncées dans le sol. Des sépultures isolées, en évidence, se produisent parfois entre les alignements. Nous avons constaté cette particularité en plusieurs endroits. Serait-ce des tombes de chefs? On peut répondre affirmativement.

Deux marchets sont dessinés en amande.

La plupart d'entre eux, revêtus d'humus, paraissent très anciens. Sur certaines lignes, ils sont presque contigus, ailleurs plus espacés. Généralement ils sont circulaires. L'un, en ovale, par exception, a 5 mètres de longueur sur un mètre de largeur. L'autre, d'apparat celui-là, se dresse au point central de la première section du plateau : il forme un cône tronqué, d'un diamètre de 12 m., d'une hauteur de 1 m. 50. Au nord de cette plaine, et au

même niveau, un bois de sapins renferme des marchets plus clairsemés, mais de dimensions considérables. On en trouve aussi en alignement. Bon nombre sont surmontés de monolithes. L'une des tombes a 1 m. de hauteur, une autre 1 m. 50. Vers le milieu de la sapinière, un marchet ovoïde, haut de 1 m. 50 et entouré d'un cercle de pierres, mesure dans son ensemble 20 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur.

A 125 mètres en avant de l'entrée du plateau, un retranchement de pierres et de terre non-cimenté, d'une largeur moyenne de huit mètres, barre du nord au sud le passage jusqu'aux parties déclives. Il est distant de 50 mètres d'un second retranchement, qui ne se prolonge pas sur toute la largeur de la plaine et qu'un tertre avec stèle et pierres d'orientation en évidence termine à l'extrémité septentrionale. Dans les interstices des pierres du premier retranchement, qui est le principal, pierres la plupart couvertes de mousses et de lichens séculaires, naissent quelques coudriers rabougris, et des plantes telles que l'euphorbe et le dompte-venin, à la fleur d'un blanc jaunâtre. A deux pas de là, le versant au sud-est s'embellit par la candide blancheur d'une multitude de phalangies à fleurs de lys.

Entre les deux retranchements, le plateau se resserre; l'enceinte devient plus petite, mais deux allées de marchets s'y continuent parallèles jusqu'à leur rencontre avec une ligne de sépultures, qui coupe le terrain du Sud au Nord. Au-delà de cette ligne, trois marchets se placent en triangle, à distance égale.

Puis, le second retranchement dépassé, l'alignement des marchets se produit à nouveau. Un ensemble rectangulaire de tombes, ensemble de 20 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, se présente ensuite, et au Sud-Ouest de ce groupe, se trouvent encore des sépultures, tandis que vers le Nord un autre alignement aboutit à un tertre assez grand.

Presque à l'extrémité du plateau, une variété de tombelles est distribuée sans ordre sur le terrain.

Nous considérons le chession de Han-sur-Lesse comme une vaste nécropole, dans laquelle les tertres en relief désignent les sépultures des chefs. L'ethnologie comparée nous apprend qu'en Tunisie, les anciens Berbères avaient adopté exceptionnellement des sépultures entourées d'un cercle de pierres. Ce mode n'était employé que lorsqu'il s'agissait d'un personnage important que ses hauts faits, ses vertus avaient illustré. Le but que ce peuple voulait atteindre par là était de marquer le respect professé envers le défunt, de consacrer en quelque sorte l'emplacement qu'il occupait. Nos barbares auront voulu aussi honorer la mémoire des leurs. Ces centaines de marchets disposés en allées appartiennent évidemment à la même population, aux mêmes usages, mais sont certainement l'œuvre de plusieurs générations.

Les retranchements nous paraissent n'avoir constitué dans le principe que de simples séparations pour les membres des tribus. Plus tard, elles ont pu revêtir en même temps un caractère guerrier; le chession a pu être occupé par un peuple conquérant qui s'y défendait au milieu de ses tombes.

La nécropole de Han-sur-Lesse offre un ensemble d'une disposition symbolique évidente. Elle contient les premiers linéaments d'un système de monuments tumulaires que nous voyons plus tard atteindre son apogée à Carnac. Une influence étrangère a dû modifier ici le mode primitif d'inhumation.

Le petit marchet antique fait place à une tombelle plus considérable; des tertres avec pierre centrale et pierres apparentes, indiquant les points cardinaux, des cercles concentriques, des cromlechs circulaires ou rectangulaires, tout un art émanant du génie gothique se fait jour et révèle incontestablement les rites d'une religion établie.

Quelle était cette religion qui d'autre part substituait à l'inhumation l'usage de l'incinération des corps humains?

La religion qui opère ces transformations, c'est la religion scandinave. Son astrolâtrie présentait Odin, le dieu suprême, sous la forme du soleil; Freya, sa fille, avec laquelle il s'était uni, sous la forme de la lune. Des trente-six nains enfantés par les dieux et les géantes, quatre symbolisaient les points cardinaux du ciel; d'autres rappelaient la fusion des métaux. Dans son essence, cette religion excitait à l'amour de la gloire et des combats, exaltait le courage guerrier, poussait au mépris de la mort. Odin, le soldat vainqueur divinisé, était dépeint comme relevant les vaillants tombés sur les champs de bataille, pour en composer un long cortège, avec lequel il parcourait les airs. Il ordonnait de brûler les corps et de dresser des monuments, sous forme de grandes collines, à ceux qui avaient illustré leur vie par quelque haut fait. Les grands marchets érigés en l'honneur des guerriers défunts, les alignements des tombeaux, le monolithe central de la sépulture dédié à Odin, personnifiant, sous le nom d'Irminsul la lumière du jour, les quatre pierres en saillie, destinées à l'orientation et à rendre un culte aux nains qui personnifiaient les points cardinaux, tout ce symbolisme n'est-il pas complètement appliqué dans la nécropole de Han-sur-Lesse?

Ce sont les Belges, les Fir-Bolgs, qui importèrent ces croyances dans nos Ardennes, sept siècles avant notre ère. Ils firent passer nos tribus aborigènes d'un état d'abrutissement et de dégradation à une demi-civilisation; elles franchirent de la sauvagerie à la barbarie le premier échelon du progrès social. Armés du bronze et du fer, les conquérants introduisirent dans nos contrées leurs dieux, leurs rites funéraires, et notamment le mode de l'incinération des morts.

Deux siècles plus tard, les Fir-Bolgs effectuèrent une

migration en Angleterre. Ce fut le seul peuple du continent qui s'y rendit à cette époque éloignée, puis il passa en Irlande. N'est-il pas intéressant de constater que cette race, issue de la grande famille gothique, y introduisit toutes les variétés de l'art funéraire mégalithique, notamment les cercles concentriques, en même temps que le mode de l'incinération? Les fouilles pratiquées dans presque tous les monuments funèbres de l'Irlande fournissent, quant à ce dernier point, la preuve de notre assertion, soit par des ossements humains à demi-consumés, soit par des urnes renfermant des cendres. L'aménagement de leurs nécropoles constitue l'un des caractères essentiels des Fir-Bolgs. A cet égard, les soixante-dix monuments de Carrowmore, situés à moins de cinq kilomètres de la ville de Sligo, offrent, sur un plateau élevé, d'où l'on aperçoit un paysage plein d'attraits, un groupe de sépultures dont l'importance n'est surpassée que par les avenues grandioses de Carnac. Mais personne n'ignore que la réalisation des alignements si imposants et si pittoresques de ce lieu célèbre du Morbihan a été de beaucoup facilitée par l'abondance énorme de granits qui, émergeant le plus souvent du sol, ont été laissés où la nature les avait jetés.

ADRIEN HOCK.

RÈGLES A SUIVRE

DANS

L'ÉTUDE DES NOMS DE LIEUX

Les noms de lieux sont de vrais monuments historiques, dont l'origine remonte parfois à des époques reculées. Leur étude a pour but principal de déterminer l'idiome dont ils sont tirés, et de reconnaître ainsi d'abord la race d'hommes qui les a imposés à la terre, puis l'étendue des territoires sur lesquels chaque race a exercé son action.

Dans leur état actuel, ces noms ne nous apprennent à cet égard rien d'absolument certain, parce que leur physionomie primordiale s'est altérée avec le temps, et que les mêmes éléments se sont modifiés de façons différentes dans les divers milieux dont ils ont subi l'influence.

Il faut donc essayer d'abord de leur restituer leur forme primitive. Après cela seulement on peut arriver à démêler et à déterminer avec quelque certitude les éléments dont ils sont formés.

Les pages qui suivent contiennent l'exposé des règles que nous proposons de suivre pour arriver à ce résultat.

I. — Relevé des formes anciennes

1. Le travail préliminaire consiste à recueillir les diverses graphies des noms, c'est-à-dire les différentes formes sous lesquelles ils figurent dans les textes anciens.

Les sources à utiliser pour ce travail, sont :

a) Les diplômes et les chartes;

b) Les comptes, les pouillés et les livres censaux. Parmi ces derniers il y a lieu de signaler spécialement le registre de Freckenhorst, écrit en langue vulgaire de la Westphalie, au XIme siècle (1). Ce document est des plus précieux, parce que les noms de lieux y apparaissent dans un état qui permet de reconnaître encore la nature de leurs éléments constitutifs, et que ces éléments se retrouvent dans d'autres contrées, sous des formes dérivées, dans beaucoup de noms tudesques. Un autre registre, celui de l'abbaye de Werden (2), écrit au IXme siècle, est intéressant au même titre, car, bien qu'il soit rédigé en latin, les noms de lieux n'y sont pas latinisés;

c) Les annales et les chroniques;

d) Les chansons de geste;

e) Les monnaies et les sceaux.

2. La forme ancienne et la forme actuelle, ou la forme romane et la forme germanique d'un même nom peuvent différer l'une de l'autre, au point qu'à première vue il semble n'exister aucun rapport entre elles. Qui se douterait, par exemple, que *Angelgiagas, Wamblinis, Halut* et *Hasnoth* sont des formes correspondant aux noms actuels de **José, Wemmel, Hasselt** et **Assent?** (3).

---

(1) Publié dans HEYNE, *Kleinere altniederdeutsche Denkmäler*, pp. 67 85.

(2) Publié dans LACOMBLET, *Archiv für die Geschichte der Niederrheins*, II, pp. 217-249, et III, pp. 180-185.

(3) Nous reproduisons en caractères gras les formes actuelles des noms, et en italiques, leurs formes anciennes, fournies par des documents; celles en italiques, précédées d'un astérisque, sont hypothétiques.

Il est dangereux, d'autre part, de se baser uniquement sur la ressemblance plus ou moins grande de certaines graphies anciennes avec des noms modernes, pour en conclure à leur identité.

En notant les vieilles formes, il ne faut donc pas se hâter trop de les considérer comme des noms tombés en désuétude. Il faut, d'autre part, s'assurer s'il y a des raisons suffisantes pour les identifier avec tel ou tel nom actuellement en usage.

Un travail d'identification de ce genre a été fait pour une partie de la Belgique, par Grandgagnage (1). Ce travail contient, à certains égards, d'excellentes indications. Il serait désirable qu'on le complétât, ou, mieux encore, qu'on le reprît par provinces, en dressant pour les diverses localités de chacune d'elles la liste des formes anciennes de leurs noms.

3. Les formes recueillies doivent être accompagnées de l'indication de la date ou de l'époque à laquelle a été fait le manuscrit où elles figurent. Cette indication doit servir à faire le classement chronologique des formes, et à établir l'ordre dans lequel elles dérivent l'une de l'autre.

4. En citant les diverses graphies d'un nom, il convient d'indiquer si elles ont été relevées dans un texte original ou dans une copie.

Les copistes n'ont pas toujours respecté la physionomie des noms. Quand ils savaient à quels endroits ils se rapportaient, ils en ont souvent rajeuni la forme; parfois aussi il leur est arrivé de les transcrire fautivement.

Les copies n'offrent par conséquent, ni au point de vue de l'ancienneté des formes, ni au point de vue de leur

---

(1) *Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale,* dans le t. XXVI des *Mémoires couronnés, etc., publiés par l'Académie Royale de Belgique,* in-4°, et *Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale,* Liège, 1859.

exactitude, les mêmes garanties que les documents originaux.

5. Il y a lieu également de tenir compte de l'endroit d'où les écrits sont originaires.

Un acte émanant de la chancellerie romaine, par exemple, ne mérite pas, au point de vue de la fidélité de l'orthographe des noms de lieux des contrées tudesques, une aussi grande confiance qu'un document écrit dans ces contrées mêmes.

6. Il faut enfin indiquer la langue dans laquelle sont conçus les textes d'où l'on a tiré les graphies.

Cette langue est généralement celle à laquelle les graphies appartiennent, lorsque les textes sont en langue vulgaire.

Dans les textes latins, on peut avoir affaire à des formes latinisées.

Bien que latinisées, ces formes sont cependant intéressantes, car ce ne sont, en réalité, que des formes vulgaires, auxquelles a été adaptée une désinence déclinable.

Ces latinisations sont parfois très anciennes, et leur usage s'est perpétué longtemps après que de nouvelles formes s'étaient produites dans la langue vulgaire.

Ainsi *Namucum,* qui ne diffère pas beaucoup de la graphie *Namucho* d'un diplôme mérovingien de l'an 692 (1), a été employé dans les actes en langue latine durant tout le moyen-âge, et cependant on trouve déjà *Namor* dans le roman de *Parise la duchesse* (2), et *Namur* dans celui d'*Ogier l'Ardenois* (3), écrits tous deux, en roman, au XIIme siècle.

Mais on ne trouve pas que des formes latinisées dans

(1) BRÉQUIGNY et PARDESSUS, *Diplomata,* II, p. 225.
(2) Édition Techener, p. 73.
(3) Édition Techener, II, p. 309.

les anciens textes latins; on y rencontre également, et même plus souvent qu'on ne le pense, des formes vulgaires.

Parfois elles sont très reconnaissables. Telle est la graphie *Naumene* dont se sert, au XIme siècle, Onulf, moine de Gand, dans le *Vita Popponis* (1), et qui est bien certainement la forme tudesque du nom de Namur.

Mais il arrive aussi qu'elles se présentent avec les apparences de latinisations.

Si l'ensemble du texte prouve que le scribe savait écrire le latin correctement, on les reconnaît parfois alors à ce fait que leur désinence, bien qu'elle paraisse être celle d'une déclinaison latine, n'est pas celle du cas qu'exige la fonction du nom dans la phrase. Ainsi, par exemple, on trouve *in Gemblaus, apud Thenis*. Ce sont deux formes romanes. De la première dérive le nom actuel de **Gembloux.** Quant à l'autre, c'est une forme intermédiaire de *Thiunas* et de *Thines;* la mutation de *a* en *i*, puis en *e*, dans la désinence *as*, est absolument régulière dans les noms de lieux romans, et peut se démontrer par de nombreux exemples.

II. — Classement des formes anciennes

Les diverses formes d'un nom étant recueillies, on en fait le classement.

Une forme postérieure à une autre n'en dérive pas nécessairement. D'un même primitif procèdent parfois plusieurs dérivés appartenant à des idiomes différents.

Il arrive aussi que, dans un même idiome, il se soit produit, par suite de traitements locaux divers, plusieurs dérivations distinctes. Ainsi pour **Malines** il existe deux formes romanes procédant du type *Maslines;* l'une est

(1) Pertz, *Monumenta*, SS. XI, p. 310.

Malines, résultant de la chute du premier *s,* l'autre *Marlines*, résultant du changement de cet *s* en *r*.

Il ne faut donc pas seulement tenir compte, dans le classement des formes, de l'ordre indiqué par leur ancienneté, mais aussi de celui dans lequel elles procèdent l'une de l'autre en vertu des lois de transformation.

III. — Lois de transformation

1. Les lois en vertu desquelles se sont produites les formes successives des noms de lieux, sont généralement celles qui régissent la transformation des mots dans les idiomes auxquels appartiennent les formes qui sont à considérer comme dérivées.

2. La connaissance de ces lois, requise pour faire le classement dont il s'est agi plus haut, sert encore parfois à trouver la voie pour arriver à l'identification de noms qui se rencontrent sous une forme ancienne.

Ainsi dans une charte, délivrée en 1125, par Albéron, évêque de Liège, est mentionné un endroit appelé *Veldunt* (ou mieux, sans doute, *Veldunc),* qui d'après la charte elle-même, était situé *in comitatu Hoyensi* (1). On consulte en vain les cartes ou les dictionnaires géographiques concernant les contrées qui doivent avoir fait partie du comté de Huy; on n'y aperçoit aucun nom qui ressemble à *Veldunc*. Mais le groupe *el* se changeant, en roman, en *o*, *Veldunc* peut régulièrement être devenu *Vodunc*. Or, *Vodunc* est apparemment bien la même chose que *Vodon,* forme qu'avait, en 1262, **Wodon,** nom actuel d'une dépendance de Cortil. Si les indications fournies par la charte de 1125 peuvent se rapporter à **Wodon,** l'identité de *Veldunc* et de **Wodon** n'est pas douteuse.

---

(1) *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège,* VIII, p. 348.

3. La notion des règles générales de dérivation ne suffit pas en matière de toponymie.

Il est nécessaire de noter aussi le traitement que subissent certains groupes de lettres, et surtout certaines désinences. Par exemple, le changement de *iacas* en *ies, y* ou *é,* en passant par *eies, eis* ou *ees,* que montrent notamment les formes successives *Angelgiagas, Engelzeies, Enghozeies, Enjozeis, Enjosees,* **José.**

4. Certaines mutations ayant un caractère absolument régional, sont également à noter. Tel est le changement de *k* ou *ch* en *ts* ou *tz*. Ce phénomène, qui s'observe en frison, reparaît dans la zone s'étendant de l'Escaut à la Meuse, et comprenant Lierre, Aerschot, Diest et Tongres. *Archelar* devient **Aertselaer;** *Rochelar,* **Rotselaer;** *Buchele,* **Butzel;** *Beche,* **Betz;** à *Kachenges* correspond *Ketzingen.*

Tel est aussi le changement des groupes de *in* ou *ain* en *et,* propre à toute une circonscription, dont Namur est le centre. *Jallain* devient **Jallet;** *Bokain,* **Boquet;** *Mettin,* **Mettet;** *Chatelin,* **Châtelet.**

IV. — Aperçu sur les noms bilingues

1. Certains noms de lieux ont une double forme : l'une tudesque, l'autre romane.

L'étude de ces formes est des plus intéressantes, car elles constituent, en quelque sorte, une équation susceptible d'une solution qui donne lieu à la découverte d'inconnues.

2. Ces formes doivent être considérées comme dérivant d'un type commun. Leur dissemblance, parfois très grande, résulte avant tout de l'action exercée par l'accent tonique dans le phénomène de la transformation.

En roman, cet accent se trouve sur la fin des mots;

dans les formes tudesques, au contraire, il est placé au commencement. Mais les syllabes accentuées se maintenant le mieux, la partie finale du type commun se reflète plus exactement dans les dérivés romans, et la partie initiale, dans les dérivés tudesques.

Ces deux sortes de dérivés fournissent ainsi des indications qui, en se complétant, permettent souvent de reconstituer le type commun.

3. L'exemple qui suit, montre comment une semblable reconstitution peut se faire.

Les noms romans ayant la désinence **-age,** ont des formes tudesques correspondantes terminées par *-th, t* ou *de.*

Rom.	**Br-age**	=	tud.	**Beer-th**
»	**Wars-age**	=	»	**Wers-t**
»	**Gammer-age**	=	»	**Galmaer-de.**

Dans la finale *-age,* l'*a* ne peut être inorganique; cette voyelle appartient par conséquent au type commun. Elle s'est maintenue, parce qu'elle était accentuée, tandis qu'elle s'est perdue dans les formes tudesques, où elle était devenue atone. On peut donc la restituer à ces dernières formes, et l'on obtient ainsi :

**Beer-ath*
**Wers-at*
**Galmaer-ade.*

Quant au *g* roman, il a la valeur de *tj* ou *dj,* comme l'indique la graphie *Asnatgia,* forme ancienne d'**Ernage.** Il équivaut par conséquent aux consonnes *th, t* ou *d* + *j.*

Restituons ce *j*, et ajoutons encore l'*e* roman final, qui est une voyelle primitive assourdie. Ces restitutions donnent]:

**Beer-athje*
**Wers-atje*
**Galmaer-adje.*

Ces formes indiquent des primitifs formés au moyen du suffixe de collectivité *othja,* dont l'existence est révélée par des formes germaniques anciennes, et qui a été extrêmement productif (1).

4. Parfois les deux formes d'un nom bilingue ne peuvent pas se réduire exactement à un seul et même type commun. Il y a encore de très utiles enseignements à tirer de là, ainsi que le montre l'exemple suivant.

Aux formes tudesques actuelles en **-aken,** correspondent des formes romanes en **-ies** ou **-y.**

Tud. **Roosen-aken** = rom. **Russeign-ies**
» **Monten-aken** = » *Montign-y.*

Le primitif des unes doit être en *-iacon,* celui des autres en *-iacas.*

La forme correspondante au tudesque **Geldenaken,** qui dérive de **Geldoniacon,* devait donc procéder de **Geldoniacas,* et être **Jodegnies;* mais elle est **Jodoigne.**

Aux noms romans en **-ogne,** correspondent, d'autre part, des formes tudesques en **-en.**

Rom. **Fol-ogne** = tud. **Veul-en**
» **Holl-ogne** = » **Heul-en.**

Le tudesque de **Jodoigne,** d'après ceci, devrait être **Gelden.*

Les formes **Geldenaken** et **Jodoigne** peuvent se concilier en admettant que la dernière procède de **Geldonja,* et la première de **Geldonja,* augmenté du suffixe *ca-s,* dont le datif est *co-n.*

---

(1) Voyez Kluge, *Nominale Stammbildungslehre,* § 70.

On voit par là que ce suffixe ne constitue pas une partie essentielle des noms qui le possèdent. C'est apparemment un équivalent du suffixe latin *-ensis,* servant à former des adjectifs qui, pris substantivement, désignent la population.

5. Les formes des noms bilingues ne procèdent pas nécessairement du type primitif de ces noms. Elles peuvent dériver d'un type intermédiaire, c'est-à-dire déjà dérivé lui-même.

Ainsi *Haudrut,* forme romane, et son correspondant tudesque **Hauwaert** (1), viennent de **Haltaruth,* forme réduite de **Haltarothja,* qui doit être aussi la forme primitive de deux autres noms, l'un tudesque, et l'autre roman, à savoir : **Haeltert** et **Hautrage.**

Le tableau qui suit indique comment toutes ces formes se rattachent au même primitif.

**Haltar-othja*

Haltar-uth* — **Haut (a) r-âge (rom).

Háelter-t (tud.) — **Hautar-ut*

Háuder-t (tud.) — *Haudr-ût* (rom.)

Háuwaer-t = *Háu (d) er-t,* avec insertion d'un *w* euphonique à la place du *d* qui est tombé.

Les noms romans en **-age** sont d'origine germanique tout comme ceux en **-ut,** et les uns et les autres ont possédé à l'origine une même désinence, seulement la romanisation des derniers doit s'être produite à une époque postérieure à celle des premiers. Il semble y avoir là une source d'indications utiles pour l'histoire de l'emploi des langues dans les contrées où ces différents types se rencontrent.

---

(1) Dépendance de Maeter. On trouve *Haudrut,* en 1198 et en 1221 ; *Hau dert,* en 1248. Voir Piot, *Cartulaire d'Eename,* pp. 86, 109, 252 et 254.

V. — Les formes primitives

1. Les mutations et les contractions auxquelles sont dues les transformations des noms, ont parfois modifié ceux-ci au point que toute trace de leur état primordial a disparu dans leurs dérivés actuels.

Ensuite, le même primitif subissant des traitements divers, s'est modifié ici d'une manière, et ailleurs d'une autre, de sorte que des noms, absolument semblables à l'origine, ont produit des dérivés tout différents.

Tels sont **Assent** et **Ernage**. Le premier dérive de *Hasnoth* de la façon suivante : le *h* aspiré s'est perdu, l'*o* est tombé, et la rencontre des trois consonnes *s*, *n* et *th* a provoqué le développement de la muette *e* devant *n*. Quant à **Ernage**, il procède de *Asnatgia* par changement de *s* en *r*. Or, *Hasnoth* est une forme réduite de **Hasnothja*, qui doit être aussi le primitif de *Asnatgia* (**Hasnatgia*).

Il résulte clairement de ce qui précède, que l'état actuel des noms ne permet pas toujours de se rendre compte des éléments dont ils sont formés, et qu'il est nécessaire, pour reconnaître ces éléments, de posséder la forme primitive des noms, ou du moins une forme qui s'en rapproche de près.

2. Mais les textes anciens ne fournissent pas toujours de telles formes. On essaie alors de les rétablir, en en restituant les différentes parties, en se basant sur les indications que fournissent les transformations observées ailleurs. Tel radical, telle désinence ou telle lettre dérivant de tels autres dans tels noms, on en induit qu'il peut en être de même partout où ce radical, cette désinence ou cette lettre se rencontrent.

Cette façon de procéder ne conduit, il est vrai, d'abord qu'à des hypothèses, mais celles-ci se changent en certi-

tudes plus ou moins grandes, si les formes intermédiaires connues viennent les confirmer.

Ainsi, de ce que la finale *é*, dans **José**, procède de *iacas*, conclure qu'il en est de même dans **Visé**, serait une erreur. Les formes anciennes de ce nom, qui sont *Veosatum* et *Viosaz*, et sa forme tudesque qui est **Wezet**, indiquent une autre origine. Mais par contre, on peut regarder comme certain que le primitif de **Harzée** est **Harisiacas*, parce que l'on trouve pour ce nom la graphie *Harizeis*, et que *é*, dans **José**, procède de *iacas*, en passant par *eies*, *eis*.

Il est donc absolument indispensable, dans la restitution des primitifs, de se guider d'après les formes intermédiaires que fournissent les documents.

VI. — Décomposition des noms

1. La décomposition des noms consiste à séparer les uns des autres les éléments dont ils sont formés.

Bien que ces éléments se trouvent pleinement développés dans les formes primitives, il est parfois difficile de les déterminer exactement. Il arrive, en effet, qu'on ne sait pas si certaines lettres doivent se rattacher à ce qui suit ou à ce qui précède, ou si elles ne constituent pas un élément par elles-mêmes.

Ces difficultés peuvent se résoudre en procédant de la manière suivante.

On prend un nom renfermant un élément dont la nature n'est pas douteuse, par exemple *Heri-vurth*. La désinence *vurth* est bien certainement le mot germanique ayant le sens de gué. On peut donc l'éliminer, et le groupe *Heri-* qui reste, constitue nécessairement un tout séparable à son tour dans les noms où il se rencontre, tels que

Hari-mala
Hari-stalio
Heri-warda
Here-bac.

Les désinences *-mala, -stalio, -warda* et *-bac*, que l'on obtient en éliminant *Hari-* ou *Heri-* dans ces divers noms, forment toute une catégorie d'éléments qui, à leur tour, pourront être isolés ailleurs, et servir ainsi à déterminer de nouveaux éléments.

Il importe d'examiner ensuite si les éléments obtenus de cette façon, sont simples ou composés. C'est au moyen du même procédé que l'on parvient à résoudre cette question.

Ainsi, parmi les noms formés au moyen de l'élément désinentiel *-mala,* se trouve *Wactar-mala.*

Le rapprochement de *Wac-tar* avec *Wack-inio* montre que *tar* est un élément.

2. Les éléments qui entrent dans la composition des noms de lieux peuvent se diviser en trois catégories.

I. Les radicaux. — Par radical il ne faut pas entendre, en matière de toponymie, la partie initiale des noms. Il convient mieux de désigner par là l'élément principal, c'est-à-dire celui qui exprime l'idée la plus générale, et auquel les autres éléments viennent s'ajouter pour modifier cette idée en la précisant. Ainsi danc *Boc-holt,* bois de hêtres, *holt,* qui exprime l'idée générale de bois, est le radical. Dans *Ros-uth,* au contraire, qui est un collectif, c'est *ros-,* roseau, qui est le radical.

II. Les préfixes. — On désigne ainsi les éléments qui se placent devant un radical, pour préciser l'idée qu'il exprime. *Boc-,* hêtre, dans *Boc-holt,* bois de hêtres, est un préfixe servant à indiquer la nature du bois.

III. Les suffixes. — Le suffixe est une particule qui, n'ayant aucun sens par elle-même, ne s'emploie jamais isolément, mais qui s'ajoute soit à un radical, soit à un préfixe, pour en modifier le sens.

Dans *Ros-uth, uth* est un suffixe de collectivité uni au radical *ros-*, roseau. Dans *Ipp-ingo-haim, ingo* est un suffixe joint au préfixe *Ipp*.

Les suffixes sont simples ou composés.

3. D'après leur composition, les noms de lieux peuvent se ranger en cinq classes.

1° Les noms consistant dans un nom commun, sans addition de préfixe ou de suffixe.

Leur nombre paraît très restreint. En voici quelques-uns :

Aa, cours d'eau; *Mons*, montagne; *Nivelle*, déclivité; cf. anglo-saxon *nive, neovol, neol, nifel*, præceps, proclivis.

2° Les noms formés d'un radical et d'un suffixe.

Birch-i, Hes-i, Tiul-i, Bas-iu, Wal-iu, Sith-iu, Hreot-io, Bac-io, Ur-io, Leod-io, Birc-la, Sit-ila, Wid-ila, Giv-ila, Rik-ilo, Brak-ela.

3° Les noms formés d'un radical et de plusieurs suffixes combinés.

*Fel-egnies (*Fel-in-ja-cas), Geld-onge (*Geld-on-ja), Ros-uth (*Ros-oth-ja), Burs-itia (*Bors-ith-ja), Hal-ahtron, Bar-ahtron, Bri-astro, Bal-astra, Bar-astro, Hal-ostron*, etc.

4° Les noms formés d'un préfixe et d'un radical.

Fal-beki, Boc-holt, Lit-mala, Lit-beke, Hal-beke, Hal-vurdi, Hal-mala, etc.

5° Les noms formés d'un radical précédé d'un préfixe auquel on a joint un suffixe.

Ipp-ingo-haim, Pap-inga-lant, Bunn-inge-rotha, Burs-it-bace, Buch-ilo-munti, Wac-tar-mala, Hos-en-heim, Hos-en-mont, Lit-en-zele, Buck-en-holt, Wis-ar-aha, Wis-en-male, etc.

4. Avant de faire un travail d'ensemble sur les éléments qui entrent dans la composition des noms, il faudrait les étudier chacun en particulier dans des monographies. Tel radical, tel préfixe, tel suffixe devrait faire l'objet d'études spéciales dans lesquelles on indiquerait les noms où chacun d'eux se rencontre, et les différentes formes qu'il revêt dans les dérivés.

VII. — Interprétation des noms

1. Les éléments qui ont servi à former les noms de lieux sont évidemment puisés aux vocabulaires des langues parlées jadis par les populations qui ont créé ces noms.

Quelques-uns de ces éléments se sont conservés avec leur sens, soit dans les idiomes actuellement encore en usage, soit dans les monuments écrits anciens, et l'interprétation des noms qui en sont formés exclusivement, n'offre pas de difficulté.

Ces noms montrent que les noms de lieux, de même que tout autre nom, désignent leur objet en en indiquant la nature et les particularités distinctives.

2. Parfois il a suffi de désigner l'endroit dont on parlait, par sa configuration, ou par l'état dans lequel il se trouvait, et de dire : la rivière, la montagne, la déclivité. De là des noms simples tels que ceux cités plus haut : **Aa, Mons, Nivelles.**

Dans la même catégorie doivent être rangés les collectifs ayant pour radical un nom d'arbre ou de plante. Par exemple : **Bockt** (sous Perck), *Bok-eth;* **Berquy** (sous Grez-Doiceau), *Birc-uit;* **Rosoux**, *Ros-uth;* **Varent**, *Farn-oth;* **Elst**, *Els-uth;* **Helmet**, *Elm-eth;* **Hasselt**, *Hassel-th.* Ces noms indiquent des lieux produisant res-

pectivement des hêtres, des bouleaux, des roseaux, des fougères, des aunes, des ormes et des coudriers.

Mais très souvent il a fallu distinguer l'endroit dont il s'agissait, d'autres qui lui étaient semblables. On a ajouté alors au terme indiquant déjà la nature de l'endroit, ou exprimant simplement l'idée générale de lieu, l'indication d'une circonstance qui caractérisait l'endroit en question, par exemple la présence d'un végétal qui y croissait, ou d'une race d'hommes qui l'habitait.

Ainsi se sont formés des noms composés tels que *Rose-beke,* ruisseau aux roseaux, *Kers-beke,* ruisseau au cresson, *Hasal-beke,* ruisseau aux coudriers, *Toren-bais,* ruisseau aux joncs, *Boc-holt,* bois de hêtres, *Ek-holt,* bois de chênes, etc., etc.

3. Mais, si la signification de certains éléments contenus dans les noms de lieux est connue, il y en a, par contre, beaucoup d'autres qui, disparus depuis longtemps des idiomes écrits ou parlés, sont devenus inintelligibles. Il ne faut cependant pas considérer comme impossible d'en retrouver le sens.

L'ordre d'idées qu'ils expriment peut logiquement être considéré comme le même que celui exprimé par les éléments dont on possède la signification; la direction dans laquelle doivent se faire les recherches pour les élucider est donc indiquée, et c'est déjà un grand point.

4. L'attention doit d'abord se porter sur les noms où ces éléments obscurs se trouvent associés à des éléments demeurés intelligibles. Ces derniers constituent une sorte de contexte d'où peut jaillir parfois beaucoup de lumière.

Ainsi on vient de voir toute une série de noms dan lesquels le suffixe *-othja (-oth, -uth, -uit, -eth, -th)* se trouv uni à des noms de végétaux. On peut en conclure que les radicaux inintelligibles ayant servi à former des nom

au moyen de ce même suffixe, désignent apparemment aussi des arbres ou des plantes; tel est notamment *Han-* dans *Han-ut.*

On vient de voir aussi plusieurs noms composés se terminant en *beke,* ruisseau, et *holt,* bois, dont le premier membre est le nom du végétal qui croît dans le lit du ruisseau ou dans le bois. Il est tout naturel de supposer qu'il en est de même dans les autres noms finissant par un vocable ayant le sens de cours d'eau, ou de bois.

La signification d'un élément obscur s'explique d'autant mieux que l'on parvient à rassembler plus de noms le montrant réuni chacun à un élément intelligible différent, comme c'est le cas pour *havucas.*

On trouve :

Havuca-brunno
Havocas-broc
Havekes-donc
Havigis-dail.

Les éléments *-brunno, -broc, -donc* et *dail* signifiant source, marécage, éminence au sein d'un marais et vallon, il est évident que *havucas* désigne un objet propre aux lieux bas et humides, ce qui, selon toute vraisemblance, ne peut être qu'une plante aquatique.

5. Veut-on arriver à un sens plus précis encore, il faut recourir aux lumières de la linguistique, en faisant des rapprochements que l'on étend, au besoin, à toutes les langues indo-européennes et à leurs racines communes. Ces rapprochements peuvent être utiles, parce que, perdu dans une branche de cette famille de langues, un vocable est souvent conservé dans une ou plusieurs autres branches, avec un sens plus ou moins analogue.

EDG. DE MARNEFFE.

3me Section : Archéologie

XIIIme QUESTION

L'ABEILLE

au point de vue de l'Archéologie et du Folklore

In tenui labor; at tenuis non gloria si...
(VIRGILE, *Géorgiques.*)

MALINES (*Maris linea,* limite de la mer) ne tire nullement son étymologie, comme quelques-uns l'ont cru, du *lin* qu'on y met en œuvre depuis tant de siècles; mais la bonne ville n'en évoque pas moins le souvenir de ces dentelles de lin qui firent sa réputation dans le monde entier, tissus d'une solidité étonnante dans leur délicatesse, tissus vaporeux composant ces royales collerettes des grands seigneurs ou nobles dames dont Rubens nous a représenté de si beaux spécimens, tissus impalpables, qui semblent faits de fils de la Vierge et qui s'approprient bien aux voiles de l'hymen, tissus couleur de lune, donnés au sein du foyer familial, par d'humbles et pauvres femmes, toujours courbées sur le fuseau et dont la destinée et l'existence ne tiennent qu'à un fil.

Mais quel rapport, me demanderez-vous, avec la question archéologique?

C'est que, dans leurs ruches, les humbles abeilles, voilées aussi à tous les regards, façonnent, avec une patience et une habileté non moins étonnantes, ces mailles hexagonales d'une correction si irréprochable; sorte de tissu couleur de lune, comme l'autre, qui n'étonne pas moins par sa délicatesse dans sa solidité relative. *Plus être que paraître,* c'est la devise de l'abeille comme de la dentellière, et, pour compléter ces points de rapprochement, le mot *ruche* s'applique indifféremment à l'habitat de l'insecte et aux plus gracieux ajustements de la dentelle. Les dentelières sont aujourd'hui en Belgique au nombre de 40,000 (1); c'est la population moyenne d'une ruche à cadres bien conditionnée.

Au surplus, nos hyménoptères furent, de tout temps, le symbole de quantité de vertus : vigilance, activité patience, ordre, chasteté, économie, dévouement aux intérêts et aux devoirs de la communauté, etc., etc.

Un savant égyptologue, M. Hagemans, nous apprend que, dans le langage hiéroglyphique, l'abeille, soumise à une sorte de gouvernement dont les règles sont aujourd'hui parfaitement connues, l'abeille, l'ouvrière par excellence, désignait le mot *travailler, travail,* ou le devoir des rois dont elle accompagnait les noms. Des joyaux figurant des abeilles sont renseignés dans le grand ouvrage de Prisse d'Avenne, sur les antiquités égyptiennes. Elles avaient sans doute décoré quelque princesse.

Le Musée de Saint-Germain (salle du Trésor, vitrine 1) renferme aussi un collier avec abeilles d'or, type égyptien.

Celles reproduites sur certaines pièces fort ap[illegible] des numismates, rappelaient également l'idée de [illegible]nement et d'autonomie. On en voit sur d'ancienne[illegible]

(1) *La Belgique dentelière,* par Antoine Carlier.

naies des Cyclades, d'Athènes, de Smyrne, d'Erythrée, d'Aradus, de Parium, de Céos, d'Elyrius, d'Hybla, de Camarine en Sicile, etc. (1). Le Britisch Museum de Londres, la Bibliothèque nationale de Paris et le Musée du Vatican en possèdent quelques spécimens.

Ephèse portait aussi une grosse abeille au revers de médailles autonomes, parce que les Ephésiens se disaient descendus d'une colonie d'Athéniens, conduite par les Muses, sous la forme d'abeilles, lesquelles étaient un attribut des Muses et des colonies humaines, sorte d'essaimage.

Qu'est-ce que les invasions des Barbares, au moyen âge, si ce n'est l'essaimage de vaillantes colonies?

Cela infirme quelque peu l'opinion d'après laquelle les joyaux trouvés dans la tombe et qui ornaient le manteau de Childéric, n'auraient rien de commun avec l'insecte, mais représenteraient plutôt des angons, des fers de lance découpés, des sommités de francisque ou des fleurs de lys mal ciselées. M. le baron de Baye a publié naguère, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* (tome LIV), un travail intitulé « Note sur les bijoux barbares en forme de *mouches* ». Il déclare que son point de départ est le même qui a servi de base aux travaux de l'abbé Cochet; de sorte qu'il s'agit bien de « mouches ou abeilles », dont l'auteur signale diverses analogies archéologiques trouvées dans d'autres tombeaux francs et qu'il considère comme des réminiscences des abeilles de Childéric. Le baron de Baye donne divers dessins de broches en forme de mouche ou de cicade, conservées au Musée national de Budapest, et qui par leur aspect se rapprochent des abeilles exhumées à Tournai.

Peu importe du reste si les ailes, aux contours plus ou moins recourbés, dissimulent entièrement l'abdomen; on sait, en effet, que dans l'écriture hiéroglyphique et

(1) *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, par Daremberg et Saglio.

surtout dans l'écriture hiératique ou démotique, les anciens Egyptiens ne reproduisaient pas non plus toujours les images dans leur ensemble; ils se bornaient à quelques-unes de leurs parties. En des temps beaucoup moins éloignés, certaines figures symboliques n'étaient également représentées que par des contours grossiers, exagérés, parfois par une silhouette, la partie pour le tout; s'agit-il d'oiseaux, par exemple, la forme est souvent si mal définie, qu'on hésite pour décider si l'artiste a voulu figurer un perroquet ou un corbeau, alors qu'on doit y découvrir plutôt un faucon, un épervier ou un aigle. C'est ce que fait observer Henri Havard (1), en parlant des « abeilles grossières » qui, d'après lui, ornaient le manteau de Childéric.

Notre confrère, Mr Fourdrignier, Ed., de Sèvres, auteur de fouilles dont le produit est au musée de Saint-Germain, me signale ce qui suit :

« Collection Caranda, de Fr. Moreau-Armentières (planche 18, nouvelle série, fig. III et planche 21, fig. I) : plaque, contre-plaque et appendice avec abeilles. — Réminiscence des abeilles de Childéric.

» Voir aussi, album de la Sablonnière, une fibule avec abeille trouvée le 15 avril 1876 (Mérovingien).

» Période Mycénienne. — Voir représentation de mouches ou abeilles sur les plaques d'or trouvées par Schliman dans le troisième tombeau, au centre de l'agora de Mycènes; il y avait près de 700 de ces plaques avec ornements curvilignes, spiraliformes et représentations d'insectes, etc. »

Le même archéologue m'envoie en outre une planche d'un travail qu'il a donné en 1876, où peut-être on pourrait voir un repoussé représentant des mouches (?) une œuvre nettement datée du IVe siècle, au

(1) *Histoire de l'orfèvrerie française,* ouvrage très considérable.

avant notre ère. Y aurait-il précursion des abeilles mérovingiennes? Peut-être, dit M. Fourdrignier.

Nous avons rappelé au Congrès de Tournai, que la dynastie napoléonienne, ainsi qu'une douzaine de villes françaises, ont porté sur leurs écussons l'abeille légendaire. Nous aurions pu ajouter que le même insigne figure largement, au château de Pierrefonds, dans les décorations commandées à Viollet-le-Duc, par Napoléon III. Pourquoi ne serait-ce pas la continuation de réminiscences des Francs mérovingiens?

L'abeille (blason) est au nombre des *petites pièces* héraldiques, *en signifiance d'industrie,* disent les anciens auteurs : « Aussi bien est-il rare qu'elle ne soit pas d'or, et voyons-nous peu d'anciennes familles en porter dans leurs écus, ou le plus souvent ne servent-elles que pour accompagner des fasces ou des chevrons, à titre de remplissage, on pourrait dire ». Mais cette opinion, accréditée par le P. Anselme (XVIIe siècle), est au moins susceptible de controverse; car il se trouve des abeilles sur plusieurs sceaux du XIVe siècle et sur des emblêmes gothiques, en signe de *vindication.* Plusieurs familles françaises, dont l'origine est antérieure à l'époque des premiers anoblissements, en ont également dans leurs armoiries.

Au XVIIe siècle, le pape Urbain VIII, chef de la puissante famille des Barberin, son frère et deux de ses neveux, élevés par lui au cardinalat, portaient un écusson d'azur à trois abeilles d'or. Cet écusson fort artistique est reproduit en tête de l'ouvrage de Petra Sancta, avec les mots : *Præsidium et dulce decus.*

Les Français qui croyaient Urbain VIII plus attaché à r parti qu'à celui des Espagnols, mirent au-dessus de usson ce vers latin :

Gallis mella dabunt, Hispanis spicula figent.

lles donneront le miel aux Français et leur aiguillon Espagnols.)

Un Espagnol répondit :

Spicula si figent, emorientur apes.

(Si elles nous dardent, elles en mourront.)

Le pape fit répondre d'une manière encore plus ingénieuse, et comme il convient au père commun des chrétiens :

Cunctis mella dabunt, nulli sua spicula figent.
Spicula nam princeps figere nescit apum.

(Elles donneront du miel à tous et n'infligeront de piqûre à personne; car le prince des abeilles ne sait piquer.) — On sait, en effet, que l'abeille-mère (reine) est inoffensive, même quand on la prend avec la main.

Quantité de maisons nobles de tous pays ont également adopté l'abeille ou la ruche dans leurs amoiries (1).

Mentionnons en outre l'écusson d'une famille montoise portant, au XVIe siècle : écartelé : au 1 et au 4, de gueules à trois abeilles d'argent qui est *Behault;* au 2 et au 3, de gueules au lion d'argent, qui est *Ravenne* (2).

Petra Sancta a publié, sur les armes de noblesse, un grand ouvrage où il reproduit, entre mille autres choses, une cornaline gravée, fort ancienne, qui représente une abeille armée d'un fouet et dirigeant une charrue attelée de deux de ses compagnes : allusion aux labeurs bienfaisants de l'agriculture, sans doute par réminiscence de ces deux vers de Virgile :

Sic vos, non vobis, fertis aratra, boves;
Sic vos, non vobis, mellificatis, apes.

(De même c'est vous qui traînez la charrue p

(1) Voir *l'Armorial général,* par Rietstap, et surtout le *Dictionnai... héraldiques,* par le comte de Renesse (tome III).

(2) *Généalogie de la famille Malapert,* dressée en 1642 et publiée sous l nage du Cercle archéologique de Mons.

autres, ô bœufs; de même, c'est vous qui faites le miel pour les autres, ô abeilles.)

Lors de la célébration du mariage d'Anne-Louise de Bourbon, petite-fille du Grand Condé, avec le duc du Maine, fils naturel de Louis XIV, les courtisans imaginèrent pour elle un emblême et une devise. Comme elle était vive et presque naine, — ce qui la faisait appeler par ses belles-sœurs une *poupée de sang*, — ils choisirent une mouche à miel, avec ces mots tirés de *l'Aminta* du Tasse : « *Piccola si, ma fa pur gravi le ferite* ». (Elle est petite, mais elle fait de cruelles blessures.)

Ce furent cet emblême et cette devise que la duchesse ressuscita, lorsqu'il lui vint à l'esprit de fonder un ordre qu'elle pourrait distribuer à son entourage.

Que voyons-nous dans le traité d'iconographie chrétienne de Mgr Barbier de Montault :

« ABEILLE. Travail, justice, activité. Le bréviaire romain dit de sainte Cécile : *Quasi apis argumentosa*. Symbole de la Vierge, attribut de l'Espérance, de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostôme et de saint Bernard, surnommé : *Apis melliflua* ou *Doctor mellifluus*. Les abeilles présagèrent leur éloquence. »

De même, saint Basile *le Grand* (1) est nommé par les auteurs de son office : « Divine abeille de l'Eglise ».

Saint Ambroise, une des plus nobles figures du IVe siècle, est représenté à côté d'une ruche, dont les habitants voltigent autour de lui. Encore au berceau, tandis qu'il dormait, la bouche ouverte, dans la cour du palais de son père, on avait vu des mouches d'un essaim y entrer et en sortir les unes après les autres, ce qui fut regardé comme un présage de sa future éloquence.

Ce symbolisme du beau langage remonte bien au-delà de l'ère chrétienne, comme on peut le voir dans les bio-

---

) Il s'agit du célèbre archevêque de Césarée, dont le corps fut apporté à ges, en 1095, par le comte de Flandre, à son retour de Jérusalem.

graphies de Pindare et de Caton, et personne n'ignore que Xénophon fut surnommé *l'abeille attique,* par allusion à son talent d'écrivain.

Selon Platon, les abeilles ont quelque étincelle de la fureur céleste qui anime les poètes, et il conseillait à ses disciples qui voulaient conserver leur repos, de les ménager, ainsi que les poètes : *Genus irritabile vatum,* comme disait Horace, et Fénelon rendait la même pensée par ces mots : « Les abeilles ne sont pas plus faciles à irriter que le cœur des poètes ».

Leur dard (je parle de celui des abeilles) reste ordinairement dans la plaie, ce qui les prive de la vie. De là cette autre apostrophe de Fénelon : « Votre colère, qui pique vos ennemis, vous donne la mort, et votre folle cruauté vous fait plus de mal qu'à personne ».

Souvent des mouches d'or ont été décernées par des sociétés savantes à titre de récompense : « Les écrivains, disait Balzac, sont des abeilles dont les naturalistes ont oublié la classification ». Nous allons tâcher de leur en donner une.

Un critique consciencieux adoptera comme devise une abeille avec ces mots : *spontè favos, ægrè spicula* (le miel de gré, le dard à regret).

Plusieurs abeilles et *ore legunt sobolem,* se rapportent aux prédicateurs; une seule abeille voltigeant sur des fleurs, avec : *Ut prosim,* au savant qui consacre ses veilles à l'utilité publique.

Avec ce mot d'Horace : *studiosa florum* (amie des fleurs), l'abeille est la devise d'un brillant littérateur; avec *Utile dulci,* celle du savant qui joint l'utile à l'agréable : le sceau des ingénieurs sortis de l'école provinciale des mines, à Mons, porte une abeille entourée de ce ve
Phèdre : *Nisi utile est quod facimus stulta est gloria* (
est notre gloire si nous ne nous rendons utile)
Labor omnibus unus, elle désigne une société de gc
travaillent de concert : c'est le *chacun pour tous et tous*

chacun; enfin, avec *Acta non verba* (plus faire que dire) ou avec les mots : *Plus être que paraître,* elle désigne l'homme modeste, actif et sérieusement utile.

Je lis dans *Mélusine* (tome VIII, n° 4) ce proverbe breton :

Petra lar ar gwenan ?
Vit dartum, kemer poan.

(Que disent les abeilles? Pour amasser prends de la peine).

Une qualité que les légendes ont exaltée et qu'on ne contestera pas à nos travailleuses, c'est l'esprit de propreté. Elles sont dix mille, trente mille et plus dans un panier, et le plancher reste exempt de souillures! Et cependant il n'y a nulle part apparence de water-closet. On en a conclu qu'elles *in*gèrent, *di*gèrent, mais n'*exa*gèrent pas (1).

Qui le croirait? la virginité des abeilles fut un dogme admis par tous les auteurs de l'antiquité; ils les faisaient naître surtout de la poussière des fleurs.

Saint Ambroise, parlant de la Vierge retirée du monde, a dit : « Ce n'est pas sans raison que l'Ecriture la compare à l'abeille laborieuse et chaste, ne se nourrissant que des rosées du ciel et du suc des fleurs. Ainsi la Vierge se nourrit de la parole divine..... Elle travaille en commun; elle amasse, mais pour les pauvres, etc. ».

Nous craindrions de trop nous étendre en rappelant — nous l'avons fait ailleurs (2) — les multiples comparaisons, proverbes, dictons que les poètes, les philosophes et le langage vulgaire ont puisés dans les mœurs ou dans les produits de ces insectes. Leur habitat lui-même est symbolique. Montfaucon, dans son grand ouvrage : *L'an-*

C'est un peu exagérer : elles évacuent hors de la maison, en volant; comme elles ne consomment jamais au-delà du nécessaire — ce en quoi nous sont supérieures —, elles *ex*agèrent peu.

Voir *l'Abeille à travers les âges,* volume de 200 pages *(Office de Publicité* ou *de Librairie,* à Bruxelles).

tiquité expliquée, donne une figure de l'Espérance, avec une ruche du haut de laquelle s'élèvent des épis et des fleurs : « La ruche, ajoute-t-il, se rapporte à l'Espérance par les doux fruits qu'on espère en tirer ».

Rappelons incidemment le mot de Lamennais : « La terre est une grande ruche, et les hommes sont comme les abeilles ».

« La ruche, a dit Toussenel, est un immense laboratoire où règne l'autorité, l'ordre, la liberté, l'égalité et le travail ».

*
* *

Quand on a observé nos sémillantes moissonneuses, étrangères à nos faiblesses, qui se partagent et partagent avec l'homme le fruit de leur incessant labeur; quand on a admiré leur prévoyance, leurs mœurs, cette discipline, cet amour du travail qui, d'après Varron, leur fait détester le paresseux, on comprend que ces amies de l'homme ont tenu une place importante dans les traditions, les présages et les superstitions populaires des différents peuples. Entre ces diverses traditions ou superstitions on remarquera certains points de conformité.

« Pour les abeilles, dit Pétrone (1), disciple d'Epicure, je les crois des bêtes célestes; car elles crachent le miel, bien qu'on dise que c'est Jupiter qui nous l'apporte; et si elles piquent, c'est qu'il n'est point de douceur qu'on ne trouve mêlée d'amertume ».

Virgile, Plutarque, Quintillien et bien d'autres leur accordaient aussi quelque chose de divin.

Un essaim d'abeilles venant se poser en grappe sur les aigles ou étendards, sur un arbre, dans le [illegible] dans les camps, sur le toit des maisons et des ten[illegible] était regardé comme un mauvais présage.

(1) *Le Satyricon,* LVI.

On sait combien la divination par les songes avait de crédit chez nos pères. Dans le *Bulletin belge de Folklore* (tome II), se trouve la reproduction d'un assez long manuscrit namurois antérieur au XVIme siècle, où nous lisons :

« Qui en son soinge voit *eis* (abeilles) combattre, c'est signe que on ara noise et débat a meschant homme et de petit estat. Mais qui en son soinge voit *es* (abeilles) alans et volans, et portans leur pastures, c'est signe de gaingnage ».

En Belgique comme en Angleterre, en Germanie, en Bretagne et en Suisse, il est de tradition que les mouches sont sensibles aux plaisirs et aux peines de leurs propriétaires : elles se dispersent s'ils négligent de leur faire part des événements qui intéressent la maison. Dans cette croyance, on attache à leurs ruches un morceau d'étoffe noire en cas de mort, d'étoffe rouge en cas de mariage ou de tout autre fête (1).

C'est surtout dans la Germanie que le folklore brille dans tout son éclat : selon certaines traditions qui y sont en vigueur, les abeilles, créées expressément pour l'homme, suivirent Adam et Eve quand ils furent chassés du Paradis. Elles comprennent le langage humain et il faut bien se garder de médire d'elles ou de dire devant elles ce qu'elles ne doivent pas entendre. Le bruit, les disputes, le désaccord les empêchent de profiter. Aussi sont-elles l'objet d'une sorte de culte.

Nous lisons, dans un ouvrage écrit en allemand (2), que lors d'un mariage certains mettent au-dessus des ruches un linge blanc et les présentent au jeune couple en les priant de lui rester fidèles.

En Néerlande, un essaim possède une force magique :

Pareilles coutumes ne font de mal à personne; mais comment voulez-s que ces dames, toujours à l'ouvrage et absorbées par de multiples occupations d'un si nombreux ménage, puissent s'intéresser à ce point à gens qui ne ne se donnent pas seulement la peine de se faire présenter ?

WOESTE, *Traditions populaires*.

un arbre qui en a porté a été vendu très cher. Les filles qui portent une branche de cette arbre ont beaucoup de danseurs. Si le rameau qui a porté l'essaim se dessèche, le propriétaire de l'arbre mourra bientôt. Une maison choisie par un essaim sera détruite par l'incendie.

C'est une croyance vulgaire en certaines contrées de France, les abeilles possèdent le don de sagesse et ont l'argent et l'avarice en grande horreur. Elles veulent bien servir l'homme, mais non pas en être exploitées. Aussi ne permettent-elles pas qu'on change le prix de leur miel, qui doit rester toujours le même tel qu'il fut fixé dans l'ancien temps. Et si quelqu'un, par désir de trop gagner, se hasardait à l'augmenter, ne fût-ce que d'un sou, alors, ce ne serait pas long, les abeilles essaimeraient au loin, laissant l'avare seul à se lamenter devant ses ruches vides. Les *Nouveaux contes de Noël*, par Paul Arène, renferment à ce sujet une charmante anecdote qui, bien que d'hier, nous ramène à la simplicité de ces âges primitifs où, sur la terre pure encore, sans ambition, sans besoins, heureux et bons comme des dieux, les hommes vivaient en communauté avec la nature.

Nos folkloristes belges, Monseur, Teirlinck et autres, nous ont renseigné diverses traditions de l'espèce. Dans certains villages belges, comme en bien d'autres lieux, on cherche à amadouer les mouches par des flatteries, des chansons, parfois avec des litanies empruntées au culte et où naturellement le latin est massacré de la façon la plus satisfaisante. Mais toutes ces pratiques tendent à tomber en désuétude.

*
* *

Parmi les produits apicoles, la cire mérite de fix[illegible] particulièrement l'attention des archéologues : elle [illegible] un rôle important pour l'authenticité des vieux par[illegible] mins, objets de leur prédilection. La cire avait d'a[illegible]

d'autres emplois dignes de fixer la curiosité des antiquaires et remontant jusqu'à l'origine de l'histoire et même jusque dans les temps mythologiques. Avons-nous besoin de rappeler Icare s'échappant du labyrinthe, grâce à des ailes de cire? Ne voyons-nous pas dans les poètes de l'antiquité que Pan fut le premier à joindre plusieurs chalumeaux avec de la cire?

Anacréon, s'adressant à un excellent peintre, lui dit :

« Peins les riantes Bacchantes jouant de leurs doubles flûtes et, *si la cire le permet,* peins aussi les lois de ceux qui aiment. »

La cire entrait donc dans les couleurs. Aussi, pour dépeindre une beauté simple et naïve, Pétrone dit dans ses *Fragments poétiques :*

Nec *ceram* in faciem : mel habet illa sum.

Traduction : Elle offre, au lieu de fard, le miel de son sourire.

Sincère vient donc du latin *sine* et *cera,* sans cire ou sans fard; autrement dit sans déguisement.

Les anciens Egyptiens croyaient à la résurrection de la chair, mais pensaient que l'homme ne se réveillait de son sommeil, après la mort, et n'entrait dans l'éternité que dans le cas où son corps demeurait intact. Il fallait donc que le cadavre échappât à toute corruption, si on voulait que l'âme demeurât près de son enveloppe matérielle; si la putréfaction gagnait ses restes, l'âme infortunée devait passer des milliers d'années dans le corps des animaux. Les anciens Egyptiens avaient donc plusieurs modes d'embaumements; souvent les corps étaient plongés dans le miel ou la cire fondue, qui les pénétrait, s imprégnait et les saturait de toutes parts (1).

Chez les Perses, les Spartiates et autres peuples anciens,

) *Rites funéraires, inhumations et crémations,* par le Dr Bauwens (traduction Dr Z.), un vol. in-8°, Bruxelles, 1897.

on enduisait aussi de cire ou de miel les cadavres qu'on voulait conserver, cette espèce de vernis s'opposant en effet à l'absorption de l'humidité et de l'oxygène de l'air. Nous en avons relaté ailleurs des exemples mémorables (1).

La cire, cette matière plastique, malléable et fine par excellence, qui se prête si bien à l'ébauchoir et obéit si fidèlement à la moindre pression du doigt, était tout indiquée aux statuaires. Aussi, dès la plus haute antiquité, se sont-ils appliqués à lui donner la chaleur et la vie, par une foule de productions plus au moins artistiques.

A Rome, on reproduisait en cire la tête des citoyens qui avaient exercé des magistratures curules.

Il est probable que l'usage de conserver en cire les visages des morts est venu aux Romains des Etrusques, leurs maîtres en tout ce qui touche l'art et l'industrie (2).

D'après l'historien Lampridius, l'empereur Héliogabale, le *Sardanapale de Rome,* se faisait servir des repas où tous les mets qu'il mangeait en nature étaient imités en cire pour ses convives.

Après être sortie de fleurs, où elle prend son origine, cette matière première fut transformée à son tour en de nouvelles fleurs ou en fruits, créations d'une tonalité séduisante qui, chez nos pères, s'épanouirent longtemps sous des vitrines, reposant la vue et exhalant à défaut d'autre parfum le parfum du passé.

Sous Louis XIV, un artiste célèbre, Antoine Benoist, était qualifié « peintre du roi, et son unique sculpteur en cire ». On conserve à Versailles, dans la chambre à coucher du grand prince, son portrait en cire colorée, d'un réalisme surprenant. Louis XIV conféra la noblesse à Benoist, dont les armoiries étaient d'or à trois abeilles de sable.

---

(1) *L'abeille à travers les âges,* chap. VII.

(2) *L'art étrusque,* ouvrage couronné par l'Académie des Inscrim Belles-Lettres. Paris, 1889, p. 305.

Ce portraitiste attitré de la cour ayant fait les bustes en cire de tout l'entourage de la reine Anne d'Autriche, un privilège lui fut accordé pour les exhiber à Paris et en province. L'exhibition de ces figures pleines de vie lui acquit un très grand renom.

Grâce à la grande vogue que lui acquit son exposition du *cercle* d'Anne d'Autriche, Benoist fit fortune. Aussi ne tarda-t-il pas à trouver des imitateurs.

Vers 1780, un Allemand nommé Curtius vint inaugurer à Paris deux véritables musées de figures de cire, dans un théâtre clos avec gradins et dont le succès éclatant se prolongea jusque dans les premières années de notre siècle. Curtius promena à la fin son musée au congrès de Rastadt, montrant les principaux révolutionnaires, Danton en tête.

On vit en 1788, un sieur Foulon, qualifié de « sculpteur-figuriste en cire », parcourir la Basse-Normandie avec des têtes de Voltaire très ressemblantes et modelées d'après l'original. Parmi d'autres bizarreries de l'époque, on cite le fait de la comtesse d'Harcourt, qui, après la mort de son mari, ordonna de « jeter en cire la figure en grand du comte, la fit revêtir de sa robe de chambre et placer dans un fauteuil à côté de son lit ».

Aux XIVe, XVe, XVIe, XVIIe siècles, il était d'usage, dans les funérailles des princes et des grands personnages, d'exposer leur effigie en cire, revêtue d'insignes. Cette coutume d'effigies funéraires revêtues d'insignes se continua en France jusqu'à la fin du XVIIe siècle. La dernière dont nous avons rencontré la mention, est celle du prince de Condé, en 1686. La reine Marie-Thérèse d'Autriche
, paraît-il, la première personne royale pour laquelle
cérémonial n'eut plus lieu.

hez les Egyptiens notamment, la cire fut employée
bonne heure à faire des amulettes et des figurines
giques. Un papyrus du temps de Ramsès III nous

apprend qu'un conspirateur avait fabriqué des hommes de cire, récité sur eux des mots cabalistiques, pour gagner l'amour des femmes du Pharaon et s'introduire dans le harem royal.

C'est aux Romains que les premiers rois de France ont emprunté l'emploi de la cire pour leurs sceaux. Elle variait de couleur non seulement selon les temps, mais encore selon la qualité des personnes et la nature des affaires, sans qu'il y ait à cet égard de règle générale bien absolue. On scellait en cire verte les édits royaux et autres lettres de longue durée commençant par : *A tous présents et à venir*. Les lettres royales contenant des concessions pour un temps étaient scellées en cire blanche; les actes et commissions de justice en cire jaune.

La plupart des sceaux des rois mérovingiens, carlovingiens et des premiers capétiens sont en cire blanche, quoique, par vétusté, ils paraissent bruns.

Il se faisait autrefois une consommation si variée et si considérable de ce produit de l'abeille, qu'il fallait bien saisir toutes les occasions de s'en procurer. En effet, nous voyons que, l'an de Rome 571 (181 ans avant J.-C.), le préteur Pinarius, après une sanglante défaite infligée aux habitants de l'île de Corse, les taxa de 100.000 livres de cire, et cette contribution fut doublée deux ans après (1).

Le pétrole, le gaz, l'électricité, l'acétylène et toutes ces lampes perfectionnées qui, aujourd'hui, nous donnent le plein jour en pleine nuit, ne datant que d'hier; on peut dire qu'une mèche entourée de cire fut le suprême des éclairages pour un grand nombre de générations. L'abeille ne leur eût-elle donné que la lumière, déjà un titre suffisant à sa gloire.

---

(1) Diod. Sic. et Tit. Liv.

*
* *

Voulant marquer l'abondance de la Terre promise, l'Ecriture disait aussi qu'elle découlait de lait et de miel (1), ce qui n'est pas si hyperbolique qu'on pourrait le croire; car les abeilles sauvages se logeant souvent dans le creux des rochers, il arrive que, pendant les grandes chaleurs, leur miel, devenu très liquide, coule et se répand par les fentes de la pierre; des pèlerins ont vu récemment suinter le miel le long des flancs de certaines roches poreuses. Ainsi se vérifie à la lettre ce que dit Moïse (2), que Dieu a voulu placer Israël dans un pays où *il sucerait le miel de la pierre.*

Voulant de même annoncer un état de grande prospérité, David s'exprimait ainsi (Psaume 80) : « Mais Israël sera nourri de la fleur du plus pur froment; je tirerai de la pierre même un miel dont je vous rassasierai, ô mon peuple ».

De quelqu'un à qui l'on veut du bien, certains disent : « Dieu le conserve! » Les anciens avaient l'équivalent dans : *Mella fluant illi* (3) [que le miel lui coule dans la bouche], et l'on se le passait autrefois à la fin du repas, avec la formule : « Dieu vous donne la santé ! »

Nos pères en préconisaient l'usage comme remède dans une foule de cas.

Le *far cum melle* connu des Egyptiens, des Grecs et des Romains de l'antiquité tenait ci-devant un rang distingué sur les menus, même dans les repas de cour.

A toutes les époques de l'histoire, on vit l'emploi du miel apprécié, non seulement pour les aliments solides, is aussi pour boissons diverses, sous les noms *d'aqua 'a, apomeli, oximel, hydromel,* etc., etc.

Exod., C. III, v. 8, etc.
Deut., C. XXXII, v. 13.
Voir la 3e églogue de Virgile.

Il paraît que le falerne vieux, mélangé de miel, était si enivrant que les femmes avaient défense d'en boire.

Quand Frédégonde voulut empoisonner le Seigneur indiscret qui lui reprochait le meurtre de l'évêque Prétextat, elle se servit de vin d'absinthe au miel, dans lequel, subrepticement, cette méchante reine avait introduit un consommé de ciguë.

Par les temps de chaleur, nos pères buvaient volontiers l'oximel ou mélange de miel et de vinaigre, qu'ils tempéraient avec beaucoup d'eau pour se rafraîchir.

L'hydromel (miel fermenté), *miod* du Nord, était la boisson favorite des anciens habitants de la Germanie et de la Gaule, alors couvertes de forêts, qui fournissaient une prodigieuse quantité de miel sauvage. Plus tard, ils l'allièrent à la bière.

Nous voyons dans l'histoire de Flandres que Philippe-le-Bel, roi de France, supprima, en 1301, les impôts prélevés à Gand sur la bière et l'hydromel, afin de se concilier la faveur des Gantois : le vin et l'hydromel se disputaient les faveurs des gourmets.

Après le meli-melo qui précède, il ne nous reste plus qu'à signaler certaines pratiques vulgaires des mouchetiers et les évolutions de leur art, en évoquant à cette occasion quelques souvenirs bibliographiques.

*
* *

L'usage de faire un vacarme d'enfer sur les poêlons, chaudrons, pelles ou vieilles faulx, quand un essaim s'envole à la recherche d'un nouvel abri, était autrefois très répandu.

On lit dans *les lois* de Platon (liv. VIII) :

« Si, se laissant aller à la passion des abei.
s'approprie les essaims d'autrui et qu'on les attir
soi en frappant sur des vases d'airain, on dédomr.
celui à qui ces essaims appartiennent »,

Dès lors donc on s'imaginait que les mouches sont sensibles aux appels qu'on leur fait à l'aide de sons métalliques.

Ce préjugé sur l'influence des sons métalliques s'est perpétué jusqu'à notre époque. C'est ainsi que dans le *Glossaire de l'ancien théâtre français*, on lit : « Il ne faut pas faire tant de bruit; ce ne sont pas des abeilles : on ne les assemble pas au son du chaudron » (1).

Aristote, dont les écrits pendant un grand nombre de siècles posèrent la borne du savoir humain, s'occupe beaucoup des abeilles dans son *Histoire des animaux*, et il résume à peu près toute la science apicole de son temps. Virgile n'a fait que la revêtir des charmes de la poésie. Caton, Pline, Varron, Columelle, Palladius et d'autres auteurs venus ensuite n'ont fait, pour ainsi dire, que copier Aristote. En somme, ils n'avaient que des idées fort incomplètes sur la physiologie de l'insecte.

Le mot *ruche* paraît avoir une étymologie celte qui signifie à la fois écorce et ruche. De même dans notre ancienne langue, *rusque*, en bas latin *rusca*, signifiait à la fois écorce d'arbre et ruche, parce que les ruches étaient faites d'un seul ou de plusieurs morceaux d'écorce, ainsi que Virgile nous l'apprend lui-même :

Ipsa autem, seu *corticibus* tibi suta cavatis (2).

Les systèmes de ruche ont varié selon les époques et se sont multipliés à l'infini. Souvent ce fut simplement un tronc d'arbre excavé; on en fit en terre cuite, en écorce, en liège surtout, ou bien en jonc tressé, en paille

(1) On peut donner deux explications plus raisonnables à cet immémorial usage. Quand le tonnerre gronde au loin, les apiarides s'empressent de retourner à la ruche. Certains villageois veulent donc imiter la foudre pour empêcher l'essaim de s'éloigner. D'autre part, ce vacarme avertit les voisins de la poursuite d'un essaim, moyennant quoi le propriétaire de l'essaim peut suivre son vol jusque sur le terrain du voisin et l'y recueillir, sans répondre d'autre chose que des dégâts qu'il pourrait y occasionner.

(2) *Géorgiques*, IV, 33.

mastiquée avec de la terre glaise ou de la bouse de vache, etc.

On a découvert, à Pompéï, une ruche artificielle en métal, dont la figure assez singulière se trouve dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de DAREMBERG et SAGLIO. Montfaucon donne une ruche d'après un bas-relief romain, dans ses *Antiquités expliquées* (I, 204). Longtemps, dans la Gaule et ailleurs, on logea l'abeille dans des espèces de fours construits en briques, ce qui ne devait pas être très commode. Enfin, Pline nous apprend que sous l'empire romain, on faisait des ruches en corne transparente ou en pierre spéculaire, permettant d'observer plus ou moins l'intérieur.

La généralité des anciens qui nous ont laissé des écrits sur l'économie rurale, regardaient le rucher comme devant tenir une place importante dans toute exploitation; ce qui est d'autant moins étonnant, qu'on ne connaissait d'autre sucre que le miel, lequel jouait un grand rôle, non seulement dans l'alimentation, mais aussi dans les cérémonies du culte et des funérailles. La cire était aussi un objet de première nécessité.

Voulant enseigner les devoirs et les principes qui doivent régner, surtout dans le gouvernement des maisons religieuses, principes de l'observation desquels dépend le bonheur, Thomas de Cantimpré, écrivain ascétique du XVIIe siècle, n'a pas dédaigné de faire un volume ayant titre : *Bonum universale de apibus* (le bien universel tiré des abeilles). La traduction française, imprimée à Bruxelles, en 1650, prend soin de rappeler que l'auteur a eu pour but de faire « voir la très certaine doctrine de l'Eglise, reluire et esclater en la nature, es admirables emploies et industrieuses œuvres des abeilles »

(1) Voir dans les bulletins de l'Académie royale de Belgique (t. [illegible] partie, 1852), une dissertation intitulée : *Thomas de Cantimpré indiqué comme une des sources où Albert le Grand et surtout Maerlant ont puisé les matériaux de leurs écrits sur l'histoire naturelle*, par BORMANS.

Quant à l'apiculture, le plus ancien traité flamand qu'on connaisse est celui de Clutius, ou Augier Cluyt, né à Leyden. En voici le titre traduit en français : *des abeilles, de leur origine merveilleuse, nature, propriété, ouvrages inouïs et rares.*

L'apiculture, cette suprême poésie de la vie rurale, fut presque toujours encouragée chez nos aïeux. Henri IV se fit gloire de la stimuler par des récompenses, et, au siècle dernier, Marie-Thérèse, impératrice d'Autriche, tenta de lutter contre l'indifférence : elle institua des cours spéciaux, et un étudiant d'Erfurt écrivit, en 1770, pour l'obtention du grade de docteur dans la faculté de philosophie, une dissertation latine en 82 paragraphes, traitant de cette industrie champêtre.

Nous avons vu, à la Bibliothèque royale de Belgique, que l'abbaye de Postel possédait 2.344 ruches, et le mémoire statistique de M. Thomassin porte qu'il y avait en 1806, rien que dans le département de l'Ourthe, 12,798 ruches.

Les méthodes raisonnées furent très lentes à remplacer l'empirisme.

Il y a moins d'un siècle, les masses croyaient encore que la cire provient tout simplement de la poussière des étamines. De là cette devinette calembourique et tintamaresque connue dans nos Flandres :

Wat was was
Eer was was was?

Traduction : Qu'était la cire avant que la cire ne fut cire? La réponse était : poussière de fleur.

Enfin, on vit se produire successivement les véritables élateurs de l'apiculture moderne.

la suite du bruit fait autour des trois remarquables rages publiés par Schirach, la Société des Sciences des Arts de Bruxelles eut l'idée d'ouvrir, en 1777, un cours sur les meilleures méthodes à suivre pour la

culture des abeilles. Trois prix furent décernés, le premier à un M. Seghers, curé de St-Léonard, près d'Hoogstraeten. Les mémoires récompensés, qui se trouvent à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, ne sont pas sans mérite.

Parmi les observateurs les plus distingués, on cite particulièrement François Huber, né à Genève, en 1750, qui, quoique aveugle, en remontra aux plus clairvoyants, grâce au concours actif, zélé et intelligent que lui prêtait son fidèle domestique Burnens.

Mais nous ne pouvons abuser de la bienveillante attention du lecteur,

Bornons ici notre carrière :
Les longs ouvrages me font peur;
Loin d'épuiser une matière,
Il n'en faut prendre que la fleur.

JULES DE SOIGNIE,
Membre d'honneur de la Fédération Apicole du Hainaut et extensions.

RAPPORTS

SUR LES

Travaux des Sociétés fédérées

BELGIQUE

BRUGES

Société Archéologique de Bruges

PARMI les principales acquisitions faites au cours de l'exercice 1897, par la Société Archéologique de Bruges, nous mentionnerons les suivantes, d'après l'ordre d'entrée :

1° Vase en terre cuite, apode et sans anses (XIVme siècle);

2° Un pendentif de balustrade d'escalier en bois de chêne (XVIIme siècle);

3° Tableau obituaire de Françoise de Beer, épouse de Nicolas de Schietere (XVIIme siècle);

4° Plan du manoir « Ter panne » à Coolkerke (XVme siècle);

5° Plan terrier de la place du grand marché à Bruges, ec indication nominative des maisons et monuments blics qui bordent cette place (1760);

6° Taque de foyer, représentant le jugement de Salo-n (XVIIme siècle);

° Taque de foyer, représentant l'adoration des mages VIIme siècle);

8° Trois flûtes de dimensions diverses, dont une petite en bois noir (XVIIIme siècle);

9° Horloge en cuivre, forme cartel losangé (XVIIIme siècle);

10° Tableau obituaire en losange de Jean-Lopez Gallo, baron de Maele (XVIme siècle);

11° Briquet à armature de pistolet avec crosse (XVIIIme siècle);

12° Trépied, support de fer à repasser, avec plaque en cuivre ajourée (XVIIIme siècle);

13° Fac-similé de la peinture d'un tombeau découvert place St-Jean, à Bruges (XVme siècle);

14° Fac-similé de la peinture d'un tombeau découvert dans la chapelle St-Basile, à Bruges (XVme siècle);

15° Taque de foyer avec inscription : Joannes Baptista, (1640);

16° Treize grenades, dont quelques-unes munies de leur porte-mèche en bois, et 16 silex pour armes à feu (XVIIIme siècle);

17° Six panneaux de lambrissage en bois (XVIIme siècle);

18° Fragment d'arcature en pierre des Ecaussines, avec sculpture en ogive (1528);

19° Madone sculptée en bois de chêne (XVme siècle);

20° Reliure en veau brun jaspé, aux emblêmes dorés de la corporation des chirurgiens (XVIIme siècle);

21° Etouffoir en terre de poterie rouge (XVIIIme siècle);

22° Chaise à porteurs pour malades et infirmes (XVIIIme siècle);

23° Branche de luminaire en fer forgé, aux armes de... (XVIIme siècle);

24° Huche à bois, en bois de chêne, avec panneaux sculptés en feuilles de parchemin (XVIme siècle);

25° Reproduction sur carton d'une peinture ... découverte dans l'église St-Basile (XVme siècle);

26° Jeton en cuivre à l'effigie de Philippe II et banal français (XVIme siècle);

27° Fer à gaufres représentant en creux l'agneau pascal et un écu héraldique (XVIIme siècle);

28° Huche à bois, en bois de chêne, avec panneaux sculptés en feuilles de parchemin (XVme siècle);

29° Lot de briques recueillies à Coxide-lez-Furnes, sur l'emplacement jadis occupé par l'abbaye des Dunes (XIIIme siècle);

30° Une boîte en bois avec poids de balance de précision, pour médecin (XVIIme siècle);

31° Boulets en pierre ou projectiles de canon. Divers formats (XVIme siècle) [13 exemp.];

32° Pierre schisteuse renfermant l'empreinte d'un lézard (antédiluvien);

33° Quatre panneaux de jubé en chêne sculpté, aux attributs de la musique (XVIIIme siècle);

34° Une huche à bois, en bois de chêne portant six panneaux sculptés (XVme siècle);

35° Douze cuillers en étain, de forme ronde (1641);

36° Médaillon en fonte, représentant en relief et de profil, l'effigie du graveur de Meulemeester, né à Bruges en 1774.

37° Peintures murales découvertes dans l'église Ste-Walburge, à Furnes, 18 toiles (XVme siècle);

38° Caisse de clavecin avec couvercle décoré d'un paysage peint à l'huile (XVIIIme siècle);

39° Une lampe de tisserand et une petite cruche en terre cuite (XVIme siècle).

Grâce à la générosité de l'Administration communale et à celles de plusieurs de nos concitoyens, nos collections se sont accrues dans des proportions très satisfaisantes.

Le musée, qui occupe une partie notable du rez-de-chaussée des Halles, continue à recevoir de nombreux visiteurs. Tous les dimanches de l'année il est accessible au public, gratuitement, de 11 à 1 heures. Aux autres jours de la semaine, il est ouvert contre payement d'un

droit proportionnel, à savoir : pendant la période d'hiver les mardi et vendredi matin, de 10 à midi, de 2 à 4 heures; pendant la période d'été, tous les jours ouvrables, le matin, de 10 à 1 heures, et l'après-midi, de 2 à 5 heures.

Le Comité Directeur de notre Société est composé comme suit : *Président,* Mgr le chanoine baron F. BETHUNE; 1er *Vice-président,* M. le docteur DE MEYER; 2e *Vice-président,* M. Alfred RONSE, membre de la Chambre des Représentants; *Trésorier,* M. Alf. VAN DE WALLE, conseiller communal; *Conservateur,* M. A. MAERT, architecte provincial; *Conservateur-adjoint,* M. Ch. DE WULF, architecte communal; *Secrétaire,* M. Jules COLENS, conservateur des archives de l'Etat; *Membres,* MM. Vincent STEYART; L. DE LA CENSERIE, architecte; E. FEYS, comte HERWYN et baron J.-B. BETHUNE, membre de la Députation permanente de la Flandre Occidentale.

Le membre Secrétaire,
JULES COLENS.

Le Président,
Bn FÉLIX BETHUNE.

Société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre

Pendant l'année 1897, la Société d'Emulation pour l'Etude de l'Histoire et des antiquités de la Flandre a distribué le tome X de la 5me série de ses *Annales.*

Ce volume de 514 pages comprend *L'œuvre de Jean Brito, prototypographe brugeois,* par M. GILLIODTS-VAN SEVEREN, archiviste de la ville de Bruges.

L'auteur donne d'abord l'exposé des opinio... textes des principaux biographes qui ont traité ant rement, surtout à la fin du siècle dernier, de l'ori et de la valeur de Jean Brito.

Il s'occupe ensuite de ses ouvrages connus et des pièces nouvelles qui ont été découvertes aux archives de Bruges. Puis il s'efforce de remettre le personnage dans sa vérité historique, de combattre les préventions, de dissiper les erreurs qui ont été accumulées pour l'obscurcir et l'amoindrir; en un mot, de le poser dans sa vraie lumière, en le montrant dans sa double qualité de prototypographe et de littérateur.

Il conclut que, conformément à la fameuse inscription latine de son « Doctrinal », Jean Brito était brugeois, qu'il était imprimeur et qu'il était inventeur de l'art de l'imprimerie. Il démontre la véracité de la triple affirmation de Brito, à l'aide de faits et de textes authentiques, irrécusables, et après l'avoir justifiée, il détruit, par la critique, les assertions contraires des bibliographes.

L'auteur ajoute, en fac-similé, trois feuillets du « Doctrinal », d'après des épreuves qui ont été trouvées par son prédécesseur M. Bossaert, dans la couverture d'un vieux registre du dépôt confié à sa garde. L'un d'eux contient précisément, à la suite de l'*Explicit,* le sixtain latin précité.

Il cite, entre autres, un document de la plus grande importance, un texte des *Mémoriaux de Jean-le-Robert,* abbé de Saint-Aubert, à Cambrai, disant que deux exemplaires d'un « Doctrinal » imprimé en caractères moulés, jetés en moule *(geste en molle),* furent achetés à Bruges, en janvier 1445 (v. s.).

Il existait donc à Bruges un ouvrage imprimé en caractères mobiles, 12 ans avant l'apparition de la fameuse Bible de Gutenberg, qui date de 1457.

Or, diverses sentences échevinales de 1403 et de 1426 ouvent qu'il eût été matériellement et moralement ıpossible, à Bruges, au xvme siècle, de vendre des proıits de la typographie étrangère. D'autre part, ce Doctrinal » imprimé ne peut être que le « Doctrinal » Gerson, imprimé à Bruges, par Brito, et dont il

n'existe plus qu'un seul exemplaire connu : car il est caractérisé par les termes mêmes de la souscription, *gette en molle*. C'est un volume de 32 feuillets, sans date, conservé à la Bibliothèque de Paris, et les 3 feuillets trouvés à Bruges en sont des épreuves.

L'auteur prouve ensuite que les premiers ouvrages imprimés à Bruges, par Colard Mansion, ont paru en 1453 et même en 1450, assurant ainsi à Bruges l'honneur de la découverte de l'imprimerie en caractères mobiles, en lettres moulées, car l'art de l'imprimerie xylographique existait déjà antérieurement et était en usage à Bruges.

Le savant archiviste établit, en outre, que la Bible de Gutenberg n'est pas imprimée au moyen de caractères en fonte, mais que la composition en a été faite tout au plus en caractères mobiles, mais syllabiques et gravés ou taillés.

Le véritable inventeur de l'imprimerie fut celui qui, le premier, imagina de graver en relief des poinçons, d'en frapper des matrices et d'y couler des caractères; d'imprimer au moyen de caractères coulés dans un moule, jetés dans un moule, *gette en molle*.

M. Gilliodts produit ainsi, en faveur de l'école de Bruges, un monument typographique, pièce réelle, tangible, d'une authenticité incontestable; spécimen de caractères mobiles en fonte, non taillés, par lames ou gravés par planches, portant le nom du typographe et l'attestation de sa triple qualité de citoyen de Bruges, d'imprimeur et d'inventeur.

La ville de Bruges n'est pas seule intéressée dans cette question. La Belgique toute entière y revendique sa part.

Au Congrès, dont la session a été tenue à Ma
1897, par la Fédération des sociétés archéolog
historiques, M. Henri Cordemans a fait conna
découverte de trois incunables qui prouvent qu'on
mait déjà en cette ville en 1457, peut-être mêm

1455, au couvent de Béthanie. Le fait qu'on imprimait à Malines dès 1457 se comprend facilement, s'il est vrai que Jean Brito, bourgeois de Bruges, fut l'inventeur de l'imprimerie, et imprimait en caractères typographiques avant l'année 1445, et il n'étonnera plus ceux qu'au premier abord il a surpris et peut-être laissés incrédules.

Le Secrétaire, LÉON DE FOERE.

Le Vice-Président, FEYS.

BRUXELLES

Société d'Archéologie de Bruxelles

Nombre des membres. — La Société, à la fin de l'année 1897, comptait 717 membres.

Séances. — Elle a tenu, au cours de cet exercice, trente séances, qui se dénombrent comme suit : une séance générale annuelle; neuf séances générales mensuelles; dix séances de la commission administrative; huit séances de la commission des publications et deux séances de la commission des fouilles.

Communications. — Au cours des séances générales, ses membres ont suivi la lecture ou entendu l'exposé de nombreux rapports et études sur les sujets les plus divers de l'archéologie et de l'histoire de l'art.

MM. J. Destrée, le docteur Raeymaekers, Van Havermaet, l'abbé J. Claerhout, Bigwoord, Sibenaler, Poils, Depoin, le docteur Tihon, A. Joly, van Malderghem, Hankar, de Raadt, G. Cumont, Ed. Laloire, Lhoest, de Latre du Bosqueau, C.-A. Serrure, Leclerq, Merghenck, Vannerus, Schweisthal, Michel, Chibert, Bekaert et le Bon de Loë ont entretenu tour à tour leur confrères de l'accroissement de nos musées, de nos excursions, du

résultat de nos fouilles scientifiques, de la protection des monuments, des procédés à employer pour assurer la conservation des objets d'antiquité exhumés, de l'histoire proprement dite, de l'archéologie des monuments anciens de Java, de l'art barbare, de numismatique, d'héraldique et de généalogie, de nos anciens sculpteurs et peintres, de l'histoire des arts somptuaires, de la tapisserie, de la céramique d'art, des armes et des armures, enfin, de l'histoire des confréries flamandes à l'étranger.

Expositions. — D'intéressantes exhibitions d'objets anciens ont, en outre, précédé chaque séance générale. Une mention toute spéciale est due à deux expositions qui ont été offertes à la Société, en dehors de ses locaux et de ses séances.

Le 3 février, M. A. Hannay recevait chez lui les membres de la Société qu'intéresse particulièrement l'étude de la céramique d'art. Cette obligeante pensée a permis à un grand nombre de nos confrères d'admirer et d'étudier la collection très complète d'objets de ce genre qu'il a réunie.

Les 5, 6 et 7 avril suivant, M. et Mme Paul Errera ouvraient aux membres de la Société, leur hôtel de la rue Royale, où ils avaient fait disposer les nombreuses et remarquables pièces que composent leur collection d'étoffes, de tapisseries et de tissus anciens.

Conférences. — M. Jules Leclerq, le voyageur intrépide et érudit bien connu, a entretenu la Société des monuments de la civilisation hindoue qu'il avait pu étudier au cours d'un voyage aux Indes néerlandaises, accompagnant son intéressante conférence de projections de vues photographiques.

Fouilles. — Des fouilles ont été faites sur plu points différents du pays : à Anderlecht, à Sair Sart, à Tirlemont, à Piétrain, à Noduwez, à Mari Enines, à Op-Heylissem, à Florenville, à Mar Champlon, à Menil-Hotton, à Helderghem, à Ou

Liedekerke, à Teralphene, à Santberghen, à Jodoigne, etc...

Collections d'étude. — Nos collections d'étude se sont enrichies d'un certain nombre d'objets intéressants reçus de la commission des fouilles surtout, ou offerts par de généreux donateurs.

Bibliothèque. — L'exercice écoulé a été satisfaisant aussi en ce qui concerne les accroissements de la bibliothèque : au point de vue des périodiques, nous échangeons à ce jour nos annales contre 150 publications d'anthropologie, d'archéologie et d'histoire. Quant à la bibliothèque proprement dite, elle s'est augmentée de 315 ouvrages.

Excursions. — Rappelons aussi les excursions fort attrayantes et toutes très suivies que nous avons faites à Floreffe et à Namur, à Villers-la-Ville et à Tongres.

Publications. — Nous avons fait paraître le tome XI de nos Annales et notre Annuaire 1897, tome VIII.

Le premier représente un beau volume in-8° de 488 pages, illustré de 13 planches, dont une en couleur, et de 7 dessins dans le texte.

Le second constitue une importante brochure in-12 de 151 pages.

Le Secrétaire-Général,
Bon ALFRED DE LOË.

Bruxelles, le 14 mars 1898.

BRUXELLES

Société royale de numismatique de Belgique

a société royale de numismatique tient chaque année ıx assemblées générales, au cours desquelles sont ités des sujets intéressant la science des monnaies, t de la médaille. En 1897, ces réunions ont eu lieu à

Tournai, le 25 avril, à la Halle aux draps, et à Bruxelles, le 18 juillet, au Palais des Académies. Diverses communications y ont été faites. A Tournai, par MM. Van Hende, Simonis, Bordeaux, Vanden Broeck, comte de Limburg-Stirum et A. de Witte; à Bruxelles, par MM. Picqué, baron Bethune, abbé Daniëls, Alvin, Vicomte B. de Jonghe et A. de Witte. Cette dernière assemblée a été marquée par une petite manifestation en l'honneur de M. Ed. Vanden Broeck, qui rendait compte, pour la trente-troisième et dernière fois, de sa gestion de trésorier de la Société.

Le volume de la Revue belge de numismatique, que chaque année fait paraître la Société, contient cette fois :

I. — Monnaies en or des empereurs Trébonien Galle et Volusien, par M. J.-A. Blanchet (France);

II. — Monnaies de Reckheim, par M. le Vicomte B. de Jonghe;

III. Monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne, par M. le Comte T. de Limburg-Stirum;

IV. — Sous tapés et sous marqués, par M. F. Alvin;

V. — Les pièces d'or et d'argent à l'effigie de l'empereur François Ier, frappées à Anvers, en 1751, par M. A. de Witte;

VI. — La médaille de Geneviève d'Urfé, duchesse de Croy, par M. C. Picqué;

VII. — Notes sur quelques plateaux de balance, par M. Maxe-Werly (France);

VIII. — Les deniers consulaires restitués par Trajon, par M. M. Bahrfeldt (Allemagne);

IX. — Les jetons et les médailles d'inauguration. frappés par ordre du gouvernement général aux Bas Autrichiens (1717-1794), par M. A. de Witte

X. — Médailles de l'école des Beaux-Arts de de Lille et origines de cet établissement, par M. Meunynck (France);

XI. — Le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du xvme siècle, principale-en France et dans les pays voisins, par M. J. Rouyer (France);

XII. — Un sceau de Burckard, seigneur de Fénestrange ou Vinstingen, par M. le Vte B. de Jonghe;

XIII. — Un denier frappé à Mayence, par l'Empereur Lothaire Ier, avant le traité de Verdun (843), par M. le Vte B. de Jonghe;

XIV. — Une conclusion, par M. Lemaire;

XV. — Quelques mots sur deux monnaies Okhaniennes, par Mubarek Ghalib bey (Turquie);

XVI. — Deux testons inédits de Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, par M. C.-F. Trachsel (Suisse);

XVII. — Des fausses monnaies, par M. J.-E. Ter Gouw (Pays-Bays);

XVIII. — Pierre Lorthior, graveur en médailles du Roi, par M. E. van Hende (France);

XIX. — Un cinquième d'écu de Philippe II, frappé à Arras, en 1582, par M. le Vte B. de Jonghe;

XX. — Le « civitat » de Jeanne de Merweede, par M. l'abbé P. Daniëls;

XXI. — Les ducats d'or d'Aymon de Montfaucon, par M. C.-F. Trachsel (Suisse);

XXII. — Médaille gravée de Marie de la Châtre, dame de Châteauneuf-sur-Cher, femme de Guillaume de l'Aubespine, maître des requêtes de l'Hôtel du Roi, par M. J. Rouyer (France);

XXIII. — Note sur les sceaux des corporations de métiers de la ville de Hasselt, par M. C. Bamps.

Les mélanges qui rendent compte des menus faits de la numismatique, ont été fournis par MM. Bordeaux (France), Ed. Vanden Broeck, Vicomte B. de Jonghe, baron de Chestret de Haneffe, chevalier Von Ernst (Au-

triche), F. Alvin, L. Blancard (France), J. Mayor (Suisse), van der Beken, Ter Gouw (Pays-Bas), Comte T. de Limburg-Stirum, Baron Bethune, J. Simonis, Lemaire et A. de Witte.

Les médailles belges contemporaines ont été décrites par M. A. de Witte. Le comité directeur de la Revue belge se composait, pour l'année 1897, de MM. le Vicomte B. de Jonghe, Comte T. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

Au 1er octobre dernier, la Société royale de Numismatique de Belgique comptait en tout 207 membres.

Le Secrétaire-Bibliothécaire,
ALPHONSE DE WITTE.

Société Centrale d'Architecture de Belgique

La tâche qui nous incombe aujourd'hui de vous présenter le rapport des travaux effectués cette année par la Société Centrale d'Architecture, nous est particulièrement agréable et facile.

Une solennité importante a marqué l'exercice écoulé. La Société Centrale d'Architecture a célébré avec éclat le XXVme anniversaire de sa fondation. C'est pour nous un véritable plaisir, à cette occasion, de rendre un hommage mérité à ceux qui, en 1872, constituaient la modeste association qui devait être le noyau de l'importante Société d'aujourd'hui, à ceux qui ont réalisé cette idée de grouper tous les architectes du pays, d'unir leurs efforts unanimes pour la prospérité de l'Art architectu et la revendication intégrale de nos droits.

Depuis vingt-cinq ans, ces mêmes hommes n'ont de travailler dans ce but; les idées qu'ils ne cessa d'émettre et dont l'application ne pouvait que conco

au bien-être de tous, ont aujourd'hui triomphé. L'utilité des mesures à prendre, dont l'initiative leur revient sans partage, l'organisation d'expositions rétrospectives et modernes, tant d'autres travaux sont leur œuvre et font honneur à ces vaillants.

L'année 1897 a été marquée pour nous d'un autre fleuron de gloire.

Je veux parler du Congrès international des Architectes, tenu à Bruxelles, du 28 août au 2 septembre, sous le haut patronage de S. M. le Roi, Congrès auquel vous avez tous assistés, et dont vous avez pu apprécier l'indiscutable et probant succès, qui a surpassé nos espérances.

De toutes parts nos confrères sont accourus, empressés et nombreux. Trois cent trente-sept architectes ont pris part à ces intéressantes assises; parmi eux se trouvaient : 70 Allemands, 7 Autrichiens, 153 Belges, 5 Américains, 69 Français, 10 Anglais, 3 Italiens, 10 Hollandais, 1 Portugais, 2 Russes, 4 Suédois, 1 Suisse, 1 Turc et 1 Egyptien.

Je n'entreprendrai pas de rendre compte ici du détail des travaux effectués par ce Congrès, ni des solennités auxquelles ont donné lieu ces assemblées. Vous en avez tous été témoins et tous nous avons le droit d'être fiers du résultat de l'entreprise. Qu'il me soit simplement permis de constater que le Congrès, qui vient à peine de se clore, a puissamment servi non seulement la cause des architectes et affirmé une fois de plus le bien fondé de leurs revendications; mais qu'il a servi également la cause de l'Art, dont nous sommes les adeptes, et qui fut et restera notre préoccupation constante.

Permettez-moi également, Messieurs, d'exprimer encore en votre nom à tous, nos remercîments à notre dévoué président, M. V. Dumortier, qui a conduit et dirigé les travaux du Congrès, non seulement avec autant de tact et d'autorité, mais encore avec la courtoisie et la cordialité d'un confrère et d'un ami.

Grâce aux circulaires que nous avons envoyées à tous les architectes belges, grâce surtout aux démarches personnelles de notre président, l'effectif de notre Société est considérablement augmenté. Notre Association compte actuellement 30 membres d'honneur, 91 membres effectifs, 135 membres correspondants belges et 43 correspondants étrangers. Elle est, de plus, en rapport avec 27 sociétés correspondantes.

Malheureusement, il nous est pénible, Messieurs, de devoir consigner les pertes irréparables que nous avons éprouvées par la mort de M. Félix Laureys, architecte, membre de l'Académie royale de Belgique, membre d'honneur de notre Société, et par celle de M. Pinchart, membre effectif.

Lors des funérailles de ces regrettés confrères, notre président s'est fait un devoir de rappeler les qualités de ces artistes universellement respectés.

La Société a pris part à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument commémoratif à la mémoire de M. Pierre Dustin, afin de prouver sa reconnaissance à celui qui a toujours défendu avec tant de désintéressement les intérêts de la Société.

Nous avons demandé et obtenu la mise au concours de l'hôpital et de l'école de garçons à Etterbeek, et de l'école d'Huyssinghen.

L'administration communale de Schaerbeek, accédant à notre désir, a mis au concours les façades appelées à encadrer la maison communale, ce qui a donné à plusieurs d'entre nous l'occasion de se distinguer.

MM. Van Massenhove, Van Beesen et Grothaest ont obtenu de nombreux prix à ce concours.

Puisque nous parlons de succès, signalons la pro tion ou la nomination dans l'ordre de Léopold, de M Bordiau (commandeur), Blomme, Delacenserie (officie Cloquet, Maukels, Licot, Senten, Saintenoy et Thiri nommés chevalier.

La Société, toujours fière de l'honneur qui est fait à ses membres, a reçu solennellement ces messieurs, et le président leur a adressé un discours empreint d'une parfaite cordialité.

L'exposition de Bruxelles 1897, ce grand élément d'émulation, a été également pour nos membres une cause de succès.

Nous devons signaler, parmi ceux qui se sont distingués :

Pour l'architecture : MM. Saintenoy, De Wulf, Thirion et Verhelle.

Pour la sculpture : M. Samuel.

Pour les habitations ouvrières : MM. Defontaine, Van Beesen, Gellé et Van Dormael.

Hygiène publique : MM. Poupinel et Fernand Symons.

Architecture, Industrie du bâtiment : M. Brunfaut.

Ameublement : M. Crespin.

Industrie du bâtiment : MM. Delpy, Ghysen, Lambot et Marcq.

M. Lucas membre d'honneur, obtient la médaille d'argent pour la Caisse de défense mutuelle des architectes français.

Nos confrères hollandais ont célébré avec éclat, le 17 mai dernier, le 70me anniversaire de M. Cuypers, l'éminent architecte hollandais, et membre d'honneur de notre Société, qui a obtenu la médaille d'or de l'Institut royal des Architectes britanniques.

De grandes fêtes ont été données à Amsterdam, à cette occasion. Nous nous sommes associés à ces manifestations, en envoyant des télégrammes de félicitations à notre membre d'honneur.

L'Institut royal des Architectes britanniques a célébré, cette année aussi, son 50me anniversaire.

Nous avons également témoigné à nos confrères anglais cette notre sympathie en cette solennelle occasion.

Un Congrès national des architectes français avait lieu

cette année, à Lille, le 18 juin dernier. Votre Comité, de commun accord avec la Société Régionale des Architectes du Nord, organisa une excursion qui a dû se borner, faute de temps, à la visite sommaire de Tournai, Bruxelles et Anvers.

Soixante-sept congressistes, sous la conduite de MM. Lucien Etienne, Boileau, Poupinel et Georges, respectivement Vice-Président, Secrétaire général et Secrétaire de la Société Centrale des Architectes français, et de M. Dubuisson, Président de la Société des Architectes du Nord de la France, ont pris part à ces excursions.

Ces Messieurs ont été reçus à Tournai, par une délégation de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, et par nos confrères tournaisiens, sous la conduite desquels ils ont visité les principaux monuments. Ils sont arrivés le soir à Bruxelles, nous les avons reçus dans notre local, où nous avions organisé un raout en leur honneur.

Le lendemain, nous leur avons fait voir les différents monuments de la ville, le nouveau quartier Nord-Est et l'Exposition de Bruxelles 1897; le jour suivant, les congressistes et les membres de la Société ont visité Anvers, sous la direction de nos confrères anversois.

De retour à Bruxelles, les architectes français prennent le train pour Paris, enchantés de leur réception en Belgique et en promettant de revenir lors du Congrès international du mois d'août.

Nous avons vu que ces Messieurs ont tenu parole et nous avons été heureux de les recevoir en grand nombre lors de notre Congrès.

Indépendamment des travaux du Congrès, notre Société s'est occupée, cette année, de questions de la haute importance, entre autres de la nomination d'e[illegible] auprès des tribunaux. L'année dernière déjà, vous [illegible] décidé de tenter un accord entre les Sociétés des C[illegible]rations des Géomètres, des Entrepreneurs, des Ingéni[illegible]

et celle des Architectes, pour faire des démarches collectives auprès des présidents des tribunaux, pour qu'à l'avenir il soit fait appel, d'après un ordre de roulement à déterminer, aux professions les plus directement compétentes pour éclairer la justice sur les différents litiges pouvant surgir dans les professions du bâtiment ou de la construction.

La Société des Géomètres a cru que notre demande ne pouvait aboutir et s'est abstenue. Celle des Ingénieurs se désintéresse de la question. Vous avez alors nommé comme délégués : MM. Bosmans, Delbove et Joseph De Vestel, pour s'entendre avec l'Union Syndicale, pour la formation d'une liste d'experts à présenter aux divers tribunaux. Il y a tout lieu d'espérer une prompte solution à cette question.

Vous avez eu également à vous occuper de la proposition de la Section de Liège, amendée par celle de Mons, relative au contrat d'honoraires.

L'assemblée a cru nécessaire de faire revoir le contrat par la Commission de la caisse de défense de notre Conseil juridique.

Quant au tarif d'honoraires, présenté sous forme de tableau par M. Cloquet, vous avez nommé MM. De Becker, Seulen et Peeters, pour examiner la proposition et se mettre d'accord avec l'auteur.

Les excursions qui ont été faites cette année sont les suivantes :

1° Château des Comtes, à Gand ;

2° Visite aux travaux de la gare d'Anvers ;

3° Visite aux travaux de l'Exposition de Bruxelles, 1897.

M. Daniel Franken vous a lu un très intéressant rapport sur les deux premières excursions, et M. Gaston nciaux, un non moins intéressant sur la troisième.

Les membres ont eu également la bonne fortune de siter en détail, au mois de juillet dernier, la section es Sciences à l'Exposition de Bruxelles 1897.

Guidés par MM. Dollo, Van den Broek et Cuvelier, ils ont successivement parcouru l'Exposition des marbres et des matériaux de construction.

Notre bibliothèque s'est enrichie, cette année, de nombreux volumes : volumes de la Fédération des Architectes allemands; volume des Congrès internationaux des Architectes français; ouvrage intéressant de M. Otto Wagner; splendides photographies de monuments des Etats-Unis.

Nous possédons actuellement 2,000 volumes et 60 collections de périodiques, dont la plupart sont échangées contre le journal *l'Emulation*.

Puisque nous parlons du journal *l'Emulation*, permettez-moi d'adresser tous nos éloges et nos sincères remercîments à ses dévoués collaborateurs.

Lors de l'organisation du Congrès, le journal, par ses publications, nous a été un précieux auxiliaire; grâce au dévouement et à l'activité de tous ses membres, *l'Emulation* reste l'une des premières publications d'architecture.

Nous terminons, Messieurs, ce rapport, qui rappelle aussi fidèlement que possible le résultat des travaux de la Société. Comme nous le disons plus haut, l'avenir s'ouvre à nous sous d'heureux auspices; cette année nous a fait voir la force de notre association; cependant, de nombreuses et importantes questions restent encore sans résultat et demandent à être réétudiées. Ne nous reposons pas trop sur les lauriers obtenus, mais que chacun apporte, dans la mesure de ses aptitudes, une part de travail dans l'intérêt général.

Le Secrétaire,
H. Bernimo

ENGHIEN

Cercle Archéologique d'Enghien

Le Cercle a terminé la publication du tome V de ses *Annales,* il contient notamment une notice de M. le comte d'Auxy de Launois, sur une pierre tombale retrouvée au château de Warelles, à Petit-Enghien; une bonne monographie de la commune de Bièvene, par MM. Delvin et Guignies, ornée d'un ancien plan de ce village; une note sur *la grange des pauvres à Braine-le-Comte,* par Ernest Matthieu; une biographie de Benjamin et Edouard Mary, par le même; une lettre de M. G. Cumont, sur des monnaies du xvme siècle, découvertes à Hoves; des Mélanges et des Notices nécrologiques.

En conformité de la résolution prise dans l'assemblée générale de clôture du Congrès de Malines, le Cercle archéologique d'Enghien s'occupe activement d'organiser de la manière la plus fructueuse, la XIIIme session de la Fédération des sociétés d'archéologie et d'histoire de Belgique.

Le Secrétaire,
E. Matthieu.

HASSELT

Société chorale et littéraire « Les Mélophiles » de Hasselt

Comme le titre l'indique, la Société comprend deux ctions : une musicale, qui organise des concerts et des ls, et une scientifique et littéraire, qui organise des

conférences données par ses membres ou des étrangers et qui publie chaque année un bulletin de 100 à 300 pages, comprenant des travaux historiques ou archéologiques concernant surtout la province de Limbourg. Le 34me volume de ces bulletins annuels est en ce moment sous presse. La Société envoie ses bulletins à toutes les sociétés qui lui en proposent l'échange. Elle met à la disposition de ses membres, une bibliothèque d'environ 2000 volumes.

LIÈGE

Société Géologique de Belgique

Nous avons achevé la publication des tomes XXII et XXIII de nos *Annales* et fait paraître le premier fascicule du tome XXIV. Les retards proviennent des planches.

La session extraordinaire de cette année s'est tenue aux environs de Huy, sous la direction de MM. H. Forir et Lohest.

Nos séances se sont tenues régulièrement. Voici le relevé des communications qui y ont été faites.

Pour la minéralogie, M. Buttgenbach nous a fait différentes communications sur l'*Orientation des cristaux d'anglésite de quelques localités,* les *Cristaux de céruse de Moresnet,* une *Forme nouvelle de la calcite,* les *Cristaux de pyrite accompagnant la Zunyite,* le *Gypse dans la Richellite, Une forme nouvelle de la calamine* et un *Nouveau trapézoèdre trigonal du quartz de Nil-St-Vincent.* M. G. Cesàro nous a fait connaître le *Trapézoèdre a* [illegible] *dans la galène,* la *Py.* *Muso (Nouvelle-Grenade)* et la *Pyrite du Bois des L*... près de Maisières, dans la craie grise; avec son disci M. Buttgenbach, il nous a aussi donné une note [illegible] minaire *Sur un sulfate basique de cuivre qui semble con*-

une nouvelle espèce minérale; avec M. P. Destinez, il nous a fait connaître du *Grenat en roche à Salm-Château.* M. H. Forir nous a renseigné un gisement de *Chalcopyrite, azurite et malachite à Chanly,* et dom G. Fournier, le *Quartz violet de Marédsous* et la *Découverte de wavellite à Bioulx.* M. L. De Koninck nous a fait une communication *Sur le chlorure de sodium du terrain houiller;* MM. Lohest nous a présenté du phyllade salmien renfermant des nodules de sidérite qui font penser à des fossiles; M. E. Nihoul nous a donné une note bibliographique sur un travail de M. Schloesing, fils, *Etude sur la composition du grisou;* enfin, j'ai présenté une *limonite de Bovigny* et des arborisations de pyrite, simulant des feuilles de fougères, sur du schiste houiller de nos environs.

Pour la géologie, nous devons à M. C. Malaise une liste d'*Espèces nouvelles du Caradoc en Belgique,* une autre d'*Espèces nouvelles de la bande silurienne de Sambre-et-Meuse,* la *Découverte de* Monograptus vomerinus *et de* Retiolites Geinitzianus *dans le massif silurien du Brabant,* et enfin la *Découverte de graptolites à Almaden, province de Ciudad-Real, Espagne.* Il nous a annoncé aussi qu'il rapporte à *Lingulocaris lingulæcomes* des traces de fossiles qu'il considéra jadis comme *Lingula.*

Pour le système devonien, dom G. Fournier nous a fait connaître *Un nouveau fossile de l'étage couvinien, Harpes macrocephalus,* dont M. C. Malaise a indiqué une autre localité. J'ai signalé un nouveau gîte de fossiles givetiens dans l'ancien poudingue de Burnot, à Cornesse. Enfin, M. J. Gosselet nous a envoyé une *Réponse à la note de M. Forir sur la série rhénane des planchettes de Felenne, de Vencimont et de Pondrôme,* laquelle a donné lieu à une *Réponse* de M. H. Forir.

Pour le carbonifère, nous avons à enregistrer un mémoire de M. A. Briart, *Les couches du Placard (Marienmont),* suite de ses études sur la structure du bassin houiller du Hainaut dans le massif du Centre; deux

notices de M. P. Destinez, l'une sur *Quelques fossiles de Pair (Claviel)*, l'autre *Sur deux* Diplodus *et un* Chomatodus *de l'ampélite alunifère de Chokie et sur deux* Cladodus *de Visé*. M. M. Lohest nous a annoncé la présence de fossiles marins, *Productus* et *Spirifer*, dans le schiste du toit, d'une couche de houille au charbonnage d'Ouspensk (Donetz).

C'est ici le lieu de mentionner le grand travail de M. J. Cornet, *Observations sur les terrains anciens du Katanga, faites au cours de l'expédition Bia-Franqui (1891-1893)*.

Pour le groupe tertiaire, j'ai donné une notice *Sur le forage de Wyneghem* et présenté *Cardita planicosta*, trouvé dans les sables scaldisiens d'Anvers, par M. Rollier, ce qui nous a valu un article de M. Raeymackers, *A propos de* Cardita planicosta *des couches d'Anvers*, et un autre du même confrère, *Sur la présence d'un corps gazeux fétide dans les sables et les ossements des couches tertiaires d'Anvers*. Nous devons à M. G. Velge, un mémoire *Sur l'âge des sables boldériens* et un autre sur *La carte géologique de la Campine et les grands sondages d'exploration*. MM. le baron O. van Ertborn et G. Velge nous ont donné un autre mémoire sur *Le puits artésien de Westerloo; observations nouvelles sur les étages ledien et lackenien*.

Enfin, M. M. De Puydt nous a adressé une lettre sur les *Silex de Fouron-le-Comte*, qui ne sont point taillés. Nous avons rapporté la *Déclinaison magnétique à Paris, au 1er janvier 1897*, et donné une notice sur *L'exploitation de l'or en Ardenne*, une note sur *La diabase du Pouhon des Cuves*, à Malmedy (Prusse) et une communication préliminaire sur *Le granit de la Helle*, à la frontière prussienne, dans l'Hertogenwald. M. Halleux nous a fait une communication sur *l'Amélioration de la distribut*[illegible] *à Spa*, laquelle a amené des *Observations* de r[illegible] observations qui ont amené M. Forir et l'auteu[illegible]rer qu'ils ne croyaient pas opportun de répond[illegible]nant, mais qu'ils maintenaient tout leur articl[illegible]

En paléontologie, je n'ai à rappeler que le mémoire de MM. J. Fraipont et P. Destinez : *Quelques nouveaux fossiles du calcaire carbonifère belge, appartenant aux genres* Rhineoderma, Callomena, Dualina *et* Zaphrentis.

De Walque.

MALINES

Cercle Archéologique, Littéraire et Artistique de Malines

La Société avait assumé la tâche d'organiser la XIIme session des Congrès archéologiques et historiques de Belgique. Son activité s'est donc surtout exercée à la réussite de cette entreprise. Aussi, grâce au concours dévoué de tous ses membres et de ceux surtout, plus spécialement délégués pour s'occuper de l'organisation matérielle, un succès complet couronna ces efforts.

Il est vrai, que douze années de propagande et de prosélytisme ont permis de constituer un milieu intellectuel, où se groupent les travailleurs et tous ceux qui s'intéressent à l'archéologie et à l'histoire de la ville de Malines. Cette union de toutes les bonnes volontés, cette mise en commun de l'expérience et du savoir a produit les meilleurs fruits et a permis de mener à bien une mission à laquelle nos aînés, parce que isolés, n'auraient jamais osé songer.

Le Cercle, que ces assises ont contribué à mettre en évidence à Malines, voit sa situation progresser tous les ans. Il est rare que, dans l'intervalle des réunions, ne produise la candidature de nouveaux adhérents, et le nombre de nos confrères augmente donc dans des proportions convenables.

Les conférences mensuelles sont de plus en plus sui-

vies : nos confrères ont l'occasion de s'y initier à des études qui ne sont pas sans importance et embrassent les multiples subdivisions du vaste domaine qui comprend les beaux-arts, l'archéologie, l'histoire, le folklore, etc. La brève nomenclature des communications faites dans le courant de l'année, en témoigne :

M. Coninckx. *Notes sur les fondeurs d'artillerie malinois;*
Quelques signatures de notaires malinois des XIVe, XVe et XVIe siècles;
Een woord over het graf der Berthouders in Sint Rombouts-kerk;
Choses d'antan;
Une chasuble brodée du XVe siècle, à l'église SS. Pierre et Paul, à Malines;
Les sculptures des poutres de la salle du rez-de-chaussée de l'ancienne maison échevinale à Malines;
Les lais d'Aristote, d'Hippocrate et de Virgile, leur origine, leur reproduction plastique au moyen âge (à propos des sculptures ci-dessus);
Fayd'herbe et les religieux d'Hansweyck pendant la construction de leur église;
Etude sur la stabilité de la rotonde d'Hansweyck;
La Saint-Nicolas (Etude de traditionnisme comparé).

M. de Marneffe. *Origine des maisons de Berthout et de Grimbergen;*
La vie au temps de la féodalité;
Extrait d'une lettre de Marie de Hongrie à Charles-Quint, au sujet de l'explosion de la Sant-Poort.

M. de Wouters. *La décoration polychrome de l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle (à propos de découvertes récentes de peintures murales).*

Reydams. *Acquisition d'un cens seigneurial en Campi*
L.-J. Mazarini, duc de Nivernais;
Une descendance au XIXe siècle, de Gérard de M
Marie Estor.

LOUIS STROOBANT. *Notes sur les anciennes prisons de Malines;*
Généalogie des Kerremans de Malines;
Notes sur des artistes malinois;
Notes sur les fondeurs malinois.

VAN CASTER. *La chaussure aux siècles passés.*

FR. VAN DEN BERGH. *Herinneringen aan de slachtoffers van 1798.*

VAN DOORSLAER. *Mélanges d'art et d'histoire;*
Notes sur des fondeurs de cloches malinois.

PAUL ANDRÉ. *L'indifférence et l'injustice belges en matière littéraire* (conférence publique à l'hôtel de ville).

Nous avons organisé des excursions, notamment au château de Gaesbeek, visité les collections de M. Somzée et le Palais du Roi, à Bruxelles, et ce, indépendamment des promenades archéologiques faites à Malines même. Ceux de nos confrères que l'objet de leurs préférences archéologiques désignaient tout spécialement pour nous servir de cicerone, se sont acquittés de leur mission avec la plus parfaite bonne grâce. Ils ont vivement éveillé l'attention de leurs camarades, par des commentaires et des renseignements des plus utiles.

Nous nous sommes surtout intéressés à la conservation ou à la restauration des monuments du passé, encore nombreux à Malines. Toutes les fois qu'il nous a été possible d'exercer une action favorable dans ce sens, nous n'avons pas failli à notre mission.

C'est ainsi qu'un tableau en faïence de Delft, d'environ six mètres carrés de superficie, et d'une conservation admirable, sera transporté au Musée. Jusqu'à ce jour il était encastré dans un mur d'une école de la ville, exposé par conséquent à subir des dégradations de la part des lèves (en général peu conservateurs). Nous avons signalé et état de choses à l'administration communale, qui est empressée de faire droit à notre demande.

Nous avons été moins heureux dans nos démarches

pour éviter la construction de bâtisses sur l'ancienne place St-Pierre, qui fait face à la façade latérale de notre magnifique palais de justice.

La désaffectation de la place en question est désormais un fait accompli. Les nouveaux propriétaires n'ont rien eu de plus pressé que d'utiliser le terrain qu'ils venaient d'acquérir, et ce coin pittoresque de Malines vient de perdre définitivement son caractère archaïque, de banales maisons modernes cachant l'artistique façade de l'ancien palais de Marguerite d'Autriche.

Le Secrétaire,
H. CONINCKX.

MONS

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut

La situation de la Société est prospère. Les concours triennaux portant sur les *sciences historiques*, les *sciences physiques, chimiques* et *mathémathiques*, la *philologie*, la *littérature française*, les *sciences philosophiques*, le *droit*, les *sciences naturelles et médicales*, les *beaux-arts*, les *sciences sociales*, donnent des résultats très satisfaisants.

L'impression des *Mémoires et Publications* se poursuit régulièrement; le tome IX (5me série) sera prochainement distribué; il comprend notamment un savant travail de M. le docteur Nuyens, d'Anvers, sur l'*alimentation des enfants nouveaux-nés*, et une très intéressante étude de M. Jules Declève sur les *Complaintes célèbres*.

Les conférences organisées par la Société, avec [illegible] cours de savants belges et étrangers, obtiennent un grand succès.

Le Secrét[illegible]
EMILE HU[illegible]

MONS

Cercle Archéologique de Mons

Le Cercle archéologique a publié, en 1897, les tomes XXVI et XXVII de ses *Annales*. Le tome XXVI contient les *Annales de l'abbaye de St-Ghislain*, par Baudry et Durot, avec introduction et notes par le P. Albert Poncelet, Bollandiste. Les mémoires et notices que comprend le tome XXVII sont : *Excursion archéologique à Wiers; Hugues Capet et ses enfants Hainuyers et Brabançons; La légende du scribe de l'abbaye de Liessies; Jean Crignon, facteur d'orgues à Mons; Les œuvres de Jean le Maire; Ellezelles. Lieux dits anciens et modernes; Observations sur quelques camps romains de la Belgique et du nord de la France; La ferme de l'abbaye d'Alne à la Louvière; La littérature du sacrilège de Cambron; Monographies des villages de Noirchain et de Virelles; Le télégraphe en Belgique; Les silex de Spiennes; Ellezelles. Industrie et commerce; La procession de Mons; Exorcismes à Attre et à Chièvres, en 1675; Concours de tir à l'arc à Neufville, en 1551; Découverte d'antiquités belgo-romaines à Maffles; Rapport sur la fouille de Montignies-lez-Lens; Privilèges de l'église de Sainte-Waudru, à Mons; La charte de Vergne; Une illustration Montoise; Variétés*,

Le premier fascicule des Bulletins des séances du Cercle a paru (1895-1897).

Plusieurs objets ont été offerts ou achetés pour les collections, notamment un denier d'argent frappé à ons, des chefs-d'œuvre de la corporation des serruriers cette ville, des médailles, etc.

Pour le Secrétaire,
CH. HODEVAERE.

Le Président,
LÉOP. DEVILLERS.

Société des Bibliophiles belges, séant à Mons

Primitivement composée de vingt-cinq fauteuils, elle avait, le 12 novembre 1893, décidé de doubler le nombre de ses associés et d'y comprendre les Compagnies savantes du pays et de l'étranger, lesquelles auraient la faculté de se faire représenter par un délégué aux assemblées générales. Les exemplaires destinés au commerce furent en même temps supprimés et les publications sur papier de choix, sont depuis réservées aux seuls membres, sauf au bureau à décider un plus grand tirage.

I. — Cette année, le nombre de cinquante a été atteint parmi lequel la Société a l'honneur de compter, outre un grand nombre de savants nationaux : le british museum de Londres; les Bollandistes de Bruxelles; les Bibliothèques de Berlin, de Strasbourg, de Saint-Pétersbourg et de la Cour Impériale et Royale de Vienne.

1° La publication actuellement sous presse, est *le tournoi de Chauvency,* narration précieuse revue avec le plus grand soin sur le manuscrit unique qui repose à la bibliothèque publique de notre ville. Ce poème de 4499 vers, œuvre anonyme de Jacques BRETEX ou BRETIANS, d'une écriture de la fin du XIIIme au commencement du XIVme siècle, fut publié en 1835, par Henri Delmotte, d'après la copie de Philibert Delmotte, son père. Mais par suite des découvertes récentes de l'archéologie et de la philologie, une nouvelle édition s'imposait. M. le capitaine Gaëtan Hecq s'est chargé de cette lourde tâche et il s'en est acquitté avec honneur. L'art de la guerre, les usages somptuaires, l'histoire du costume et des instruments de musique de cette époque éloignée sont expliqués dans un glossaire archéologique marqué au coin de la science actuelle la plus certaine. Un résumé fait d'abord connaitre ce curieux poème

intéresse le lecteur par les joûtes, tournois, festins et jeux racontés par Bretex. Une table des noms des dames, damoiselles et chevaliers cités par le trouvère, termine de la façon la plus heureuse et la plus utile, la publication entreprise qui paraitra en juin 1898. Vu son importance, elle a été tirée à deux cents exemplaires.

Le Secrétaire,
P.-A. Wins.

NAMUR

Société Archéologique de Namur

Les travaux de la Société ont consisté, durant l'année 1897, en l'exploration, à Pry-lez-Walcourt, d'une petite villa datant du 1er siècle de notre ère. Près de Philippeville, elle a reconnu une série de bas fourneaux à fer remontant à l'époque romaine. Elle fit fouiller à Emptinnes, Vodecée et Franchimont, des tombes belgo-romaines, franques et gauloises.

Ses travaux dans la forteresse antique de Jemelle furent repris en juillet. Jusqu'à ce jour, n'avaient été mis à découvert, que la première muraille extérieure et les tours avec la porte d'entrée. Ces défenses avaient été reconnues comme appartenant à une époque de décadence et datant de la fin de l'empire romain. Les fouilles de 1897 sont venues confirmer cette première supposition.

Dans un cimetière mérovingien, à Bouvignes, fut recueillie une grande boucle en bronze, sur laquelle est gravée l'image de Daniel dans la fosse aux lions : sujet que les premiers chrétiens aimaient à reproduire sur leurs monuments. Quelques menus objets ont encore

été recueillis dans un petit cimetière franc situé à Dinant.

Dans le courant de l'année 1897, la Société a publié la suite de l'histoire des Seigneuries et terres féodales du Comté de Namur, ainsi qu'une autre livraison de ses *Annales* contenant les études suivantes : 1° une notice biographique sur la fondatrice des sœurs de la Charité à Namur; 2° la relation des fouilles du riche cimetière franc de Pry, formant un essai historique; 3° l'histoire de la tannerie à Dinant et des curieux bâtiments dans lesquels cette industrie se pratiquait; 4° une notice sur la corporation des maçons à Namur et leur ermitage. De nombreuses planches, dont une en couleurs, accompagnent cette livraison.

Le Président,
ALPH. BEQUET.

SOIGNIES

Cercle Archéologique du canton de Soignies

Notre Cercle, fondé en 1893, compte actuellement 130 membres effectifs et 20 membres correspondants.

Il a organisé pendant l'année sociale 1896-1897, quatre excursions et donné six conférences.

Le musée archéologique, ouvert l'année dernière, est accessible au public le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures du matin à 4 heures de relevée.

Le Secréta
FÉLIX NOEFN

TONGRES

Société scientifique et littéraire du Limbourg

But de la Société. — Elle a été fondée en décembre 1851, dans le but de sauver les choses du passé de la destruction et de l'oubli. Ce but, dès le principe, n'a jamais été perdu de vue, et la Compagnie persévère avec courage dans la voie où elle s'est librement engagée.

Nombre de membres. — Elle compte des membres effectifs, des membres honoraires et des membres correspondants. Les membres effectifs, actuellement au nombre de 50, choisissent dans leur sein un Comité exécutif de 9 membres.

Publications. — Elle a, depuis sa fondation, publié XVI tomes in-8° de ses divers travaux, avec plans, gravures, reproductions et fac-similé. Le fascicule du tome XVII, n° 1, a paru; les fascicules 2 et 3 du même tome sont à l'impression.

Collections. — Si les collections de la Compagnie laissent à désirer sous le rapport de la quantité et de l'éclat, elles se recommandent cependant par la qualité; car, nonobstant les moyens restreints dont la Compagnie dispose, ses collections renferment quelques objets aussi rares que précieux. En tous cas, son exemple a fructifié, et elle a, de façon efficace, développé autour d'elle l'esprit collectionneur et conservateur.

Exposition. — La preuve en est dans la remarquable Exposition d'Art ancien qu'elle a su organiser aux mois d'août et de septembre derniers. De tous côtés, des amateurs distingués sont venus nous confier leurs trésors, parfois inestimables, et la grande salle de l'hôtel de ville de Tongres, a, pendant ces jours trop tôt écoulés, présenté une accumulation vraiment saisissante d'objets

anciens, trouvés la plupart dans et sur notre vieux sol gallo-romain. Monnaies, médailles, vases antiques, bronzes, dinanderies, tombes, plans, manuscrits, livres, tableaux, gravures, etc. ont éveillé l'attention du public et révélé l'importance de notre domaine archéologique. Aussi, plus de 1200 personnes ont visité notre Exposition et les gens des Flandres, d'Anvers, du Brabant, du pays de Liège, même de l'étranger, nous ont honoré de leurs présence.

Des départs obligés, des maladies, des décès, etc., ont, pendant quelque temps, apporté un arrêt sensible dans l'activité de la Compagnie; mais elle a repris vigueur, et nous osons croire qu'elle continuera vaillamment son œuvre si utile et si éminemment nationale.

Le Secrétaire, BERTRAND.

Le Président, COMTE DE GRUNNE.

TOURNAI

Société historique et littéraire de Tournai

Communications faites dans les séances mensuelles :

Un chirurgien tournaisien du xviij^me^ siècle, note bibliographique.

Un chirographe de 1340, deux notes relatives à des tournaisiens.

Un manuscrit des offices de Cicéron, exécuté à Tournai.

Note sur le tombeau de Childéric, par M. le comte Marsy.

Le seing manuel de Jacques d'Ableiges, une lettre de Bonteiller, par M. A. Allord.

Un carreau en terre cuite du XVIIIme siècle. Substr

tions de l'ancienne halle des Consaux, par M. R. Desclée.

Note sur *la domination française en Belgique,* de M. de Laborie, par M. Maurice Houtart.

Lettres de rémission pour Jacqmart Bouteiller et Guillaume de Moriaumez. Notices nécrologiques sur Emile Desmazières, le chanoine Huguet, Justin Bruyenne. Notes de voyage en Bretagne. Une bague en or de l'époque Mérovingienne, par M. E. Soil.

Recherches sur la maison de Condet dite de Bailleul et de Moriamez. Note sur Pierre d'Oudegherst. Un jeton de la ville d'Amiens, par le comte P. du Chastel.

La troisième enceinte de Tournai et le Pont des Trous, par M. A. de la Grange.

Un plan-relief de Tournai en 1701, conservé à l'hôtel des Invalides à Paris, par MM. R. Desclée et E. Soil.

La société a apporté quelques modifications à son règlement; elle a modifié son titre de société historique et littéraire, en celui de *société historique et archéologique;* elle a commencé la publication d'une nouvelle série de ses travaux qui portera le nom d'*Annales.* Le premier volume de cette nouvelle série, paru au mois de décembre 1896, renferme les procès-verbaux des séances du 12 avril 1894 au 9 juillet 1896, et les travaux qui ont été communiqués à ces séances.

Le Secrétaire,
E.-J. Soil.

ÉTRANGER

ABBEVILLE

Société d'Emulation d'Abbeville

Fondée le 4 octobre 1797, d'après les recherches les plus récentes, elle a célébré son centenaire avec un certain éclat en juillet dernier, au moyen d'une exposition d'œuvres d'art et de curiosités qui a été remarquée; c'était la première en ce genre à Abbeville.

La société d'Emulation d'Abbeville, reconnue d'utilité publique, compte 25 membres titulaires résidants et un nombre illimité de membres correspondants; ce nombre, qui ne cesse de s'accroître et qui s'élève aujourd'hui à 145, indique assez que cette société qui a son siège dans un chef-lieu d'arrondissement, est en pleine voie de prospérité, correspond avec 135 sociétés tant de la France que de l'étranger, par l'échange des publications.

Les travaux sont publiés sous trois formes différentes et comprennent : 1° des bulletins se composant des extraits des procès-verbaux dressés à chacune des séances qui ont lieu une fois par mois, et des travaux courants; 2° des volumes des mémoires dans le format in-8° et paraissant régulièrement chaque année; 3° des fascicules sous le format in-4°, renfermant des travaux particuliers; ce dernier mode de publication, inauguré il y a quelques années, comprend à ce jour une importante étu
M. Alcius Ledieu, sur les *reliures artistiques et arn
de la Bibliothèque Communale d'Abbeville, avec planch*
catalogue raisonné de M. Emile Delignières, *de l
gravé de Jacques Aliamet, graveur Abbevillois,* rel

également de planches, *le Cartulaire du Ponthieu,* relevé avec autant de soin que de méthode par M. Ernest Fraroud, qui va faire paraître dans le même format *la traduction* par le Marquis le Ver, *de la Chronique de Saint Riquier du moine Hariulfe,* augmentée de tables et des notes par l'auteur de la publication.

Les autres travaux de la Société d'Emulation d'Abbeville ont été relevés dans le rapport adressé en 1897, à la suite du *Congrès de Gand de 1896,* et qui a paru dans les *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique,* tome XI, seconde partie.

Le volume des mémoires, format in-octavo, et qui a paru récemment, contient : *Notice historique sur les trois villages de Marquivellers, Griselleurs et Armancourt,* par M. l'abbé J. Gosselin, *Brodoux, graveur d'Abbeville, biographie et étude de son œuvre,* par M. Em. Delignières; *Bray-lez-Marcuve,* par M. F. Mallet; *Création du franc marché d'Abbeville, 1506-1519,* par M. Alcius Ledieu.

Et dans les derniers bulletins, de nombreuses communications par MM. l'abbé Danicourt, Alcius Ledieu, Henri Macqueron, comte de Brandt de Galametz, F. Mallet, comte de Marsy, correspondant, et Emile Delignières. Le relevé détaillé nous entraînerait trop loin.

Em. Delignières.

BEAUVAIS (Oise)

Société académique d'archéologie, sciences et arts

Il résulte du compte rendu des séances de l'année 1897, comprenant 63 pages, que M. le chanoine Marsaux a bien voulu communiquer au secrétariat général, que la Société académique de Beauvais a tenu régulièrement

ses réunions. De nombreux et intéressants travaux y ont été lus, notamment par MM. Wuilhorgne, sur Gui Patin; Bellon, sur le conventionnel Francastel; Gouyer, sur des enlumineurs du moyen âge; de Carrère, sur la découverte d'une tombe gallo-romaine; le chanoine Marsaux, sur l'excursion dans la vallée de l'Aunette; le chanoine Muller, sur l'ornementation des églises; Thorel-Perrin, sur des documents de l'époque révolutionnaire; Vignon, sur des poteries gallo-romaines, etc., etc.

DUNKERQUE (Nord)

Comité flamand de France

Le comité flamand de France compte actuellement 22 membres d'honneur, 253 membres titulaires et 20 membres correspondants. Il se réunit trimestriellement et à tour de rôle, dans chacune des villes de l'ancienne Flandre maritime. Il se fait représenter à chaque session des congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

Il a publié, en 1897, le tome XXIIIme de ses *Annales*.

Ce volume contient les mémoires suivants :

La keure d'Hazebrouck de 1336, traduite et commentée par MM. Edw. Gaillard et A. Vermast.

Notice généalogique sur la maison d'Hondschoote, par MM. Bonvarlet et Bouly de Lesdain.

Le culte de Saint Thomas de Cantorbéry à la Motte-au-Bois, par M. l'abbé R. Flahault.

Poperinghe et ses seigneurs, par M. l'abbé J. Opdedrinck.

M. de Calonne, candidat aux Etats-généraux à Baill

L'assemblée de la noblesse de la Flandre maritime, de par M. E. Cortyl.

Deux châtelains de Bourbourg, du XIIme siècle. Thémar Martyr et Henri-le-Glorieux, par M. l'abbé G. Monteuni

La Flandre aux temps Mérovingiens et Carlovingiens, par M. L. Chamonin.

Hazebrouck au XIVme siècle, par M. l'abbé Harrau.

Une keure octroyée par le chapitre de St-Pierre de Lille, par Mgr Hautcœur.

Le *Bulletin* trimestriel a publié, à la suite des procès-verbaux des séances, de courtes notices écrites par les membres du Comité, ayant trait à des questions d'histoire locale ou de littérature flamande.

Le Secrétaire,
EUGÈNE CORTYL.

LILLE (Nord)

Commission historique du département du Nord

Il résulte des extraits des procès-verbaux des séances mensuelles, transmis au congrès de Malines, que la commission historique du département du Nord se réunit régulièrement et qu'au cours des séances, de nombreuses et intéressantes communications ont été faites, et notamment par MM. Quarré-Reybourbon, sur les enseignes Lilloises, Van Hende, sur Mgr Dehaisnes, M. Roussel, sur les constructions Romaines de Bavay, M. Jennepin, sur Landrecies, M. Eeckman, sur des anciens plans Lillon, etc., etc.

Société de Géographie

. . . . . .

Vous excuserez ces longues réflexions d'un Secrétaire-Général fort empêché quand il lui faut chaque année préparer son rapport : elle lui sont venues tout naturellement à l'esprit en récapitulant l'œuvre accomplie en 1897. Les

savantes communications de notre collègue M. Tilmant, par exemple, celles relatives à la division décimale de l'heure, touchent à la mathématique. Les questions de statistique deviennent attrayantes quand elles sont présentées par M. Turquan, sous la forme d'un voyage en Tunisie et en Algérie, ou bien quand elles s'appellent recensement en Russie, avec M. Haumant. Le brillant professeur à l'Université de Lille avait déjà montré toute sa compétence en matière d'ethnographie, dans sa conférence sur la Bulgarie et les Bulgares. On peut dire que M. de Lanessan nous a fait un véritable cours de philosophie, quand il nous a parlé des puissances européennes en Extrême-Orient. Nous avons fait de l'harchéologie avec M. Vieuille, et son étude sur les armes des peuples anciens.

Nous avons même fait de la géographie! M. Guillot, notre ami de la première heure, nous a résumé dans une magistrale conférence, l'histoire de l'exploration africaine; c'était nous préparer à mieux entendre les explorateurs eux-mêmes, le commandant Toutée venant nous raconter son voyage du Dahomey au Sahara par le Niger; le lieutenant de vaisseau Hourst, exposant devant nous, avec quelle chaleur et quelle conviction, vous vous en souvenez tous, cette belle traversée du Niger, accomplie pour la première fois par un Européen et sous pavillon français! Enfin le capitaine Voulet et le lieutenant Chanoine, que nous avons écoutés avec une émotion extraordinaire, parce qu'il est bon, il est réconfortant de voir ainsi des jeunes gens, avec des moyens si modestes, accomplir simplement et sans pose des choses aussi considérables que leurs exploits au Mossi et au Gourounsi. Vous voyez comment tous les explorateurs nous ont honorés de
présence. Faut-il vous rappeler que nous n'avons ja
eu un moment d'inquiétude sur le sort de la mis
Marchand; comment, le premier en France, M. Cr
s'est trouvé en mesure de démentir les nouvelles d'

mistes; et cela, grâce à un Lillois, membre de l'expédition, qui confond là-bas dans un même sentiment d'affection.... laissez-moi dire filiale, notre Société de Géographie et son si digne Président.

. . . . . .

NANCY

Société d'Archéologie Lorraine et du Musée Historique Lorrain

Notre Société qui, elle aussi est à la fin archéologique et historique, manifeste son activité de deux manières : d'une part pour l'entretien et l'accroissement de son Musée, et d'autre part pour ses publications.

Du Musée historique lorrain, je puis dire seulement que de nombreux dons et acquisitions sont venus, comme tous les ans, grossir ses collections, et que notamment la Société a exécuté ou subventionné plusieurs fouilles qui ont produit d'heureux résultats.

Quant aux publications, nous avons édité, suivant notre coutume, deux volumes : l'un de *Mémoires,* l'autre formé par la réunion des fascicules de notre *Journal* mensuel.

Le tome 47e de nos Mémoires est un in-octavo de 520-XXIII pages, avec onze planches ou figures. Les travaux qui le composent sont les suivants :

Histoire de l'abbaye de St-Sauveur et de Domivre, 1re partie, par M. l'abbé Chatton.

Note sur le prétendu tombeau de Henri V, sire du Blamont, par M. le commandant Larguillon.

Note iconographique sur le tombeau d'un comte de Solm, par M. L. Germain.

Etudes sur les voies romaines dans la région de Metz, par M. le colonel Gentil.

Le chapelet, emblème du roi René, par M. L. Germain.

L'abbaye de Kemrimont, par M. l'abbé Didier-Laurent.

Etablissement du Séminaire de Toul, par M. l'abbé E. Martin.

Le Journal, volume in-8° de 288 pages, avec 9 planches ou figures, comprend outre les procès-verbaux des séances et les rapports divers lus à la Société, un très grand nombre de travaux sur des sujets forts variés, qui témoignent du zèle et. de la compétence de nos collaborateurs.

J'ajouterai enfin que la Société compte plus de 500 membres, non seulement en Lorraine, mais dans toute la France et à l'Etranger, et qu'elle se propose de célébrer en 1898, le cinquantenaire de sa fondation.

Le Président de la Société d'Archéologie lorraine,
CH. GUYOT.

ST-OMER (Pas de Calais)

Société des Antiquaires de la Morinie

La Société des Antiquaires de la Morinie, dans le courant de l'année 1897, a fait paraître le tome XXIV de ses Mémoires, consacré à la première partie de l'*Histoire du Baillage de St-Omer,* de M. Pagart d'Hermansart. La compétence de l'auteur en ce qui concerne l'étude des autres villes de la région, où les représentants du pouvoir central avaient, à côté des libertés communales attributions analogues dont l'étude se rattache à toutes les branches de l'histoire administrative.

La Société a entrepris également la publication

l'histoire des Evêques de Saint-Omer, de M. l'abbé Bled, dont le premier volume sera terminé incessamment. Embrassant l'histoire religieuse de tout le pays, depuis le démembrement de l'évêché de Thérouanne, l'auteur a reconstitué, par de patientes recherches, un ensemble des plus complets et des plus intéressants. L'ouvrage sera orné en outre des portraits des évêques, réunis avec grand soin d'après des documents inédits et inconnus jusqu'ici.

Le Bulletin historique trimestriel contient quelques notices et monographies spéciales et a donné place à de nombreuses communications archéologiques numismatiques, épigraphiques, etc.

Outre ces travaux ordinaires, la Société a continué l'édition des chartes de St-Bertin. Cet important travail, continué sans interruption, malgré les difficultés de tout ordre qui se sont rencontrées, s'est toujours maintenu à la hauteur de l'intérêt exceptionnel qu'il apportait dès le début à l'histoire du Nord de la France et des provinces occidentales de la Belgique. Le dernier volume a été commencé par la publication, en 1897, d'un premier fascicule, le second est actuellement en cours d'impression et paraîtra en 1898.

Liste des Membres du Congrès

(ADDENDA ET ERRATA)

MM.

Begerem, ministre de la Justice, rue de la Loi, 16, Bruxelles, **Président d'honneur.**

Bruylant, Jacques, étudiant, rue des Vaches, 95, Malines.

Crets, G., rue des Lépreux, 14, Malines.

Coolen, avocat, rue de l'Empereur, Malines.

De Cocq, Ed., avocat, rue du Bruel, 71, Malines.

Guerlin (Mme), rue Lemercier, 23, Amiens.

Helsen, L., curé-doyen de Notre-Dame, Anvers.

Herremans, Directeur de l'École Moyenne, rue du Bruel, 117, Malines.

Honhon, L., Prieur des chanoines Croisiers, Diest.

Jamart, Ed., curé à Baulers.

Leyten, Fr., curé-doyen à Assche.

Mortier, Et., architecte, quai des Augustins, Gand.

Noël, L. (abbé), rue Conscience, 50, Malines.

Peeters, J., chanoine, économe du Petit-Séminaire, Malines.

Rommel, chanoine, inspecteur de l'enseignement moyen, Bruges.

Rosier, J., directeur de l'Académie des Beaux-Arts, rue Léopold, Malines, **membre honoraire.**

Somers, brasseur, rue des Tanneurs, Malines.

Steinmetz, ingénieur, quai de la Mélane, Malines.
Stroobant, Eug., curé à Hulshout.
Suetens, J., Bailles de fer, Malines.
Van Ballaer, J., curé de N.-D. du Sablon, rue de Ruysbroeck, 6, Bruxelles.
Van den Branden de Reeth, archevêque de Tyr, rue du Bruel, 82, Malines, **membre honoraire.**
Van den Brande, F., Boulevard des Capucins, Malines.
van Hoobroeck de Ten-Hulle, Gentbrugge.
Van Reusel, Ch., Professeur à l'École Moyenne, rue du Bruel, 43, Malines.
Van Roey, J. (abbé), directeur de l'Institut St-Josse, rue de Spa, Bruxelles.
Verhaegen, A., ingénieur-architecte, Quai au bois, 31, Gand.
743. Verhavert, Ed., curé à Cobbeghem.

ADDENDA & CORRIGENDA

Page 129, ligne 18, *au lieu de* le projet, *lisez* un projet.
» 168, » 19, » faces, *lisez* baies.
» 190, » 13, » bas, » has.
» » » » » extrusit, *lisez* extruxit.
» » » 21, » hispanarium, *lisez* hispaniarum.
» » » 24, » inconsolatus, » incolatus.
» » » 26, » actatum, » aetatum.
» 211, » 16, *à supprimer, sauf le premier mot.*
» » » 17, *au lieu de* Brileux, *lisez* Baileux.
» » » 18, » Gozé, » Gozée.
» » » » » Helle, » Alle-sur-Semoy.
» 261, dernière ligne, *au lieu de* Santain, *lisez* Sautin.
» 263, ligne 4, *au lieu de* Boileux, *lisez* Baileux.
» 289, *au lieu de* L'origine des premières monnaies Malinoises n'est pas clairement prouvée; toutefois l'avis général est qu'il faudrait considérer comme les plus anciennes pièces connues, celles qui furent frappées au IXme siècle, sous l'épiscopat de Notger. M. Van den Bergh, etc., *jusque* proviennent.

lisez : L'origine des premières monnaies Malinoises n'est pas clairement prouvée. M. Van den Bergh signale la monnaie fausse attribuée à l'évêque Notger, au Xme siècle, qui a été reproduite par la gravure dans *La Numismatique du moyen âge,*

tome III, de LELEWEL, et dans *Les amusements numismatiques,* de DE RENESSE. Il fait allusion à la trouvaille faite à Duffel, au mois de mai 1850, qui renfermait huit types différents de monnaies.

Certains numismates proposent d'y voir des pièces pouvant être attribuées à Malines, à cause des emblèmes qui y figurent. Aucun document n'a permis jusqu'à ce jour, cette attribution d'une façon décisive.

M. Van den Bergh termine sa lecture en déclarant que ce fut Louis de Male, comte de Flandre, qui, le premier, frappa avec certitude les premières monnaies à Malines.

Table des Matières

Statuts de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique. 1
Règlement du Congrès de Malines 5
Horaire du Congrès 9
Développements et conclusions des Questions soumises au Congrès 13
Notice sur la Ville et les Monuments de Lierre 41
Académies et Sociétés affiliées à la Fédération 59
Liste des Membres du Congrès de Malines 71
Programme de l'Audition de musique ancienne 99
Textes et Notes biographiques 103
Programme du Concert de Carillon 115
Réunion préparatoire des Délégués 117
Réception des Congressistes à l'hôtel de ville de Malines . . 119
Séance solennelle d'ouverture du Congrès. 122
Visite des Monuments de Malines . . . . . 138, 159, 185 et 199
Banquet 148
Audition de musique ancienne 184
Excursion à Lierre 194
Concert de Carillon 197
Assemblée générale de clôture 208
Rapport sur les travaux de la 1re Section 209
» » 2me » 215
» » 3me » 227
Compte rendu des Séances de la 1re Section 245
» » 2me » 286
» » 3me » 313
Ouvrages offerts au Congrès. 357

MÉMOIRES PRÉSENTÉS AU CONGRÈS

Cimetière à inhumation et à incinération d'Emelghem (Flandre Occidentale), par le Bon Ch. Gillès de Pélichy. 367
La situation des peuples qui habitaient la Belgique à l'arrivée de César, correspond beaucoup plus exactement qu'on ne le suppose généralement aujourd'hui, aux divisions ecclésiastiques de notre pays au moyen âge, par J. Frederichs. 373
Le fac-similé du plan, publié en 1843, par R. Chalon, comme étant celui de Sainte-Waudru, à Mons, n'est-il pas plutôt celui de la tour de Saint-Rombaut, à Malines? — Pourrait-on achever notre tour d'après ce plan?, par Ph. Van Boxmeer. 387
Peut-on formuler certaines règles en vue de l'explication étymologique des noms de lieux?, par Félix le Sergeant de Monnecove. 395
Quelles considérations devraient présider à la restauration des Halles et du Palais du Grand Conseil, à Malines?, par Ph. Van Boxmeer 405
Les sonnettes des fondeurs malinois (XVIme-XVIIme siècles), par le comte de Marsy 409
L'origine du Conseil des Finances des anciens Pays-Bas, par Eug. Lameere 425
Emprunts faits par les villes de Flandre, de 1550 à 1665, par le Cte G. de Hauteclocque 439
Epoque franque à Tongres, par F. Huybrigts 449
Quelques considérations à propos de la polychromie des églises, surtout au point de vue esthétique, par Zech-Du Biez . . . 455
De l'étude des tissus ornés dans les tableaux des anciens peintres flamands, par le Cte de Marsy 463
Recherches et étude de quelques peintures de Roger Van der Weyden, en France, par Emile Delignières 467
Note sur quelques silex taillés, recueillis le long du littoral belge, par le Dr D. Raeymaekers 471
La Nécropole de Han-sur-Lesse, par Adrien Hock 479
Règles à suivre dans l'étude des noms de lieux, par Edg. de Marneffe 485
L'abeille au point de vue de l'archéologie et du folklore, par Jules De Soignie 503
Rapports sur les travaux des sociétés fédérées 527
Liste supplémentaire des Membres du Congrès (addenda et errata). 569
Addenda et corrigenda . . . . . .

Des presses de
L. & A. Godenne, Editeurs
à Malines

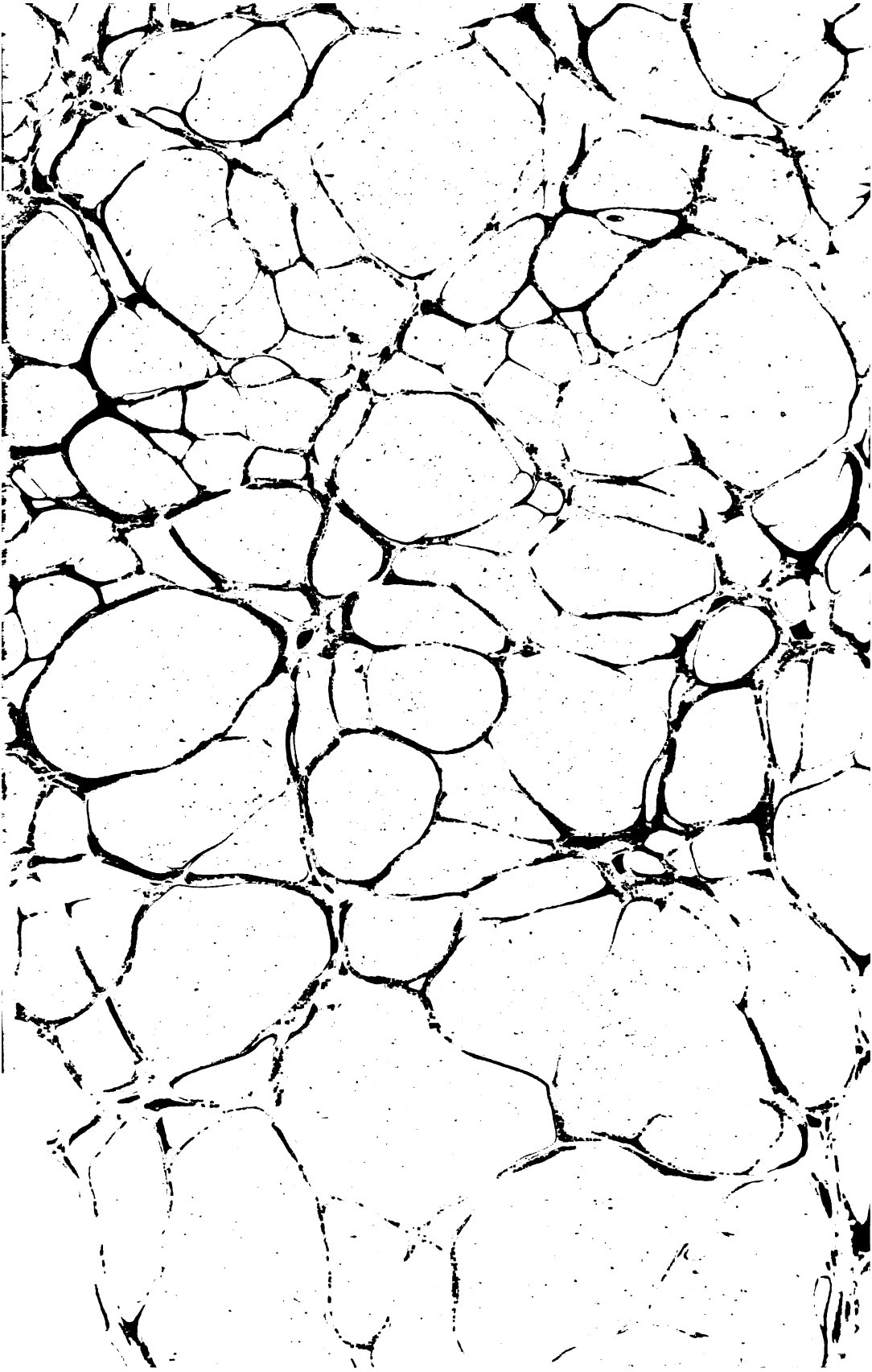

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.